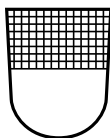


Canton de Fribourg

Compte rendu
du Conseil d'Etat
du Canton de Fribourg

Année 2004



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2004

Direction
de l'instruction publique,
de la culture et du sport

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2005

Table des matières

Direction	5	5. Ecole primaire, partie alémanique	17
1. Législation	5	6. Cycle d'orientation, partie francophone ..	19
2. Généralités	5	7. Cycle d'orientation, partie alémanique ..	21
3. Conférences intercantionales des Directrices et Directeurs	6	8. Enseignement spécialisé et services auxiliaires scolaires	22
		9. Echanges scolaires	24
I. Secrétariat général	6	V. Enseignement secondaire du deuxième degré	25
1. Généralités	6	1. Généralités	25
2. Contentieux en matière scolaire	7	2. Collège Saint-Michel	27
3. Collaboration intercantonale	7	3. Collège Sainte-Croix	29
II. Service des ressources	8	4. Collège de Gambach	30
1. Généralités	8	5. Collège du Sud	32
2. Ressources humaines	8	6. Ecole cantonale de degré diplôme (ECDD)	34
3. Constructions scolaires	8	VI. Service des affaires universitaires ..	37
4. Transports scolaires	9	1. Politique universitaire	37
5. Répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire	9	2. Formation des enseignants	37
6. Conventions intercantionales relatives à l'accueil réciproque des élèves	9	3. Haute Ecole spécialisée	38
III. Office cantonal du matériel scolaire	9	VII. Haute Ecole de santé – Ecole du personnel soignant	39
1. Généralités	9	1. Organe	39
2. Activités	9	2. Les programmes de formation	39
3. Commission de surveillance	10	3. Bilinguisme	40
4. Personnel	10	4. Candidatures et nombres d'étudiant-e-s débutant-e-s	40
5. Vers l'extérieur	10	5. Manifestations organisées à l'EPS	40
IV. Services de l'enseignement obligatoire	11	6. Activités de recherche et de développement (Ra&D) et prestations de service	40
1. Généralités	11	7. Activités d'information	41
2. Ecole enfantine, partie francophone	14	8. Formation du personnel et développe- ment du projet d'établissement	41
3. Ecole enfantine, partie alémanique	15		
4. Ecole primaire, partie francophone	15		

VIII. Haute Ecole pédagogique (HEP) ..	41		
1. Généralités	41		
2. Secteur «Formation initiale»	42		
3. Secteur «Ressources, recherche et développement pédagogiques»	42		
4. Centre fri-tic	45		
IX. Université	45		
1. Etudiants	45		
2. Organes centraux	46		
3. Corps professoral	46		
4. Organisation des études	47		
5. Finances	47		
6. Constructions et locaux	47		
X. Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes	48		
1. Orientation professionnelle	48		
2. Formation des adultes	50		
XI. Subsidés de formation	51		
1. Commission des subsidés de formation ..	51		
2. Bourses	51		
3. Prêts de formation	51		
XII. Service du sport	52		
1. Commission cantonale des sports et de l'éducation physique	52		
2. Education physique (école)	52		
3. Jeunesse + Sport	52		
4. Sport-Toto	53		
XIII. Service de la culture	54		
1. Promotion de la culture	54		
2. Archives de l'Etat	56		
3. Bibliothèque cantonale et universitaire ..	59		
4. Conservatoire	67		
5. Musée d'art et d'histoire	70		
6. Musée d'histoire naturelle	72		
7. Château de Gruyères	74		
		8. Centre suisse de recherche et d'information sur le vitrail à Romont	75
		XIV. Service archéologique	76
		1. Généralités	76
		2. Fouilles et études de bâtiments	76
		3. Prospections, sondages et surveillance de travaux	76
		4. Collaboration avec le Service des biens culturels	76
		5. Collaboration avec le Service des cons- tructions et de l'aménagement (SeCA) ..	76
		6. Travaux post fouilles: documentation, restauration, mise en valeur et inventaire	77
		7. Autres activités	79
		XV. Service des biens culturels	80
		1. Recensements des biens culturels	80
		2. Mesures de protection	80
		3. Conservation des biens culturels	80
		4. Documentation sur le patrimoine	81
		5. Publications et actions de sensibilisation	81
		6. Protection des biens culturels en cas de conflits et de crises	82
		7. Commissions	82
		8. Gestion par mandat de prestations (GMP)	82
		9. Analyse des subventions	82

Direction

1. Législation

1.1 Loix et décrets

Loi du 12 octobre 2004 modifiant la loi sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école du cycle d'orientation (loi scolaire) (art. 88 et 94).

Loi du 12 octobre 2004 modifiant la loi sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école du cycle d'orientation (loi scolaire) (art. 108).

Décret du 12 octobre 2004 modifiant le décret relatif aux subventions pour la construction d'écoles primaires et enfantines.

Loi du 12 octobre 2004 modifiant la loi sur l'enseignement secondaire [constructions scolaires].

Décret du 15 décembre 2004 relatif au subventionnement de la construction, de la transformation ou de l'agrandissement d'écoles du cycle d'orientation durant les années 2004 et suivantes.

1.2 Ordonnances, arrêtés et règlements

Ordonnance du 20 janvier 2004 modifiant la réglementation relative aux certifications délivrées à l'issue de l'enseignement secondaire supérieur.

Ordonnance du 27 janvier 2004 ratifiant la modification du règlement concernant l'admission à l'Université de Fribourg.

Ordonnance du 1^{er} mars 2004 concernant la capacité d'accueil en section de médecine et l'introduction du test d'aptitudes aux études de médecine à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2004/05.

Ordonnance du 27 avril 2004 concernant la capacité d'accueil et l'introduction du test d'aptitudes pour les études de médecine dentaire à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2004/05.

Ordonnance du 2 juin 2004 limitant le nombre d'admission à la Haute Ecole pédagogique pour l'année scolaire 2004/05.

Ordonnance du 14 juin 2004 modifiant l'arrêté instituant une Commission cantonale de la scolarisation et de l'intégration des enfants de migrants.

Ordonnance du 23 juin 2004 déléguant les compétences pour la construction du Centre de formation continue de l'Université de Fribourg.

Ordonnance du 6 juillet 2004 fixant le montant des indemnités versées aux formateurs et formatrices FRI-TIC pour le temps consacré à la formation et pour le matériel informatique.

Ordonnance du 6 juillet 2004 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les bourses et prêts de formation.

Règlement du 6 juillet 2004 relatif au personnel enseignant de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (RPens).

Règlement du 6 juillet 2004 de promotion de la deuxième année de la formation d'assistance en soins et santé communautaire.

Ordonnance du 17 août 2004 relative au calcul des participations financières des communes aux frais afférents à la préscolarité et à la scolarité primaire.

Ordonnance du 7 septembre 2004 concernant le Conservatoire.

Ordonnance du 7 décembre 2004 relative à l'introduction de prestations payantes par le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes.

2. Généralités

2.1 Mise en œuvre de la LOCEA

Les changements intervenus dans la structure de la Direction, expliqués dans le compte rendu 2003, ont pu être consolidés en 2004. Leur pertinence a été confirmée au cours de l'année; ce point ne devrait dès lors en principe plus être repris dans le prochain compte rendu.

2.2 Suite des décisions relatives au plan financier 2002-2006 et autres mesures d'économies

La préparation de l'année scolaire 2004/05 s'est faite avec les mêmes impératifs d'économies que celle de l'année précédente. Par ailleurs, dans son rapport n° 146 du 30 août 2004 relatif aux perspectives financières 2006-2008 et aux mesures 2004 destinées à garder la maîtrise des finances de l'Etat de Fribourg, le Conseil d'Etat a annoncé de nouvelles mesures en vue de réduire la progression des nouveaux postes, ainsi que d'autres mesures envisagées d'économie. S'agissant des postes, les mesures portent sur le réexamen de l'organisation des cercles scolaires, l'augmentation du nombre minimal d'élèves pour certaines options dans le secondaire II, la stabilisation de la croissance des effectifs à l'Université, le réexamen des normes relatives aux effectifs dans l'enseignement spécialisé et les services auxiliaires, de même que la recherche d'alternatives pour les classes à effectifs restreints dans le secteur de l'enseignement tertiaire. Parmi les autres mesures, il y a lieu de signaler le projet de loi sur le subventionnement des constructions scolaires et des salles de sport, qui sera transmis au Grand Conseil en 2005, le réexamen de la répartition des tâches et des charges entre le canton et les communes en matière de transports scolaires, ainsi que le réexamen de la répartition des charges entre le canton et les communes pour les services auxiliaires. Dans l'immédiat, le Grand Conseil a d'ores et déjà accepté, par modification de la loi

scolaire, la prise en charge des pont pré-AVS du corps enseignant selon les mêmes clés de répartition entre le canton et les communes que celles valables pour les traitements du personnel dans les différents degrés. En revanche, le Grand Conseil a refusé l'introduction d'un troisième demi-jour de congé dans les écoles du cycle d'orientation, qui aurait été de nature à économiser quelque 1,75 million de francs par an à terme.

2.3 Groupe de travail «collaborations intercantionales»

Dans la lignée de ce qui avait été exposé dans le compte rendu 2003, le groupe de travail, présidé par le Directrice ICS, a transmis au Conseil d'Etat son rapport du 28 janvier 2004 sur l'inventaire et l'intensification des collaborations intercantionales. Les conclusions de ce document ont été reprises dans le rapport n° 147 du 24 août 2004 sur les axes de réforme et de restructurations annoncés dans le plan financier de la législature 2002-2006. Il restera dorénavant à préparer les mandats aux unités devant mettre en œuvre ces recommandations.

3. Conférences intercantionales des Directrices et Directeurs

La Directrice ICS participe activement aux conférences intercantionales travaillant dans les domaines de l'instruction publique, de la culture et du sport. Alors que les collaborations ne concernant qu'un degré d'enseignement ou un service (en particulier, Gymnase intercantonal de la Broye, Accord intercantonal universitaire, Conférence universitaire suisse, Conférence universitaire de Suisse occidentale, Comité stratégique HES-SO), sont évoquées ci-après dans les chapitres des services concernés, les trois conférences ci-dessous sont plus globales et font l'objet d'une présentation détaillée dans le chapitre de la Direction.

3.1 Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Au cours de l'année 2004, la CDIP s'est réunie à trois reprises en séance plénière ordinaire et une fois en séance extraordinaire. Elle a notamment traité des sujets et projets suivants: Masterplan Confédération-cantons 2004-2007 pour les hautes écoles spécialisées et les universités, mise en œuvre de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, révision des articles constitutionnels sur la formation. La Conférence a pris des décisions notamment dans les domaines suivants: règlement concernant la reconnaissance des certificats de maturité professionnelle pour l'admission dans les hautes écoles universitaires (règlement Passerelle), stratégie de la CDIP et programme de travail pour la coordination à l'échelle nationale de l'enseignement des langues à l'école obligatoire, règlement concernant la reconnaissance de certificats complémentaires dans le monde de l'enseignement. Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité de la Conférence.

La Directrice ICS est membre de l'assemblée plénière de la CDIP et est également membre de son comité, qui a siégé à quatre reprises et également pris un certain nombre de décisions par voie de circulation.

3.2 Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

Au cours de l'année 2004, la CIIP s'est réunie à 6 reprises. Elle a notamment traité des sujets et projets suivants: plan d'études cadre romand (PECARO), missions de l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRD), rôle de la Délégation à la langue française, priorités de la Conférence pour les années 2005-2008, évaluation du travail des élèves de la scolarité obligatoire. La Conférence a pris des décisions notamment dans les domaines suivants: transfert du dossier «Haute Ecole de musique de Suisse romande (HEMSR)» au Comité stratégique HES-SO en vue de la création d'un domaine «musique» au sein de cette dernière école, convention intercantonale administrative sur les moyens d'enseignement et les ressources didactiques. Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité de la Conférence. Par ailleurs, depuis septembre 2004, la CIIP siège également partiellement en tant que Conseil politique de la Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO).

La Directrice ICS est membre de l'assemblée plénière de la CIIP, dont elle assume la vice-présidence.

3.3 Conférence de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK)

Au cours de l'année 2004, la NWEDK s'est réunie à trois reprises. Elle a notamment traité des sujets et projets suivants: réseau «promotion de l'apprentissage des langues dans les écoles connaissant une forte proportion d'enfants migrants», benchmarking au niveau du degré secondaire II. La Conférence a pris des décisions notamment dans les domaines suivants: centre de compétences pour l'évaluation externe des écoles du degré secondaire II, convention scolaire du «Regionales Schulabkommen». Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité de la Conférence. Pour certains objets concernant l'ensemble de la partie alémanique du pays, les trois conférences alémaniques se regroupent au sein de la D-EDK.

La Directrice ICS a été présidente de la NWEDK jusqu'au 31 décembre 2004.

I. Secrétariat général

1. Généralités

Les quatre missions principales dévolues au secrétariat général de la DICS sont l'appui stratégique et le controlling, le conseil juridique et le règlement des contentieux, les finances et les équipements, ainsi que le secrétariat de direction et la traduction. C'est dans le contexte de cette organisation que les collaboratrices et collaborateurs du secrétariat général ont accompli leurs tâches d'état-major au cours de l'année 2004 pour la Directrice ICS et également apporté leur contribution aux travaux des unités administratives de la

Direction, sous forme de documents écrits, de participation à des projets et à des séances (par exemple, de manière hebdomadaire, présidence de la Conférence des chefs de service de l'enseignement) et de conférences données sur divers thèmes (aspects juridiques de la profession enseignante, responsabilité professionnelle du corps enseignant et des cadres scolaires, principes de fonctionnement de la gestion publique dans le domaine de l'enseignement, collaboration intercantonale). En 2004, le secrétariat général a été particulièrement impliqué dans les travaux de révision de la loi scolaire et de son règlement d'application. Parmi les collaborations avec d'autres Directions, on mentionnera notamment la participation au comité de suivi NIGEFI, à la commission des subventions, au groupe controlling GMP, au groupe de travail pour la loi sur l'information, à la planification des travaux de mise en œuvre de la nouvelle Constitution, au groupe de travail FRI-INFO, à la conférence cantonale des marchés publics, au groupe des personnes de contact pour la protection des données.

2. Contentieux en matière scolaire

Sur le plan du contentieux en matière scolaire (recours déposés contre des décisions d'inspectrices et d'inspecteurs, de directrices et directeurs d'école ou de jurys de baccalauréat et dont est saisie la Direction en tant qu'autorité hiérarchique de recours), 36 recours ont été déposés auprès de la Direction en 2004 (26 concernant l'enseignement de langue française et 10 concernant l'enseignement de langue allemande). 2 recours sont en cours d'instruction, 2 ont été déclarés irrecevables, 1 sans objet, 2 ont été retirés avant décision finale, 2 ont été admis et 27 ont été rejetés.

3. Collaboration intercantonale

Le secrétaire général de la DICS prépare les dossiers de la Directrice ICS pour ses différentes séances dans le cadre de la CDIP et de la CIIP. Par ailleurs, il est lui-même appelé à représenter la Direction dans différents contextes.

3.1 Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Le secrétaire général est membre de la Conférence des secrétaires généraux (3 séances en 2004) et de la Commission des secrétaires généraux et de son Finanzausschuss (6 séances). Il est vice-président de la Commission de reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire (5 séances plénières et 2 expertises). Enfin, il a présenté la politique de l'enseignement des langues en Suisse à une délégation venue de Macédoine.

3.2 Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

Le secrétaire général est membre de la Conférence des secrétaires généraux (7 séances en 2004) et du Bureau de la Conférence (5 séances).

3.3 Réseau de l'Office fédéral de la statistique (OFS) des personnes de contact pour la statistique des dépenses publiques d'éducation

Le secrétaire général participe aux séances organisées par l'OFS dans le domaine de la statistique des dépenses publiques d'éducation et est appelé ponctuellement à donner des avis sur des questions particulières de l'OFS.

La conseillère juridique a quant à elle été appelée à travailler au sein de la sous-commission juridique de la HES-S2 jusqu'au début de l'année 2004.

II. Service des ressources

1. Généralités

Le règlement du 20 août 1991 fixant les prescriptions particulières relatives au statut du personnel enseignant dépendant de la Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles (RSF 415.0.11) a été abrogé et remplacé par le règlement du 6 juillet 2004 relatif au personnel enseignant dépendant de la DICS (RPens), lequel est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2004. En plus des modifications dues à l'introduction de la loi et du règlement sur le personnel de l'Etat, la refonte a apporté des changements dans la description des tâches du personnel enseignant, dans la détermination du temps de travail et dans les pratiques de gestion du personnel.

Suite à un rapport de la commission d'évaluation des fonctions, des changements sont également intervenus dans la classification de certaines catégories d'enseignants, tout particulièrement au cycle d'orientation, à partir du 1^{er} septembre 2004.

2. Ressources humaines

Pour la rentrée 2004/05, plus de 1000 contrats de travail ont été établis, entérinant d'une part les nouveaux engagements et d'autre part les reconductions et les changements de poste ou de taux.

2.1 Effectifs du corps enseignant par degré

	Nombre de personnes	Equivalents plein temps
Enseignement préscolaire	342	227
Enseignement primaire	1 787	1 249
Cycle d'orientation	1 122	800
Ecoles du secondaire II	534	374
Haute Ecole pédagogique	123	48
Ecole du personnel soignant	91	71
Total	3 999	2 769

2.2 Effectifs des degrés préscolaire, primaire et du CO par langue et par genre

	Francophones		Germanophones		% femmes
	H	F	H	F	
Enseignement préscolaire	0	237	0	105	100 %
Enseignement primaire	288	974	85	440	79 %
Cycle d'orientation	359	383	186	194	51 %
Ecoles du secondaire II	225	156	76	77	44 %

2.3 Situation de l'emploi

A la fin de l'année scolaire 2003/04, on a enregistré 6 démissions au degré préscolaire dont 1 pour raison d'âge, 58 dont 16 pour raison d'âge au degré primaire, 67 dont 20 pour raison d'âge au cycle d'orientation, 28 dont 12 dont pour raison d'âge dans les écoles du secondaire du deuxième degré.

44 personnes ont été engagées au degré préscolaire dont 12 à temps complet, 223 au degré primaire dont 37 à temps complet, 158 au cycle d'orientation dont 19 à temps complet et 49 dans les écoles du secondaire du deuxième degré dont 1 seul à temps complet.

On constate des difficultés de recrutement de candidats diplômés, tout particulièrement dans les écoles du cycle d'orientation. A ce degré, un candidat seulement sur quatre est en possession du diplôme requis. Depuis plusieurs années déjà, pour compléter l'effectif du personnel enseignant, il faut avoir recours à des étudiants préparant des diplômes d'enseignement, qui sont alors engagés à temps partiel, et pour une durée d'une année. Il en est de même dans les écoles du deuxième degré pour certaines disciplines.

2.4 Corps enseignant du degré secondaire engagé à la rentrée 2004 avec ou sans diplôme

	Francophones		Germanophones		Total
	Diplômés	non diplômés	Diplômés	non diplômés	
Ecoles du cycle d'orientation	52	46	35	25	158
Ecoles du deuxième degré	20	15	7	7	49

3. Constructions scolaires

3.1 Au degré primaire

La Commission des constructions scolaires a tenu six séances au cours desquelles ont été traités 27 dossiers.

De nouvelles constructions ainsi que des travaux de transformation de bâtiments scolaires ont été réalisés ou sont en voie d'exécution dans les communes suivantes: Le Flon, Le Glèbe, Marly, Marsens, Mézières, Morat, Ponthaux, Schmittin, Semsales, St. Ursen, Tafers, Vaulruz et Vuister-nens-devant-Romont.

Des mandats d'études parallèles ont été réalisés à Cottens, Kerzers et Villaz-St-Pierre. Les communes de Charmey, Chénens, Cressier, Ménières, Rossens étudient la transformation et l'agrandissement de leur école.

La commune de Villars-sur-Glâne planifie la construction d'un complexe scolaire pour les élèves du nouveau quartier de Cormanon.

Des salles de sport sont en construction à Cugy, La Brillaz, Le Glèbe, Romont et Ursy.

L'Etat a versé 3 300 000 francs pour le subventionnement des constructions scolaires du niveau primaire.

3.2 Au cycle d'orientation

Le Grand Conseil a adopté le 15 décembre 2004 le décret relatif à la construction du CO d'Avry, à la transformation et l'agrandissement des CO de Marly et Wünnewil-Flammatt.

L'Association du CO de Sarine-campagne et du Haut Lac français a installé des pavillons provisoires à Avry afin d'accueillir les élèves de la rentrée 2004/05 en attendant la

construction du CO qui devrait débiter au printemps 2005. Les travaux d'agrandissement et de transformation du CO de Marly ont commencé.

L'Association du CO de la Broye planifie l'agrandissement des CO d'Estavayer-le-Lac et de Domdidier pour faire face à l'augmentation des effectifs.

Les études pour l'agrandissement du CO de Wünnewil-Flamatt sont terminées. Les travaux vont pouvoir débiter au printemps prochain.

Le CO de la Tour-de-Trême a accueilli ses premiers élèves à la rentrée 2004. L'inauguration a eu lieu le 1^{er} octobre 2004.

Les travaux concernant le centre culturel et sportif du CO de Romont et la salle de sport de Gurmels sont en cours.

L'Etat a versé 6 500 000 francs de subventions à l'investissement et 124 897 francs pour les locations.

4. Transports scolaires

Tous les budgets des transports scolaires de l'année 2004/05 ont été analysés et approuvés. Chaque augmentation par rapport à l'année précédente a dû être justifiée.

Les comptes 2003/04 présentés par les transporteurs ont été vérifiés et les soldes honorés. La totalité des montants versés s'élèvent à environ 295 000 francs pour le préscolaire, 4 277 000 francs pour le primaire et 1 113 000 francs pour le cycle d'orientation.

Dans le cadre de la préparation de la réponse à la motion Losey relative au transport des élèves et à la sécurité optimale, une enquête a été effectuée en collaboration avec la police cantonale pour connaître le type d'aménagement des véhicules servant à transporter les élèves. La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport incitera les transporteurs à s'équiper de véhicules équipés de sièges transversaux et de ceintures lors de nouvelles acquisitions de bus. Elle rappellera par ailleurs que le respect de toutes les règles de circulation et une vitesse adaptée diminuent fortement les risques encourus et invitera les communes à sensibiliser les chauffeurs des bus scolaires à la problématique de la sécurité.

5. Répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire

L'Inspection des finances, en collaboration avec le Service des communes, a procédé au contrôle de la répartition intercommunale des frais afférents à la scolarité enfantine et primaire pour l'exercice 2003. Au terme de ce contrôle, l'exactitude du décompte 2003 a pu être certifiée. Les budgets 2005 envoyés aux communes prennent en compte, grâce au nouveau programme mis en place en 2003, les modifications de population et de classification annoncées. Le groupe d'accompagnement du pot commun, composé de représentants des communes, du SITel et de la DICS, s'est réuni et a analysé les composantes des comptes 2003

et du budget 2005. Pour l'année 2004, le 13^e passage effectué à fin décembre 2004 indique que le coût moyen/classe est de 99 941 francs pour l'école enfantine et de 128 570 francs pour l'école primaire. Quatorze communes ont bénéficié d'un taux correcteur pour l'école enfantine et quatorze communes pour l'école primaire.

6. Conventions intercantionales relatives à l'accueil réciproque des élèves

La convention scolaire régionale (CSR 2000) passée entre les cantons de la conférence des directeurs de l'instruction publique du Nord-Ouest de la Suisse (Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Lucerne, Soleure et Zurich), règle les montants réciproques à facturer pour les élèves et étudiants de tous les degrés qui fréquentent une école d'un autre canton. Pour chaque filière de formation, une contribution fixe est déterminée et appliquée par tous les cantons signataires. La liste des écoles ayant droit à des contributions est déterminée en fonction de l'offre propre de chaque canton. Pour cette année, le canton de Fribourg a déboursé 2 564 096 francs pour 166 élèves et étudiants scolarisés dans d'autres cantons. Dans le même temps, il a encaissé 1 684 150 francs pour l'accueil de 135 élèves et étudiants extracantonaux. 120 d'entre eux proviennent du canton de Berne.

III. Office cantonal du matériel scolaire

1. Généralités

L'Office cantonal du matériel scolaire (ci-après l'OCMS), fondé en 1888 sous le nom de Dépôt cantonal du matériel scolaire, constitue un établissement officiel dont les bases légales sont contenues à l'article 111 de la loi scolaire du 23 mai 1985. L'Office est rattaché administrativement à la Direction de l'instruction publique, de la culture et des sports (DICS). Financièrement autonome, son organisation est régie par un règlement adopté par le Conseil d'Etat le 7 février 1994. Son organe de contrôle est la Commission de surveillance.

L'OCMS travaille en étroite collaboration avec la DICS: d'une part avec la Direction et le Secrétariat général pour les questions de stratégie sur le plan cantonal et intercantonal, et d'autre part avec les services de l'enseignement obligatoire pour les décisions concernant les choix des moyens d'enseignement.

2. Activités

L'OCMS s'est acquitté de son mandat en livrant à toutes les écoles obligatoires du canton les moyens d'enseigne-

ment et les fournitures nécessaires à leur bon fonctionnement. Ses activités sont résumées ci-dessous:

- 20 900 ventes, dont 15 600 au magasin;
- environ 5000 articles gérés;
- 5,9 millions de francs de chiffre d'affaires;
- 7000 lettres et 1850 paquets envoyés;
- 1100 palettes livrées dans les écoles fribourgeoises;
- plus de 500 tonnes de marchandises traitées: arrivage, stockage, préparation des commandes et expédition;
- réimpression/fabrication de 20 moyens d'enseignement fribourgeois pour un montant de 187 597 francs par l'industrie des arts graphiques du canton;
- l'OCMS, en collaboration avec l'Office romand des éditions et fournitures scolaires (OR), a fait produire dans le canton de Fribourg pour le compte de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) la réimpression/fabrication de quatre moyens d'enseignement romands. La valeur totale de ces travaux s'élève à 103 600 francs. Les achats de moyens romands par l'OCMS auprès de la CIIP se montent à 276 960 francs;
- de plus, l'OCMS a édité au printemps 2004, en étroite collaboration avec la DICS, le moyen d'enseignement d'histoire en allemand «Freiburger Geschichte(n), eine Reise durch die Zeit, Band 3: Die Neueste Zeit» pour les élèves de 6^e primaire, et un classeur pédagogique pour le corps enseignant;
- l'OCMS s'occupe, en étroite collaboration avec les responsables de la DICS et les auteurs, de l'édition et de la production d'un nouveau moyen d'enseignement d'histoire en allemand pour les élèves de 5^e primaire. Parution au printemps 2005;
- avec le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande, l'OCMS a participé à la recherche, à l'élaboration et à la production d'un nouveau carnet de notes pour la scolarité obligatoire allemande. Ce nouveau carnet, de format A4, est distribué à chaque élève durant l'année scolaire 2004/05. L'Office s'est également chargé de la livraison du papier neutre avec filigrane et des licences informatiques à chaque école pour l'impression des feuilles de notes;
- l'OCMS s'est occupé de la partie administrative en relation avec le Service de l'enseignement obligatoire de langue française au sujet des recherches d'un nouveau moyen d'enseignement pour l'apprentissage de la langue allemande dans les cycles d'orientation (CO) français;
- se basant sur le choix final de la DICS en accord avec les directeurs des CO, l'OCMS s'est occupé de l'introduction du nouveau moyen d'enseignement de la langue française pour la première année du cycle d'orientation français;
- avec l'aide des responsables de l'éducation musicale dans le canton de Fribourg, l'OCMS a intégré dans son offre une nouvelle panoplie d'instruments de musique;

- l'Office du matériel scolaire a produit et se charge de la diffusion pour le compte du Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes le classeur «Une vie, des directions», qui est distribué à chaque élève du cycle d'orientation francophone.

3. Commission de surveillance

Les membres de la Commission de surveillance ont siégé une fois en 2004, en date du 17 mars, ils ont pris connaissance des comptes de l'exercice 2003, pour lesquels ils ont donné décharge à la Direction de l'OCMS. A la demande de la DICS, ils ont également nommé deux groupes de travail. Le premier est chargé d'étudier une forme de statut juridique à donner à l'Office, le deuxième recherche une solution pour un agrandissement de l'OCMS, les locaux actuels étant devenus trop exigus.

4. Personnel

Le nombre de collaboratrices et collaborateurs est actuellement de 11 employés, représentant 7,7 EPT, ainsi que 5 auxiliaires, représentant 2,1 EPT. L'OCMS, pour remplir son mandat, a recours à des aides externes dans les périodes critiques.

5. Vers l'extérieur

L'OCMS travaille au niveau des moyens d'enseignement en étroite collaboration avec l'Office romand des éditions et fournitures scolaires (OR). Ce dernier est composé des responsables des matériels scolaires de chaque canton romand (Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel, Jura, Berne francophone et Fribourg). Les activités communes sont la réalisation de nouveaux moyens d'enseignement et les réimpressions des ouvrages existants (voir sous «Activités»), sans oublier une gestion commune des stocks cantonaux.

L'OR sera intégré en 2005 dans les nouvelles structures mises en place par la CIIP pour garantir les prestations découlant de la nouvelle Convention intercantonale administrative sur les moyens d'enseignement et les ressources didactiques du 19 février 2004.

L'OCMS travaille également en étroite collaboration avec les offices scolaires romands pour l'acquisition de certaines fournitures scolaires. Le canton de Fribourg participe activement et profite ainsi de meilleures conditions sur les produits.

IV. Services de l'enseignement obligatoire

1. Généralités

1.1 Vers une école fondamentale

La nouvelle structuration de l'école obligatoire (cf. compte rendu de l'année 2003) est entrée véritablement dans les faits. La volonté de traiter les thématiques scolaires de manière plus continue et dans une plus grande cohérence s'est concrétisée dans plusieurs domaines qui ont occupé, à des degrés divers, chacun des deux Services de l'enseignement obligatoire au cours de l'année 2004. Ceci a été particulièrement le cas pour l'enseignement des langues, des mathématiques et de la musique, pour la consultation du plan d'études cadre romand et pour l'analyse des pratiques en évaluation (partie francophone), pour la révision des bulletins de notes et l'élaboration d'un concept d'évaluation externe des écoles (partie alémanique), ainsi que pour l'intégration des nouvelles technologies. Cette verticalité dans l'approche des sujets a aussi caractérisé les travaux d'actualisation de la loi et du règlement scolaire, des thèmes traitant de l'approche éducative et de la promotion de la santé, la formation des médiateurs et des maîtres de classes de développement ainsi que toute la thématique de l'intégration des enfants présentant un handicap.

1.2 Thèmes communs des deux parties linguistiques

Les deux Services de l'enseignement obligatoire ont conduit en commun divers thèmes transversaux. Parmi les plus importants, il convient de relever:

- les solutions à proposer face au comportement gravement perturbateur de certains élèves: dépôt du rapport définitif puis organisation d'une consultation des milieux concernés;
- la formation continue des enseignants: définition des champs de compétence des services de l'enseignement d'une part et des services de la formation continue de la HEP d'autre part;
- l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement: première volée de formation pour les personnes ressources et début des applications concrètes dans l'activité des classes, poursuite de la formation des enseignants par la mise sur pied de nombreux cours et l'élaboration d'un référentiel de compétences qui servira de cadre à la formation pour les 4 prochaines années;
- la révision de la loi scolaire et du règlement d'exécution: regroupement des questions et identification des thèmes majeurs nécessitant une actualisation;
- la gestion des effectifs scolaires: ouvertures et fermetures de classes;
- l'enseignement des langues: poursuite de la mise à jour des moyens et des méthodes d'enseignement tant au degré primaire qu'au cycle d'orientation, réorientation

du projet de la conception générale de l'apprentissage des langues vers la définition de nouvelles priorités, mutations dans la conduite du dossier, poursuite des projets expérimentaux au degré primaire;

- l'actualisation du plan financier pour les années 2005 à 2008.

1.3 Partie francophone

Les démarches de proximité conduites en lien avec l'instauration du nouveau Service de l'enseignement obligatoire et avec la mise en place de nouvelles structures de l'inspectorat et du conseil pédagogique au degré primaire ont permis de rencontrer la totalité des enseignants de l'école enfantine et de l'école primaire, des classes de développement, d'appui, d'activités créatrices (AC) et de l'enseignement spécialisé, lors de six rencontres d'arrondissement. Au niveau du cycle d'orientation, plusieurs séances ont réuni le Service de l'enseignement et les enseignants; elles ont concerné l'introduction de la nouvelle grille horaire au CO (consultation puis décision de mise en œuvre à la rentrée 2005) et l'utilisation de nouveaux moyens pour l'enseignement du français. Lors de ces différentes rencontres, les lignes directrices du Service – visées, valeurs et priorités de l'action pédagogique – ont été rappelées et précisées à chaque fois, afin de souligner l'aspect structurant des démarches conduites actuellement. Ces séances ont aussi favorisé une meilleure connaissance réciproque de toutes les personnes concernées.

Les thèmes traités durant l'année 2004 ont concerné prioritairement:

- le dépôt du rapport relatif aux pratiques en évaluation portant sur l'ensemble de la scolarité obligatoire (17 septembre 2004), puis mise en consultation des propositions dudit rapport sur les mois de novembre et décembre;
- la poursuite du suivi et de l'accompagnement des projets d'établissement et de leur évaluation, élaboration d'un cadrage de cette thématique au niveau du Service et de la Direction;
- la mise en œuvre de la réorganisation de l'inspectorat de l'école enfantine, primaire et de l'enseignement spécialisé (concept Inspection 2004);
- la relance du groupe de travail relatif à la procédure de préorientation (passage de l'école primaire vers le cycle d'orientation);
- l'analyse de la consultation du projet de nouvelle grille horaire au CO, communication des résultats de cette consultation, mandat complémentaire donné à la conférence des directeurs de CO, puis, en date du 15 juin 2004, décision d'une nouvelle grille horaire avec application progressive dès la rentrée 2005;
- l'analyse et la consultation du plan d'études cadre romand (PECARO);
- la poursuite du travail d'actualisation des moyens et méthodes d'enseignement en français (1^{re} CO), allemand (6P), mathématiques (2^e CO), anglais (3^e CO), latin et musique (1^{re} CO).

Tout au long de l'année, le Service de l'enseignement obligatoire de langue française a été fortement sollicité par le remplacement de nombreux cadres; il s'agissait soit d'entrée en retraite, de départ en cours de carrière, d'ouvertures de poste ou de suite de départ pour maladie. Ont ainsi été nommés: M. Roby Zufferey, collaborateur pédagogique à 50 % auprès du SEnOF, en remplacement de M^{me} Francine Rey, nommée inspectrice du CO; M. Pierre-Alain Büchel, directeur du CO de Sarine Ouest; M^{me} Myriam Repond, inspectrice scolaire de l'arrondissement de Sarine Sud en remplacement de M. François Raemy; M. Jean-Daniel Nanzer, directeur du CO de la Veveyse en remplacement de M. Jean-Pierre Liaudat; M^{me} Marika Odermatt-Codutti, directrice du CO de la Région de Morat en remplacement M. Pierre-Alain Büchel; M. Henri Terrapon, directeur du CO de la Broye en remplacement de M. Jean-Marcel Juriens; M. Yves Baumann, inspecteur scolaire du 1^{er} arrondissement (Sarine Nord et Lac); M. René Pasquier, inspecteur scolaire du 8^e arrondissement (Gruyère); M^{me} Marie-Hélène Brouchoud, conseillère pédagogique pour les activités créatrices; M. Jean-François Beaud, collaborateur chargé de l'encadrement de l'enseignement du français, poste nouvellement créé à l'occasion du départ en retraite de M. Martignoni (accompagnement de la musique).

Ont été mutées du poste d'inspectrice scolaire à conseillère pédagogique des premiers degrés de la scolarité: M^{mes} Patricia Gaillard et Anne-Françoise Magnin, du poste d'inspectrice scolaire des activités artistiques à conseillère pédagogique des activités créatrices: M^{me} Christine Gremaud-Pharisa. Au terme de l'année 2004, le poste de collaborateur pédagogique pour les langues et le complément de poste de collaborateur auprès du SEnOF à 50 % ont été mis au concours, en raison de la démission de M. Hanspeter Birbaum et du non remplacement de l'inspectrice de l'économie familiale du CO à fin janvier 2005.

1.4 Partie alémanique

Sur le plan pédagogique, le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande et ses collaborateurs se sont concentrés en particulier sur les six points suivants:

- l'introduction du nouveau carnet scolaire: les carnets scolaires du CO et de l'école primaire ont été soumis à une évaluation détaillée, puis ont été remaniés sur la base de critères de qualité préalablement définis. Ainsi, un carnet scolaire unique a été conçu pour toute la durée de l'enseignement obligatoire. Ce nouveau carnet est aussi à disposition des enseignants sur support informatisé;
- le développement d'un projet pour l'amélioration de la qualité interne et externe des écoles: les écoles auront désormais la possibilité de compléter leur système d'évaluation interne de la qualité par une évaluation externe effectuée par des experts;
- la consolidation des «Schulleitungen» pour les écoles primaires: après l'élaboration du projet «Schulleitung» à l'école primaire, la période suivante a été consacrée à la consolidation de ce concept. Pour ce faire, plusieurs «Schulleiter» ont à nouveau suivi une formation dans le canton de Soleure. De plus, un groupe de travail a élaboré un cahier des charges pour la «Schulleitung»;
- la rédaction d'une brochure de perfectionnement sur la pratique de l'allemand standard comme langue d'enseignement pour tous les enseignants: l'inspectorat a constaté que l'utilisation de l'allemand standard comme langue d'enseignement par les enseignants ne s'effectue pas de manière systématique. Le Service de l'enseignement obligatoire considère qu'il est d'une importance primordiale d'inciter et de former les enseignants à l'emploi de l'allemand standard durant les cours, non seulement pour des motifs pédagogiques et didactiques, mais surtout en raison du contexte bilingue de notre canton;
- la préparation de l'expérimentation scolaire de la «Basisstufe» (degré élémentaire): depuis la rentrée scolaire 2005/06, trois écoles alémaniques du canton participent à cette expérimentation déjà amorcée en Suisse alémanique. La «Basisstufe» représente une alternative nouvelle au modèle conventionnel «Ecole enfantine, 1^{re} et 2^e années primaires». Les résultats de cette expérimentation serviront de base de discussion pour le développement futur de la phase de mise en œuvre;
- la planification de la coopération avec le groupe de recherche de la Haute Ecole pédagogique. Le Service ne possédant pas le personnel suffisant pour la consultation et l'accompagnement scientifique des projets, une collaboration efficace et effective avec le groupe de recherche de la HEP s'avère d'une importance primordiale.

Parallèlement à ces projets pédagogiques, une analyse détaillée de l'organisation du service a été mandatée, dans le but de prendre des mesures adéquates pour améliorer la gestion des informations et la coordination dans le cadre du développement futur du service.

Concernant le personnel, il faut signaler le changement de directeur au CO de Gurmels. En effet, M. Hubert Andrey a passé le flambeau à M. René Aeby, puis à M. Heinrich Burri après plus de trente ans de service dans sa fonction.

1.5 Effectifs

1.5.1 Ecole enfantine

	Partie francophone		Partie alémanique		Total	
	2003/04	2004/05	2003/04	2004/05	2003/04	2004/05
Nombre d'élèves	2 479	2 594	1 077	992	3 556	3 586
Nombre de classes	147	155	64	61	211	216
Moyenne par classe	16,87	16,74	16,83	16,26	16,86	16,60

Dans la partie francophone, le nombre de classes a augmenté de 8 (– 1) unités et celui des élèves a augmenté de 115. Dans la partie alémanique, le nombre de classes a diminué de 3 (1) unités et celui des élèves de 85 (32). Au total, l'augmentation des classes est de 5 (0) unités et celle des élèves de 30 (– 2).

1.5.2 Ecole primaire

Effectifs

La commission pour les effectifs a préavisé l'ouverture et la fermeture de classes. Il y avait 19 874 (19 803) élèves dans les classes primaires régulières au début de l'année scolaire

2004/05, dont 14 618 (14 487) dans les classes francophones et 5256 (5316) dans les classes alémaniques.

Dans la partie francophone, le nombre de classes a augmenté de 5.5 (8.5) unités et celui des élèves de 131 (102). Dans la partie alémanique, le nombre de classes a diminué de 1 (0) unité et celui des élèves a diminué de 60 (18). Au total, l'augmentation des classes est de 4.5 (8.5) unités et celle des effectifs d'élèves de 71 (84).

En outre, il y avait 390 élèves dans les classes de développement, dont 286 dans les classes francophones et 104 dans les classes alémaniques.

La moyenne du nombre d'élèves par classe (sans les classes de développement) est de 19.78 (19.79), et de 19.1 (19.66) avec les classes de développement.

Répartition des élèves

	Classes de langue française		Classes de langue allemande		Total	
	2003/04	2004/05	2003/04	2004/05	2003/04	2004/05
1 ^{re} année	2 393	2 388	813	846	3 206	3 234
2 ^e année	2 481	2 478	946	831	3 427	3 309
3 ^e année	2 336	2 477	889	948	3 225	3 425
4 ^e année	2 402	2 363	856	886	3 258	3 249
5 ^e année	2 462	2 445	896	852	3 358	3 297
6 ^e année	2 413	2 467	916	893	3 329	3 360
Total	14 487	14 618	5 316	5 256	19 803	19 874
Nombre de classes	736,5	742	264	263	1 000,5	1 005
Moyenne par classe	19,67	19,70	20,14	19,98	19,79	19,78

1.5.3 Cycle d'orientation

Dans la partie francophone, le nombre de classes a augmenté de 21 (6) unités et celui des élèves de 260 (304). Dans la partie alémanique, le nombre de classes a augmenté de 5 (7) unités et celui des élèves de 77 (120). Au total, l'augmentation des classes est de 26 (13) unités et celle de l'effectif des élèves de 337 (424).

Effectifs des élèves selon les années de CO

	Classes de langue française		Classes de langue allemande		Total	
	2003/04	2004/05	2003/04	2004/05	2003/04	2004/05
7 ^e année	2 465	2 520	950	981	3 415	3 501
8 ^e année	2 241	2 526	890	920	3 131	3 446
9 ^e année	2 199	2 119	918	934	3 117	3 053
Total	6 905	7 165	2 758	2 835	9 663	10 000
Nombre de classes	320	341	155	160	475	501
Moyenne par classe	21,58	21,01	17,79	17,72	20,34	19,96

Effectif moyen par classe selon les différentes sections

	Classes de langue française		Classes de langue allemande	
	2003/04	2004/05	2003/04	2004/05
s. prégymsasiale	24,11	23,85	19,37	19,81
s. générale	23,11	22,45	21,18	21,45
s. pratique	17,58	16,85	15,91	15,77
cl. développement	9,45	9,85	8,05	8,36
Total	21,58	21,01	17,69	17,72

Répartition des élèves selon les sections sur l'ensemble des 3 années de CO

	Classes de langue française		Classes de langue allemande					
	2003/04	2004/05	2003/04	2004/05				
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
s. prégymsasiale	2 628	38,06	2 763	38,56	698	25,31	713	25,15
s. générale	2 923	42,33	2 938	41,01	1 207	43,76	1 244	43,88
s. pratique	1 204	17,44	1 280	17,86	700	25,38	694	24,48
Cl. de dévelop.	104	1,51	128	1,79	153	5,55	184	6,49
Cl. de langue	46	0,67	56	0,78	-	-	-	-
Total	6 905	100	7 165	100	2 758	100	2 835	100

Effectif des élèves effectuant une 10^e année

	Classes de langue française		Classes de langue allemande					
	2003/04	2004/05	2003/04	2004/05				
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
10 ^e année	558	8,08	531	7,41	144	5,25	156	5,50

1.6 Scolarisation des enfants allophones

L'année écoulée a permis de renforcer la communication à différents niveaux.

Par l'intermédiaire des établissements (pour le degré primaire) et des directions (pour le cycle d'orientation), les enseignants ont été informés sur les projets en cours et la parution de nouveaux supports pédagogiques. Les enseignants des structures d'accueil (classes d'accueil ou de langue) ont été réunis à plusieurs reprises; au-delà des échanges sur les pratiques, ces rencontres ont permis de souligner leurs besoins en matière de formation continue et d'y répondre dans la mesure des possibilités existantes.

Un réseau des enseignants de langue et de culture d'origine a également vu le jour. Différentes manifestations (visites de classes, conférences) ont permis aux enseignants intéressés de mieux saisir le système de formation de notre canton (didactique des langues, évaluation, projets d'établissement, par exemple). Un concept «Évaluer les élèves primo-arrivants dans leur langue maternelle» est en voie d'élaboration, pour prendre en compte la langue de l'élève dans le but de mieux orienter le nouveau venu dans l'école fribourgeoise.

La commission cantonale pour la scolarisation des enfants de migrants (CCSIEM) s'est réunie à trois reprises au cours desquelles elle a traité l'élaboration d'un projet de memento qui développera diverses recommandations visant à faciliter l'intégration des jeunes à l'école. La DICS est également représentée au sein de la Commission pour l'intégration des migrants et contre le racisme pour assurer le lien avec la CCSIEM.

2. Ecole enfantine, partie francophone

2.1 Effectifs et organisation

A la rentrée 2004, la région nord de la partie francophone du canton de Fribourg compte 77 classes enfantines et 117 enseignantes; de son côté, la région francophone sud compte 78 classes enfantines et 119 enseignantes pour un total de 155 classes enfantines et 236 enseignantes. Les classes enfantines travaillent à temps complet depuis trois ans, une seule classe travaille à temps partiel en raison d'un effectif réduit. Depuis quelques années déjà, 2 cercles scolaires ont mis sur pied une deuxième année d'école enfantine, dont la prise en charge financière est assurée par les communes.

2.2 Répartition géographique des classes

	2003/2004		2004/2005	
	classes	élèves	classes	élèves
Ville de Fribourg	18	290	18	298
Sarine-Campagne	43	768	47	764
Gruyère	31	527	32	546
Lac	10	174	9	173
Glâne	14	230	16	273
Broye	20	310	21	333
Veveyse	11	180	12	207
Total	147	2 479	155	2 594

2.3 Ouvertures et fermetures de classes à la rentrée 2004

La situation se présente de la manière suivante: 12 ouvertures de classe enregistrées à Grolley / Corserey, La Brillaz / Marly Grand-Pré / Autigny, Chénens / Le Mouret / Estavayer-le-Lac / Cugy, Frasses, Montet, Granges-de-Vesin / Vuisternens-dv-Romont / Auboranges, Chapelle, Ecu-blens, Rue / La Jogne / Bas-Intyamon / Attalens. La classe de Riaz a été dotée d'un 0.25 poste supplémentaire en raison d'effectifs élevés.

Parallèlement, il a fallu procéder à la fermeture de 4 classes à Marly Cité / St-Aubin, Vallon, Les Friques / La Tour-de-Trême / Bas-Vully, Haut-Vully. Celle de Sorens a été amputée de 0.25 poste, en raison d'un effectif d'élèves insuffisant.

2.4 Axes de travail prioritaires

Les maîtresses enfantines ont poursuivi leur formation dans les domaines de l'éducation musicale (3 séances) et des mathématiques (3 séances). Cette année a vu s'achever la formation des enseignantes de l'école enfantine en mathématiques. A ce jour, 205 enseignantes et 1 enseignant primaire ont suivi, durant les deux années où cette formation a été mise à disposition, des modules animés par des formatrices et formateurs du cycle initial du canton de Vaud (CIN).

Des échanges ont été organisés au sein des cercles scolaires; ils avaient un caractère obligatoire pour les enseignantes. Ces échanges, décidés par la Conférence des inspecteurs, ont été menés avec l'appui du groupe «mathématiques et évaluation». Afin de poursuivre cette expérience qui s'est avérée pleinement positive, un nou-

veau projet a été lancé au début de l'année scolaire 2004/05.

Les enseignantes ont été invitées à participer à une séance sur le concept d'intégration et à une rencontre d'échanges organisée par les conseillères pédagogiques. Enfin, les maîtresses enfantines entrées nouvellement en fonction ont suivi des modules de formation assurés par les formateurs praticiens rattachés à la HEP.

2.5 Admissions à l'école primaire

Les parents de 194 (141) élèves ont décidé de retarder l'entrée de leur enfant à l'école primaire. Ce nombre représente le 6 % (5,75 %) des enfants qui, en 2004, étaient en âge de commencer l'école primaire. Environ 50 % des enfants qui ont commencé l'école enfantine de manière anticipée y restent 2 ans. Les parents de 73 (63) élèves ont demandé une admission anticipée en classe primaire.

2.6 Cours de langue

5 enseignantes sont au bénéfice d'un contrat à 50 % et 13 enseignantes sont sous contrat à temps partiel pour quelques unités. Afin d'assurer la meilleure coordination possible, les enseignantes chargées de ces cours œuvrent en réseau, sous la responsabilité de la coordinatrice cantonale de la scolarisation des enfants de migrants et avec la collaboration des conseillères pédagogiques.

2.7 Intégration d'enfants ayant des besoins différents

13 enfants bénéficient du service d'intégration alors que 26 autres profitent d'un appui ou d'un soutien à moyen ou à long terme par les enseignantes spécialisées. 1 enfant malvoyant et 3 enfants malentendants suivent la classe régulière à plein temps et sont aidés par un appui spécialisé. 5 enfants handicapés sont partiellement intégrés dans les classes ordinaires. Quelques enfants sont soutenus par le Service Educatif Itinérant (SEI).

2.8 Relations école enfantine – école primaire

Pour assurer une transition harmonieuse entre les trois premières années de la scolarité et pour favoriser une progression dans les apprentissages des élèves, les enseignantes ont travaillé, lors de deux séances, à la mise sur pied d'échanges obligatoires entre les classes de l'école enfantine et celles du degré primaire.

2.9 Relations école maternelle – école enfantine

Depuis deux ans, un après-midi d'échanges est réservé aux enseignantes maternelles et enfantines pour mieux se connaître, s'informer sur les objectifs d'enseignement, améliorer la transition, notamment celle des enfants dont la situation est déjà préoccupante.

2.10 Enseignantes spécialisées

Deux enseignantes spécialisées engagées à 80 % interviennent dans les classes enfantines, elles sont également disponibles pour des conseils aux titulaires dans les cas d'enfants au comportement inadapté.

3. Ecole enfantine, partie alémanique

3.1 Généralités

3.1.1 Nouveaux moyens d'enseignement

De plus en plus de nouvelles méthodes d'apprentissage sont développées pour l'école enfantine dans les domaines de l'enseignement de la langue écrite et parlée, des mathématiques et de l'expérimentations en sciences naturelles.

Concernant la stimulation du développement de la langue et en particulier de l'écrit, la majorité des enseignants utilise déjà le programme «Hören, Lauschen, Lernen» (Entendre, Ecouter, Apprendre) de Würzburg. L'introduction de ce nouveau moyen d'enseignement pour l'apprentissage de la lecture a montré aux enseignants que certaines méthodes sont particulièrement bien adaptées pour les enfants de l'école enfantine qui commencent déjà à apprendre à lire.

Toujours plus d'enfants montrent un grand intérêt pour les chiffres avant leur entrée en première année. La méthode «Das Kleine Zahlenbuch» se prête particulièrement bien à la stimulation de la compréhension et de la pensée mathématique à l'école enfantine. Les enseignants ont déjà été formés à l'utilisation de ce manuel par des personnes qualifiées, dans le courant de l'année passée.

Les enfants de l'école enfantine désirent découvrir et comprendre le monde, par exemple en découvrant progressivement les phénomènes naturels. La nouvelle méthode «Tüfteln, forschen, staunen» explique ces phénomènes à l'aide d'expérimentations facilement réalisables et donne de nombreuses informations dans les domaines de l'eau, de l'air, de la chaleur, du son, de la lumière et du magnétisme, en s'inspirant de la vie quotidienne des enfants.

3.1.2 Intégration d'élèves handicapés et atteints de troubles de comportement dans les classes régulières

Durant l'année scolaire 2004/05, 10 (15) enfants ayant besoin d'une attention particulière ont été intégrés dans des classes régulières. 7 enfants sont intégrés par le biais du foyer Les Buissonnets. 9 (8) éducatrices spécialisées travaillent dans les classes enfantines régulières pour soutenir et encourager ces enfants. La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport soutient en outre l'intégration de trois autres enfants.

3.1.3 Cours d'allemand pour enfants de langue étrangère

25 (24) cercles scolaires proposent des cours d'allemand afin de favoriser l'intégration des enfants de langue étrangère. Durant l'année 2004/05, 150 (169) élèves de l'école enfantine bénéficient de ces cours.

3.2 Ouverture et fermeture de classes

Une classe enfantine a été ouverte au début de l'année scolaire (Überstorf).

Quatre classes ont été fermées suite à un nombre insuffisant d'élèves: Bösing (1), Jeuss (1), St. Ursen (1) et Tafers (1).

3.3 Répartition géographique des classes

	2003/2004		2004/2005	
	classes	élèves	classes	élèves
Ville de Fribourg (all)	6	95	6	79
Singine	34	574	32	542
Gruyère (allemand)	1	13	1	12
Lac (allemand)	23	395	22	359
Total	64	1 077	61	992

Effectif moyen pour l'année scolaire 2004/05: 16.26 (16.83) élèves par classe.

Toutes les écoles enfantines sont à plein temps.

Dans 4 (4) cercles scolaires, du fait du nombre peu élevé d'élèves ou en raison d'une longue tradition, deux années d'école enfantine sont offertes: Murten (8), Galmiz (1), Fräschels (1) et Jaun (1).

35 (37) classes enfantines sont tenues par deux enseignant(e)s à temps partiel. 6 (5) maîtres(ses) enfantines assument des fonctions de direction dans leur cercle scolaire dans le cadre de la Schulleitung.

3.4 Formation continue

Les enseignant(e)s ont été convié(e)s à suivre 2 séances de formation continue: comprendre et encourager l'apprentissage d'une (deuxième) langue.

Les enseignants ont la possibilité de revoir, d'un point de vue scientifique, les mécanismes d'acquisition ainsi que les différents facteurs qui jouent un rôle dans l'apprentissage d'une langue. Dans un deuxième temps, ils observeront l'influence de ces facteurs sur l'apprentissage d'une deuxième langue et apprendront de quelle façon encourager celle-ci à l'école enfantine.

3.5 Admission à l'école primaire

Les parents de 140 (160) enfants ont décidé de retarder d'une année l'entrée de leur enfant à l'école. Ce nombre représente le 12,99 % (14,4 %) des enfants qui, en 2004, étaient en âge de commencer leur scolarité obligatoire. En revanche, les parents de 9 (14) enfants ont utilisé la possibilité d'une admission anticipée à l'école.

3.6 Situation de l'emploi

Au début de l'année scolaire 2004/05, toutes les places vacantes ont pu être repourvues.

4. Ecole primaire, partie francophone

4.1 Répartition géographique des classes

	2003/2004		2004/2005	
	classes	élèves	classes	élèves
Ville de Fribourg	84	1 618	86	1 626
Sarine-Campagne	218	4 375	218,5	4 323
Gruyère	155,5	3 137	156,5	3 167
Lac	38	680	38	691
Glâne	85	1 658	84	1 661
Broye	99	1 829	99,5	1 939
Veveyse	57	1 190	59,5	1 211
Total	736,5	14 487	742	14 618

4.2 Ouvertures et fermetures de classes à la rentrée 2004

Il a fallu procéder à 16.5 ouvertures de classe: Fribourg (Vignettaz) / Belfaux / La Sonnaz / Villars-sur-Glâne (Les Rochettes) / Hauterive / St-Aubin, Vallon / Domdidier / Cugy, Frasses / Léchelle, Montagny, Cousset / Mézières / Esmont, Montet / Pont-en-Ogoz / La Tour-de-Trême / Vuadens / Gruyère / Bas-Vully, Haut-Vully / Semsales / Remaufens / Attalens.

D'autre part, 11 classes ont été fermées: Givisiez/Treyvaux / Corpataux / Autigny, Chénens / Romont / Prez-vers-Noréaz / Estavayer-le-Lac / Chapelle, Cheiry, Prévondavaux / Le Châtelard, Grangette, Massonnens / Vuisternens-devant-Romont, La Neirigue / La Roche / Charmey, Cerniat, Crésuz / Sâles / Misery, Courtion, Villarepos / Morat.

A la rentrée scolaire 2004/05, l'ensemble de l'opération a consisté en l'ouverture de 5,5 (8.5) classes supplémentaires par rapport à la situation connue pour l'année scolaire 2003/04.

4.3 Axes de travail prioritaires

4.3.1 Enseignement de l'allemand

L'introduction de la nouvelle méthodologie de l'enseignement de l'allemand (Tamburin) est maintenant dans sa phase finale. En effet, depuis la rentrée scolaire, l'ensemble des élèves de 6P de la partie francophone du canton utilisent ces nouveaux moyens d'enseignement. Afin d'assurer une bonne mise en œuvre, le programme destiné au corps enseignant a été complété par des précisions portant sur les contenus d'apprentissages. La formation continue du corps enseignant des classes de 3P à 6P s'est poursuivie. Il s'agissait de la dernière année de formation obligatoire qui a réuni 111 enseignantes et enseignants. La formation des animatrices et des animateurs est demeurée la priorité des deux co-responsables cantonaux.

Les projets linguistiques autorisés par la DICS concernent 6 cercles scolaires de l'enseignement primaire et un 7^e projet le CO.

L'avant-projet de concept général pour la promotion de la langue partenaire, déposé par la commission cantonale en septembre 2003, a fait l'objet d'une vaste analyse par l'ensemble des cadres de l'enseignement. Il devra être reconsidéré dans ses priorités et devra intégrer les impulsions récentes dans le domaine de l'apprentissages des langues; tel a été le sens de la réponse apportée en juin 2004 à la question de la députée Ursula Krattinger qui s'inquiétait des suites données à cet avant-projet. A la suite de la démission des deux chefs de projet, la DICS a mis au concours 1.5 poste de collaborateur pédagogique pour les langues, soit l'équivalent des postes libérés. Leur mission sera de revoir le projet de concept cantonal des langues puis, en collaboration avec les services de l'enseignement, d'en assurer la mise en œuvre.

4.3.2 Enseignement des mathématiques

Un accent particulier a été mis, tout au long de l'année scolaire 2003/04, dans le domaine de l'évaluation des compétences des élèves. Ceci a concerné en priorité les ensei-

gnants de 5P et 6P. Les moyens d'enseignement des mathématiques sont en effet accompagnés de modules de formation mis à la disposition des enseignants du canton. Un nombre très élevé d'enseignants (env. 350) se sont inscrits pour les modules organisés durant cette année. Ils sont en principe proposés pour la dernière fois sous leur forme actuelle, puisque l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement est terminée à ce jour.

Au mois de juin 2004, 20 classes de 4P du canton de Fribourg ont participé à l'évaluation romande des compétences des élèves en mathématiques. Cette évaluation, appelée «Mathéval», concerne tous les cantons romands; les résultats définitifs seront connus et publiés dans le courant de l'année 2005.

Quatre séances réunissant les enseignants de 5P et 6P (2 dans la région nord, 2 dans la région sud) ont été consacrées à la présentation du «Curriculum de mathématiques 7-9» et à ses répercussions sur les connaissances et compétences exigées en mathématiques dans les classes de 5P et 6P. Tous les enseignants de ces degrés y ont participé. Ces séances s'inscrivent dans le souci de maintenir et d'améliorer les contacts école primaire-CO, afin d'obtenir en mathématiques la cohérence verticale indispensable à l'enseignement de cette branche.

Depuis l'automne et avec l'appui de FRI-TIC, un site internet réservé aux mathématiques a été mis à disposition des enseignants pour toute la scolarité obligatoire du canton de Fribourg.

4.3.3 Enseignement de la musique

Suite à la disparition de M. Eric Conus, professeur, MM. Pierre-Georges Roubaty et Hugo Stern assurent momentanément l'intérim à la tête de la Commission de l'éducation musicale (CEM). En éducation musicale, 11 cours ont été donnés au cours de l'année, ils abordaient les différents domaines que recouvre la Méthodologie romande (chant et pose de voix, audition, rythme, intonation, ...), mais également le répertoire de chants pour la classe ainsi que la rythmique et l'expression corporelle. 70 enseignants primaires ont participé à l'un des 5 modules non obligatoires qui complètent la formation durant l'année.

4.3.4 Forum des écoles en projet

Le Dispositif d'accompagnement des écoles en projet (DAF) a organisé son 3^e FORUM, le 17 mars 2004, qui fut l'occasion de découvrir la réalité pédagogique d'une vingtaine d'équipes enseignantes en projet. Les écoles ont exposé leurs réalisations en se regroupant par thèmes: la lecture, l'expression écrite, l'observation et l'évaluation formative, une nouvelle organisation du travail en modules,... Outre la visite des stands, des temps forts étaient prévus au cours de l'après-midi avec deux conférences-débats et des allocutions.

De nombreux visiteurs, tant parmi les autorités scolaires que parmi les enseignants, ont défilé dans les stands ou participé aux échanges. Le forum est l'occasion de procéder à des échanges d'expériences, de faire évoluer les représentations des uns et des autres et de stimuler la mise en œuvre de nouveaux projets.

4.4 Classes de développement

La partie francophone dispose de 26 (26) EPT de maîtres de classes de développement. La région Nord en compte 15 soit 8 à Fribourg, 3 à Estavayer-le-Lac, 3 à Villars-sur-Glâne, 1 à Belfaux; la région Sud en compte 11 soit 6 à Bulle, 1 à Marly, 2 à Romont et 2 à Châtel-St-Denis. Il convient d'y ajouter une classe à rythme lent à Estavayer-le-Lac.

De plus, 34.89 (32.40) postes de maîtres de classe de développement itinérants (MCDI) sont à disposition, soit 18.48 maîtres pour la région Nord et 16.41 pour la région Sud.

4.5 Classes de langue

Etat au 1.9.2004: région Nord, Fribourg 6 postes à plein temps, complétés par des unités d'enseignement attribués à 7 enseignants d'appui; Villars-sur-Glâne, 2 postes à mi-temps; Estavayer-le-Lac, 2 postes à plein temps; Courtepin, 2 postes à mi-temps.

Pour la région Sud: Bulle et La Tour-de-Trême, 1.81 postes; Marly, 2 postes à mi-temps; à quoi il faut ajouter des unités d'enseignement dans certains cercles scolaires: 12 unités à Villaz-St-Pierre et 5.35 à Châtel-St-Denis.

Des cours de deux à quatre leçons par semaine se donnent individuellement ou en groupes dans tous les cercles scolaires qui accueillent des enfants allophones.

4.6 Conférence des inspecteurs scolaires

Durant l'année scolaire 2003/04, les inspectrices et les inspecteurs scolaires francophones se sont réunis à 30 reprises en séance plénière et à plusieurs reprises en sous-groupes. La conférence a reçu de nombreux invités pour des échanges et des informations réciproques. Elle a répondu à plusieurs rapports mis en consultation: calendrier scolaire, concept des langues, nouvelle grille-horaire du Cycle d'orientation, auto-évaluation des écoles en projet, recommandations relatives à la formation continue, introduction à la profession, programme d'études cadre romand (PECARO), règlement relatif au personnel enseignant dépendant de la DICS. La nouvelle organisation de l'inspection des écoles a été mise en place; la région sud dispose de bureaux à Romont et la région nord à Fribourg. Les cercles scolaires ont été nouvellement répartis dans 8 (6) arrondissements.

Les principaux sujets traités sont les suivants: réflexions communes, formation, informations, traitement des sujets administratifs et organisationnels, préparation de l'information relative à la mise en place du concept «Inspection 2004» pour les enseignants, les autorités et les parents, élaboration des documents «Cadre de référence et de mise en œuvre des projets d'établissement».

- Concernant les élèves:

Les visites didactiques des mathématiques en 6P, le dépôt du rapport «Projet de principes et de recommandations pour les enfants à haut potentiel».

- Concernant les enseignants:

La planification des mercredis après-midi, l'élaboration des documents pour les visites didactiques des mathématiques en 6P, l'amélioration du document «Processus

d'évaluation continue des besoins des élèves en difficulté», la participation à différents groupes de travail mis en place par la DICS (dyslexie, commission des appuis et des mesures d'aide, préparation d'épreuves de références du français en 6P), la rédaction du rapport sur les visites didactiques des mathématiques en 3-4P, la mise en place du concept de travail des personnes ressources FRI-TIC, la refonte de l'enveloppe administrative contenant tous les documents officiels nécessaires aux enseignant-e-s et leur mise à disposition sous une forme informatisée sur le site de l'inspection des écoles ouvert cette année scolaire, l'organisation de 6 réunions d'arrondissement en collaboration avec le SENOF.

- Concernant les autorités:

Le travail avec la DICS pour examiner les modifications à apporter au Règlement de la loi scolaire (RLS), la rencontre avec le «Groupe inter-professionnel contre la maltraitance et les abus sexuels sur les enfants et adolescents» (GRIMABU), la reprise du travail sur les effectifs scolaires à la suite du mandat confié par la DICS, les séances du service à la Direction le premier mercredi de chaque mois.

4.7 Formation continue

23 personnes ont participé à un cours de mise à niveau des connaissances et des compétences en ACT de la 3P à 6P.

Pour la première fois, cinq enseignants primaires ont débuté leur formation de médiateurs scolaires en septembre 2004, dans le cadre de la nouvelle volée de formation qui réunit 22 enseignants des différents degrés. En novembre, 13 enseignants primaires, formés par l'Institut de pédagogie curative, ont reçu leur attestation de maître de classe de développement certifiant le suivi d'une formation ad hoc qui a duré deux ans.

4.8 Rencontres avec les associations professionnelles

La DICS a reçu à deux reprises le comité cantonal de la Société pédagogique fribourgeoise francophone (SPFF). Les discussions ont notamment porté sur le statut des enseignants (Règlement du personnel enseignant, collaboration avec les parents et les communes, HEP et les salaires des futurs enseignants, féminisation de la profession), le plan d'études cadre romand (PECARO), les projets d'école, les moyens d'enseignement, l'inspection des écoles, l'enseignement des langues, les journées portes ouvertes, les directives pour l'enseignement de la natation.

5. Ecole primaire, partie alémanique

5.1 Généralités

5.1.1 Développement de l'école

Nouveau moyen d'enseignement en histoire

Une équipe d'auteurs (historiens, enseignants) élabore un nouveau livre d'histoire en trois tomes pour les 4^e, 5^e, et 6^e années. Le tome pour la 6^e année a été introduit avec succès dès la rentrée scolaire 2004/05. Le livre prévu pour la 5^e année sera introduit à la rentrée 2005/06.

Intégration des élèves allophones

Le modèle «Classes d'intégration et d'encouragement» de l'école primaire de Flamatt a été évalué scientifiquement. Un rapport a été présenté aux autorités scolaires à l'occasion d'un colloque. Dans le cadre de cette discussion, il a été établi que de nouvelles études seront nécessaires pour obtenir plus de données pertinentes et analysables. Il a donc été décidé, en collaboration avec le groupe de recherche de la Haute Ecole pédagogique, que des étudiants de premier cycle se pencheront sur la problématique de l'intégration d'enfants de langue étrangère dans le cadre de leur travail de diplôme.

Réseau de langues dans les écoles plurilingues

L'école primaire du Schönberg va collaborer dès la rentrée scolaire 2005/06 et pour deux ans à un projet intercantonal d'encouragement à l'intégration des élèves de langue étrangère; elle se concentrera sur un projet de développement qui met particulièrement l'accent sur l'apprentissage des langues.

Forum Ecole et Religion

Ce nouveau forum est le fruit d'une coopération entre le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande, en particulier du degré primaire, et la commission œcuménique alémanique des deux Eglises officiellement reconnues. Le but premier du forum est d'aborder des questions importantes autour de l'éducation religieuse des enfants à l'école et de développer des solutions aux problèmes pédagogiques et organisationnels que présente ce sujet.

Evaluation du programme d'étude

Les travaux du groupe d'experts concernant l'adaptation du programme d'étude sont suffisamment avancés pour assurer l'introduction du nouveau programme comme prévu à la rentrée 2005/06. Parallèlement aux améliorations du contenu, des éléments de didactique moderne et de psychologie de l'apprentissage ont été introduits dans le nouveau programme qui sera disponible sur support informatique pour tous les intéressés.

Promotion du français langue partenaire

L'adaptation du programme d'étude en français a été effectuée en relation étroite avec le «portfolio des langues II» européen. De plus, trois classes primaires sont intégrées activement pour l'essai de ce «portfolio des langues II». Enfin, l'évaluation pratique des compétences linguistiques à la fin de la 5^e et 6^e primaires a été soumise à une analyse approfondie.

5.1.2 Rencontres avec les associations professionnelles

La DICS a reçu à deux reprises le comité de l'association des enseignants de la partie alémanique (Lehrerverein Deutschfreiburg). Lors de la première séance, les thèmes suivants ont été spécialement abordés: comparaison des coûts scolaires entre les écoles francophones et alémaniques et la coordination des mesures d'intégration et de soutien. La deuxième séance a été consacrée principale-

ment au nouveau règlement relatif au personnel enseignant ainsi qu'au projet de «passerelles» (formation complémentaire) pour les enseignants.

5.2 Répartition géographique des classes

	2003/2004		2004/2005	
	classes	élèves	classes	élèves
Ville de Fribourg (all.)	30	564	31	569
Singine	152	3 080	150	3 009
Gruyère (allemand)	3	52	3	55
Lac (allemand)	79	1 620	79	1 623
Total	264	5 316	263	5 256

5.3 Cours de langue, état au 1^{er} septembre 2004

Alterswil 1/28; Bösing 6/28; Cordast-Guschelmuth 7/28; Courtepin 9/28; Dürdingen 12/28; Flamatt: 36/28; Freiburg 28/28; Giffers-Plasselb-Plaffeien 16/28; Gurmels 7/28; Heitenried 2/28; cercle scolaire de Jeuss, Lurtigen, Salvenach 3/28; Kerzers 23/28; Liebistorf 5/28; cercle scolaire de ABGRU 5/28; Murten 36/28; Schmiten 14/28; St. Antoni 2/28; St. Ursen 5/28; Tafers 11/28; Wünnewil 12/28.

5.4 Formation continue

Le corps enseignant a été convié à suivre les cours obligatoires suivants:

- Lignes directrices pour l'enseignement dans des classes hétérogènes
- Activités créatrices et variées pour les ACM
- Introduction au programme de l'économie familiale
- Comprendre et encourager l'apprentissage d'une (deuxième) langue
- Nouveaux horizons avec «Bonne Chance»
- Introduction au nouveau matériel de mathématique «Zahlenbuch 1-4»
- Introduction au nouveau matériel de mathématique «Zahlenbuch 5-6»
- Introduction à la nouvelle méthode d'apprentissage de la lecture
- Introduction destinée aux enseignants: «L'allemand comme langue étrangère»
- Séance d'informations pour enseignants ACM
- Rencontre des «Schulleiter»
- Forum de formation continue pour les enseignants spécialisés.

5.5 Conférences des inspecteurs scolaires

La conférence a tenu 15 séances, au cours desquelles les thèmes suivants ont été abordés:

Concernant les élèves

- Offre de pédagogie curative dans les écoles primaires et secondaires

- Réorganisation des examens médicaux dans les écoles enfantines et primaires
- Consultation relative aux mesures concernant les enfants et adolescents ayant de graves problèmes de comportement
- Remaniement du carnet scolaire: mise à l'épreuve, évaluation, application
- Mesures d'aides pour les enfants et les adolescents ayant un handicap mental ou physique ainsi que pour les enfants surdoués

Concernant le corps enseignant

- Formation continue des enseignants: consultation relative au Règlement relatif au personnel enseignant de la DICS
- Consultation relative au projet d'accompagnement des enseignants débutants
- Consultation relative au Règlement sur le personnel enseignant
- Projet de formation complémentaire reconnue («Passe-relles») pour les enseignants
- Projet «fri-tic»: formation des personnes de ressources
- Formation continue obligatoire et facultative pour les enseignants

Concernant l'enseignement

- Ethique au cycle d'orientation – programme d'étude
- Nouvelle orientation pour l'apprentissage précoce des langues chez les enfants de migrants
- Promotion de l'allemand standard à l'école infantine et primaire / Incitation à la lecture
- Apprentissage de la lecture: lancement de l'offre pour les nouveaux moyens d'enseignement
- Techniques d'apprentissage élargies pour l'enseignement à l'école primaire
- Développement d'un programme d'étude de transition pour l'école primaire
- Principaux domaines du développement de l'école: achèvement du plan de mise en œuvre

Concernant l'école en général

- Communication vers l'extérieur et utilisation d'Internet pour la conférence
- Tâches et compétences des «Schulleiter» de l'école primaire
- Projet d'expérimentation de la «Basisstufe»
- Traitement des questions relatives au projet «Ecole et Religion»
- Coordination avec l'administration de l'Office cantonal du matériel scolaire

5.6 Classes de développement

Durant l'année 2004/05, on compte 12 (12) classes de développement: Düdingen 3, Schmitten 2, Flamatt 2, Kerzers 4, Murten 1. A Murten, une classe de développement a été supprimée et transformée en un poste MCDI. A Düdingen, la classe d'introduction qui intègre aussi des élèves ayant des difficultés d'apprentissage, compte maintenant comme une classe de développement. Répartition des 21.3 (20.11) postes MCDI à temps complet: ABGRU, Alterswil, Bösinggen, Brünisried, Cordast-Guschelmuth, Courtepin, Fribourg, Fribourg FOS, Giffers, Gurmels, Heitenried, Jaun, JLS, Liebistorf, Murten, Plaffeien, Plasselb, Rechthalten, St. Antoni, St. Silvester, St. Ursen, Schwarzsee, Tafers, Ueberstorf et Wünnewil.

6. Cycle d'orientation, partie francophone

6.1 Généralités

Depuis la rentrée 2004, le cycle d'orientation francophone compte 2 écoles de plus. L'école du CO de Sarine Ouest a accueilli sa première volée d'élèves dans des pavillons. Les 153 élèves de première année sont répartis dans 8 classes. Les élèves de la Gruyère sont désormais répartis entre l'école de Bulle et celle de La Tour-de-Trême, inaugurée officiellement le 1^{er} octobre 2004. Le CO enregistre à la rentrée 2004 sa plus forte augmentation du nombre de classes, soit 21 au total (6).

6.2 Effectifs par école de CO

	2003/2004		2004/2005	
	classes	élèves	classes	élèves
Belluard	35	730	34	702
Broye	45	912	45	931
Gibloux	18	373	20	412
Glâne	38	825	37	845
Gruyère-Bulle	63	1 523	37	815
Gruyère-La Tour/Jaun			39,5	815
Jolimont	37	758	36	764
Marly	25	537	25,5	559
Pérolles	28	593	27	543
Région de Morat	9	166	9	147
Sarine Ouest			8	153
Veveyse	22	488	23	479
Total CO	320	6 905	341	7 165

6.3 Classes et cours de langue pour les élèves étrangers

Au début du 1^{er} semestre de l'année scolaire, on comptait 5 (4) classes de langue regroupant 46 (43) élèves. Les classes de langue, plus souvent appelées classes d'accueil, existent dans les CO du Belluard, de la Gruyère, de Jolimont et de Pérolles. Dans les autres écoles, les élèves allophones sont répartis dans les classes des différentes sections et bénéficient de cours d'appui, en français notamment.

6.4 Répartition des élèves au terme de la procédure de passage du primaire au CO

La procédure de passage a concerné 2360 (2282) candidats; 2339 (2256) provenaient des écoles publiques et 21

(26) des écoles privées. La répartition des élèves à la suite de la procédure de passage a été la suivante:

	Elèves		%	
	2003/04	2004/05	2003/04	2004/05
section pré-gymnasiale	814	872	36,37	36,94
section générale	1 031	1 002	46,07	42,45
section pratique	393	434	17,56	18,38
répétition de la 6 ^e primaire	9	9	0,39	0,38
choix d'une autre école	35	43	1,53	1,82

La procédure de passage n'a pas été modifiée cette année et ne le sera pas non plus au printemps 2005. Le projet d'une nouvelle procédure, appelée procédure de préorientation, est relancé en tenant compte des résultats de la consultation relative au projet déposé au printemps 2003 et des conclusions du rapport proposant un système cohérent des pratiques en évaluation sur l'ensemble de la scolarité obligatoire, rapport en cours de consultation.

6.5 Axes de travail prioritaires

Le CO francophone va introduire progressivement une nouvelle grille horaire qui sera appliquée dans les classes de 1^{re} année à la rentrée 2005. Des groupes de travail préparent cette introduction dans les branches qui ont subi des modifications de leur dotation horaire, telles que l'informatique – qui inclura la connaissance du clavier (dactylographie) – la formation générale, la géographie, le cours d'éthique et de culture religieuse destiné aux élèves que leurs parents dispensent du cours d'instruction religieuse.

La principale nouveauté de la rentrée 2004 a été l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement du français; cette introduction a rendu nécessaire l'élaboration de nouveaux plans d'études, des rencontres cantonales et un travail en équipe dans les écoles.

Le CO se prépare à renouveler ses moyens d'enseignement et son approche méthodologique en allemand; l'introduction est prévue à la rentrée 2005 en 1^{re}. Le CO a mis sur pied une formation continue destinée aux enseignants d'allemand chargés ensuite d'animer la formation continue dans chaque école.

Quant aux mathématiques, l'introduction des nouveaux moyens s'est poursuivie cette année en 2^e. Afin d'évaluer les connaissances et habiletés développées par les élèves au terme de la 1^{re} année d'utilisation des nouveaux moyens, une épreuve cantonale a été passée en juin par l'ensemble des élèves.

L'intérêt pour le grec ancien continue de croître – 240 élèves à la rentrée 2004 (200 en 2003, 169 en 2002), soit le 26,3 % (21,34 % en 2003 – 20,28 % en 2002) des élèves de 3^e classe pré-gymnasiale.

La méthodologie «La musique au cycle d'orientation», élaborée par la commission de l'éducation musicale du CO (CEMCO), a été introduite à la rentrée 2004 en 7^e année: elle assure la continuité avec la «Méthodologie romande» utilisée à l'EE/EP. Les enseignants de musique du CO ont ainsi donné une suite cohérente à la formation dispensée à l'école primaire.

Dix-neuf médiateurs scolaires, dont 14 pour le CO, ont été certifiés en juin 2004. Une nouvelle volée de vingt ensei-

gnants, dont huit du CO, a commencé sa formation cet automne; elle durera deux ans, à raison d'un week-end de formation par mois.

En novembre, 21 enseignants, dont 7 du CO, formés par l'Institut de pédagogie curative ont reçu le certificat attestant de leur formation en tant que maître de classe de développement. Cette formation, également reconnue pour l'enseignement dans les classes pratiques du CO, a duré deux ans.

6.6 Conférence des directeurs

La Conférence des directeurs du CO (CDCO), profondément remaniée à la suite des récentes nominations (cf. pt 1.3), a siégé 26 fois en 2004. Elle a traité de nombreux dossiers au titre desquels la nouvelle grille-horaire, l'éducation générale et la promotion de la santé, l'harmonisation du plan d'études cadre romand (PECARO), le rapport sur les élèves en graves difficultés comportementales, les pratiques en évaluation, l'orientation scolaire et professionnelle, le nouveau règlement sur le personnel enseignant et la loi sur le personnel, l'introduction de nouveaux moyens et de nouvelles approches dans diverses disciplines (français, allemand, mathématiques, anglais, musique), la formation continue des professeurs, plus particulièrement dans les branches faisant l'objet de renouvellement et dans l'introduction des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement. La CDCO a participé activement à l'organisation et à la passation des épreuves du diplôme de fin de scolarité.

Dans un souci de cohérence dans la verticalité, les Conférences des directeurs et des inspecteurs se sont rencontrées régulièrement.

La CDCO a rencontré, à plusieurs reprises, la Directrice ICS au sujet des dossiers en cours. D'autre part, elle a rencontré les directrices et directeurs alémaniques, le chef du Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes, la coordinatrice de l'intégration des enfants de migrants, le responsable de la formation des maîtres, un délégué de l'éducation générale, la cheffe du Service des ressources, le responsable des échanges linguistiques, des membres de l'Association de parents d'enfants dyslexiques, l'administrateur de l'Office cantonal du matériel scolaire, les formateurs en mathématiques, en allemand et en français.

6.7 Rencontre avec les associations professionnelles

La Direction ICS a répondu à l'invitation de l'Association des maîtres du CO francophone (AMCOFF) à l'occasion du débat qu'elle a organisé sur le projet de nouvelle grille horaire du CO. La rencontre a permis d'aborder d'autres questions portant sur la politique générale de l'école, les valeurs éducatives, la mise en œuvre et le développement du projet fri-tic, sur l'éventuel après-midi de congé, sur l'analyse des principales fonctions du CO dans le cadre d'EVALFRI, question liée à l'image de l'enseignant et à la revalorisation de sa fonction.

7. Cycle d'orientation, partie alémanique

7.1 Généralités

7.1.1 Introduction du nouveau matériel de mathématique

L'introduction d'un nouveau matériel de mathématique va être poursuivie.

7.1.2 Cours d'éthique

L'offre de suivre un cours d'éthique, faite aux élèves ne suivant pas les cours de religion, va être étendue. Le plus important est d'assurer la formation continue des enseignants ainsi que la mise en place d'un programme de cours pour cette nouvelle branche.

7.1.3 Conceptualisation du programme de santé

Afin d'améliorer encore l'efficacité du programme de prévention-santé au cycle d'orientation, un projet global a été élaboré. Ce projet règle les procédés de base, de concertation et de gestion entre l'office de prévention des dépendances (Suchtpräventionsstelle) et le Service de l'enseignement obligatoire. Ce projet prévoit également des critères de qualités précis pour les mesures à prendre à l'école dans le domaine de la santé.

7.1.4 Encouragement à l'apprentissage des langues

Un nouveau groupe de travail «Langues» a été créé sous la direction de l'inspecteur du cycle d'orientation, dans le but d'améliorer la coordination et la coopération avec les commissions d'experts déjà existantes dans le domaine de l'apprentissage des langues. De nouvelles mesures de développement devront être prises dans le domaine de l'apprentissage et de l'enseignement des langues afin de favoriser une didactique intégrale des langues.

7.1.5 Analyse de terrain sur le statut des classes pratiques

Le rôle et la fonction de la section pratique en tant que section des élèves en difficultés scolaires a été soumise à une analyse. Cette analyse n'est pas encore terminée et sera donc poursuivie. Le but à moyen terme est de donner plus d'importance au caractère spécifique de cet enseignement.

7.1.6 Suivi pédagogique du modèle scolaire intégré de Jaun

A la rentrée scolaire 2004/05, une section a été ouverte à Jaun pour les élèves y résidant et fréquentant le CO. La section fait partie de l'école du CO de La Tour-de-Trême. Pour des raisons pédagogiques, elle est supervisée par l'inspecteur alémanique. En raison du nombre très restreint d'élèves dans chaque section, le modèle intégré a été préféré au modèle séparé, normalement en vigueur dans le canton de Fribourg. Les résultats de ce nouveau modèle seront relevés régulièrement et soumis à une analyse détaillée.

7.2 Effectifs par école

	Classes		Elèves	
	2003/04	2004/05	2003/04	2004/05
Ville de Fribourg (allemand)	21	21	388	367
District de la Singine				
Düdingen	23	24	441	452
Plaffeien	22	23	352	377
Tafers	23	24	442	462
Wünnewil	20	20	305	312
Gurmels	9	9	174	196
Kerzers	17	17	296	287
Murten	20	22	360	382
Total	155	160	2 758	2 835

La procédure de passage s'est déroulée de la même manière que l'année passée. La décision concernant l'affectation dans une section est basée sur les recommandations des titulaires de l'école primaire et sur un examen comparatif effectué à la fin de l'école primaire. En outre, l'avis des parents est pris en compte.

7.3 Cours de langue pour enfants étrangers

Il n'y a actuellement aucune classe de langue dans les écoles fribourgeoises alémaniques. Les cours de langue sont donnés dans tous les cycles d'orientation sous la forme de leçons particulières.

7.4 Conférence des directeurs

Les membres de la Conférence des directeurs se sont rencontrés lors de 18 séances ordinaires et 4 séances extraordinaires. Une séance s'est déroulée en collaboration avec le CDCO dans le nouveau bâtiment du CO du Gibloux à Farvagny. Le principal sujet de discussion de cette séance a été la prise de position des deux Conférences sur la révision du règlement relatif au personnel enseignant de la DICS. Des spécialistes ont été consultés pour les thèmes les plus importants. La Conférence est constituée au total de 21 groupes de travail et commissions.

Les principaux thèmes traités ont été les suivants:

- Le nouveau carnet scolaire et son introduction
- Le règlement relatif au personnel enseignant de la DICS
- Développement du personnel dans les cycles d'orientation
- Modifications dans la formation des maîtres secondaires à l'Université de Fribourg
- Réflexions sur la formation continue en collaboration avec la HEP
- Harmonisation entre les écoles des conditions permettant d'effectuer une 10^e année scolaire facultative
- Orientation professionnelle et réglementation unifiée des stages préprofessionnels
- Prise de position sur les directives du DICS et du DEE concernant l'admission des élèves dans les écoles du secondaire II et des cours de la maturité professionnelle

- Discussion de fond sur l'inspection spécialisée
- Application des réglementations lors de l'ouverture de classes
- Intégration d'élèves souffrant d'un handicap dans les classes pratiques
- Prise de position sur le rapport «Mesures pour les enfants et les adolescents souffrant de graves troubles du comportement dans le milieu scolaire»
- Prise de position sur les instructions concernant le matériel informatique conseillé et subventionné pour les CO
- Analyse du coût moyen d'un élève, en comparaison avec les données semblables de la partie francophone du canton.

En plus des séances ordinaires et extraordinaires sur un après-midi, la Conférence a tenu deux séances d'une journée entière et un séminaire de deux jours pour traiter des questions centrales.

8. Enseignement spécialisé et services auxiliaires scolaires

8.1 Données statistiques de l'enseignement spécialisé

	Partie française		Partie alémanique		Totaux	
	2003/04	2005/05	2003/04	2004/05	2003/04	2004/05
Nombre d'élèves	674	689	140	130	814	819
Nombre de classes	98	99	23	21	121	120
Moyenne d'élèves	6,87	7	6,1	6,2	6,72	6,83

Les institutions d'enseignement spécialisé du canton offrent 752 (752) places en classes spéciales. L'occupation est supérieure à 100 % (819 élèves).

Cinq institutions offrant 93 (93) places pour des élèves internes accueillent 97 (99) enfants en internat. Une seule de ces institutions est bilingue (Les Buissonnets). Le taux d'occupation est de 100 %.

Enfants fribourgeois placés hors du canton:

- partie alémanique: 19 (23) (BE)
- partie francophone: 26 (28) dont 23 dans le canton de VD; 1 en VS; 1 à BE et 1 à NE

Enfants non fribourgeois scolarisés dans le canton de Fribourg:

- partie alémanique 1 (1) (BE)
- partie romande 41 (39) 24 enfants du canton de VD; 8 de NE; 3 de BE; 1 VS et 5 GE

8.2 Corps enseignant

Le corps enseignant compte 162 (157) personnes de langue française et 52 (55) de langue allemande, soit au total 214 (212) personnes: 58 travaillant à plein temps et 156 à temps partiel, pour l'équivalent de 148,72 (150,77) postes à

temps complet (partie alémanique 30.50 et partie francophone 118,22). Les enseignants qui assurent le soutien pédagogique spécialisé dans les classes ordinaires ne sont pas compris dans ces chiffres.

186 (181) personnes sur 214 (212) sont en possession d'un diplôme d'enseignement spécialisé (86,92 %), partie francophone 138 enseignants sur 162 (85,19 %) et partie alémanique 48 enseignants sur 52 (92,31 %).

8.3 Evolution des classes

Une seule classe a été ouverte dans la partie francophone et deux classes ont été fermées dans la partie alémanique. Le nombre d'élèves scolarisés dans les institutions est stable.

8.4 Formation en mathématiques

Deux rencontres, centrées sur le thème «Jeux et savoirs en mathématiques» ont été organisées pour les enseignants des classes spécialisées du canton. Ces rencontres matérialisent le désir de rechercher des solutions plausibles aux difficultés rencontrées par les maîtres qui assurent l'enseignement des mathématiques dans les classes spéciales.

8.5 Intégrations en classe régulière

Le nombre d'élèves intégrés a fortement augmenté. Dans la partie francophone, le Centre éducatif et scolaire de la Glâne (CESG) conduit le service d'intégration d'enfants handicapés mentaux et physiques à l'école ordinaire, conformément au concept cantonal approuvé en juin 1999. Cette institution a été reconnue par le canton et l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) pour le soutien pédagogique aux enfants handicapés intégrés à l'école ordinaire. Pour la présente année scolaire, 122 (80) enfants, reconnus par l'AI et provenant de tout le canton, fréquentent l'école infantine (13) primaire (101) ou le cycle d'orientation (8), et bénéficient d'appuis dispensés par des enseignants spécialisés. Sur les 122 élèves, 16 sont handicapés physiques et 106 handicapés mentaux.

L'institut St-Joseph assure le service de soutien pédagogique pour des enfants sourds et malentendants, intégrés à l'école ordinaire, partiellement ou complètement.

Les enfants malvoyants ou aveugles, intégrés à l'école ordinaire, sont suivis par des enseignants spécialisés du Centre pour handicapés de la vue (CPHV) de Lausanne.

Dans la partie alémanique, 50 (44) enfants et adolescents sont pris en charge par le home-école des Buissonnets, dans le cadre du concept cantonal de l'intégration: 7 (12) à l'école infantine, 29 (24) à l'école primaire et 14 (8) au cycle d'orientation. Quelques enfants atteints d'autres handicaps ou de troubles de comportement sont intégrés: 2 (3) à l'école infantine, 13 (12) à l'école primaire, 13 (9) dans les classes de développement et 2 (1) au cycle d'orientation.

8.6 Les services auxiliaires de psychologie scolaire, de logopédie et de psychomotricité

8.6.1 Personnel

49 (43) psychologues pour 27,47 (26,51) postes à temps complet. 78 (73) logopédistes pour 48,49 (47,58) postes à

temps complet. 24 (20) psychomotricien(ne)s pour 12,3 (9,52) postes à temps complet.

8.6.2 Services de psychologie scolaire

	Filles	Garçons	Total	%
Fribourg Ville (français)	145	228	373	13,2
Fribourg Ville (alémanique)	54	57	111	12,5
Sarine (sans ville)	280	417	697	9,2
Broye	74	144	218	6,9
Glâne	52	139	191	7,0
Gruyère	108	203	311	5,9
Lac (français)	54	88	142	14,0
Lac (alémanique)	147	184	331	11,5
Singine	232	319	551	10,5
Veveyse	39	60	99	5,3
Total	1 185	1 839	3 024	9,1

Partie française 2 021 (2 037) élèves soit 8,4 % (8,6 %) de la population scolaire

Partie alémanique 1 003 (1 012) élèves soit 10,9 % (11 %) de la population scolaire

Informations statistiques concernant les services de psychologie scolaire du canton de Fribourg pour l'année scolaire 2003/04:

Pour la première fois depuis l'introduction de la statistique des élèves pris en charge par les services de psychologie scolaire, le nombre total d'élèves suivis a très légèrement diminué, dépassant cependant toujours les 3000 élèves, de telles variations paraissant normales. Il faut relever par ailleurs que les psychologues scolaires effectuent un grand nombre d'activités qui ne sont pas liées à un signalement d'élève et qui concourent à soutenir des élèves, des parents et des enseignants. Ainsi, pendant l'année scolaire 2003/04, 213 observations en classe, 67 interventions de classe et 52 interventions de crise ont été effectuées. Les psychologues scolaires ont aussi participé à des rencontres avec d'autres services scolaires, des inspectrices et inspecteurs, des collègues. Des centaines de mesures de conseils, indépendantes d'un signalement d'élève ont été proposées.

Les services de psychologie scolaire ont pris en charge, examiné ou traité cette année 3024 élèves représentant le 9,1 % de tous les élèves des classes enfantines, primaires, de développement et du cycle d'orientation. Dans la partie francophone du canton, ce furent 2021 élèves (8,4 %) et dans la partie alémanique 1003 élèves (10,9 %).

Le pourcentage des élèves examinés et suivis selon le niveau scolaire donne le tableau suivant:

classes de développement: 41,09 %, classes enfantines: 14,87 %, classes primaires: 9,64 %, cycle d'orientation: 3,69 % (s. pré-gymnasiale: 1,76 %, s. générale: 3,58 %, s. pratique: 5,83 %, cl. de développement: 16,52 %).

Le pourcentage d'élèves pris en charge selon les districts est le suivant: Singine: 10,5 %, Sarine: 10,6 %, Lac: 12,1 %, Glâne: 7,0 %, Broye: 6,9 %, Gruyère: 5,9 %, Veveyse: 5,3 %.

L'ensemble des 3024 élèves suivis se répartit en 1839 garçons (60,8 %) et 1185 filles (39,2 %) qui représentent

10,8 % des garçons et 7,3 % des filles de la population scolaire globale.

Concernant le signalement des élèves, 63,5 % l'ont été par les enseignants, 26 % par les parents et le restant par d'autres: logopédistes, médecins, etc. 42 élèves ont pris contact d'eux-mêmes avec les services. Les motifs de signalement concernant le domaine des apprentissages scolaires (53 %), le domaine du comportement et de l'entourage familial et social (45 %) ainsi qu'une problématique personnelle (32 %), les différentes catégories pouvant être cumulées. Des mesures scolaires ont été proposées dans 26 % des situations et des mesures pédagogiques/pédagothérapeutiques dans 16 % des cas. Des conseils avec suivi dans 33 % des situations et des mesures de soutien psychologique dans 40 % des cas ont été proposées sensiblement plus fréquemment. 5 % des situations n'ont nécessité aucune mesure particulière. La plupart des situations ont été traitées au cours de la même année scolaire ou après 1 an (83 %). Seuls 8 % des suivis ont duré plus de 3 ans. Ce travail efficace est confirmé par le fait que seuls 7 % des situations ont nécessité plus de 20 heures de prise en charge.

8.6.3 Services de logopédie

Nombre d'enfants concernés durant l'année:

Partie française	1 743 (1 775) enfants	soit 7,23 % de la population scolaire	dont 1 043 garçons et 700 filles
Partie alémanique	1 154 (1 134) enfants	soit 12,5 % de la population scolaire	dont 724 garçons et 430 filles
Total	2 897 (2 909) enfants	soit 8,7 % de la population scolaire	

Répartition par degré scolaire:

	Français	Allemand	Total	%
Pré-scolaire	44	47	91	—
Ecole enfantine	367	230	597	16,9
Ecole primaire	1 200	779	1 979	10,0
Classe de développement	79	32	111	27,9
Cycle d'orientation	53	66	119	1,2
Total	1 743	1 154	2 897	8,7

Dont en traitement durant l'année

Fribourg Ville (français)	146
Fribourg Ville (alémanique)	65
Sarine (française sans ville)	513
Sarine (alémanique sans ville)	20
Broye	106
Glâne	130
Gruyère (dont 7 enfants de langue allemande)	269
Lac (français)	73
Lac (alémanique)	226
Singine	445
Veveyse	75
Total	2 068

Interventions prises en charge par l'Assurance-Invalidité

Partie française	905 (959)	soit 51,9 %
Partie alémanique	460 (465)	soit 44,4 %
Total	1 365 (1 424)	soit 47,1 %

8.6.4 Services de psychomotricité

Durant l'année scolaire 2003/04, dans l'ensemble du canton, 629 (578) enfants ont consulté les services de psychomotricité:

Partie française	500 (451)	enfants, dont 112 filles et 388 garçons, soit le 2,07 % (1,9 %) de la population scolaire.
Partie alémanique	129 (127)	enfants, dont 28 filles et 101 garçons, soit le 1,40 % (1,38 %) de la population scolaire.
Total	629 (578)	enfants soit 1,89 % (1,75 %) de la population scolaire.

Répartition par degré scolaire

	Français	Allemand	Total	%
Pré-scolaire	10	0	10	–
Ecole enfantine	127	34	161	4,56
Ecole primaire	340	95	435	2,20
Classe de développement	15	0	15	3,77
Cycle d'orientation	8	0	8	0,08
Total	500	129	629	1,89

Interventions prises en charge par l'Assurance-Invalidité: 49, soit 7,15 % des interventions

Répartition par régions

	Filles	Garçons	Total
Fribourg Ville (français)	9	48	57
Fribourg Ville (alémanique)	4	7	11
Sarine (français, sans Fribourg)	39	132	171
Broye	25	46	71
Glâne	11	78	89
Gruyère	9	34	43
Lac (français)	1	6	7
Lac (alémanique)	18	51	69
Singine	6	43	49
Veveyse	18	44	62
Total	140	489	629

Les élèves sont signalés et annoncés en majorité par les enseignants (75 %), par les parents souvent sur conseils de l'enseignant ou par d'autres professionnels de référence (logopédiste, psychologue, médecin). Pour l'assurance invalidité, la psychomotricité ne sera plus considérée à l'avenir comme traitement de soutien aux graves difficultés d'élocution (selon l'annonce de l'AI du 14 mai 2004). Ces traitements représentent 6 % des traitements relevant de l'AI.

L'école enfantine, la première et la deuxième année primaire représentent près de 75 % des signalements. Ceux-ci diminuent ensuite régulièrement au fil des degrés scolaires.

Au niveau du nombre de poste, 23 psychomotriciens et psychomotriciennes sont répartis en 12,05 équivalents plein temps. Ils dispensent des soins en matière d'examen et de traitements en individuel ou en groupe auprès des

enfants ainsi que des conseils auprès des enseignants et des parents. La moyenne cantonale de la dotation se situe à 1 poste pour 2767 élèves.

9. Echanges scolaires

9.1 Généralités

L'année écoulée a été marquée par le renouvellement complet du site internet de la coordination. Le nombre des participants à la 10^e année linguistique a subi une petite baisse, alors que le nombre de participants pour les échanges individuels durant les vacances a fortement augmenté.

9.2 Dixième année linguistique (DAL)

Le nombre de participants s'élève à 136 (161) élèves placés. Le manque d'inscriptions d'une part provenant des cantons alémaniques et le manque de familles d'accueil et de places au sein des écoles d'autre part en sont les principales causes. Le rapport entre alémaniques 55 (61) et francophones 82 (100) n'est pas vraiment équilibré. Il y a toujours un excédent d'élèves francophones désirant participer à un échange, ce qui provoque quelques problèmes pour la coordination lors de la répartition des places. Les échanges unilatéraux avec placement dans une famille d'accueil et les échanges avec retour quotidien au domicile sont toujours prisés. La coordination va principalement intensifier la promotion des échanges réciproques.

9.3 Echanges de classes

Les échanges de classes sont toujours appréciés. L'année scolaire 2003/04 se situe légèrement en dessous de la moyenne annuelle de ces dernières années: 20 classes fribourgeoises se sont annoncées à la coordination et ont participé à un projet d'échange. Les classes francophones ont été les plus nombreuses. La coordination a décidé d'intensifier la promotion d'une manière appropriée.

9.4 Echanges individuels pendant les vacances

L'action de propagande et d'information ciblée, mise en place par la coordination durant l'année scolaire 2003/04 dans les écoles de notre canton, a été payante. La participation globale a fortement augmenté avec 48 (5) francophones placés et 15 (1) alémaniques placés, sur un total de 92 francophones et 29 alémaniques inscrits. Le programme mené par la NW EDK fonctionne à satisfaction. La coordination a fêté, à Fribourg, les 10 ans de ce projet auquel le canton participe activement.

V. Enseignement secondaire du deuxième degré

1. Généralités

M. Werner Kull, qui était le chef du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré depuis 1997, a pris sa retraite au 31 août 2004. C'est M. Nicolas Renevey, anciennement Recteur du Collège St-Michel, qui lui a succédé à cette fonction.

1.1 Offres bilingues

Les différentes offres d'immersion rencontrent toujours le même intérêt. Ce sont au total 349 (342) élèves qui suivent un programme bilingue. Ils sont répartis notamment dans 10 (10) classes bilingues, mais profitent également des autres offres d'immersion complète et partielle. La session 2004 a vu la remise de 86 (52) certificats reconnus par la Confédération portant la mention bilingue.

1.2 Service de consultation psychologique

Le service de consultation psychologique (CPS2) a poursuivi son activité selon des modalités désormais bien rôdées et confirmant l'adéquation des structures mises en place. Comme l'année passée, l'appui des psychothérapeutes a été particulièrement apprécié dans des situations dramatiques, notamment des suicides, ayant nécessité un accompagnement des jeunes, voire des personnes enseignantes. Une antenne a pu être ouverte à Bulle. L'équipe du CPS2 occupe désormais trois personnes, représentant un taux d'activité total de 0.5 EPT. Le service a également collaboré avec les directions des collèges pour mettre sur pied un programme d'aide aux étudiants en difficulté scolaire. Il s'agit essentiellement de former les professeurs de classe pour transmettre des méthodes de travail efficaces. La commission d'accompagnement se réunit deux fois par année.

1.3 Service de médiation

Les services de médiation sont parfaitement intégrés dans les écoles. Leur utilisation intensive confirme leur nécessité. La communication et l'entraide entre les différents services sont fonctionnelles et efficaces. Cette cohésion est appuyée par deux rencontres annuelles organisées par le service concerné de la Direction. Dans le but d'assurer la relève, un nouveau cycle de formation a été mis sur pied en collaboration avec le Service de la formation professionnelle.

1.4 Gymnase intercantonal de la Broye

La construction des bâtiments du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) se poursuit: le gros œuvre est achevé et la quasi-totalité des travaux mis en soumission ont été adjugés. Un comité de projet et une commission de construction, comprenant des représentants des cantons de Vaud et Fribourg, assurent les responsabilités et contrôles dévolus au maître d'ouvrage. Parallèlement la direction et le corps enseignant du

gymnase ont été recrutés. Le directeur est entré en fonction en août 2004. Puis a été engagée une équipe de direction formée d'une administratrice, d'une adjointe et d'un adjoint pédagogiques. En décembre, une vingtaine d'enseignants ont été désignés pour former l'équipe qui devra mettre au point les plans d'études du nouvel établissement. Le Conseil du gymnase a adopté le règlement général fixant l'organisation des études et des examens. Le règlement concernant la gestion financière et un autre concernant le personnel et la prévoyance professionnelle sont en voie d'élaboration. Au mois de décembre, des séances d'information ont eu lieu dans l'aire de recrutement du GYB à l'intention des parents et des futurs élèves. Les inscriptions pour la première volée doivent rentrer au début 2005.

1.5 Collaboration intercantonale

Sur le plan général de la coordination scolaire, le chef de service de l'enseignement du secondaire du deuxième degré participe régulièrement aux rencontres intercantionales des services analogues des cantons romands et du Tessin d'une part, des cantons du Nord-Ouest d'autre part. Cette collaboration touche plus particulièrement le suivi qualité des écoles, l'évaluation des études gymnasiales, la politique des langues, ainsi que la réforme de l'école supérieure de commerce et de l'école de degré diplôme. Au niveau suisse, le chef de service est membre du Conseil du Centre de perfectionnement suisse (CPS).

1.6 Accès à la Haute école spécialisée santé social de Suisse romande

Les candidats et candidates à l'admission ont pu accomplir les stages exigés dans le domaine de la santé, grâce à l'organisation et à la gestion de ceux-ci par l'Ecole cantonale de degré diplôme (ECDD). D'autres personnes candidates ne possédant pas les qualifications requises, ont pu compléter leur formation par des modules ad hoc organisés et réalisés dans le cadre de cette même école.

1.7 Commissions

1.7.1 Commissions d'école

Les cinq commissions d'école ont traité des problèmes courants et en particulier des budgets, des capacités d'accueil et des équipements des locaux. Le cas échéant, les commissions ont été consultées dans les procédures de nomination de membres des directions d'école.

1.7.2 Informatique

La Commission cantonale d'informatique du secondaire du deuxième degré (CCI) conduit ses travaux par le biais de deux sous-commissions. Celle s'occupant de la technique procède à l'inventaire du matériel, élabore les propositions de budget et coordonne les procédures pour la gestion des réseaux, l'acquisition et l'entretien des équipements. La sous-commission pédagogique a débuté une réflexion sur le renouvellement de l'enseignement de l'informatique dans les écoles secondaires du 2^e degré. La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement (CC-IE), à laquelle participe le chef de service, transmet les projets analysés de budget à la Direction des finances.

Dans le cadre du projet fri-tic, les maîtres du secondaire 2 ont pu suivre une formation comme personne ressource ou une formation de base dans l'utilisation pédagogique des techniques de l'information et de la communication.

1.7.3 Examens

La Commission cantonale des examens, compétente au niveau des certificats de maturité gymnasiale et des diplômes de commerce et MPC, a mis en place les éléments nécessaires au bon déroulement de la session 2004. Elle a examiné les rapports des présidents des jurys d'examens et adopté des solutions homogènes aux problèmes rencontrés. Le président du jury des examens finaux de l'ECDD a collaboré à ses travaux.

1.7.4 Echanges d'élèves

La collaboration entre les services de la scolarité obligatoire et du secondaire du deuxième degré avec le Bureau de coordination des échanges linguistiques, par le biais de séances de travail communes, permet l'information réciproque et l'adaptation éventuelle des conditions proposées aux élèves et à leurs parents afin de réussir les séjours.

1.8 Collèges cantonaux et ECDD

1.8.1 Mesures d'économies

Dans le cadre du programme gouvernemental et du plan financier de la législature 2002-2006, le Conseil d'Etat a demandé à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport un certain nombre d'adaptations au niveau de l'enseignement secondaire du deuxième degré. Pour l'année 2004/05, la grille-horaire des collèges a été amputée de deux leçons hebdomadaires, une d'anglais et une de sport.

1.8.2 Evaluation de la nouvelle maturité

L'enquête nationale nommée EVAMAR, lancée à l'automne 2002 et à laquelle le canton de Fribourg est partie prenante pour une analyse élargie, a livré ses résultats chiffrés à fin 2004. L'analyse de ces données débouchant sur d'éventuelles propositions d'amélioration doit encore être poursuivie.

Indépendamment de cette étude, la Conférence des recteurs des collèges fribourgeois a proposé diverses modifications de la réglementation des études gymnasiales, visant à une meilleure répartition des branches sur les années de collège. En outre il a été nécessaire de préciser certaines dispositions relatives à l'octroi ou au refus des travaux de maturité, ainsi que les règles de fonctionnement des jurys d'examens.

1.8.3 Textes réglementaires

Ces diverses mesures ont nécessité des adaptations du règlement du 15 avril 1998 sur les études gymnasiales (REG) et du règlement du 17 septembre 2001 concernant les examens de baccalauréat (REB).

1.9 Associations

1.9.1 Association fribourgeoise des professeurs de l'enseignement secondaire du degré supérieur (AFPESS)

La Directrice ICS a été invitée à l'assemblée générale de l'association. D'autre part elle a rencontré le comité de l'AFPESS. Il y a été notamment question des dispositions relatives aux mesures d'économie et de celles découlant de l'introduction du nouveau règlement du 6 juillet 2004 relatif au personnel enseignant (RPens).

1.9.2 Associations de parents d'élèves

Les associations francophones des parents des collèges Saint-Michel et Sainte-Croix ainsi que l'association allemande des collèges de la ville de Fribourg ont été reçues par la DICS. Les échanges ont porté sur les locaux scolaires, les voyages d'études et les services de médiation.

1.10 Formation continue des enseignants

De nombreuses inscriptions ont été enregistrées pour des cours de formation ou des séminaires organisés principalement par le Centre de perfectionnement suisse (CPS) de Lucerne, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), l'Université de Fribourg et à l'interne de chaque école. Le secteur de la formation continue de la Haute Ecole pédagogique (HEP) a organisé plusieurs cours à la carte. Les projets d'école prennent pied dans les établissements. Ils sont accompagnés par des experts venant de l'extérieur.

1.11 Conférence des recteurs des collèges cantonaux

Cette conférence a abordé notamment les objets suivants, outre les affaires courantes de gestion pédagogique et administrative des écoles: évaluation des études gymnasiales; formation des enseignants aux techniques de la communication et de l'information; conditions d'admission; épreuves de compréhension orale pour les langues étrangères; tests d'aptitude aux études de médecine.

La Conférence a en outre rencontré la Conférence des directeurs des CO francophones.

1.12 Ecole privée conventionnée et subventionnée

L'école de commerce du Centre de formation du Sacré-Cœur, à Estavayer-le-Lac, a été subventionnée par le canton et l'OFFT pour la dernière fois durant l'année scolaire 2003/04. Pour l'année scolaire 2004/05, les trois classes restantes (65 élèves) de cette école sont attribuées administrativement et pédagogiquement au Collège de Gambach. Dès l'automne 2005, elles seront rattachées au Gymnase intercantonal de la Broye.

1.13 Effectifs globaux

Elèves des écoles officielles de l'enseignement secondaire du deuxième degré au 1^{er} septembre 2004:

	Garçons		Filles		Total (élèves, classes, moyenne)					
	2003/04	2004/05	2003/04	2004/05	2003/04		2004/05			
Fr.	1 201 = 39,3 %	1 264 = 38,9 %	1 858 = 60,7 %	1 985 = 61,1 %	3 059	140	21,85	3 249	147	22,1
Al.	421 = 38,3 %	430 = 37,2 %	679 = 61,7 %	726 = 62,8 %	1 100	52	21,15	1 156	54	21,4
Tot.	1 622 = 39,0 %	1 694 = 38,5 %	2 537 = 61,0 %	2 711 = 61,5 %	4 159	192	21,66	4 405	201	21,9

L'augmentation des effectifs se poursuit, le nombre de classes a augmenté de neuf unités pour un accroissement de 246 élèves (+ 5,5 %). Ces chiffres englobent l'intégration des trois classes, soit 65 élèves, du Sacré-Cœur au collège de Gambach. En 2004/05, les écoles de l'enseignement secondaire du deuxième degré comptent au total 3249 (73,76 %) élèves francophones et 1156 (26,24 %) élèves alémaniques. Le nombre des élèves d'autres cantons et étrangers est de 48 (48).

2. Collège Saint-Michel

M. Nicolas Renevey, Recteur du Collège depuis 1996, a été nommé Chef du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré au 1^{er} août 2004. C'est M. Jacques de Coulon, qui était proviseur, qui lui a succédé à la tête du Collège.

2.1 Elèves

2.1.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2004/05, le Collège Saint-Michel compte 1248 (1218) élèves répartis comme suit:

	Elèves		Classes	
	2003/04	2004/05	2003/04	2004/05
Gymnase, section francophone	761	755	35	35
Gymnase, section alémanique	457	493	21	22
Total	1 218	1 248	56	57

Par rapport à l'année scolaire précédente, l'effectif des élèves a augmenté de 30 unités, ce qui a entraîné l'ouverture d'une classe supplémentaire. Il faut noter que si le nombre des élèves en section alémanique a fortement progressé, cette situation est avant tout causée par le fait que les classes bilingues ont été rattachées au gymnase allemand dans leur grande majorité.

Repas

On peut estimer à 450 environ le nombre des élèves qui doivent prendre le repas de midi à la cafétéria du Collège ou aux abords de l'école. La gérance de la cafétéria a été confiée à SCOLAREST, segment de COMPASS GROUP (Suisse) SA. Le service se compose d'une petite restauration. Le nombre des places à disposition reste limité pour les jours d'affluence mais un local d'environ 50 places est réservé aux pique-niqueurs.

Domicile	2003/04	2004/05
Sont domiciliés dans le canton de Fribourg	1 207	1 233 élèves
Sont domiciliés dans un autre canton	11	15 élèves

2.1.2 Admissions

Ont été admis au gymnase

(1 ^{re} année)	284	348 élèves
(section française: 229; section alémanique: 119)		
(2 ^e année)	11	25 élèves

2.1.3 Diplômes délivrés

En juin 2004, ont été remis les diplômes de maturité gymnasiale à la 3^e volée d'étudiants soumis à la réglementation selon l'ORRM 95. Au total, 277 (257) candidat(e)s se sont présenté(e)s aux examens, dont 272 ont réussi. En voici la répartition:

Options spécifiques	Franco-phones	Germano-phones	Bilingues	Total
Grec	–	–	–	–
Latin	4	1	3	8
Italien	9	2	1	12
Anglais	11	5	–	16
Espagnol	34	7	13	54
Physique + appl. maths	16	12	–	28
Biologie + Chimie	21	22	4	47
Economie et droit	38	14	8	60
Arts visuels	10	15	9	34
Musique	5	4	4	13
Total	148	82	42	272

2.2 Marche générale de l'école

2.2.1 Relations avec les parents et autres contacts

En section francophone

Rencontres personnalisées entre le proviseur concerné et les parents des élèves qui sont en situation difficile suite aux résultats du mi-semestre ou en fin d'année.

Rencontres parents – professeurs au cours des mois de février – mars 2004, après les résultats du 1^{er} semestre, pour les classes de 1^{re}. Le taux de participation des parents à ces séances est d'environ 80 %.

Pour les autres degrés, des rencontres ponctuelles sont organisées à la demande des parents ou des étudiants eux-mêmes.

Séances d'information au début du mois de septembre 2004 pour les parents des élèves de 1^{re} année: présentation des études (esprit, programmes, méthodes de travail) par les proviseurs.

Les proviseurs ont pris part à l'assemblée générale de l'association de parents d'élèves, qui a été suivie d'une conférence donnée par M. Jacques de Coulon.

Le recteur et les proviseurs ont rencontré le comité des parents d'élèves.

En section alémanique

Au mois de février se sont tenues les soirées de parents pour les classes de 1^{re}, rencontres bien fréquentées. Les parents des futurs élèves de 1^{re} année ont été invités à une soirée d'information à la fin du mois de juin. A cela s'ajoutent les rencontres individuelles entre parents et proviseurs pour discuter les problèmes concrets de quelques élèves.

Participation des proviseurs à l'assemblée générale de l'Elternverein. Par ailleurs, le recteur et les proviseurs ont rencontré les deux co-présidents pour discuter des problèmes actuels.

Le recteur a également participé aux séances de la Commission d'école.

2.2.2 Corps professoral

En septembre 2004, le Collège Saint-Michel compte 161 (159) professeur(e)s, dont 46 dames et 115 messieurs. Au budget 2004 étaient prévus 104.89 EPT. En fait, au début de l'année 04/05, on compte 102.59 EPT pour 2429 h d'enseignement.

6 professeur(e)s ont fait valoir leur droit à la retraite. De plus, 14 autres enseignants ont quitté le Collège en fin d'année.

22 professeur(e)s ont été nouvellement engagés, dont

14 pour moins de 12 h et 8 pour plus de 12 h hebdomadaires.

2.2.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

Les manifestations culturelles sont planifiées et organisées par les proviseurs, en collaboration avec deux commissions culturelles, une pour chaque section linguistique.

Listes des principales activités culturelles:

- «*Les Aventures du Roi Pausole*», opéra d'Arthur Honegger, présenté à l'Aula de l'Université de Fribourg. Le très connu «*On ne badine pas avec l'amour*» d'Alfred de Musset, monté par la troupe du Théâtre des Osses
- Une conférence (suivie d'un atelier pour un nombre restreint d'élèves) sur le thème de l'image et de la propagande a été donnée par M^{me} Sandrine Lemaire (France). «*Le chêne et le Baobab*», spectacle interactif sur la culture africaine joué à l'Aula du Collège. «*Pétales de marguerite*» film poétique présenté par son auteur Daniel Duqué. Participation au Festival international du film de Fribourg pour deux films: «*Moi et mon Blanc*», film burkinabé de S. Pierre et «*L'Aiguille*» film kasak de R. Nougamanov
- Le Théâtre de St-Michel et de Ste-Croix a monté «*On*», pièce écrite et jouée par 2 élèves: J. Nigito et S. Suarez, suivie de la comédie loufoque de Pierre Cami.: «*Enfer, Damnation ... et Confiture*» mise en scène par M^{me} Anne Dumas. La pièce a été présentée les après-midis en scolaire et en soirées pour le public. En clôture de l'année scolaire, la comédie musicale «*Ah Dieu! que la guerre est jolie*» de P. Debauche, grand spectacle mis en

scène par M.Yann Pugin à l'occasion de l'inauguration de l'ECDD

- «*Tingo, Bonnie et co.. dépendances*» une tragi-comédie musicale présentée par la LIFAT.. Le one man show du comique fribourgeois Laurent Gachoud: «*Come to Ralbollo Country*». Pour les élèves italophones ou étudiant cette langue: «*Il Viaggio di Mirnah*» un spectacle multimédia venu du Tessin sur de la xénophobie. Aux Théâtre des Osses, une pièce très forte sur le thème du viol collectif, «*Le Baiser de la veuve*» de l'Américain Israël Horowitz
- En section alémanique, toutes les classes furent invitées à une conférence avec diapositives sur un voyage en Asie («*Mit dem Velo durch Asien*»). Les classes de 2^e ont eu la possibilité de visionner deux films du festival international de Fribourg. Le film mexicain «*Amarte Duele*» et «*Moi et mon Blanc*» du Burkina Faso
- Un des points forts du programme culturel de l'année est la présentation du groupe théâtral alémanique de Saint-Michel, Sainte-Croix et Gambach. Cette année, sous la compétente direction de Marianne Rohrer, le groupe de théâtre des élèves des trois collèges a présenté aux élèves et aux parents une adaptation de différentes œuvres du dramaturge français Eugène Ionesco «*Homer brennt*». Pour les 3^e année, deux élèves, dans le cadre d'un travail de Maturité, ont écrit et présenté au Podium de Guin la comédie musicale «*Voices*»
- Un cycle de cinq concerts d'orgue a été proposé en l'église du Collège, organisés par l'organiste titulaire, M. René Oberson
- La Fanfare du Collège, qui comptait 34 membres en 2003/04, a donné son concert annuel le 26 mai 2004 en l'aula du Lycée. Précédemment elle avait donné un concert à la Kantonschule de Coire (mars) puis deux autres (mai) dans deux écoles de la ville de Zurich. A la fin de l'année scolaire 2003/04, les musiciens ont eu la douleur de perdre leur directeur, M. Eric Conus
- Le Chœur St-Michel réunissant 24 choristes a effectué son traditionnel camp musical à Carnaval et a présenté en public le fruit de son travail en assurant la première partie de trois concerts avec le quatuor professionnel masculin Vivat de St-Petersbourg à Fribourg, Neuchâtel et St-Légier. Il a présenté son concert annuel à l'église du collège avec le concours amical du quatuor mixte Laqué de Fribourg.

2.2.4 Événement particulier

Le jeudi 1^{er} juillet 2004, le Collège Saint-Michel a eu le grand honneur de recevoir la visite du Conseil fédéral in corpore, lors de sa course d'école annuelle. Le gouvernement était emmené par le Président de la Confédération, M. Joseph Deiss, ancien élève, professeur et proviseur du Collège.

2.2.5 Echanges scolaires

Echanges individuels: En 2003/04, 7 étudiants de la section francophone et 14 de la section alémanique de Saint-

Michel ont passé une année à l'étranger (USA, Allemagne, Australie) et le collège a accueilli 10 étudiants étrangers en section francophone et 5 en section alémanique.

D'autre part, 5 élèves de 2^e année ont passé deux semaines dans un gymnase zurichois (Stadelhofen) et ont accueilli pour deux autres semaines au Collège Saint-Michel le (la) camarade alémanique qui les avait reçus à Zurich.

2.2.6 Programmes, études, bilinguisme

Les élèves de l'option complémentaire «Histoire-Sciences politiques» ont participé à l'assemblée des Nations Unies des jeunes (SUN), à Genève pendant 3 jours. D'autre part, juste avant les vacances de Pâques ou pendant la semaine de l'Ascension, la plupart des élèves de 3^e ont participé à des journées thématiques, soit par classes, soit par groupe d'option. Par exemple, une classe a réalisé un court métrage, le groupe d'option espagnol a fait un séjour à Séville alors que leurs camarades d'italien se rendaient au Tessin; d'autres ont fait de la peau de phoque en haute montagne ou se sont rendu en Alsace, à Florence, à Malte ou en Provence. Les classes de 1^{re} année françaises ont eu deux journées thématiques axées sur les méthodes de travail de l'étudiant.

Avant les vacances de Pâques, les classes de 1^{re}, 2^e et 3^e années de la section alémanique ont suivi une semaine thématique, durant laquelle les élèves ont eu l'occasion de traiter un thème spécifique de manière approfondie et interdisciplinaire.

Le Collège compte à la rentrée 2004 sept classes bilingues, trois en 2^e année, deux en 3^e année et deux en 4^e année. Les élèves des classes bilingues suivent une filière correspondant aux exigences de la «mention bilingue» prévue par la nouvelle Maturité.

2.2.7 Réforme de l'enseignement

La réglementation de la nouvelle maturité est maintenant totalement mise en place. Les examens se sont déroulés pour la 3^e fois selon les nouvelles modalités.

En automne 2004 se sont achevés les travaux de maturité de la 4^e volée d'étudiants: les 300 étudiant(e)s des classes terminales ont été répartis dans 17 séminaires de langue française, 9 de langue allemande et 2 séminaires bilingues, les thèmes abordés se rapportant à: la littérature, la peinture, l'histoire, l'économie, la psychologie, la généalogie, les sciences religieuses, la biologie, les sciences exactes, la musique et le sport. Les textes ont été rédigés en français ou en allemand, exceptionnellement en anglais. 36 professeurs dirigeaient des travaux de maturité.

Après une conférence du professeur Heinz Wisman en mars 2004, le corps professoral a participé à une demi-journée pédagogique sur le thème *un Collège bilingue* le 1^{er} juin 2004 pour initier une réflexion sur l'éducation bilingue.

2.3 Bâtiments, améliorations et aménagements

Les travaux exécutés durant l'année 2004 ont été les suivants:

2.3.1 Au bâtiment central:

Rénovation complète de la chambre mortuaire de St-Pierre Canisius; pose d'une nouvelle porte au Foyer des professeurs; pose d'un panneau général d'informations (à côté de la cabine téléphonique)

2.3.2 Au gymnase:

Réfection complète des cinq salles du rez-de-chaussée et du couloir

2.3.3 Au Centre sportif:

Rafrâichissement des locaux de matériel et aménagement de ces locaux en mobilier neuf et en engins de sport, rénovation des locaux des maîtres de sport

2.3.4 A l'église:

Installation d'un nouvel éclairage de la voûte du plafond, du nartex, des chapelles latérales, des pilastres et du maître autel; l'éclairage du chœur dans son ensemble a également été renforcé; ravalement de la molasse sur le mur extérieur du chœur

2.3.5 Extérieur:

Peinture des lignes du terrain de sport; pose du panneau d'orientation générale.

3. Collège Sainte-Croix

3.1 Elèves

3.1.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2004/05 le Collège Ste-Croix compte 955 (930) élèves répartis comme suit:

	Elèves		Classes	
	2003/04	2004/05	2003/04	2004/05
Gymnase francophone	623	636	27	28
Gymnase alémanique	307	319	14	14
Total	930	955	41	42

Repas

Environ 400 élèves prennent leur repas à la cafétéria du Collège (petite restauration), à la mensa de Regina Mundi ou à l'Ecole d'Ingénieurs.

Domicile	2003/04	2004/05
Sont domiciliés dans le canton de Fribourg	924	952 élèves
Sont domiciliés dans un autre canton	6	3 élèves

3.1.2 Admissions

Ont été admis au gymnase	244	323 élèves
--------------------------	-----	------------

3.1.3 Diplômes délivrés

En juin 2004, ont été remis les diplômes de maturité gymnasiale à la 3^e volée d'étudiants soumis à la réglementation selon l'ORRM 95. Au total, 228 (201) candidat(e)s se sont

présenté(e)s aux examens, dont 217 (191) ont réussi. En voici la répartition:

Options spécifiques	Franco-phones	Germano-phones	Bilingues	Total
Grec	7	0	1	8
Latin	12	0	3	15
Italien	7	11	1	19
Anglais	12	0	0	12
Espagnol	26	4	8	38
Physique + appl. maths	14	22	0	36
Biologie + Chimie	21	8	6	35
Economie et droit	22	20	5	47
Arts visuels	6	7	5	18
Musique	0	0	0	0
Total	127	72	29	228

3.2 Marche générale de l'école

3.2.1 Relations avec les parents et autres contacts

En section francophone: 22 réunions de parents pour 15 classes: participation de 67 % des parents; soirée d'information pour les parents des nouveaux élèves.

En section alémanique: 11 réunions de parents pour 7 classes: participation de 72 % des parents; soirée d'information pour les parents des nouveaux élèves.

Assemblées des associations de parents: la direction a participé à 2 séances de la Commission d'école.

3.2.2 Corps professoral

En septembre 2004, le Collège Sainte-Croix compte 119 (117) professeur(e)s, dont 60 (49) dames et 59 (68) messieurs. Au budget 2004 étaient prévu 76.52 (78.05) EPT.

2 professeur(e)s ont fait valoir leur droit à la retraite.

7 professeur(e)s ont été nouvellement engagés, dont

2 pour moins de 12 h et 5 pour plus de 12 h hebdomadaires.

3.2.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

Prestations: 3 représentations théâtrales, 2 films dans le cadre du «Festival du film de Fribourg», 2 productions d'élèves, 2 concerts, la traditionnelle fête du sport, conférences (forum sur la constituante), visites de 2 expositions, et visite de 2 fabriques dans le cadre de l'option spécifique «Economie et droit».

Semaines thématiques: Ethique + journalisme; le rire; salsa + lambada; le lac de Pérolles; le stress; la photo; la concentration; l'alimentation; maltraitance des animaux; la forêt vierge; créer et présenter un conte; les médias; le bien-être; torture + peine de mort; la délinquance juvénile; les 4 éléments; les religions; Roméo + Juliette; légendes + contes fribourgeois.

3.2.4 Evénements particuliers

Rédaction annuelle du Sempervivum; retraite au Simplon; Stages WINS (women in science and technology) pour les gymnasiennes de 3^e année;

3.2.5 Echanges scolaires

18 élèves de Sainte-Croix en Suisse alémanique, en Australie, aux USA, en Allemagne, en Nouvelle Zélande, en Espagne et

en Norvège. 12 élèves de Suisse alémanique, d'Allemagne, d'Autriche, du Chili, de Suède et du Brésil à Sainte-Croix.

3.2.6 Programmes, études, bilinguisme

Bilinguisme:

4 élèves alémaniques en section francophone,
13 élèves francophones en section alémanique,
1 classe de 4^e bilingue
1 classe de 3^e bilingue
1 classe de 2^e bilingue

Certificat de maturité avec la mention «bilingue» délivré à 29 élèves, 9 alémaniques et 20 élèves francophones.

3.3 Bâtiments, améliorations et aménagements

En raison du manque de locaux, il a fallu partager l'aula en deux pour remplacer la salle d'étude.

4. Collège de Gambach

4.1 Elèves

4.1.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2004/05, le Collège de Gambach compte 644 (660) élèves répartis comme suit:

	Elèves		Classes	
	2003/04	2004/05	2003/04	2004/05
Gymnase francophone	283	289	14	14
Gymnase alémanique	166	165	8	8
Ecole de commerce francophone				
diplôme	97	72	5	4
MPC	41	49	2	2
Ecole de commerce alémanique				
diplôme	39	39	2	2
MPC	22	18	1	1
Cours cantonal d'assistant-e en gestion et en administration fr. et al. (AsGA)	12	12	1	1
Total	660	644	33	32

Au début de l'année scolaire 2004/05, l'école de commerce du Sacré-Cœur, placée sous la responsabilité du collège de Gambach, compte 65 (61) élèves.

Repas / Pension: il y a 0 (6) internes.

Domicile	2003/04	2004/05
Sont domiciliés dans le canton de Fribourg	653	627 élèves
Sont domiciliés dans un autre canton	7	8 élèves
Sont domiciliés à l'étranger (échanges)	0	9 élèves

4.1.2 Admissions

Ont été admis au gymnase	155	133 élèves
Ont été admis à l'école de commerce et MPC	(*) 85	49 élèves
Ont été admis au cours de secrétariat	12	12 élèves
Le total des nouveaux élèves est de	252	194 élèves

(*) L'année 2003/04 avait vu une augmentation marquée du nombre d'admissions à l'école de commerce. L'introduction du nouveau règlement d'apprentissage pour les employés de commerce avait eu pour conséquence le renoncement de plusieurs entreprises d'engager des employés de commerce à la rentrée. La situation est redevenue normale en 2004.

4.1.3 Diplômes délivrés

Maturité gymnasiale

En juin 2004, ont été remis les diplômes de maturité gymnasiale à la 3^e volée d'étudiants soumis à la réglementation selon l'ORRM 95. Au total, 107 (117) candidat(e)s se sont présenté(e)s aux examens, dont 102 (105) ont réussi. En voici la répartition:

Options spécifiques	Franco-phones	Germano-phones	Bilingues	Total
Grec	0	0	0	0
Latin	0	0	0	0
Italien	2	2	0	4
Anglais	3	6	0	9
Espagnol	16	5	1	22
Physique + appl. maths	0	0	0	0
Biologie + Chimie	17	0	0	17
Economie et droit	25	24	1	50
Arts visuels	0	0	0	0
Musique	0	0	0	0
Total	63	37	2	102

Diplôme d'études commerciales

Sur 56 (55) candidates et candidats, 50 (46) ont obtenu le diplôme d'études commerciales, selon la répartition suivante:

Section francophone	31 (25)
Section alémanique	19 (21)
EC du Sacré-Cœur: 17 (18) candidat-e-s	13 (14)

Maturité professionnelle commerciale

Sur 29 (20) candidates et candidats, 28 (19) ont obtenu la maturité professionnelle commerciale. A l'EC du Sacré-Cœur, sur 7 (8) candidates et candidats, 6 (4) ont obtenu la MPC.

Formation cantonale d'Assistant-e en Gestion et en Administration (AsGA)

Sur 10 (14) candidates et candidats, 10 (14) ont obtenu le diplôme.

4.2 Marche générale de l'école

4.2.1 Relations avec les parents et autres contacts

Dix-huit réunions des parents d'élèves de 1^{re}, 2^e et 3^e années ont été organisées pour les deux sections linguistiques en février et mars 2004.

Deux soirées d'information ont été mises sur pied en juin 2004 pour les nouveaux élèves de chaque section.

De nombreux contacts personnels ont été établis durant l'année scolaire entre les parents et la direction (recteur/proviseur/e).

Le recteur a en outre pris part aux séances de la Commission d'école.

4.2.2 Corps professoral

En septembre 2004, le Collège compte 94 (92) professeur(e)s, dont 43 (43) dames et 51 (49) messieurs. Au budget 2004 étaient prévu 59.45 (58.68) EPT.

L'EC du Sacré-Cœur compte 15 professeurs, dont 8 dames et 7 messieurs (= 5.3 EPT).

Départs: 3 professeurs; (décès de M. Emil Schwarzen; M. Gérard Devanthery a regroupé son enseignement sur un seul collège; M^{me} Marianne Knübel fait valoir son droit à la retraite au 31.12.2004).

4 professeur(e)s ont été nouvellement engagés, dont

2 pour moins de 12 h et 2 pour plus de 12 h hebdomadaires.

4.2.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

Ont été présentés ou proposés à toutes ou à une partie des classes (entre autres):

- Films: «Mais im Bundeshaus – le génie helvétique» de Jean-Stéphane Bron, «Balzac et la petite tailleuse chinoise» de Dai Sijie, Festival du Film «Moi et mon Blanc» de Pierre Yaméogo (Burkina Faso) accompagné de journées thématiques pour les classes intéressées (préparation aux films, visionnage, rencontres, entretiens avec les réalisateurs)
- Spectacles et concerts: «Médiévales 2003» farces jouées par la troupe Gamb'Art, «Lorenzaccio» d'Alfred de Musset au Théâtre Moncor, «Thérèse Raquin» d'Emile Zola par le théâtre des Osses, Freifachtheater der 3 Kollegien, «Finie la Comédie» de Lorraine Lévy, «La Nonna» de Roberto Cossa, par la troupe Gamb'Art' et «Les Reines» de de Normand Chaurette par la troupe des Anciens de Gamb'Art, sous la direction de Sr. A.-F. Hostettler, Concert de Solidarité à Podium Düringen sous la responsabilité de P. Ruprecht et J. Berger, «Les Aventures du Roi Pausole» d'Arthur Honegger
- Visites et déplacements: entreprises CAFAG SA et JESA SA, La BCF, musée de la Communication à Berne, Tierpark, Tribunal de district à Tafers, Arena, émission de télévision Zurich, exposition Gianadda à Martigny, centrale nucléaire de Mühleberg, jardin botanique
- Les journées thématiques ont eu pour objets: méthodes de travail, journées interdisciplinaires, journées de formation MPC, puis, pour toutes les classes, des thèmes variés ont été abordés comme par exemple, la musique par ordinateur, les métiers atypiques, entre cuisine et cinéma, l'euthanasie, sophrologie et dessin
- Séances d'information/conférences: présentation des options spécifiques, participation des élèves de 3^e gymnase et de 2^e école de commerce aux séances d'information professionnelle, Job-info, «People with AIDS», témoignages, conférence-débat sur la nouvelle Constitution du Canton de Fribourg, journée de formation à Broc sur le droit du travail et sur le thème de l'entreprise et son personnel, journées «Portes ouvertes» à l'Uni-

versité de Fribourg, informations sur les possibilités d'échanges avec l'étranger

- Les élèves ont également vécu trois journées consécutives polysportives et ski; ils ont pris part aux tournois intercollèges et à diverses compétitions organisées par les maîtres de sport.

4.2.4 Événements particuliers

Certains élèves et classes ont effectué des stages en entreprise.

4.2.5 Echanges scolaires

Aucun échange de classes n'a été effectué durant l'année scolaire.

4.2.6 Programmes, études, bilinguisme

Maturité gymnasiale

L'innovation principale de la maturité gymnasiale, nouvelle formule, est bien *le travail de maturité*. Toutefois, ce travail exige un encadrement solide par les enseignants tant pour le choix des sujets que pour les méthodes de travail appropriées. Il force quelque peu les professeurs à sortir des sentiers battus et à se confronter plus directement à la réalité économique ou scientifique. Si une telle démarche est enthousiasmante, elle ne va pas de soi. Enseigner aujourd'hui ne peut se résumer à transmettre un savoir codifié ou des connaissances nouvelles de manière traditionnelle.

Afin de permettre à chaque enseignant-e de diriger un travail de maturité dans les meilleures conditions possibles, une journée spéciale de formation a été mise sur pied. Les deux spécialistes invités, MM. Bertrand Gay et Peter Bonatti, ont apporté des réponses claires aux nombreuses questions qui se posaient encore dans ce contexte et ont donné les outils nécessaires à un accomplissement plus professionnel de la tâche passionnante de tuteur.

Maturité professionnelle commerciale (MPC)

Sur demande de la Commission Fédérale de Maturité professionnelle, le Collège de Gambach, en collaboration avec le Collège du Sud, a procédé à une mise à jour de son Plan d'études MPC. En effet, quelques adaptations ont été rendues nécessaires suite à l'introduction du nouveau *Programme d'études cadre pour la maturité professionnelle* du 4 février 2003.

Ecole de commerce

L'école de commerce du collège de Gambach a été retenue par l'OFFT pour participer au *projet pilote* suisse visant à accroître la pratique professionnelle dans les écoles de commerce à plein temps. Un groupe de travail a été constitué au collège dans le but de répondre aux exigences de l'OFFT. Le projet pilote devrait permettre de tester certains éléments fondamentaux du règlement d'apprentissage et de l'examen de fin d'apprentissage dans les conditions des écoles de commerce. L'accent portera sur la mise en œuvre des éléments en entreprise et interentreprises.

4.3 Bâtiments, améliorations et aménagements

4.3.1 Bâtiments

Le Collège utilise quatre groupes de bâtiments: le bâtiment principal (A), propriété de la Communauté des Sœurs Ursulines; 3 salles de classe en pavillon situé dans les jardins de l'école (propriété de l'Etat); 17.5 salles situées dans un des bâtiments du cercle scolaire de l'ELP (B). Le collège dispose du tiers des infrastructures sportives de l'ECDD.

A l'instar des années passées, les problèmes liés à la disposition des lieux de cours sont toujours aussi aigus (insuffisance de locaux, salles inadaptées, ...).

4.3.2 Aménagements réalisés en 2004

Bâtiment A: Installation d'une régie aula et remplacement de l'installation «lumières» de la salle de spectacles. Armoires de sécurité installées au 1^{er} étage «sciences» pour le stockage des produits chimiques.

Bâtiment B (ELP): installation de nouvelles tables et chaises dans toutes les salles encore équipées de mobilier ancien et inadapté.

«Nouveau collège»: travaux préparatoires en vue de la concrétisation du projet.

4.3.3 Projets

En attendant le «nouveau collège», un équipement minimal des salles de classes en informatique devrait être tout de même réalisé (certaines salles spéciales sont concernées plus particulièrement).

Nouveau collège: Le Conseil d'Etat a rédigé un message (no 168) au Grand-Conseil relatif à l'acquisition de la propriété du collège de Gambach et à l'octroi d'un crédit d'études en vue d'un réaménagement des bâtiments et d'une nouvelle construction. Ce document sera analysé en janvier 2005 par la commission parlementaire ad hoc avant d'être traité en séance ordinaire du Grand Conseil (février 2005).

5. Collège du Sud

5.1 Elèves

5.1.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2004/05, le Collège du Sud compte 827 (797) élèves répartis comme suit:

	Elèves		Classes	
	2003/04	2004/05	2003/04	2004/05
Gymnase	586	597	26	27
Ecole de commerce diplôme	79	84	5	5
MPC	18	18	0	0
Section EDD	114	128	5	6
Total	797	827	36	38

Nous retrouvons le nombre de classes de l'année 2002/03 en raison des effectifs en première année de gymnase et d'EDD (cf. point 5.1.2 ci-dessous).

Repas: Le nombre de repas de midi servis au réfectoire reste stable à 250 en moyenne (240).

Domicile	2003/04	2004/05
Sont domiciliés dans le canton de Fribourg	790	822 élèves
Sont domiciliés dans un autre canton	7	5 élèves

5.1.2 Admissions

	2003/04	2004/05
Ont été admis au gymnase	143	176 élèves
Ont été admis à l'école de commerce	32	50 élèves
Ont été admis à l'EDD	42	72 élèves
Le total des nouveaux élèves est de	217	298 élèves

5.1.3 Diplômes délivrés

Maturités gymnasiales

En juin 2004, ont été remis les diplômes de maturité gymnasiale à la 3^e volée d'étudiants soumis à la réglementation selon l'ORRM 95. Au total, 120 (113) candidat(e)s se sont présenté(e)s aux examens, dont 117 ont réussi. En voici la répartition:

Options spécifiques	Franco-phones	Germano-phones	Bilingues	Total
Grec	1	0	1	2
Latin	3	0	0	3
Italien	5	0	1	6
Anglais	6	0	0	6
Espagnol	22	0	1	23
Physique + appl. maths	6	0	0	6
Biologie + Chimie	29	0	6	35
Economie et droit	18	0	3	21
Arts visuels	6	0	0	6
Musique	8	0	1	9
Total	104	0	13	117

Diplôme d'études commerciales

Sur 29 (19) candidat-e-s, 25 (14) ont obtenu le diplôme.

Maturité professionnelle commerciale

Sur 12 (9) candidat-e-s, 11 (9) ont obtenu la maturité professionnelle commerciale.

Diplôme de culture générale

Sur 36 (31) candidat-e-s, 36 (31) ont obtenu le diplôme.

5.2 Marche générale de l'école

5.2.1 Relations avec les parents et autres contacts

- Réunions des parents des classes de 1^{re} année en décembre 2003
- En février 2004, réunion des parents des classes de 2^e et 3^e années
- Bonne participation des parents (rencontre avec la direction et les professeurs)

- Nombreux contacts personnels (direction, professeurs) aussi avec les parents d'élèves lors de difficultés de tous ordres et de réorientation
- Séances d'information au début décembre 2004 pour les parents des futurs élèves de première année: présentation des études (EC-EDD-gymnase).

5.2.2 Corps professoral

En septembre 2004, le Collège du Sud compte 103 (105) professeur(e)s, dont 37 (34) dames et 66 (71) messieurs. Au budget 2004 étaient prévus 65.62 (67.76) EPT.

2 professeurs ont fait valoir leur droit à la retraite.

6 professeur(e)s ont été nouvellement engagés, dont

4 pour moins de 12 h et 2 pour plus de 12 h hebdomadaires.

5.2.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

L'essentiel des activités culturelles est planifié par la commission culturelle, commune au Cycle d'Orientation de la Gruyère et au Collège du Sud. A ce programme, s'ajoutent les initiatives prises par plusieurs professeurs (conférences, visites, activités thématiques,...). Peuvent être citées, entre autres, les activités et manifestations suivantes:

- Concerts: Quatuor Janacek; After Shave (jazz); Trio Wien; Quatuor Hugo Wolf; Marquis de Saxe
- Théâtre: *La demande en mariage* de Tchekhov; *La nuit des assassins* de José Triana; *One man show* de Laurent Gachoud; *Thérèse Raquin* de Zola par le Théâtre des Osses
- Films: Ciné-club du Collège du Sud, six films par année scolaire; participation au Festival International du Film de Fribourg (FIFF): *l'Aiguille* de Nougmanov Rachid
- Conférences: débat sur la nouvelle Constitution fribourgeoise
- Expositions: «La Liberté de voir» le regard des photographes du quotidien fribourgeois; L'Acte de Médiation; Les journées médiévales; Barcelone; Jubilé du Collège du Sud; Magasins du Monde; travaux d'élèves en art visuel
- Activités thématiques: visite du camp de concentration du Struthof (Alsace) par les élèves de 3^e année; visite du parlement fédéral par les élèves de 3^e année; pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle; prix des lecteurs du Collège du Sud.

5.2.4 Evénements particuliers

Atelier-théâtre du Collège du Sud (la Compagnie des Longues Fourchettes), Concert de l'Ensemble instrumental du CS et du CO.

5.2.5 Echanges scolaires

Le Collège du Sud développe les échanges tandem sur des périodes de deux à sept semaines. Un partenariat existe avec huit collèges d'Allemagne du sud et un de Suisse alé-

manique (Zurich). Les échanges avec la Grande-Bretagne (Canterbury) ont pu être renforcés car un deuxième collège s'est joint au partenariat.

13 élèves ont séjourné à l'étranger durant un période d'un mois à un an.

70 élèves ont participé à des échanges épistolaires (via Internet) avec un collège des Etats-Unis.

Comme l'année passée, le Collège du Sud a accueilli sept élèves pour des échanges unilatéraux dont cinq pour une année complète.

5.2.6 Programmes, études, bilinguisme

A la rentrée 2004, le Collège du Sud compte 84 (68) élèves en section bilingue. Les cours donnés en allemand sont les suivants: en première année, l'introduction à l'économie et au droit, en deuxième, la physique et l'histoire, et en troisième et quatrième, les mathématiques et l'histoire. Ces élèves pourront au terme de leurs études gymnasiales obtenir la mention bilingue prévue par la nouvelle maturité.

6. Ecole cantonale de degré diplôme (ECDD)

6.1 Elèves

6.1.1 Effectifs

A la rentrée 2004/05, l'ECDD compte 665 (567) élèves répartis comme suit:

Section francophone	Elèves		Classes	
	2003/04	2004/05	2003/04	2004/05
1 ^{re} année	195	241	9	10
2 ^e année	131	172	6	7
3 ^e année	131	130	5	5
Section alémanique				
1 ^{re} année	39	54	2	3
2 ^e année	30	37	2	2
3 ^e année	41	31	2	2
Total	567	665	26	29

Sur les 665 (567) élèves, il y a 156 (134) garçons.

Repas: Environ 400 (350) élèves prennent le repas de midi à l'école: 300 au nouveau restaurant scolaire et 100 à la cafétéria.

Domicile	2003/04	2004/05
Sont domiciliés dans le canton de Fribourg	550	657 élèves
Sont domiciliés dans un autre canton	17	8 élèves

6.1.2 Admissions

En section francophone, 253 (217) nouveaux élèves ont été admis. En section alémanique, 66 (56) nouveaux élèves ont été admis. Le total des nouveaux élèves est ainsi de 319 (273).

De plus, 47 (48) adultes formant une classe, suivent les cours de compléments de formation pour l'entrée à la HES santé-social (HES-S2).

6.1.3 Diplômes délivrés

En section francophone: 114 (89) élèves de cette section ont obtenu leur diplôme de culture générale au terme du degré 3, dont 91 (72) filles.

En section alémanique: 35 (34) élèves de cette section ont obtenu leur diplôme de culture générale au terme du degré 3, dont 32 (31) filles.

Cours de compléments de formation pour adultes: 39 (26) adultes ont obtenu leur certificat de suivi des cours de compléments de formation relatifs à l'admission à la HES-S2, dont 21 (17) femmes.

6.2 Marche générale de l'école

6.2.1 Relations avec les parents et autres contacts

Les rencontres suivantes ont été mises sur pied:

- treize soirées réunissant parents, professeurs et élèves;
- deux séances d'information pour les nouveaux élèves et leurs parents;
- deux séances d'information à l'intention des élèves du degré 3 du CO et leurs parents;
- deux séances d'information pour l'organisation des cours de compléments de formation pour adultes.

A l'occasion de la première semaine spéciale, dite «Santé, IP, OP» 50 conférences et séances d'informations avec ateliers ont été données aux élèves sur les formations subséquentes des domaines de la santé, du social et de l'éducation: CIPS de Neuchâtel et Lausanne, professions soignantes, TSO, HES du social, gestionnaire en économie familiale, aide familiale, ergothérapie, diététique, hygiène dentaire, physiothérapie; professions relatives à la radiologie médicale, au laboratoire en biologie, chimie, médical, à l'assistance médicale, dentaire et en pharmacie, année préparatoire à la HEP; «comprendre l'importance du stress», info-handicap concernant la paraplégie et la tétraplégie, SOS – futures mamans, planning familial; service de l'enfance et de la jeunesse; association fribourgeoise d'aide et d'accompagnement psychiatrique.

La deuxième semaine spéciale a été déplacée en fin d'année scolaire et a été consacrée à la préparation et à l'organisation de l'inauguration de la nouvelle ECDD.

Parmi les 161 élèves de 3^e année, 75 ont suivi le stage obligatoire pré-professionnel de 12 semaines en vue de l'admission à la HES-santé; les autres candidats du domaine social, médico-technique et de l'éducation ont effectué 2 à 4 semaines en institution. De plus, l'école a validé 50 stages en santé pour des personnes provenant de l'extérieur.

L'aumônier, les médiateurs scolaires et le conseiller psychologique permettent un encadrement des groupes ou des individus; ils accueillent des élèves, mais aussi des enseignants et des adultes des cours de compléments.

6.2.2 *Corps professoral*

En septembre 2004, l'ECDD compte 77 (74) professeur(e)s, dont 40 (42) dames et 37 (32) messieurs. Au budget 2004 étaient prévus 48.08 (46.78) EPT.

- 2 professeures ont fait valoir leur droit à la retraite
- 3 professeures ont quitté l'Ecole en fin d'année
- 9 professeur(e)s ont été nouvellement engagés, dont
- 4 pour moins de 12 h et 5 pour plus de 12 h hebdomadaires.

6.2.3 *Activités culturelles, éducatives et sportives*

Ont été organisées, présentées, suivies, entre autres, les activités suivantes:

- Films: «Mais im Bundeshuus» – «Le génie helvétique», de Jean-Stéphane Bron; «Balzac et la petite tailleuse chinoise», de Dai Sijie au Rex; participation au Festival international de films de Fribourg
- Théâtre, musique, chant, littérature et culture: «Naïves hirondelles», de Roland Dubillard, par le Théâtre des Osses, à Givisiez; «Jedermann», von Hugo von Hofmannsthal, à l'Aula de l'Université; «Les Aventures du Roi Pausole», Opéra d'Arthur Honegger, à l'Aula de l'Université; participation aux concerts de l'abonnement, à l'Aula de l'Université; «On ne badine pas avec l'amour», d'Alfred de Musset, par le Théâtre des Osses, à Givisiez; concert du «Marquis de Saxe», quatuor de saxophones, à l'Ecole; 12 représentations de «Ah Dieu! que la guerre est jolie...», à l'Espace Théâtre de l'ECDD, dans le cadre de l'inauguration de la nouvelle ECDD, par le groupe théâtral associé à la «Tanzgruppe»; participation de deux écrivaines, M.-Claire Dewarant et Sylvie Germain, à des débats avec des élèves; participation à la «Journée de la mémoire», le 27.01.04, par des cours spéciaux en histoire, sociologie en particulier, et exposition à la BCU «La mémoire – Drame de l'holocauste»; «La Suisse de la Médiation dans l'Europe napoléonienne», pour toutes les classes, par les professeurs d'histoire; Salon international du Livre, à Genève; une classe rencontre la TSR; Organisation de l'exposition «Archéologie: quand la génétique s'en mêle...» en collaboration avec le SAC
- Aumônerie: Retraite à Taizé pour quelques élèves et professeurs; action de l'Avent par les 11 classes du 1^{er} degré, soit visites, activités et productions diverses dans des EMS, hôpitaux, institutions; retraite intercollèges au Simplon; action de Carême en collaboration avec les aumôneries des Collèges pour un orphelinat à Madagascar
- Activités diverses: Information aux jeunes adultes concernant les élections au Conseil national, par le Conseil des Jeunes; course scolaire d'un jour en divers endroits de Suisse, par les élèves des 19 classes des 1^{er} et 2^e degrés; plusieurs expositions au Musée d'art et d'histoire; participation aux traditionnelles actions Ecu d'Or, Mimosa du bonheur et vente d'oranges Terre des hommes; visite des laboratoires à l'Institut de chimie de l'Université de Fribourg; plusieurs visites guidées de la

BCU; activités du groupe «Loisirs» des professeurs: participation active de professeurs à la semaine médiévale, à Fribourg; spectacle d'inauguration de la salle de spectacle de Villars-sur-Glâne; exposition au Musée Gianadda; Marc Monteleone à la Galerie de la Schurra; Educa 2004, salon de la formation à Genève; stand HES-S2; Opéra «Carmen», de G. Bizet, à Avenches; Séance de clôture de l'année scolaire à Forum Fribourg, en présence des Présidents du Grand Conseil et du Conseil d'Etat

- Sport: Course d'orientation au bois de Moncor; tournois traditionnels de basket, volley, football, nihockey; matchs entre professeurs et élèves: football et basket; participation de l'équipe de l'ECDD au 24^e tournoi suisse de volley-ball; «Giant X Tour04»: championnat de Snowboard intercollèges; camp d'hiver à Montana, pour les élèves du 2^e degré; journées polysportives de deux jours, avec ski et snowboard à Anzère, et divers sports à Fribourg; athlétisme et marche de fin d'année scolaire.

6.2.4 *Evénements particuliers*

Le Directeur a participé, entre autres, aux trois séances annuelles de la Commission d'école, à 10 séances de professeurs, aux séances hebdomadaires des responsables de l'Ecole ainsi qu'aux nombreuses séances de commissions et sous-commissions dans le cadre de la rénovation et de l'agrandissement de l'ECDD ou de type extrascolaire.

6.2.5 *Echanges scolaires*

Certaines classes des premier et deuxième degrés des deux sections linguistiques ont eu des leçons communes bilingues.

L'échange linguistique externe s'est déroulé, durant l'année scolaire, avec la Berufsvorbereitende Schule de Zoug et a impliqué 30 jeunes environ; deux élèves de chaque école étaient envoyés dans l'école partenaire durant une semaine.

Six élèves sont partis pour une année linguistique en Allemagne, Angleterre, Etats-Unis.

L'opération «Tandem» a été réintroduite: 10 groupes de deux élèves se sont retrouvés une à deux fois par semaine, durant toute l'année scolaire.

6.2.6 *Programmes, études, bilinguisme*

La procédure en vue d'obtenir la certification de la «gestion par la qualité» se poursuit.

Durant la journée pédagogique de novembre 2004, organisée à l'intention du corps enseignant, ont été traités successivement les thèmes suivants: le concept d'une journée «portes ouvertes», la «gestion par la qualité» et le «bien-être» à l'école.

6.3 Bâtiments

La fin des grands travaux d'agrandissement et de rénovation de l'ECDD a été marquée par des festivités, organisées dans le cadre de l'inauguration officielle, le 25 juin 2004.

Trois corps de bâtiments, identifiables par leur architecture et leur fonction, ont été érigés en près de cinq ans de travaux.

Les agencements extérieurs et l'habillement intérieur – mobilier, matériel et appareillage compris – sont pratiquement terminés.

Dès Pâques 2004, tous les locaux de l'Ancien hôpital cantonal, remis à neuf, ont été investis par les élèves, les professeurs et l'administration.

Quant à l'inauguration, elle s'est articulée sur plusieurs moments forts: le repas festif pour tous les élèves de l'Ecole, une semaine avant la manifestation; la cérémonie officielle, suivie d'un repas, pour 250 invités et les autorités; l'édition d'un «News de fête»; la représentation théâtrale et ses 200 acteurs, chanteurs, musiciens, danseurs et figurants; la journée portes ouvertes et ses nombreuses animations et visites libres ou guidées, qui ont intéressé plus de 3000 personnes.

VI. Service des affaires universitaires

L'activité du service couvre le domaine des affaires universitaires proprement dites, ainsi que ceux des hautes écoles rattachées à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport: la Haute Ecole pédagogique (HEP) et l'École du personnel soignant (EPS). Il assume également le rôle de l'instance cantonale de la HES-S2 et, à ce titre, s'occupe des dossiers concernant la Haute école fribourgeoise du travail social.

1. Politique universitaire

1.1 Sur le plan cantonal

Par ordonnance du 23 juin 2004, le Conseil d'Etat a délégué à l'Université les compétences relatives à la construction du centre de formation continue de l'Université. Le Conseil d'Etat a préalablement transmis au Grand Conseil un rapport à ce sujet, rapport dont le parlement a pris connaissance en sa séance du 16 juin 2004.

1.2 Sur le plan fédéral

La Conférence universitaire suisse (CUS) a tenu en 2004 cinq séances au cours desquelles elle a traité en particulier les sujets suivants:

- Projets d'innovation et de coopération: l'analyse de système, l'audit de performance et les décisions de reconduction des projets de la période précédente ainsi que la décision relative au financement de nouveaux projets durant les années 2004-07.
- Système d'indicateurs des hautes écoles suisses: discussion du rapport des experts et décision.
- Comptabilité analytique: état d'avancement du projet.
- Organe d'accréditation (OAQ): différentes décisions relatives aux demandes d'accréditation.
- Article constitutionnel sur l'éducation: prise de position.
- Médecine universitaire 2008: discussion de différents modèles et en particulier du rapport de la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS).
- Paysage des hautes écoles 2008.
- Stratégie 2005-2015 de la CRUS.

La conférence annuelle de la CUS qui s'est tenue les 24 et 25 juin 2004 à Lugano a été consacrée à la présentation et discussion du rapport du groupe de projet (présidé par le secrétaire d'Etat Charles Kleiber) sur le paysage des hautes écoles 2008.

La Directrice ICS est membre de la CUS ainsi que du groupe de projet sur le paysage des hautes écoles 2008. La Cheffe de service est membre de la Conférence des chefs de service (5 séances en 2004). Elle a également participé aux

visites d'évaluation des projets d'innovation et de coopération ainsi qu'au groupe ad hoc sur les modèles de financement des hautes écoles.

La Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport s'est exprimée au nom de la CUS lors de la journée de la CSEC-N à St-Gall consacrée au projet de modification des articles constitutionnels sur la formation.

La Cheffe de service représente la CUS au Conseil de fondation du Cours d'introduction aux études universitaires en Suisse (3 séances en 2004). En 2004, elle a fait partie de son sous-groupe «nouvelle école».

1.3 Sur le plan intercantonal

En application de l'accord intercantonal universitaire du 20 février 1997, le canton de Fribourg a encaissé, en 2004, 55 332 777 francs pour les étudiants confédérés immatriculés à l'Université de Fribourg et a payé 12 616 000 francs pour les ressortissants fribourgeois étudiant dans d'autres universités suisses. Ainsi, l'apport net pour le canton a été de 42 716 777 francs (41 148 586 francs en 2003).

1.4 Sur le plan romand

La Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO) a adopté une nouvelle convention en date du 3 juin 2004. Elle modifie l'organisation de la conférence en constituant un Conseil politique et un Conseil académique séparés. Le Conseil politique est désormais associé à la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) et présidé par le président(e) ou le vice-président(e) de celle-ci. Une convention relative aux formations approfondies interuniversitaires (master of advanced studies) a été signée dans ce cadre.

Le suivi de la collaboration interuniversitaire au sein du réseau BeNeFri est assuré par les conseillers d'état, directeurs de l'instruction publique des cantons de Berne, de Neuchâtel et de Fribourg et les recteurs des trois universités. En 2004, trois séances ont eu lieu. Une attention particulière a été portée sur le développement des projets bénéficiant du subventionnement fédéral et les nouveaux projets pour lesquels une reconduction du financement a été demandée. Le réseau a bénéficié d'une appréciation très positive dans le cadre de l'évaluation des projets d'innovation et de coopération conduite par la CUS. Ainsi, 6,4 millions de francs ont été alloués par la Confédération aux projets BeNeFri pour la période 2004-07. La mise en œuvre de la réforme de Bologne dans les trois universités du réseau ainsi que la coopération en vue des masters communs constituent également un sujet prioritaire. Deux conventions de branche, une en sciences de la terre et une en informatique, ont été signées. La convention «Enseignement de droit en langue italienne» a été abrogée, suite à la disparition de cette offre d'enseignement à l'Université de Berne.

2. Formation des enseignants

La Conférence de la formation pédagogique, présidée par la Directrice de l'instruction publique, de la culture et du

sport, a tenu trois séances et son bureau s'est réuni à trois reprises également. Elle a traité des sujets suivants: modifications introduites par la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle; bilan intermédiaire du projet Fri-tic et la mise en œuvre de la déclaration de Bologne dans la formation en enseignement spécialisé.

Le Comité de gestion de la convention générale de coopération entre la Haute Ecole pédagogique et l'Université a tenu deux séances durant lesquelles les thèmes suivants ont été abordés: projet d'une information commune sur la formation des enseignants dans le canton, formation des étudiants des deux écoles dans l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement, analyse des possibilités de proposer des passerelles entre la HEP et le département des sciences de l'éducation de l'Université.

La Cheffe du service est membre de la commission HEP (voir chapitre VIII) et de la commission interfacultaire de la formation des enseignants de l'Université. En 2004, cette dernière s'est penchée prioritairement sur la nouvelle organisation des études pour les diplômes d'enseignement aux niveaux secondaires I et II.

Le service de la formation universitaire des enseignants de langue allemande est engagé dans la procédure de reconnaissance de son diplôme d'enseignement secondaire I (DES) – une visite d'experts a eu lieu cet automne. Il a aussi préparé le dossier de demande de reconnaissance pour le diplôme d'aptitude à l'enseignement secondaire II (DAES II) qui a été déposé par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport auprès de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport suit également la procédure de reconnaissance du diplôme en logopédie scolaire de l'Institut de la pédagogie curative de l'Université.

3. Haute Ecole spécialisée

3.1 Formations santé-social de niveau HES

La Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport représente le canton de Fribourg au comité stratégique de la Haute Ecole spécialisée santé-social de Suisse romande (HES-S2).

Le comité a tenu six séances toutes en commun avec le comité stratégique de la HES-SO. Les affaires principales qui ont été traitées sont: coordination fédérale des HES, différents dossiers de financement, statut du personnel enseignant, mise en œuvre du Masterplan, R&D et les formations postgrades, mise en œuvre de la déclaration de Bologne, échanges internationaux, nouvelle convention intercantonale: état des travaux, formation pratique HES-S2, demande de reconnaissance des filières de formation, modules complémentaires dans le secteur santé.

Le représentant de l'instance cantonale HES-S2 siège au comité directeur de la S2 qui s'est réuni à six reprises pour préparer les dossiers à soumettre au comité stratégique et traiter des questions fondamentales liées au fonctionne-

ment des deux HES romandes, notamment le système financier HES, l'introduction du système de Bologne, la formation pratique, l'harmonisation du statut du personnel, ainsi que la promotion de la recherche et des formations postgrades. En outre, l'instance cantonale fribourgeoise participe à la commission de formation postgrade. Pour ces travaux de coordination, la HES-S2 verse aux cantons une indemnité de 25 000 francs par année.

Le canton compte deux sites qui font partie du réseau HES-S2, la Haute Ecole de Santé Fribourg (HEdS-FR; filière soins infirmiers HES de l'Ecole du personnel soignant, cf. ci-dessus, chapitre VII) et la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS; filière éducation spécialisée HES).

3.2 Haute école fribourgeoise de travail social (HEF-TS)

En décembre 2004, le Comité stratégique a répondu favorablement à la demande de l'école, déposée en 2003, d'offrir également la filière service social dès 2005/06. Cet élargissement de l'offre n'augmentera pas le nombre d'admissions.

En 2004, des travaux ont été menés pour donner un nouveau statut juridique à la HEF-TS. L'école a été constituée par convention du 5 janvier 1978 pour l'exploitation de l'Ecole d'éducateurs spécialisés de Fribourg entre les cantons de Neuchâtel, Vaud, Fribourg, élargie le 11 mai 1982 au canton du Jura, et l'Association fribourgeoise des institutions en faveur de la jeunesse inadaptée ou handicapée (AFIJH) agissant jusqu'à ce jour comme support juridique de l'école. L'expertise juridique a démontré l'opportunité de viser le statut de l'établissement de droit public. Suite à un protocole d'accord, la Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport a signé sur mandat du Conseil d'Etat une convention liant le canton et l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes handicapées et inadaptées et par laquelle l'Etat s'engage à mener, sous réserve des décisions du Grand Conseil, les travaux législatifs en vue de l'octroi du statut d'établissement de droit public à la HEF-TS. Le projet de loi sur la HEF-TS sera présenté au Grand Conseil en 2005.

3.3 Formations santé-social de niveau non HES

Au niveau intercantonal, le conseiller formations santé-social collabore à la mise en œuvre des nouveaux modèles de formation dans des commissions de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé et de la Conférence romande de la formation professionnelle.

Au niveau cantonal, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport coordonne plusieurs groupes de travail réunissant les écoles impliquées, les milieux socio-sanitaires, ainsi que les autres services de l'administration concernés. Ils traitent de la mise en œuvre pratique de la réorganisation des formations pour les professions de la santé et du social, notamment: l'organisation des formations non HES; les bâtiments et locaux des formations santé-social, ainsi que la maturité professionnelle santé-social et la maturité spécialisée.

Le développement des nouvelles formations professionnelles initiales santé-social se fait en étroite collaboration avec le service cantonal de la formation professionnelle. L'année 2004 a été marquée par le regroupement des filières d'assistantes en soins avec les aides familiales et les gestionnaires en économie familiale au Centre de formation en économie familiale (CEFA) à Grangeneuve. Ce transfert a été coordonné par un groupe de pilotage réunissant les représentants des trois directions impliquées (Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, Direction de l'économie et de l'emploi, Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts), ainsi que les directions des écoles concernées (Ecole du personnel soignant, Institut agricole de l'Etat de Fribourg/Centre de formation en économie familiale et la Haute école fribourgeoise de travail social en tant qu'observatrice).

VII. Haute Ecole de santé – Ecole du personnel soignant

Les changements liés aux formations dans les professions de la santé se sont poursuivis durant cette année.

1. Organe

Présidé par la Conseillère d'Etat, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport, le Conseil de direction a siégé à 4 reprises. Il a notamment:

- examiné les comptes, le bilan et le rapport 2003 qu'il a transmis au Conseil d'Etat; examiné le budget 2005;
- procédé aux engagements et pris acte des démissions du personnel;
- procédé aux remplacements du responsable local de la filière HES;
- pris connaissance des dossiers en cours: loi sur la Haute Ecole Fribourgeoise (LHEF), introduction d'une feuille de charge pour le personnel enseignant, délocalisation de la formation des assistants et assistantes en soins et santé communautaire (ASSC);
- adopté les règlements relatifs au Perfectionnement Professionnel Individuel (PPI) et aux formations complémentaires (cours et études postgrades);
- participé à la création d'une commission d'intégration des nouveaux professionnels, regroupant employeurs, services de l'Etat et formateurs;
- examiné les variantes possibles pour la formation TSO au vu des effectifs restreints.

Outre toutes ses tâches statutaires, il s'est tenu au courant de tous les projets tant nationaux que romands se rapportant aux nouvelles filières HES et ASSC.

2. Les programmes de formation

Au 31 décembre 2004, l'effectif total des personnes en formation dans les huit filières et sections de l'Ecole du personnel soignant s'élève à 477 étudiants et étudiantes et personnes en formation en emploi et apprenant-e-s. En 2004, à l'occasion de deux remises de titres, 153 personnes ont reçu un diplôme ou un certificat.

2.1 Filière infirmière HES: études principales

Le 25 octobre 2004, 74 étudiant-e-s, 58 francophones et 16 germanophones, sont entré-e-s en formation et constituent la 3^e volée du nouveau programme. La construction du programme en 2 cycles de formation (4 ans) est terminée. Une nouvelle responsable locale de la filière a été nommée en la personne de M^{me} Susanna Weyermann-Etter qui a pris ses fonctions dès le 1^{er} septembre en remplacement de M. Jacques Mondoux, démissionnaire. L'année 2004 a vu la consolidation du dispositif de formation pratique par la signature, par les lieux de pratique professionnelle, des conventions et accords cadres. La formation des praticiens formateurs a rencontré un grand succès auprès des partenaires de l'école. Dans ce dossier important, le site de Fribourg a été chargé du traitement des demandes de reconnaissance d'acquis des praticiens formateurs.

2.2 Autres formations infirmières (formations «finissantes»)

Infirmiers et infirmières de Niveau II francophones et germanophones: 60 diplômes ont été décernés en 2004 dont 12 diplômes avec option bilingue. Les étudiants et étudiantes de 4^e année poursuivent leur formation au nombre de 42 francophones et 12 germanophones.

Infirmiers et infirmières de Niveau II en cours d'emploi pour infirmiers et infirmières de Niveau I francophones: cette formation, en une année en emploi, remporte un grand succès auprès des infirmières et infirmiers de Niveau I et de leurs employeurs. Il s'agit d'une formation modulaire qui s'adresse à des professionnels adultes, souvent responsables de famille. En 2004, 21 diplômes ont été décernés. Pour 2005, le nombre de candidats et candidates dépassait les places disponibles, ainsi le programme sera reconduit en 2006.

2.3 Programme des techniciens et techniciennes en salle d'opération (TSO)

En septembre 2004, 11 personnes ont commencé leur formation avec un statut soit d'étudiant, soit de personne en formation en emploi. Avec les étudiants des années précédentes, 33 personnes composent la section TSO.

La nécessité de situer la formation TSO au niveau tertiaire non HES dans une école supérieure, le nombre restreint d'étudiant-e-s et les difficultés inhérentes à la section ont obligé la direction à envisager une collaboration avec l'Ecole Supérieure de la santé de Lausanne. Des discussions sont en cours.

2.4 Filière CFC / Assistantes et assistants en soins et santé communautaire (ASSC)

En août 2004, les enseignant-e-s et les apprenant-e-s ont quitté les locaux de l'École du Personnel Soignant à Fribourg pour emménager dans ceux du Centre de formation en économie familiale (CEFA) à Posieux.

56 apprenant-e-s, réparti-e-s en 3 classes, ont débuté leur 1^{re} année en tronc commun avec les aides familiales et les gestionnaires en économie familiale. En 2^e année, 61 apprenant-e-s formant 3 classes poursuivent leur formation d'ASSC. En 3^e année, ce sont 34 apprenant-e-s qui se préparent à obtenir leur CFC d'ASSC. Au total, cette formation est suivie par 150 apprenant-e-s. L'équipe pédagogique poursuit la construction du programme en perspective de la première sortie sur le marché de l'emploi. Les employeurs, avec lesquels le partenariat a été renforcé par la signature d'une convention et la détermination des allocations de formation (salaire d'apprenti-e-s), se préparent aussi à accueillir ces nouveaux professionnels de la santé.

2.5 Programme d'aides soignantes et aides soignants francophones en cours d'emploi (formation «finissante»)

Ce programme d'une année se donne en cours d'emploi. L'effectif est de 46 personnes en formation. La majorité d'entre elles exercent déjà la fonction sans formation, tant dans les lieux de résidence pour personnes âgées, les foyers d'accueil pour personnes vivant avec handicap et les centres de santé assurant les services de soins à domicile que dans les hôpitaux. A terme, le certificat d'aide soignant et d'aide soignante sera supprimé au profit du nouveau CFC d'ASSC, voire d'un autre parcours de formation type attestation.

2.6 Stages

Au cours de l'année 2004, environ 780 stages ont été effectués par les étudiant-e-s et les apprenant-e-s dans les différentes institutions de soins du canton et d'autres cantons.

3. Bilinguisme

Les séminaires bilingues offrent la possibilité d'approfondir des thèmes professionnels dans la langue partenaire et de rencontrer des professeur-e-s de différentes sections. Ils constituent aussi une occasion supplémentaire d'échanges fructueux avec des étudiants de l'autre communauté linguistique. A noter que le nouveau programme HES comprend également une formation bilingue.

4. Candidatures et nombres d'étudiant-e-s débutant-e-s

Filières/ Programme	Demandes de renseignements	Dossiers retenus	Admissions	Etudiant-e-s entré-e-s en formation
HES	115	82	77	74
Niveau II en emploi	30	26	25	23
CFC – ASSC	280	69	60	56
TSO	30	18	12	11
Aides soignant-e-s	290	111	52	46

5. Manifestations organisées à l'EPS

L'EPS a participé à plusieurs séances d'information dans des cycles d'orientation du canton. Des séances se sont également déroulées intra muros où quelques expositions ont été organisées, à savoir:

- du 13.02 au 18.02.04: exposition destinée aux étudiants de l'EPS, intitulée «Le marché des formations»;
- du 19.02 au 28.03.04: exposition «Des gènes à l'homme» traitant de la problématique du cancer;
- rencontres avec les employeurs et praticiens des stages (11.02 – 07.04 – 10.11.04);
- du 07.12 au 19.12.04: exposition de photos et textes, organisée par les étudiantes ayant effectué un stage à l'étranger (Gabon, Madagascar, Canada et Portugal), complétée par deux présentations.

6. Activités de recherche et de développement (Ra&D) et prestations de service

6.1 Centre de recherche et de prestations

Dans le prolongement des activités menées par le passé, les activités Ra&D ont continué à se développer avec un accent particulier mis sur les structures du Centre de recherche et de prestations (CRP). Les chercheurs ont effectué les activités suivantes:

- 10 publications dans des journaux spécialisés;
- 21 communications scientifiques auprès de Congrès nationaux ou internationaux.

Sept applications Ra&D ont été déposées à «DORE» ou au «RECCS» (Réseau d'étude des zones frontières (confins) entre la santé et le social).

Dans le cadre des échanges, des contacts ont abouti avec 11 institutions en Suisse et à l'étranger.

Toutes les informations du Centre sont disponibles sur le site (www.heds-fr.ch/crp).

Un chercheur a été nommé professeur associé externe à l'Université Laval à Québec.

6.2 Formations continues et postgrades

Les activités de formation continue et postgrade s'adressent aux professionnels des institutions sanitaires et sociales et au corps professoral de sites HES, particulièrement dans les domaines suivants:

- Formation continue des aides soignantes:
 - soins relationnels aux personnes souffrant de démence
 - troubles du comportement alimentaire et prévention.
- Formation des professionnels santé et social: étude de projet et conception d'un cours postgrade en psychogériatrie.

- Formation des praticiens formateurs issus des institutions collaborant dans le dispositif de la formation pratique – HES santé et social: région BEJUNEFRI et Valais (germanophone).
- Formation des professeurs des sites santé HEdS-FR et HE-ARC: développement des compétences en matière de recherche.

La HEdS-FR collabore étroitement avec les sites santé-social de la HES et avec les institutions sanitaires et sociales en vue de coordonner les offres en formation continue et postgrade de la région BEJUNEFRI; de même avec les sites de la HES-SO en ce qui concerne les études postgrades (formations longues).

6.3 Prestations de service

La HEdS Fribourg propose des prestations répondant aux besoins des institutions sanitaires et sociales, qu'elles soient des institutions de santé, des collectivités publiques, des associations ou des entreprises privées. Au cours de l'année 2004, les prestations effectuées ont porté sur des domaines liés aux soins et à la formation en général. Elles ont représenté pour l'année 2004 un total d'environ 1350 heures d'interventions assurées par le corps professoral de la HEdS-FR. Le Centre de recherche et prestations a développé des contacts avec les réseaux cantonaux existant dans le domaine de la santé concernant la personne âgée et les structures d'accueil et de soins, la prévention et la promotion de la santé, la santé mentale, et des soins hospitaliers en général, en vue de participer activement au développement des missions institutionnelles et des compétences des professionnels des soins.

7. Activités d'information

L'information au public, aux candidats, aux partenaires de l'école et à l'interne s'est développée en 2004 grâce à un renforcement aux moyens suivants:

- le site internet de l'EPS (ouverture des pages du Centre de recherche et de prestations);
- le journal de l'EPS, intitulé *Ouvertüre*, tiré à plus de 1600 exemplaires;
- de nombreuses séances d'information organisées dans divers lieux pour présenter les formations.

En plus d'une collaboration étroite avec l'Office d'orientation professionnelle, l'école a entrepris cette année:

- la création d'une Commission de communication;
- la présence au Village des métiers de la Foire de Fribourg.

8. Formation du personnel et développement du projet d'établissement

Quatre enseignantes ont terminé une formation supérieure ou universitaire en sciences de l'éducation et trois autres une formation de formatrices d'adultes.

Le projet d'établissement élaboré en 2001 a donné lieu à une réflexion globale sur la restructuration des différentes filières de formation et leur gestion par entité séparée, soit le niveau Sec. II (ASSC et AS), le niveau tertiaire non HES (TSO) et le niveau HES (filière infirmière). Ceci est la conséquence du transfert des compétences en matière de professions de la santé de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des affaires sanitaires, représentée par la Croix Rouge, à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT).

Le projet d'école en santé se poursuit par une demande d'adhésion au réseau suisse des Ecoles en Santé.

VIII. Haute Ecole pédagogique (HEP)

1. Généralités

Durant l'année 2004, la HEP a poursuivi son développement. Parmi les tâches prioritaires de l'institution ont figuré la préparation de l'ouverture de la troisième année de formation initiale, l'élaboration d'un concept de formation complémentaire («Passerelles») à l'intention des enseignantes et enseignants titulaires d'un diplôme des anciennes Ecoles Normales cantonales et le développement des services de recherche francophone et allemande.

La Commission de la HEP a siégé à deux reprises, sous la présidence de M. Beat Vonlanthen. Elle s'est penchée sur des questions liées au projet de règlement d'application de la loi du 4 octobre 1999 sur la Haute Ecole pédagogique, en particulier concernant le statut des formateurs et formatrices.

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance du diplôme HEP, suite au préavis positif de la Commission de reconnaissance de la CDIP (octobre 2003), la filière de formation initiale a été provisoirement intégrée en février 2004 dans l'AHES (Accord sur les hautes écoles spécialisées), avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2003. En novembre 2004, le Conseil de direction a transmis à la Commission de reconnaissance de la CDIP un complément au dossier déposé en août 2003, ceci en prévision de la visite du groupe d'experts qui a eu lieu les 16 et 17 décembre 2004. La décision finale est attendue pour le printemps 2005, en prévision de la première remise des diplômes HEP le 14 juillet 2005.

Présentés selon une nouvelle charte graphique depuis décembre 2003, les différents services ont terminé, en 2004, leur intégration sur le site Internet de la HEP: www.hepfr.ch.

Les travaux de réaménagement des bâtiments se sont poursuivis et arriveront à terme en 2005. Grâce à l'obtention d'un crédit additionnel de 475 000 francs, il a notamment

été possible, sur le site de la HEP 1, de réaliser un auditorium de 70 places et de réaménager les deux salles annexes de manière à mettre à disposition de l'institution et d'autres services de l'Etat un espace approprié pour des conférences et colloques. Les derniers travaux concerneront le réaménagement partiel du Centre fribourgeois de documentation pédagogique (CFDP) et la mise en place d'un nouveau système de contrôle d'accès pour l'ensemble des bâtiments.

Le recteur, M. Alexandre Etienne, a été désigné comme président de la CDHEP (Conférence des directeurs de HEP de Suisse romande et du Tessin) pour la période 2005/06.

Trouvant progressivement sa place dans le paysage des hautes écoles spécialisées, la HEP a eu l'occasion d'accueillir différentes manifestations d'intérêt national ou international:

- le colloque JFREM (Journées francophones de recherche en éducation musicale), en date des 26 et 27 mars 2004;
- remise du prix «Planète bleue», prix décerné par la FED (Fondation Education et Développement) et couvrant des moyens d'enseignement parus récemment;
- la journée «Introduction à la profession» organisée par la Commission du même nom de la CSHEP (Conférence suisse des Hautes Ecoles pédagogiques), en date du 1^{er} septembre 2004;
- la journée «Bologne» organisée par la Conférence suisse des HES, en date du 24 novembre 2004.

Au niveau cantonal, la HEP a été sollicitée dans le cadre de différentes consultations. Elle a par ailleurs accueilli la CFG (Commission des finances et de gestion) le 10 décembre 2004.

2. Secteur «Formation initiale»

A la rentrée 2004, la HEP comptait un effectif de 439 étudiantes et étudiants, répartis entre les filières «Cours préparatoire» et «Formation initiale».

2.1 Filière «Cours préparatoire»

La clôture du troisième cours préparatoire a eu lieu en date du 2 juillet 2004. A cette occasion ont été délivrés 86 certificats (59 dans la section française; 27 dans la section alémanique) permettant de se présenter à la procédure d'admission à la formation initiale. 3 échecs ont été enregistrés lors de la session d'examens.

La rentrée scolaire 2004 a enregistré les effectifs suivants:

- section française 88
- section alémanique 33

Cette rentrée fut caractérisée par l'ouverture, pour la deuxième fois, d'une classe bilingue ainsi que par l'ouverture d'une classe composée d'étudiantes et étudiants du canton du Valais, avec lequel une convention a été établie en vue d'une prise en charge des coûts de formation.

2.2 Filière «Formation initiale»

Suite à une augmentation imprévue de candidatures et afin de garantir la qualité de la formation, le Conseil d'Etat a limité le nombre d'admissions pour l'année scolaire 2004/05 par ordonnance du 2 juin 2004. Le nombre de personnes admises en première année est ainsi égal à la capacité d'accueil maximale fixée, c'est-à-dire:

- section française 90
- section alémanique 40

103 étudiantes et étudiants poursuivent leur formation en deuxième année (74 francophones et 29 alémaniques).

85 étudiantes et étudiants sont entrés dans leur troisième et dernière année de formation (63 francophones et 22 alémaniques).

L'ouverture de la troisième année de formation a nécessité l'engagement de nouveaux formateurs et formatrices, dont des formateurs praticiens et formatrices praticiennes.

2.3 Formation DES (DAES I)

Fruit de la collaboration avec l'Université de Fribourg, une première année de formation dans les disciplines «Economie familiale» et «Activités créatrices» a été à nouveau ouverte en raison d'un nombre suffisant d'inscriptions.

Les étudiantes et étudiants admis en 2002 et 2003 poursuivent leur formation disciplinaire et en didactique de branche en vue de l'obtention du diplôme d'enseignement pour le niveau secondaire I.

3. Secteur «Ressources, recherche et développement pédagogiques»

3.1 Centre fribourgeois de documentation pédagogique (CFDP)

3.1.1 Documentation et prêts:

	Nombre	
Etat du catalogue	32 500	notices / 60 600 exemplaires
Catalogage	1 900	notices créées / 4500 exemplaires
Prêts	85 300	(y compris lectures suivies / sans renouvellements de prêt)
Lecteurs inscrits	3 700	
Lecteurs actifs	1 950	
Nouveaux lecteurs	400	
Visites et formations	20	

Le nombre de prêts a fortement augmenté ces dernières années, passant de 70 000 en 2001 à plus de 85 000 en 2004. A cela viennent s'ajouter de nombreux autres services également en augmentation à la médiathèque (conseil pédagogique et didactique, initiation à la recherche documentaire, photocopie couleur et noir-blanc, laminage, reliure, etc.) et à l'Atelier Multimédia (conseil pédagogique et technique pour le montage audio, vidéo et informatique, etc.).

3.1.2 Principaux projets en 2004:

- Révision complète de la classification d'histoire et retraitement de tous les documents de ce rayon.

- Fin du catalogage rétroactif: tous les documents à l'exception des diapositives à l'unité sont intégrés dans le catalogue informatisé.
- Gestion des ressources documentaires HEP: tri et intégration de la bibliothèque des élèves de l'Ecole Normale II, mise en place d'espaces documentaires décentralisés pour la formation initiale HEP (Espace de travail didactique et salles de lecture).
- Développement d'une mallette de lecture bilingue «La chenille qui fait des trous / Die kleine Raupe Nimmersatt» pour la découverte de la langue partenaire dans les classes enfantines et de 1^{re} et 2^e années primaires. Accompagnée de diverses activités, cette mallette est le fruit d'une collaboration avec les formateurs HEP, le Didaktisches Zentrum et l'Atelier Multimédia.
- Création d'un dossier pédagogique complétant la première mallette d'archéologie fribourgeoise «Artisanat», développée en collaboration avec des enseignantes et enseignants et le Service archéologique de l'Etat de Fribourg.
- Accueil de l'exposition «Catherine Louis, illustratrice» du 2 novembre au 23 décembre 2004. L'exposition a rencontré un vif succès: 85 classes primaires l'ont visitée. L'inauguration officielle a été suivie par la «Nuit des contes» qui a rassemblé les étudiantes et étudiants HEP de première année, de nombreux enseignants et enseignantes ainsi que des bibliothécaires le 12 novembre 2004.
- confection de mallettes de lecture (encouragement à la lecture)
- aménagement d'une salle de lecture et de places de travail pour les étudiantes et étudiants HEP
- gestion des ressources documentaires de la HEP (commandes, catalogage, etc.).

3.2.3 Nouveau moyen d'enseignement:

Matériel d'accompagnement à la méthode «Bonne Chance» pour l'enseignement du français en 5^e et 6^e années primaires.

3.2.4 Contacts:

- Information: nouvelles acquisitions, mallettes de lecture, communications des sections Bible, Religion, Education générale, Ethique, Education aux médias et Informatique dans les trois bulletins d'information adressés à l'ensemble du personnel enseignant allemand;
- nouvelle présentation du service sur le site Internet de la HEP;
- exposition de mallettes de lecture à la fin des vacances d'été, avec exposés de spécialistes du domaine (internes et externes);
- exposition «Planète bleue» en collaboration avec la FED (Fondation Education et Développement) et le CFDP;
- animation de cours destinés à des catéchistes ainsi qu'à des enseignantes et enseignants des disciplines suivantes: enseignement biblique, religion et éthique.

3.2.5 Formation:

Encadrement d'une personne en formation dans le cadre de la formation pratique d'assistante en information documentaire (titre: «Informationskompetenz erwerben»).

3.3 Service de formation continue

3.3.1 Cours facultatifs:

Le programme des cours 2004 a été proposé à l'ensemble du corps enseignant fribourgeois par l'intermédiaire d'une affiche pour les généralités (titres des cours, animateurs, enseignant-e-s concerné-e-s, dates) et d'un site (www.focofr.ch) pour les considérations beaucoup plus explicites en relation avec les aspects pédagogiques et didactiques (objectifs, contenu, bibliographie). Les inscriptions aux cours se sont faites par carte-réponse ou directement en ligne à partir du site. Cette procédure est reconduite pour la session des cours 2005 à la seule différence que le site est désormais intégré dans celui de la HEP (www.hepfr.ch/foco).

Selon les dates de formation, les inscriptions aux cours réalisés se répartissent de la manière suivante:

1023 inscriptions pour 66 cours durant l'été (semaines du 5 au 19 juillet 2004)

3.1.3 Collaborations:

- La collaboration avec les autres centres de documentation romands a permis de mener une réflexion sur les supports d'enregistrement des émissions TV et sur les ressources numériques pédagogiques et scientifiques, et de mettre à disposition un catalogue commun des périodiques.
- Le CFDP collabore étroitement avec le centre de ressources de la HEP BEJUNE pour le logiciel commun de gestion bibliothéconomique HORIZON. La collaboration a été étendue cette année à l'enregistrement en commun des émissions TV.
- Le CFDP a également collaboré avec des associations professionnelles (BBS, bibliothèques HES, etc.), notamment en relation avec la formation AID.

3.2 Didaktisches Zentrum (DZ)

3.2.1 Documentation et prêts:

	Nombre	
Etat du catalogue	25 171	notices / 37 378 exemplaires
Catalogage 2004	991	notices / 2 217 exemplaires
Prêts	58 509	
Lecteurs inscrits	3 621	
Lecteurs actifs	1 143	
Nouveaux lecteurs	234	

3.2.2 Activités principales:

- acquisitions catalogage, prêt et conseil;

233 inscriptions pour 18 cours durant l'année scolaire 2003/04

1069 inscriptions pour 92 cours «à la carte».

3.3.2 Formation dans le domaine des langues:

Programme des langues 2004: 11 inscriptions.

Perfectionnement intensif: programme réservé aux enseignants alémaniques en 2004.

3.3.3 Introduction à la profession

Depuis l'automne 2004, l'introduction à la profession est rattachée au service de la formation continue. Deux formateurs praticiens ont assuré le suivi des jeunes maîtres dans l'attente de l'entrée en fonction de la nouvelle personne responsable.

3.4 Dienststelle für Weiterbildung

3.4.1 Programme facultatif

Le service a proposé une offre de 111 cours; 68 ont été ouverts. Des cours intensifs ont également été organisés, sur une durée de 6 semaines, permettant ainsi à plusieurs enseignantes et enseignants de conduire une réflexion poussée sur leur profession et d'entamer la nouvelle année scolaire avec une motivation renforcée.

Le programme facultatif a été présenté selon les mêmes modalités que le programme francophone (affiche et site internet).

3.4.2 Formation dans le domaine des langues:

16 enseignantes et enseignants (niveau secondaire I) ont perfectionné leurs connaissances en langue partenaire ou en anglais, selon des modalités différentes: cours dans la région, stages linguistiques à l'étranger, cours de didactique de l'anglais à Morat.

3.4.3 Formation «Schulleitung»

14 «responsables d'école» (Schulleiter) ont poursuivi leur deuxième année de formation. Cette formation, mise sur pied en collaboration avec la HEP de Soleure, est conçue de manière à pouvoir répondre aux critères d'une formation post-grade (NDS: Nachdiplomstudium).

3.4.4 Formations internes pour les établissements scolaires

Sous forme de projets et en collaboration avec les directions des écoles concernées ont été planifiées, pour 2005, diverses actions de formation continue pour répondre aux besoins internes de certaines écoles secondaires.

Le conseil auprès d'équipes d'enseignantes et enseignants de différents niveaux et la conduite de projets de formation continue internes à des écoles sont des activités en forte croissance.

3.4.5 Formation continue interne à la HEP

En collaboration avec le service francophone, le service alémanique a participé activement à la planification

d'offres de formation continue pour les formateurs et formatrices de la HEP, à la mise en œuvre de la formation des formateurs praticiens et formatrices praticiennes ainsi qu'à la finalisation du concept d'introduction à la profession. Il a également participé à l'organisation de la formation de maître ou maîtresse de stage.

3.5 Services de recherche francophone et alémanique

3.5.1 Mise en place des services

Les services de recherche ont poursuivi leur mise en place et développement, grâce notamment à l'entrée en fonction de M. Alois Niggli en qualité de responsable alémanique. La collaboration entre les deux responsables a permis la définition de lignes directrices en vue de renforcer la présence de la recherche au sein de la HEP et de faciliter l'implication des formateurs et formatrices ainsi que des étudiantes et étudiants dans des activités de recherche.

3.5.2 Formation et projets de recherche

Les services ont proposé aux formateurs et formatrices six forums et des colloques de recherche. Les thématiques abordées étaient variées et s'inscrivaient dans des domaines de réflexion de la HEP (voir le programme 2004/05). Durant l'année scolaire 2003/04, les deux responsables ont étroitement collaboré pour mettre sur pied un cycle de 6 conférences pour l'année 2004/05.

Durant l'année scolaire 2003/04 s'est déployé un projet consacré au bilinguisme et impliquant 4 formateurs et formatrices. D'autres projets, élaborés à des degrés divers, sont en phase de démarrage ou en cours d'élaboration en prévision d'un démarrage à l'automne 2005. En parallèle ont été clarifiées les modalités de participation des professeur-e-s aux projets de recherche conduits au sein de la HEP.

Du côté francophone, des projets de recherche engageant les services vis-à-vis de l'extérieur ont également commencé à se formaliser, notamment avec l'école primaire de Romont (projet autour de la lecture) ou avec d'autres institutions ou associations comme l'ADMEE pour l'évaluation des compétences ou encore comme FRI-TIC et l'Université de Fribourg dans la soumission d'un projet au fonds DORE (Do Research – Septembre 2004).

Pour la partie alémanique, deux recherches portant sur les devoirs à domicile sont en cours; l'une de ces recherches, menée en collaboration avec le service de formation des maîtres de l'UNIFR, fait l'objet d'une demande de subside DORE. Une troisième recherche concerne le mentorat.

Les deux services sont par ailleurs annoncés comme partenaires de l'offre déposée par le CERLE (Université de Fribourg) dans le cadre du projet HARMOS de la CDIP.

3.5.3 Conférences et publications

En mars 2004, le service francophone a accueilli les Journées francophones de recherche en éducation musicale regroupant une quarantaine de chercheurs de France, Belgique, Canada et Suisse. Un livre publié chez l'Harmattan fera suite aux réflexions initiées durant ce colloque et sorti-

ra de presse au printemps 2005. Par ailleurs, le responsable du service francophone est engagé dans la coordination du numéro 3 de la revue des HEP (sur le thème de la réflexivité) et publiera un article dans le numéro 2 concernant les représentations des formateurs et formatrices sur le travail de diplôme et son suivi; il a en outre participé à plusieurs conférences et formations durant l'année scolaire 2003/04.

Le responsable alémanique a tenu plusieurs conférences sur la formation des enseignantes et enseignants en Suisse et à l'étranger. Il a publié différents articles dans des revues spécialisées ou dans des actes de colloque.

4. Centre fri-tic

Durant l'année 2004, le Centre fri-tic a consolidé ses services dans les trois piliers du concept global: formation des enseignantes et enseignants; assistance pédagogique et technique; infrastructures. Avec la mise à disposition de ressources supplémentaires, le projet fri-tic a pu combler une partie du retard. Le rapport intermédiaire adressé au Grand Conseil livre le détail des activités conduites depuis le démarrage du projet.

4.1 Formation des enseignantes et enseignants

Les projets de formation des formateurs et formatrices, initiés en 2003 et subventionnés par la Confédération, se sont terminés en 2004. Plus de 30 enseignants et enseignantes du canton de Fribourg ont participé à ces formations organisées en collaboration avec les cantons de Berne et de Vaud et sont maintenant engagés au Centre fri-tic pour assurer la formation de tous les enseignants et enseignantes du canton.

Depuis le début du projet, plus de 1100 personnes ont suivi des cours fri-tic, ce qui représente environ 30 % du personnel enseignant. Cependant, l'état de formation est encore très hétérogène: une partie des participants et participantes ont terminé leur formation avec un scénario pédagogique, d'autres n'ont suivi que quelques cours. Globalement, le taux de formation peut être estimé à 20 %. Pour l'année scolaire 2004/05, 700 personnes se sont inscrites à 167 cours. A l'avenir, il est prévu de consolider les formations amorcées et de n'offrir plus que des cursus complets.

En 2004 a été organisée la première formation des personnes ressources qui assureront une assistance pédagogique dans les écoles. Cette formation a accueilli 20 francophones et 20 germanophones enseignant dans différents niveaux. La deuxième volée débutera sa formation en janvier 2005; une troisième volée est prévue pour 2006.

4.2 Ressources pédagogiques et techniques

Les conseillers et conseillères pédagogiques ont investi la plus grande partie de leurs forces pour la mise en œuvre des formations des personnes ressources. L'engagement de deux nouvelles collaboratrices a permis de renforcer les services actuels (assurance de qualité, évaluation, développement des programmes de cours) et d'offrir de nouvelles prestations comme la mise sur pied et l'encadrement de projets pédagogiques liés aux TIC dans les écoles.

Le personnel technique s'est concentré sur la mise en place de nombreux services en ligne, dont Fri-web, générateur de pages web (700 utilisateurs); Moodle, environnement d'apprentissage en ligne (plus de 160 cours); school.fri-tic.ch, plate-forme d'échange (plus de 1100 utilisateurs). Le site www.fri-tic.ch enregistre 40 000 visiteurs par mois. Le partenariat avec Swisscom se poursuit et plus de 100 écoles du canton sont désormais connectées au réseau pédagogique fribourgeois.

4.3 Infrastructures

Parallèlement à la connexion de nouvelles écoles au réseau pédagogique, une extension du contrat a été négociée avec Swisscom, permettant ainsi une augmentation des bandes passantes. Les services de Swisscom demeurent gratuits et le Centre fri-tic en assure l'administration et le support technique. Le Centre gère également le réseau et les serveurs de la HEP.

De manière générale, les demandes en ressources en ligne sont en forte croissance, ce qui a nécessité une adaptation des infrastructures. Par exemple, un contrat anti-virus a été conclu et le Centre fri-tic offre désormais une solution anti-virus avec un serveur centralisé à des prix avantageux. Un nouveau service permettra également aux écoles de connecter leurs postes à un système de terminal serveur, avec une gestion centrale des applications de base.

IX. Université

Les activités de l'Université sont présentées annuellement, de manière détaillée, dans le rapport de l'année académique, ainsi que dans le rapport d'activité qui en propose une synthèse. Ces rapports contiennent, en particulier, des renseignements sur les activités de recherche, de service et de formation continue.

1. Etudiants

	Hiver 2002-2003		Hiver 2003-2004		Hiver 2004-2005	
Total	9 651	100,0 %	10 007	100,0 %	9 927	100,0 %
a) Etudiants selon la provenance						
Fribourgeois	2 033	21,1 %	2 089	20,9 %	2 049	20,6 %
Confédérés	6 110	63,3 %	6 352	63,5 %	6 300	63,7 %
Etrangers	1 508	15,6 %	1 566	15,6 %	1 578	15,9 %
b) Etudiants selon les facultés						
Théologie	405	4,2 %	404	4,0 %	382	3,9 %
Droit	1 993	20,7 %	1 984	19,8 %	1 894	19,1 %
Sciences économiques et sociales	1 895	19,6 %	2 192	21,9 %	2 271	22,9 %
Lettres	4 176	43,3 %	4 228	42,3 %	4 177	42,1 %
Sciences						
a) sciences naturelles	920	9,5 %	927	9,3 %	938	9,5 %
b) médecine	262	2,7 %	272	2,7 %	265	2,7 %

L'analyse de l'évolution du nombre des étudiantes et étudiants appelle les remarques suivantes:

- a) Après avoir franchi, l'année passée, le cap de 10 000, le nombre des étudiants immatriculés à l'Université de Fribourg au semestre d'hiver 2004/05 est retombé à 9927. Il s'agit, par rapport au semestre d'hiver 2003/04, d'une baisse de 80 étudiants ou 0,8 %. Cette baisse doit être comprise comme une normalisation après deux années de croissance exceptionnelle des effectifs (+ 3,7 % en 2003/04 et + 6 % en 2002/03), croissance largement due aux doubles volées de maturités. Il convient de relever que l'augmentation du nombre total des étudiants en 2003/04 a déjà été en grande partie une conséquence du nombre très élevé des débutants enregistré l'année précédente.
- b) Selon la provenance des étudiants, le nombre des étudiants fribourgeois ou domiciliés dans le canton diminue de 40 unités ou 1,9 %, celui des étudiants confédérés diminue de 52 unités ou 0,8 % tandis que celui des étrangers augmente de 12 unités ou 0,8 %.
- c) Toutes les facultés, à l'exception des sciences économiques et sociales et des sciences naturelles, enregistrent un recul au niveau du nombre des étudiants qui est: de - 5,5 % en faculté de théologie, de - 4,5 % en faculté de droit, de - 1,3 % en faculté des lettres et de - 2,6 % en médecine. En sciences naturelles, l'augmentation est de 1,2 % tandis qu'elle est de 3,6 % en faculté des sciences économiques et sociales.
- d) Le nombre des étudiants débutants (1678 personnes) diminue fortement. Ce nombre est inférieur de 324 unités par rapport à celui de l'année précédente qui a été déjà plus bas que celui exceptionnel enregistré au semestre d'hiver 2002/03 (2138 débutants). Selon la provenance des étudiants débutants, le nombre des fribourgeois diminue de 23 unités ou - 6,12 %, celui des étudiants confédérés diminue de 263 unités ou - 19,7 % et celui des étrangers de 38 unités ou - 13 %.
- Conséquemment, dans toutes les facultés, le nombre des étudiants débutants est plus bas que l'année précédente. La faculté des sciences économiques et sociales enregistre la plus forte diminution relative qui s'élève à - 30,1 %, diminution liée à un recul des débutants dans le domaine des sciences de la société dont la croissance ces dernières années a été disproportionnée. La diminution de l'effectif est de - 23,4 % en faculté de théologie, de - 16,8 % en faculté des lettres, de - 3,9 % en faculté des sciences et de - 3,3 % en droit.
- e) La féminisation de l'Université continue avec la croissance d'un pourcent du nombre total des étudiantes, nombre qui passe de 5544 à 5601. Les étudiantes représentent cette année 56,4 % de l'effectif total. Comme les années passées, l'effectif des étudiantes débutantes (1047) est supérieur à celui des étudiants débutants (631); il représente 62,4 % de l'effectif total des étudiants débutants, hommes et femmes. Ce pourcentage est supérieur à 50 % depuis le semestre d'hiver 1993/94.

En 2004/05, un pourcentage supérieur à 50 % caractérise les effectifs des étudiantes débutantes en faculté des lettres (73,2 %), en section de médecine (68,1 %), en

faculté de droit (65 %) et celle des sciences économiques et sociales (50,3 %). Il est à souligner qu'en faculté des sciences l'effectif des étudiantes est de 47,8 %.

2. Organes centraux

La composition du Sénat a été modifiée suite à la désignation de nouveaux représentants du Grand Conseil et du Conseil d'Etat pour la période 2004 à 2007. Le Sénat a également élu un nouveau président en la personne de M. Jean-Pierre Dorand et a constitué son bureau.

Le Rectorat a décidé une modification, à l'entrée 2004, de l'organisation de la structure interne. La fonction de conduite opérationnelle du Rectorat est renforcée par l'attachement direct à un vice-recteur d'un certain nombre de services académiques. L'organigramme repose, comme par le passé, sur trois axes dont les fonctions sont modifiées. L'ancien adjoint au Rectorat devient secrétaire général et les chefs des services académiques, d'une part, et des services administratifs, d'autre part, sont remplacés par le directeur académique et le directeur administratif respectivement. Suite au départ à la retraite du chef des services administratifs, Monique Bersier a été désignée au poste de directrice administrative.

3. Corps professoral

Des postes de professeurs ordinaires ont été pourvus dans les domaines suivants:

- en faculté de droit: droit privé;
- en faculté des lettres: travail social;
- en faculté des sciences économiques et sociales: gestion financière.

Des professeurs associés ont été engagés dans les domaines suivants:

- en faculté de théologie: ancien Testament;
- en faculté de droit: droit civil suisse;
- en faculté des lettres: ergonomie cognitive, psychologie de la personnalité, anthropologie de l'éducation et de la formation, pédagogie professionnelle et sociale de la jeunesse;
- en faculté des sciences: physique, biologie, biologie cellulaire, morphologie.

Parmi les trois professeurs ordinaires engagés, deux sont des femmes; pour les professeurs associés, il s'agit de quatre femmes et six hommes.

Professeurs titulaires

Le titre de professeure titulaire a été octroyé à une chargée de cours en faculté de droit.

4. Organisation des études

A partir de l'automne 2004, la première année d'études de toutes les facultés s'inscrit dans un programme de bachelor selon le modèle à deux niveaux dit de Bologne. Selon les facultés, plusieurs années sont encore nécessaires pour achever la réforme de l'ensemble de cursus et surtout la mise en place des études de master. A ce niveau, il s'agit de tirer parti de la collaboration au sein du réseau BeNeFri; deux conventions pour des master communs ont été signées.

A partir de la rentrée 2004/05, la faculté de droit offre un nouveau programme de bilinguisme renforcé: Bilingue Plus. Par rapport à la traditionnelle mention bilingue (40 % de prestations d'études dans l'autre langue), les étudiants suivent les cours supplémentaires (langue et culture).

Le 27 janvier 2004, le Conseil d'Etat a ratifié la modification du règlement concernant l'admission à l'Université de Fribourg, modification nécessaire en raison des nouveaux diplômes des hautes écoles.

Sur recommandation de la Conférence universitaire suisse, le canton de Fribourg a reconduit, par ordonnance du Conseil d'Etat du 1^{er} mars 2004, le test d'aptitudes pour l'admission aux études de médecine humaine et introduit, par ordonnance du Conseil d'Etat du 27 avril 2004, le test pour l'admission aux études de médecine dentaire. Le nombre de places en 1^{re} année d'études à Fribourg a été limité à 103 en médecine humaine et à 17 en médecine dentaire. Sur la base de la Convention signée en 2002 entre les facultés de médecine, les universités et les directions de l'instruction publique des cantons de Fribourg, Berne, Bâle, Lausanne et Zürich, les étudiants ayant terminé les deux ans d'études de médecine à Fribourg sont répartis entre les quatre facultés de médecine concernées.

En 2004, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport a approuvé la modification des statuts de la faculté de droit, 4 statuts des instituts universitaires, 4 règlements concernant l'obtention des grades universitaires, ainsi que 6 modifications de règlements.

5. Finances

En regard de l'évolution du nombre des étudiants

1991/1992	6 909	2002/2003	9 651
1996/1997	8 586	2003/2004	10 007
2001/2002	9 101	2004/2005	9 927

les comptes de fonctionnement, selon les budgets, évoluent de la manière suivante:

	budget			coût par étudiant		indice suisse des prix ⁽²⁾
	en millions de francs			en milliers de francs		
	charges	revenus	excédents	charges/étud.	excédents/étud.	
1992 ⁽¹⁾	116.2	72.6	43.6	16.8	6.3	100.0
1997	138.4	97.3	41.1	16.1	4.8	109.0
2002	154.0	104.2	49.8	16.9	5.5	113.2
2003	157.4	104.5	52.9	16.3	5.5	114.2
2004	165.5	111.4	54.1	16.5	5.4	114.8
2005 ⁽³⁾	172.1	113.6	58.4	17.3	5.9	116.5

Remarques:

- ⁽¹⁾ les montants de 1992 sont donnés selon l'ancien plan comptable, c'est-à-dire sans amortissement
- ⁽²⁾ lors de la comparaison des montants, il faut tenir compte de l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation (indice de novembre de l'année précédente)
- ⁽³⁾ les charges, les excédents ainsi que les coûts par étudiant incluent des amortissements pour la construction de Pérolles 2 à la hauteur de 4.6 millions de francs.

6. Constructions et locaux

Une interdiction totale de fumer sur l'ensemble des sites universitaires est entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2004.

Concernant les constructions de bâtiments universitaires sur le Plateau de Pérolles, la commission de bâtisse a tenu cinq séances. Les travaux du gros œuvre ont été achevés au printemps. La construction progresse selon le calendrier établi.

Pour ce qui concerne Miséricorde, l'intervention principale de l'année 2004 est la suivante: la 5^e étape (sur 7) de la réfection des façades des bâtiments construits en 1940. Ces travaux comprennent la réfection des bétons et de la serrurerie de la partie de la chapelle, ainsi que l'étanchéité de la toiture et de la coupole de la chapelle.

X. Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes

1. Orientation professionnelle

1.1 Préparation au choix professionnel

Dans les écoles du cycle d'orientation, la préparation au choix scolaire et professionnel se fait surtout en classe, soit par l'intermédiaire des conseillers et conseillères en orientation, soit par le personnel enseignant formé à cet effet. 1711 séances d'information scolaire et professionnelle se sont déroulées dans les classes.

Dans la partie francophone, une nouvelle version du classeur de préparation au choix professionnel intitulé «Une vie, des directions» a été publiée en collaboration avec l'Office cantonal du matériel scolaire. Ce document est distribué à tous les élèves de deuxième année des écoles du cycle d'orientation et sert d'outil pédagogique pour le travail effectué en classe par les conseillers et conseillères en orientation.

Dans les gymnases, la préparation au choix se déroule sous forme de groupes de discussion et de réflexion appelés «ateliers d'orientation».

1.2 Information scolaire et professionnelle

L'information sur les métiers et les voies de formation a été maintenue sur des bases identiques. Les moyens utilisés sont les suivants:

- information écrite (dossiers de prêt, fiches d'information professionnelle);
- information orale (conférences sur les métiers et les écoles);
- moyens audio-visuels (cassettes vidéo, disques CD-Rom, DVD);
- sites cantonal et national de l'orientation professionnelle (liste des places d'apprentissage et des délais d'inscription);
- visites d'entreprises (organisées en collaboration avec les milieux professionnels);
- stages d'information professionnelle.

14 190 dossiers ou documents ont été prêtés.

Grâce à une enquête réalisée chaque automne auprès des maîtres d'apprentissage, le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes publie une liste des places d'apprentissage disponibles. Le nombre de places d'apprentissage annoncées en 2004 est de 1521 (1394). Ce chiffre ne reflète toutefois pas totalement la réalité car un certain nombre de places ne sont pas annoncées publiquement par les entreprises.

Afin d'assurer une mise à jour optimale du site Internet pour les places d'apprentissage, le Service a effectué deux

enquêtes complémentaires par courrier écrit et un suivi téléphonique auprès du patronat durant le printemps et l'été 2004.

Une nouvelle édition de la brochure «Après le Cycle d'orientation: quelles voies de formation?» a été publiée à l'intention des élèves des écoles du cycle d'orientation et de leurs parents. Une description des différentes filières et un schéma global du système de formation permettent de bien comprendre la structure de la scolarité dans le canton de Fribourg.

Un guide de stage a été élaboré pour la préparation des jeunes aux stages d'information professionnelle. Il sert de document d'organisation, d'accompagnement et d'évaluation du stage.

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes continue de collaborer avec les offices des autres cantons, notamment en ce qui concerne la production des moyens documentaires. Le Centre de production documentaire romand permet aux cantons de recevoir des mandats rémunérés pour la production de documents. Le service de documentation a participé à la création ou à la mise à jour de plusieurs collections de fiches d'information: ce sont ainsi 10 fiches UNI INFO, 50 fiches ECOL'INFO sur les écoles fribourgeoises et 60 fiches INFOP sur les métiers qui ont été créées ou mises à jour par le canton de Fribourg. 854 offres de perfectionnement ont été introduites dans la banque de données www.bop.ch. Les informations sont accessibles via Internet ou au moyen de bornes d'information disposées dans les centres d'orientation et les offices régionaux de placement.

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes a collaboré à la mise sur pied du Village des métiers qui a eu lieu dans le cadre de la Foire de Fribourg. 3816 élèves des écoles du Cycle d'orientation de tout le canton ont eu l'occasion de s'informer sur les 56 métiers présentés. D'autres manifestations d'information professionnelle ont eu lieu et un groupe de travail désigné par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et la Direction de l'économie et de l'emploi a émis des recommandations quant à leur coordination.

1.3 Centre d'information professionnelle

Les centres d'information professionnelle offrent la possibilité de s'informer sur les métiers et les voies de formation en mettant à disposition des moyens d'information en consultation libre. Sur l'ensemble du canton, on recense 25 526 visiteurs dont 11 281 ont bénéficié d'un entretien direct d'information avec un conseiller ou une conseillère en orientation ou une documentaliste-informatrice.

1.4 Site cantonal de l'orientation professionnelle

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes dispose d'un site Internet qui comprend notamment la liste des centres d'orientation et les délais d'inscription dans les différentes voies de formation. Un lien permet l'accès au site national sur lequel figure la liste des places d'apprentissage disponibles.

1.5 Consultation individuelle

Les chiffres suivants comprennent l'ensemble des activités de conseil, soit les consultations sollicitées par des jeunes et par des personnes adultes. Les chiffres de cette année permettent de faire les constatations suivantes:

- Le nombre de cas suivis a connu une augmentation de 2,3 %. Le nombre d'entretiens a progressé de 469 unités par rapport à la période précédente, ce qui représente une croissance de 4,6 %;
- Le nombre de consultations durant lesquelles des tests ont été effectués se situe à 1475, ce qui correspond à 14 %;
- Les consultants adultes de 20 ans et plus, représentent 24,1 % du total des consultations, soit 1332 personnes.

Statistique des consultants:	2004		2003	
	H.	F.	Total	
Nombre de personnes conseillées	2 332	3 167	5 499	5 375
Nombre d'entretiens d'orientation	4 784	5 741	10 525	10 056
Age des consultants				
– jusqu'à 19 ans	1 791	2 376	4 167	4 080
– 20 ans et plus	558	774	1 332	1 295
Points forts du conseil				
– apprentissage, maturité professionnelle	968	985	1 953	1 677
– écoles du degré secondaire supérieur	347	582	929	782
– université, hautes écoles spécialisées	317	560	877	753
– cours pour adultes, formation post-grade	127	225	352	387
– conseil psychologique et social	50	61	111	152
– soutien à la recherche d'emploi ou d'apprentissage	364	405	769	688

1.6 Orientation des adultes

277 (225) personnes sans emploi ont eu un entretien d'orientation; ce chiffre indique une augmentation de 23,1 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution est à mettre en parallèle avec la hausse du taux de chômage. Des visites commentées du Centre d'information professionnelle ont été mises sur pied en collaboration avec d'autres organismes s'occupant de la formation des personnes au chômage.

Une convention entre le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes et les Etablissements de Bellechasse est entrée en vigueur. Elle permet de proposer des prestations d'orientation professionnelle aux personnes privées de liberté à des fins d'assistance.

1.7 Choix scolaire et professionnel des jeunes

En 2004, 3158 (2913) élèves quittaient les écoles du cycle d'orientation; ils ont opté pour les solutions scolaires et professionnelles suivantes:

Solutions choisies en %:	en 2004		en 2003	
	H.	F.	Total	
– apprentissage en entreprise ou en école	60,2	32,9	46,9	49,0
– écoles du degré secondaire supérieur	25,2	47,5	36,1	33,0
– autres écoles	2,0	2,0	2,0	2,0
– travail rémunéré	0,2	0,4	0,3	0,3
– dixième année linguistique	3,0	4,4	3,7	4,9
– solutions transitoires ou inconnues	3,2	9,5	6,3	6,9
– cours préparatoire ou cours d'intégration	6,1	3,2	4,6	3,8

Le pourcentage des jeunes ayant choisi la solution de l'apprentissage s'élève à 46,9 % (49,0), cela représente 1480 (1427) personnes. Le taux des jeunes entrant en apprentissage au terme de la scolarité obligatoire a diminué de 2,1 %. On constate une diminution de 3,8 % chez les garçons et de 0,8 % chez les filles.

L'offre des places d'apprentissage n'a pas totalement suivi l'augmentation du nombre d'élèves quittant le CO. Le nombre de places est suffisant dans certains secteurs comme la construction ou l'hôtellerie, mais ces métiers ne correspondent pas forcément aux choix professionnels des jeunes. Dans les professions liées aux nouvelles technologies, le nombre de places disponibles est trop faible par rapport au nombre de candidatures. Les jeunes filles rencontrent également plus de difficultés à trouver une place d'apprentissage. D'une manière générale, les exigences requises pour entrer en apprentissage se sont accrues et un nombre croissant de jeunes ne remplissent pas les conditions attendues par les employeurs à la fin de la scolarité obligatoire.

Le dispositif «Des ponts vers l'apprentissage» mis sur pied par le Service de la formation professionnelle permet de trouver une solution d'urgence pour les élèves qui n'ont pas obtenu un contrat d'apprentissage. La Plate-forme Jeunes, mise sur pied dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle entre les services concernés, permet de répartir les jeunes dans la structure de solution transitoire la plus adéquate. Un poste de conseiller en orientation à 50 % a été attribué à cette structure grâce à un financement assuré par le Service de l'emploi.

L'orientation professionnelle fribourgeoise accorde une attention particulière aux jeunes qui rencontrent le plus de difficultés. Des mesures d'aide active, sous forme d'accompagnement intensif, ont été mises en œuvre afin de permettre à chaque jeune de trouver une solution à la fin de sa scolarité. Un suivi des jeunes n'ayant pas trouvé de places d'apprentissage a été effectué jusqu'au début septembre. Une mesure spéciale sous forme d'une permanence téléphonique et d'un accompagnement individualisé a été organisée durant les mois de juillet et août, grâce au soutien de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie. 234 appels téléphoniques ont été recensés, dont 71 ont débouché sur un entretien individuel. Une action intitulée «Stage et job» a également été proposée durant l'été en collaboration avec les milieux professionnels dans les métiers peu attrayants pour les jeunes. 43 entreprises se sont déclarées prêtes à accueillir des stagiaires mais 7 jeunes seulement ont profité de cette opportunité.

Dans le but de favoriser le choix professionnel des jeunes filles pour les métiers techniques et artisanaux, un projet intitulé «Stages pour jeunes filles dans des métiers atypiques» a été conduit conjointement par le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes, le Service de la formation professionnelle et le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille entre 1999 et 2003. Le rapport sur cette action a été diffusé en 2004. Pendant cette période, 1247 jeunes filles ont participé à une séance d'information sur la problématique du choix pro-

fessionnel, 476 entreprises ont accueilli 843 jeunes filles en stages.

1.8 Projet «Nouvelle gestion publique»

Le mandat de prestations 2001-2004 du Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes arrive à son terme. Le controlling des prestations permet de suivre l'évolution de l'activité tout au long de l'année. Sous un angle qualitatif, un questionnaire distribué à toutes les personnes ayant eu recours aux prestations de l'orientation indique un taux de satisfaction de 90,5 % pour les élèves et de 96,6 % pour les adultes.

La DICS a annoncé le retrait du Service en tant qu'unité-pilote du projet à fin 2004. Le Service va en effet introduire, le plus rapidement possible, une démarche qualité intitulée «Swiss counselling quality», qui a été développée par la Conférence suisse des directeurs de l'orientation professionnelle et universitaire. L'introduction de ce système demandera un engagement important du Service, qui ne pourra pas mener de front les deux projets.

2. Formation des adultes

2.1 Commission de la formation des adultes

La Commission a tenu six séances; elle a examiné les requêtes de subventions avant de formuler un préavis pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Les autres activités de la Commission ont été les suivantes:

- introduction des changements demandés par le rapport du contrôle périodique des subventions;
- étude de faisabilité du chèque-formation.

Un montant de 25 650 francs a été utilisé pour les subventions renouvelables ou extraordinaires.

2.2 Université populaire et université du 3^e âge

En 2003/04, 3372 (3134) personnes ont suivi les cours de l'Université populaire, ce qui représente 49 553 heures/participants (49 639). 555 (515) cours ont été proposés et 341 (309) ont été lancés.

Un contrat de prestations entre l'Etat de Fribourg et l'Université populaire du canton de Fribourg définit d'une part les prestations attendues de l'Université populaire et d'autre part les moyens financiers mis à disposition par l'Etat. Il précise les objectifs à atteindre au travers d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. A la demande de l'Etat, un programme spécial appelé «Université populaire des aînés» a été proposé. Il offre 181 cours en journée, ce qui représente le 32 % de l'offre globale.

Une subvention de 70 000 francs est attribuée en tant que participation aux frais d'exploitation et un montant de 1 fr. 50 par nombre d'heures/participants. Une somme de 13 000 francs a été accordée en faveur de l'Université populaire des aînés. Le montant total de la subvention s'élève à 150 320.50 fr.

2.2.1 Moyens propres

Taxes de cours, cotisations, dons 81,68 % (80,37 %)

2.2.2 Subventions

Canton	17,26 %	(18,70 %)
Communes	1,07 %	(0,93 %)
Total des subventions	19,63 %	(19,70 %)

2.3 Association Lire et Ecrire

Le contrat de prestation avec l'Association Lire et Ecrire est entré en vigueur. Une subvention annuelle de 15 000 francs a été versée à cette institution pour le développement de ses activités en faveur de la lutte contre l'illettrisme.

2.4 Diplôme de formateur ou formatrice d'adultes DIFA

Ce programme de formation de formateurs et formatrices d'adultes a été mis sur pied sous l'égide des conseillers et les conseillères d'Etat et les ministres des cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Fribourg. La reconnaissance de ce diplôme par la Conférence des directeurs de l'instruction publique ayant été abrogée dans le cadre de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la formation professionnelle, un nouvel ancrage auprès des services de la formation continue des universités de Fribourg et Neuchâtel est à l'étude.

17 participants, dont 7 personnes domiciliées dans le canton de Fribourg, ont achevé le cycle de formation 2002-2004.

La participation financière du canton de Fribourg s'est élevée à 27 720 francs.

2.5 Convention avec le gymnase du soir de Lausanne

Suite au rapport relatif au postulat Rudaz-Spicher / Piller concernant la maturité pour adultes, des négociations ont été entreprises avec le Gymnase du soir de Lausanne. Une Convention a été conclue qui permet aux ressortissants fribourgeois de disposer des mêmes conditions d'accès aux études que les élèves vaudois.

2.6 Reconnaissance et validation des acquis

Le Conseil d'Etat a institué une commission cantonale pour la reconnaissance et la validation des acquis. Il en a fixé la composition et lui a donné la mission d'élaborer un rapport qui devra lui être soumis en 2005. Seront notamment analysés: les besoins existants, la procédure à mettre en place, sa mise en application, les modifications de la législation, les organismes responsables et les incidences financières et en personnel.

XI. Subsidés de formation

1. Commission des subsidés de formation

La Commission s'est réunie trois fois en séance plénière et vingt fois en séance de sous-commission. Lors de treize séances, elle a examiné des demandes de bourse, de prêt et 87 réclamations. Aucun recours n'a été adressé au Tribunal administratif.

Deux séances ont permis d'élaborer le projet d'ordonnance modifiant le règlement du 27 octobre 1992 d'exécution de la loi sur les bourses et prêts de formation. Le règlement a été modifié par une ordonnance du 6 juillet 2004, avec entrée en vigueur au 01.09.2004. Cette modification fait suite à la réponse que le Conseil d'Etat a donnée, en septembre 2002, au postulat Collaud concernant la détermination d'un revenu social. Cinq séances d'un groupe de travail «législation» ont servi à de premières réflexions en vue d'une révision de la loi du 28 novembre 1990 sur les bourses et prêts de formation.

2. Bourses

La comparaison avec l'année 2002/03 démontre que le nombre de demandes a légèrement diminué.

Années scolaires	Demandes	Bénéficiaires	Demandes refusées	
			Total	Taux de refus
2002/03	3 502	1 920	1 582	45,17 %
2003/04	3 323	1 798	1 525	45,89 %

Le taux de couverture du manque calculé a pu être maintenu (75 %).

Les montants ci-dessous correspondent aux montants versés dans l'année civile 2004.

Ils se répartissent dans les 9 catégories de formation de l'Office fédéral de la statistique (OFS) de la manière suivante:

Catégories	Nombre	Subsidés en francs
Secteurs du secondaire II		
Ecoles de maturité gymnasiale	580	1 699 597
Autres formations générales	299	875 224
Ecoles professionnelles (à plein temps)	282	980 006
Apprentissages et formations professionnelles pratiques		
	708	1 680 172
Maturités professionnelles accomplies après l'apprentissage	22	61 090
Secteurs du tertiaire		
Formations professionnelles supérieures	83	398 989
Hautes écoles spécialisées	210	882 636
Universités et Ecoles polytechniques fédérales	438	2 047 752
Formation continue	14	57 790
Total	2 636	8 683 256

Pour l'année de formation 2003/04, les subsidés du canton ont permis de couvrir 75 % des besoins calculés des bénéficiaires. Le découvert restant a été pris en charge, entièrement ou partiellement, par les communes octroyant des bourses, selon leur libre choix.

Les communes déterminent leurs bourses en se basant sur le calcul du canton et du montant attribué par ce dernier.

Les contributions des communes ont été les suivantes:

Année	Nombre de communes	Subsidés communaux en francs
2003	112	1 060 286
2004	125	989 848

Les institutions privées bénéficiant d'une subvention fédérale ont versé 91 065 (28 673) francs à des personnes en formation.

Sous réserve des disponibilités du crédit, la Confédération a fixé à 48 % le taux de subventionnement en faveur des bourses pour le canton de Fribourg. Toutefois, le décompte final de l'année 2003, reçu fin décembre 2004, a démontré que le crédit réduit dans le cadre du programme d'allègement des Chambres fédérales ne suffit largement pas à couvrir les dépenses des cantons selon le taux fixé: il y a lieu de prévoir une subvention fédérale de quelque 40 %.

Le montant restant des provisions faites en 2001 (423 565 francs) sera utilisé afin de compenser partiellement la diminution de la subvention fédérale du décompte 2003.

3. Prêts de formation

La Commission a examiné dans l'année civile 58 (64) demandes, dont 54 (56) ont été admises. Le montant budgétisé de 450 000 (500 000) francs a été entièrement utilisé.

La Confédération subventionne les intérêts (4 %) pour les prêts accordés depuis le 1^{er} janvier 2000 au même taux que pour les bourses.

XII. Service du sport

1. Commission cantonale des sports et de l'éducation physique

En 2004, la Commission s'est réunie à sept reprises. Elle a:

- entériné la répartition des subsides ordinaires du Sport-Toto présentée par la sous-commission du Sport-Toto;
- préparé les nouvelles directives du Sport-Toto;
- pris connaissance du projet de concept cantonal du sport, élaboré par l'institut VMI de l'Université de Fribourg en collaboration avec les milieux sportifs;
- traité sept réclamations concernant des subventions du Sport-Toto;
- visité lors de sa séance du 7 septembre le centre régional de tir à air comprimé à Fribourg (abris de la protection civile du Jura);
- proposé au Conseil d'Etat le lauréat du prix sportif de l'Etat;
- décidé d'attribuer deux prix d'encouragement à M^{me} Doris Trachsel (ski de fond) et M. Anthony Page (natation);
- formé trois nouveaux groupes de travail: centre cantonal de compétences, formation des dirigeants, sport dans la vie;
- traité les affaires courantes de la compétence de la Commission.

2. Education physique (école)

Les inspecteurs démissionnaires, Gallus Grossrieder, pour la partie alémanique et Pierre Monney, pour la partie francophone du canton, ont poursuivi leurs activités dans les secteurs qui leur ont été attribués et ceci jusqu'au 31 août 2004. M. Alexandre Dupasquier a pris le relais en tant que «collaborateur pédagogique sport» en entrant en fonction le 1^{er} novembre 2004.

2.1 Contrôle de l'enseignement et développement de la qualité de l'enseignement

Le contrôle de l'enseignement s'est poursuivi selon le système instauré en mai 2000. Il s'est donc effectué sous la forme de rencontres avec les enseignants. Ces contacts ont eu lieu dans le cadre de réunions, de cours concernant l'introduction des moyens d'enseignement et du nouveau plan d'étude, de séances de travail et d'échanges avec les maîtres primaires. Un accent particulier a été mis sur des projets qui devraient, à long terme, améliorer la qualité de l'enseignement:

- Intervention
- Travail entre les maîtres d'éducation physique d'un même établissement

- Projet concernant le domaine «Sport – santé – mouvement».

2.2 Formation continue pour les enseignants

Une trentaine de cours de formation continue dans le domaine de l'éducation physique et du sport ont été mis sur pied. Propositions de cours, réponses à des demandes, cours blocs, séminaires, cours fractionnés; telles ont été les formules proposées.

2.3 Sport scolaire facultatif

Les offres de sport scolaire facultatif augmentent depuis quelques années. Une vingtaine d'établissements scolaires, principalement aux degrés primaires et au secondaire I, ont proposé des cours dans près d'une trentaine d'activités sportives différentes.

2.4 Championnats scolaires

En 2004, différents championnats ont été mis sur pied. A l'école primaire, les enfants ont eu l'occasion de se mesurer dans les disciplines suivantes: ski, snowboard, basketball et football.

Les classes des cycles d'orientation ont participé à des tournois de basketball, handball, unihockey et hockey sur glace. Plusieurs classes se sont en outre produites dans le cadre des «Rencontres Chorégraphiques».

Au degré gymnasial, les «Collégiades» ont rencontré un franc succès. Les «Rencontres Chorégraphiques» ont permis aux élèves de présenter leur spectacle à un nombreux public.

A noter également la participation de plusieurs équipes des cycles d'orientation à la «Journée suisse du sport scolaire» à Coire.

2.5 Promotion des jeunes talents

Au cours de l'année 2004, la collaboration avec Swiss Olympic concernant la promotion des jeunes talents a été renforcée: conseils, aménagements des grilles horaires à l'école, aide financière (Sport-Toto et/ou fonds cantonal du sport).

3. Jeunesse + Sport

Les quelque 4000 monitrices et moniteurs J+S et leurs clubs et groupements ont été indemnisés par la Confédération pour un montant de 1 806 444 francs (1 658 492 francs).

L'année 2004 fut la deuxième année de fonctionnement selon «J+S 2000». Pour la dernière fois, l'Office fédéral de sport (OFSP) a versé le subside d'encouragement (176 512 francs). L'abolition de ce subside dès 2005 est définitive; de plus, les cantons devront prendre en charge une partie des frais liés à la banque nationale de données J+S. Les statistiques 2003 et 2004 montrent que le «nouveau J+S» fonctionne. Les statistiques détaillées seront présentées par le Service de statistique.

3.1 Activité et perfectionnement des experts

171 (159) experts ont contribué à la formation et au perfectionnement des moniteurs J+S.

26 (21) experts fribourgeois et 35 valaisans ont suivi le cours central régional ski et snowboard, organisé par J+S Fribourg, à Zermatt, 48 (37) ont participé à d'autres cours centraux à Macolin.

3.2 Formation et perfectionnement des moniteurs

413 (255) monitrices ou moniteurs ont été formés dans 16 (10) cours cantonaux de formation de moniteurs. 377 (240) ont suivi le cours de base et 36 (15) le cours de formation continue I. Un cours de formation (tennis) et trois modules de perfectionnement (gymnastique, lutte et course d'orientation) ont été annulés pour manque d'inscriptions.

562 (553) monitrices ou moniteurs ont complété leur formation dans 14 (19) cours cantonaux de perfectionnement.

3.3 Matériel J+S

La centralisation du matériel à l'arsenal fédéral de Bienne fonctionne à la satisfaction des cantons et des groupements. Les cantons envoient les commandes par courrier électronique. L'envoi du matériel aux groupements est à la charge de J+S, le renvoi à Bienne à la charge des groupements.

3.4 Camps organisés par J+S Fribourg

Le camp d'alpinisme et d'escalade sportive prévu à Finhaut a été annulé pour manque d'inscriptions. Les deux camps de Tenero ont réuni au total 139 (141) jeunes. 22 (21) jeunes ont participé au camp de canoë à La Roche et 17 (5) ont vécu une semaine polysportive dans le cadre du camp organisé par J+S Valais à Sion.

3.5 Cours et camps J+S (10 à 20 ans) organisés par les sociétés et les écoles

Les cours et camps J+S ont recueilli au total quelque 27 000 inscriptions dans les disciplines suivantes: patinage à roulettes, karaté, sport de camp, sports équestres, voile, squash, planche à voile, badminton, basketball, alpinisme, hockey sur glace, patinage, escrime, gymnastique, polysport, football, gymnastique artistique et aux agrès/trampoline, gymnastique et danse, handball, judo/ju-jitsu/auto-défense, canoë-kayak, hockey sur terre/unihockey, athlétisme, jeux nationaux/lutte suisse, course d'orientation, cyclisme, lutte, aviron, natation, ski/snowboard, ski de fond, excursions à skis, tennis, tennis de table, volleyball, excursions et plein air, cours pluridisciplinaires.

4. Sport-Toto

Le montant de la part cantonale au bénéfice du Sport-Toto (Loterie Romande et Sport-Toto) a été de 1 852 527 francs.

Ce montant a été réparti comme suit:	Fr.
– aide pour l'activité sportive ordinaire	843 470
– constructions et achats de matériel	411 225
– aide aux sportifs de pointe ou de talent	200 000
– manifestations, cours et camps, «Sport pour tous», autres formes d'entraînement	200 000
– commissions	5 000
– dépenses administratives diverses	30 000
– Publicité	20 000
– Action Sport-Toto	20 000
– attribution au fonds de réserve	<u>122 832</u>
Total	1 852 527

(58) 58 associations, fédérations, clubs ou institutions ont bénéficié d'une aide financière pour leur activité sportive ordinaire.

Un montant de 1 276 508 francs, provenant de la dissolution partielle de la réserve de compensation du Sport-Toto Bâle, a été versé au fonds de réserve.

XIII. Service de la culture

1. Promotion de la culture

1.1 Personnel

M^{me} France-Christine Fournet a été engagée dès le 1^{er} mars 2004 à 50 % en tant que chargée de mission pour le projet de Haute école de musique de Suisse romande en réseau. A ce titre, elle participe aux travaux du comité de pilotage constitué par la CIIP. D'autre part, elle a été chargée d'élaborer le cursus des études des classes professionnelles du Conservatoire et veille à son application dans les différentes filières de formation.

1.2 Commissions

1.2.1 Commission de gestion du Fonds cantonal de la culture

Conformément à la législation sur les affaires culturelles, le Conseil d'Etat a institué une commission de gestion du Fonds cantonal de la culture et il a nommé les membres qui la composent. Celle-ci doit également traiter de la gestion des fonds dont sont dotés la Bibliothèque cantonale et universitaire, le Musée d'art et d'histoire et le Musée d'histoire naturelle.

1.2.2 Commission des affaires culturelles

La commission s'est réunie à huit reprises. Elle a donné son préavis sur les 180 (147) demandes de subventions qui ont été adressées au Service, ce qui représente une augmentation de 18 % par rapport à l'année dernière. Elle a arrêté les conditions à remplir pour l'octroi d'une aide à la création, en particulier pour les arts de la scène, ainsi que pour l'octroi de subventions en faveur de la production de CD. Elle a examiné les rapports établis par les experts chargés d'évaluer le travail des troupes bénéficiant d'un partenariat de création. Elle a proposé au Conseil d'Etat le lauréat du Prix culturel de l'Etat.

1.3 Subventions en faveur de la culture

Pour encourager l'ensemble des modes d'expression culturels (théâtre, littérature, musique, cinéma, arts plastiques, danse, animation culturelle), ainsi que les projets de coopération culturelle, le Service de la culture a disposé d'un montant global de 3 500 000 francs, dont 2 000 000 de francs provenant du Fonds cantonal de la culture, lequel a bénéficié d'un don d'un montant de 1 500 000 francs de l'organe fribourgeois de la Loterie romande et d'un montant de 500 000 francs correspondant à une partie des taxes sur les loteries.

1.3.1 Eléments statistiques

Les aides en faveur de créations représentent 81 % des subventions attribuées, respectivement 19 % en faveur d'animations culturelles, dans les modes d'expression suivants:

– théâtre:	48,4 %
– musique:	17,6 %

– danse:	10,2 %
– arts visuels:	6,6 %
– cinéma/vidéo:	7,8 %
– littérature / édition:	1,9 %
– divers:	7,5 %

Le site du Service (www.fribourg-culture.ch) a été consulté à plus de 75 000 reprises par des usagers provenant du monde entier.

1.3.2 Partenariats de création

La Direction a désigné des experts chargés de porter une évaluation sur le travail artistique des bénéficiaires de partenariats de création. Ces personnes ont été choisies en raison de leurs compétences avérées dans le domaine artistique concerné et de leur indépendance tant à l'égard des bénéficiaires que de l'Etat. Il s'agit de MM. Michel Dubois (théâtre de langue française), Peter Arnold (théâtre de langue allemande), Jean-Claude Issenmann (théâtre de figures), Pio Pellizzari (musique/chant) et de M^{me} Esther Sutter Straub (danse). Leurs rapports d'évaluation ont été transmis aux bénéficiaires ainsi qu'à la commission des affaires culturelles.

Les groupes de créateurs suivants ont bénéficié d'un partenariat de création pluriannuel pour un montant global de 1 400 000 francs: Théâtre des Osses (Givisiez), Compagnie de danse Da Motus (Fribourg), Compagnie Fabienne Berger (Promasens), Guignol à roulettes (Fribourg), Ensemble Orlando (Fribourg).

1.3.3 Aides à la création renouvelables

Trois institutions ont bénéficié d'une aide à la création renouvelable, pour un montant global de 390 000 francs: l'Opéra de Fribourg, le Centre d'art contemporain Fri-Art et le Festival international du Belluard.

1.3.4 Aides à la création

La Direction a octroyé des aides à la création ponctuelles pour un montant de 1 050 000 francs aux créateurs et aux organismes suivants:

Association Amie, Christophe Tiberghien, Avalon Trio, Ensemble Triade, Jean-Christophe Gawrysiak, Chœur du Conservatoire de Fribourg, Chœur-Mixte «L'Echo des Alpes» de Charmey, Ani and the Flowers, Festival de musiques sacrées de Fribourg, L'Accroche-Chœur Fribourg, Ciderman, Chœur Symphonique de Fribourg, Concerts de la Semaine Sainte, b-ton, Chœur-Mixte «L'Echo des Marches» de Broc, Beautiful Leopard, A Ballare, Maîtrise L'Annonciade, Al Pesto, Denis Beuret, Chœur des XVI, Safari Hifi, Yasmina & Tizi, Concerts de l'Avent de Villars-sur-Glâne, AB Project, TiramiSu, Association Comédie musicale Dracula, Pierre-André Dougoud, Quatuor Marquis de Saxe, Gustav Management, Julien Victor Scheuchzer (musique, chant, rock, jazz);

Françoise Kern-Egger, Bernard Campiche Editeur, Deutschfreiburger Heimatkundeverein, Editions La Sarine, Association Belzedicts, Huber and Co, Editions de l'Aire, François Favre, Freiburger Studierenden-Buchverlag, Bibliomédia Suisse, Comité du Livre du Millénaire de

Cudrefin, Architecture Expo.02, édition-8, Editions L'Age d'Homme, Editions Gruériennes, Paulusverlag (littérature / édition);

Angela Bürger, Compagnie Ad Hoc, Cirque Toamême, Kunos Circus Theater, La Compagnie des Barbares, Talman Ensemble, Théâtre de l'Ecrou, Nouvelle Troupe du Théâtre de Marionnettes de Fribourg, Theater AktRiss, L'Aire du Théâtre, Deutschfreiburger Theatergruppe DFTG, Compagnie Peaux d'Âne, Les Ananasses Vertes (théâtre);

Olympia Films, Association des Amis de Cinémagination, Association Films Plans-Fixes, Hugo Veludo, Association Le Lieu-Dit, Hugofilm GmbH, Louise Productions, Plot & Point Pictures François Yang (cinéma / vidéo);

Musée historique de Lausanne, Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, Musée d'art et d'histoire de Fribourg, Peter Aerschmann, Robert Andre Vonlanthen, Laurence Cotting, Viviane Fontaine, Sandro Godel, Jean-Claude Fontana, Erika Bolinger, Magdalena Rubin, Rico Weber, Pierre Aebischer, Martine Aeschlimann, Flaviano Salzani (arts visuels, photographie);

Compagnie Drift, Association des Amis de La Planche, Tanzcompany Joka, Jeanne Macheret, Tonia Schilling, Compagnie Vol-au-Vent (danse).

1.3.5 Subventions extraordinaires et encouragement à la décentralisation

La Direction a octroyé des subventions extraordinaires ou des garanties de déficit pour un montant de 251 000 francs principalement aux manifestations et organisations suivantes:

Fêtes musicales de Bulle, Le Nouveau Monde (Fribourg), Festival international de films de Fribourg, Art Forum Glâne (Rue), Fondation des Amis de la Tour historique de La Tour-de-Trême, Orchestre de la Ville et de l'Université de Fribourg, Fanfare paroissiale de Siviriez, Association des Amis de l'Orgue du Collège St-Michel (Fribourg), Association «Au Château d'Ueberstorf», Espace Moncor (Fribourg), Association Jeune Musique (Fribourg), Chœur Mixte «La Gruéria» de Gruyères, Académie d'Orgue de Fribourg, Chœur de Chambre de l'Université, Festival Michel Corboz, Kirchenkonzerte Murten, Fête du Livre et du Papier (Gruyères), Ludimania'K (Estavayer-le-Lac), Festival Les Montanuits (Montagny), Collegium Vocale Seeland, Commission culturelle de Châtel-St-Denis, Estivale Estavayer-le-Lac, Fribourg La Médiévale, Société de développement de Broc, Association «Guitare et Luth» (Bulle), Photo-Club Fribourg, Société des concerts de la Ville de Bulle, L'Usine Festival (Vuadens), Divertimento vocale (Freiburg/Tafers).

1.3.6 Subventions ordinaires

La Direction a octroyé des subventions ordinaires pour un montant de 226 000 francs à 41 sociétés et groupements culturels d'importance cantonale, ainsi qu'à des institutions intercantionales.

1.3.7 Dons de la Loterie romande

D'entente avec la Direction, la commission cantonale de la Loterie romande a soutenu en particulier, pour un montant de 2 500 000 francs, les animations et les lieux culturels suivants: Bad Bonn (Düdingen), Belluard Bollwerk International (Fribourg), Centre culturel Ebullition (Bulle), Espace Moncor (Villars-sur-Glâne), Festival international de Jazz de Fribourg, Festival international de Films de Fribourg, Fri-Art (Fribourg), Festival Michel Corboz (Fribourg), Fri-Son (Fribourg), La Spirale (Fribourg), Le Bilboquet (Fribourg), Le Nouveau Monde (Fribourg), Les Concerts de l'Avent (Villars-sur-Glâne), Murten Classics, Opéra de Fribourg, Rencontres de folklore internationales de Fribourg, Société des Concerts de Fribourg.

1.4 Prix culturel de l'Etat de Fribourg

En 1987, le Conseil d'Etat a institué le «Prix culturel de l'Etat de Fribourg», qui est octroyé tous les deux ans sur proposition de la commission des affaires culturelles. Par arrêté du 6 avril 2004, le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer, pour sa huitième édition, le Prix culturel de l'Etat de Fribourg à M. Pierre Huwiler, compositeur et directeur de chœurs et d'orchestre, domicilié à Rueyres-les-Prés. Le Prix, d'une valeur de 10 000 francs, a été remis au lauréat lors d'un concert public qui s'est déroulé le 7 novembre à la Salle de La Prillaz à Estavayer-le-Lac.

1.5 Infrastructures culturelles

Le Grand Conseil a adopté le décret relatif au subventionnement du Centre de création scénique à Villars-sur-Glâne pour un montant de 1 295 000 francs, et de la salle de spectacle du district de la Glâne à Romont pour un montant de 458 000 francs. D'autre part, la DICS a confirmé au Service Culture et Tourisme de la Ville de Fribourg la décision du Conseil d'Etat de proposer au Grand Conseil l'octroi d'une subvention de 2 500 000 francs (à laquelle s'ajoute un don d'un montant identique provenant de l'organe cantonal de la Loterie romande) en faveur de la salle de spectacle prévue en ville de Fribourg, et ce pour autant que ce projet remplisse les dispositions légales et réglementaires concernant le subventionnement des infrastructures culturelles.

1.6 Coopération

Le Service a collaboré aux activités de la CORODIS (Commission romande de diffusion des spectacles). Il a soutenu les activités de la Fondation romande pour la musique actuelle, du Fonds intercantonal «Regio-Films» et de l'Association romande des techniciens du spectacle (ARTOS). Il a également participé aux travaux des Conférences romande et suisse des affaires culturelles.

Le Chef du Service représente la Direction au sein du conseil de fondation de la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande. Il participe également aux travaux du groupe de projet chargé de préparer la création d'une Haute école de musique de Suisse romande en réseau.

C'est l'artiste visuel Sandro Godel de Domdidier qui a été choisi pour occuper durant six mois l'atelier-appartement «Schönhauser» loué par le Service à Berlin.

Le photographe François Yang a été désigné pour occuper durant une année l'atelier Jean Tinguely de la Cité des Arts à Paris.

1.7 Enquête photographique fribourgeoise

En 1996, la Direction créait «l'Enquête photographique fribourgeoise». Par cette initiative, l'Etat confie à un (une) photographe la réalisation d'une enquête ayant pour thème ou sujet le canton de Fribourg. Le lauréat de l'édition 2003, M. Christophe Dutoit, domicilié à Châtel-sur-Montsalvens, a présenté une exposition composée de 50 tirages baryte noir-blanc et intitulée «Fenils» au Musée gruérien du 27 juin au 17 octobre. Cette exposition a été enrichie d'un catalogue publié conjointement par le Service de la culture et la Bibliothèque cantonale et universitaire.

1.8 Culture et école

Dès la rentrée scolaire 2003/04, la Direction a mis à la disposition des écoles de la scolarité obligatoire et du secondaire supérieur des offres de spectacles et de concerts proposées par des acteurs culturels fribourgeois. Les écoles demeurent libres d'accepter ou non l'une ou plusieurs de ces offres qui bénéficient d'un soutien financier et/ ou pédagogique. Le montant total accordé pour «Culture et école» s'est monté à 83 000 francs

Lors de la première année de l'entrée en vigueur de «Culture et école», 31 spectacles ont été choisis par les écoles qui ont donné lieu à 120 représentations suivies par 15 561 élèves. D'autre part, une trentaine d'ateliers ont été organisés par plusieurs musées et le Festival Bédémânia à Bel-faux à l'intention de classes fribourgeoises. Ces animations qui ont été fréquentées par près de 1000 élèves ont bénéficié d'une aide financière.

1.9 Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle à Fribourg

L'Espace a organisé les expositions temporaires suivantes: «Jean Tinguely et Giovanni Battista Podestà (jusqu'au 18.04)» et «Jean Tinguely et Jo Siffert, témoignage d'une amitié» (dès le 19.05.04). Il a également proposé cinq concerts au public sous le titre «Les soirées musicales de l'Espace». L'Espace a été visité par 16 920 personnes (17 042); il a été loué à 135 (123) reprises pour diverses manifestations. Au total 47 (55) visites commentées et 18 (23) animations pédagogiques ont été organisées.

1.10 Musée romain de Vallon

Les expositions temporaires suivantes ont été présentées: «Archéologie dans l'Empire ottoman autour de 1900 (jusqu'au 2.05.04)» et «Graphomanie» (dès le 5.06.04). Le Musée a été visité par 8189 visiteurs; (9015). Au total 96 (90) visites commentées et 52 (40) animations pédagogiques ont été organisées.

1.11 Lecture publique

Le canton compte actuellement 34 bibliothèques de lecture publique. En application de la convention du 6 mars 2002 entre l'Etat de Fribourg et l'Association des biblio-

thèques fribourgeoises, la commission cantonale de la Loterie romande a versé des dons pour un montant total de 119 000 francs aux bibliothèques du canton dans le but d'encourager l'achat de livres neufs. Le Service de la culture a également versé des participations financières pour la formation continue du personnel des bibliothèques de lecture publique. La direction a établi, conjointement avec l'Association des bibliothèques fribourgeoises, de nouvelles directives concernant les bibliothèques de lecture publique, lesquelles sont entrées en vigueur le 1^{er} août 2004.

1.12 Coordination entre les institutions culturelles

Le Service a organisé 40 séances de coordination bilatérales et deux séances plénières avec les responsables des institutions culturelles qui lui sont rattachées.

2. Archives de l'Etat

2.1 Versements d'archives

Au total 761,90 (14,90) mètres linéaires de documents ont été versés aux Archives de l'Etat dont 738,10 (8,10) provenant des services de l'Etat.

2.1.1 Versements d'archives d'origine publique

Les principaux fonds suivants ont été remis par des services de l'Etat:

de la Chancellerie d'Etat:

- du Service d'achat du matériel et des imprimés: imprimés réalisés par ce service (0,30 m);

de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport:

- de la section juridique du Secrétariat général: dossiers 1993-1996 (1 m);
- du Service du CO francophone: dossiers 1972-2001 (0,70 m);
- du Service de la culture: dossiers 1986-2002 (6 m);
- du Service des ressources: dossiers de constructions scolaires 1976-1996 (4,25 m);

de la Direction de la sécurité et de la justice:

- de la Police cantonale: journal d'information 2003 et rapports d'activité journalière de tous les postes 1998 (0,30 m);
- du Service de la population et des migrants: dossiers nos 66 321 à 100 000 des personnes décédées, naturalisées ou ayant quitté le canton 1964-1987 (184 m);
- du Service de la justice: 11 sceaux de 6 notaires ayant cessé leur activité 1994-2004;
- du Ministère public: dossiers divers concernant la cour de cassation pénale 1943-1998, les instructions contradictoires 1990-1991, la correspondance 1992-1999, les actes d'accusation 1993-1998, etc. (51,10 m);

- des Etablissements de Bellechasse: 137 tiroirs de dossiers administratifs et de dossiers des prisonniers/ères, internés/es, etc. fin XIX^e siècle – années 1950 (82 m);

de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts:

- du Service des communes: dossiers concernant les écoles libres publiques 1903-2002, les rapports et la législation Eglise – Etat 1930-2003, et le contrôle des dettes des paroisses 1996-1997 (4,50 m);
- du Service de l'état civil: 4 registres de la paroisse de Plaffeien 1850-1875 (0,10 m);
- de la Préfecture de la Sarine: registres du contrôle des habitants, permis de séjour et d'établissement 1907-1987 (4,50 m);
- du Secrétariat de la Constituante: dossiers des séances des commissions, procédures de consultation, règlements, correspondance, etc. 1999-2004 (9 m);

de la Direction de l'économie et de l'emploi:

- du Service du logement: dossiers de la Commission des baux de la Sarine 1979-1999 (18 m);

de la Direction de la santé et des affaires sociales:

- du Service du patronage: copies-lettres 1882-1932, «carnets de visite» 1972-1986, journaux de compte 1944-1992 et dossiers de personnes 1953-2003 (15 m);

de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions:

- du Service des constructions: dossiers de constructions 1976-1985 (230 m);

du Tribunal cantonal: dossiers et protocoles de diverses cours, chambres et commissions 1914-1997 (90 m);

du Tribunal administratif: de la cour fiscale: commission cantonale de recours en matière d'impôts 1922-1991, séances 1945-1979 et dossiers 1993; de la cour des assurances sociales: arrêtés de la commission de recours 1979-1991 et dossiers 1992-1993 (18 m);

de la justice de paix du 2^e arrond. de la Singine: dossiers des tutelles 1971-2004 (3,30 m).

Une association et deux paroisses nous ont remis:

- Association des retraités de l'Etat: dossiers 1987-2003 (0,5 m);
- paroisse d'Arconciel: un registre de baptêmes 1740-1844, élections 1892-1987, comptes et budgets 1901-1945, rentiers 1904-1966 et divers (0,30 m);
- paroisse d'Orsonnens: fonds d'archives 1399-1986, avec un répertoire (3 m).

2.1.2 Versements d'archives (dons et dépôts) d'institutions, d'associations et de personnes privées

Des utilisateurs des Archives nous ont remis les résultats de leurs recherches et des particuliers nous ont donné divers ouvrages, brochures, documents et fonds de famille,

soit en tout 20 m. Citons en particulier les versements effectués par:

- M. Jean-Joseph Ansermot: 70 minutes de plans cadastraux et des forêts de Gruyères, 1947-1957 (0,10 m);
- M^{me} Yvonne Steinauer: 5 cahiers et 2 dossiers d'un fonds de la Société des institutrices fribourgeoises, 1890-1969 (0,10 m);
- M. l'Abbé Athanas Thürler: biographies des prêtres du diocèse XV^e-XX^e s., dossiers généalogiques et ouvrages d'histoire locale (6 m);
- M. François de Vevey: archives familiales 1266-2002 (12,50 m).

2.1.3 Versements par les Archives de l'Etat

M^e Pierre Rime, ayant repris ses activités notariales, a récupéré ses 56 volumes de minutes 1996-2001 versées en 2002 (3,20 m).

2.2 Travaux de restauration, de conservation et de microfilmage

Des spécialistes ont restauré deux parchemins, une bulle papale, un quernet de Rue de 1628, un registre notarial 1750-1756 (RN 3136) et le Manual du Petit Conseil de 1721 (RM 272).

Un collaborateur a poursuivi la mise sous enveloppe et dans des enveloppes non acides des plans des architectes Cuony et Genoud fin XIX^e – début XX^e s.

L'atelier de microfilmage a microfilmé, outre 472 registres de baptêmes, mariages et décès déposés aux Archives, encore 421 (211) registres provenant de 46 (13) paroisses qui leur ont ensuite été restitués.

2.3 Travaux de classement et d'inventaire

Les travaux de classement et d'inventaire suivants ont été achevés et des répertoires mis à la disposition du public soit, par ordre chronologique:

- contrôle des archives de la famille de Vevey dès 1266 et répertoire 1880 – 2002, 82 p.;
- contrôle des registres des notaires et établissement d'une liste des registres ayant un index et d'une liste des registres ne contenant que des testaments XIV^e-XX^e s., 15 p.;
- index chronologique et par cote du fonds des chartes de la Confrérie du St-Esprit 1306-1787, 30 p.;
- inventaire des livres de justice, collocations, édits, faillites, etc. 1403-1798, avec une liste chronologique des juges, greffiers, etc., 112 p.;
- répertoire du fonds Pierre Glasson 1907-1991 (supplément) 6 p.

Au cours de l'année 2004 s'est poursuivi, par ordre chronologique, l'établissement des répertoires suivants:

- tri et inventaire du fonds de famille de Courten concernant surtout des familles fribourgeoises (de Bocard, Buman, Endrion, Weck, etc.) 1438 – XX^e s.;

- répertoire des registres paroissiaux, XVI^e–XX^e s., 333 (282) p.;
- nouvel inventaire sur la base de deux anciens inventaires d'Amman de documents de la famille de Weck 1598-1823;
- inventaire des recensements et listes de grains dans les bailliages 1785;
- répertoire des dossiers de la République helvétique 1798-1803;
- rangement des pièces annexes des affaires de la Diète 1803-1848;
- répertoire de feuilles volantes et de fascicules de l'état civil, 1876-1982 (environ 20 m);
- contrôle et nouveau répertoire des plans des architectes Cuony et Genoud fin XIX^e – début XX^e s.;
- répertoire de 300 dossiers des Etablissements de Bellechasse XIX^e-XX^e s.

2.4 Acquisition

Outre des dons de particuliers, les Archives ont fait l'acquisition de 114 (105) ouvrages pour la bibliothèque. Elles ont acheté: un lot de documents concernant des familles fribourgeoises patriciennes 1438-XX^e s.; un manuscrit de 921 p. rédigé au début du XVIII^e s. et réunissant des recueils de formules notariales, une description de la Suisse et la chronique de Peter Fruyo du XVI^e s.

2.5 Service au public

11 079 (10 765) documents et 2561 (2018) microfilms ont été consultés par 595 (531) lecteurs représentant 3446 (2018) passages qui se répartissent de la manière suivante:

- 329 (311) personnes, soit 261 (244) pour des recherches généalogiques et 68 (67) pour des renseignements divers;
- 266 (220) scientifiques, dont 48 (44) se sont intéressés au Moyen-Age, 72 (60) à l'Ancien Régime et 146 (116) aux XIX^e et XX^e siècles.

26 (10) visites guidées ont été organisées pour des étudiants, des fonctionnaires et des membres d'associations diverses, soit 565 (112) personnes.

2.6 Préarchivage

Les archivistes ont visité les archives et donné des conseils à 19 (4) services de l'Etat ainsi qu'à deux institutions privées, en particulier, par ordre alphabétique: la Chambre pénale des mineurs, les Etablissements de Bellechasse, la Haute Ecole de santé de Fribourg, la Haute Ecole pédagogique de Fribourg, la Justice de paix de Dompierre, la Justice de paix et le Service des tutelles de Rechthalten, l'Office des poursuites du Lac, le Parti radical fribourgeois, la Préfecture du Lac, le Secrétariat de la Constituante, le Secrétariat du colloque «Rerum Novarum», le Service archéologique cantonal, le Service de la culture, le Service de l'exécution des peines, le Service des biens culturels, le Service des communes, le Service des ressources de la

DICS, le Service des tutelles de Tavel, le Service d'identification judiciaire, le Service du patronage et le Tribunal cantonal.

L'archiviste s'est rendu dans les paroisses catholiques de Bösinggen, Domdidier, Jaun, Morat et Wünnewil ainsi que dans les communes de Morat et Schwarzenbourg.

2.7 Informatique

La liste des registres de paroisses disponibles aux Archives de l'Etat a régulièrement été mise à jour sur le site Internet des Archives. De plus, la version française du Guide des archives a été mise sur le réseau. Le site des Archives a été consulté 103 610 fois de novembre 2003 à fin octobre 2004 (moyenne mensuelle 8634 visites).

Grâce à un personnel d'appoint, 90 répertoires sur supports papier ou informatique existants, représentant 3326 pages, ainsi que deux fichiers, ont été saisis ou importés dans la base de données scopeArchiv.

Les Archives ont acquis des modules complémentaires (préarchivage, partenaires, dossiers, module de recherche). Ces modules seront installés avec la nouvelle version du logiciel début 2005.

Depuis janvier 2004, les Archives de l'Etat font également partie du groupe d'utilisateurs de «scopeArchiv». Ce groupe devrait permettre de normaliser la description archivistique entre les différentes archives publiques.

La Conférence des Directeurs/trices des Archives de l'Etat, de la Confédération et de la Principauté du Liechtenstein a continué ses travaux préparatoires pour la création d'un centre de coordination pour l'archivage à long terme de documents électroniques. Ce centre a commencé ses travaux cet été.

2.8 Publications fribourgeoises, conférences, expositions et divers

Les archivistes ont contribué à l'histoire fribourgeoise par diverses publications (par ordre alphabétique):

- article nécrologique de Peter Rück, 1934-2004, archiviste adjoint de 1964 à 1968, dans: *Freiburger Nachrichten*, 21.09.2004 et *Freiburger Geschichtsblätter* 81/2004, p. 230-235;
- *Das Staatsarchiv Freiburg ist umgezogen*, dans: *Arbido* 4/2004, p. 26-27;
- *Der Fonds der Familie de Courten im Staatsarchiv Freiburg*, dans: *Freiburger Geschichtsblätter* 81/2004, p. 225-229;
- *Der Freiburger Stadtschreiber Petermann Cudrefin, 1410-1420, und sein Testament*, dans: *Freiburger Geschichtsblätter* 81/2004, p. 7-57;
- *Dossier Fribourg-Freiburg: Fribourg: noir et blanc – Culture et histoire dans l'administration cantonale / Freiburg: schwarz und weiss – Kultur und Geschichte in Freiburgs Staatsverwaltung; et Geschichte ohne Staatsarchiv? les Archives de l'Etat au service du public – Das Staatsarchiv als Vermittler von Geschichte*, dans: *Revue Arbido* 9/2004, p. 3, 5-8;

- Ein Räuber, der den Ruf als Hexer hatte, dans: Freiburger Nachrichten, 17.07.2004;
- Un «laisser-passer» pour l'inquisiteur. Les rapports entre l'Inquisition et les autres pouvoirs en Suisse romande, dans: Inquisition et pouvoir, Aix en Provence, 2004, p. 71-87.

Les Archives ont collaboré, pour le volet fribourgeois, à l'inventaire des fonds relatifs à l'histoire militaire suisse, 1848-2000, publié par les Archives fédérales suisses.

Les archivistes ont donné les conférences suivantes (par ordre alphabétique):

- Gerichtsnutzung von «oben» und von «unten». Die Anfänge der Hexenverfolgungen in der Westschweiz, lors de l'assemblée annuelle de la Société suisse d'histoire économique et sociale à Berne;
- Les spécificités et le traitement d'un fonds d'archives par des non-archivistes, dans le cadre du certificat de formation continue en gestion de documentation et de bibliothèque des universités de Fribourg et de Genève;
- Predigt und Inquisition. Der Kampf gegen die Häresie in der Stadt Freiburg (erste Hälfte des 15 Jh.) lors du colloque consacré à St Vincent Ferrier à Estavayer-le-Lac.

Les Archives exposent des photos de leur ancien et de leur nouveau bâtiments ainsi que du déménagement. Les 600 ans de «La Lettre des bannerets», dernière constitution médiévale de Fribourg, a donné lieu à une exposition durant l'été. Le premier CD-Rom des Archives a été réalisé à cette occasion.

Les Archives ont prêté 10 photos pour l'exposition «La tête des Nôtres» au Musée d'art et d'histoire.

Les archivistes ont œuvré dans des associations professionnelles.

2.9 Formation permanente

Les archivistes ont suivi, entre autres, des cours de formation professionnelle en relation avec l'archivistique, le travail pédagogique dans les Archives et l'archivage électronique.

2.10 Bâtiments

Le nouveau bâtiment donne toute satisfaction. Quelques petits travaux d'aménagement doivent encore être réalisés.

2.11 Commission des Archives

La Commission s'est réunie à trois reprises et s'est principalement occupée, outre le budget et les comptes, du nouveau bâtiment ainsi que de la mise à jour du règlement des Archives.

3. Bibliothèque cantonale et universitaire

3.1 Introduction

L'année 2004 fut marquée par plusieurs donations exceptionnelles. Le 24 mai, la Province suisse des Capucins et le Conseil d'Etat ont conclu un contrat de donation englobant la bibliothèque des Capucins de Fribourg (déjà en dépôt depuis 1982) et la bibliothèque des Capucins de Bulle. Le 25 octobre, M. Pierre de Castella et le Conseil d'Etat ont signé un acte de donation portant sur la «Bibliothèque de Castella de Delley». Il s'agit des donations les plus importantes depuis la création de la BCU en 1848.

Sur le plan bibliothéconomique, il y a plusieurs aboutissements à signaler:

- numérisation de l'ancien catalogue sur fiches de plus d'un million de cartes (<http://bcu.dilib.info>). Par la même occasion, les 25 000 fiches du catalogue de la bibliothèque des Capucins de Fribourg, réalisées par le Père Norbert Sapin, ont été numérisées (adresse identique). Depuis septembre, tous les livres recensés par ce catalogue – et par la même occasion l'ensemble des fonds de la BCU – sont accessibles via Internet;
- agrandissement de la médiathèque suite au déménagement de celle-ci dans l'ancienne salle des catalogues et déménagement du secteur informatique dans l'espace libéré par la médiathèque;
- refonte complète du site web (<http://www.fr.ch/bcuf>), accessible depuis décembre 2004;
- mise à disposition sur Internet d'un catalogue exhaustif des thèses de l'Université de Fribourg;
- mise en service d'un serveur de documents commun aux bibliothèques de RERO (thèses et autres documents électroniques; <http://doc.rero.ch>), avec notamment une première tranche de documents patrimoniaux numérisés (années 1900 – 1920 de «La Liberté» et des «Freiburger Nachrichten»).

Au mois d'avril, dans le cadre d'une réorganisation partielle des structures de la BCU, le Conseil d'Etat a approuvé la promotion à la fonction de directrice adjointe de M^{me} Regula Feitknecht, auparavant coordinatrice BCU – Université, de M. Alain Bosson au poste de chef du secteur «Patrimoine imprimé, livres anciens et conservation» et de M^{me} Isabelle Blanc en tant que secrétaire de direction chargée de l'administration du personnel. L'organigramme proposé par la direction a également été approuvé par le Conseil d'Etat.

Comme les chiffres ci-dessous l'indiquent en détail, le nombre de prêts à domicile et de prêts entre bibliothèques a augmenté à nouveau de manière significative. L'agrandissement de la médiathèque et l'enrichissement de l'offre par des enregistrements musicaux et des «audiobooks», en plus des films et des bandes dessinées, a engendré une augmentation de l'utilisation d'au moins 50 %. L'utilisation des ressources électroniques mises à disposition par la BCU, particulièrement des périodiques électroniques, a également augmenté considérablement.

3.2 Commission

Durant l'année, la Commission a tenu deux séances. Elle a approuvé les comptes 2003; elle a également donné un préavis favorable au budget 2005 et au plan financier réactualisé.

Elle a été informée du nouvel organigramme de la BCU, du financement des périodiques électroniques, du plan de la nouvelle médiathèque; elle a pris acte de la digitalisation du catalogue sur fiches, des options au sujet du prêt entre bibliothèques et des relations entre la BCU et l'Association des bibliothèques fribourgeoises.

Elle a été associée aux réflexions suivantes: rapport annuel, nouveau site web de la BCU, unification des règles et des tarifs de prêt entre bibliothèques participant au Réseau romand et perspectives d'extension et de réaménagement des locaux de la BCU. Les membres de la Commission ont visité les nouveaux locaux de la médiathèque à la BCU Centrale.

3.3 Direction et services généraux

3.3.1 Direction

Afin de préparer l'engagement du crédit d'étude pour l'extension du bâtiment inscrit au budget 2005, un groupe de travail s'est constitué sous la direction du chef du Service de la culture, avec la participation du Service des bâtiments et des représentants de la BCU.

Le Comité des directeurs des grandes bibliothèques romandes (CDROM) a pris ou préparé des décisions notamment dans les domaines suivants:

- harmonisation des tarifs de prêt entre bibliothèques au niveau romand;
- fonctionnalités et architecture du réseau;
- mise en service du serveur de documents RERO;
- élection d'une nouvelle présidente (M^{me} Gabrielle von Roten, Université de Genève).

Le Conseil exécutif RERO a pris des décisions notamment dans les domaines suivants:

- préparation des statuts pour la transformation de RERO en association;
- admission de nouveaux partenaires, notamment de deux institutions fribourgeoises (Haute Ecole de santé et Haute Ecole de travail social);
- choix d'une nouvelle directrice adjointe de RERO (M^{me} Romaine Valtério).

La Conférence des bibliothèques universitaires suisses (CBU) s'est occupée notamment des thèmes suivants:

- convention concernant les thèses électroniques: coordination au niveau suisse;
- financement des ressources électroniques, en particulier des périodiques, et du consortium des bibliothèques universitaires suisses;
- coordination des résiliations d'abonnements;

- tantième des bibliothèques (droit de prêt).

En 2004, la BCU a rejoint «Interessengruppe BBS Studien- und Bildungsbibliotheken» et elle a organisé une des deux séances annuelles à Fribourg.

3.3.2 Administration, comptabilité, secrétariat

Deux personnes sont parties à la retraite, trois nouveaux collaborateurs ont été engagés (une adjointe au chef du secteur catalogage, un responsable des ressources électroniques pour le secteur informatique et une bibliothécaire diplômée).

En 2004, la BCU a accueilli 13 personnes en programme d'occupation, d'un à douze mois chacun.

3.3.3 Bâtiments, équipements

A part les travaux d'entretien courants et les interventions rendues nécessaires par des problèmes non prévisibles, trois dossiers ont été entrepris:

- le déplacement de la médiathèque dans l'ancienne salle des catalogues afin d'augmenter la surface utile et de partager l'infrastructure de prêt du secteur public. Ce déplacement a permis d'aménager un nouveau bureau pour le secteur informatique;
- le changement de système antivol suite à l'adoption de nouvelles protections pour les documents de la médiathèque;
- la première étape de la rénovation du système de chauffage et de climatisation qui apporte des améliorations au niveau du chauffage.

Pour la BCU-Beauregard, un suivi général a été instauré avec le Service des bâtiments. Quelques pannes ont été signalées sur les installations techniques et ont nécessité l'intervention des entreprises responsables via une société de gestion nouvellement mandatée. Les contrats d'entretien pour les installations et les appareils techniques ont été finalisés et l'éclairage automatique a été réglé de manière optimale.

3.3.4 Formation professionnelle

Un apprenti AID (assistant en information documentaire) a terminé son apprentissage, alors que deux autres poursuivront leur formation en 2005. La BCU a engagé deux nouvelles apprenties AID, dont une en partenariat avec la Bibliothèque publique et scolaire de Bulle. En outre, la BCU a accueilli, pour un stage, une apprentie de la Bibliothèque publique d'Yverdon-les-Bains. Dans le cadre de la formation de Spécialiste HES en information et en documentation (Haute Ecole de Gestion de Genève), une personne a effectué les 12 mois d'immersion professionnelle nécessaires pour l'admission à la HES. A la rentrée, la BCU a accueilli une nouvelle future étudiante HES.

3.3.5 Formation continue

Neuf interventions à l'intention du personnel et à toute personne intéressée ont été organisées. Elles étaient consacrées aux sujets suivants:

- présentation du nouveau bâtiment de la Zentralbibliothek Zürich (Hermann Köstler);
- rencontre avec la nouvelle direction de RERO, suivie d'une intervention sur le thème «Un nouveau mode de communication scientifique» (Marylène Micheloud, Gianni Pante et Jean-Philippe Schmitt);
- présentation du projet de numérisation du catalogue sur fiches (formation interne);
- technologies de l'information de la communication dans l'enseignement (Gérald Collaud, Jacques Monnard);
- code de déontologie des bibliothécaires et archivistes suisses (Michel Gorin);
- numérisation et archivage des photographies, présentation des affiches dans l'Internet, dans le cadre d'une réunion de «Interessengruppe BBS Studien- und Bildungsbibliotheken» (Jean-Frédéric Jauslin, Lukas Rosenthaler et collaborateurs de la BCU);
- manipulation des livres et problèmes de conservation (Monika Lüthi);
- l'ancien catalogue sur fiches numérisé et son utilisation (formation interne);
- architecture et conservation (Andrea Giovannini).

3.3.6 Informatique

Grâce à un nouveau demi poste et par diverses rocares, un «responsable des ressources électroniques» a pu être engagé à 80 %. Suite à l'aménagement de nouveaux locaux, les collaborateurs du secteur informatique ont pu se regrouper dans un seul bureau.

La migration à Windows XP et Office 2003 (SP3) des postes professionnels et publics est terminée. En décembre 2004, 123 postes de travail sont en service à la BCU. Le service informatique s'est également occupé de la migration à Windows XP et de la configuration de plusieurs postes à la Bibliothèque publique de Bulle.

L'aménagement de la nouvelle médiathèque a entraîné d'importantes modifications dans la base de données (localisations, conditions de prêt). L'entrée de la Haute Ecole fribourgeoise de travail social [HEF-TS] et de la Haute école de santé [HEdS-FR/EPS] dans le Réseau fribourgeois et dans RERO a demandé des travaux d'analyse et de paramétrisation.

L'intégration des acquisitions aux bases de production du catalogue collectif et du catalogue local (règles, paramètres, manuels, procédures, formation) et la gestion informatisée des périodiques ont également été préparées. L'envoi aux usagers de rappels et avis par courriel a été testé.

3.3.7 Coordination avec l'Université

Le groupe de coordination s'est réuni en principe une fois par mois. Durant ces réunions, il a traité notamment les sujets suivants: la repourvue de postes pour les opérations de recatalogage, le personnel d'appui financé par l'Université ainsi qu'un programme d'occupation employé en

faveur de deux bibliothèques, la formation des usagers, le financement des périodiques électroniques, la décentralisation partielle du circuit de traitement des bibliothèques, les thèses électroniques (contrat avec les doctorants), la rédaction d'un dossier «bibliothèques» paru dans le numéro d'automne d'Universitas Friburgensis, l'extension de la BCU et les questions liées aux locaux des bibliothèques décentralisées sises à l'Université.

Une nouvelle volée du «Certificat de formation continue en gestion de documentation et de bibliothèque» a été lancée, à laquelle participent 17 personnes provenant de différents horizons.

3.3.8 Coordination avec les bibliothèques associées et avec l'Association des bibliothèques fribourgeoises (ABF)

La Haute école de santé (HEdS-Fribourg/ Ecole du personnel soignant) et la Haute école fribourgeoise de travail social (HEF-TS Givisiez) ont rejoint le Réseau fribourgeois et RERO, portant ainsi à 12 le nombre de bibliothèques membres.

Le coordinateur a rencontré la majorité des responsables des bibliothèques afin de faire le point de la situation, de trouver des solutions à des problèmes ou de planifier des projets particuliers.

En mars 2004, un bibliothécaire itinérant a été engagé à 40 %; il est chargé de traiter les ouvrages des bibliothèques associées qui ne sont pas dotées en personnel et d'autres travaux comme la formation du nouveau personnel.

L'Association des bibliothèques fribourgeoises a entamé l'année 2004 avec une nouvelle présidente, M^{me} Rose-Marie Ducrot. Elle a mis sur pied quatre cours de formation continue et a modifié les *Directives concernant les bibliothèques de lecture publique* que la DICS a approuvées. Le don de la Loterie Romande (119 930 francs) a été redistribué aux bibliothèques publiques et mixtes (publiques et scolaires).

La Haute Ecole pédagogique (HEP) a invité des bibliothécaires à un échange avec les enseignants au sujet des animations. En collaboration avec le Centre fribourgeois de documentation pédagogique (CFDP) et la HEP, une enquête a été entreprise pour faire un état des lieux des bibliothèques scolaires, pour connaître leur fonctionnement et leurs besoins et en promouvoir l'utilisation.

La mise en place du nouveau site Internet de la BCU a entraîné des changements dans la présentation des bibliothèques; de nouvelles pages ont été créées pour toutes les bibliothèques du canton ainsi que pour l'association.

3.3.9 Relations publiques

Pour faire connaître ses fonds, ses activités et son fonctionnement, la BCU a publié les documents suivants:

- prospectus «BCU: profil, ressources et services 2004/05»;
- prospectus «Programme culturel 04 – 05»;
- «newsletter» électronique semestrielle à l'intention du corps enseignant de l'Université;

- programme Ciné Plus 2004/05;
- BCU Info n^{os} 48 – 49;
- Rapport annuel 2003.

Le moyen de communication clé reste néanmoins le site Internet de la BCU qui a subi une refonte complète.

3.4 Activités culturelles

3.4.1 Expositions

- Amoureux... pour la St-Valentin: le sentiment amoureux saisi par quatre poètes – photographes: Boubat, Doisneau, Ronis, Weiss;
- Ouzbékistan de Max Penson: 1926-1948 dans le cadre du Festival international de films de Fribourg;
- Jacques Chessex: «Il y a moins de mort lorsqu'il y a plus d'art» en collaboration avec les Archives littéraires suisses de la Bibliothèque nationale;
- Fragments d'un discours social: images mariant esthétique et politique par quelques grands photographes du XX^e siècle;
- Diderot, d'Alembert & C^{ie}: des précurseurs de la célèbre Encyclopédie aux encyclopédies virtuelles dans le cadre de la mise en valeur des trésors de la BCU;
- Allergattig Lütt: le Fribourg alémanique vu à travers ses habitants par le photographe Romano P. Riedo;
- Du Houblon dans le Plomb: journée mondiale du livre (23 avril) et commémoration des normes de pureté pour la fabrication de la bière édictées par Guillaume IV de Bavière à la même date;
- Hommage au Père Joachim Berthier, OP (1848-1924), cofondateur de l'Université et de la faculté de théologie pour le 80^e anniversaire de sa mort.

3.4.2 Publications

- Chronique fribourgeoise 2003;
- Fenils de Christophe Dutoit (4^e enquête photographique);
- Edouard Favre, violoniste, chef d'orchestre et compositeur.

3.4.3 Animations, conférences

Les Soirées de la Rotonde:

- Comment réinventer l'autoportrait, entre lecture et écriture du désir, par Alain Favarger;
- Chapelles fribourgeoises, entre patrimoine religieux et patrimoine culturel, par Yvan Andrey et Serge Gummy;
- Genèse et tribulations d'une première aventure éditoriale, par Isabelle Flükiger, Du ciel au ventre, L'Age d'homme, 2003;
- Internet et l'œuvre littéraire: nouveau support, nouvelles approches? par Claude Bourqui, professeur à l'Université de Neuchâtel;

- Diesseits und Jenseits. Jacques Chessex in Freiburg, von Professor Gérald Froidevaux, Universität Basel;
- Ce que je dois à Fribourg, par Jacques Chessex;
- Lectures de textes d'Amalita Hess et de Claude Luezi sur le thème du voyage par leurs auteurs;
- L'Encyclopédie et la Suisse romande, par Jean-Daniel Candaux, historien;
- Jean-Euphèle Milcé, pour son roman L'Alphabet des Nuits, éd. Bernard Campiche, Prix Georges Nicole 2004.

Les Midis de la Rotonde:

- Le livre triomphant et l'essor de l'imprimerie aux XVII^e – XVIII^e siècles par Alain Bosson;
- La presse et les journaux des origines au XIX^e siècle par Alain Bosson;
- Bücher bewahren und pflegen: eine Aufgabe der öffentlichen Bibliotheken von Joseph Leisibach;
- Quelques aspects méconnus de l'histoire du livre médiéval par Romain Jurot;
- Collectionner les cartes postales: intérêt et curiosités par Alex. E. Pfingsttag;
- Visites commentées de l'exposition: Diderot, d'Alembert et C^{ie} par Alain Bosson;
- Visites commentées de l'exposition: Fragments d'un discours social par Emmanuel Schmutz.

3.4.4 Cinéplus – activités cinématographiques

Le premier semestre fut consacré à une rétrospective David Cronenberg avec 6 films parmi les plus marquants et la projection du «making of» sur la réalisation inachevée de Lost in la Mancha, film maudit de Terry Gilliam.

Le deuxième semestre a privilégié le cinéma d'animation avec deux films de Bill Plymton proposés dans le cadre de la tournée suisse organisée par Images.04 Vevey et les versions originales des incontournables Shrek 1 et 2, tout comme le cinéma documentaire avec deux anciens films de Michael Moore, une avant-première Mondovino sur le phénomène de la mondialisation du vin ainsi que deux autres documentaires inédits à Fribourg. A cette programmation s'ajoute le traditionnel club à Fribourg et à Bulle. Quelque 1400 spectateurs ont pris part aux 28 projections. Et c'est plus de 4000 élèves du secondaire inférieur et supérieur qui ont visionné les films proposés dans le cadre des activités culturelles.

3.4.5 Collaborations

- Dimanche à Yaoundé: exposition présentée pour les 15 ans de la Bibliothèque de Cousset, et au CO de Bulle;
- Saint Augustin: africanité et universalité, exposition présentée à Vilnius, 15.10 -15.12.2004;
- Benedikt Rast, photographe: exposition présentée à la Médiathèque Valais à Martigny et au collège du Sud à Bulle, octobre 2004;

- Aventicum. Ville en vues. Lausanne, Espace Arlaud, 16.02 – 30.04.2004;
- Images du monde. Lausanne, Musée historique, 04.06 – 31.10.2004;
- Accueil de l'Assemblée générale du groupe Livres anciens BBS;
- Collaboration au site web MEMO pour le canton.

3.5 Conservation et patrimoine

3.5.1 Manuscrits et incunables

Acquisitions par dons:

- 18 manuscrits médiévaux et plusieurs manuscrits modernes provenant des bibliothèques des Capucins de Fribourg et de Bulle;
- 152 incunables provenant des bibliothèques des Capucins de Fribourg et de Bulle;
- Fonds Pierre Kaelin.

Traitement:

- Classement et inventarisation des nouvelles acquisitions, L 2071-2077;
- Fonds Gérard Pfulg: inventaire et conservation;
- Dossier LE 10: inventaire et conservation;
- Concours de Musique Sacrée, 1995 et 1997: inventaire et conservation;
- Dossier J Frib. 26 (Programmes de concerts et de théâtre): conservation;
- Fonds Favre: inventaire et conservation;
- Fonds Oscar Moret: selon nouvelle systématique;
- Fonds Joseph Bovet: préparation du nouveau catalogue.

Catalogage des manuscrits médiévaux: 27 manuscrits médiévaux ont été décrits.

Microfilmage: Incunables Z 107, 183, 1971-6, 236.

3.5.2 Patrimoine imprimé et livres précieux

Acquisitions par achats de la bibliothèque de feu M. Hans Grossrieder, comprenant notamment 120 volumes dédiés par des écrivains contemporains.

Acquisitions par dons:

- Donation des bibliothèques des Capucins de Fribourg et de Bulle, représentant près de 14 000 volumes anciens, dont 130 volumes de la bibliothèque de l'humaniste fribourgeois Peter Falck (1468-1519);
- Signature de la convention de donation de la bibliothèque de M. Pierre de Castella, représentant 2663 volumes anciens et précieux.

Traitement et consultation

Le prêt de livres anciens et précieux en salle de lecture surveillée a enregistré 115 (95) consultations, pour un total de

214 (184) volumes consultés. Dans le cadre du recatalogage sur Virtua des imprimés anciens, 232 (167) titres, dont 112 (15) imprimés fribourgeois, représentant 518 (263) volumes ont été catalogués, indexés matières et pourvus d'indices de classification Brunet-Parguez. Le secteur a par ailleurs achevé l'inventaire de la bibliothèque de M. Pierre de Castella, objet de la donation signée le 25 octobre.

3.5.3 Patrimoine audiovisuel

Le fonds des cartes postales a été augmenté de 324 pièces. L'archivage du Fonds Jean Mülhauser père (1902-1966) et de ses enfants Hans et Trudy a continué par le tirage de 1926 planches contact. 1631 négatifs du fonds Thévoz ont été scannés et 924 planches contact ont été tirées dans le cadre de l'opération Mémoires. 1000 de ces photos ont été cataloguées et sont accessibles sur le site de la BCU.

Le fonds Louis Sottas (1888-1908) de Vuadens contenant 102 plaques de verres avec 150 tirages papier originaux, le fonds O. Salvisberg, entrepreneur à Fribourg, riche de 45 photos datant des années 1906-1909 ainsi qu'un fonds de 172 documents provenant de la cure de Châtel-St-Denis ont augmenté les collections existantes. Les films du fonds Eugène Gross ont été transférés sur support numérique. L'identification et le transfert des archives audiovisuelles du fonds Kaelin a commencé. Dans un souci de conservation des collections, 962 (866) documents ont été transférés ou copiés.

3.5.4 Conservation et reliure

Travaux de reliure	2004	2003
– Reliures	227	423
– Dorures	55	128
– Brochages (bindos)	160	572
– Rognages	200	1 180

Travaux de conservation		
– Réparations de volumes endommagés	224	496
– Boîtes spéciales de conservation	52	239
– Cartonnages	330	362
– Passe-partout	111	288

Les relieurs ont collaboré au montage et démontage des expositions, à la gestion des journaux et périodiques de la salle de lecture (Rotonde). Ils ont également assuré le service de reprographie et de gestion des microfilms: 628 (611) commandes de reproductions représentant un total de 10 549 (10 012) photocopies ont été traitées, ainsi que 64 (50) commandes de fac-simile de numéros complets de journaux fribourgeois.

Le microfilmage des principaux journaux fribourgeois de l'année en cours a été géré selon les normes de l'Office fédéral de la protection de la population.

3.5.5 Dépôt légal

	2004	2003
Monographies (total)	2 086	3 415
– Dépôt légal	1 053	1 961
– Achats	318	469
– Dons	715	985

543 (480) affiches ont été collectées, dont 100 (156) en dépôt légal et 443 (324) en don. En outre, 6 (11) cartes de géographie ont été acquises, dont 1 (3) ont été achetées, 4 (7) reçues en don et 1 (1) recueillie à titre de dépôt légal.

Périodiques fribourgeois	2004	2003
– Fascicules reçus et bulletinés	1 720	892
– Nouveaux périodiques reçus	46	17

En prévision de la gestion électronique des périodiques, une révision complète des périodiques fribourgeois a été menée tout au long de l'année 2004, permettant de réaliser 165 (93) états de collection, de cataloguer 260 (49) nouveaux titres et d'en fermer 170 (39) qui ont cessé de paraître. De nombreux périodiques fribourgeois ont été recatalogués et, essentiellement par des dons, partiellement complétés.

	2004	2003
Total	141	136
– Documents audio	119	108
– Documents vidéo	15	20
– Cédéroms	7	8

3.5.6 Documentation fribourgeoise

Accessible depuis 2001 sur Internet, la Bibliographie fribourgeoise (BF) en ligne, a connu deux mises à jour dans le courant de l'année. Au 31 décembre, la BF comptait 23 521 (21 652) notices.

Bibliographie fribourgeoise	2004	2003
– Notices pourvues d'indexation BF:		
total	1 720	1 509
– Documents imprimés	1 564	1 375
– Documents audiovisuels	156	134
– Notices analytiques	289	203
– Notices d'autorité	838	576

Patrimoine audiovisuel fribourgeois	2004	2003
Total	81	139
– Enregistrements audio	42	92
– Enregistrements vidéo	39	47

3.6 Acquisitions

3.6.1 Statistiques

Monographies	2004	2003
– Achats sur le budget de la Centrale	7 496	6 746
– Achats sur le budget de l'Université	13 162	12 773
– Achats sur crédits spéciaux	1 997	1 500
– Dons	3 458	3 633
– Dépôt légal	1 273	2 297
– Echanges	658	794
– Bibliothèques déposées	1 834	3 428
– Périodiques: nouveaux abonnements	371	108
– Périodiques: numéros spéciaux	494	572
Total	30 743	31 851

Périodiques		
– Etat de la collection	5 092	4 942
– Périodiques électroniques		
abonnés via le Consortium	4 928	4 000
hors Consortium	480	550
gratuits	8 105	6 397
– Bases de données (cédéroms et en ligne)	320	290

Le bulletinage des périodiques sur support papier a porté sur 32 494 (32 149) fascicules.

3.6.2 Activités

La BCU a continué sa collaboration au sein du Consortium suisse des bibliothèques universitaires fondé en 1999 et subventionné par la Confédération. Celui-ci négocie pour l'ensemble des bibliothèques partenaires des contrats avec les grands éditeurs internationaux de périodiques électroniques et de bases de données en ligne. De ce fait, la BCU a pu à nouveau élargir son offre. Elle comprend l'accès en ligne à des milliers de périodiques en texte intégral, à des bases de données importantes et à une sélection de cédéroms en réseau. A fin 2004, ce sont plus de 13 513 titres de périodiques électroniques que la BCU offre à ses utilisateurs. Ils sont signalés dans «Elektronische Zeitschriftenbibliothek». Toutes ces ressources sont accessibles à partir des postes de travail connectés aux réseaux de l'Université et de la BCU.

En vue du passage à la gestion informatisée des périodiques, un long travail de saisie a été effectué sur Virtua (périodicité, type de reliure et numéro de budget). Tous les fascicules de périodiques, à partir de 2005, sont bulletinés sur Virtua.

Une nouvelle version du logiciel Virtua a permis l'intégration des acquisitions au catalogue collectif RERO et aux différents catalogues locaux. Cette intégration présente l'avantage de pouvoir partager les informations bibliographiques utilisées pour les commandes et d'éviter une double saisie de ces informations.

3.6.3 Reliure et équipement des documents

	2004	2003
– Volumes reliés par des entreprises extérieures	6 376	4 750
– Volumes cotés	36 577	38 456
– Volumes magnétisés	23 454	13 689

Ces chiffres incluent les travaux en faveur des bibliothèques sises à l'Université.

3.7 Catalogage

3.7.1 Statistiques

Catalogage formel

77 322 volumes ont été traités en 2004 (74 906 en 2003) se répartissant ainsi:

	2004	2003
– Nouveau catalogue	32 852	28 072
– Recatalogage	34 255	38 262
– Divers	2 372	1 789
Total BCU	69 479	68 123
– Bibliothèques associées	7 843	6 783
Total	77 322	74 906

Concernant le recatalogage courant et les différentes opérations, les chiffres se répartissent de la manière suivante:

- à la Centrale: 10 713 vol. (10 211);
- à l'Université: 23 542 vol. (28 051).

De 1985 à 2004, 456 706 volumes ont été recatalogués dont 34 255 en 2004 (38 262).

Catalogage matières

73 811 volumes ont été traités en 2004 (62 646) se répartissant ainsi:

	2004	2003
– Volumes indexés par la BCU	16 392	15 022
– Volumes indexés par une autre bibliothèque	18 024	17 783
– Volumes non indexables	35 331	26 867
– Notices d'autorité et de concordance	4 064	2 974
Total	73 811	62 646

L'apport des bibliothécaires administrés par l'Université est le suivant: 44 % (43 %) pour le catalogage formel et 49 % (49 %) pour le catalogage matières. Dans le cadre de la collaboration avec le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO), 43 % (55 %) des ouvrages de la BCU sont déjà traités par les autres partenaires pour le catalogage formel, respectivement 24 % (28 %) pour le catalogage matières.

Le fichier informatisé de la Bibliothèque a atteint les 970 955 (909 726) notices, sans les notices d'autorité, et recense 1 277 416 (1 193 875) exemplaires.

3.7.2 Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)

Les différentes commissions en charge du catalogage s'occupaient notamment de l'introduction d'une nouvelle version du logiciel Virtua, de l'élaboration de règles de catalogage pour les documents électroniques, de l'intégration des acquisitions et des règles d'indexation pour les documents iconographiques. De plus, des collaborateurs de la BCU ont participé au groupe de travail «Importations», dont le but est d'étudier la reprise des données bibliographiques, et au groupe de travail «AACR2», dont le but est l'adoption des règles de catalogage anglo-américaines.

3.7.3 Activités

En collaboration avec le chef de projet informatique, le chef du secteur catalogage et une adjointe ont participé à la planification et au suivi de l'installation de la nouvelle version de Virtua.

D'autres travaux ont été entrepris durant l'année:

- le suivi des opérations de recatalogage en cours à la BCU-Centrale et dans les bibliothèques décentralisées sises à l'Université;
- la mise à disposition d'un catalogue en ligne exhaustif des thèses fribourgeoises;
- le recatalogage des mémoires de licence de l'Université de Fribourg, en vue d'offrir un catalogue en ligne;
- la collaboration au projet de digitalisation de l'ancien catalogue sur fiches;
- la poursuite de la numérisation et du catalogage de fonds photographiques;

- la modification des codes de localisation des documents transférés dans les nouveaux locaux de la médiathèque.

3.7.4 Recatalogage

Les différentes opérations de recatalogage en cours se sont poursuivies, tant au niveau de la Centrale que dans certaines bibliothèques décentralisées sises à l'Université. A signaler que le retraitement des fonds du journalisme (SJOURN), de l'histoire suisse (SHS) et de l'histoire de l'art (BHAP) s'est terminé en 2004.

3.8 Services au public

3.8.1 Statistiques

	2004	2003
– Volumes prêtés à domicile	231 495	206 991
– Volumes prêtés en Salle de lecture	15 511	13 772
– Volumes prêtés par les bibliothèques sises à l'Université	92 702	90 162
– Volumes reçus des autres bibliothèques	9 641	6 011
– Volumes envoyés à d'autres bibliothèques	10 411	8 750
– Envois de photocopies commandées	1 074	1 150
– Réception de documents photocopiés	788	930
Total	361 622	327 766

Accès aux magasins par les usagers, contrôlés par carte

	2004	2003
	3 500	3 300

Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas les ouvrages consultés directement dans les magasins et les salles publiques de la BCU-Centrale, ni dans les libre-accès des bibliothèques sises à l'Université.

Les salles de lecture sont très sollicitées et plus particulièrement durant les périodes des examens universitaires. Elles mettent en évidence le manque de places de travail. De plus, la place manque pour mettre à disposition les ouvrages de références.

3.8.2 Fonctionnement

Comme les chiffres l'indiquent, le nombre de prêts à domicile augmente toujours de manière significative. La nouvelle organisation de travail mise en place en 2003 permet généralement de faire face à cet accroissement.

3.8.3 Médiathèque

Le déplacement de la médiathèque dans de nouveaux locaux a permis de mettre en valeur tous les fonds et d'offrir aux usagers la possibilité d'emprunter de la musique enregistrée et des «livres audio» en plus des collections existantes. L'amélioration de l'accessibilité a généré un plus grand nombre de prêts (+ 50 % en octobre). 30 182 (28 479) documents audiovisuels ont été consultés ou prêtés et 7219 (6495) livres ont été empruntés.

423 (234) documents vidéo ont été enregistrés et traités. 962 (866) documents ont été transférés ou copiés dans un souci de conservation. Les régies son et vidéo ont été utilisées 1781 (1187) heures.

La base de données Ciné-Index notifiant les références des articles contenus dans les principales revues de cinéma disponibles en consultation à la médiathèque a été augmentée de 4000 notices.

3.8.4 Prêt entre bibliothèques

Le logiciel ILL RERO, entré en production en 2003, a été amélioré (possibilité pour l'utilisateur de suivre l'état de ses commandes) et permet de commander aisément des ouvrages ou des articles de périodiques qui n'existent pas à Fribourg. Les demandes des usagers (essentiellement le public universitaire) ont augmenté de 25 % cette année. Les demandes des bibliothèques suisses ont quant à elles augmenté de 10 à 15 %.

3.8.5 Magasins

Dans les magasins, l'accent a été mis sur les conditions climatiques (température et degré d'hygrométrie). Les exemplaires de périodiques sont traités d'une façon systématique afin qu'ils apparaissent dans le catalogue informatisé. Le temps encore à disposition est utilisé pour des révisions; il s'agit d'une opération de longue haleine qui vise à passer en revue chaque cote de la BCU-Centrale.

3.8.6 Accès aux ressources électroniques

Les utilisateurs ont accès à env. 4928 titres de périodiques en version électronique. Il faut ajouter à ce chiffre env. 480 titres hors Consortium et 8105 titres gratuits. L'offre de périodiques du Consortium uniquement a généré la consultation de 125 000 articles (100 000). 320 (290) bases de données sont à disposition; le nombre de recherches effectuées se monte quant à lui à plus de 510 000 (350 000).

561 467 visites sur le site web ont été recensées. Cinq postes publics «ouverts» permettent un accès complet à Internet.

3.8.7 Formation des usagers

La BCU Centrale a organisé 42 visites guidées pour un total de 637 personnes (593). De plus, 26 visites guidées ont été assurées dans le cadre de l'exposition Diderot, d'Alembert & Cie consacrée à l'Encyclopédie, pour un total de 461 visiteurs. Pour pallier une carence momentanée de personnel germanophone, une étudiante a été engagée.

Le programme de formation intégré au cursus universitaire a atteint plus de 500 étudiants au cours de l'année académique 2003/04. Pour l'année en cours, le programme a été étendu à deux branches supplémentaires (sciences politiques et psychologie). Pour mieux gérer les inscriptions, le site www.unifr.ch/biblio a été ouvert au début du semestre d'hiver 2004/05.

3.9 Site de Beauregard

3.9.1 Statistiques

Documents prêtés	2004	2003
– demandés via la BCU-Centrale	17 534	17 019
– prêtés directement à la BCU Beauregard	1 056	867
Recatalogage	2004	2003
– par le personnel de la BCU-Centrale	4 954	3 199
– par le bibliothécaire itinérant	715	–
– par le personnel de l'Université	6 996	4 977
Total	12 665	8 176

3.9.2 Activités

Organisation

Le prêt via la BCU Centrale s'est stabilisé en moyenne à 70 prêts par jour (69). Seulement 157 (1027) ouvrages non-catalogués dans le catalogue informatisé ont été demandés, soit le 1 % (6 %) des requêtes, alors que ces ouvrages représentent les deux tiers des documents stockés à la BCU Beauregard.

La numérisation de l'ancien catalogue sur fiches engendra certainement une augmentation des prêts. Le personnel assume la nouvelle tâche de gérer les commandes provenant de l'ancien catalogue sur fiches numérisé. 318 commandes ont été passées depuis le mois de septembre (4 mois) et vont en augmentant.

Magasins, fonds généraux, transports

Une planification à court (1-2 ans) et moyen terme (3-5 ans) de la place disponible (3600 ml) a été soumise à la direction de la BCU, au groupe de coordination et aux responsables des bibliothèques décentralisées sises à l'Université. Après acceptation, les espaces ont été réservés. Une procédure pour les ouvrages manquants a été mise au point. L'inventaire des ouvrages datant d'avant 1900 s'est poursuivi.

Le fonds «Sciences varia» (DOKPE) fait l'objet d'une mise en ordre (tri, etc.) sur la base de choix faits par les professeurs et d'un retraitement; les documents retenus ont été catalogués. Les bibliothèques de droit (BFD), d'histoire et théologie (BHT), de langues et littératures (BLL), des sciences économiques et sociales (BSES) et des sciences (DOKPE) ont effectué des retours d'ouvrages.

Le poste à 50 % de chauffeur a été rattaché à la BCU Beauregard qui assume dorénavant la responsabilité de l'organisation des transports.

Recatalogage

Pour la BCU Centrale, le recatalogage de la cote EA (histoire littéraire) s'est achevé tandis que celui de la cote EB (beaux-arts) a commencé. Pour l'Université, le recatalogage des retours des bibliothèques suivantes s'est achevé: journalisme (SJOURN), philologie germanique nouvelle (SPGN), études médiévales (IEM), sciences auxiliaires de

l'histoire (SHW). Le recatalogage de la Bibliothèque d'informatique (IAUTOM) et des retours de la Bibliothèque du Séminaire des sciences politiques (SPOL) a débuté.

Fonds manuscrits ou photographiques

Plusieurs fonds sont entreposés dans les locaux de la BCU Beauregard:

- manuscrits: Bovet, Conseil national, Dubas, Jauquier, Kaelin, Marmier, Les Nouvelles littéraires, Pfingsttag, Ruffieux, Scheller, Schwab, Studer, Union de Fribourg, Wei;
- photographiques et audio-visuels: A7A, Expo.02 – FRI-Style, Flechtner, Mülhauser, Pfingsttag, Prêtre, Schmid.

Bibliothèques particulières

Le traitement de la Bibliothèque des Capucins de Fribourg est momentanément interrompu. Sur les 10 000 volumes, il reste 800 volumes à cataloguer; à ce chiffre, il faut ajouter la donation cette année de la Bibliothèque des Capucins de Bulle (4000 volumes). Le traitement de la Bibliothèque de la Fondation Archivum Helveto-Polonicum (AHP) se poursuit; au total, 11 000 documents figurent dans le catalogue informatisé.

3.10 Bibliothèques décentralisées sises à l'Université

L'ouverture de la nouvelle salle de lecture aménagée dans la Chapelle de Regina Mundi a permis d'entreprendre des travaux de rafraîchissement et de réaménagement dans le local d'accueil de la Bibliothèque des sciences de l'éducation et de psychologie. La nouvelle salle de lecture compte 66 places d'étude et 12 places individuelles pour les doctorants et doctorantes.

Le projet de la future Bibliothèque Pérolles 2 a avancé de manière importante. L'organisation de la BP2 a été définie sur le plan conceptuel par un groupe de pilotage, tandis que la construction du bâtiment arrive à terme.

Le Règlement des bibliothèques décentralisées sises à l'Université de Fribourg et les Directives sur le statut, l'engagement et la qualification du personnel des bibliothèques décentralisées sises à l'Université ont été approuvés aussi bien par le Rectorat que par le Sénat.

Deux opérations de recatalogage ont touché à leur fin dans le courant de l'année: la Bibliothèque d'histoire de l'art, le fonds de journalisme de la BSES; d'autres sont sur le point de s'achever: le Séminaire de langue et littérature française et le Séminaire de langues et littératures slaves.

4. Conservatoire

4.1 Elèves

Données selon la statistique de juin 2004 (juin 2003).

4.1.1 Classification par branche:

Cours individuels: 4697 (4706) élèves:

	2003	2004	2003	2004
1. Piano	1 484	1 357	17. Basson	13 16
2. Orgue	30	29	18. Trompette	385 402
3. Clavecin	7	6	19. Trombone	45 47
4. Accordéon	37	37	20. Cor	22 21
5. Violon	371	365	21. Alto (cuivres)	42 44
6. Alto (cordes)	3	7	22. Euphonium et tuba	93 81
7. Violoncelle	93	99	23. Piano Jazz	117 119
8. Contrebasse (Jazz)	5	6	24. Synthétiseur (Jazz)	37 36
9. Guitare	409	425	25. Guit. élect.(+basse)	15 13
10. Harpe	36	40	26. Guitare Jazz	72 77
11. Flûte à bec	323	319	27. Saxophone Jazz	10 11
12. Flûte traversière	313	322	28. Cuivres Jazz	0 0
13. Clarinette	178	175	29. Batterie Jazz	99 102
14. Saxophone	136	136	30. Théorie jazz	4 4
15. Hautbois	28	29	31. Chant	270 263
16. Percussion class.	26	36	32. Contrebasse classique	2 3

Cours collectifs: pris par 640 (645) élèves:

	2003	2004
- Initiation à la musique:		
Rythmique Jaques-Dalcroze	93	79
Méthode Orff	35	31
Méthode Willems	76	58
- Solfège débutants, certificat et classes professionnelles	117	103
- Branches théoriques, harmonie, contrepoint, analyse	121	115
- Histoire de la musique: élèves professionnels + auditeurs	48	41
- Pédagogie	27	29
- Art dramatique	22	22
- Danse classique	57	66
- Ensemble jazz	8	9
- Atelier scénique	10	10
- Musique de chambre	9	13
- Improvisation à l'orgue	1	5
- Direction chorale (classe prof. et non prof.)	10	16
- Direction de fanfares	6	6

Nombre total de cours: juin 2004, pris par 5291 (5346) élèves.

Nombre effectif d'élèves (moyenne 2003-2004): 4812 (4783).

A noter qu'un même élève peut figurer dans deux ou trois cours individuels et plusieurs cours collectifs (cf. classes professionnelles).

4.1.2 Classification par degré

	2003	2004		2003	2004
1. Inférieur	2 894	2 641	4. Certificat	266	271
2. Moyen	1 197	1 248	5. Dipl. d'enseignement	54	88
3. Secondaire	526	530	6. Virtuosité	13	15

4.1.3 Classification par âge et par sexe pour 2004

2468	cours suivis par les élèves féminines de moins de 20 ans
1536	cours suivis par les élèves masculins de moins de 20 ans
626	cours suivis par les élèves féminines de plus de 20 ans
481	cours suivis par les élèves masculins de plus de 20 ans.

4.1.4 Certificats et diplômes

Au terme de l'année scolaire 2003/04, le Conservatoire a délivré les diplômes et certificats suivants:

- 1 diplôme de virtuosité: trompette;
- 18 diplômes d'enseignement: alto (cuivres), guitare, harpe, violon, piano, trompette, chant, direction d'ensembles à vent, clarinette;
- 9 certificats d'études: piano, alto (cuivre), clarinette, trombone, guitare, violon;
- 15 certificats «amateur»: euphonium, violon, ballet, orgue liturgique, piano, clarinette, violoncelle, flûte traversière, guitare, flûte à bec.

4.2 Examens

Les examens de passage (entrées en degré moyen, secondaire ou classe de certificat), intermédiaires (classe de certificat ou classes professionnelles), éliminatoires et finals pour l'obtention d'un certificat amateur, d'études, diplôme d'enseignement ou diplôme de virtuosité se sont déroulés de janvier à juin. Ces épreuves ont été évaluées par 70 experts env.: experts externes (50), professeurs (10), doyens (7) ou conseillers artistiques (5). Outre une cinquantaine d'examens de passage, le directeur a présidé le jury de toutes les sessions d'examens d'entrée en classe de certificat, intermédiaires des classes de certificat ou professionnelles, d'admission en classe professionnelle ou virtuosité, éliminatoires et finals pour l'obtention d'un certificat amateur, certificat d'études, diplôme d'enseignement ou virtuosité.

Les statistiques: premier semestre: examens intermédiaires des classes de certificat et des classes professionnelles: 110, examens de passage: entrées en degré moyen ou secondaire: 216, examens d'entrée en classe de certificat: 36; deuxième semestre: examens de passage: entrées en degré moyen ou secondaire: 668, examens d'entrée en classe de certificat: 80, examens d'admission en classe de virtuosité: 3, examens éliminatoires et finals pour l'obtention d'un certificat amateur, certificat d'études, diplôme d'enseignement ou diplôme de virtuosité: 246.

Pendant l'année scolaire, les experts ont évalué 1359 examens (env. 650 heures).

4.3 1904 – 2004, Centenaire du Conservatoire

L'année 2004 aura été marquée par la célébration du Centenaire du Conservatoire. Le samedi 3 juillet, un acte officiel en présence des autorités cantonales et communales, et une fête de la musique réunissant 300 musiciens ont jalonné cette journée. Une plaquette historique, œuvre du jeune historien fribourgeois Jean-Blaise Monney, a été publiée pour l'occasion. L'Aula de l'Université a accueilli le 9 novembre un concert exceptionnel de l'Orchestre de chambre de Prague, avec en soliste Gyula Stuller, professeur, et trois étudiants professionnels. Ce concert a été organisé en collaboration avec l'Association des Amis et la Société des Concerts de Fribourg.

4.4 Classes professionnelles

En juin 2002, la Conférence des chefs de département de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin a pris la décision d'organiser l'ensemble de l'enseignement professionnel musical de manière coordonnée entre les Conservatoires cantonaux de Suisse romande (Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud), et la mise en place d'une Haute Ecole de musique intercantonale. Le 19 février 2004, la Conférence a adopté le principe d'une déclaration d'intention pour la création d'une HEM de Suisse romande. Afin de préparer le dossier de certification du Conservatoire de Fribourg pour son intégration au sein de la Haute Ecole de musique de Suisse romande, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, a désigné M^{me} France Christine Fournet en tant que chargée de mission HEM.

4.5 Nouvelle ordonnance

Le Conseil d'Etat a adopté le 7 septembre 2004 l'ordonnance concernant le Conservatoire. Ce nouveau texte, qui remplace le Règlement du 2 février 1993 concernant le Conservatoire, correspond aux exigences fixées par la commission appelée à se prononcer sur la demande de reconnaissance des filières HEM. Depuis la rentrée scolaire 2004/05, le Conservatoire propose aux 15 étudiants de première année les nouvelles filières d'études HEM.

4.6 Personnel enseignant et nouveaux cours

Durant l'année scolaire 2003/04, 207 (203) professeurs ont assuré en moyenne 3070 (3040) heures d'enseignement hebdomadaire. Suite à la réorganisation interne des classes non professionnelles, les heures de décharge des doyens ont été adaptées au nouveau cahier des charges (Ecole de musique: + 21 heures). De même, l'activité des corépétiteurs (accompagnateurs au piano) a été adaptée aux normes HEM (classes professionnelles: + 10 heures). Dès l'automne 2004, les filières de formation HEM se sont enrichies de nouveaux cours et activités (initiation à l'informatique musicale, M. Claude Buri; chant choral, M. Yves Corboz; quatuor à cordes, M. Pierre-Bernard Sudan; Camerata du Conservatoire: M. Gyula Stuller; Atelier contemporain: M^{me} Caroline Charrière et M. Jean-

Claude Charrez; cor: M. Claudio Pontiggia). Une collaboration avec l'Orchestre du Conservatoire neuchâtelois permet aux étudiants la pratique de l'activité d'orchestre.

4.7 Activités culturelles

La vie annuelle du Conservatoire se manifeste, à l'intention des parents et des mélomanes par plusieurs centaines d'auditions d'élèves (300 durant l'année scolaire 2003/04), par des examens publics pour les diplômés et la virtuosité, et par des concerts. Pour ne rappeler que quelques événements, citons:

- le 17 janvier, rencontre avec le compositeur Daniel Glaus et concert avec le «Basler Streichquartett»;
- le 7 février, concert de l'Orchestre des élèves;
- du 27 au 29 février, atelier de chant animé par M. Yves Corboz;
- le 24 avril, Journée Portes ouvertes à l'Ecole de musique de la Gruyère, à Bulle;
- le 28 avril, Concours «Fonds Pierre et Renée Glasson» et désignation du lauréat 2004;
- le 2 mai, Concours final de chant du 1^{er} mai, en collaboration avec la Société cantonale des chanteurs fribourgeois (SCCF);
- le 8 mai, Journée Portes ouvertes à Granges-Paccot;
- le 15 mai, récital de violon donné par Patricia Kopatchinskaya;
- le 26 juin, concert de l'Orchestre des élèves;
- le 2 juillet, Palmarès 2004;
- le 3 juillet, 100^e anniversaire du Conservatoire, acte officiel suivi d'une fête de la musique regroupant près de 300 musiciens répartis dans 40 ensembles;
- le 9 novembre, Aula de l'Université, concert organisé par l'Association des Amis du Conservatoire et la Société des concerts de Fribourg, dans le cadre du 100^e anniversaire du Conservatoire, avec la participation d'élèves professionnels;
- le 25 novembre, concert inaugural de la Camerata du Conservatoire de Fribourg, ensemble constitué de professeurs et d'élèves professionnels, sous la direction artistique de M. Gyula Stuller;
- le 13 décembre, conférence-causerie donnée par M. Jean-Michel Hayoz avec pour thème l'Opéra de Gioacchino Rossini «La Pietra del Paragone»;
- le 17 décembre, Eglise du collège St-Michel, 100^e anniversaire du Conservatoire, concert en collaboration avec l'Association des Amis de l'orgue du collège St-Michel.

Le Chœur du Conservatoire (CCF), dirigé par M. Yves Corboz, a entamé l'année 2004 avec un programme Mendelssohn, dont le Te Deum à double chœur, auquel il a associé les professeurs de chant et élèves professionnels de chant pour tenir les parties solistiques de cet imposant

répertoire. Un unique concert a été donné – dans le cadre de l'Académie d'orgue de Fribourg – le 16 avril 2004, en la Cathédrale de Fribourg. Le 8 mai, le CCF a animé un atelier choral en faisant participer activement ses visiteurs, à l'occasion de la Journée «Portes ouvertes» du Conservatoire. Le 3 juillet, le CCF a présenté deux programmes de Lieder romantiques, dans le cadre des célébrations du Centenaire. Du 5 au 8 juillet, le CCF, en formation réduite, a effectué des Journées chantantes à St-Luc (VS) qui se sont achevées par un concert offert à la Paroisse du lieu. Temps fort de la rentrée d'automne, l'intégration des élèves des classes professionnelles à activité du CCF, parallèlement à l'organisation du «cours de chant choral» qui leur est spécifiquement destiné. Le travail accompli par les étudiants professionnels associés au CCF s'est concrétisé lors de deux concerts les 18 et 19 décembre 2004, à Bulle et Fribourg, autour d'un programme d'oratorios de Carissimi et de Charpentier (avec deux solistes, professeurs de chant au Conservatoire).

Le Big Band du Conservatoire (BBCF), dirigé par M. Max Jendly, a donné quatre concerts au cours de l'année 2004: le 29 janvier (Réception officielle de M. Joseph Deiss, président de la Confédération, à Forum Fribourg), le 3 juillet (Jazz Parade de Fribourg, en compagnie des saxophonistes américains Jimmy Heath et Andy McGhee), le 22 octobre (Chorus Cave à Jazz, à Lausanne, avec le saxophoniste Yvan Ischer), et le 6 novembre (Musée international de l'Horlogerie, La Chaux-de-Fonds, Concert conjoint du BBCF avec la formation neuchâteloise «68 Jazz Big Band», en vue d'échanges entre big bands suisses). L'orchestre a compté 44 répétitions, dont 5 répétitions au cours du week-end de travail de printemps (workshops avec quatre musiciens professionnels: Yvan Ischer, saxophone, Philippe Demierre, trompette, Danilo Moccia, trombone, et Roby Seidel, chef d'orchestre et saxophoniste). Les répétitions ont lieu, en alternance, le jeudi soir et le samedi matin à la Villa Gallia.

4.8 Vie pédagogique

L'année a été très riche en rencontres pédagogiques et cours de formation continue. Ces activités ont permis aux élèves, étudiants professionnels et professeurs de parfaire leur formation en participant aux activités suivantes:

- le 31 janvier, cours de maître avec M. Jean-Christophe Cholet, jazz, en collaboration avec la section fribourgeoise de la Société suisse de pédagogie musicale (SSPM);
- le 7 février, cours de maître avec M. John Sass, tuba, en collaboration avec la section fribourgeoise de la Société suisse de pédagogie musicale (SSPM);
- les 26 et 27 mars, stage et conférence concert avec M. Francis Kleynjans, guitare;
- le 27 mars, stage et récital avec M. Guy Goethals, saxophone;
- le 24 août, formation continue avec M. Jean-Pierre Chollet, présentation de la nouvelle méthodologie du chant pratiquée au cycle primaire;

- le 25 août, formation continue avec M^{me} Emmy Henz Diémand, atelier de musique contemporaine pour pianistes;
- le 26 août, formation continue avec M^{me} Aude Hauser Mottier, fonctionnement du cerveau en relation avec la musique et l'art;
- le 4 septembre, Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle, rencontre des classes de cordes (70 élèves) avec M. Daniel Glaus, compositeur;
- les 27, 28 et 29 septembre, cours de maître et récital avec M. Philippe Huttenlocher, chant et M. Eric Cerantola, piano; classe de chant de M^{me} Antoinette Faës;
- du 2 au 6 novembre, cours de maître avec M. Derek Bourgeois, compositeur et chef d'orchestre; classe de direction d'ensembles à vent de M. Jean-Claude Kolly;
- le 13 novembre, formation continue pour les professeurs de flûte traversière avec M. André Bernhard;
- le 13 novembre, Aula du Collège St-Michel, rencontre des classes de cordes avec M. Daniel Glaus, compositeur;
- du 6 au 11 décembre, voyage de la Camerata du Conservatoire de Fribourg en Belgique avec au programme des cours de maître et un concert au Conservatoire Royal de Bruxelles.

Les classes de danse du Conservatoire, M^{mes} Corinne Held et Françoise Terrapon, ont accueilli le 1^{er} avril M. Riccardo Duse, directeur du Département Danse de la Haute Ecole de Zurich, lors des examens de passage. Le 12 juin, quatre élèves ont été admises dans les classes pour élèves de talent de l'Association Suisse des Professeurs de Danse classique (ASPD) de Berne. Durant l'année, plusieurs stages ont été organisés avec le concours de professeurs invités: trois stages avec M. Henri Charbonnier (technique classique et répertoire) et deux stages avec M^{me} Dominique Praud (analyse de mouvement et moderne). Les 2 et 3 juin, présentation sur scène des classes (audition-spectacle); le 3 juillet, participation aux festivités pour le Centenaire.

4.9 Bâtiments

Dès le 4 octobre 2004 et jusqu'en décembre 2006, le Conservatoire va connaître d'importants travaux d'extension et rénovation des bâtiments de Granges-Paccot. Ceux-ci comprendront les étapes suivantes: réalisation d'une nouvelle aile comprenant des studios pour l'enseignement et d'un hall foyer (octobre 2004 – décembre 2005), transformation des surfaces occupées par l'administration, rénovation des locaux du bâtiment existant (janvier 2006 – décembre 2006). La Commission de bâtisse s'est réunie à neuf reprises depuis sa constitution au mois de septembre 2003.

Le 13 décembre, le Conseil général de la Ville de Bulle a accepté le crédit d'investissement pour l'aménagement du bâtiment sis rue du Marché 28, occupé jusqu'au mois de juin 2004 par les classes du cycle d'orientation de la Gruyère. Cette décision permettra aux classes du Conser-

vatoire en ville de Bulle de disposer, dès 2006, de nouveaux locaux. A Bulle, les besoins en locaux constituent depuis 10 ans un souci récurrent. Si en 1986 la même infrastructure accueillait 450 élèves, depuis 1996 le seuil des 700 leçons hebdomadaires individuelles a été franchi. La pénurie de locaux dans le bâtiment sis Rue du Marché 16 n'a alors plus permis l'organisation des grilles horaires pour la totalité des classes, obligeant deux professeurs à exercer leur activité à domicile, et empêchent l'organisation de cours et d'activités d'ensemble.

4.10 Site internet (www.fr.ch/cof)

Le nombre de visiteur ne cesse de croître. En 2004, le site du Conservatoire a été consulté par 75 000 visiteurs.

5. Musée d'art et d'histoire

5.1 Personnel

M^{me} Martine Oberson, secrétaire, travaille à 50 % depuis le 1^{er} janvier 2004. L'autre mi-temps est assuré par M^{me} Marie Vieli. M^{me} Germaine Aeby, caissière-réceptionniste, a pris sa retraite en date du 31 mars 2004 tout comme M. Claude Rossier, restaurateur. MM. Claude Breidenbach et Alain Fretz, restaurateurs, ont été engagés, chacun à 50 %, pour le remplacer.

5.2 Expositions

- Au-delà du visible – Reliquaires et travaux de couvents (31 octobre 2003 au 29 février 2004).
- Würth – Aspects d'une collection (2 avril au 13 juin 2004).
- La tête des nôtres – Le portrait fribourgeois au XX^e siècle (10 septembre 2004 au 9 janvier 2005).

Les expositions précitées ont reçu en tout 21 360 (18 973) visiteurs dont 218 (195) classes représentant 3552 (2974) élèves. Moyenne journalière de 70 (62) visiteurs.

38 (37) visites ont été commentées par la directrice, 29 (16) par la directrice adjointe, 1 (11) par la collaboratrice scientifique, 40 (46) par l'adjointe à la direction et 12 (3) par une guide extérieure. Il y a donc eu au total 120 (122) visites commentées. A part les classes fribourgeoises, de nombreuses sociétés et groupes des cantons voisins ont visité le Musée et ses expositions.

5.2.1 Réaménagement des salles de l'Hôtel Ratzé

- Plusieurs salles de l'Hôtel Ratzé ont été complètement réaménagées afin de mettre en valeur le patrimoine fribourgeois à travers différents thèmes:
- «Sculpture et peinture à Fribourg: les maîtres du XVI^e siècle», salles inaugurées le 30 juin 2004.
- «Lumières et confort», salles inaugurées le 5 novembre 2004.
- «Galerie des vitraux», inaugurée le 10 décembre 2004.

5.2.2 Découvertes de 6 à 7

Présentation mensuelle, en début de soirée, d'une œuvre des collections du Musée. Dix conférences-discussions, données par des spécialistes, ont été offertes au public.

5.2.3 Dimanche en famille

Chaque premier dimanche du mois, de 11 h à midi, adolescents et adultes sont invités à découvrir avec un(e) guide une thématique particulière de notre exposition permanente. Une activité adaptée est proposée aux enfants (4 à 10 ans) pendant la visite des adultes. Cette activité a eu lieu 10 fois.

5.3 Site Internet

Le site Internet du Musée d'art et d'histoire a été consulté à 136 842 (147 155) reprises.

5.4 Bâtiments

D'entente avec le Service des bâtiments divers travaux ont été réalisés, notamment:

- peintures des salles du 1^{er} étage de l'Hôtel Ratzé;
- changement des fenêtres de la galerie des vitraux de l'Hôtel Ratzé;
- renforcement des mascarons à l'Hôtel Ratzé;
- remplacement des pierres en molasse sur la Tour de latrine;
- pose de filtres UV au 1^{er} étage de l'Hôtel Ratzé;
- pose de rideaux dans les salles Louis XV;
- pose de rideaux au 3^e étage du bâtiment de l'ancien conservatoire;
- pose de stores dans le bâtiment 64;
- nettoyage et réparation des chenaux des bâtiments du Musée;
- place de parc du Varis: revêtement du sol et évacuation de l'eau;
- jardins: remplacement des pierres en molasse;
- anciennes salles d'archéologie: en cours de réaménagement pour accueillir l'habitat et l'histoire du XIX^e siècle fribourgeois.

5.5 Dons

Peinture: M. Pierre Chessex: Jérémie Falquet, «Christ condamné à mort», non daté, gouache sur papier; idem, Etude pour «Saint François d'Assise» à Vernier, 1926, gouache sur papier; idem, Etude pour «Sainte Marie-Madeleine», 1926, gouache sur papier; idem, «Saint François d'Assise», 1926, gouache sur papier. Coup de pouce: Marie-Thérèse Dewarrat, «Le pont du Milieu», vers 1980, lithographie en couleurs 139/200. Legs de M^{lle} Mathilde Forestier: Forestier, auteur non identifié, «Portrait de l'aïeul Forestier, drapier à Fribourg», XIX^e siècle, huile sur toile; François Bonnet, «Etude d'homme vu de dos», 2^e tiers du XIX^e siècle, huile sur carton; Inconnu, «Jeune garçon Forestier», vers 1790-1800, huile sur toile.

Arts graphiques et imprimés: M. Pierre Chessex: Jérémie Falquet, «Apparition du Christ», non daté, pastel sur papier. M^{me} Marcelle Gigandet: Karl Jauslin, «Album du cortège historique de Morat», 1876, 40 planches, chromolithographie. Legs de M^{lle} Mathilde Forestier: Inconnu, «Portrait de Joseph Forestier, 1^{re} moitié du XIX^e siècle, crayon sur papier; Hermine Haas, «Portrait de Mathilde Forestier», vers 1915, pastel sur papier; Hermine Haas, «Portrait de Mathilde Forestier», vers 1915, pastel sur papier. M. Bruno Kirchgraber: Bruno Kirchgraber, «Losverkäufer in Freiburg», 1964, photographie en noir et blanc. M. Hans Peter Klemenz: Hans Peter Klemenz, «Rababou», 1965/67, tirages 2004, 8 photographies en noir et blanc, 4 photographies en couleur. M^{me} Henriette Loutan-Barde: Auguste Dietrich, «Portrait de Charles-Valentin Loutan», 1842, dessin au crayon sur papier; Idem: «Portrait de deux garçons (Schaller?)», 1846, dessin au crayon sur papier; «Carnet de dessins ayant appartenu à Thérèse Vicarino», 1858-1868, dessin au crayon, textes et collages sur papier, 107 pages; Inconnu, «Portrait en buste de Charles (?) Schaller», 1810/1830, miniature au crayon sur ivoire; Gustave Courbet, «La Liberté», photographie collée sur papier cartonné et dédicacée à Isaac Gendre, 1870/1871; Idem: «Lettres à Alexandre Daguét, M^{lle} Bachelin et Auguste Bachelin», 14 juillet 1871, 3 feuilles manuscrites à l'encre de Chine. M. Marcel Robert: Henri Robert, «Album de dessins» 1916-1946, dessin au crayon, sanguine sur papier, eau-forte, 43 pages. M^{me} Marie-Louise Schneider: Henri Robert, «Tête d'homme», 1943, dessin au crayon. Hermann Schöpfer: Inconnu, «Gisant de sainte Philomène», XIX^e siècle, chromolithographie; P. Favre, «Melchenbühl bei Bern», 1928, aquarelle sur papier. Société des Amis du Musée: Iwan Luginbühl, «Sans titre», lithographie 1/50, estampe annuelle.

Arts Appliqués: Don anonyme: Travail de couvent, «Vierge noire à l'Enfant», 3^e tiers du XIX^e siècle, relief en cire peint, sous un verre. M. Raymond Bulliard: Alfred Lorson, «Ecole primaire de la Neuveville Fribourg», vers 1910, photographie noir et blanc collée sur un carton; idem, «Caserne de la Planche Fribourg», vers 1910, photographie noir et blanc collée sur un carton.

Paroisse d'Ecuvillens: Chape et chasuble, 1^{er} tiers du XX^e siècle, soie brochée d'or; Chape, chasuble et accessoires, 1^{re} moitié du XX^e siècle, velours noir; Chasuble et accessoires, fin du XIX^e siècle, tissu broché de fils d'or; 4 voiles de calice, 3^e quart du XX^e siècle, laine, soie, lin. Legs de M^{lle} Mathilde Forestier: Armoire fribourgeoise, type gruérienne, XIX^e siècle, cerisier marqueté; Armoire fribourgeoise, type Berger, 2^e moitié du XIX^e siècle, cerisier et noyer; Petite table Transition, XVIII^e siècle, cerisier et poirier; Miroir Louis XVI, dit Lucca, XVIII^e siècle, bois doré et pierre rosée. M. Eugène Gross: Chauffetterie à mains, 1^{er} tiers du XX^e siècle, laiton ajouré et bois; Curten & Höltgen à Solingen, Ciseau à boutonnières, 1^{er} tiers du XX^e siècle, acier. M^{me} Yvonne Lehnerr: Adam Wuilleret, Couvercle de fontaine, dernier quart du XVI^e siècle, étain. M^{me} Henriette Loutan Barde: Inconnu, Boîte en ivoire décorée d'un portrait de femme en miniature, 1799/1800, gouache sur ivoire et or. M. Hermann Schöpfer: Travail du Couvent de Montorge, Vase d'église, 1808, bois doré,

papier métallique et cire. M. et M^{me} Leo et Ursula Villiger-Hitzig; Mathieu Merian, «Topographia Helvetiae, Rhetiae et Vallesiae», 1642, édition originale.

5.6 Dépôts

Fondation pour l'art moderne et contemporain (FAMC): Alfred Hofkunst et Jean Tinguely, «Globe terrestre», non daté, matières synthétiques et fer; Niki de Saint Phalle, «Obélisque au chat», 1993, polyester et verres teintés; Daniel Spoerri, «Sans titre», non daté, tableau-piège. Paroisse d'Orsonnens: 2 gisants, «Sainte Théodora» et «Saint Théophile», 1834, châsses en verre. Paroisse d'Ursy: «Bannière de la paroisse d'Ursy», XIX^e siècle, soie. Monastère de la Visitation: Lot de reliquaires.

5.7 Acquisitions

Peinture: Jean Crotti, «Muriel et ses pensées» (Portrait en buste M^{me} Muriel Blancpain), 1951, huile sur toile. Paul Gross, «Portrait de Bruno Baeriswyl», 1987, huile sur toile. Ecole suisse, «Portrait de deux jeunes enfants et leur chien», vers 1830, huile sur toile. Ecole suisse, «Portrait de trois enfants avec la tour de Saint-Nicolas à l'arrière-plan», vers 1830, huile sur toile. Marc Monteleone, «Montegonzi», 2002, huile sur toile. Ernest Riesemey, «Portrait de Gaby Riesemey», 1955, huile sur panneau. Idem, Le lac de Sils, 1962, huile sur toile.

Arts graphiques et imprimés: Fernand Caille, «Crucifix du cimetière de Saint-Jean et chapelle de Saint-Anne», 2^e tiers du XX^e siècle, aquarelle sur papier. Oscar Cattani, «La Grand-Rue vue depuis la Planche Supérieure», non datée, eau-forte; idem, «Prophète», non daté, gravure en couleurs sur linoléum. Thomas Dettwiler, «Sans titre», 2004, gravure sur bois en couleurs, 14/200, Abonnement à Xylon. Gabriel Lory, fils, «Vue du pont suspendu de Fribourg», vers 1834-1840, crayon et aquarelle. Bernhard Luginbühl, «Zorn», 1976, sérigraphie 4/75. Martin Martini, «Vue cavalière de Fribourg prise du sud», 1606, tirage du XVII^e ou XVIII^e siècle, burin. Raymond Meuwly, «Portrait de femme au bouquet», 1953, lithographie en couleurs 7/55. Niki de Saint Phalle: «Papier peint», non daté, sérigraphie. Gaston Thévoz, «Portrait de Raymond Buchs», 1925, fusain sur papier. Miriam Tinguely, «Sans titre», 2004, encre sur papier. Rico Weber, «Blumentöpfe», 2002, photographie en couleurs.

Arts appliqués: François-Charles Gendre, 3 assiettes, vers 1775, faïence; idem, 2 assiettes aux armes Gléresse, vers 1775, faïence; idem, Pot à eau, vers 1775, faïence. Inconnu, Cabinet fribourgeois, vers 1700, noyer. Travaux de couvent, Lot de 33 reliquaires de poche, dernier quart du XIX^e – 1^{re} moitié du XX^e siècle, argent, laiton ou bois.

5.8 Service pédagogique

M^{me} Carmen Effner a remplacé M^{me} Françoise Emmenegger comme animatrice pédagogique depuis le mois de septembre 2004.

Au Musée d'art et d'histoire, 17 classes (315 élèves) ont été accueillies dans les ateliers suivants: «Sculpter dans la cire» (Au-delà du visible: Reliquaires et travaux de cou-

vents); «Photographier comme aux premiers temps de la photographie: une boîte à chaussures suffit!» (Würth: Aspects d'une collection); «Portraits: l'importance de l'accessoire» (La tête des nôtres: Portraits à Fribourg 1850-2000).

5.9 Atelier de conservation-restauration

L'atelier de conservation-restauration a assuré le suivi de la surveillance climatique des différents locaux d'entreposage des collections ainsi que des locaux d'exposition permanents et temporaires.

Il a poursuivi son activité de consultation pour des intervenants internes et externes dans l'établissement d'expertises technologique et de conseils techniques.

Il a procédé à un état des lieux des dépôts existants, ainsi qu'à une évaluation des besoins de l'institution tant au niveau de la qualité des locaux que des volumes à prévoir afin d'assurer la bonne conservation des collections.

Il a procédé au contrôle de sortie lors du démontage de l'exposition «Würth» en collaboration avec le restaurateur en charge de cette collection.

Il a établi les constats d'état et procédé au contrôle d'entrée lors de l'arrivée des œuvres en prêt pour l'exposition «La tête des nôtres». En rapport avec cette exposition, l'atelier a également procédé à des travaux d'entretien, de conservation et restauration sur plusieurs objets de la collection.

Il a procédé à des travaux d'entretien, de conservation et restauration sur plusieurs objets de la collection lors de la mise en place des salles d'exposition permanente consacrées au XVIII^e siècle dans l'Hôtel Ratzé.

5.10 Commission

La Commission et le bureau se sont réunis une fois; ils ont examiné les comptes et ont donné leur aval au projet de budget 2004 et propositions d'acquisitions.

5.11 Legs

Le Musée a bénéficié de deux legs en sa faveur, lesquels ont été acceptés avec reconnaissance et gratitude par le Conseil d'Etat, d'une part celui de feu M^{me} Mathilde Forestier, qui a fait du Musée son héritier universel, d'autre part celui de feu M. Rico Weber, qui a légué au Musée l'ensemble des objets d'art en sa possession, soit ses propres œuvres, celles d'autres artistes, les travaux, photos et archives qui s'y rattachent.

6. Musée d'histoire naturelle

6.1 Généralités

Le Musée d'histoire naturelle a recensé 40 587 (35 349) visiteurs, dont 7484 (8868) élèves provenant de 458 (506) classes. Cette année, le chiffre record de 1 015 081 (710 672) accès au site internet du Musée a été atteint.

Plusieurs visites guidées ont eu lieu lors des expositions temporaires et des deux petits déjeuners organisés par la

Société des Amis du Musée. Dans le cadre de son exposition temporaire «Tremblements de Terre», le Musée a notamment eu l'honneur de recevoir le Département fédéral des affaires étrangères et une délégation de l'Office fédéral des eaux et de la géologie.

Le directeur du Musée est membre de la Commission consultative pour la protection de la nature et du paysage, du Comité de Fribourg Tourisme et de la Commission GEORAMA du Gibloux. Il a enregistré plusieurs émissions à la Radio suisse romande, à Radio Fribourg et à la Télévision suisse romande. Le Musée a aussi participé à diverses émissions de Radio Freiburg, de Telebärn et de la Schweizer Radio DRS.

Le directeur adjoint a représenté le Musée au sein de deux commissions (Möserkommission Düringen et Rechthalten – St. Ursen) et lors de la Journée des Conservateurs qui s'est tenue à Lucerne.

Le service du prêt a fourni 220 (220) objets les plus divers à 92 (106) personnes. Plusieurs élèves ont aussi emprunté de la documentation pour réaliser un exposé ou un travail de maturité.

Des animaux naturalisés ainsi que d'autres pièces en exposition ont servi de modèles pour diverses leçons à différentes classes du canton.

L'inventaire de la bibliothèque s'est poursuivi en collaboration avec la Bibliothèque cantonale et universitaire.

Le dépliant «Information», mentionnant les expositions, les nouvelles acquisitions et les activités du Musée, a paru à deux reprises. Il a été remis gratuitement au corps enseignant et au public. La parution de ce dépliant en couleurs est intégralement financée par la Société des Amis du Musée.

Le Musée est reconnu comme station de soins pour animaux sauvages. Durant l'année, 173 (176) animaux blessés ont été apportés; 74 (66) ont été soignés et relâchés; 94 (104) sont morts ou ont été endormis. Le 31 décembre, 6 (6) animaux étaient encore en soins.

Les activités de suivi satellitaire de Cigognes blanches, de Milans royaux et de Hiboux grands-ducs se sont poursuivies. L'étude s'est aussi étendue à une Chouette harfang. Les déplacements des oiseaux ont été régulièrement mis à jour sur le site du Musée et 1283 (906) abonnés ont reçu chaque semaine de leurs nouvelles par courrier électronique. Le suivi satellitaire, et en particulier la Cigogne «Max», ont fait les titres de près d'une quarantaine d'articles dans la presse suisse. Quant à la mort du Milan royal «Roméo», abattu par un tir illégal, elle a fait l'objet d'un reportage dans l'édition Lyon-Rhône-Alpes du Journal des Régions de la chaîne de télévision française France3.

Le Musée, reconnu en qualité d'établissement d'affectation du service civil, a accueilli 3 (4) civilistes pour une durée totale de 9 (12) mois.

Enfin, il a collaboré avec le Service public de l'emploi en permettant à une personne d'effectuer un programme d'emploi temporaire au Musée, ainsi qu'avec l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière en accueillant deux stagiaires.

6.2 Bâtiment

Plusieurs séances ont eu lieu avec le Service des bâtiments dans le cadre de l'aménagement d'une nouvelle salle d'exposition permanente consacrée aux Poissons – vivants et fossiles.

6.3 Expositions temporaires

- «Le Milan royal» (4 octobre 2003 – 23 mai 2004)
- «Invasion» (15 novembre 2003 – 22 février 2004)
- «Tremblements de Terre» (5 juin 2004 – 26 septembre 2004). Cette exposition a été réalisée en collaboration avec l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments.
- «Au gré des saisons» (19 juin 2004 – 26 septembre 2004)
- «Champignons» (16 octobre 2004 – 9 janvier 2005)
- «Neige et glace» (27 novembre 2004 – 13 février 2005).

6.4 Expositions permanentes

Deux nouveaux panneaux ont été posés dans la salle d'exposition permanente «Histoire de la Terre». Ils présentent la sonde Cassini et son voyage autour de Saturne et de ses satellites.

La salle d'exposition permanente «Poissons – vivants et fossiles», inaugurée le 7 mai 2004, présente l'évolution des poissons sur la base de fossiles et d'animaux vivants. Les fossiles illustrent des groupes de poissons disparus, ainsi que des ancêtres ou des proches parents d'espèces actuelles. Les espèces vivantes, présentées dans cinq grands aquariums, appartiennent à des groupes de poissons anciens, plus fréquents, voire dominants il y a des millions d'années, mais qui ont aujourd'hui presque totalement disparu, comme les Brachioptérygiens, les Esturgeons, les Lépisostées et les Dipneustes. Ces animaux, dont le comportement est parfois unique, illustrent bien la morphologie primitive du groupe de poissons auquel ils appartiennent.

6.5 Prêt d'expositions temporaires

L'exposition «Renard, un voisin à découvrir» a été présentée au Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds du 5 novembre 2003 au 25 avril 2004. Quelques éléments de l'exposition «Vache» sont exposés dans le cadre de l'exposition «Meuh!» du Musée paysan et artisanal de La Chaux-de-Fonds depuis le 3 avril 2004. L'exposition «Baleines et Dauphins» a été montrée du 19 avril au 7 mai 2004 à l'Ecole professionnelle de Lausanne. Une partie de l'exposition «Invasion» a été prêtée au Jardin botanique de la ville de Genève du 26 avril au 15 octobre 2004. Enfin, l'exposition «Tremblements de Terre» a été présentée à la Nidwaldner Sachversicherung – Stans du 7 octobre au 31 décembre 2004. Le vernissage de cette dernière s'est déroulé en présence du Conseil d'Etat *in corpore* de Nidwald.

6.6 Collections

Les inventaires des diverses collections se poursuivent.

Les collections paléontologiques se sont enrichies de 25 nouvelles pièces, dont le crâne d'un Labyrinthodonte (*Metoposaurus diagnosticus*), un amphibien fossile du Secondaire provenant de Pologne. Il est âgé de 225 millions d'années. La collection de fossiles de Wallenried a aussi été inventoriée.

La collection de minéraux et de roches compte 194 nouvelles pièces, dont 164 échantillons d'une collection de M. Alfred Frey d'Estavayer-le-Lac. Les pièces les plus remarquables sont des minéraux provenant de la vallée de Binn, en Valais, ainsi que du gisement de l'ancienne carrière d'Enney, en Gruyère.

A l'atelier de taxidermie, 122 (78) pièces ont été cataloguées, dont un Hibou des marais (*Asio flammeus*), un Tichodrome échelette (*Tichodroma muraria*), un Goéland cendré (*Larus canus*), un Moineau cisalpin (*Passer domesticus italiae*), un Sizerin cabaret (*Carduelis cabaret*), une Bécassine sourde (*Lymnocyptes minimus*), une Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*), une Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*), un Black-bass à grande bouche (*Micropterus salmoides*), un Requin blanc (*Carcharodon carcharias*), ainsi que des œufs abandonnés de Goéland leucopnée (*Larus cachinnans*) et de Milan royal (*Milvus milvus*).

L'inventaire des collections malacologiques s'est poursuivi. Elles se sont enrichies de 254 (51) nouvelles espèces de gastéropodes marins.

En botanique, un inventaire de la flore des Préalpes fribourgeoises est en cours en vue d'une publication et d'une future exposition temporaire. Plusieurs découvertes historiques ont été faites comme celles de l'Erable à feuilles d'obier (*Acer opalus*), du Daphné des Alpes (*Daphne alpina*) et de la Saussurée des Alpes (*Saussurea alpina*), trois espèces qui n'ont plus été répertoriées dans le canton depuis environ un siècle.

Les inventaires des herbiers du canton de Fribourg se sont poursuivis par l'informatisation d'un cinquième herbier (Herbiers réunis) de botanistes fribourgeois. Environ 4000 planches d'herbiers ont été traitées.

Enfin, plusieurs collections scientifiques sont désormais consultables sur le site Internet du Musée et notamment cinq herbiers représentant plus de 14 000 plantes.

6.7 Commission

La Commission s'est réunie à deux reprises. Elle a approuvé les comptes 2003 et examiné le projet de budget 2005. Elle a aussi débattu la question de la délocalisation du Musée.

6.8 Dons

201 (247) personnes ont fait don au Musée d'histoire naturelle de 384 (401) animaux ou objets.

7. Château de Gruyères

7.1 Personnel

Pas de changement dans le personnel fixe.

7.2 Expositions

Noël au Château: Les santons de Lise Berger (22 novembre 2003 au 11 janvier 2004)

Ulrich Ackermann: La Gruyère à vol d'oiseau (14 février au 18 avril 2004)

Marcel Mathys: Sculpture (1^{er} mai au 5 septembre 2004)

Antonio Bruni: Tous à l'alpage! (18 septembre au 7 novembre 2004)

Gisèle Rime: Légendes de la Gruyère (13 novembre 2004 au 9 janvier 2005).

Noël au Château: Les crèches du Erzgebirge (20 novembre 2004 au 9 janvier 2005)

Parallèlement aux expositions, le Château a organisé différentes animations et des spectacles:

- «La Saint-Jean au castel» (Fête médiévale avec démonstration de fauconnerie, 19 et 20 juin 2004)
- Atelier de musique ancienne: construction d'une viole de gambe avec David Van Edwards (du 22 au 29 août 2004)
- Concert-animation avec le violiste Christoph Urbantez (les 26, 27 et 28 août 2004)
- Légendes de la Gruyère contées en musique par Nicolas Favre et le Trio Norn (les 28 novembre et 19 décembre 2004).

364 (301) visites commentées du Château et de la cité de Gruyères ont été organisées par le secrétariat du Château. Au total, le Château et ses expositions ont été visités par 168 274 (185 853) personnes, ce qui donne une moyenne journalière de 460 (509) visiteurs.

7.3 Collection

La salle de Bourgogne a été réaménagée. Quatre armures des XVI^e et XVII^e siècles, en prêt du Musée de l'ancien Arsenal de Soleure, y sont exposées. Les tapisseries de Jean Lurçat ont été reprises par leur propriétaire, la Fondation Richemont. Des travaux d'entretien et de conservation ont été réalisés dans la salle des chevaliers (peintures murales, bancs et tables). Le dépliant avec la description du Château et de sa collection a été revu et corrigé. Il a également été traduit dans trois nouvelles langues (polonais, hongrois, tchèque) et existe dorénavant en treize langues.

7.4 Bâtiments

La salle de Bourgogne a été entièrement repeinte. Des retouches ont été effectuées dans la salle des comtes, le grand salon et le salon Furet. Des travaux d'entretien ont été effectués aux galeries de la cour intérieure ainsi qu'aux portes du jardin français. Des tuiles ont été remplacées sur différents toits du Château. Le toit en tavillons du puits a été en partie refait. Le sentier panoramique «Jean l'Eclopé» a été remis en état par la commune de Gruyères, bénéficiant d'une participation financière du Château.

7.5 Informatique

Le site du Château a été mis à jour régulièrement et consulté par de nombreux visiteurs.

7.6 Achats

Aucun achat n'a été effectué.

7.7 Service pédagogique

«La balade contée du Château» pour adulte ainsi qu'une version allemande pour enfants ont été conçues. Durant l'année, 167 (170) animations ont été organisées pour des écoles venant de toute la Suisse et pour des privés. Michel Riedo a donné des cours d'histoire à 32 (50) classes des 5^e et 6^e années primaires du canton de Fribourg. Il a mis au point la «journée médiévale», une nouvelle animation s'adressant à toutes les classes d'une école primaire. Quatre écoles ont participé de la «journée médiévale».

7.8 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation du Château s'est réuni quatre fois. Le bureau du Conseil de fondation s'est réuni cinq fois.

8. Centre suisse de recherche et d'information sur le vitrail à Romont

8.1 Généralités

La bibliothécaire Anne Brünisholz a quitté l'équipe du Centre. Ses fonctions ont été reprises par Yves Jolidon. Le Centre a accueilli deux stagiaires: Dunja Kielmann, étudiante à la Fachhochschule Erfurt, Fachbereich Konservierung und Restaurierung (vitrail) et Karina Queijo, étudiante d'histoire de l'art à l'Université de Lausanne (prof. G. Cassina). La collaboration avec la recherche et l'enseignement universitaires s'est poursuivie par les cours de Brigitte Kurmann-Schwarz (Université de Zurich) et de Stefan Trümpler (Berner Fachhochschule, Nachdiplomkurs Denkmalpflege und Umnutzung), par le projet de recherche sur les vitraux du Haut Moyen Age (Université de Fribourg et ETH Zurich) et la participation à quatre projets de pôles de recherche nationaux (Universités de Fri-

bourg, Berne, et Zurich). Les banques de données du Centre sur le vitrail suisse ont été considérablement élargies.

8.2 Conservation et technologie

Le Centre a participé de manière décisive à la rédaction des nouvelles Directives internationales pour la conservation des vitraux. Il a été consulté sur la conservation d'ensembles verriers de toutes les époques en Suisse et à l'étranger, notamment des cathédrales de Fribourg, Lausanne et Coire, de la collégiale de Berne de l'ancienne abbatale de Kappel am Albis et la basilique de Valère à Sion, des cloîtres de Wettingen et de Muri et de l'église de Crevoladossola. Parmi les vitraux fribourgeois figurent les fragments médiévaux de l'église St-Pierre de Treyvaux et les verrières Art nouveau du café «La Viennoise» à Bulle. Le projet de recherche mené par Cordula Kessler, Sophie Wolf et Stefan Trümpler sur les vitraux du Haut Moyen Age de Sion (Sous-le-Scex) et de l'abbaye de Münstair a été terminé, une publication finale suivra (en collaboration avec l'Institut de minéralogie et de pétrographie de l'Université de Fribourg et l'Institut für Denkmalpflege de l'ETH Zurich/fouilles de Münstair, soutenu par le Fonds national). Deux ateliers d'études ont été consacrés à la reconstitution de techniques historiques de la peinture sous verre, avec le peintre alsacien Yves Siffert.

8.3 Recherches historiques

Le projet de recherche sur le vitrail historique zougais a abouti avec la publication d'un volume du Corpus vitrearum suisse, par Uta Bergmann. Les recherches dans le même cadre sur les ensembles de Königsfelden et sur le patrimoine verrier de Schaffhouse sont en cours. Le recensement scientifique des vitraux historiques du canton de fribourg a également été repris, en particulier à l'occasion de la réinstallation des galeries des vitraux du Musée d'art et d'histoire. Pour le vitrail après 1800, l'inventaire de La Chaux-de-Fonds est terminé et celui de Genève touche à sa fin. Le projet de recherche sur la peinture sous verre du XV^e au XVII^e siècle en Suisse et en Allemagne du Sud a également été achevé (Yves Jolidon, avec le soutien du Fonds national), l'inventaire approfondi de la collection Ryser se poursuit.

XIV. Service archéologique

1. Généralités

Suite au départ à la retraite le 31 décembre 2003 de Monsieur Roland Perrin, M^{me} Mireille Ruffieux, active jusqu'à sur les chantiers autoroutiers, a rejoint au 1^{er} janvier le secteur «recensement et inventaire des sites archéologiques» en qualité d'assistante scientifique.

Le 1^{er} août, Monsieur Claude Zaugg, également actif de nombreuses années au sein de l'équipe œuvrant sur la A1, a succédé à M^{me} Mélanie Rouiller pour assumer en tant que collaborateur technique les travaux photographiques du Service.

Deux décès sont venus endeuiller le premier semestre de l'année 2004: le 28 avril, c'est M^{me} Dr Hanni Schwab, archéologue cantonale émérite et fondatrice du Service archéologique, qui est décédée dans sa 82^e année, tandis que le 10 juin il a fallu prendre congé définitivement de Monsieur Getachew Tekeste, fouilleur unanimement apprécié.

2. Fouilles et études de bâtiments

2.1 Interventions diverses

Arconciel/La Souche (fouille-école à l'emplacement de l'abri mésolithique sous falaise); Bossonnens/St-Claude (fouille-école dans le bourg médiéval); Bulle/La Condémine (fouilles d'une nécropole gallo-romaine); Bulle/Montcalia/Planchy d'Avau/La Prila 1/La Prila 2/Taillemau (fouilles d'occupations protohistoriques et gallo-romaines sur le tracé de la H189); Bulle/Place du Tilleul (documentation d'un tronçon de pavage médiéval); Enney/La Delése (fouille d'un tronçon de chemin médiéval); Estavayer-le-Gibloux/Au Village (fouille partielle d'un établissement gallo-romain); Muntelier/Dorfmatte 2 (fouilles partielles d'un habitat néolithique); Schmitten/Schlossmatte (fouilles d'un habitat médiéval); La Tour-de-Trême/Les Partis/Pré de Chêne (fouilles d'occupations pré- et protohistoriques sur le tracé de la H189); Villars-sur-Glâne/Les Daillettes (fouilles d'un tumulus).

De nombreux édifices médiévaux ont fait l'objet d'analyses, de sondages et/ou de fouilles dans le cadre de projets de restauration et/ou de transformation: Cugy/Grand-Rue 72; Estavayer-le-Lac/Grand-Rue 43/Place de Moudon/Rue de l'Hôtel-de-Ville 16/Ruelle du Bordet 11; Fribourg/Abbaye de la Maigrauge/Basilique Notre-Dame/Bourguillon/Cathédrale St-Nicolas/Grand Werkhof/Grand-Rue 68/Place du Petit-saint-Jean 9/Planche-Supérieure 25/Rue de la Neuveville 46/Rue de la Neuveville 68/Rue des Chanoines 1/Rue d'Or 22/Rue du Pont-Muré 16-18/Rue du Pont-Suspendu 16/Ruelle des Maçons 8-10/Tour du Blé; Gruyères/Château; Mézières/Château; Murten/Ryf 24.

2.2 Protection de sites

Le programme de recensement et d'analyse des stations littorales lancé en 1995 en vue d'une meilleure gestion du

patrimoine archéologique lacustre sur les rives du lac de Neuchâtel s'est poursuivi. Des carottages ont été effectués sur les sites littoraux de Font/Sous l'Epenex et de Forel/En Chéseu, afin d'en évaluer l'état de conservation.

3. Prospections, sondages et surveillance de travaux

La prospection (recherche de vestiges à la surface de champs et/ou de prairies) ainsi que les sondages (creusement de tranchées de reconnaissance au moyen d'une pelle mécanique) permettent de mieux cerner les caractéristiques de sites menacés sur lesquels des fouilles doivent être entreprises.

Grâce à ces investigations, qui rendent en outre possible la délimitation de périmètres archéologiques reportés sur les plans d'affectation de zones lors de procédures de révisions de plans d'aménagement locaux, de nouveaux sites ont été repérés.

Dans le cadre du programme de recherches sur l'occupation de nos Préalpes durant le Mésolithique, plusieurs nouveaux points de découverte ont été recensés lors d'une campagne de prospection réalisée par des étudiant-e-s encadré-e-s par du personnel du SAEF (Charmey/Petit Mont).

Le Service a réalisé de nombreux sondages d'évaluation par souci d'application d'une stratégie préventive. Des sondages ont ainsi été effectués à Bösinggen/Fendringen-strasse; Autigny/En Mortallaz; Bulle/La Condémine; Charmey/Petit Mont; Courgevau/Fin du Mossard 2; Estavayer-le-Lac/Vers le Moulin; Lovens/A Lovens; Muntelier/ Schilfweg (carottages); Pont-la-Ville/A Pont; Schmitten/ Schlossmatte; St.Ursen/Dählhölzliweg et Villaz-Saint-Pierre/Le Clos.

4. Collaboration avec le Service des biens culturels

Les médiévistes du Service ont été sollicités pour plusieurs projets de transformation et de restauration qui ont notamment touché les ruines de Bossonnens, de nombreux bâtiments dans les bourgs médiévaux et en vieille ville de Fribourg, ainsi que quelques monuments historiques appartenant à l'Etat de Fribourg comme par exemple le château de Gruyères ou encore la cathédrale Saint-Nicolas. Les deux services ont également collaboré pour des activités comme les «Journées Européennes du Patrimoine» et pour des publications telles que les «Fiches du patrimoine de la ville de Fribourg».

5. Collaboration avec le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA)

Dans le cadre de la procédure de demande de permis de construire, 539 préavis (444) ont été formulés. 43 (62) préavis ont été donnés à des demandes anticipées dont 34 (51)

dans le district de la Gruyère. 53 (55) dossiers de plans d'aménagement locaux ainsi que 25 (20) dossiers relatifs à des plans d'aménagement de détail ont été préavisés.

Seuls 11 % (12 %) des requérants se sont conformés à la demande du Service mentionnée dans le permis de construire, à savoir l'annonce du début du chantier concerné.

Les périmètres archéologiques sont maintenant disponibles sur un serveur de Système d'information géographique (SIG ArcView). La consolidation de ces données sur ce serveur a été effectuée pour 18 (34) communes. Dans le cadre de révisions de plans d'aménagement communaux (PAL), le recensement des périmètres archéologiques de 14 (9) communes a été mis à jour.

6. Travaux postfouilles: documentation, restauration, mise en valeur et inventaire

6.1 Elaboration et Publications

6.1.1 Monographies

G. Kaenel – Ph. Curdy – F. Carrard, L'oppidum du Mont Vully. Un bilan des recherches 1978 – 2003 (Archéologie fribourgeoise 20), Fribourg 2004.

6.1.2 «Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise» (CAF) 6, 2004

Concernant les sites autoroutiers de la Broye, priorité va être donnée à une monographie de synthèse présentant une grande partie des interventions archéologiques effectuées sur l'A1; l'élaboration de la publication des autres sites fouillés est parallèlement en cours (Sévaz/Tudinges 1, Frasses/Praz au Doux, Châbles/Les Biolleyres, Morat/Löwenberg, Courgevoux/Le Marais 1 et Frasses/Les Champs Montants).

Deux publications importantes, dont la parution est prévue pour 2005, sont en cours d'élaboration. Il s'agit des monographies présentant la synthèse des interventions effectuées sur l'établissement gallo-romain de Vallon/Sur Dompière ainsi que la nécropole gallo-romaine d'Arconciel/Pré de l'Arche.

6.1.3 Articles

C. Agustoni, «Graphomanie, écritures romaines au quotidien», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 6, 2004, 212-213; C. Agustoni, «Mosaïques romaines à Ludimania'k», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 6, 2004, 214-215; S. Anatrà, «La protection des berges contre l'érosion», in: G. Bourgarel – M. Mauvilly – L. Dafflon – S. Anatrà, «Pont-en-Ogoz/Vers-les-Tours: de l'oubli au vedettariat», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 6, 2004, 24-27; T. Anderson – D. Castella – C. Doswald – D. Villet, «Meules à bras et meules 'hydrauliques' en Suisse romaine: répartition et pétrographie», *Minaria Helvetica* 24, 2004; T. Anderson – V. Serneels, «La forge de Châbles-Les Saux (Canton de Fribourg)», in: M. Mangin (dir.), *Le Fer*, Paris 2004, 98-99; B. Arnold – A. Hafner – M. Maute Wolf –

M. Mauvilly – A. Winiger – C. Wolf, «La région des Trois-Lacs, entre Suisse romande et Suisse alémanique», *Archéologie Suisse* 27/2, 2004, 42-53; A.-F. Auberson, «Un guldener en or de la collection du Musée d'art et d'histoire de Fribourg», *Numispost&HMZ* 37/3, 2004, 16-17; A.-F. Auberson, «Ein Goldabschlag eines Gulainers aus der Sammlung des Museums für Kunst und Geschichte Freiburg», *MünzenRevue* 36/4, 2004, 33; A.-F. Auberson, «Les trouvailles monétaires de Pont-en-Ogoz/Vers-les-Tours», in: G. Bourgarel – M. Mauvilly – L. Dafflon – S. Anatrà, «Pont-en-Ogoz/Vers-les-Tours: de l'oubli au vedettariat», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 6, 2004, 2004, 57-58; V. Beugnier, «Analyse fonctionnelle des éléments lustrés du Néolithique final du site de Delley/Portalban II», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 6, 2004, 140-149; R. Blumer – L. Braillard, «La Tour-de-Trême/Les Partsis: une nouvelle séquence mésolithique en Suisse romande», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 6, 2004, 66-81; G. Bourgarel – M. Mauvilly – L. Dafflon – S. Anatrà, «Pont-en-Ogoz/Vers-les-Tours: de l'oubli au vedettariat», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 6, 2004, 14-41; G. Bourgarel, «De l'abandon au premières recherches», in: G. Bourgarel – M. Mauvilly – L. Dafflon – S. Anatrà, «Pont-en-Ogoz/Vers-les-Tours: de l'oubli au vedettariat», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 6, 2004, 16-23; G. Bourgarel, «Pont-en-Ogoz: bourg ou ville médiévale?», in: G. Bourgarel – M. Mauvilly – L. Dafflon – S. Anatrà, «Pont-en-Ogoz/Vers-les-Tours: de l'oubli au vedettariat», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 6, 2004, 41-65; C. Buchiller, «Collections archéologiques lacustres fribourgeoises, un patrimoine à découvrir sur plusieurs sites...», in: G. Kaenel – P. Crotti (éd.), *Les Lacustres. 150 ans d'archéologie entre Vaud et Fribourg (Document du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire)*, Lausanne 2004, 24-25; M. Fuchs, «Coiffure celtique et Marc Aurèle d'Avenches», *Archéologie Suisse* 27/3, 2004, 28-35; G. Graenert, «Schweiz § 3: Merowingerzeit», *Reallexikon der germanischen Altertumskunde XXVII* (Berlin/New York 2004) 505-514; G. Graenert, «Sind die reichen Kindergräber wirklich reich? Die Beigabensitte bei Kindern in der merowingerzeitlichen Burgundia», in: G. Graenert et al. (Hrsg.), *Hüben und drüben. Räume und Grenzen in der Archäologie des Frühmittelalters*. Festschrift M. Martin. Archäologie und Museum 48 (Liestal 2004) 159-188; G. Kaenel – C. Buchiller, «150 ans déjà...», in: G. Kaenel – P. Crotti (éd.), *Les Lacustres. 150 ans d'archéologie entre Vaud et Fribourg (Document du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire)*, Lausanne 2004, 9-14; Ch. Kündig, «Murten/Rathausgasse 27: eines der Ersten und eines der Letzten seiner Zeit», *Freiburger Hefte für Archäologie* 6, 2004, 202-209; M. Mauvilly, «Arrière-pays et rives: une histoire complémentaire», in: G. Kaenel – P. Crotti (éd.), *Les Lacustres. 150 ans d'archéologie entre Vaud et Fribourg (Document du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire)*, Lausanne 2004, 28; M. Mauvilly, «La maison», in: G. Kaenel – P. Crotti (éd.), *Les Lacustres. 150 ans d'archéologie entre Vaud et Fribourg (Document du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire)*, Lausanne 2004, 49-53; M. Mauvilly, «Reconstitutions expérimentales et données ethnographiques», in: G. Kaenel – P. Crotti (éd.), *Les Lacustres. 150 ans d'ar-*

chéologie entre Vaud et Fribourg (Document du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire), Lausanne 2004, 28; M. Mauvilly, «Une maison lacustre-type: essai de modélisation», in: G. Kaenel – P. Crotti (éd.), *Les Lacustres. 150 ans d'archéologie entre Vaud et Fribourg (Document du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire)*, Lausanne 2004, 57-66; M. Mauvilly, «La vie quotidienne», in: G. Kaenel – P. Crotti (éd.), *Les Lacustres. 150 ans d'archéologie entre Vaud et Fribourg (Document du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire)*, Lausanne 2004, 67-72 (Chasse et pêche), 77-78 (Le silex) et 90-92 (La métallurgie); M. Mauvilly, «Les stations littorales de Delley/Portalban», in: G. Kaenel – P. Crotti (éd.), *Les Lacustres. 150 ans d'archéologie entre Vaud et Fribourg (Document du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire)*, Lausanne 2004, 104-106; M. Mauvilly, «Les stations littorales de Montilier», in: G. Kaenel – P. Crotti (éd.), *Les Lacustres. 150 ans d'archéologie entre Vaud et Fribourg (Document du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire)*, Lausanne 2004, 107-110; M. Mauvilly – L. Braillard, L. Dafflon – J.-L. Boisaubert, «Arconciel/La Souche, nouveaux éléments à la connaissance du Mésolithique récent et final», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 6, 2004, 82-101; M. Mauvilly – L. Dafflon, «Une maison lacustre dans un musée ou la poursuite d'un mythe vieux de 150 ans...», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 6, 2004, 210-211; M. Mauvilly – L. Dafflon, «L'île de Pont-en-Ogoz/Vers-les-Tours, au temps de la Pré- et Protohistoire», in: G. Bourgarel – M. Mauvilly – L. Dafflon – S. Anatrà, «Pont-en-Ogoz/Vers-les-Tours: de l'oubli au vedettariat», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 6, 2004, 28-40; M. Mauvilly – M. Ruffieux – P. Moinat – L. Braillard – H. Vigneau, «La Tour-de-Trême/La Ronclina: une nouvelle nécropole hallstattienne en terre gruérienne», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 6, 2004, 150-167; P.-A. Vauthey – S. Garnerie-Peyrollaz, «Estavayer-le-Gibloux rattrapé par son passé. Grandeur et décadence des thermes staviacois», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 6, 2004, 168-201; C. Wolf, «150 ans de recherches archéologiques sur les sites lacustres du canton de Fribourg: prétexte à la fête ou souvenir qui laisse songeur?...», in: G. Kaenel – P. Crotti (éd.), *Les Lacustres. 150 ans d'archéologie entre Vaud et Fribourg (Document du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire)*, Lausanne 2004, 16-17; C. Wolf, «L'avenir des sites lacustres: à court terme, la fouille – à moyen terme, la conservation – à long terme, la destruction?», *Archéologie Suisse* 27/2, 2004, 15; C. Wolf – M. Mauvilly, «150 Jahre Ausgrabungen in den Seeufersiedlungen von Muntelier – Versuch einer kritischen Synthese», *Freiburger Hefte für Archäologie* 6, 2004, 102-139.

6.1.4 Annonces de découvertes

«Chronique archéologique 2003», CAF 6, 2004, 216-233. ASSPA 87, 2004, passim.

6.2 Bureau des graphistes et dessinateurs

- Mise en valeur muséographique Fribourg/Eglise Notre-Dame (dessin lapidaire, panneaux); reprise exposition Musée romain de Vallon (collaboration à la réalisation de deux panneaux)

- Mise en page/layout: monographie du Vully (AF 20)
- Etude de la nécropole gallo-romaine d'Arconciel/Pré de l'Arche: divers dessins (tableterie, céramique, etc.)
- Monographie du site de Vallon/Sur Dompierre
- Collaborations diverses pour le volume 6 des Cahiers d'archéologie fribourgeoise
- Nombreuses collaborations pour la préparation de conférences
- Organisation des données informatisées (projet SADE).

6.3 Laboratoire de conservation et de restauration (LCR)

Conservation préventive: poursuite du contrôle de la climatologie dans les divers dépôts – ils devraient souvent être adaptés à leur mission de local de stockage de mobilier archéologique (taux d'humidité notamment); cf. local de Belfaux (pirogue); poursuite d'actes de conservation curative (déchloration de mobilier ferreux par ex. TOUTRON); suivi de restauration/recherche de collage.

6.3.1 Radiographies: poursuite de la collaboration avec le CIMED.

6.3.2 Traitements

- Enduits peints: (Estavayer-le-Gibloux, Vallon/sur Dompierre, Bösinggen/Cyrusmatte)
- Pierre: nettoyage, consolidation, remontage d'éléments de colonnes gallo-romaines (Estavayer-le-Gibloux) et de meules de la même époque (Arconciel/Es Nés I)
- Collage et remontage de matériel céramique, terre cuite et faïence: Arconciel/Pré de l'Arche (GAL), Marsens/En Barras (GAL), Estavayer-le-Gibloux (GAL), Bulle/Condémine (GAL), Muntelier/Dorf II (NEO), Fribourg/Notre-Dame (MAG), Fribourg/Grand-Rue 10 (faïence, collaboration projet FNRS)
- Dégagement de matériel métallique: Arconciel/Es Nés I (GAL) et Arconciel/Es Nés II (HMA), La Tour-de-Trême/les Partsis + autres sites H189, Fribourg/Ruelle des Maçons 8-10; Schmitt/Schlossmatte (MAG), Courgevax/Le Marais, Lully/La Faye, Murten/Löwenberg.
- Marquage et conditionnement de matériel divers: Muntelier/Dorf II (céramique néolithique), Arconciel/Es Nés I (céramique gallo-romaine); Fribourg/Grand-Rue 10 (céramique médiévale)
- Anciennes collections revenues du MAHF (céramique, terre cuite, métaux, matières organiques)
- Dégagement et/ou consolidation de matériel organique: Muntelier/Dorf II (lyophilisation), Bussy/Pra Natey (bois de cuvelage; stockage temporaire: Université Pérolles); Vallon/Sur Dompierre (plafond); Arconciel/Es Nés II (peigne)
- Contrôle et interventions de conservation des monnaies: les sites d'Estavayer-le-Gibloux, Fribourg/Neuveville/Petit-saint-Jean/ruelle des Maçons ont livré les

lots de monnaie les plus importants de l'année 2004; ils remontent respectivement à l'époque gallo-romaine et au Moyen Age. Les traitements appliqués à la plus grande partie des monnaies ont été ceux nécessaires à leur conservation et à leur identification.

6.4 Inventaire du mobilier

- Collaboration (préparation et rangement) d'objets prêtés pour des expositions temporaires (Morat, Vallon, Vindonissa, Lausanne et diverses petites expos)
- Inventaire complet (corrections, ajouts) sur frinarc de tous les objets publiés dans la monographie du Mont-Vully
- Intégration et inventaire (contrôle, ajouts, corrections) dans les collections de la plus grande partie des objets déménagés du MAHF/Ratzé
- Retour des objets prêtés à la HEAA: rangement et adaptation sur la base de données frinarc
- Inventaire et rangement des objets fragiles ou de dimensions particulières reconditionnés.

6.5 Laboratoire photo

- nombreuses réalisations pour publications, expositions, conférences
- réalisation d'images dans le cadre du suivi des mosaïques du Musée Romain de Vallon
- prise de contact avec la maison Ilford: problème d'archivage des photos numériques et argentiques
- collaboration à l'installation de la diathèque/photothèque dans de nouveaux locaux
- collaboration avec le team graphistes dans le cadre de publications.

7. Autres activités

7.1 Site Web

Constamment enrichi, le site internet du Service n'existe pour le moment qu'en version française.

7.2 Visites guidées

- l'Abri-sous-roche d'Arconciel-la-Souche
- Basilique Notre-Dame à Fribourg
- vieille ville de Fribourg
- fortification celtique de l'oppidum du Vully
- Villa gallo-romaine d'Estavayer-le-Gibloux
- bâtiment et activités du Service archéologique à Fribourg pour divers groupes et classes d'écoles, visites de fouilles pour groupes et classes d'écoles
- passeport vacances.

7.3 Cours et manifestations

Deuxième collaboration avec la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise: cours d'introduction à l'archéologie (2 sessions) entre le 1^{er} et le 7 octobre.

- Manifestation à l'Université de Fribourg organisée par le chef de secteur Pré- et Protohistoire
- Organisation d'une Table Ronde autour d'une thématique sur l'âge du Bronze
- Cours à l'Université de Genève et à Lausanne (en Architecture) donné par le chef de secteur Moyen Age
- Cours sur le dessin des objets archéologiques pour les étudiants des universités de Berne, Neuchâtel et Fribourg
- Orientation professionnelle (information) pour les futurs étudiants en archéologie
- Conférences de presse, interviews et présentations à divers colloques donnés par l'archéologue cantonal et les collaboratrices et collaborateurs du Service.

7.4 Exposition/Muséographie et autres

«Les lacustres. 150 ans d'archéologie entre Vaud et Fribourg», Lausanne Espace Arlaud septembre 2004-23 janvier 2005; MAHF Fribourg 4 mars-16 mai 2005, collaboration avec le canton de Vaud.

Collaboration pour exposition du Museum Murten, 4 avril-31 octobre 2004 sur le lacustre: Wohnen mit Seesicht – Handwerk und Alltag im Pfahlbaudorf/Vue sur le lac – artisanat et vie quotidienne».

Collaboration avec le Musée Romain de Vallon: assistance au montage et au démontage de l'exposition «Archéologie, quand la génétique s'en mêle...» (Ecole cantonale de degré diplôme, Fribourg; Cycle d'orientation de la Glâne, Romont et Collège du Sud, Bulle); idem pour l'exposition temporaire «Graphomanie».

Finalisation du projet de balisage archéologique sur cinq sites (Gletterens/archéosite, Lully/St-Léger, Montagny/Arbogne/Pré de l'Etang, Murist/Molière) en collaboration avec l'Association des Amis de l'archéologie.

Animation par différents conférenciers du Service de nombreuses conférences organisées dans le cadre des apéritifs archéologiques mensuels de l'Association des Amis de l'archéologie.

XV. Service des biens culturels

1. Recensements des biens culturels

Les recensements ont pour but d'identifier les objets dignes d'être considérés comme des biens culturels et de donner aux propriétaires et aux autorités chargées de leur protection les informations nécessaires sur la valeur patrimoniale des objets.

1.1 Recensement des biens culturels immeubles

Le recensement constitue l'une des données de base dont les communes doivent tenir compte pour prendre des mesures de protection lors de la révision des plans d'aménagement local. A chaque révision de plans, le recensement pour les communes concernées doit être mis à jour.

Le recensement a été révisé dans 7 communes: Villarsel-sur-Marly, Bösinggen, Portalban, Corminbœuf, Ueberstorf, Ursy (y compris les anciennes communes de Vauderens, Mossel et Bionnens) et Sâles (y compris Maules et Ruyres-Treyfayes). Au total, sur près de 5000 immeubles considérés, 500 ont été recensés et évalués. Un recensement des zones industrielles de Morat a en outre été réalisé. Le recensement de la commune de Crésuz a été achevé et publié sous forme de CD.

Faute de moyens, les recensements thématiques ainsi que la couverture photographique professionnelle de la ville de Fribourg ont dû être reportés. Une couverture photographique des pavés de la ville de Gruyères a par contre été réalisée, au titre d'une documentation avant travaux. En outre, 11 immeubles ont fait l'objet de documentation étendue. Des études particulières ont été menées sur l'architecture Heimatstil dans le canton et sur la ville de Bulle, en relation avec des projets de recherche (voir ci-dessous point 5).

La base de données des biens culturels immeubles est constamment mise à jour et développée, y compris le module «auteurs» qui lui est attaché (voir ci-dessous point 4).

1.2 Recensement des biens culturels meubles

Le recensement des biens culturels meubles (ou du patrimoine religieux) bénéficie d'une subvention de 27 % de l'Office fédéral de la protection de la population. Les recensements des paroisses de Crésuz, Marly et Ursy ont été terminés; les recensements de la paroisse de Sâles et du couvent des Capucins de Bulle ont été effectués. Des compléments de recensement ont été réalisés dans les paroisses de Bulle et de Châtel-St-Denis. Des pré-recensements ont été établis dans les paroisses de Gruyères, Charmey, Vallon et Avry-devant-Pont. Une documentation étendue sur l'église de Gruyères a été préparée.

Le recensement a changé de base de données. Texto a été remplacé par Museumplus.

Chargé du suivi de quelques dossiers de conservation et restauration (voir point 3), le responsable a participé à la

réalisation du projet d'exposition du trésor de la basilique Notre-Dame de Fribourg (projet terminé).

1.3 «Monuments d'art et d'histoire de suisse»

Le rédacteur a procédé à des dépouillements d'archives aux archives de l'Etat de Fribourg et aux archives communales d'Estavayer-le-Lac. Une campagne de relevés et de photographies a été entreprise, constituant la documentation de base pour l'étude et la publication des immeubles majeurs de la ville d'Estavayer-le-Lac.

2. Mesures de protection

Sur la base des recensements, le Service propose aux autorités compétentes des mesures de protection des biens culturels. Il est également chargé d'établir et de mettre à jour la liste des biens culturels protégés (inventaire).

2.1 Biens culturels immeubles

Le Service collabore avec les communes dans l'exercice de leurs tâches en matière de protection des biens culturels lors de la révision de leur plan d'aménagement local. Au-delà de l'établissement du recensement (voir ci-dessus point 1.1), il participe à des séances avec les conseils communaux, leur commission d'aménagement ou leur aménagiste. Il organise également, à la demande des communes, des séances d'information pour les propriétaires d'immeubles inscrits au recensement. Le cas échéant, il collabore avec les communes au traitement des oppositions aux mesures de protection prises aux plans d'aménagement local. Le Service a examiné 87 demandes relatives à des révisions totales ou modifications partielles de plans d'aménagement local, en examen préalable ou final, et préparé les préavis à l'attention de la Commission des biens culturels ou de son bureau.

2.2 Biens culturels meubles

454 biens culturels appartenant à des paroisses ont été mis sous protection.

2.3 Inventaire

Chaque année des moyens importants sont engagés pour la mise à jour de l'inventaire des immeubles protégés, suite aux approbations de révisions de plans d'aménagement local, aux autorisations de transformation ou démolition, aux fusions de communes et aux changements d'adresses des immeubles.

3. Conservation des biens culturels

Le Service assure la conservation des biens culturels en donnant aux autorités compétentes en matière de permis et d'autorisation les informations utiles à des décisions adaptées et en apportant aux propriétaires des conseils et aides financières.

3.1 Préavis pour demandes de permis

Toutes phases de procédure confondues (consultations hors procédure, demandes préalables, demandes de permis, prises de position après préavis ou après décision), le Service a examiné 1074 demandes, hormis les demandes relatives aux révisions de plans d'aménagement local (voir ci-dessus point 2.1). La Commission des biens culturels et son bureau ont émis 879 préavis. Le Service, en son nom, a pris position sur 195 demandes. Les demandes traitées, quant à leur objet, se distribuent de la manière suivante: immeubles protégés ou inscrits au recensement 42 %, immeubles non recensés et nouvelles constructions situées en sites protégés ou dignes de protection 53 %, plans d'aménagement de détail et aménagements routiers 4 %.

3.2 Subventions

L'Etat participe aux frais de conservation et restauration des biens culturels protégés appartenant à des personnes privées. Il peut également contribuer à ces frais lorsque les biens appartiennent à d'autres personnes. La participation de l'Etat prend la forme de l'attribution de subventions. Le taux de la subvention est déterminé en fonction de la valeur de l'objet comme bien culturel. Selon la réglementation en vigueur, il varie de 10 % à 24 %. Le taux de 24 % est réservé aux cas pour lesquels une subvention fédérale est octroyée au titre d'objets d'importance nationale. Le montant alloué au budget pour les subventions a dû être réduit pour des raisons d'économie. De 1997 à 2001, il est passé de 2 000 000 francs à 1 500 000 francs. Le montant est resté au même niveau depuis lors.

Le montant alloué au budget a servi pour 36 % (plus de 535 000 francs) à honorer des demandes de paiement déposées et traitées en 2003. Du montant total des demandes de paiements traitées en 2004, 62 % ont pu être versés.

Les demandes de paiements traitées représentent un montant total de plus 1 560 000 francs. Elles concernent 68 objets. Le montant total est réparti pour 82 % à des privés et pour 18 % à des personnes morales de droit public (communes et paroisses). Le montant moyen de la subvention versée par objet est d'environ 23 000 francs. Les subventions significativement supérieures à la moyenne concernent les objets suivants: Mézières, château (acompte); Fribourg, Grand-Rue 10; Fribourg, église St-Pierre; Fribourg, Basilique Notre-Dame (acompte); Châtel-St-Denis, Fruence, chemin des Asses 1; Romont, couvent de la Fille-Dieu; Hauterive, cloître du couvent (acompte); Fribourg, route de la Neuveville 15-21; Corminbœuf, route du Centre 4; Vuissens, château, aile Nord; Rue, chapelle du château des Augustins.

Les demandes d'octroi de subvention déposées et traitée en 2004 par la Commission des biens culturels représentent un montant total prévu de 1 540 000 francs. Elles concernent 73 objets. Les subventions sollicitées par des privés représentent 89 % du montant total; celles sollicitées par des personnes morales de droit public (communes et paroisses) 11 %. Le montant moyen de la subvention par objet est d'environ 21 000 francs. Les subventions signifi-

cativement supérieures à la moyenne concernent les objets suivants: Vuissens, grange du château; Cugy, ferme, Grand-Rue 72; Estavayer-le-Lac, rue de l'Hôtel-de-Ville 16; Fribourg, couvent des Cordeliers; Vuadens, ferme 84; Praroman, église; Vuissens, château, aile Nord; Ulmiz, ferme 21; Pierrafortscha, Granges-sur-Marly, maison 36; Fribourg, route de la Neuveville 46; Bösingén, Noflen 30; Plaffeien, église.

Des subventions fédérales ont été versées en 2004 pour 12 immeubles et représentent un montant de plus de 1 311 000 francs. Les subventions les plus importantes concernent les objets suivants: Mézières, château; Fribourg, cathédrale; Fribourg, Basilique Notre-Dame; Fribourg, Université de Miséricorde; Fribourg, Abbaye de la Maigrauge. Ces objets représentent plus de 84 % des subventions fédérales versées. Un montant d'environ 30 000 francs a été versé en faveur de la remise en état de toitures en tavillons de chalets d'alpage.

Dans le cadre de la préparation et du suivi des travaux de conservation et restauration, le Service a pris en charge des expertises, analyses et sondages pour un montant d'environ 75 000 francs.

4. Documentation sur le patrimoine

Le Service est chargé d'établir, d'entretenir et de mettre à disposition des chercheurs et du public intéressé une documentation sur le patrimoine culturel fribourgeois.

Environ septante plans provenant de la paroisse de Sem-sales ont été recensés et documentés. Le travail d'archivage et de catalogage de la documentation établie lors de travaux de restauration et de conservation dans le canton a été poursuivi.

La section recensement a poursuivi la saisie d'informations d'une petite base de données dite des «auteurs», associée à la base de données du recensement des biens culturels immeubles. Ce travail a pour but de rassembler des informations éparses sur les artistes, les artisans et les maîtres d'ouvrages ayant œuvré dans le canton, informations collectées lors des travaux de documentation et de recensement des immeubles. Ce fichier informatisé contient près de 2000 entrées.

La documentation sur le patrimoine culturel a été complétée. 275 ouvrages ont été acquis pour la bibliothèque de travail qui compte actuellement 10 236 unités. La collection de négatifs s'est accrue de 300 films soit plus de 6000 clichés noir/blanc. Pour la documentation couleur, les images numériques remplacent désormais les diapositives, dans l'objectif d'une réduction des coûts. Plus de 1400 tirages ont été identifiés et classés et sont venus enrichir la photothèque.

5. Publications et actions de sensibilisation

Le Service est chargé de favoriser la connaissance et le respect des biens culturels.

Le travail de publication s'est concentré sur la réalisation du site Internet du Service, ouvert en août 2004, et sur la réalisation d'un CD pour le recensement des immeubles. La 16^e livraison de la revue Patrimoine Fribourgeois ainsi que la publication de la 4^e série des fiches consacrées à l'architecture de la Ville de Fribourg ont dû être reportées au printemps 2005. En raison d'un manque de ressources, la publication de fiches présentant des cas de conservation et restauration d'immeubles protégés est toujours suspendue.

Le Service a participé à des manifestations et actions visant à sensibiliser le public au patrimoine culturel du canton. Il a en particulier pris en charge l'organisation des journées européennes du patrimoine 2004 au plan cantonal. Le Service a été sollicité pour des conférences et visites guidées, en particulier: cours de formation à l'attention des guides de Fribourg Tourisme; conférence sur l'église de Gruyères; visite-conférence à l'occasion du 50^e anniversaire de la paroisse du Christ-Roi; visite du quartier de Saucens à Bulle pour les Amis du Musée gruérien; présentation des fermes de la Crojeta à Praroman pour la Société de développement du Mouret; visite de Fribourg pour Armasuisse et pour le Congrès européen des Hautes-Ecoles; visites pour les étudiants en histoire médiévale de l'Université de Lausanne et pour les étudiants de l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg; conférence sur le domaine de Ginggenrain à Rechthalten pour le Geschichtsverein; conférence dans le cadre de l'introduction aux études médiévales à l'Université de Fribourg. Des collaborateurs ont été sollicités pour présenter des communications lors du colloque IVS à Münchenwiler et lors de la journée d'étude sur le Père Berthier organisée à l'Université de Fribourg. Un collaborateur a participé à une série d'émissions de Radio Freiburg consacrées à l'histoire de localités alémaniques du canton. Un collaborateur a rédigé des chapitres consacrés au canton pour le Dictionnaire historique de la Suisse. Le Service a en outre organisé la Journée d'automne des Conservateurs romands et collaboré activement au colloque international organisé par Pro Fribourg à l'occasion de son 40^e anniversaire sur le thème du Savoir-faire.

Le recensement des biens culturels immeubles a fourni la documentation de base pour une étude nationale sur le Heimatstil. Il a également consacré d'importants moyens à des recherches d'archives sur le pavage de la ville de Fribourg et sur les conséquences du grand incendie de Bulle, le 2 avril 1805.

6. Protection des biens culturels en cas de conflits et de crises

Plusieurs dossiers ont bénéficié de la subvention de 27 % accordée par l'Office fédéral de la protection de la population: relevé photogrammétrique du château de Chenaux à

Estavayer-le-Lac, recensement des biens culturels meubles, microfilmage de journaux fribourgeois et digitalisation de photos anciennes.

Le responsable cantonal, rattaché au Service, a participé à la rédaction d'un livre publié par l'Office fédéral de la protection de la population, «Protection des biens culturels en Suisse. Conserver – protéger – respecter».

7. Commissions

La Commission des biens culturels a tenu 11 séances.

Le Bureau de la commission des biens culturels a tenu 44 séances.

La Sous-commission des biens culturels mobiliers a tenu 2 séances.

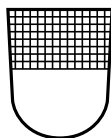
La Sous-commission du recensement du patrimoine architectural contemporain, instituée par le Conseil d'Etat en octobre 1996, a tenu 8 séances. La phase d'évaluation des objets recensés qui sera achevée début 2005 a impliqué un plus grand nombre de séances que d'ordinaire.

8. Gestion par mandat de prestations (GMP)

Le Service fait partie des unités pilotes choisies par le Conseil d'Etat pour le projet d'introduction de la gestion par mandat de prestations. La phase expérimentale de mise en œuvre de la gestion par mandats de prestations qui a débuté le 1^{er} janvier 2001 a pris fin le 31 décembre 2004. Afin de permettre aux unités pilotes de continuer à pratiquer la GMP jusqu'aux prochaines échéances, le Conseil d'Etat a proposé de prolonger le décret du 8 février 2000 jusqu'à la fin de la législature en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2006, ce qui permettra également d'adapter et d'améliorer le modèle de GMP. Le Service a établi son budget par produits pour l'année 2005.

9. Analyse des subventions

En application de la loi sur les subventions (LSub), le Service a procédé en 2004 à l'examen des subventions dans le domaine de la protection des biens culturels. Le travail accompli a nécessité 108 heures, soit environ 13 journées de travail.



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2004

Direction
de la sécurité et de la justice

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2005

Table des matières

Direction	3	Service de l'exécution des peines	20
1. Législation	3	1. Personnel	20
2. Instruction d'affaires contentieuses	3	2. Dispositions légales	20
3. Conférences intercantionales des Directeurs	4	3. Exécution des peines et mesures en 2004	20
Police cantonale	4	4. Recours en grâce	21
1. Ressources humaines	4	5. Casier judiciaire	21
2. Activité de la Police cantonale	5	Service des prisons	22
3. Événements de l'année 2004	6	1. Personnel	22
4. Domaines particuliers	7	2. Détenus	22
5. Logistique	8	3. Subsistance	23
Service des affaires militaires et de la protection de la population	10	4. Locaux	23
A. Organisation du service	10	5. Occupation des détenus	23
B. Affaires militaires	10	6. Assistance des détenus	23
C. Protection de la population	13	Service de la justice	24
D. Protection civile	14	A. Collège électoral	24
Service de la population et des migrants	17	B. Barreau	24
1. Personnel	17	C. Notariat	24
2. Police des étrangers	17	D. Assistance judiciaire en matière civile	24
3. Section de l'asile	17	E. Entraide judiciaire	25
4. Section main-d'œuvre étrangère	18	Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle (SSFP)	26
5. Passeports et cartes d'identité suisses	18	Service de législation	27
Service de la police du commerce	19	Office de la circulation et de la navigation	28
1. Etablissements publics	19	Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments	28
2. Commerce des boissons	19	Ministère public	28
3. Loteries et collectes	19	Etablissements de Bellechasse	29
4. Contrôles des cinémas	19	Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données ...	29
5. Entreprises de sécurité	19		
6. Appareils de jeu et salons de jeu	19		
7. Patentes de commerce	19		
8. Poids et mesures	19		

Direction

1. Législation

A. Lois

Loi du 10 février 2004 modifiant la loi d'application du code civil suisse pour le canton de Fribourg (obligation d'entretien)

Loi du 12 février 2004 modifiant la loi d'application du code civil suisse pour le canton de Fribourg (mesures protectrices de l'union conjugale)

Loi du 23 mars 2004 sur la protection civile (LPCi)

Loi du 12 octobre 2004 modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques

Loi du 14 octobre 2004 modifiant la loi sur l'exercice du commerce

Loi du 14 décembre 2004 modifiant la loi sur les appareils de jeu et les salons de jeu

B. Ordonnances

Ordonnance du 7 juin 2004 modifiant le règlement relatif à la retraite des agents de la Police cantonale

Ordonnance du 23 juin 2004 modifiant l'arrêté d'exécution du concordat sur les entreprises de sécurité

Règlement du 23 juin 2004 sur la protection civile (RPCi)

Ordonnance du 29 juin 2004 modifiant certaines dispositions dans le domaine de la police du feu et la protection contre les éléments naturels

Ordonnance du 6 juillet 2004 modifiant provisoirement la circonscription des justices de paix de l'arrondissement de la Gruyère

Ordonnance du 11 octobre 2004 modifiant l'ordonnance fixant les émoluments en matière de police des étrangers

Ordonnance du 11 octobre 2004 modifiant l'arrêté d'exécution de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques

Ordonnance du 11 octobre 2004 fixant la taxe pour l'octroi d'autorisations de travail à des étrangers

Tarif du 3 novembre 2004 des contributions de remplacement et de rachat applicables en 2005 pour les abris de protection civile

Ordonnance du 9 novembre 2004 modifiant la circonscription de la section militaire de Fribourg

Ordonnance du 21 décembre 2004 concernant le transfert du Service du patronage à la Direction de la sécurité et de la justice

Ordonnance du 21 décembre 2004 modifiant la circonscription de la section militaire de Tafers

Ordonnance du 21 décembre 2004 concernant l'investigation secrète

Ordonnance du 21 décembre 2004 modifiant le règlement sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels

2. Instruction d'affaires contentieuses

2.1 La Direction prend les décisions que la législation place dans sa compétence. Elle traite aussi, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, des recours contre des décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal administratif. La situation de ces recours pour 2004 est la suivante:

Recours déposés	27
dont	
Admis	3
Rejetés	15
Sans objet vu retrait de la décision ou décès	6
Irrecevables	1
Encore pendants à la DSJ au 1 ^{er} janvier 2005	2

Ces recours concernent les services suivants: Police cantonale, Service des affaires militaires et de la protection de la population, Service de la police du commerce, Service de l'exécution des peines, Etablissements de Bellechasse. A remarquer qu'une décision rendue sur recours par la Direction a fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif; ce recours est encore pendant au 1^{er} janvier 2005.

2.2 La Direction instruit les cas de responsabilité civile concernant les actes de ses agents (loi du 16 septembre 1986 sur la responsabilité civile des collectivités publiques et de leurs agents et cas de responsabilité découlant du droit fédéral). Les déterminations sont prises par le Conseil d'Etat ou, dans certains cas, par la Direction (requêtes périmées, requêtes d'indemnités de moins de 3000 francs).

Au 31 décembre 2004, l'instruction de 9 cas est en cours à la Direction (l'instruction de 7 de ces cas est toujours suspendue depuis 1997 en raison du fait que des procédures pénales sont encore en cours). Notons qu'en 2004, 5 nouvelles requêtes en responsabilité ont été introduites, dont 3 ont été liquidées dans la même année (2 cas par détermination du Conseil d'Etat et un cas par détermination de la Direction). Une requête déposée en 2002 a été liquidée en 2004 par détermination du Conseil d'Etat.

3. Conférences intercantionales des directeurs

A. Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)

1. La CCDJP, présidée par le conseiller d'Etat Jürg Schild (BS), a tenu trois séances.
2. Elle a traité principalement des sujets suivants:
 - Mise en œuvre du code pénal modifié: un report de la date d'entrée en vigueur, au-delà du 1^{er} janvier 2006, a été demandé à la Confédération.
 - Concept de formation de la police: le concept général, prévoyant une structure modulaire et la réalisation de centres régionaux de formation, a été adopté.
 - Coopération policière: la coopération entre les cantons et avec la Confédération, lors de situations extraordinaires, a fait l'objet d'une analyse, de même que le manque d'effectifs des corps de police cantonaux et le rôle de l'armée.
 - Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire: la CCDJP a adopté un nouveau mode de financement du Centre (budget global), assorti d'une convention de prestations; elle a approuvé les dispositions relatives à la future formation supérieure.
 - Asile: la CCDJP a mené un dialogue critique avec les autorités fédérales au sujet des mesures adoptées par la Confédération et des conséquences qu'elles entraînent pour les cantons, notamment en ce qui concerne les cas de non-entrée en matière (NEM).

B. Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile (CDMP)

1. La CDMP, présidée par le Conseiller d'Etat Ernest Hasler (AG), s'est réunie à trois reprises.
2. Les réunions se sont déroulées en présence du chef du DDPS et du chef de l'Armée. Elles ont eu pour but d'orienter les Directrices et Directeurs cantonaux sur la réforme de la logistique de l'armée, à savoir:
 - séance du 14 mai 2004: raison de la réforme, objectifs visés par la réforme (réduction du nombre des sites, conséquences pour le personnel);
 - séance du 3 septembre 2004: annonce du premier train de mesures pris par le DDPS et présentation du programme de réalisation de la réforme;
 - séance du 6 décembre 2004: présentation du concept établi par le DDPS pour la répartition des infrastructures militaires (désignation des sites retenus); ouverture de la procédure de consultation.
3. Les options présentées par le DDPS à l'occasion de ces trois séances sont favorables au canton de Fribourg, qui devrait accueillir un centre logistique (sur cinq pour

l'ensemble de la Suisse) et un centre infrastructure (sur six pour l'ensemble de la Suisse). Suite à la consultation des cantons, le concept final sera arrêté par le DDPS et présenté à la CDMP en juin 2005.

I. Police cantonale

1. Ressources humaines

1.1 Effectif au 31.12.04

	Agents	Aspirants	Auxiliaires	Civils	Apprentis	Total
Commandement et Services généraux	41	28	2	43	3	117
Gendarmerie	285	–	18	12	3	318
Police de sûreté	73	–	–	5	–	78
Total	399	28	20	60	6	513

1.2 Mouvement de l'effectif

	Agents	Aspirants	Auxiliaires	Civils	Total
Engagements	3	30	1	8	42
Départs à la retraite	13	–	–	–	13
Démissions	6	2	–	1	9

1.3 Formation et formation continue

En 2004, 27 aspirants ont suivi avec succès l'école de police (EAP), à savoir 20 gendarmes (dont 5 femmes) et 7 inspecteurs (dont 4 femmes). Leur formation s'est faite durant une période de 12 mois, soit entre janvier et fin décembre 2004. Pour des raisons médicales, un aspirant n'a pas pu prendre part aux examens finaux et, partant, n'a pas reçu d'affectation. L'EAP 2005, quant à elle, comptera 26 aspirants, soit 21 gendarmes (dont 4 femmes) et 4 inspecteurs (dont 1 femme). Au terme de leur formation, en décembre 2005, ces aspirants devront réussir leurs examens pour obtenir le brevet fédéral de policier.

En 2004, outre le suivi de l'EAP, le centre de formation a concentré son activité sur la formation continue du personnel de la Police cantonale. Ainsi, les nouveaux cadres (20 personnes) ont suivi 3 jours de cours (cours de passation de fonction), ce qui leur a permis d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer de façon optimale leur nouvelle fonction. Les officiers (20 personnes) ont suivi 3 journées spécifiques de formation, traitant notamment la gestion de catastrophes, le rôle de l'officier de police judiciaire lors d'engagements de police, ainsi que certains aspects légaux.

Les chefs de section et de brigade (50 personnes) ont été instruits, pendant 2 jours, à la conduite du personnel par objectifs et aux modifications légales en matière de circulation routière. Les chefs et sous-chefs de groupe (48 personnes) ont suivi 2 journées de formation sur des objets en lien avec leur activité spécifique. Deux cours de répétition ont été mis en place, d'une part pour les agents de la police de sûreté et, d'autre part, pour ceux de la gendarmerie.

Trois entraînements de tir ont été organisés pour l'ensemble des agents de la Police cantonale. Un cours de 4 heures a été dispensé au profit de 180 agents de la gendarmerie pour traiter la sécurité personnelle (fouille de bâtiment) et l'utilisation d'appareils de photo numériques. Un cours similaire a été mis en place pour les agents de la police de sûreté. En automne, les 160 agents de la gendarmerie équipés du bâton tactique ont bénéficié d'un cours de répétition d'un demi-jour. L'entrée en vigueur de nouvelles prescriptions en matière de circulation routière a rendu nécessaire la dispense d'un cours d'une demi-journée à l'ensemble des agents de la gendarmerie.

En qualité de coordinateur, le centre de formation a inscrit plusieurs collaborateurs et collaboratrices à des cours externes à la Police cantonale, principalement dispensés par l'Institut suisse de police (ISP) ou l'Etat de Fribourg.

Enfin, le centre de formation a mis en place divers cours au profit de partenaires, tels que les agents des polices locales, les collaborateurs du Service de la protection civile ou encore les gardes faune.

2. Activité de la Police cantonale

2.1 Affaires traitées	2004	2003
Rapports de police établis	19 176	18 894
soit pour la gendarmerie	13 364	13 147
soit pour la police de sûreté	5 812	5 747
Événements traités	47 914	31 953
Plaintes pénales enregistrées	10 964	10 444
Réquisitions administratives	28 375	23 448
Appels téléphoniques entrants	133 432	136 212
dont des appels		
sur un numéro d'urgence	78 812	71 430
Alarmes traitées	979	1 354
soit pour incendie	198	212
soit pour effraction/agression	781	1 142
Transports de détenus et prévenus	5 047	4 610
soit dans le canton	4 041	4 053
soit hors canton	1 006	557
Identifications par le SIJ	341	232
soit par empreintes digitales	147	85
soit par ADN	132	81
soit par traces de semelles	62	66
Relations par ADN	117	
soit internes	26	
soit avec d'autres cantons	91	

2.2 Arrestations

	2004		2003		Total	
	CH	Etr.	CH	Etr.	2004	2003
Région Nord (Lac et Broye)	3	16	54	37	19	91
Région Centre (Sarine et Singine)	43	85	141	283	128	424
Région Sud (Glâne, Gruyère et Veveyse)	23	41	71	87	64	158
Police de sûreté	42	137	48	104	179	152
Total	111	279	314	511	390	825

2.3 Circulation et navigation

Districts	Nombre d'accidents		Nombre de blessés		Nombre de tués	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Sarine	632	643	389	347	4	4
Singine	240	230	182	178	5	2
Gruyère	269	239	211	175	5	9
Lac	129	177	94	117	4	3
Glâne	72	81	63	65	3	3
Broye	85	80	66	59	2	2
Veveyse	77	81	59	64	2	5
Total	1 504	1 531	1 064	1 005	25	28

	2004	2003
Ivresse au volant	972	788
Conducteurs empêchés de prendre la route	463	358
Contrôles de vitesse	2 623	2 577
Fuites après accident	355	335
Découvertes de conducteurs ayant pris la fuite après accident	71	88
Montant des amendes d'ordre encaissé	Fr. 3 283 198	Fr. 3 270 199
Entreprises de transport contrôlées	59	106
Accompagnements de transports spéciaux	89	103
Accidents de navigation	1	0
Aides apportées aux navigateurs ou nageurs en difficulté	8	6
Engagements du groupe des plongeurs	10	11

2.4 Stupéfiants	2004	2003
Personnes dénoncées	1 197	1 237
dont des femmes	185	144
dont des mineurs	248	249
dont des trafiquants purs	66	50
dont des trafiquants consommateurs	116	138
Stupéfiants séquestrés		
haschisch (en grammes)	6 495.5	913.6
héroïne (en grammes)	21 133.6	470.4
cocaïne (en grammes)	1 438	2 952
pastilles thaï, LSD, ecstasy, amphétamines	165	1 399
Morts par surdose	7	4
Vols par effraction dans des pharmacies et hôpitaux	18	13

S'agissant de la culture du chanvre, il est souligné ce qui suit:

	2004	2003
Champs illégaux	33 (superficie de 153 174 m ²)	63 (superficie de 152 179 m ²)
dont en Sarine	1	2
dont en Singine	14	27
dont en Glâne	2	1
dont en Gruyère	0	3
dont en Lac	9	14
dont en Broye	8	15
dont en Veveyse	0	1
Quantité de chanvre séquestré	116 kg	2000 kg
Enquêtes pénales en cours	35	57

3. Evénements de l'année 2004

3.1 Evénements principaux

Janvier	manifestation anti-WEF, à Fribourg réception en l'honneur de M. Joseph DEISS, Président de la Confédération pour l'année 2004, à Fribourg
Février	défenestration de jumeaux de 2 ans par leur père, à Marly
Mars	contrôle des commerces (kiosques) vendant des objets d'ordre pornographique
Mai	visite du corps diplomatique suisse à Fribourg, sous la conduite des Conseillers fédéraux Joseph DEISS et Micheline CALMY-REY
Juin	affaire FALCON
Juillet	sortie du Conseil fédéral in corpore pour une visite du canton de Fribourg
Octobre	meurtre d'un enfant de 3 ans par son père, dans les locaux d'un centre commercial, à Fribourg finale du 60 ^e tir décentralisé des polices de Suisse, à Düdingen, Marly et Plaffeien

Comme indiqué ci-dessus, il a été procédé dans le courant du mois de mars, au contrôle de 140 commerces du canton, principalement des kiosques, dans le but de déterminer si les directives cantonales relatives à la vente et à la localisation des cassettes vidéo et des livres pornographiques contenant des scènes brutales étaient respectées. Au terme de cette enquête, 11 situations non conformes ont été portées à la connaissance de l'autorité compétente.

Il convient également de mentionner la participation de la Police cantonale à l'opération FALCON, 2^e volet d'une enquête judiciaire en matière de pédophilie sur Internet. Sous la coordination de la police fédérale (Fedpol) et avec le soutien des autres cantons suisses, la brigade des mineurs de la Police cantonale a procédé à l'interpellation de 15 personnes. Un important matériel a été séquestré, pour analyse, notamment 23 ordinateurs personnels, 8 ordinateurs portables, 31 DVD, 692 CD-rom, 352 disquettes et 427 cassettes VHS.

3.2 Engagement hors canton

La Police cantonale est intervenue hors du territoire fribourgeois à une seule reprise, sur demande d'entraide de la Confédération helvétique, pour le World Economic Forum

(WEF), à Davos, du 19 au 25 janvier, avec 49 agents. Dans le cadre de cet engagement, 3063 heures de travail ont été comptabilisées, dont 1049 heures supplémentaires. Un montant de 162 302 francs a été versé à la Police cantonale par la Confédération, en sus de l'indemnisation de divers frais (matériel, véhicules, réparations et autres).

3.3 Actions de prévention

01.01 – 31.12 La ceinture pour la vie
Contrôles sur l'entier du réseau cantonal, en vue de la dénonciation d'automobilistes non porteurs de la ceinture de sécurité

01.01 – 31.12 TECO
Effort contre l'utilisation illicite de téléphone portable au volant, avec dénonciation des contrevenants

15.08 Casque
Action préventive axée sur les motards, avec contrôle de la vitesse et stand d'information animé par Jacques CORNU, le CSR et la REGA

16.08 – 10.09 Rentrée scolaire
Surveillance des passages de sécurité pour piétons, avec contrôles de vitesse à proximité des écoles ou sur les voies empruntées par les écoliers

21.09 A pied à l'école
Effort préventif pour encourager les enfants à se rendre à pied à l'école

06.12 – 16.12 Eclairage
Contrôles de l'éclairage des véhicules et de l'utilisation des phares antibrouillard

3.4 Bicentenaire de la gendarmerie

L'année 2004 a été particulière pour la Police cantonale, puisqu'elle a célébré le Bicentenaire de la création de sa gendarmerie. Pour commémorer ce fait historique, diverses manifestations ont été organisées, à savoir:

07.06 Château du Petit-Vivy
Présentation à la presse du programme des festivités du Bicentenaire de la gendarmerie

16.06 Fribourg
Contrôle de vitesse «à l'ancienne»

19.06 CIG de Granges-Paccot
Journée «portes ouvertes»

30.06 Galmiz
Contrôle de vitesse «à l'ancienne»

03.07 CIG de Domdidier
Journée «portes ouvertes»

15.09 Semsales, Mézières
et La Roche
Contrôle de vitesse «à l'ancienne»

18.09 CIG de Vaulruz
Journée «portes ouvertes»

17.12 Fribourg
Acte officiel

Lors de l'Acte officiel du Bicentenaire, le corps de la gendarmerie, ainsi que l'école de police ont défilé en ville de Fribourg, accompagnés par le Noble Contingent des Grenadiers fribourgeois, le Cadre Noir et Blanc, la Landwehr et la Fanfare de la Police cantonale. Une plaque commémorative a été posée sur l'édifice de la place de l'Hôtel-de-Ville, à Fribourg, et inaugurée par le Président du Conseil d'Etat. Ad ch. 3.4. Bicentenaire de la gendarmerie.

Du 1^{er} au 10 octobre 2004, en raison du jubilé de sa gendarmerie, la Police cantonale a été l'un des invités d'honneur de la Foire de Fribourg, à Forum Fribourg. En cette qualité, elle a procédé à diverses présentations, notamment sur son stand.

4. Domaines particuliers

4.1 Gens du voyage

L'intervention de la Police cantonale a été sollicitée à 32 reprises (25 en 2003) pour l'arrivée et l'installation des gens du voyage. Ces derniers sont demeurés 115 jours sur le territoire fribourgeois. En l'absence de tout terrain directement affecté à l'accueil des gens du voyage, il est chaque fois procédé, pour la définition du lieu de séjour, à une négociation entre les intéressés, les autorités (communales et/ou préfectorales) et, le cas échéant, le propriétaire des lieux. Ces discussions sont généralement menées par un officier de police judiciaire.

4.2 Protection de personnalités

Le groupe d'intervention de la Police cantonale (GRIF) a effectué 24 services de protection rapprochée (15 en 2003) et assuré 4 services de sécurité pour des représentants des autorités fédérales et des personnalités étrangères en visite en Suisse.

4.3 Refoulement à l'étranger

A 6 reprises (5 en 2003), la Police cantonale a procédé à l'escorte de ressortissants étrangers expulsés du territoire helvétique à destination de leur pays d'origine. A noter que 4 agents ont été spécialement formés auprès de l'Institut suisse de police (ISP) pour l'exécution des refoulements.

4.4 Chiens de police	2004	2003
Nombre de chiens	15	16
dont polyvalents	6	13
dont formés à la recherche de personnes	1	1
dont en formation	4	2
Nombre d'engagements	361	193
dont des arrestations et/ou découvertes d'objets dérobés	24	21
dont des perquisitions		
par des spécialistes drogue	100	39
dont des recherches de personnes	38	26
dont des fouilles préventives		
par des spécialistes des explosifs	4	7

Les chiens drogue ont contribué à la découverte des quantités suivantes de stupéfiants:

Haschisch	6 761 g
Marijuana	7 226 g
Héroïne	3 692 g
Chanvre	–
Speed	–
Ecstasy	34 pastilles

Lors d'engagements de police, les chiens drogue ont contribué à la découverte de stupéfiants, plus particulièrement de cocaïne, d'héroïne, de haschisch, de marijuana et de pastilles d'ecstasy.

4.5 Cellule «relations humaines»

En 2004, la cellule «relations humaines» a apporté à 10 reprises son soutien à des victimes, à des proches de victimes ou des témoins de situations délicates dans des cas d'accidents mortels ou de suicides. Le groupe constitué par les 5 agents formés en 2003 aux méthodes du débriefing et du defusing est quant à lui intervenu à 4 reprises, pour des décès tragiques.

Le responsable de la cellule «relations humaines» a également poursuivi l'activité initiée en 2003 dans le cadre de la campagne nationale contre la violence domestique. Il a d'ailleurs été nommé co-président de la Commission cantonale contre la violence conjugale.

En matière d'organisation en cas de catastrophe (ORCAF), la cellule «relations humaines» de la Police cantonale a été intégrée à la cellule «accueil psychologique», dont elle est l'élément coordinateur de conduite.

4.6 Education routière	2004	2003
Leçons de circulation dans les écoles et instituts	1 209	1 445
Formation des patrouilleurs scolaires enfants	1 610	1 684
Formation des patrouilleurs scolaires adultes	385	317
Examens pour obtention du permis de conduire (nombre de personnes)	1 331	1 626
Cours d'éducation pour mineurs dénoncés pour infractions à la LCR	10	6

4.7 Bureau des armes et explosifs (BAE)

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la Police cantonale est l'autorité cantonale compétente en matière d'armes et d'explosifs (précédemment: le Département de la police).

L'activité du BAE pour 2004 a été la suivante:	2004	2003
Autorisations d'achat d'armes	209	182
Autorisations exceptionnelles d'achat d'armes	40	7
Autorisations spéciales de chasse ou de tir à l'étranger	13	5
Attestations en vue de l'utilisation de matière explosibles	3	3
Autorisations de vente		

d'engins pyrotechniques	113	119
Permis d'acquisition de matières explosives	15	14
Permis de port d'armes	43	73
Demandes refusées (acquisition et port d'armes)	0	2

4.8 Service de presse

En sus de ses activités courantes, le service de presse a géré la communication avec les représentants des médias sur les affaires sensibles suivantes:

Janvier	Explosion dans un établissement public (pizzeria), à Bulle
Février	Vague de cambriolages dans le district de la Singine Interpellation de ressortissants roumains vendant des bijoux de pacotille, à Fribourg Défenestration par leur père de jumeaux, à Marly
Mars	Décès d'un jeune homme de 16 ans, à Plasselb
Juin	Vol d'un cheval de valeur dans le district du Lac
Août	Intempéries dans le canton
Septembre	Affaire FALCON
Octobre	Homicide d'un enfant de 3 ans par son père, à Fribourg

Le service de presse a également mis en place des conférences de presse et offert la possibilité aux médias de prendre part à diverses manifestations particulières, notamment dans les cas suivants:

03.03	Conférence de presse annuelle de la Police cantonale
09.03	Invitation à une journée de formation des cadres de la Police cantonale animée par M. Jean-Pierre Egger
26.03	Présentation de la «police de proximité» du Grand Fribourg, à la gare de Fribourg
07.04	Invitation au contrôle de vitesse mis en place dans le cadre de la Journée mondiale de la santé
28.06	Présentation du diagnostic local de sécurité réalisé dans le cadre du projet «police de proximité»
02.07	Conférence de presse relative à l'affaire GENESIS (pédophilie sur Internet, 1 ^{er} volet)
01.09	Invitation à la cérémonie en l'honneur du Chevalier de la route 2003, à Granges-Paccot
20.11	Invitation à la Corrida bulloise, à laquelle prenaient part des duos composés d'un aspirant de police et d'un membre de la fondation Swiss Olympics
26.11	Invitation à un contrôle préventif de circulation, avec test d'alcoolémie à 0,5 ‰, à Font
20.12	Présentation de l'uniforme commun des polices romandes (UNIMATOS), au château de Grandson

En outre, le service de presse a participé à l'organisation des festivités du Bicentenaire de la gendarmerie.

Enfin, le service de presse a été intégré à la cellule de communication intercantonale mise en place pour le show Air.04, du 3 au 5 septembre 2004, à Payerne.

5. Logistique

5.1 Informatique et télécommunication

Au cours de l'année 2004, un accent a été mis sur les points suivants:

- migration des postes de travail informatique sur Windows XP;
- installation du système Wireless (transmission des données sans fil) dans les locaux d'audition des bâtiments de police (Fribourg, Granges-Paccot, Vulruz et Domdidier);
- développement d'un concept de place de travail commune, permettant l'accès à des applications spécifiques;
- installation de scanners;
- amélioration du module de transmission et d'interrogation de l'application Zéphyr;
- développement de modules spécifiques dans l'application Zéphyr;
- études dans le cadre du projet Polycom;
- inventaire complet du parc informatique.

5.2 Véhicules

Le parc des véhicules de la Police cantonale est constitué comme suit:

	2004	2003
Voitures	164	160
Motos	16	23
Bateaux	5	5

5.3 Intendance

Les objets suivants ont notamment été pris en charge par le secteur de l'intendance, en 2004:

- aménagements internes du bâtiment de police de la place Notre-Dame 2, à Fribourg;
- études et planifications dans le cadre du projet de poste de police de la rue des Pilettes, à Fribourg;
- création d'un quartier cellulaire au poste de police de Bulle;
- installation d'un groupe de secours pour le CIG de la région Centre, à Granges-Paccot;
- développement d'un système de vidéos dans les CIG de Vulruz, Granges-Paccot et Domdidier;
- adaptation des systèmes de contrôle d'accès dans les CIG de Vulruz, Granges-Paccot et Domdidier;
- assainissement des systèmes d'alarme dans les bâtiments de police à Granges-Paccot.

En outre, le secteur de l'intendance a participé à divers projets, tout particulièrement:

- la préparation des manifestations du Bicentenaire de la gendarmerie;
- le WEF de Davos;
- le groupe de travail intercantonal UNIMATOS (uniforme commun des polices romandes);
- le groupe de travail pour le 60^e tir décentralisé des polices de Suisse;
- le groupe de travail pour l'établissement d'un concept général de la fourrière.

5.4 Habillement, équipement et armement (HEA)

Pour l'année 2004, les réalisations suivantes sont à relever:

- acquisition de protections d'ouïe électroniques pour les moniteurs de tir de la Police cantonale (10 pièces);
- établissement d'un concept d'entretien et de contrôle régulier des armes de service;
- modification de 15 mitraillettes MP5, par l'installation d'un système de visée AIMPOINT et la transformation

du dispositif de tir en rafale en dispositif de tir au coup par coup;

- transformation du dispositif de tir en rafale en dispositif de tir au coup par coup tir en rafale par le coup par coup sur 35 mitraillettes MP5;
- équipement du GRIF avec une nouvelle tenue d'intervention.

Le responsable HEA a, en outre, été intégré dans les projets suivants:

- le groupe de travail intercantonal UNIMATOS (uniforme commun des polices romandes);
- le WEF de Davos;
- la modification du stand de tir de la Police cantonale, à Granges-Paccot.

5.5 Comptabilité

Le service de comptabilité de la Police cantonale a établi, pour l'année 2004, 16 371 factures (*13 848 en 2003*) sur la base de l'arrêté du 22 décembre 1987 concernant les émoluments de la Police cantonale (RSF 551.61). Un chiffre d'affaires de 3 503 080 fr. 80 (*3 566 904 fr. 45 en 2003*) a été réalisé.

II. Service des affaires militaires et de la protection de la population

A. Organisation du service

Le poste vacant de chef du secteur de la protection de la population a été repourvu. M. Philippe Knechtle est entré en fonction le 1^{er} octobre 2004.

Au sein du secteur de la protection civile, quatre collaborateurs ont bénéficié d'une mise à la retraite anticipée. Deux postes de travail n'ont pas été repourvus.

Au terme de l'exercice 2004, le SAMPP comprend désormais 35 collaborateurs (+ 2 apprentis), représentant un équivalent plein-temps de 29.9 (+ 2 apprentis).

B. Affaires militaires

1. Activités particulières

Le SAMPP s'est engagé pleinement dans la défense des intérêts du canton dans le contexte de la réorganisation de la logistique de l'armée. Les nombreux rapports établis pour valoriser les exploitations militaires sises sur territoire cantonal et les fréquentes prises de contact avec les instances supérieures de l'armée ont ainsi aidé au choix du chef du DDPS d'attribuer au canton de Fribourg un centre logistique (sur cinq pour l'ensemble de la Suisse) et un centre infrastructure (sur six pour l'ensemble de la Suisse).

La confirmation définitive du concept d'implantation des sites militaires en Suisse prévue pour juin 2005 devrait permettre au canton de Fribourg de limiter au maximum les effets de l'importante diminution des infrastructures militaires sur le plan suisse.

2. Marche du service

2.1 Promotions d'officiers

43 officiers fribourgeois ou domiciliés dans le canton, incorporés dans des troupes fédérales, ont été promus par le Conseil fédéral ou par le Département de la défense, de la protection de la population et des sports, soit:

- 5 colonels
- 24 lieutenants-colonels
- 8 majors
- 6 capitaines.

2.2 Service d'instruction des formations

Depuis le 01.01.2004, l'administration militaire est responsable du traitement des demandes de déplacement de service pour tous les soldats (officiers et sous-officiers non compris) domiciliés sur son territoire.

En 2004, 918 demandes ont abouti à 670 déplacements de service (73 % des demandes). 248 demandes (27 %) ont été refusées.

Les motifs des déplacements de service accordés sont les suivants:

Etudes	43,2 %
Professionnel	26,6 %
Perfectionnement professionnel	8,9 %
Apprentissage	1,9 %
Raisons médicales	7,3 %
Séjour à l'étranger	4,8 %
Demande de service civil	0,2 %
Autres raisons	7,1 %

2.3 Tirs hors service

2.3.1 Mutations au sein de la commission cantonale de tir

Sous-commissions	Démissions au 31.12.2004	Nomination au 1.1.2005
3 FR Gruyère	lt col Jean-Louis Ropraz (pdt)	cap Cédric Menoud (pdt)
6 FR Broye	plt Frédéric Jacquat	

2.3.2 Participation aux exercices fédéraux

	Tir au fusil à 300 m		Tir au pistolet	
	Tir obligatoire Tireurs	Tir en campagne Tireurs	Programme fédéral Tireurs	Tir en campagne Tireurs
2004	11 424	6 542	838	1 574
2003	14 222	6 894	846	1 611
2002	15 346	6 876	876	1 442

Nombre des jeunes tireurs

2004	895
2003	924
2002	912

2.3.3 Dispenses des tirs obligatoires

2004	132
2003	126

2.4 Affaires disciplinaires et pénales

1801 (999 en l'an 2003) enquêtes pour défaut au tir obligatoire ont abouti à 922 (704) décisions disciplinaires.

8 (9) recours contre ces décisions ont été traités par la Direction de la sécurité et de la justice. Les 8 recours ont été rejetés.

9 conscrits francophones et 3 conscrits alémaniques ont été punis disciplinairement pour un premier défaut au recrutement.

1 conscrit francophone a été déféré à la justice militaire après trois défauts au recrutement et 29 (28) personnes ont été signalées au moniteur suisse de police (MSP) pour la recherche du lieu de domicile.

2.5 Recrutement

2.5.1 Séances d'information

En 2004, 40 séances d'information ont été organisées sur la place d'armes de Fribourg par la commandante d'arrondissement.

ment. Une première en début d'année pour les recrutables de la classe d'âge 1985 et une deuxième en automne pour ceux de la classe d'âge 1986. Désormais, le rythme normal des journées d'information pour les jeunes de 18 ans est en place.

La planification de l'accomplissement de l'école de recrues des conscrits francophones des classes d'âge 1985 et 1986 a été établie de la manière suivante:

Conscrits de la classe d'âge 1985 (918)

Année	Printemps	Eté	Automne
2004	1,96 %	6,97 %	4,70 %
2005	7,10 %	33,87 %	21,25 %
2006	0,43 %	17,10 %	1,75 %
2007	0,10 %	4,03 %	0,32 %
2008	0	0,32 %	0,10 %

Conscrits de la classe d'âge 1986 (908)

Année	Printemps	Eté	Automne
2005	1,60 %	8,70 %	5,30 %
2006	8,40 %	28,40 %	30,60 %
2007	0 %	6,70 %	8,20 %
2008	0 %	1,60 %	0,50 %

Pour les Alémaniques, la situation se présente comme suit:

Conscrits de la classe d'âge 1985 (345)

Année	Printemps	Eté	Automne
2004	1,73 %	6,10 %	4,05 %
2005	9,27 %	36,55 %	25,50 %
2006	0,30 %	13,04 %	0,86 %
2007	0 %	1,73 %	0,30 %
2008	0 %	0,57 %	0 %

Conscrits de la classe d'âge 1986 (375)

Année	Printemps	Eté	Automne
2005	1,90 %	7,70 %	8,00 %
2006	8,00 %	30,10 %	28,80 %
2007	0,30 %	8,60 %	4,80 %
2008	0 %	1,30 %	0,50 %

2.5.2 Organisation du recrutement

En 2004, les recrutements dans les Centres de recrutement de Lausanne et de Sumiswald (BE) ont abouti aux décisions suivantes:

	Lausanne	Sumiswald
Nombre	509	205
Aptes au service militaire	312 (61,3 %)	113 (55,1 %)
	dont 26 service long	dont 8 service long
Aptes au service PCi	106 (20,8 %)	51 (24,9 %)
Inaptes au service PCi	53 (10,4 %)	16 (7,8 %)
Inaptes au service PCi in abs	27 (5,3 %)	12 (5,9 %)
Ajournés au recrutement compl.	2 (0,4 %)	6 (2,9 %)
Ajournés d'une année	8 (1,6 %)	7 (3,4 %)
Ajournés de deux années	1 (0,2 %)	0 (0 %)

2.5.3 Service sans arme

Huit demandes pour un service sans arme ont été présentées. Une demande a été acceptée et deux ont été refusées. Cinq cas sont en suspens.

2.6 Libérations de service

3427 militaires des classes d'âge 1965 à 1968 ont été libérés au 31 décembre 2004. Ces libérations ont été effectuées sur la place d'armes de Fribourg. Elles ont été marquées, pour la dernière fois, par des cérémonies officielles. Les préfets de district ont prononcé le message de circonstance. Le canton a remis une solde d'honneur à chaque militaire libéré et les communes ont financé un apéritif amélioré.

8509 militaires non incorporés (exemptés, inaptes, exclus, etc.) nés au cours de années 1965 à 1974 ont également été déchargés de certaines obligations militaires au 31 décembre 2004 (âge limite 30 ans).

En application des articles 11 et 12 de l'Ordonnance du 5 décembre 2003 concernant l'équipement personnel des militaires (OEPM), stipulant que pour toute cession de l'arme personnelle, les restrictions applicables au sens de l'article 8, alinéa 2, de la loi sur les armes doivent être prises en compte, nous avons demandé aux militaires désirant conserver l'arme personnelle (fusil d'assaut 57 ou pistolet) de fournir un extrait du casier judiciaire suisse. De plus, nous avons procédé à un contrôle de police auprès de la Police cantonale pour tous les intéressés. Sur les 3 119 militaires armés, 958 (30,71 %) ont demandé et obtenu la cession définitive de l'arme.

Les officiers supérieurs de la classe d'âge 1954, les capitaines de la classe d'âge 1962 et les officiers subalternes des classes d'âge 1964 à 1968, soit au total 161 officiers, ont été libérés lors d'une cérémonie présidée par le Directeur de la sécurité et de la justice qui s'est déroulée en décembre à l'Institut agricole de Grangeneuve.

2.7 Taxe d'exemption de l'obligation de service (TEO)

En 2004, le produit brut des taxes encaissées a atteint 6,8 mio, contre 7,2 mio en 2003, année exceptionnelle en fonction du rattrapage lié au passage à la taxation fiscale annuelle. Pour 2004, 12 991 assujettis (augmentation de 364 par rapport à 2003) ont été concernés par une décision de taxation. Le montant des taxes dues en fin d'année 2004 est en augmentation de 67 000 francs par rapport à l'exercice 2003. Malgré cette augmentation, une diminution des encaissements a été enregistrée. Cet état de fait s'explique par une augmentation substantielle du contentieux. Dans le domaine du contentieux, le nombre des arrangements de paiement accordés ainsi que le nombre de procédures de poursuites engagées sont en constante augmentation.

Les versements anticipés de la prévoyance professionnelle (2^e pilier et pilier 3a) sont également pris en considération pour le calcul du revenu soumis à la taxe. 350 dossiers fiscaux ont été consultés auprès du Service cantonal des contributions, sur la base desquels 4 mios de capitaux ont été imposés sous cette désignation.

Le Bureau de la taxe d'exemption est soumis à des inspections périodiques. Celles-ci ont été menées au printemps

aussi bien par l'administration fédérale des contributions que par l'administration cantonale des finances.

A fin octobre, l'application informatique a été adaptée en fonction des modifications légales qui déploieront leurs effets pour la taxation 2004, soit à partir de 2005 (introduction de l'intérêt compensatoire identique à celui de l'impôt fédéral direct, nouveau taux, nouvelle prise en compte de la déduction jours PCi).

2.7.1 Perception	2004	2003
Taxes payées par des assujettis en Suisse	6 834 822.20	7 230 981.10
Taxes payées par des assujettis à l'étranger	499.00	331.55
Perception brute	6 835 321.20	7 231 312.65
Remboursements (remplacement de service)	91 098.70	118 746.95
Produit net de la perception	6 744 222.50	7 112 565.70
Part de la Confédération (80 %)	5 395 378.00	5 690 052.55
Part du canton (20 %)	1 348 844.50	1 422 513.15

2.7.2 Statistiques	2004	2003
Décisions de taxation provisoires (toutes années confondues)	8 527	10 646
Décisions de taxation définitives (toutes années confondues)	11 331	14 159
Taxe moyenne par assujetti Fr.	572.50	597.40

Assujettis sans facture (années d'assujettissement 2003)

Exonérés art. 4 LTEO	1 530	1 849
Signalés au RIPOL	47	65

Catégories d'assujettissement (année 2003)

Assujettis incorporés ayant manqué le service militaire	895	759
Assujettis pas incorporés dans l'armée	1 839	1 732
Assujettis incorporés dans la protection civile	11 254	11 336
Assujettis incorporés dans un corps de sapeurs-pompiers	715	735
Assujettis ayant manqué le service civil	32	38
Assujettis avec prestations en capital provenant de la prévoyance	225	118
Arriérés	Fr. 1 859 144.50	1 345 344.00
Taxes abandonnées	Fr. 15 214.15	9 164.15
Taxes remises	Fr. 26 553.20	54 998.00
Taxes prescrites	Fr. 0.00	0.00
Montant des actes de défaut de biens	Fr. 46 857.15	74 444.45
Décisions de remboursement (services remplacés)	275	319
Décisions de restitution (révisions, excédents)	2 244	908
Congé étranger – examen de l'assujettissement	86	81

Décisions de facilités de paiement (toutes années)	1 085	946
Décisions de facilités de paiement non respectées et annulées	282	244
Décisions de remise de la taxe	113	211
Réclamations	518	686
Recours au Tribunal administratif	2	3
Sommations	3 859	3 659
Derniers avertissements	1 038	938
Mises en demeure de paiement avant poursuite	606	742
Réquisitions de poursuites (toutes années)	760	384
Plaintes pénales pour distractions de biens saisis	8	9
Demandes de mainlevée d'opposition	8	6
Réquisitions de continuer la poursuite	330	132
Réquisitions de ventes	0	0
Productions à l'Office des faillites	19	9
Avances de frais de poursuites payées	Fr. 35 270.90	21 139.30

3. Intendance des bâtiments militaires

3.1 Administration générale

L'Intendance des bâtiments s'occupe de la gestion du camp du Lac Noir et de l'entretien des bâtiments sur les sites de Fribourg (arsenal et caserne de la Poya). Elle s'occupe également de la gestion administrative du personnel avec statut cantonal des arsenaux et places d'armes de la région Fribourg/Broye.

S'agissant du personnel, la nouvelle Convention entre la Confédération et le canton prescrit que la Confédération assume la totalité des charges salariales (prestations sociales incluses) du personnel cantonal. Précédemment, la Confédération ne couvrait que le 92,67 % des charges salariales (prestations sociales incluses) du personnel cantonal.

3.2 Confection du matériel d'armée/travaux à domicile

L'Intendance des bâtiments a fait confectionner et a livré à la Confédération sa quote-part d'effets neufs, soit:

3 000 sacs pour vêtements
300 sachets de propreté personnels, vides
1 700 fourreaux pour brosses à graisse
3 400 brosses à graisse

Les montants suivants ont été payés pour le travail de confection à domicile:

Nature du travail	Personnes/entreprises	Fr. 2003	Fr. 2004
Confection d'articles de sellerie	6 selliers	144 089.45	109 235.80

Les commandes passées par la Confédération pour la confection d'habillement sont actuellement toujours suspendues.

3.3 Arsenal

Entretien des bâtiments

Réfection du grand local de l'armurerie (peinture, installation de chauffage, électricité) et changement de 3 portes de garages.

Réfection du nouveau bureau du chef de la protection de la population.

3.4 Caserne de la Poya

Entretien des bâtiments

Afin d'éviter des pannes du système de chauffage durant l'hiver, il a été nécessaire de faire des travaux importants de rénovation dans la chaufferie du bâtiment 3. Ainsi, la réfection du collecteur chauffage et la pose d'un tableau électrique avec régulation numérique pour la commande et le réglage des appareils du chauffage ont été réalisées.

L'assainissement des couverts devant les garages a débuté. Les travaux à la halle 2 et au garage sont terminés, la 2^e étape (halle 1) se poursuivra en 2005.

L'appartement (4 chambres, salle de bain, WC) situé au 2^e étage de la maison du casernier a été rénové et mis en location depuis le 1^{er} mars 2004 aux soldats contractuels de l'école de recrue rav/évac 45.

4. Camp du Lac-Noir

4.1 Effectif

L'effectif comprend un employé permanent et trois auxiliaires, soit 2 EP.

4.2 Entretien des bâtiments

La réfection des cuisines s'est poursuivie. Au bâtiment A, la conduite principale des eaux usées des cuisines a du être remplacée en priorité.

Une partie de l'isolation sur les conduites de chauffage et d'eau chaude dans les bâtiments A et B a été changée.

L'isolation périphérique sur la façade et la toiture de la maison du casernier a été réalisée. Toutes les fenêtres et les volets ont été remplacés. La rénovation de la maison est ainsi terminée.

4.3 Entretien du mobilier

Le remplacement des chaises des réfectoires datant des années 70 est planifié en 3 étapes. Dans la première étape en 2004, 150 chaises ont été achetées.

4.4 Site Internet

Un site Internet consacré au camp du Lac-Noir est disponible sous www.colonies.ch. Ce site géré par l'Intendance des bâtiments militaires a été créé en collaboration avec l'Association fribourgeoise des hébergements collectifs.

4.5 Journées d'occupation

2003	2004
62 609	54 882

Sur les 54 882 journées, 34 794 journées civiles ont été accomplies par les colonies belges et 7347 par des écoles, sociétés sportives et diverses réunions familiales et culturelles. Les occupations militaires se sont élevées à 12 741 journées, ce qui représente une diminution de 8338 journées, occasionnée par la mise en place d'Armée XXI. L'occupation militaire devrait retrouver l'année prochaine environ le niveau de 2003.

4.6 Jubilé

Les colonies Intersoc de Belgique, principal client civil du camp du Lac-Noir, ont fêté en 2004 leur 45^e année de présence au camp.

C. Protection de la population

1. Activités administratives et préparatifs ORCAF

Les activités suivantes ont été réalisées durant l'année par le secteur de la protection de la population:

- la révision du plan ORCAF, qui comprend désormais un nouveau concept d'engagement de l'ORCAF restreint;
- la gestion des ouvrages de conduite à disposition du Gouvernement et de l'ORCAF lors d'événements extraordinaires survenant dans le canton;
- l'étude du remplacement de l'actuel système de mise sur pied rapide des formations de conduite et d'intervention ORCAF (remplacement programmé pour le printemps 2005);
- la gestion administrative du personnel incorporé dans les organes de conduite et d'intervention de l'ORCAF;
- la mise en place d'un concept de «laissez-passer» pour les membres ORCAF appelés à fonctionner dans des postes de commandement ou sur la place sinistrée;
- la participation aux travaux de diverses commissions ou groupes d'étude, à savoir:
 - commission du plan ORCAF
 - commission de planification du réseau radio de sécurité Polycom
 - commission d'hébergement pour les requérants d'asile en situation extraordinaire
 - commission de surveillance financière et de gestion pour la centrale 144 d'urgence sanitaire
 - le groupe d'étude sur l'intervention sanitaire d'urgence

le groupe de gestion de la cellule d'accueil psychologique ORCAF

- la définition d'une pré-étude sur le futur concept de protection de la population, devant servir à la préparation d'une loi cantonale sur la protection de la population.

2. Analyse des risques de catastrophes dans le canton de Fribourg

Un groupe de travail cantonal a été chargé d'établir une analyse des risques de catastrophes pour le canton de Fribourg. Ce groupe a bénéficié de l'apport d'un chef de projet engagé à cet effet, ainsi que d'un accompagnement du projet assuré par une société spécialisée. Le résultat de cette analyse servira de base à l'établissement du futur concept de protection de la population.

3. Exercices ORCAF

Les responsables cantonaux des organisations partenaires de la protection de la population (police, sapeurs-pompiers, sanitaire, protection civile et services techniques) ont participé à une journée d'instruction destinée aux membres de l'état-major de liaison territorial cantonal. Un suivi à cette instruction est planifié en octobre 2005 sous la forme d'un exercice d'état-major civil/militaire destiné à entraîner la collaboration en cas de situation extraordinaire.

Un exercice intitulé CIMI a été organisé au centre d'instruction de Sugiez le 11 août 2004. Cet exercice a été réalisé dans le but de préparer l'ORCAF restreint à un éventuel engagement à l'occasion du meeting aérien Air 04 de Payerne. Le poste de commandement d'engagement de la police cantonale, le centre de renfort de sapeurs-pompiers de Morat, le groupe d'intervention sanitaire et le groupe d'accueil psychologique ont été mis sur pied dans le cadre de cet exercice CIMI.

4. Engagements réels

L'ORCAF a mis sur pied une cellule de conduite pour le meeting aérien de Payerne. Les formations sanitaires et d'appui psychologique ont été mises de piquet en la circonstance. Les hôpitaux et le 144 ont été avisés des risques liés à la manifestation Air 04. Vu le bon déroulement du meeting, l'ORCAF n'a pas eu à intervenir.

Certaines formations d'intervention (colonnes de secours avalanches, équipes de sauvetage lacs) ont été alarmées au moyen du système de mise sur pied rapide de l'ORCAF pour des interventions à la suite d'accidents.

D. Protection civile

1. Généralités

La nouvelle loi cantonale sur la protection civile adoptée le 23 mars 2004 et mise en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004 a été au centre des activités du secteur de protection civile du SAMPP. Celui-ci a participé à l'élaboration du règlement d'application de la loi, qui a été adopté par le Conseil d'Etat le 23 juin 2004.

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions légales, la reprise des données administratives des communes relatives aux astreints à la protection civile et leur intégration dans la nouvelle application informatique acquise par le canton (OM), a permis la création de la base organisationnelle de la nouvelle protection civile. Celle-ci

comprend dorénavant 3 compagnies d'intervention de protection civile réparties sur les trois régions NORD (districts du Lac et de la Broye), CENTRE (districts de la Sarine et de la Singine) et SUD (districts de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse). Les 42 organisations de protection civile (OPC) ont été reprises dans la nouvelle organisation. Elles sont désormais dénommées corps locaux de protection civile, et leur mission prioritaire consiste à contrôler et à entretenir les infrastructures de protection.

Le logiciel acquis en 2004 auprès de l'entreprise OM est opérationnel. Il permet une gestion efficace du personnel astreint à la protection civile. Le module intégré de gestion du matériel rend la planification des contrôles des installations et du matériel plus efficace. L'interface avec l'application informatique du Service cantonal des contributions, permet, quant à elle, une mise à jour automatique des adresses de tous les astreints à la PCi domiciliés dans le canton de Fribourg. Elle simplifie de façon considérable la procédure administrative liée aux changements de domicile.

Le nouveau régime financier et la répartition paritaire des coûts de la protection civile entre les communes et les cantons ont été bien acceptés par les communes. Le 1^{er} décembre a été facturé aux communes en août 2004. D'autre part, les communes ont reçu, en date du 15 juillet 2004, une information détaillée sur les conséquences de la réorganisation de la protection civile dans les domaines de l'administration, de la nomination des commandants et cadres des corps locaux, des commissions régionales et des travaux pratiques effectués en faveur des collectivités. Enfin, le secteur de la protection civile a fourni aux communes les indications nécessaires pour l'établissement du budget 2005 relatif à leur participation aux frais de la protection civile.

Le site Internet complet du SAMPP a été revu dans le cadre du projet «Fri Info». Le secteur de la protection civile a été chargé de cette révision.

2. Instruction de base, des cadres et des spécialistes

Au centre d'instruction de Sugiez, les écoles de formation de base d'une durée de 2 semaines ont débuté en janvier 2004. 8 écoles ont été mises sur pied durant l'année. Les programmes d'instruction ont été préparés par les instructeurs du centre et les résultats peuvent être qualifiés de très bons. L'examen des évaluations individuelles des jeunes recrues de la PCi laisse apparaître un indice de satisfaction élevé.

Ecoles de formation de base (EFB) en 2004

Ecole n°	Fonction enseignée	Participants (recrues)	TOTAL
04 – 301	Préposé à l'assistance	17	59
04 – 302	Préposé à l'assistance	18	
04 – 303	Betreuer	24	
04 – 304	Pionnier (f)	16	65
04 – 305	Pionnier (f)	30	
04 – 306	Pionnier (d)	19	
04 – 307	Collaborateur EM (f+d)	17	32
04 – 308	Collaborateur EM	15	
Total des astreints formés			156

Journées d'occupation du Centre de Sugiez

Ecoles de formation	2 343
Commissions régionales	42
Institut suisse de police	780
Divers	20
Total	3 185 journées (2003: 3 462)

Formation intercantonale des cadres et des spécialistes

Parallèlement à l'instruction dispensée dans le cadre des écoles de formation de base, les instructeurs ont élaboré les programmes d'instruction des cours pour les spécialistes et pour les cadres. Les groupes de travail désignés pour établir les programmes d'instruction des différents domaines étaient composés d'instructeurs provenant de tous les cantons romands. Une convention a été établie entre les cantons romands pour assurer cette formation intercantonale. Les premiers cours de ce type auront lieu en 2005.

3. Secteur des opérations*3.1 Recrutement*

Le recrutement centralisé à Lausanne pour les Fribourgeois d'expression française et à Sumiswald (BE) pour ceux d'expression allemande a donné entière satisfaction.

Résultats du recrutement

Lausanne (FR f)			
Collaborateur EM	26	Total recruté	Contingent
Préposé à l'assistance	75		
Pionnier	93	331	196
Total	194		
Dont NIAX	48		
Sumiswald (FR d)			
Stabsassistent	35		
Betreuer	44		
Pionnier	58		
Total	137		
Dont NIAX	41		

3.2 Cours de répétition

Malgré la réorganisation de la protection civile en cours, 233 cours de répétition ont été accomplis en 2004. Ils ont porté, en particulier, sur l'entretien périodique des installa-

tions et sur les travaux pratiques en faveur de la collectivité. Les services d'instruction accomplis en 2004 peuvent être résumés comme suit:

Genre de service	jours/homme
Instruction	2 498
Missions particulières (p. ex. travaux d'entretien périodique)	1 194
Travaux pratiques en faveur de la collectivité	820
Divers (p. ex. cours de transition PCi XXI)	577
Total	5 089

A l'occasion du cours de transition PCi XXI, tous les astreints actifs ont été affectés à une formation de protection civile et se sont vu remettre leur équipement personnel. Cette mesure vise à réduire le temps nécessaire pour l'engagement des formations de protection civile.

3.3 Déplacements de services

Une nouvelle procédure, calquée sur celle de l'armée, a été mise en place pour le traitement des demandes de dispense. Les décisions de 1^{re} instance sont prises par le chef du secteur de la protection civile alors que les recours sont traités par le conseiller juridique de la DSJ. Des dispenses ne sont accordées que lorsque l'astreint à la PCi fait valoir un intérêt privé prioritaire. Ainsi, sur les 2 080 personnes convoquées, 251 ont été dispensées du service auquel elles étaient convoquées. 5 astreints ont été licenciés pour des raisons médicales.

3.4 Mesures disciplinaires

22 personnes ont été entendues dans le cadre d'enquêtes préliminaires pour contravention aux prescriptions de service. Une personne a été avertie alors que 12 ont été punies pénalement par le juge d'instruction. 9 procédures sont encore pendantes.

4. Matériel*Équipement pour le personnel*

Acquisition complémentaire de 250 pantalons PCi 2000, 100 casquettes et 350 pantalons d'intervention pour pionniers pour un coût de 16 500 francs.

Matériel remis avec la participation fédérale de 70 % et cantonale de 13,5 %

Solde d'équipement pour l'unité d'hôpital protégée de Riaz, représentant une valeur de 150 966 francs. La part cantonale s'est élevée à 20 380 francs.

Contrôles et inspections

Les organisations de Givisiez, Bulle-Riaz, Intyamon, La Molière, Haute-Veveyse, Düdingen, Murten et Gireste ont été inspectées. Ce contrôle a montré que le matériel de ces organisations est entretenu et entreposé de manière adéquate et est prêt pour l'intervention.

Entretien des constructions et du matériel

Sur la base de leurs rapports de travail, les organisations de protection civile ont été autorisées à utiliser les contribu-

tions de remplacement pour le règlement d'une partie des prestations d'entretien. Le montant engagé à ce titre s'élève à 169 444 francs.

Contrôle périodique des constructions

Les constructions des organisations suivantes ont été contrôlées:

Fribourg, Vully, Bulle, Romont, Villars-sur-Glâne, Châtel-Saint-Denis, Bösingén, Kerzers, Giffers, ainsi que l'unité d'hôpital protégée de l'hôpital de Billens.

Toutes ces constructions répondent aux normes prescrites. Les défauts constatés ne mettent pas en péril leur état de préparation.

Sirènes

Les frais d'abonnement de la télécommande des sirènes SFI-457 se sont élevés à 32 005 francs, dont 45 % à charge du canton, soit 17 704 francs. Lors de l'essai annuel des sirènes du mois de février, 10 sirènes fixes ont fait l'objet de pannes qui ont été réparées dans les meilleurs délais.

5. Secteur constructions

5.1 Abris privés

Constructions annoncées en 2004: 93, représentant	4 722 places protégées
dont 46 abris privés communs représentant	2 468 places protégées
Dossiers liquidés en 2004: 104, représentant	4 223 places protégées
dont 58 abris privés communs représentant	2 461 places protégées
Dossiers en cours:	210
Places rachetées en vue de la construction d'abris privés communs:	2 747
Contributions de remplacement destinées à la construction d'abris publics:	910

5.2 Abris publics

- Projets approuvés en 2004: 0
Dossiers liquidés en 2004: 2 représentant 300 places protégées
- Terminés et payés en 2004:
Le Mouret (Oberried), Billens-Hennens
- En cours de construction:
Attalens II, Attalens III, La Brillaz (Lentigny), Eculblens, Le Glèbe, Massonnens, Misery-Courtion, Saint-Aubin, Semsales, Villaz-Saint-Pierre
- Avant-projets et projets en cours d'étude ou d'approbation:
Alterswil, Chénens, Corpataux-Magnedens, Corserey, Fétigny, Granges, Les Montets BR, Rossens, Sâles, Vuisternens-devant-Romont

Subventions versées:

- Confédération 503 292 francs
- Canton 90 478 francs

5.3 Constructions pour les organismes de protection et le service sanitaire

Installations payées en 2004:

- La Tour-de-Trême: poste d'attente II*
- Le Mouret (Oberried): direction d'îlot

Installations en construction:

- Attalens: direction locale
- Massonnens: direction locale
- Saint-Aubin: direction locale
- Villaz-Saint-Pierre: poste de commandement III, poste d'attente III

Installations en projet:

- Avry: poste de commandement III, poste d'attente III
- Chénens: direction locale
- Corpataux-Magnedens: direction locale
- Corserey: direction locale
- Granges: poste de commandement III, poste d'attente III
- Sâles: direction locale
- Vuisternens-devant-Romont: poste de commandement III, poste d'attente III

Subventions versées:

- Confédération 576 835 francs
- Canton 72 700 francs

III. Service de la population et des migrants

1. Personnel

L'effectif du personnel permanent n'a pas subi de modification. Des secteurs ont par contre nécessité un renforcement de leurs ressources personnelles, réalisé en partie par des transferts internes liés aux évolutions diverses qu'ont connues les différents domaines d'activité du service. Néanmoins, l'accroissement régulier des tâches générées par l'augmentation du nombre des personnes de nationalité étrangère ainsi que la forte demande de nouveaux passeports suisses ont rendu indispensable l'appui de personnel temporaire.

2. Police des étrangers

La progression de la population étrangère résidante permanente du canton s'est poursuivie en 2004, avec un accroissement global de 3,4 % et une augmentation significative de 5,3 % pour les seules personnes en provenance de l'Europe des 15 et de l'AELE. La forte progression des résidents européens est favorisée par l'Accord sur la libre circulation des personnes, nonobstant le maintien du contingentement des autorisations.

2.1 Nouveaux permis annuels

2496 (2831) nouvelles autorisations annuelles de séjour ont été accordées.

2.2 Autorisations de séjour de courte durée

2933 (3253) autorisations de séjour de courte durée, avec ou sans activité lucrative (étudiants), ont été délivrées par le service.

2.3 Autorisations d'établissement

2101 (2293) nouvelles autorisations d'établissement ont été délivrées par le service.

2.4 Prolongations d'autorisations de séjour et d'établissement

Le service a procédé à 16 446 (15 647) prolongations d'autorisations de séjour ou du délai de contrôle de l'autorisation d'établissement.

2.5 Récapitulation des permis délivrés

	2003	2004
Permis de séjour annuels (permis B)	2 831	2 496
Permis d'établissement (permis C)	2 293	2 101
Permis de séjour de courte durée (permis L)	3 253	2 933
Prolongations de permis B-C	15 647	16 446
Totaux	24 024	23 976

2.6 Effectif de la population étrangère totale résidant dans le canton à la date du 31 décembre 2004, sans les requérants d'asile et les personnes admises provisoirement

	2003	2004
Permis courte durée	749	1 241
Permis B	11 146	11 440
Permis C	24 993	25 477
Totaux	36 888	38 158

2.7 Mesures administratives

	2003	2004
Rejets par le service de demandes nominatives d'assurances d'autorisations de séjour ou d'autorisations d'entrée	26	55
Décisions de refoulement	70	105
Décisions de refus ou de révocation d'autorisations de séjour	47	128
Menaces d'expulsion	3	7
Décisions d'expulsion selon l'art. 10 de la LSEE	3	4
Décisions de détention en vue de refoulement rendues	145	172
Décisions de détention en vue de refoulement exécutées	58	87
Assignations à un territoire	48	17
Rejets de demandes de permis pour cas personnel d'extrême gravité (art. 13 f OLE)	38	31
Recours interjetés contre l'ensemble de ces mesures administratives	72	101
Recours admis		
par le Tribunal administratif	4	1
Recours admis partiellement	–	2
Recours admis avec renvoi pour nouvelle décision	–	1
Affaires rayées du rôle par le Tribunal administratif	4	7
Recours non encore tranchés par le Tribunal administratif	14	29
Interdictions d'entrée en Suisse prononcées par l'Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration, sur proposition du canton	205	238

2.8 Assentiments

283 (285) assentiments au travail en faveur de ressortissants étrangers résidant dans d'autres cantons ont été délivrés.

2.9 Visas de retour

172 (178) visas de retour en Suisse ont été accordés à des étrangers en 2004.

3. Section de l'asile

Le nombre des requérants d'asile nouvellement attribués au canton a connu en 2004 une diminution importante de 35 %. Cette diminution a coïncidé avec l'application, depuis le 1^{er} avril 2004, des nouvelles prescriptions fédé-

rales excluant de l'aide sociale les requérants d'asile déboutés faisant l'objet d'une décision de non-entrée en matière sur leur demande d'asile (NEM). Ceux-ci, dans le canton, ont vu leur nombre régresser régulièrement, de 191 au mois d'avril à 58 au mois de décembre. Néanmoins, en raison des difficultés rencontrées dans l'exécution des renvois à destinations de certains pays de provenance, le nombre total des requérants d'asile et des étrangers admis provisoirement séjournant dans le canton n'a diminué que de 14,4 %. Plus de 360 de ces personnes faisaient ainsi encore l'objet, à fin 2004, d'une décision de renvoi n'ayant pu être mise en œuvre.

3.1 Activités dans le secteur de l'asile:

	2003	2004
Personnes envoyées dans les centres d'enregistrement	37	24
Requérants d'asile attribués au canton de Fribourg selon la clé de répartition fédérale	689	445
Auditions effectuées par le service	441	201
Demandeurs d'asile ayant obtenu un permis pour cas personnel d'extrême gravité (art. 13f OLE)	104	81
Requérants d'asile mis au bénéfice d'une admission provisoire par l'Office fédéral des réfugiés (ODR)	115	166
Décisions positives rendues par l'ODR	45	53
Décisions négatives rendues par l'ODR	829	516
Demandes d'asile en suspens auprès de l'ODR	319	167
Dossiers en suspens auprès du canton en vue d'audition	24	12
Total des demandeurs d'asile séjournant dans le canton de Fribourg au 31.12.2004	1 392	1 029
Total des étrangers admis provisoirement séjournant dans le canton de Fribourg au 31.12.2004	598	674

3.2 Détail des autorisations provisoires d'exercer une activité lucrative délivrées aux requérants d'asile:

	2003	2004
Agences temporaires	277	269
Industrie	54	13
Hôtellerie	49	37
Commerce	3	13
Construction	19	25
Hôpitaux	9	5
Divers	42	54
Totaux	453	416

4. Section main-d'œuvre étrangère

L'application de l'Accord sur la libre circulation des personnes est entrée au 1^{er} juin 2004 dans sa 2^e phase, caractérisée par la suppression du principe de la priorité des travailleurs indigènes et du contrôle préalable des conditions de salaire et de travail pour les ressortissants de l'Europe des 15 et de l'AELE. Depuis le 1^{er} juin 2004 également, ces

mêmes ressortissants ne sont astreints plus qu'à une procédure d'annonce lorsqu'ils prennent un emploi auprès d'un employeur en Suisse pour une durée n'excédant pas trois mois, effectuent en Suisse des travaux limités à 90 jours ouvrables pour le compte d'un employeur sis dans l'UE ou l'AELE ou, dans les mêmes délais, fournissent à titre d'indépendants une prestation.

4.1 Ressortissants CE/AELE

	2003	2004
Autorisations de séjour de longue durée	131	241
Autorisations de séjour de courte durée	1 328	2 132
Autorisations pour un séjour maximum de 4 mois	486	227
Annonces (dès le 1 ^{er} juin 2004)		
– pour activité limitée à 3 mois maximum auprès d'un employeur suisse	–	457
– pour travailleurs détachés	–	174
– pour prestataires de services transfrontaliers indépendants	–	47

4.2 Ressortissants des pays tiers

	2003	2004
Autorisations de séjour de longue durée	23	32
Autorisations de séjour de courte durée	33	47
Autorisations pour un séjour maximum de 4 mois	116	140
Autorisations pour artistes	717	698

4.3 Mesures administratives

En vertu de l'art. 55 OLE, un employeur qui enfreint à plusieurs reprises ou gravement les prescriptions du droit des étrangers peut se voir rejeter totalement ou partiellement ses demandes de main-d'œuvre étrangère, ou peut être mis en garde par sommation écrite.

	2003	2004
Avertissements	40	182
Sommations	16	48
Suspensions	1	8

5. Passeports et cartes d'identité suisses

La possibilité de prolonger l'ancien passeport 85 a été supprimée dès le 1^{er} janvier 2004. La demande en nouveaux passeports suisses s'est encore renforcée en 2004, nonobstant l'engouement exceptionnel déjà suscité l'année précédente lors de leur introduction. La résorption du retard dans leur processus d'établissement a par contre fortement contribué à réduire le nombre de passeports provisoires ayant dû être confectionnés.

5.1 Le service a délivré les documents suivants en 2004

	2003	2004
Nouveaux passeports	23 723	24 992
Cartes d'identité	22 089	30 641
Passeports provisoires	2 489	1 629
Totaux	48 301	57 262

IV. Service de la police du commerce

1. Etablissements publics

En 2004, la Direction a octroyé:
2 nouvelles patentes A d'établissement hôtelier,
20 nouvelles patentes B d'établissement avec alcool,
4 nouvelles patentes D de dancing-cabaret,
21 nouvelles patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation,
15 nouvelles patentes spéciales H,
1 nouvelle patente I d'établissement parahôtelier,
213 patentes en vue de la reprise d'un établissement en activité.

Il a en outre procédé au renouvellement de 225 patentes, autorisé 8 changements de dénomination d'établissement et accordé 14 extensions de patente.

Il a de plus ordonné la fermeture provisoire de 17 établissements.

Le nombre des établissements publics en activité au 31 décembre 2004 est le suivant:

	Total
Etablissements hôteliers	188
Etablissements avec alcool	535
Etablissements sans alcool	15
Dancings, cabarets	34
Bars d'hôtel	16
Restaurants de nuit	4
Etablissements dépendant d'un commerce d'alimentation	86
Buvettes, cafétérias, colonies étrangères	464
Etablissements parahôteliers	84
	<u>1 426</u>

La Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers (Gastro Fribourg) a organisé, sous la surveillance de la Direction, trois cours professionnels pour exploitants d'établissements publics, qui ont été suivis par 105 personnes, dont 81 en langue française et 24 en langue allemande.

La Direction a délivré 83 certificats de capacité professionnelle. En outre, 28 titulaires d'un certificat de capacité délivré par un autre canton ou d'un diplôme d'une école hôtelière reconnue se sont présentés à l'examen partiel prévu par la loi.

2. Commerce des boissons

Au 31 décembre 2004, 466 commerces bénéficiaient d'une patente de boissons alcooliques.

3. Loteries et collectes

En 2004, 140 autorisations de loterie ont été délivrées, contre 167 en 2003. Dans ce chiffre ne sont pas compris la Loterie Romande, le Sport-Toto et la Loterie Suisse à numéros.

50 collectes destinées à des œuvres de bienfaisance, dont 43 prévues au calendrier du Bureau de renseignements, ont été autorisées.

4. Contrôles des cinémas

Les directeurs de salles de cinéma ont annoncé 285 films et obtenu l'autorisation d'en projeter 285.

La commission de surveillance des cinémas et des théâtres n'a pas siégé.

5. Entreprises de sécurité

En 2004 ont été délivrées:
80 autorisations d'engager du personnel,
56 autorisations d'exercer.

Le Service a en outre autorisé l'engagement de 6 personnes chargées du maintien de l'ordre dans un établissement public.

Il a de plus refusé l'engagement de 4 agents de sécurité.

Par ailleurs, il a octroyé 1 autorisation d'exploiter une entreprise de sécurité.

La Commission d'examen pour les entreprises de sécurité a organisé deux sessions d'examens.

On compte actuellement 8 entreprises de sécurité autorisées dans le canton.

6. Appareils de jeu et salons de jeu

En 2004, le Service a octroyé 1 227 autorisations d'exploiter un appareil à sous servant aux jeux de hasard. Il a octroyé 156 autorisations d'exploiter un appareil à sous servant aux jeux d'adresse. Il a en outre octroyé 603 autorisations d'exploiter un appareil de distraction.

On compte actuellement 17 salons de jeu dans le canton.

7. Patentes de commerce

En 2004, 128 cartes de légitimation pour commerçants itinérants ont été délivrées.

8. Poids et mesures

Ont fait l'objet d'un contrôle, conformément aux prescriptions fédérales: 1401 balances pour la vente directe au public, 614 balances non destinées à la vente directe au public, 25 balances pour véhicules routiers, 31 balances ferroviaires, 30 balances spéciales, 41 instruments de pesage totalisateur continu à fonctionnement automatique, 16 instruments de pesage totalisateur discontinu à fonctionnement automatique, 281 instruments de pesage étiqueteurs de prix, 74 poids, 619 ensembles de mesurage de volume pour produits pétroliers, 1 distributeur routier de gaz naturel à haute pression, 50 ensembles de mesurage de volume pour denrées alimentaires, 41 compteurs massiques, 410 appareils mesureurs des gaz d'échappement et 2 autres instruments de mesure.

V. Service de l'exécution des peines

1. Personnel

L'effectif du Service de l'exécution des peines comprend un chef de service, un chef de bureau, une collaboratrice administrative et une apprentie.

2. Dispositions légales

Les bases légales de l'activité du Service de l'exécution des peines se trouvent principalement dans le code de procédure pénale (art. 247 et 248), dans l'arrêté du Conseil d'Etat du 26 août 1975 sur l'organisation du Service pénitentiaire, dans le règlement du 11 juillet 1986 concernant l'exécution des peines par journées séparées et sous forme de semi-détention, ainsi que dans le règlement du 7 juin 1993 sur l'exécution des peines sous forme de travail d'intérêt général.

3. Exécution des peines et mesures en 2004

3.1 Exécution de courtes peines d'emprisonnement dans les prisons du canton

113 personnes ont subi des peines de moins de six mois à la Prison centrale ou dans les prisons de district.

- 66 personnes ont obtenu l'autorisation d'exécuter leur peine sous le régime de la semi-détention; ce régime consiste à laisser au détenu la possibilité de conserver son activité lucrative et à ne passer en prison que la nuit et les week-ends.
- 3 personnes ont demandé à répartir les journées de condamnation sur les fins de semaine.
- 44 personnes qui ne remplissaient pas les conditions pour l'octroi d'un régime facilité ont purgé leur peine en détention normale à la Prison centrale, dans les prisons de district et parfois aux Etablissements de Bellechasse.

3.2 Exécution dans d'autres cantons

412 condamnations prononcées par les autorités judiciaires de notre canton (y compris amendes converties) ont été exécutées dans d'autres cantons, étant donné que les condamnés étaient domiciliés ou séjournaient hors canton.

3.3 Travail d'intérêt général

Depuis l'entrée en vigueur du règlement sur l'exécution des peines sous forme de travail d'intérêt général, le 1^{er} août 1993, des peines d'arrêts et d'emprisonnement jusqu'à 90 jours peuvent être exécutées sous forme de travail d'intérêt général. Ce travail doit être accompli au profit d'un organisme privé à but social ou d'utilité publique, d'une administration publique ou d'une personne ayant besoin d'aide. Pour exécuter l'équivalent d'une journée de

privation de liberté, le condamné doit fournir 4 heures de travail d'intérêt général.

Au 1^{er} janvier 2004, 54 personnes avaient commencé à exécuter leur peine sous cette forme ou obtenu une autorisation pour racheter leur peine. S'y sont ajoutés 257 condamnés qui ont demandé à bénéficier de cette forme alternative d'exécution durant l'année 2004. Au 31 décembre 2004, 202 condamnés avaient exécuté leur peine sous cette forme, totalisant 22 640 heures de travail d'intérêt général, équivalant à 5660 jours de privation de liberté. A cette même date, 54 personnes accomplissaient un travail dans une institution d'intérêt général. Dans 10 cas, des tractations avec de potentielles institutions d'utilité publique étaient en cours.

Dans 4 cas, l'exécution de la peine sous forme facilitée a été interrompue pour des raisons d'indiscipline ou d'absences injustifiées. Les 4 condamnés avaient déjà fourni 312 heures de travail d'intérêt général, représentant 78 jours de prison. Pour 19 personnes, l'autorisation a dû être retirée avant que celles-la n'aient commencé à fournir un travail pour diverses raisons (absence le premier jour de travail, changement de domicile, détention préventive et décès). Des procédures de suppressions ou d'interruptions sont pendantes dans 22 cas.

3.4 Exécution de longues peines et de mesures du Code pénal

- 186 personnes ont exécuté des peines de plus de 90 jours dans des établissements concordataires ou non concordataires. En outre, 8 personnes ont été internées en vertu des articles 43, 44 et 100^{bis} du code pénal suisse, dans des maisons d'éducation au travail, des centres pour toxicomanes ou alcooliques ainsi que dans des cliniques et hôpitaux.

Ces personnes ont été placées comme suit:

	Journées de détention	Détenus
– Etablissements de Bellechasse	17 735	103
– Etablissements de la plaine de l'Orbe	2 646	9
– Colonie pénitentiaire de Crételongue/VS	1 245	10
– Etablissement de Bellevue à Gorgier/NE	3 880	23
– Prison de La Tuilière à Lonay/VD	453	7
– Pénitencier de Witzwil/BE	491	3
– Pénitencier de Realta, Cazis/GR	1 436	14
– Pénitencier de Wauwilermoos, Egolzwil/LU	226	2
– Etablissements de Bosdadel, Menzingen/ZG	462	2
– Pénitencier de Schöngrün, Soleure/SO	106	1
– Pénitencier de Frauenfeld/TG	746	6
– Maison d'arrêts de Riant-Parc/GE	458	3
– Prison de Thorberg/BE	712	3
– Centre de mesures St-Jean/BE	710	2
– Maison d'éducation au travail Pramont/VS	244	1
– Foyer Horizon, Pensier/FR	304	1
– Centre Le Torry Fribourg	84	1
– Centre de sociothérapie La Pâquerette/GE	366	1
– Centre Le Levant/VS	202	2
Total	32 558	194

b) En section de fin de peine (semi-liberté), 14 personnes ont été placées comme suit:

– Prison centrale	384	8
– Prison de Bulle	128	1
– Maison Montfleury/GE	489	5
– Maison Le Vallon/GE	1 129	11
– Wohnheim Bethlehem, Wangen	139	2
Total	2 269	27

Les personnes placées en régime de fin de peine ont respecté les conditions de la semi-liberté.

c) Libération conditionnelle

La Commission consultative de libération conditionnelle s'est réunie à cinq reprises pour examiner 48 cas. Cette commission donne son préavis chaque fois qu'une peine de plus d'une année d'emprisonnement ou une mesure prise en application du code pénal suisse permet une libération conditionnelle ou à l'essai. Ses préavis, qui furent toujours suivis par le Chef de la Direction de la sécurité et de la justice ont abouti aux décisions suivantes:

– libération conditionnelle accordée	
– après l'exécution du minimum légal	27
– libération conditionnelle accordée	
– pour une date ultérieure	10
– refus de libération	7
– révocation d'une libération conditionnelle	2
– avertissement	2
Total	48

Trois personnes ont déposé des recours au Tribunal administratif contre les décisions de la Direction de la sécurité et de la justice. 1 recours a été rejeté et 2 sont toujours pendants auprès de cette instance.

Libération pour des peines de moins d'une année:

– libération conditionnelle	
– après l'exécution du minimum légal	16
– refus	1
– révocation	0
Total	17

3.5 Amendes converties

Les amendes impayées sont converties en jours d'arrêts (30 francs = 1 jour d'arrêts).

En 2004, les autorités judiciaires ont adressé au Service de l'exécution des peines 1962 ordonnances de conversion d'amendes totalisant un montant de 492 893 fr. 75 convertis en 16 430 jours d'arrêts. Grâce à la possibilité de payer les amendes même après conversion, 262 415 fr. 20 ont été encaissés par l'intermédiaire du Service de l'exécution des peines.

3.6 Divers

– Convocations pour l'exécution d'une peine dans un établissement de détention	157
– Envoi d'un questionnaire pour le choix du mode d'exécution de courtes peines	357
– Reports d'exécution pour des motifs d'ordre médical, professionnel ou familial	18
– Interruption de l'exécution des peines	6
– Annonces au Moniteur suisse de police (MSP)	108
– Annonces au Journal cantonal des recherches (JCR)	497
– Révocations au MSP et au JCR	488
– Arrestations	94
– Transferts	102

4. Recours en grâce

Le Grand Conseil a traité 3 recours en grâce en 2004. Les 3 recours ont été rejetés.

5. Casier judiciaire

Le Service de coordination du casier judiciaire, quant à lui, a traité 2 291 inscriptions concernant les condamnés avec sursis ayant subi le délai d'épreuve: dans 2031 cas (89 %), il a ordonné la radiation de l'inscription; dans 260 cas (11 %), les conditions d'une radiation n'étaient pas réunies.

VI. Service des prisons

1. Personnel

L'effectif du personnel se présente comme suit: 1 directeur, 1 adjoint du directeur, 14 surveillants (13.5 EP), dont 2 surveillants à la prison de Bulle, 3 surveillantes (2.5 postes), 1 surveillant-réceptionniste, 1 surveillant d'atelier (50 %), 1 secrétaire (40 %) et 1 infirmière (50 %).

2. Détenus

Les établissements hébergent, en principe, les catégories de personnes suivantes, des deux sexes, majeures ou mineures:

- les inculpés en détention préventive pour la durée de l'enquête;
- les inculpés en détention préventive au terme de l'enquête et jusqu'à leur jugement;
- les personnes condamnées, jusqu'à leur transfert dans un établissement d'exécution de peines;
- les détenus en transfert d'un établissement à l'autre;
- les détenus aux arrêts;
- les personnes condamnées qui purgent une peine de quinze jours au plus par journées séparées;
- les personnes condamnées qui exécutent une peine, en principe de six mois au maximum, sous le régime de la semi-détention;
- les personnes condamnées qui exécutent une peine, de plusieurs mois, sous le régime de la semi-liberté (fin de longues peines);
- les personnes condamnées qui exécutent une peine de trois mois au maximum sous le régime ordinaire;
- les personnes retenues en vertu de la juridiction pénale des mineurs;
- les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers.

2.1 Entrées en 2004

	Suisses	Etrangers
– Hommes – Prison centrale	165	472
– Hommes – Prison de Bulle	41	66
– Hommes – Prison de Romont	0	11
– Femmes – Prison centrale	21	23
Total	227	572

2.2 Journées de détention

	Suisses		Etrangers		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Détention préventive					
– Prison centrale	2 195	137	10 341	588	13 261
– Prison de Bulle	81	0	1 875	0	1 956
– Prison de Romont	0	0	117	0	117
Détention des mineurs					
– Prison centrale	107	0	510	0	617
– Prison de Bulle	1	0	0	0	1
Exécution ordinaire de peines ou d'arrêts					
– Prison centrale	531	68	1 181	46	1 826
– Prison de Bulle	67	0	436	0	503
Exécution par journées séparées	2	0	0	0	2
Exécution en semi-détention					
– Prison centrale	902	0	600	0	1 502
– Prison de Bulle	375	0	220	0	595
Exécution en semi-liberté					
– Prison centrale	302	52	75	0	429
– Prison de Bulle	128	0	0	0	128
Mesures de contrainte	0	0	1 616	1	1 617
Arrêts militaires – Bulle	26	0	0	0	26
Totaux	4 717	257	16 971	635	22 580

3. Subsistance

Le plan des menus, s'étendant sur plusieurs semaines, permet de varier au mieux l'ordinaire servi. Les repas sont préparés par un cuisinier professionnel à la Prison centrale, et pour les prisons de district les repas de midi sont livrés par une institution.

Aucune réclamation n'a été enregistrée par la direction en 2004, en ce qui concerne aussi bien la qualité que la quantité des mets servis.

4. Locaux

4.1 Les locaux de la Prison centrale sont divisés en huit secteurs, soit:

– la détention préventive hommes:	37 places
– le détention des mineurs:	3 places
– la détention communautaire:	5 places
– la détention préventive femmes:	5 places
– l'exécution des peines pour femmes:	6 places
– l'exécution de la semi-liberté:	8 places
– l'exécution par journées séparées et de la semi-détention:	7 places
– l'exécution des mesures de contrainte:	<u>12 places</u>
Total des places à disposition:	83 places

4.2 Les locaux de la prison de Bulle sont divisés en deux secteurs, soit:

– la détention préventive hommes:	6 places
– l'exécution de peines pour hommes:	<u>5 places</u>
Total des places à disposition:	11 places

4.3 Les locaux de la prison de Romont sont divisés en deux secteurs, soit:

– la détention préventive hommes:	5 places
– l'exécution de peines pour hommes:	<u>2 places</u>
Total des places à disposition:	7 places

5. Occupation des détenus

Les personnes placées en détention préventive n'ont pas l'obligation de travailler. Par contre, les dispositions du code pénal prévoient que les détenus condamnés aux arrêts ou à l'emprisonnement peuvent être astreints au travail.

A la Prison centrale, un certain nombre de détenus sont occupés aux travaux de cuisine, de jardinage, d'entretien et de nettoyage des locaux. Par ailleurs, l'introduction des régimes d'exécution de peines par journées séparées, sous forme de semi-détention ou de semi-liberté, a en grande partie résolu la question du travail des détenus. L'engagement d'un surveillant d'atelier (50 %) à la Prison centrale et la mise en service d'un atelier ont résolu en partie la question du travail en ce qui concerne les détenus qui doivent, dans certains cas, séjourner jusqu'à plusieurs mois à la prison.

6. Assistance des détenus

Durant l'année 2004, le chef de service a eu 416 entretiens avec les détenus. L'assistance médicale à la Prison centrale est assurée par deux médecins, le Dr Roger Riedo et le Dr Marc-Antoine Gamba ainsi que par une infirmière (poste à 50 %). Au cours de l'année 2004, les médecins de Prison Centrale ont consulté 643 détenus. En ce qui concerne les prisons de district, le personnel fait appel au médecin de garde (en 2004, 31 détenus ont été consultés). Plusieurs détenus ont dû être conduits en milieu hospitalier pour des examens, des traitements ambulatoires, ou encore pour des interventions. Il est à noter qu'aucun établissement de soins physiques du canton n'est à même de recevoir des détenus pour traitement tout en assurant un minimum de sécurité. Cette situation oblige les juges d'instruction à faire hospitaliser les prévenus dans les quartiers cellulaires des hôpitaux de Genève ou de Berne.

Depuis février 2004, chaque mercredi après-midi, le Service psychosocial intervient directement à la Prison centrale. D'autre part, certains spécialistes ont prêté leur concours aux médecins de la prison notamment pour le traitement d'alcooliques ou de toxicomanes. La présence de détenus de cette dernière catégorie dans un milieu carcéral tel que celui de la Prison centrale continue à poser des problèmes délicats qui devront trouver une solution dans le cadre d'un examen général avec les milieux médicaux concernés.

Les aumôniers catholiques et réformés assurent régulièrement l'assistance morale et spirituelle des détenus. Un culte est organisé selon la demande et en fonction des possibilités. En outre, les aumôniers des missions catholiques italiennes ou espagnoles, de même que d'autres prêtres ou laïcs, viennent rendre visite aux pensionnaires.

Les détenus qui en ont besoin peuvent également bénéficier d'une aide matérielle limitée.

Les collaborateurs du Service du patronage ont, entre autres missions, la charge du service social dans les prisons du canton. Ils sont présents trois après-midi par semaine à la Prison centrale et rencontrent tous les nouveaux arrivants, dans des locaux spécialement conçus à cet effet. Dans les prisons de district, les collaborateurs du Service du patronage interviennent deux fois par mois ou sur demande. Ces contacts atténuent le choc que peut provoquer l'incarcération et favorisent le retour des anciens détenus à la liberté. Ils facilitent aussi les relations entre les pensionnaires et leur famille, de même qu'avec les employeurs.

Un certain nombre de personnes bénévoles se sont rendues dans les prisons du canton pour y rencontrer des détenus, en particulier ceux qui n'ont pas de famille ou qui n'ont plus de contact avec elle.

Tous les samedis de 15 à 16 heures, les détenus en exécution de peines sous le régime ordinaire peuvent recevoir la visite de leurs proches. Il en est de même pour les inculpés en détention préventive avec l'autorisation du juge d'instruction.

VII. Service de la justice

A. Collège électoral

Dans ses séances des 23 juin et 13 décembre 2004, le Collège électoral a procédé aux élections suivantes:

1. Tribunal pénal économique

M. Ernst Maeder, juge

2. Tribunaux d'arrondissement

Sarine:

M^{me} Hélène Cudré-Mauroux, juge suppléante

M^{me} Claire Roelli, juge suppléante

Gruyère:

M^{me} Marguerite Brülhart, juge suppléante

M^{me} Anne Morand, juge suppléante

Lac:

M^{me} Elisabeth Leu-Lehmann, juge

M. Frédéric Plancherel, juge suppléant

Veveyse:

M^{me} Josiane Suchet, juge suppléante

3. Chambres des prud'hommes

Singine:

M. Leo Bertschy, assesseur suppléant (représentant les travailleurs)

4. Tribunaux des baux à loyer

Sarine:

M. Pierre Wicht, assesseur (représentant les propriétaires)

M^{me} Jacqueline Brodard, assessseure suppléante (représentant les propriétaires)

Singine et Lac:

M. Tarkan Göksu, assesseur suppléant (représentant les locataires)

Gruyère, Glâne, Broye et Veveyse:

M^{me} Nicole Monney, assessseure (représentant les locataires)

5. Commission de surveillance en matière de privation de liberté à des fins d'assistance

M^{me} Laurence Meer, assessseure

6. Justices de paix

Farvagny:

M. Paul Chenaux, 1^{er} assesseur

M. Jean-Marie Villet, 2^e assesseur

Schmitten:

M. Erwin Schneiter, juge de paix

M^{me} Silvia Reidy, 1^{re} assessseure

M. Albert Schaller, 2^e assesseur

M^{me} Klara Jungo, 1^{re} assessseure suppléante

M^{me} Johanna Brülhart, 2^e assessseure suppléante

Albeuve:

M. Félix Pythoud, 1^{er} assesseur

M. André Cosandey, 2^e assesseur

M. Jean-Marc Both, 1^{er} assesseur suppléant

Rue:

M^{me} Joëlle Baudois, juge de paix

Cugy:

M. Gérard Pillonel, juge de paix

Semsaies:

M^{me} Hélène Dévaud, 1^{re} assessseure suppléante

M. Pascal Pittet, 2^e assesseur suppléant

B. Barreau

La Commission d'examen des candidats au barreau a délivré un brevet de capacité à M. Frédéric Chassot, M. Philippe Corpataux, M^{me} Gabriella Musumeci-Kastrati, M. Bénédicte Sapin, M^{me} Sandrine Schaller, M^{me} Carine Sottaz, M. Raphaël Zbinden.

La Commission du barreau a inscrit au Registre cantonal des avocats et des avocates 22 personnes titulaires d'un brevet de capacité fribourgeois ainsi que 5 avocats titulaires d'un brevet d'un autre canton.

En outre, la Commission du barreau a délivré 33 autorisations de stage.

Etaient en activité au 31 décembre 2004:

Avocats inscrits au Registre cantonal des avocats et des avocates	131
Avocats stagiaires	79

C. Notariat

Au 31 décembre 2004, il y avait 41 notaires en exercice, dont 5 n'entraient plus dans le calcul du nombre maximal fixé par la loi sur le notariat. Le nombre maximal des notaires fixé à 42 par la loi n'était ainsi pas atteint.

D. Assistance judiciaire en matière civile

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004, le Service de la justice a reçu 1 044 avis d'assistance judiciaire se répartissant ainsi:

	Assistance avec remb.*	Assistance sans remb.*	Retraits	Refus	Total
Tribunal cantonal	–	19	–	25	44
Tribunal administratif	–	43	–	3	46
Tribunal de la Sarine	27	270	3	55	355
Tribunal de la Singine	1	80	3	18	102
Tribunal de la Gruyère	8	132	–	22	162
Tribunal du Lac	4	46	–	22	72

	Assistance avec remb.*	Assistance sans remb.*	Retraits	Refus	Total
Tribunal de la Glâne	–	53	–	9	62
Tribunal de la Broye	10	50	–	3	63
Tribunal de la Veveyse	7	41	–	11	59
Justices de paix	–	79	–	–	79
Totaux	57	813	6	168	1044

* remb. = remboursement

593 listes de frais d'avocats et des greffes des justices de paix ont été payées en 2004 pour un montant de 1 059 151 francs (1 186 504 francs en 2003 pour 611 listes de frais), résultant des causes suivantes:

	Fr.
Actions en divorce	685 747
Actions en séparation de corps	191 290
Actions en paternité ou en désaveu	25 230
Affaires tutélaires	59 288
Affaires du droit des obligations	40 578
Recours administratifs	27 682
Divers	<u>29 336</u>
Total	1 059 151

E. Entraide judiciaire

Le Service de la justice procède aux transmissions nécessaires à l'entraide judiciaire internationale. En 2004, il a traité 23 demandes provenant d'autorités judiciaires de différents Etats.

VIII. Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle (SSFP)

A. Personnel

Le personnel comprend un chef de service, un adjoint et une secrétaire à mi-temps. Une nouvelle cheffe de service entrera en fonction le 1^{er} avril 2005.

B. Activités

Le Service surveille les fondations dites classiques (art. 84 CC) ainsi que les institutions de prévoyance professionnelle (art. 61ss LPP).

1. Fondations classiques

Sont considérées comme fondations classiques toutes les fondations n'ayant pas la prévoyance professionnelle pour but et n'étant pas des fondations de famille ou des fondations ecclésiastiques. La surveillance s'étend surtout au contrôle de l'emploi, conforme à leur destination, des biens de la fondation. Les modifications de statuts doivent être approuvées par le Service, tandis que la modification du but nécessite l'approbation de la Direction.

Comme les années précédentes, le nombre des fondations classiques sous surveillance du Service a encore augmenté en 2004.

2. Institutions de prévoyance professionnelle

Les institutions de prévoyance professionnelle ont pour but de prémunir contre les risques de l'âge, de l'invalidité et du décès. Si elles ont pour objet la prévoyance professionnelle obligatoire selon la LPP, elles doivent être enregistrées au registre cantonal de la prévoyance professionnelle, tenu par le Service. Outre les institutions de prévoyance appliquant le régime obligatoire, les institutions ayant pour but la prévoyance professionnelle du régime subobligatoire sont également surveillées par le Service. Dans le cadre de la surveillance, le Service vérifie en particulier la conformité des dispositions réglementaires avec les prescriptions légales; il exige de l'institution de prévoyance un rapport annuel, prend connaissance des rapports de l'organe de contrôle et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, ordonne les mesures propres à éliminer les insuffisances constatées et connaît des contestations relatives aux droits d'information de l'assuré.

L'année 2004 a été marquée par l'entrée en vigueur de la première partie de la 1^{re} révision de la LPP ainsi que par la nouvelle loi sur la fusion qui s'applique aussi aux institutions de prévoyance. La deuxième partie de la 1^{re} révision de la LPP est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005. Le Service a adressé une circulaire aux institutions de prévoyance pour chaque phase de la révision de la LPP. Les modifications légales requièrent l'adaptation de la plupart des règlements de prévoyance.

Des changements économiques et la complexité croissante des dispositions légales amènent beaucoup d'institutions de prévoyance à la liquidation partielle ou totale. Comme les années précédentes, le Service a donc mis un nombre considérable d'institutions de prévoyance en liquidation, a approuvé des plans de répartition de fonds libres et dissout des institutions de prévoyance.

Grâce aux mesures d'assainissement et au meilleur rendement des placements, le nombre d'institutions de prévoyance se trouvant en situation de découvert au sens de l'art. 44 OPP2 (y compris les institutions de droit public jouissant de la garantie étatique) a diminué par rapport à l'exercice précédent (de 19 à 12). Les données y relatives ont été transmises à l'Office fédéral des assurances sociales au début du mois d'octobre.

Le Service dénonce à l'institution supplétive les employeurs qui ne s'affilient pas à une institution de prévoyance. Depuis le 1^{er} janvier 2005, cette tâche incombe à la caisse de compensation AVS. En 2004, le Service a traité 137 cas, dont 37 ont été dénoncés à l'institution supplétive.

C. Données statistiques

1. Fondations classiques

Au 31 décembre 2004, 264 fondations classiques étaient placées sous la surveillance du Service (année précédente: 258), dont 12 étaient en liquidation.

2. Institutions de prévoyance professionnelle

Au 31 décembre 2004 également, 78 institutions de prévoyance étaient inscrites au registre cantonal de la prévoyance professionnelle (année précédente: 93), dont 26 se trouvaient en liquidation. Dans le domaine de la prévoyance professionnelle subobligatoire, le nombre des institutions de prévoyance surveillées était de 137 (année précédente: 164), dont 59 en liquidation.

IX. Service de législation

1. Le SLeg a établi un avant-projet de règlement sur l'élaboration des actes législatifs, mis en consultation en automne 2004. Cet acte est en lien avec la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA) sur de nombreux points – notamment rôle des services centraux, coordination, planification – et traite également des procédures de consultation externe, qui ne sont pas réglées dans la législation actuelle.

2. Le SLeg a apporté son concours aux divers projets menés dans le domaine de l'information du public. Il a ainsi fonctionné comme cheville ouvrière du groupe de travail chargé de proposer des dispositions d'exécution des articles 8 et 9 LOCEA. Ces travaux ont abouti, après une consultation interne, à la soumission au Conseil d'Etat d'un avant-projet d'ordonnance relative à l'information du public sur les activités du Conseil d'Etat et de l'administration, accompagné d'un rapport explicatif détaillé.

Le SLeg est également impliqué dans le projet «loi sur l'information», qui doit aboutir à l'introduction du principe de transparence au sein des administrations cantonale et communales. La commission ad hoc a tenu 4 séances en 2004 sur la base des propositions établies par le SLeg.

Enfin, le SLeg est représenté au sein de la Commission «Fri-Info» et de son groupe de travail «Réglementation», pour lesquels il a préparé un avant-projet d'ordonnance relative aux sites Internet de l'Etat; cet avant-projet a été mis en consultation durant le mois de décembre 2004.

3. Le SLeg a établi un avant-projet d'ordonnance sur l'organisation et le fonctionnement des commissions de l'Etat. Cet acte, qui pose les règles générales sur les commissions prévues à l'article 53 LOCEA, a reçu l'aval de la Conférence des secrétaires généraux et sera mis en consultation par la Direction de la sécurité et de la justice au printemps 2005.

4. Le SLeg a été associé à d'autres aspects de la mise en œuvre de la LOCEA. Il a ainsi participé au groupe de travail qui traite des règles générales sur l'organisation des unités administratives subordonnées.

5. Le SLeg est fortement impliqué dans la mise en œuvre de la nouvelle Constitution cantonale. Il participe activement au comité de pilotage institué à cet égard par le Conseil d'Etat; il assume son secrétariat et la direction générale des travaux. Il a rédigé le projet de rapport présenté au Grand Conseil en décembre 2004 et a préparé la planification des révisions législatives à entreprendre. Il a par ailleurs établi plusieurs notes et avis concernant les nouveautés de la Constitution.

Le SLeg est également amené à préparer des projets découlant de la nouvelle Constitution. Il a ainsi élaboré, pour le compte du Bureau du Grand Conseil, la loi du 19 novembre 2004 réorganisant le Secrétariat du

Grand Conseil, qui concrétise la séparation de ce Secrétariat de la Chancellerie d'Etat.

6. Le SLeg a procédé aux mises à jour nos 31 et 32 du Recueil systématique de la législation fribourgeoise (RSF; dix-sept volumes par langue). Ces mises à jour sont envoyées aux abonnés dans les trois mois qui suivent la date de référence (1er janvier et 1er juillet), tout en tenant compte des textes publiés dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF) jusqu'à un mois avant la sortie de la mise à jour.

Le SLeg a aussi procédé à la publication du Répertoire 2004 du RSF, directement à partir de ses fichiers. Cet instrument, publié en français et en allemand, est destiné à faciliter la recherche d'un acte dans le Recueil et contient à cet effet, entre autres rubriques, un index alphabétique établi en fonction des mots utilisés dans les titres des actes.

Le SLeg a assuré en outre la mise à jour hebdomadaire d'un complément actualisé des Tables des matières semestrielles du RSF, en français et en allemand. Disponible sur l'Internet, ce complément mentionne toutes les modifications législatives publiées dans le ROF depuis la dernière mise à jour du RSF.

Le SLeg s'est également occupé de la mise à jour de plusieurs livrets d'actes législatifs.

7. Le SLeg gère la Banque de données de la législation fribourgeoise (BDLF); il assume le traitement et l'insertion des modifications intervenues.

a) Le SLeg a procédé à 8 mises à jour de la BDLF, dans les deux langues officielles. A la fin 2004, la BDLF était à jour au 1^{er} décembre 2004 et offrait en outre un historique à partir du 1^{er} juillet 1996.

b) Le site Internet du SLeg comportant la BDLF a reçu en 2004 plus de 185 000 visites, soit environ 650 visites par jour ouvrable.

c) La version française de la BDLF a été publiée à trois reprises sur un CD-ROM édité par la Chancellerie de l'Etat de Genève, aux côtés de la législation fédérale et de celle des autres cantons romands, ainsi que sur un DVD comportant la législation des cantons latins.

d) La BDLF a fait l'objet de diverses adaptations à l'évolution technologique, qui se traduisent notamment par une nouvelle amélioration des fonctions de recherche et de l'aide ainsi qu'un accès plus aisé aux textes disponibles dans les formats Word et PDF. Ces améliorations ont reçu un excellent accueil auprès des internautes.

8. Le SLeg gère deux sites électroniques, l'un sur l'Intranet et l'autre sur l'Internet, qui offrent de nombreuses informations sur la législation et la technique législative fribourgeoises. Accessoirement, le SLeg a fourni des conseils et de l'assistance à d'autres services disposant d'un site, particulièrement pour leurs pages concernant les bases légales de leurs activités.

9. Le SLeg a collaboré sous diverses formes avec les Directions et services à l'élaboration de la législation spéciale.
- Le SLeg a examiné une quarantaine de projets législatifs et fait ensuite part de ses observations à la Direction concernée. Parmi les objets relevant du Grand Conseil, on peut citer en particulier les avant-projets de lois sur les subventions pour les constructions scolaires, sur l'introduction des droits politiques des étrangers et des Suisses de l'étranger, sur le tourisme, sur les soins et l'aide à domicile et sur la jeunesse. Parmi les projets relevant du Conseil d'Etat, on peut citer notamment les projets de règlements ou d'ordonnances sur le Conservatoire, sur la protection civile, sur les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes, sur la mensuration officielle et sur l'information du public.
 - Le SLeg a établi plusieurs rapports et avis de droit, à l'intention du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale.
 - Le SLeg a été associé à la préparation de réponses qui devaient être données à des consultations sur des projets fédéraux ou a préparé de telles réponses, dont celle relative à la révision de la LOGA (approbation des actes cantonaux).
10. Le SLeg a procédé à la mise à jour des Directives de technique législative (DTL), en diffusant une fiche sur le droit transitoire et un index facilitant la consultation des quelque 200 fiches du classeur des DTL. Avec l'aide des traducteurs et traductrices des Directions et de la Chancellerie, il a en outre terminé la publication de la version allemande des DTL. Il a également entrepris l'élaboration de quelques nouvelles fiches. Le classeur des DTL fournit non seulement des instructions techniques relatives à la planification et à la rédaction dans le domaine législatif, mais également des informations générales en relation avec le processus législatif. Le SLeg a aussi fourni régulièrement aux Directions et services des renseignements sur la technique législative à suivre dans leurs projets.
11. Le SLeg est représenté au sein du comité de rédaction de la Revue fribourgeoise de jurisprudence. Il apporte en outre son soutien technique à la publication des différents numéros de cette revue et établit le répertoire annuel de celle-ci. Il a mené les travaux en vue de l'édition du numéro spécial que la revue consacre à la nouvelle Constitution cantonale et rédigé deux contributions de cet ouvrage.
12. De l'activité du SLeg en 2004, relevons encore ce qui suit.

Le SLeg a fourni régulièrement des renseignements sur la législation fribourgeoise.

Dans le cadre de la formation continue du personnel de l'Etat, il a dispensé un cours aux nouveaux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat sur les trois Pouvoirs et les principes de l'activité administrative.

Le SLeg assume lui-même de nombreuses tâches en relation avec l'utilisation de l'informatique au sein du service, comme l'installation de logiciels, la formation du personnel, ainsi que le développement de macro-commandes et de modèles pour le traitement de texte.

Plusieurs membres du SLeg ont participé à des colloques ou cours de formation.

X. Office de la circulation et de la navigation

L'activité de l'Office de la circulation et de la navigation fait l'objet d'un rapport particulier.

XI. Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments

L'activité de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments fait l'objet d'un rapport particulier.

XII. Ministère public

1. Personnel

Le nombre d'affaires ne cessant d'augmenter, le Conseil d'Etat a créé un poste supplémentaire de substitut. Ce nouveau poste a été consacré pour 60 % à la partie francophone et pour 40 % à la partie alémanique.

M^e Alessia Chocomeli a été engagée à partir du 1^{er} janvier 2004 en qualité de substitut du Procureur général. Durant les 5 premiers mois de son activité, elle a remplacé M^e Gabriele Berger qui était en congé maternité.

Depuis le 1^{er} juin 2004, M^{es} Berger et Chocomeli sont en charge des dossiers en allemand, à raison de 70 % chacune.

Le 1^{er} février 2004, M^e Raphaël Bourquin a été nommé substitut du Procureur général. Il exerce ses fonctions à 60 %. Jusqu'au 30 décembre 2004, il a assuré un travail à plein temps, au vu de l'accroissement des affaires.

Comme l'avait fait M^e Berger en 2002, M^{es} Sallin et Gasser ont suivi avec succès les cours post grade de la magistrature. Cela a entraîné un surcroît de travail dans un emploi du temps déjà très chargé. Ils doivent en être félicités.

2. Affaires pénales

Statistique générale

	2003	2004
Comparutions devant les TP 1 ^{re} Instance	218	362
Participations aux enquêtes pénales	194	221
dont obligatoires		200
dont urgentes		21
Comparutions devant la Cour d'appel	35	18
Visa de jugements et ordonnances pénales	32 020	36 158
Oppositions	6	5
Demandes de rédaction intégrale	8	8
Recours en appel	5	12
Admis	3	–
Rejetés	2	1
Recours à la Chambre pénale	6	7
Admis	5	3
Rejetés	1	–
Réponses motivées à la Chambre pénale	84	113
Demandes d'observations à la Chambre	213	216
Réponses motivées aux recours en appel	40	36
Pourvoi en nullité	1	2
Réponses à des pourvois en nullité au TF	18	16
Réponses à des recours de droit public au TF	19	27
Examen de dossier pour décider de la participation aux enquêtes pénales	225	169
Affaires dénoncées aux Juges d'instruction	2	5
Recours administratifs déposés	7	14
Recours administratifs liquidés	4	5
Instructions ouvertes	114	158
Instructions pendantes	120	115
Dossiers en 1 ^{re} instance	104	110
Recours pendants	33	21

La statistique générale entraîne les commentaires suivants:

- les comparutions devant les tribunaux de 1^{re} instance sont en très nette augmentation: 144 séances de plus, soit une augmentation de 60 %.
- la participation aux enquêtes pénales est également en augmentation (221 au lieu de 194).
- les comparutions devant la Cour d'appel ont atteint le niveau de 2002. Sur les 12 recours interjetés par le Ministère public, à ce jour, la Cour d'appel n'en a jugé qu'un qu'elle a rejeté;
- sur 7 recours interjetés auprès de la Chambre pénale, 3 ont été admis, aucun rejeté;
- les réponses motivées aux recours en appel interjetés par la défense sont dans les normes des années précédentes;
- en 2004, les officiers du Ministère public ont examiné 169 dossiers avant de décider de leur participation aux enquêtes pénales. Ce nombre est moins élevé que l'année précédente. En effet, en raison de l'accroissement du travail dans les autres dossiers, ils n'ont pas disposé du temps nécessaire à l'examen de ce type d'affaires;
- les jugements de 1^{re} instance et les ordonnances pénales soumis au contrôle du Ministère public sont à nouveau en très forte augmentation; de 27 117 en 2002, ils ont

passé à 36 158 en 2004, soit une augmentation d'environ 30 %;

- les affaires en langue allemande représentent le 22 % des dossiers pendants au Ministère public.

Affaires civiles

Le Service cantonal de l'Etat civil informe régulièrement le Ministère public des mariages conclus entre un époux suisse et un étranger ne respectant pas les exigences légales helvétiques. Des dénonciations pénales pour contrainte et bigamie ont été déposées auprès de l'autorité d'instruction.

Affaires administratives

Le nombre de recours administratifs a doublé, passant de 7 à 14. Les décisions attaquées concernent toujours des questions relatives au statut du personnel.

Remarques générales

Dans l'affaire de trafic de stupéfiants où 43 prévenus sont mis en cause, les premiers jugements ont été rendus.

L'année a vu se terminer définitivement quelques grands dossiers: les fusillades de Morat et de Châtillon, la cause Aldis, le meurtre de la gare de Fribourg. Toutefois, certaines causes tardent à être jugées (Cannabioland, une instigation à assassinat, SLK), mettant en cause la crédibilité de la justice fribourgeoise.

Le Ministère public tente d'unifier, par ses interventions, la pratique des autorités de 1^{re} instance. A titre d'exemple, la question de retenir une qualification juridique autre que celle mentionnée dans l'ordonnance de renvoi pour des faits valablement retenus à charge de l'accusé, afin d'éviter le prononcé d'acquiescement.

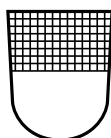
A la suite d'accidents causés par des pare-brise non suffisamment dégivrés, dont un ayant entraîné une mort d'homme, le Ministère public est intervenu afin que cette infraction soit plus sévèrement punie.

XIII. Etablissements de Bellechasse

L'activité des Etablissements de Bellechasse fait l'objet d'un rapport particulier.

XIV. Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données

L'activité de l'autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données fait l'objet d'un rapport particulier.



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2004

Direction
des institutions, de l'agriculture
et des forêts

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2005

Table des matières

Direction	5	Service de l'agriculture	21
I. Législation	5	I. Encouragement à l'agriculture	21
1. Lois et décrets	5	1. Généralités	21
2. Ordonnances et règlements	5	2. Personnel	21
II. Généralités	6	3. Préposés locaux	21
III. Personnel	7	4. Bail à ferme agricole pour parcelles	21
IV. Affaires contentieuses	7	5. Surface agricole utile (SAU)	21
V. Autorité foncière cantonale	7	6. Contributions agricoles	21
1. Droit foncier rural	7	7. Elevage bovin	22
2. Bail à ferme agricole	7	8. Elevage chevalin	23
VI. Commission et Bureau de l'égalité hommes- femmes et de la famille	8	9. Elevage porcin, ovin et caprin	23
VII. Exercice des droits politiques	8	10. Viticulture	24
1. Elections	8	11. Patentes de commerce de bétail	25
2. Votations	8	12. Aménagement du territoire	25
VIII. Préfectures	9	13. Protection de l'environnement	25
1. Généralités	9	14. Protection de la nature: ordonnance sur la qualité écologique (OQE)	25
2. Personnel et administration	9	II. Vignes	26
3. Activités judiciaires et administratives	9	Service des améliorations foncières	27
4. Activités au niveau communal	10	1. Généralités	27
5. Collaboration intercommunale	11	2. Activités	27
Service de l'état civil et des naturalisations	17	Institut agricole de l'Etat de Fribourg ..	30
1. Généralités	17	1. Généralités	30
2. Etat civil	17	2. Formation professionnelle	30
3. Naturalisations	18	3. Stations agricoles et laitière et services de l'IAG	31
Service des communes	19	Service vétérinaire	33
1. Généralités	19	1. Généralités	33
2. Personnel	19	2. Personnel	33
3. Surveillance et décisions y relatives	19	3. Activités	33
4. Limite de l'endettement légal	19		
5. Associations de communes	19		
6. Activités de gestion-conseil	19		
7. Rapports entre l'Etat et les Eglises	20		
8. Travaux législatifs propres	20		
9. Autres activités	20		
10. Statistiques	20		

Service des forêts et de la faune	35
I. Forêts	35
1. Généralités	35
2. Personnel	35
3. Projets d'innovation	35
4. Formation	35
5. Dangers naturels	36
6. Promotion du bois	36
7. Protection de la nature en forêt	36
8. Projets techniques	36
9. Planification forestière	37
10. Statistique forestière	38
11. Dégâts aux forêts	38
12. Mesures de sylviculture	38
13. Police forestière	39
II. Chasse, faune et pêche	39
1. Administration	39
2. Chasse	40
3. Pêche	40

Direction

Les chiffres () sont ceux du compte rendu 2003

I. Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets d'une part et des ordonnances et règlements publiés dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF) d'autre part, dans les domaines relevant de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, est la suivante:

1. Lois et décrets

- Loi du 10 février 2004 modifiant la loi sur les communes
- Décret du 24 mars 2004 relatif aux naturalisations
- Décret du 15 juin 2004 relatif à la fusion des communes de Cugy et Vesin
- Décret du 15 juin 2004 relatif aux naturalisations
- Loi du 14 septembre 2004 sur l'état civil (LEC)
- Décret du 14 septembre 2004 constatant la validité de l'initiative législative «Rabais d'impôt pour les familles»
- Décret du 14 septembre 2004 relatif aux naturalisations
- Décret du 15 septembre 2004 permettant l'utilisation de techniques nouvelles pour l'établissement des résultats des votations
- Loi du 12 octobre 2004 modifiant la loi sur les améliorations foncières
- Décret du 13 octobre 2004 relatif à la fusion des communes de Lussy et Villarimboud
- Décret du 18 novembre 2004 relatif à la fusion des communes de Botterens et Villarbeney
- Décret du 18 novembre 2004 relatif à la fusion des communes de Bulle et de La Tour-de-Trême
- Décret du 18 novembre 2004 relatif à la fusion des communes de Cordast et Gurmels
- Décret du 18 novembre 2004 relatif à la fusion des communes de Delley et Portalban
- Décret du 14 décembre 2004 relatif aux naturalisations
- Décret du 16 décembre 2004 relatif à la fusion des communes de Chapelle (Broye) et Cheiry
- Décret du 16 décembre 2004 relatif à la fusion des communes de Praratoud et Surpierre

- Loi du 16 décembre 2004 modifiant la loi déterminant le nombre et la circonscription des districts administratifs

2. Ordonnances et règlements

- Ordonnance du 20 janvier 2004 modifiant l'ordonnance relative à la classification des communes pour les années 2003 et 2004
- Ordonnance du 11 février 2004 concernant les limites des secteurs de faune
- Ordonnance du 17 février 2004 abrogeant quatre arrêtés en matière de droits politiques
- Ordonnance du 17 février 2004 fixant les participations financières et les taxes pour l'élimination des déchets animaux
- Ordonnance du 17 février 2004 fixant pour 2004 les primes dues à SANIMA et l'estimation maximale des espèces assurées
- Ordonnance du 17 février 2004 modifiant le règlement relatif aux indemnités spéciales versées au personnel du Service des forêts et de la faune
- Ordonnance du 1^{er} mars 2004 modifiant l'ordonnance concernant les épreuves et les conditions de réussite de l'examen d'aptitude pour chasseurs
- Ordonnance du 30 mars 2004 concernant les subventions cantonales aux forêts et à la protection contre les catastrophes naturelles
- Ordonnance du 27 avril 2004 fixant les conditions d'alpage
- Règlement du 6 mai 2004 modifiant le règlement d'exécution du concordat sur la pêche dans le lac de Neuchâtel
- Règlement du 6 mai 2004 modifiant le règlement sur l'exercice de la pêche dans le lac de Neuchâtel en 2004, 2005 et 2006
- Ordonnance du 10 mai 2004 sur les droits spéciaux des conducteurs de chiens de rouge
- Ordonnance du 7 juin 2004 modifiant le règlement sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes
- Ordonnance du 7 juin 2004 modifiant le règlement sur l'exercice de la chasse
- Ordonnance du 7 juin 2004 modifiant l'ordonnance sur l'exercice de la chasse en 2003, 2004 et 2005
- Ordonnance du 7 juin 2004 modifiant l'ordonnance concernant les zones protégées pour les animaux sauvages
- Ordonnance du 17 août 2004 modifiant l'ordonnance fixant les écolages, les taxes et autres frais de l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, à Grangeneuve

- Ordonnance du 31 août 2004 relative à la classification des communes pour les années 2005 et 2006
- Règlement du 28 septembre 2004 d'exécution de la loi instituant des préposés locaux de l'agriculture
- Ordonnance du 3 novembre 2004 fixant le montant de la contribution cantonale à l'estivage pour l'exercice 2004
- Ordonnance du 30 novembre 2004 modifiant le règlement sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (délimitation des arrondissements forestiers)
- Ordonnance du 7 décembre 2004 adaptant le taux ou le champ d'application de certaines subventions cantonales
- Ordonnance du 9 décembre 2004 concernant la division du canton en régions de surveillance de la faune, de la flore, de la chasse et de la pêche
- Ordonnance du 16 décembre 2004 prolongeant la chasse du sanglier en plaine.

II. Généralités

Outre les activités figurant en tête des rapports de chaque service, établissement ou autre unité administrative, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) s'est occupée des principaux dossiers suivants ou a accompli les tâches particulières suivantes:

1. Le processus de révision totale de la constitution a abouti au début de l'année par l'adoption par la Constituante d'un projet de nouvelle Constitution cantonale et de son adoption par le souverain lors du scrutin populaire du 16 mai 2004. Dans le cadre des travaux relatifs à sa mise en œuvre, un Comité de pilotage rattaché administrativement à la DIAF et présidé par le Conseiller d'Etat, Directeur, a identifié les adaptations législatives requises par la nouvelle Charte fondamentale. Cette première étude distinguait notamment les projets dits «impératifs» des projets dits «facultatifs» et les répartissait entre les directions en fonction des matières. Cette étape a fait l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil. Le Comité de pilotage a ensuite mis en place une procédure de planification et de coordination de la réalisation desdits travaux législatifs. Dans ce cadre, les directions ont dû indiquer au Comité de pilotage leurs intentions quant à l'exécution des divers projets, ainsi que la planification des adaptations législatives. Pour ce faire, les directions ont été invitées à présenter au Comité de pilotage, pour le début du mois de janvier 2005, un éventail des projets d'adaptation, ainsi qu'un calendrier de réalisation.
2. Suite au mandat qui lui a été confié, la Commission cantonale pour une politique familiale globale, dont la direction avait été confiée au Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille, a déposé son rapport final. Après examen approfondi par la DIAF, le Conseil d'Etat a transmis ce rapport au Grand Conseil, en arrêtant les options principales qu'il se proposait de mettre en œuvre.
3. La mise en place du nouveau Service de l'Etat civil et des naturalisations (SECiN) intervenue à la suite de la réorganisation en 2003 des attributions des directions du Conseil d'Etat a été achevée en début d'année.

Aucun problème particulier du fait de la suppression de nombreux offices d'état civil locaux n'a été décelé. Au contraire, grâce notamment aux efforts particuliers des collaboratrices et collaborateurs de ce service, les prestations offertes semblent bien convenir aux administrés qui les sollicitent.

L'informatisation de ce service par l'introduction de tous les actes d'état civil dans une banque de données centrale au niveau suisse (Infostar) se poursuit. L'ensemble de ces activités a été codifié par la loi sur l'état civil (LEC), adoptée par le Grand Conseil le 14 septembre 2004.
4. Concernant les activités se rapportant au domaine des communes, l'effort principal a porté une nouvelle fois sur le processus de fusions de communes. Ainsi, 10 projets de fusion réunissant 21 communes ont été approuvés par les assemblées communales ou les conseils généraux.

Au point de vue législatif, la DIAF a présidé aux travaux de révision de la loi sur les communes, singulièrement sous l'angle de la surveillance politique, administrative et financière d'une part et d'autre part, sur le réexamen des modalités du système de péréquation.
5. Sur le plan agricole, dans la perspective de la révision fondamentale du dispositif législatif y relatif, les études se rapportant à la politique coordonnée d'élevage, la revitalisation de l'économie et à l'organisation des contrôles agricoles sont achevées. Ces rapports ont été pris en compte lors de l'élaboration d'un avant-projet de loi cantonale sur l'agriculture.
6. Dans le domaine forestier, les activités ont été particulièrement orientées sur les travaux liés aux effets secondaires de l'ouragan «Lothar», à savoir la lutte contre la prolifération du bostryche dans les forêts de montagne et la reconstitution des surfaces dévastées. Ces efforts de réorganisation par la mise en place des corporations de triage, ont été poursuivis. L'exécution de la nouvelle ordonnance sur la surveillance de la faune, de la flore et de la chasse a été assurée.
7. La DIAF, par son Conseiller d'Etat, Directeur, a participé aux quatre séances de la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture et à deux séances de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des forêts (CDFo).

La Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture a abordé les thèmes principaux suivants:
 - les effets, dans le domaine de l'agriculture, de la libre circulation des personnes en provenance de l'Union européenne, en particulier sous l'angle du dumping salarial
 - la couverture des installations de stockage d'engrais de ferme en relation avec les émissions d'ammo-

niaque. La Conférence a proposé d'inviter l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage à renoncer à cette exigence

- le schéma des réductions dans le cadre de l'octroi des paiements directs.

Les directeurs cantonaux de l'agriculture ont été informés sur les principaux dossiers d'actualité relevant de la politique agricole fédérale sur lesquels ils ont pu s'expliquer et faire valoir leur avis et, le cas échéant, se déterminer. Les informations ont porté sur:

- l'état des négociations dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)
- le programme d'allègement des finances fédérales
- l'ordonnance fédérale sur l'abandon du contingent laitier
- la modification de la loi fédérale sur la protection des obtentions végétales
- le rapport sur la politique agricole 2011
- la modification de l'ordonnance fédérale sur l'assurance qualité en économie laitière
- l'ordonnance fédérale sur le remboursement des droits sur les carburants
- l'avenir de la vulgarisation agricole.

La Conférence des directeurs cantonaux des forêts s'est penchée quant à elle sur les aspects suivants:

- l'évaluation des crédits fédéraux dans le domaine forestier
- l'initiative populaire «Sauver la forêt suisse»
- la révision partielle de la loi fédérale sur les forêts.

III. Personnel

Aucun changement à signaler.

IV. Affaires contentieuses

La Direction connaît en principe des recours contre les décisions des services qui lui sont subordonnés, soit essentiellement des décisions prises par le Service de l'état civil et des naturalisations, le Service de l'agriculture, le Service vétérinaire et le Service des forêts et de la faune. Elle connaît aussi des autres recours que la loi place dans sa compétence. Elle doit également statuer sur les oppositions formulées en matière forestière.

Recours liquidés:	27
Recours pendants au 31.12.2004:	7
Oppositions liquidées:	1
Oppositions pendantes:	1

La Direction a en outre instruit trois cas de prétention en responsabilité civile en vue de la préparation de la détermi-

nation du Conseil d'Etat et a défendu les intérêts de l'Etat dans une procédure, désormais terminée, portée devant les autorités juridictionnelles suite à la détermination du Conseil d'Etat. Deux cas de prétention en responsabilité civile sont pendants.

V. Autorité foncière cantonale

1. Droit foncier rural

L'Autorité foncière cantonale (AFC), dont le secrétariat est assuré par le personnel rattaché au Secrétariat général de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991.

Au mois de novembre 2004, le Conseil d'Etat a eu le regret d'apprendre le décès subit de Maître Michel Torche, avocat et notaire à Fribourg, estimé Président de l'Autorité foncière cantonale. Ainsi, M^e Torche aura présidé l'AFC avec compétence et efficacité durant 8 ans.

Durant l'année 2004 l'AFC a traité 430 (466) requêtes dont:

- 271 décisions se rapportant respectivement à des autorisations de partage matériel (art. 58 al. 1 LDFR), de morcellement (art. 58 al. 2 LDFR), d'acquisitions d'entreprises ou d'immeubles agricoles (art. 60 LDFR)
- 111 décisions portant sur l'assujettissement au droit foncier rural d'immeubles situés en zone agricole
- 46 décisions de fixation du prix licite (art. 66 LDFR)
- 2 décisions se rapportant à une autorisation de dépassement de la charge maximale (art. 76 al. 2 LDFR).

7 décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif.

2. Bail à ferme agricole

Conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole, l'Autorité foncière a été saisie de 67 (85) requêtes, soit:

- 26 portant sur la réduction de la durée de bail
- 1 portant sur la détermination du fermage licite
- 8 affermages par parcelles d'entreprises agricoles
- 27 approbations de fermage d'entreprises agricoles.

Elle a, en outre, admis 5 oppositions au fermage de baux à ferme formulées par le Service de l'agriculture et procédé à 5 réductions du fermage.

Ces dossiers ont été traités lors de 15 séances plénières et de séances hebdomadaires avec effectif restreint (décisions par voie présidentielle).

VI. Commission et Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille

Le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille est un organe de conseil, de consultation, d'information, de promotion, d'exécution et de contrôle pour toutes les questions relevant de l'égalité des droits entre femmes et hommes et de la politique familiale.

Parmi les tâches accomplies par le Bureau, il y a lieu de relever:

- La remise au Conseil d'Etat en mars 2004 du rapport de la Commission cantonale pour une politique familiale globale; la présentation dudit rapport au Conseil d'Etat en avril 2004; l'organisation d'un colloque le 7 octobre 2004: «Politique en faveur de la famille et de l'égalité: signal d'avenir du canton de Fribourg», suivi d'une table ronde avec les représentant-e-s des différents partis politiques du canton; la remise du rapport de politique familiale globale aux député-e-s du Grand Conseil;
- La coordination des séances du groupe de travail interdisciplinaire sur la violence conjugale (police, justice, social, santé, aide aux victimes, préfectures); la campagne d'information auprès des médecins fribourgeois et des services des urgences des hôpitaux du canton pour les sensibiliser à remettre aux victimes de violence conjugale un certificat médical uniformisé; la large diffusion de la *carte d'urgence*;
- Le lancement d'une plate-forme fribourgeoise de soutien au congé maternité, en vue de la votation populaire du 26 septembre 2004;
- La participation et la présence du BEF aux Journées Portes Ouvertes de la DIAF, à Grangeneuve;
- L'organisation d'une manifestation pour les 10 ans du Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille le 7 octobre 2004, en présence de représentants du Gouvernement, ainsi que de plusieurs membres du Grand Conseil et de nombreux invité-e-s du canton et de la Suisse;
- La rédaction et l'édition du rapport final d'évaluation du projet «Stages pour jeunes filles dans des métiers atypiques» mené en partenariat avec le Service de la formation professionnelle et le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes du canton de Fribourg; l'organisation sur le plan cantonal de la 4^e «Journée des Filles», réservée cette année aux filles de 5^e primaire du canton;
- Les consultations, accompagnements et réponses aux demandes privées à propos de discriminations dans la vie professionnelle (notamment au sein de l'Etat); les conseils et informations aux personnes privées ainsi qu'aux professionnel-le-s sur des questions liées à l'égalité ou aux questions familiales;
- Les prises de position et réponses données à des consultations internes à l'administration ou concernant des projets de lois, tant sur le plan cantonal que fédéral (17 consultations ou prises de position en 2004);

- La collaboration aux travaux des Conférences Suisse et Latine des déléguées à l'égalité; la diffusion de la brochure «Divorce, caisse de pension, AVS/AI – ce qu'il faut savoir», éditée par la CSDE; la reprise, sur le plan cantonal, de la campagne de sensibilisation sur le harcèlement sexuel au travail auprès des entreprises fribourgeoises, avec le soutien de l'Inspection cantonale du travail; la participation au groupe de travail «violence» de la CSDE.

Le Bureau assure le secrétariat de la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail (LEg: loi fédérale sur l'égalité).

Le Bureau assure le secrétariat de la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille. La Commission conseille le Bureau et soutient son activité. Elle assure également la liaison avec les associations intéressées. Elle a tenu 3 séances plénières durant l'année; ses membres sont répartis en deux groupes de travail sur la «reconnaissance du bénévolat» et la «conciliation vie professionnelle, vie de famille pour les pères». Les membres de la Commission ont participé et contribué au bon déroulement de plusieurs manifestations organisées par le Bureau.

VII. Exercice des droits politiques

Sur proposition de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, le Conseil d'Etat a pris les arrêtés suivants:

1. Elections

Arrêté du 17 février 2004 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg pour le dimanche 16 mai 2004, en vue de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat.

2. Votations

2.1 Votations fédérales

Arrêté du 16 décembre 2003 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du 8 février 2004 portant sur les objets suivants:

- Contre-projet de l'Assemblée fédérale du 3 octobre 2003 relatif à l'initiative populaire «Avanti – pour des autoroutes sûres et performantes»;
- Modification du 13 décembre 2002 du code des obligations (bail à loyer);
- Initiative populaire du 3 mai 2000 «Internement à vie pour les délinquants sexuels ou violents jugés très dangereux et non amendables».

Arrêté du 9 mars 2004 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du 16 mai 2004 portant sur les objets suivants:

- Modification du 3 octobre 2003 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (11^e révision de l'AVS);

- Arrêté fédéral du 3 octobre 2003 sur le financement de l'AVS/AI par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée;
- Loi fédérale du 20 juin 2003 sur la modification d'actes concernant l'imposition du couple et de la famille, l'imposition du logement et les droits de timbre.

Arrêté du 23 juin 2004 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du 26 septembre 2004 portant sur les objets suivants:

- Arrêté fédéral du 3 octobre 2003 sur la naturalisation ordinaire et sur la naturalisation facilitée des jeunes étrangers de la deuxième génération;
- Arrêté fédéral du 3 octobre 2003 sur l'acquisition de la nationalité par les étrangers de la troisième génération;
- Initiative populaire du 26 avril 2002 «Services postaux pour tous»;
- Modification du 3 octobre 2003 de la loi fédérale sur le régime des allocations pour perte de gain en faveur des personnes servant dans l'armée, dans le service civil ou dans la protection civile (loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG).

Arrêté du 5 octobre 2004 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du 28 novembre 2004 portant sur les objets suivants:

- Arrêté fédéral du 3 octobre 2003 concernant la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT);
- Arrêté fédéral du 19 mars 2004 sur le nouveau régime financier;
- Loi fédérale du 19 décembre 2003 relative à la recherche sur les cellules souches embryonnaires (Loi relative à la recherche sur les cellules souches, LRCS).

2.2 Votations cantonales

Arrêté du 9 mars 2004 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire cantonale du 16 mai 2004 portant sur l'objet suivant:

- Constitution du canton de Fribourg (projet adopté par la Constituante le 30 janvier 2004).

VIII. Préfectures

1. Généralités

Comme pour les autres années, en plus de leurs tâches spécifiques telles qu'elles ressortent du tableau ci-après sous point 3, les préfectures ont entrepris et accompli de nombreuses activités et interventions dans le cadre de leur mission générale. Pour cette année encore, les domaines les plus importants concernés au cours de l'année sous revue ont été les fusions de communes, la collaboration intercommunale et l'information, aussi bien des collectivités locales et des membres de leurs Autorités que des particuliers. Enfin, du point de vue administratif, à noter en parti-

culier la poursuite de la mise en place du nouveau système de facturation au moyen du programme SAP.

2. Personnel et administration

2.1 Préfecture de la Sarine

Aucun changement.

2.2 Préfecture de la Singine

M^{me} Susanne Clément a terminé son apprentissage en été 2004 et a été engagée en qualité d'employée de bureau pour une durée déterminée. De ce fait aucune nouvelle apprentie n'a été engagée.

2.3 Préfecture de la Gruyère

Suite à la réorganisation des services financiers, la Préfecture a été dotée d'un poste supplémentaire de secrétaire à temps partiel occupé actuellement par M^{me} Françoise Castella-Gachet.

2.4 Préfecture du Lac

M^{me} Julia Neuhaus a été engagée par la préfecture en tant qu'apprentie en vue de l'exécution d'un apprentissage d'employée de commerce.

2.5 Préfecture de la Glâne

Une nouvelle apprentie, M^{me} Caroline Butty a commencé son apprentissage d'employée de commerce, en remplacement de M^{me} Anne-Laure Bach qui a terminé son apprentissage avec l'obtention de la maturité professionnelle.

2.6 Préfecture de la Broye

Suite également à la restructuration des services financiers, M^{me} Sylviane Brasey, secrétaire à mi-temps et M. Willy Glardon, adjoint-administratif pour un autre mi-temps, ont été intégrés au personnel de la préfecture. Une nouvelle apprentie, M^{me} Mélanie Peter a été engagée.

2.7 Préfecture de la Veveyse

Aucun changement.

3. Activités judiciaires et administratives

Le tableau ci-après présente les statistiques de ces activités, selon leur nature:

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse
Plaintes et dénonciations	9 333 (8 581)	1 080 (1 066)	1 535 (1 613)	954 (1 081)	451 (380)	1 303 (1 069)	339 (451)
Tentatives de conciliation	462 (429)	56 (67)	132 (148)	42 (160)	58 (57)	62 (84)	43 (74)
– ayant abouti	290 (268)	38 (33)	95 (100)	17 (44)	30 (29)	40 (42)	21 (27)
– ayant échoué, transmises au juge compétent	164 (151)	15 (31)	37 (48)	22 (116)	12 (9)	22 (42)	8 (28)
Ordonnances pénales	8 638 (7 951)	962 (931)	1 403 (1 465)	873 (921)	385 (310)	989 (953)	296 (377)
– définitives	8 458 (7 810)	938 (911)	1 355 (1 436)	840 (886)	366 (288)	974 (930)	255 (327)
– frappées d'opposition	180 (141)	24 (20)	48 (29)	33 (35)	19 (22)	15 (23)	13 (9)
Recours	266 (371)	22 (22)	58 (94)	45 (9)	31 (19)	216 (44)	9 (20)
Permis de construire	899 (806)	571 (554)	707 (602)	510 (604)	336 (265)	480 (394)	351 (243)
Nouveaux passeports	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)
Renouvellement de passeports	– (–)	– (1 185)	– (1 240)	– (1 800)	– (488)	– (456)	– (278)
Cartes d'identité	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)
Permis d'étrangers	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)
Privations de liberté	29 (24)	– (–)	– (–)	– (–)	1 (2)	– (–)	– (2)
Permis de chasse	329 (351)	348 (342)	566 (575)	149 (133)	159 (144)	137 (130)	174 (171)
Permis de pêche	1 576 (1 569)	1 206 (1 222)	1 646 (1 572)	1 956 (1 645)	205 (223)	583 (597)	238 (190)
Plaques de cycles et cyclomoteurs	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)
Patentes	648 (699)	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)
Assistance	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)	1 (–)
Mises en bière	22 (27)	4 (3)	3 (1)	2 (–)	1 (3)	– (–)	1 (–)
Autorisations diverses	3 186 (3 682)	1 555 (541)	1 302 (1 344)	371 (371)	1 310 (516)	873 (785)	390 (349)

4. Activités au niveau communal

4.1 Préfecture de la Sarine

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le district de la Sarine compte 36 communes. Les projets de fusion concernant notamment les communes de Neyruz et Cottens, d'Arconciel, Ependes, Ferpicloz et Senèdes, Corpataux-Magnedens et Rossens ainsi qu'Autafond et Belfaux n'ont malheureusement pas abouti.

4.2 Préfecture de la Singine

Durant l'exercice, le préfet a accompagné les travaux de fusions d'Oberschrot et Planfayon. Un projet de fusion a été soumis à l'assemblée communale, la commune de Planfayon a donné son accord, mais celle d'Oberschrot a refusé. Les assemblées communales de Giffers, St. Silvester et Tentlingen ont élaboré une convention de fusion. La question a été tranchée positivement à Giffers, mais a été rejetée dans celles de St. Silvester et de Tentlingen, de telle sorte que la fusion n'a pas pu avoir lieu.

4.3 Préfecture de la Gruyère

A signaler en particulier la coopération aux travaux préparatoires en vue de la fusion de communes dont deux projets ont abouti, soit les fusions de Bulle–La Tour-de-Trême et de Botterens–Villorsonnens.

4.4 Préfecture du Lac

La préfecture a apporté son aide et son soutien au processus de fusion

- des communes de Gurmels et de Cordast dont la fusion a été acceptée lors des assemblées communales du 30 septembre 2004; un recours a été déposé contre la décision de cette assemblée, lequel a été rejeté par le préfet le 30 décembre 2004;
- des communes de Ried et d'Agriswil dont les assemblées seront convoquées au début du printemps 2005;
- des communes de Villarepos et de Misery-Courtion, dont le projet de fusion n'a pas abouti.

Enfin, la préfecture, avec de nombreuses communes, a fini d'étudier les dossiers se rapportant en particulier à la planification hospitalière (avenir de l'hôpital de Meyriez), la lutte et la prévention contre le feu, les émissions dues au bruit et les actes de vandalisme dans la région de Morat et le soutien aux personnes en difficultés.

4.5 Préfecture de la Glâne

Le processus de modification des structures territoriales et politiques s'est poursuivi. Ainsi, deux procédures de fusion de communes ont abouti définitivement durant l'année 2004, soit:

- La Folliaz (fusion des communes de Lussy et de Villarimboud), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2005;
- Vuarmarens (fusion des communes d'Esmonts et de Vuarmarens), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006.

La préfecture a par ailleurs soutenu les efforts des Conseils communaux de Grangettes, Le Châtelard et Massonnens dans leur étude de fusion.

Initiés par la Préfecture de la Glâne, les travaux visant à proposer une ou de nouvelles clés de répartition des charges des diverses associations de communes ou ententes intercommunales se sont poursuivis, en collaboration avec l'Association des communes de la Glâne et le Secrétariat de la Région Glâne – Veveyse. Ces études ont été adaptées aux nouvelles données démographiques et financières des communes. Après discussion avec les syndicats, un large consensus a été trouvé, qui permettra au préfet de proposer une nouvelle clé de répartition unique, laquelle tiendra compte du nombre d'habitants, de l'indice de la capacité financière et du revenu de l'impôt de chaque commune.

4.6 Préfecture de la Broye

En matière de fusion, cinq projets ont abouti en 2004: la réunion des communes de Cugy et Vesin, formant au 1^{er} janvier 2005 la commune de Cugy, la réunion des communes de Delley et Portalban, formant au 1^{er} janvier 2005 la commune de Delley–Portalban, la réunion des communes d'Autavaux, Forel et Montbrelloz, formant au 1^{er} janvier 2006 la commune de Vernay, la réunion des communes de Chapelle et Cheiry, formant au 1^{er} janvier 2005 la commune de Cheiry, et la réunion des communes de Praratoud et Surpierre, formant au 1^{er} janvier 2005 la commune de Surpierre.

Compte tenu des modalités liées à la fin du décret sur les fusions, deux projets seront encore soumis au vote des assemblées communales d'ici la fin avril 2005, à savoir le projet réunissant les communes de Bollion, Lully et Seiry et celui réunissant les communes de Les Montets et Nuvilly.

4.7 Préfecture de la Veveyse

La Préfecture de la Veveyse a procédé à la visite des administrations communales.

5. Collaboration intercommunale

5.1 Préfecture de la Sarine

- Association de communes du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

En ce qui concerne le futur CO d'Avry, les pavillons provisoires installés à Avry sont fréquentés par les élèves depuis la rentrée scolaire 2004–2005. L'assemblée des délégués de l'Association a voté le crédit pour la construction du futur CO d'Avry. Le début des travaux a été ralenti par les oppositions enregistrées lors de la mise à l'enquête du projet. Ces travaux devraient démarrer au début de l'année 2005, afin que le calendrier puisse être respecté en vue de la rentrée des élèves dans les nouveaux bâtiments en automne 2006.

Les travaux de transformation et d'agrandissement de l'école du CO de Marly ont pratiquement été achevés.

- Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise (CUTAF)

Les bases de la CUTAF étant désormais solidement ancrées, l'heure est à la mise en place des nombreuses mesures préconisées dans le cadre du projet général. Plusieurs communes ont ainsi bénéficié des apports

financiers de la CUTAF pour la réalisation, soit de nouvelles lignes, soit d'aménagements d'infrastructures servant à l'exploitation des transports publics. La CUTAF a été chargée par l'Assemblée constitutive de l'agglomération de réaliser d'ici fin 2005 le projet d'agglomération, à savoir la présentation à la Confédération d'un projet de collaboration des communes du périmètre provisoire de l'agglomération dans les domaines de l'environnement, des transports et de l'aménagement du territoire. Une maison spécialisée a été chargée de l'élaboration du projet d'agglomération. Les travaux vont bon train et le projet pourra ainsi être présenté dans les temps à la Confédération, permettant ainsi d'obtenir une aide fédérale. Il est à relever que de plus en plus la CUTAF est devenue en quelque sorte une référence en matière de collaboration intercommunale.

- Association intercommunale pour la promotion culturelle CORIOLIS

Les travaux pour l'infrastructure culturelle de l'Espace Nuithonie, à Villars-sur-Glâne, ont été pratiquement achevés à la fin de l'année et l'inauguration aura lieu en février 2005. En ce qui concerne la salle de concert/théâtre de la Ville de Fribourg, les travaux de planification et d'élaboration du projet sont terminés et le Conseil général pourra se prononcer à ce propos au début de l'année 2005. Les cinq communes formant le pilier central de la réalisation des infrastructures de Villars-sur-Glâne et Fribourg, à savoir Fribourg, Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne, Givisiez et Corminbœuf ont renouvelé le 13 décembre la convention qui les lie en vue de la réalisation et de l'exploitation des infrastructures précitées. Elles ont également approuvé les statuts de Coriolis Infrastructures qui permettront de financer les investissements et l'exploitation des infrastructures. Quant aux attentes en matière de fonds provenant du Casino, elles n'ont pas été déçues puisque près de 1,1 million a déjà été versé à Coriolis Finances en vue de la participation aux frais d'exploitation des infrastructures de Villars-sur-Glâne et de Fribourg.

- Fondation des soins et d'aide à domicile (SPITEX)

Le 9 juillet 2004, la Fondation des soins et d'aide à domicile a été constituée et les travaux de mise en place du nouveau service mixte se sont poursuivis à un rythme très élevé. C'est ainsi que le Conseil de la Fondation a pu mettre en place une nouvelle direction. Tout le personnel provenant de la Croix-Rouge, de l'Association des aides familiales ainsi que de l'Office familial de Fribourg a été réengagé. Avec l'antenne administrative, ce sont en tout six antennes locales qui ont été créées et mises en service pour l'ensemble du district. Ainsi, le nouveau service mixte fonctionnera normalement dès le 1^{er} janvier 2005.

- Agglomération

Les travaux de constitution de l'agglomération fribourgeoise avancent normalement. Ainsi, au début de l'été, la Commission des domaines d'activités a rendu son rapport qui a été mis en consultation auprès des Conseils communaux des communes situées dans le

périmètre provisoire de l'agglomération. Sur la base de ces résultats, les commissions des affaires financières, d'une part, et des affaires juridiques, d'autre part, sont en mesure d'effectuer leurs travaux. L'Assemblée constitutive a chargé la CUTAF de l'élaboration du projet d'agglomération (conception directrice en matière d'aménagement du territoire, de transport et d'environnement) qui pourra être soumis aux instances de la Confédération pour approbation et subventionnement ultérieur des travaux qui seront entrepris dans ce domaine.

5.2 Préfecture de la Singine

- Association des communes pour le cycle d'orientation du district de la Singine

Les objets importants suivants sont à signaler:

- la ratification du projet et du crédit pour la construction du CO de Wünnewil;
- les travaux de planification de la construction du CO de Planfayon;
- la réponse aux consultations suivantes: le projet de loi sur les contributions cantonales pour les bâtiments scolaires, le rapport sur les mesures pour les enfants et les jeunes à comportement fortement perturbateur, le concept sportif cantonal et le calendrier scolaire.
- Association communale pour l'hôpital, le home médicalisé et le service social médical en Singine

Les thèmes suivants ont occupé de manière significative les organes concernés:

- l'achèvement des travaux de transformation de l'hôpital et home médicalisé du district de la Singine et l'approbation des factures de construction y relatives;
- la collaboration et l'accompagnement de la planification de l'hôpital Nord (district du Lac);
- l'orientation stratégique de l'hôpital de Tifers;
- l'examen des possibilités d'hébergement des personnes (âgées) qui, provisoirement ou de façon permanente, auraient besoin d'une forme de logement surveillé;
- la signature d'une convention avec les services d'ambulance et de sauvetage, société Sense AG, en vue d'une place de stationnement d'une ambulance à l'hôpital;
- les travaux préparatoires d'une révision partielle des statuts.
- La «Region Sensee»

Dans le cadre des activités de cette association de communes, il est à relever:

- la prise de position sur le projet de la nouvelle planification régionale de la Confédération;
- la ratification de la révision partielle des statuts; le Conseil d'administration de l'Association des com-

munes se compose désormais des syndics et syndiques des communes associées;

- la mise en œuvre et la ratification de nouvelles fiches d'activités pour le concept de développement de la Singine;
- l'élaboration et la ratification d'un concept de marketing pour la Singine;
- l'examen des structures touristiques et du développement de la station touristique du Lac-Noir;
- la révision des structures du projet d'assainissement intégral des régions de montagne;
- la définition des centres intercommunaux du district de la Singine selon le plan directeur cantonal;
- les relations de la région singinoise avec la future agglomération fribourgeoise.
- Association des syndics du district de la Singine

Outre les travaux déjà mentionnés pour l'association des communes, les syndics se sont occupés dans leurs séances des questions suivantes:

- le rapport sur la réorganisation de la police (police communale);
- les travaux du Grand Conseil et de l'association des communes du canton;
- le trafic dans le district de la Singine (traversées de Guin et Flamatt), transports publics (nouvel horaire);
- les mesures de sécurité pour les autorités et le personnel administratif;
- les statuts (règlement du personnel) et questions de formation continue des employés communaux;
- la collaboration avec l'Office des juges d'instruction et le Registre foncier.
- Collaboration intercommunale avec les communes de la Sarine

A signaler:

- l'assemblée constitutive de l'agglomération fribourgeoise (communes de Düdingen et Tifers);
- la participation et la coopération aux travaux de la CUTAF, en particulier l'examen de la question de l'adhésion des communes de Tentlingen et de Giffers;
- la coopération de certaines communes à l'Association communale pour la promotion culturelle «Coriolis».

5.3 Préfecture de la Gruyère

L'activité et l'engagement personnel du préfet se sont manifestés dans de nombreux domaines. Parmi les plus importants, il faut citer:

- Association du Cycle d'orientation de la Gruyère:

Présidence de l'assemblée des délégués et du Comité d'école. Gestion, en étroite collaboration avec la Direc-

- tion de l'instruction publique, de la culture et du sport, des problèmes liés à l'ouverture du nouveau CO à La Tour-de-Trême, l'engagement de restaurateurs, la préparation de contrats pour la location de la salle de spectacles, de l'aula et des salles de sport.
- Elaboration avec le Comité d'école de la nouvelle clé de répartition pour les frais de fonctionnement.
- Fondation pour les classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère:

Présidence du Conseil de Fondation de l'école. Recherche de solutions aux difficultés ayant surgi au sein de l'institution et prise de décisions afin d'assurer le bon fonctionnement général de l'école par le Conseil de Fondation en étroite collaboration avec la Direction de l'instruction publique, autorité de surveillance des classes d'enseignement spécialisé.
 - Commission du Collège du Sud:

Présidence de la Commission et poursuite du mandat de surveillance et de soutien en faveur du Collège, de l'École de commerce et de l'École de degré diplômé.
 - Commission de district pour les soins à domicile et l'aide familiale (COSAF):

Présidence de la Commission, décisions d'octroi d'indemnités forfaitaires aux personnes concernées et préavis pour l'engagement du personnel nécessaire au service.
 - Commission de district pour les établissements médico-sociaux (CODEMS):

Présidence de la Commission, estimation des frais financiers et surveillance de la coordination de l'offre dans le district. Visite des homes du district et renforcement des contacts avec leurs responsables.
 - Service des ambulances du Sud fribourgeois:

Collaboration des trois préfets du Sud fribourgeois dans la mise en œuvre du service des ambulances à Vaulruz et de la centralisation des premiers secours au niveau du Sud fribourgeois.
 - Santé:

Présidence d'un groupe de travail ad hoc en vue de la mise en place, dès le 1^{er} janvier 2005, d'un service mixte pour la gestion des soins à domicile et de l'aide familiale.

Prise des décisions statutaires et politiques au sein de l'assemblée des délégués et de l'ensemble des communes du district pour la transformation de l'Association des communes de la Gruyère pour l'hôpital de district en Association du Réseau de santé de la Gruyère.
 - Association Régionale La Gruyère (ARG):

Présidence de l'Association et poursuite en 2004 des réflexions dans le cadre de la mise en œuvre du concept directeur du tourisme gruérien, notamment dans les domaines touchant à la réorganisation des structures du tourisme, le développement du tourisme doux et de l'accueil pour les familles et l'étude de l'aménagement
- des rives du lac de la Gruyère ainsi que la création d'un conseil régional des remontées mécaniques.
- Association touristique La Gruyère (ATG):

Participation au comité et réflexions concernant l'avenir du tourisme dans le district (défis à relever au niveau des structures, des remontées mécaniques et adaptation aux changements législatifs en cours).
 - Commission cantonale des dangers naturels (CCDN):

Vice-présidence de la Commission et poursuite de la préparation de la cartographie des dangers.
 - Commission tripartite pour les ORP du Sud:

Présidée à tour de rôle par les préfets de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse, réunions régulières de la Commission en relation avec l'état de la situation dans le domaine de l'emploi et la recherche de solutions aux difficultés liées au monde du travail.
 - Fondation du Château de Gruyères:

Vice-présidence et poursuite des études en cours en relation avec les travaux à effectuer sur le bâtiment de la conciergerie.

Réflexion liée au domaine artistique en vue du renforcement de l'attractivité du château, haut lieu du tourisme gruérien et fribourgeois.
 - Fondation Pro Gruyères:

Présidence de la Fondation et poursuite de la recherche de fonds auprès de collectivités et d'institutions en vue de la réalisation des travaux de pavage de la cité comtale. Démarrage de la première étape des travaux, après approbation et aval des autorités compétentes.
 - Association «Stop Violence en Gruyère»:

Présidence de l'Association. Poursuite et développement de l'action de prévention et de soutien en faveur de la jeunesse.

Rencontre des communautés étrangères organisées dans le district dans le but de renforcer les liens entre l'autorité et les ressortissants concernés.
 - Lutte contre le feu et les éléments naturels:

Participation du préfet et de son lieutenant à cinq inspections de corps de sapeurs-pompiers et visite des différents cours donnés dans le canton ou dans le district dans le domaine de l'instruction et de la prévention.

En collaboration avec l'ECAB, mise sur pied d'une séance info-feu pour tous les partenaires concernés.
 - Etablissements publics:

Surveillance renforcée de la gestion des établissements publics, collaboration et réunions avec les tenanciers.
 - Fondations Rieter, Odette Saudan et Rose Lorétan:

Présidence des trois Fondations. Décisions d'octroi d'aide en faveur d'apprenti(e)s, de personnes âgées ou handicapées domiciliés en Gruyère.

5.4 Préfecture du Lac

A relever les principales activités suivantes:

- Association des communes du district du Lac
 - la préparation de la révision du plan directeur régional en vue de son adaptation au plan directeur cantonal;
 - la coordination de la planification routière dans le district;
 - l'organisation de la procédure de consultation des réaménagements de la planification des horaires des transports publics;
 - la présidence de l'Assemblée des délégués et la participation à de nombreuses séances du Comité.
- Association pour l'Hôpital du district du Lac
 - la participation, en tant que membre de la délégation du district du Lac, au Groupe de travail chargé de la planification hospitalière dans le district du Lac;
 - la coordination des travaux de planification de l'Hôpital du district du Lac;
 - la révision des statuts eu égard à la nouvelle mission de l'Hôpital définie par le Conseil d'Etat;
 - la présidence de l'Assemblée des délégués.
- Association des communes pour le home médicalisé du district du Lac à Morat
 - la présidence de l'Assemblée des délégués.
- Association des communes du Home médicalisé Saint-François à Courtepin
 - la participation aux séances de l'Assemblée des délégués et du comité.
- Association des communes pour le home médicalisé de la région de Morat
 - la présidence de l'Assemblée des délégués.
- Association du Cycle d'orientation de la région de Morat
 - la présidence de l'Assemblée des délégués et la participation à de nombreuses séances du comité;
 - la participation aux travaux de lutte contre la délinquance scolaire.
- Association du Cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac
 - le soutien aux communes du Haut-Lac en vue de la réorganisation du cercle scolaire;
 - la participation aux séances de l'Assemblée des délégués et du comité.
- Autres activités
 - la participation à la création de deux triages forestiers;
 - le soutien au projet «Redwood», en vue de la mise en zone industrielle de parcelles agricoles sises sur le territoire de la commune de Galmiz;

- la création du Syndicat d'améliorations foncières de Misery-Courtion;
- la mise sur pied et la direction du Groupe de travail stratégique chargé de l'élaboration d'un rapport sur un réseau de santé du Lac;
- la vice-présidence de «Trivapor», société de remise en service du bateau à vapeur «Le Neuchâtel» sur les trois lacs du pied du Jura;
- la conduite de la Commission de district pour les soins à domicile et de l'aide familiale, qui a traité en particulier des dossiers de l'indemnisation forfaitaire des soins à domicile et de la révision de la loi sur les soins à domicile et l'aide familiale;
- la création de la Société du Haut-Vully des soins à domicile et le suivi de ses activités;
- l'accompagnement des travaux de restructuration de la société faîtière cantonale des soins à domicile;
- la conduite de la Commission de district du Lac des homes médicalisés pour personnes âgées;
- la présidence de l'Association de district de Pro Senectute;
- la présidence de l'Association régionale pour l'économie, le tourisme et la culture, qui s'est occupée principalement des panneaux publicitaires sur les autoroutes A1 et A12 et les aspects financiers en relation avec la modification de la loi sur le tourisme.

5.5 Préfecture de la Glâne

Les points suivants méritent d'être cités:

- Association pour le développement de la Glâne – Veveyse (ADGV – région LIM), dont le préfet est vice-président;
 - les travaux en vue de la mise sur pied de nouveaux organes au niveau touristique;
- Association de communes à buts multiples pour l'hôpital et les services médico-sociaux du district (Réseau Santé de la Glâne), soit:
 - la mise sur pied et la conduite d'une task force chargée de concrétiser le projet de transformation du site HSF de Billens, projet à charge des communes de la Glâne;
 - le suivi de l'intégration opérationnelle de l'EMS Foyer Sainte-Marguerite à Vuisternens-devant-Romont dans le Réseau Santé de la Glâne.
- Association de communes pour le cycle d'orientation de la Glâne, soit:
 - la poursuite des travaux de construction du Centre culturel et sportif de la Glâne;
 - l'inauguration et la mise en exploitation de la centrale de chauffage au bois, qui dessert outre les établissements scolaires du CO d'importants immeubles collectifs alentours;

- les travaux préparatoires importants liés à l'exploitation future du Centre et à la mise sur pied d'une saison culturelle digne de cette importante réalisation régionale.
- Association intercommunale pour l'épuration des eaux du Moyen pays de Glâne et de la commune de Sâles (AIMPGPS), soit:
 - la poursuite des études relatives au plan général d'évacuation des eaux des communes concernées, et celle liée à la problématique des boues d'épuration.

5.6 Préfecture de la Broye

L'activité du préfet s'est exercée essentiellement dans les domaines suivants:

- Cycle d'orientation

L'assemblée des délégués s'est prononcée en faveur d'une extension du CO de la Broye sur les sites d'Estavayer-le-Lac et Domdidier, signifiant du même coup la fermeture définitive du site de Cousset. Par ailleurs, les communes membres se sont mises d'accord sur les clés de répartition des frais d'investissement et de fonctionnement, si bien que le projet d'extension pourra prendre son envol en 2005.
- Hôpital de la Broye

L'aménagement du site d'Estavayer-le-Lac s'est achevé par la réalisation de deux chambres mortuaires destinées à répondre aux besoins des communes du district. Pour le reste, le comité s'est essentiellement attaché à mettre en place les modalités de prise en charge de la dette liée aux travaux de construction et de transformation du site d'Estavayer-le-Lac. Enfin, tant l'évolution des coûts de fonctionnement de l'Hôpital intercantonal de la Broye que la question de sa pérennité ont été régulièrement abordées par le comité de l'association.
- Services médico-sociaux

Différents dossiers ont particulièrement occupé le préfet durant cette année 2004, parmi lesquels:

les homes médicalisés du district (Domdidier, Estavayer-le-Lac, Gletterens et Montagny) affichent des taux d'occupation proches de la saturation, si bien que de nouvelles solutions doivent être envisagées.

Par ailleurs, le groupe de travail chargé de préparer la réunion des services de soins et d'aide familiale à domicile a terminé son mandat, si bien que l'association pour l'aide et les soins à domicile du district de la Broye (ASDB) a vu le jour le 6 mai 2004. Tous les éléments ont été réunis pour que la nouvelle structure soit opérationnelle le 1^{er} janvier 2005.

Enfin, le dossier des structures d'accueil de la petite enfance font l'objet d'une attention toute particulière du préfet, dans la mesure où les structures sont déficitaires dans le district.
- Services auxiliaires

Le préfet a présidé la commission de surveillance des services auxiliaires de l'arrondissement scolaire de la

Broye. L'accès aux services de logopédie, psychologie et psychomotricité reste problématique, bien que la situation tende à s'améliorer.

- Commission jeunesse

Cette commission, présidée par le préfet, chargée d'examiner les problèmes rencontrés dans le district, s'est réunie à plusieurs reprises. Elle a notamment pris connaissance du rapport commandé par la commune d'Estavayer-le-Lac, portant sur les problématiques liées à la jeunesse à Estavayer-le-Lac avec, pour objectif, d'étendre la réflexion à l'ensemble du district et de proposer la mise en place de mesures concrètes, à l'instar de ce qui se fait déjà dans les districts vaudois d'Avenches, de Payerne et de Moudon.
- ASCOBROYE

Le préfet a participé aux différentes séances de comité ainsi qu'aux assemblées en apportant son concours à la conduite des dossiers en cours.
- Office régional de placement (ORP)

Le préfet a présidé la commission de surveillance tripartite de l'ORP de la Broye.
- Communauté régionale de la Broye (COREB)

Sous la présidence du préfet du district de Payerne, la COREB a vécu une année de profonds changements. Les départs du délégué à la promotion économique et du secrétaire général l'ont amenée à repenser ses structures et son fonctionnement. Un nouveau directeur a été engagé et de nouvelles options ont été définies.
- Hôpital intercantonal de la Broye (HIB)

Les activités du conseil d'administration, outre la gestion des affaires courantes, se sont focalisées sur la consolidation et la pérennité de l'Hôpital. Les contacts se sont multipliés afin d'asseoir et de renforcer la position de l'Hôpital, que ce soit sous l'angle de son financement, de son fonctionnement ou encore de sa structure juridique. Par ailleurs, l'Hôpital s'est doté d'un nouveau directeur général.
- Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)

Le Conseil du Gymnase intercantonal de la Broye, dont le préfet fait partie, a siégé à de nombreuses reprises afin de doter l'Etablissement des structures nécessaires à son bon fonctionnement. Un directeur a ainsi été nommé et les choses se mettent rapidement en place. Les bâtiments devraient être terminés pour la rentrée scolaire 2005/2006.
- Office régional de placement (ORP)

L'étude de faisabilité d'un ORP intercantonal (Estavayer-le-Lac/Payerne) n'est pas encore terminée.
- Aérodrome mixte / aéropôle

La zone est prête et les premières entreprises se font toujours attendre. L'ouverture au trafic civil de l'aérodrome militaire attend son officialisation.
- Commission intercantonale pour l'entretien de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf

La commission poursuit ses travaux afin de proposer de nouvelles solutions visant à favoriser la remise en état des berges.

– Tourisme et culture

La COREB s'est dotée d'une commission tourisme afin de travailler sur la mise en place d'une structure performante et rationnelle dans la région.

– Réseau Santé Broye

Le Réseau Santé Broye va être dissous pour laisser place au grand Réseau de la Broye et du Nord Vaudois, opérationnel dès le 1^{er} janvier 2005. Le Bureau régional d'information et d'orientation (Brio), qui peut être considéré comme le centre névralgique du réseau de soins coordonnés, continuera d'avoir son antenne à Payerne. Les discussions se poursuivent afin de trouver un système qui satisfasse tant les partenaires fribourgeois que les partenaires vaudois, s'agissant notamment du financement de la structure.

– Structures d'accueil de la petite enfance

Les discussions se poursuivent avec les districts voisins du canton de Vaud afin de résoudre la problématique intercantonale.

– l'organisation d'un nouveau service d'aide et de soins à domicile (Réseau Santé de la Veveyse RSV), sous la forme juridique d'une association de communes à buts multiples;

– la poursuite de l'étude de la future salle de sports ainsi que de l'éventuel système de chauffage à bois de l'Association des communes du Cycle d'orientation. Le projet évolue, mais suppose de gros efforts financiers de la part des communes et du chef-lieu;

– la dissolution de l'association des communes pour l'hôpital, remplacée, dès le mois de juin 2004, par l'association des communes pour le RSV (Réseau Santé de la Veveyse); il en a été de même pour l'association des communes pour les ambulances de district;

– la participation à la commission d'école du Collège du Sud, ainsi qu'au conseil de l'éducation et à la commission de district pour les services auxiliaires; la présidence de la commission «Transports publics»;

– le suivi des travaux de plusieurs associations intercommunales du VOG (Veveyse-Oron-Glâne) qui s'occupent des eaux usées et de l'AVGG (Association Veveyse-Gruyère-Glâne) qui s'occupe de l'approvisionnement en eau.

5.7 Préfecture de la Veveyse

A noter en particulier:

– l'entente avec la conférence des syndics, la mise sur pied d'un module de formation pour les édiles communaux et le personnel communal. Le module mis sur pied en 2004 correspondait à une demi-journée de formation continue au cours duquel le service de la population et des migrants a présenté les différents types de permis et les nouvelles modalités relatives à la libre circulation;

Service de l'état civil et des naturalisations

1. Généralités

Dès le 01.01.2004, le Service de l'état civil et des naturalisations a achevé sa réorganisation structurelle. A la fin du mois de janvier 2004, les 64 anciens arrondissements de l'état civil fribourgeois étaient tous regroupés en 7 offices de l'état civil, soit un par district. La nouvelle structure fonctionne avec 32 officiers et officières de l'état civil, à des taux d'activité divers, entre 40 % et 100 %.

Le Service a procédé à la mise en œuvre de la tenue informatisée des registres de l'état civil (programme Infostar). Ce nouvel outil a été introduit dans les 7 offices décentralisés entre mars et avril 2004 et fonctionne actuellement correctement. L'introduction de ce nouveau logiciel a été effectuée en 2 étapes. Le printemps a vu la mise en service d'une première phase concernant l'introduction des personnes dans le registre Infostar. En décembre 2004, une seconde étape a été franchie, avec la mise en service de la phase «événements 2.1», soit les mariages, les naissances, les reconnaissances et les décès. La formation des officiers et officières de l'état civil de langue française a été effectuée par le Service et la formation des personnes de langue allemande avec le soutien du canton de Berne. La mise en service d'une troisième phase liée aux autres événements interviendra en 2005. Il s'agit de la «phase événements. 2.2», qui concernera, les adoptions, les changements de nom, etc.

En 2004, la nouvelle loi cantonale sur l'état civil a été adoptée par le Grand Conseil. Cette loi introduit certaines nouveautés, en particulier la création d'une fonction d'officier cantonal de l'état civil et la modification du statut des officiers et officières de l'état civil, désormais soumis à la législation sur le personnel de l'Etat. En outre, l'état civil est devenu une tâche exclusivement cantonale.

2. Etat civil

Durant l'année 2004, le Service de l'état civil et des naturalisations a exécuté les actes suivants:

2.1 Documents d'état civil se rapportant à l'étranger

transcription d'actes provenant de l'étranger (art. 23 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil du 28 avril 2004, ci-après OEC)	1 350
transcriptions refusées	9
transmission à l'étranger d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 54 OEC)	202
transmission au Service de la police des étrangers d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 28 du Règlement d'exécution de la loi sur l'état civil)	1 763

2.2 Mariages

certificats de capacité matrimoniale délivrés à des Fribourgeois à l'étranger (art. 75 OEC)	25
examen de dossiers de procédure de mariage d'étrangers (art. 16 OEC)	558
dossiers de procédure de mariage retirés	4
autorisations de mariage pour étrangers domiciliés à l'étranger (art. 69 OEC)	1

2.3 Reconnaissances

examen de dossiers de reconnaissances d'enfants (art. 11 et 16 OEC)	142
communications aux autorités tutélaires de naissances survenues à l'étranger d'enfants dont les père et mère ne sont pas mariés ensemble (art. 125 OEC)	5
annulations de reconnaissance	2

2.4 Changements d'état civil

rectifications, radiations et compléments dans les registres spéciaux et des familles (art. 43 CC, et 29 OEC)	146
rectifications judiciaires (art. 42 CC et 30 OEC)	2
instructions diverses relatives au service de l'état civil	281
adoptions (art. 264 ss CC)	
a) prononcées par la DIAF	46
b) prononcées par d'autres cantons	20
changements de noms de famille et de prénoms (art. 30 CC)	
a) accordés par le SECiN	168
b) demandes retirées	12
c) reçus d'autres cantons	72
déclarations de soumission du nom au droit national (art. 37 al. 2 de la loi sur le droit international privé)	198
déclarations concernant le nom	52

2.5 Droit de cité

(loi fédérale du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse, ci-après LN, et loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois, ci-après LDCF)

confirmations du droit de cité délivrées à des Fribourgeois à l'étranger	508
contrôle des données d'état civil pour les réintégrations dans le droit de cité suisse et fribourgeois	
a) selon art. 21, 23 et 58 LN	13
b) selon art. 21 LDCF	3
contrôle des données d'état civil pour les dossiers de naturalisations et de réintégrations	591
naturalisations ordinaires (art. 13 LN)	733
naturalisations de Fribourgeois dans d'autres cantons	79
naturalisations facilitées (art. 27, 28 et 29 LN)	479
naturalisations facilitées (art. 31, 58a et 58b LN)	113
naturalisations de Fribourgeois dans d'autres communes fribourgeoises (art. 36 LDCF)	7

conservations du droit de cité fribourgeois suite à la naturalisation dans un autre canton (art. 27 LDCF)	40
bourgeoisie d'honneur (art. 43 LDCF)	1
pertes du droit de cité fribourgeois (art. 27 LDCF)	61
pertes du droit de cité suisse (art. 9 et 10 LN)	15
libérations du droit de cité fribourgeois (art. 29 LDCF)	9
libérations du droit de cité de communes fribourgeoises (art. 39 LDCF)	4
annulations de la naturalisation (art. 41 LN)	6
dénonciations suite à la naturalisation facilitée	17

2.6 Divers

autorisations d'obtenir des renseignements d'état civil à but généalogique (art. 59 OEC)	28
renseignements concernant l'établissement d'actes d'origine	5
décisions d'annulation d'actes d'origine pour cause de perte	17

2.7 Offices décentralisés de l'état civil

En 2004, les offices décentralisés de l'état civil ont procédé à l'enregistrement de

• Naissances	2 833
• Reconnaissances	346
• Mariages	1 323
• Décès	1 831

3. Naturalisations

3.1 Généralités

Durant l'année 2004, le Service des naturalisations a enregistré 1295 nouveaux dossiers, toutes procédures confondues. Le nombre de nouvelles demandes est resté stable, dans une moyenne de 100 demandes par mois.

3.2 Naturalisation ordinaire

Le Grand Conseil s'est prononcé sur 386 demandes de naturalisation ordinaire qui se répartissent comme suit:

Personnes de nationalité étrangère:

2 Afghanistan	14 Espagne
1 Albanie	3 Etats-Unis
5 Allemagne	1 Ethiopie
8 Angola	12 France
1 Arménie	3 Grande-Bretagne
18 Bosnie-Herzégovine	1 Hongrie
6 Cambodge	1 Irak
1 Canada	1 Iran
2 Cap-Vert	35 Italie
4 Chili	1 Laos
1 Chine	4 Liban
4 Colombie	44 Macédoine
3 Croatie	1 Maroc
1 Danemark	1 Mexique
2 Erythrée	3 Pays-Bas

2 Pérou	97 Serbie-et-Monténégro
2 Philippines	7 Somalie
13 Portugal	5 Sri Lanka
10 République démocratique du Congo	1 Suède
1 Roumanie	1 Syrie
4 Russie	2 Tunisie
3 Rwanda	39 Turquie
	7 Vietnam

Personnes confédérées:

2 Argovie	1 Thurgovie
1 Berne	1 Vaud
1 Lucerne	1 Zurich
1 Saint-Gall	

Parmi ces 386 dossiers de naturalisation ordinaire, 177 concernent des étrangers de la deuxième génération.

Ainsi, avec les membres de leur famille compris dans la naturalisation, 733 personnes ont été naturalisées fribourgeoises, soit 372 ressortissant(e)s étranger(ère)s avec 105 conjoints étrangers et 256 enfants étrangers.

3.3 Droit de cité cantonal

Outre l'octroi par le Grand Conseil du droit de cité fribourgeois à 8 Confédérés, le Conseil d'Etat a prononcé 13 réintégrations de Confédérés dans le droit de cité fribourgeois et 9 libérations du droit de cité fribourgeois.

3.4 Naturalisation facilitée

En application de la loi fédérale sur la nationalité (LN), l'Office fédéral des étrangers (actuellement Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration), après préavis du SECiN, a traité 711 demandes de naturalisation facilitée. Ces procédures de naturalisations facilitées se répartissent comme suit:

590 demandes de naturalisation du conjoint étranger d'une Suissesse ou de l'épouse étrangère d'un Suisse (art. 27 et 28 LN);

27 demandes de naturalisation facilitée d'enfants étrangers nés d'un père Suisse non marié avec la mère (art. 31 LN);

87 demandes de naturalisation facilitée d'enfants étrangers nés avant 1985 de l'union d'une Suissesse par filiation mariée à un étranger (art. 58a LN);

7 demandes de naturalisation facilitée d'enfants étrangers d'une Suissesse par mariage antérieur avec un Suisse et remariée à un étranger (art. 58b LN).

3.5 Réintégration (art. 21, 23 et 58 LN)

12 anciens ressortissants suisses et fribourgeois ont été réintégrés dans la nationalité suisse et dans le droit de cité fribourgeois par décision de l'Office fédéral des étrangers.

Service des communes

1. Généralités

L'année 2004 a vu la poursuite, mais également la fin des mesures d'encouragement aux fusions de communes. Elle fut également marquée par la poursuite des travaux de révision totale de la péréquation financière. Les communes ont eu à cet égard la possibilité de participer à des séances d'information et à des ateliers sur le sujet. Il s'agissait en 2004 essentiellement de procéder à l'évaluation du système actuel de péréquation.

2. Personnel

M^{me} Anne Schwitter a commencé son stage en maturité professionnelle commerciale (MPC) au mois de juin 2004 pour une durée de trois ans.

3. Surveillance et décisions y relatives

Au cours de l'année 2004, le Service s'est occupé de 405 requêtes de communes et d'associations de communes.

- a) 18 requêtes ont fait l'objet d'arrêtés du Conseil d'Etat, à savoir:
- 4 autorisations d'impôts dépassant 100 % de l'impôt cantonal de base sur le revenu et la fortune
 - 4 dissolutions d'associations de communes
 - 4 décisions préalables de fusion
 - 2 approbations d'armoirie de commune
 - 2 approbations de statuts d'associations
 - 2 divers
- b) 198 requêtes ont fait l'objet de décisions du Service, soit:
- 137 autorisations de financer des dépenses d'investissement
 - 2 autorisations d'achats immobiliers et autres transactions immobilières
 - 23 autorisations à caractère financier (cautionnements, comptes de trésorerie)
 - 27 approbations de règlements communaux
 - 9 modifications de statuts d'associations de communes
- c) En outre, le Service a enregistré 30 communications relatives à des changements de coefficients d'impôts communaux préavisés 160 règlements communaux, à l'intention des Directions dont relève leur matière.

Le solde des requêtes concernait des avis de droit, des renseignements juridiques, des analyses de situations financières et des limites de l'endettement légal ou d'autres dossiers qui ne font pas l'objet d'une décision ou d'un arrêté.

4. Limite de l'endettement légal

Le Service des communes établit pour toutes les communes, associations intercommunales et établissements communaux de droit public, la limite de l'endettement légal. Cette limite est fondée sur la somme des autorisations de financement délivrées tenant compte des obligations d'amortissements prescrits par la loi sur les communes. Le contrôle de la limite de l'endettement légal a été mis à jour sur la base des bilans établis au 31 décembre 2003.

5. Associations de communes

4 associations de communes ont été créées en 2004, soit: Coriolis Finances, Coriolis Promotion, Association des communes du district du Lac et Association de communes pour la création et l'exploitation d'un corps de police intercommunal. Cependant, quatre dissolutions sont intervenues, soit: Association des déchets carnés de la Gruyère (AIDEC), Association du complexe scolaire, sportif et culturel de Saint-Martin, Association de la salle de sport à Siviriez et enfin Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin de l'Arbogne inférieure (ARBINF). Par tâche, la répartition des associations se présente ainsi:

écoles, écoles du cycle d'orientation	8
culture	2
salles de sport	3
hôpitaux de district	4
homes	9
eau potable	16
épuration des eaux	23
régions	8
butts multiples	5
aide sociale	2
protection civile	1
police	1
transports	<u>1</u>
total	83

6. Activités de gestion-conseil

Par activités de gestion-conseil, il faut entendre les conseils et mandats de nature économique et financière (tels la mise en œuvre d'une planification financière, les calculs de marge nette d'autofinancement, les capacités d'emprunt ou d'investissement, le calcul de tarifs et charges de préférence pour des tâches particulières) et les conseils juridiques (notamment en ce qui concerne la préparation des statuts d'associations de communes). Dans ce cadre, l'analyse de la situation financière de toutes les communes a été établie sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2003. Plusieurs séances d'information ont par ailleurs été organisées afin d'informer les communes sur les exigences en matière de tenue et de vérification des comptes.

7. Rapports entre l'Etat et les Eglises

En 2004, la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie s'est réunie 9 fois. Après avoir établi la situation actuelle de l'aumônerie dans les institutions de l'Etat, dans son rapport qu'elle a transmis à fin 2003 au Conseil d'Etat, la Commission s'est attachée à préparer un projet de convention cadre, qui pourrait lier l'Etat et les Eglises catholique romaine et évangélique réformée dans ce domaine.

Le projet de convention cadre a été mis en consultation le 7 juillet 2004 auprès de différentes Directions et Services de l'Etat et différents organes des deux Eglises susmentionnées. La majeure partie de la convention cadre a obtenu l'aval des parties, seule étant encore actuellement discuté l'indexation du montant qui sera versé par l'Etat aux deux Eglises en contrepartie de l'exercice de l'aumônerie dans ses institutions.

En outre, la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie a eu l'occasion de s'entretenir avec les représentants de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données et des représentants de l'Association fribourgeoise des institutions s'occupant de personnes handicapées ou inadaptées (AFIH).

Enfin, elle a mandaté le Président du Conseil exécutif de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg afin que celui-ci dégage des critères qui pourront être utilisés à l'avenir pour déterminer les besoins en matière d'aumônerie dans les institutions de l'Etat. L'expert fera part de ses conclusions aux membres de la Commission au mois de mars 2005.

8. Travaux législatifs propres

Une révision partielle de la loi sur les communes est en cours d'élaboration; cette révision porte sur la réforme de la surveillance et sur des éléments découlant notamment de la nouvelle Constitution cantonale.

9. Autres activités

Le Service des communes a collaboré à maintes reprises avec les Préfectures et les communes, dans le but de préparer les projets de fusions de communes.

- Il s'est également chargé de préparer à l'intention du Conseil d'Etat, le rapport et le message relatifs aux fusions de communes suivantes: Cugy et Vesin (nouvelle commune Cugy), Lussy et Villarimboud (nouvelle commune La Folliaz), Delley et Portalban (nouvelle commune Delley-Portalban), Cordast et Gurmels (nouvelle commune Gurmels), Chapelle (Broye) et Cheiry (nouvelle commune Cheiry), Praratoud et Surpierre (nouvelle commune Surpierre), Botterens et Villarbeney (nouvelle commune Botterens), Bulle et La Tour-de-Trême (nouvelle commune Bulle). A noter qu'au 31 décembre 2004, le nombre de communes s'établit à 182.
- Il était en outre actif dans les relations intercantionales. Ainsi, il a contribué au projet «Conférence tripartite des agglomérations» mené par la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) en partenariat avec la Confédération et les Associations des villes et communes suisses. Enfin, le Service participe au groupe de travail «TA Städte».

- En ce qui concerne le dossier de l'agglomération le Service a été plus souvent sollicité en raison de l'effectif plus faible, en 2004, au niveau technique, de l'équipe de projet; le Service était ainsi convié systématiquement aux séances de la Commission des affaires juridiques durant le printemps 2004. En outre, le Service fait partie du groupe technique de l'agglomération, chargé d'accompagner l'élaboration d'un projet d'agglomération au sens du concept de l'Office fédéral du développement territorial.
- Le Service est partenaire pour la mise en œuvre et le développement de la formation intercantonale de secrétaires communaux; il prépare également des supports de cours pour une partie d'un module de formation.
- Il a collaboré à l'université d'été de l'Institut du fédéralisme par des présentations, en anglais, sur les communes fribourgeoises. En outre, lors d'une visite d'une délégation de Macédoine, le Service a présenté, en anglais, les fusions de communes dans le canton.
- Il est en outre présent dans plusieurs groupes de travail, respectivement plusieurs commissions. On citera à cet égard:
 - FREUlex, adaptation du droit cantonal aux Accords sectoriels entre la Suisse et la Communauté européenne;
 - Révision du plan directeur cantonal;
 - Comité de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales;
 - Groupe d'accompagnement de l'unité «politiques locales» de l'Institut de Hautes Etudes en administration publique;
 - Commission de coordination des examens périodiques de subventions;
 - Groupe d'accompagnement de l'Office fédéral du développement territorial chargé de faire des propositions sur le cadre légal du «projet d'agglomération»;
 - Commission chargée d'étudier la délégation de tâches et de compétences de police aux polices communales;
 - Commission chargée d'étudier la réorganisation des justices de paix;
 - Assemblée constitutive de l'agglomération;
 - Groupe de travail «réformes des structures sanitaires»;
 - Groupe de travail «informatisation et adresses des communes»;
 - Groupe de travail «réformes de la protection civile – PCi FR XXI»;
 - Groupe de travail «amélioration du potentiel des recettes du canton».
- Le concours du Service a été sollicité pour diverses conférences ou séances d'information sur des sujets relevant des institutions communales.

10. Statistiques

Tous les tableaux statistiques sont publiés dans l'Annuaire statistique du canton de Fribourg.

Service de l'agriculture

I. Encouragement à l'agriculture

1. Généralités

Au vu des perspectives financières 2006-2008, il a été décidé, dans le cadre des mesures 2004 destinées à garder la maîtrise des finances de l'Etat de Fribourg, que le décret sur l'application de méthodes culturales préservant le sol agricole arrivera à son terme en 2007 et ne sera pas renouvelé. Le Service de l'agriculture n'a, de ce fait, pas conclu de nouveaux contrats en 2004. Ceux conclus en 2003 restent valables jusqu'en 2007 et les contributions y relatives seront versées jusqu'à cette date-là également.

2. Personnel

Aucun changement n'est à signaler.

3. Préposés locaux

En vertu de la loi du 7 février 1996 instituant des préposés locaux de l'agriculture, les fonctions d'inspecteurs du bétail et de gérants des cultures sont confiées à un préposé local à l'agriculture.

Au 31 décembre 2004, on dénombre, pour l'ensemble du canton, 184 personnes nommées comme préposé local à l'agriculture.

4. Bail à ferme agricole pour parcelles

Autorité habilitée, selon la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole, à former opposition contre l'affermage complémentaire et le fermage d'immeubles agricoles, le Service de l'agriculture a traité 95 contrats de bail à ferme agricole dont 79 contrats de bail portant sur des immeubles communaux. Il a formé opposition contre 23 fermages.

5. Surface agricole utile (SAU)

Le projet de détermination de la surface utile (SAU) est entré dans la phase active d'actualisation de la couverture du sol, respectivement le contrôle de la SAU. Pour 2004, 21 communes ont été concernées par ces travaux.

La réalisation de l'ensemble du projet prendra environ trois ans pour les communes dont le cadastre a été numérisé et dont seule la couverture du sol doit être actualisée. Le solde dépendra de l'avancement du programme des mensurations.

6. Contributions agricoles

Les contributions suivantes ont été versées:

6.1 Contributions fédérales

Genre de contributions	Nombre d'exploitations		Contributions versées en milliers de Fr.	
– Contributions à la surface	3 190	(3 219)	97 001	(96 940)
– Contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	1 980	(2 049)	15 467	(15 300)
– Contributions pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles et consommant des fourrages grossiers	1 823	(1 848)	12 448	(12 637)
– Contributions générales pour des terrains en pente	1 521	(1 534)	2 832	(2 837)
– Contributions pour les surfaces viticoles en pente	17	(16)	19	(19)
– Contributions suite à la sécheresse	27	(–)	119	(–)
Total paiements directs généraux			127 886	(127 733)
– Contributions pour la compensation écologique	3 121	(3 170)	7 375	(7 251)
– Contributions pour la culture extensive de céréales et de colza	1 173	(1 294)	2 327	(2 440)
– Contributions pour la culture biologique	112	(101)	756	(695)
– Contributions pour les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux	1 841	(1 543)	4 075	(3 611)
– Contributions pour les sorties régulières en plein air des animaux de rente	2 437	(2 410)	12 566	(12 091)
– Contributions pour les exploitations d'estivage et de pâturage	629	(635)	7 112	(7 206)
– Contribution pour la protection des eaux	38	(19)	446	(72)
– Contribution pour la qualité écologique, partie biologique	238	(269)	128	(143)
– Contribution pour la qualité écologique, partie réseau	348	(154)	290	(144)
– Contributions pour la qualité écologique partie biologique/réseau	92	(–)	98	(–)
Total des contributions écologiques			35 173	(33 653)
Contributions à la culture des champs	563	(553)	2 569	(2 435)
Total des contributions fédérales			165 628	(163 821)

6.2 Contributions cantonales

– Contributions à l'estivage	45	(48)	181	(197)
– Contributions pour la protection des eaux	38	(19)	84	(20)
– Contributions pour la qualité écologique, partie biologique	238	(269)	14	(16)
– Contributions pour la qualité écologique, partie réseau	348	154	32	16
– Contributions pour la qualité écologique partie biologique réseau	92	(–)	11	(–)
Total des contributions cantonales			322	(249)

Les chiffres énoncés ci-dessus appellent les remarques suivantes:

- 3190 exploitations ont reçu des paiements directs, soit 29 exploitations, respectivement 0,9 pour cent de moins qu'en 2003.
- Le montant total des paiements directs versés en 2004, soit 166 millions de francs, est de deux millions plus élevé qu'en 2003.
- La totalité des contributions écologiques a augmenté de 1,5 million, en raison notamment du nombre croissant d'agriculteurs pratiquant les programmes de sortie des animaux en plein air et le système de stabulation particulièrement respectueux des animaux.
- Les contributions pour la qualité écologique (qualité biologique et réseau) ont presque doublé par rapport à 2003, notamment celles attribuées au programme de réseau.
- Suite à la sécheresse de 2003, les contributions s'élèvent à seulement 0,1 million de francs.

7. Elevage bovin

7.1 Contributions fédérales et cantonales en faveur de l'élevage bovin

En application de la loi cantonale du 16 mai 1961 sur l'amélioration des espèces bovine, chevaline et du menu bétail, il a été alloué en faveur de l'élevage bovin une aide financière de 1 250 000 francs. 850 000 francs ont servi au co-financement des mesures prévues par la Confédération et le solde, soit 400 000 francs, en faveur de mesures cantonales spécifiques pour l'encouragement de l'élevage bovin.

7.2 Marché-concours de taureaux

Organisé par le Service de l'agriculture, la Station cantonale des productions animales et végétales à Grangeneuve et les Fédérations cantonales d'élevage bovin, le Marché-concours de Bulle est un concours cantonal obligatoire pour les reproducteurs mâles affectés à la monte naturelle ou artificielle. Le Marché-concours 2004 s'est déroulé le 22 septembre 2004 à Espace-Gruyère à Bulle. Tous les taureaux ont été classés au ring par un seul juge par ring. Les résultats se présentent comme suit:

	Race tachetée rouge	Race holstein	Total moyen
Taureaux inscrits	270	89	359
Taureaux présentés	242	70	312
Taureaux admis au herd-book	239	70	309
Taureaux refusés	3	0	3
Commercialisation:			
– Taureaux de 7-18 mois vendus pour l'élevage	85	35	120
– Prix moyen en francs	3 088	2 954	3 049

Après un an d'absence, la Coopérative fribourgeoise pour l'écoulement du bétail a organisé le 23 septembre 2004, un marché pour les taureaux et les vaches de boucherie. 41 taureaux et plus de 50 vaches et génisses ont été vendus par ce canal. Le poids moyen des taureaux était de 672 kg. Le prix au poids vif s'est élevé à de 3,75 francs par kg. En plus, chaque taureau a bénéficié d'une prime cantonale de 110 francs.

7.3 Expertises de taureaux en janvier 2004

Les expertises de taureaux pour la race tachetée rouge ont eu lieu du 8 au 14 janvier 2004 sur les 6 places officielles réparties dans le canton. Des 115 taureaux inscrits, 102 ont été admis au herd-book.

Dès 2003, les taureaux de la race holstein sont décrits selon le système DLC (description linéaire et classification), au domicile du propriétaire, par la Fédération suisse de la race holstein.

7.4 Exposition de vaches laitières

Sous les auspices du Service de l'agriculture, les Fédérations cantonales des races tachetée rouge et holstein ont organisé la 34^e Exposition de vaches laitières à Bulle (Espace-Gruyère) du 2 au 4 avril 2004, ouverte aux races: red-holstein et holstein de tous les cantons suisses.

L'effectif des animaux se présentait comme suit:

Race	Bêtes inscrites au catalogue	dont provenant du canton	Total bêtes de Fribourg
Holstein	245	136	161
Tachetée rouge	302	161	243
Totaux	547	297	404

JUNIOR-EXPO Bulle 2004

A signaler, que du 2 au 4 décembre 2004 les jeunes éleveurs fribourgeois ont exposé plus de 600 génisses et vaches des races tachetées rouge et holstein en provenance de tous les cantons.

Dans le cadre de la JUNIOR-EXPO 2004, les jeunes éleveurs ont à nouveau organisé l'Ecole des jeunes éleveurs, ceci avec la collaboration d'enseignants spécialisés du Canada, de Belgique et de Suisse.

Les cinq meilleurs candidats participeront à la finale 2005 en Belgique.

En 2004, cinq candidats ont participé avec succès au championnat européen des jeunes éleveurs en Belgique.

Swiss-Expo

La Swiss-Expo 2004 a permis à de nombreux éleveurs de toute la Suisse d'exposer environ 1000 animaux de toutes les races présentes en Suisse. Plusieurs éleveurs fribourgeois se sont distingués lors de cette manifestation.

Expo internationale de Bruxelles

Une quinzaine de vaches tachetée rouge et holstein ont été exposées lors de cette Expo internationale. Les vaches red-holstein fribourgeoises ont remporté les prix de Grande Championne et de Championne junior européennes.

7.5 Syndicats d'élevage et effectif du bétail

	Race tachetée rouge	Race holstein	Race brune	Race à viande
Nombre de syndicats d'élevage	108	37	2	0
Effectif admis au herd-book en 2004	33 444	23 453	530	310

7.6 Description linéaire et classification

Dès 2003, toutes les races bovines de notre canton ont adopté le système de la description linéaire et classification (DLC). L'organisation de cette méthode incombe aux Fédérations suisses d'élevage. Ces descriptions ont lieu directement chez les éleveurs, deux fois par an.

Nombre de têtes soumises à la DLC en 2004, par race:

Race tachetée rouge	10 713	(7 897)
Holstein	7 515	(7 325)
Brune	119	(260)
Association suisse des détenteurs de vaches nourrices et mères	425	(354)
Jersey	0	(1)
Grauvieh Pro Specie Rara	0	(5)
Total	18 772	(15 842)

7.7 Jubilés de syndicats et expositions régionales

a) Plusieurs syndicats d'élevage ont marqué l'anniversaire de leur fondation:

Syndicats d'élevage	Année de fondation	Effectif de bétail	Nombre de membres
Race tachetée rouge:			
Attalens	1904	275	10
Jaun	1904	318	23
Promasens	1904	358	14
Romont	1904	571	19
Porsel	1919	623	21
Remaufens	1929	351	13
Race holstein:			
Le Bry	1904	903	26
Le Crêt	1904	1457	34

b) Expositions régionales

Race tachetée rouge:

Club Red-holstein de la Gruyère

Association des syndicats d'élevage de la Singine

Club des éleveurs de la Broye

Groupement des syndicats pie-rouge de la Veveysse

Race holstein:

Club holstein de la Gruyère

Expo holstein Broye-Lac

Groupement des syndicats holstein Glâne-Veveysse

Expo holstein de la Sarine

Race brune:

Association Braunvieh Sense

8. Elevage chevalin

8.1 Contributions fédérales et cantonales en faveur de l'élevage du cheval

En application de l'ordonnance fédérale sur l'élevage du 7 décembre 1998 et de la loi cantonale du 16 mai 1961 sur

l'amélioration des espèces bovine, chevaline et du menu bétail, il a été alloué en faveur de l'élevage chevalin les prestations suivantes:

	Aux organisations reconnues par la Confédération en milliers de Fr.	Autre soutien cantonal en milliers de Fr.
Primes d'élevage	– (–)	34 (42)
Contribution aux organisations reconnues	76 (68)	– (–)
Contribution pour la préservation de la race		
Franches-Montagnes	45 (39)	– (–)
Autres allocations (organisations, épreuves)	– (–)	5 (5)
Totaux	121 (107)	39 (47)
	121 (107)	39 (47)
Total du soutien cantonal	160 (154)	

Le soutien cantonal 2004, autre que la contribution aux organisations d'élevage chevalin reconnues, est composé des primes d'élevage (syndicats et étalonniers) et d'une contribution au test en terrain de Grangeneuve (2500 francs) ainsi qu'à la Fédération cantonale (1800 francs).

8.2 Syndicats d'élevage chevalin

En 2004, un nouveau syndicat d'élevage a été reconnu par la Fédération Franches-Montagnes. Il s'agit de l'association d'élevage Franches-Montagnes Haute-Broye. Ainsi, au 31 décembre, le canton de Fribourg comptait dix syndicats chevalins, dont huit de la race Franches-Montagnes, un de la race Demi-sang et un de la race Hafling. La répartition des chevaux détenus dans le canton selon les races et pour lesquels une prime cantonale a été versée est la suivante:

	2003	2004
Franches-Montagnes	552	555
Demi-sang	89	31
Hafling	38	28
Totaux	679	614

Les effectifs mentionnés ci-dessus correspondent aux juments, aux poulains de l'année ainsi qu'aux étalons. Les jeunes chevaux de 18 mois et de 2 1/2 ans ne sont pas pris en compte.

9. Elevage porcin, ovin et caprin

9.1 Contributions fédérales et cantonales en faveur de l'élevage du menu bétail

En application de l'ordonnance fédérale sur l'élevage du 7 décembre 1998 et de la loi cantonale du 16 mai 1961 sur l'amélioration des espèces bovine, chevaline et du menu bétail, il a été alloué en faveur de l'élevage du menu bétail les prestations suivantes:

	Aux organisations reconnues par la Confédération en milliers de Fr.		Autre soutien cantonal en milliers de Fr.	
Primes d'élevage	-	(-)	29	(28)
Contribution aux organisations reconnues	162	(167)	-	(-)
Autres allocations (organisations, épreuves)	-	(-)	8	(8)
Totaux	162	(167)	37	(36)
dont				
Soutien à l'élevage ovin/caprin	110	(115)		
Soutien à l'élevage porcin	89	(88)		
Total du soutien cantonal	199	(203)		

Pour l'élevage porcin, le soutien comprend exclusivement le soutien aux organisations reconnues par la Confédération, contrairement au soutien à l'élevage ovin et caprin.

9.2 Effectif ovin inscrit au herd-book

	Nombre de syndicats au herd-book		Nombre de sujets inscrits au herd-book	
Blanc des Alpes	5	(5)	785	(840)
Oxford	4	(4)	341	(431)
Brun noir du pays	13	(13)	1 629	(1 734)
Nez-noir	1	(1)	68	(62)
Charolais	1	(1)	302	(276)
Totaux	24	(24)	3 125	(3 343)

Le nombre de syndicats ovins est de 24, ce qui est identique à l'année précédente.

9.3 Effectif caprin inscrit au herd-book

Sur les 8 syndicats et l'unique station d'élevage, seuls 2 syndicats et la station de Botterens ne détiennent qu'une seule race de chèvres. Les autres syndicats détiennent 2 ou 3 races différentes. Outre les races mentionnées ci-dessous, des chèvres d'autres races plus rares comme la chèvre Boer goat et la chèvre grisonne à raies sont également élevées dans le canton de Fribourg. Le nombre de syndicats est resté identique à l'année passée.

Les effectifs 2004 n'étant pas encore disponibles, les effectifs ci-dessous sont ceux de l'année 2003.

	Nombre de sujets inscrits au herd-book	
Race Chamoisée	1 067	(894)
Race Gessenay	317	(329)
Race Toggenbourg	30	(20)
Race Appenzell	12	(10)
Totaux	1 426	(1 253)

9.4 Appréciation

L'appréciation des moutons et des chèvres a été effectuée sous la responsabilité du Service de l'agriculture sur mandat des Fédérations d'élevages respectives reconnues par l'Office fédéral de l'agriculture.

10. Viticulture

10.1 Reconstitution du vignoble

Ont été traitées 26 demandes d'attribution de subventions cantonales pour la reconstitution de vignes, portant sur une superficie totale de 43 880 m², soit par région:

Vully, 19 demandes portant sur une surface de 38 858 m²,

Cheyres, 7 demandes portant sur une surface de 5022 m².

En outre, dans le cadre de l'application de l'ordonnance fédérale du 7 décembre 1998 sur la viticulture et l'importation de vin, 21 demandes de reconversions de vignes (arrachage de cépage de Chasselas et Müller-Thurgau et remplacement par un autre cépage) ont été faites pour une surface de 31 615 m².

10.2 Vendanges

L'appellation d'origine contrôlée a été introduite pour l'ensemble des vignobles fribourgeois par le règlement du 15 septembre 1997 (AOC).

Pour la vendange 2004, les normes de qualité (teneur minimale en sucre) et la limitation de production ont été arrêtées par décision de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts du 1^{er} juillet 2004, comme suit:

	Limitation de production	Teneur minimale en sucre (degré Oechsle)
Vully		
Cépages blancs:	1,1 kg/m ²	60°
Cépages rouges*:	1,05 kg/m ²	65°
Cheyres		
Cépages blancs:	1,25 kg/m ²	60°
Cépages rouges*:	1,1 kg/m ²	65°

* La teneur minimale en pour-cent de sucre (degré Oechsle) a été fixée pour le Pinot Noir à 68° Oe.

Ces limitations de production retenues pour le vignoble fribourgeois sont plus sévères que les limites fédérales. Seuls les apports de vendange qui répondent à ces critères permettent l'élaboration de vins avec appellation d'origine contrôlée (AOC) et l'appellation d'origine (AO).

La vendange 2004 a fourni des rendements qui sont inférieurs aux deux années précédentes. Le rendement total avoisine pour l'ensemble du vignoble cantonal 1 million de kilos de raisin. En 2004 encore, un important travail de dégrappage a été effectué par les producteurs pour maîtriser quantité et qualité. Au niveau qualitatif, le taux de sucre mesuré en degré oechsle est élevé et la vendange est très équilibrée, ce qui augure un excellent millésime.

Après une année 2003 exceptionnelle par sa précocité, 2004 montre un retour à la normale. Avec un printemps dans la norme, le débournement s'est déroulé dans de bonnes conditions. Les températures élevées du mois de juin ont permis une croissance importante de la végétation, rappelant l'année 2003. Cependant, les mois d'été 2004 furent pluvieux, si bien que la végétation a été fortement ralentie. Avec un mois de septembre alternant des nuits froides avec des journées ensoleillées, les sondages ont

évolué positivement et l'état sanitaire de la vigne a ainsi pu se maintenir de manière idéale.

Les vendanges ont débuté à la fin du mois de septembre pour les vignes les plus précoces et se sont déroulées durant trois semaines environ. Un climat sec a prévalu la première quinzaine, ce qui a permis d'assurer une vendange dont l'état sanitaire était très bon. Par la suite, des épisodes pluvieux ont ralenti les travaux, mais sont restés sans conséquence sur la qualité du raisin. Ainsi, l'ensemble de la vendange 2004 a pu atteindre les exigences de l'appellation d'origine contrôlée pour les vignobles du Vully et de Cheyres. Un bon équilibre de la vendange offre des perspectives pour un très bon millésime.

Les quantités suivantes ont été enregistrées:

Vully	en kg	degré moyen
Chasselas	599 963	72.31
Pinot Noir	178 743	91.70
Gamay	8 057	84.92
Spécialités blanches	78 002	88.75
Spécialités rouges	44 454	83.73
Cheyres		
Chasselas	40 776	72.75
Pinot Noir	56 476	89.17
Gamay	2 231	83.13
Spécialités blanches	4 760	95.75
Spécialités rouges	4 800	83.41

11. Patentes de commerce de bétail

En vertu du Concordat intercantonal sur le commerce de bétail du 13 septembre 1943, il a été délivré 63 patentes principales et 11 patentes de courtier. 35 patentes ont été délivrées à des propriétaires de chenils (art. 6 de l'arrêté du 21 décembre 1982 relatif à l'impôt sur les chiens).

Aucun candidat n'a participé au cours d'introduction pour nouveaux marchands.

La Commission consultative de taxation, composée d'un représentant par district et de deux représentants de l'Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA), a siégé durant une journée. Elle a procédé à la fixation des taxes proportionnelles sur la base de l'ordonnance du 17 février 2004 fixant pour 2004 les primes dues à SANIMA.

12. Aménagement du territoire

Conformément à l'article 11 du règlement du 18 décembre 1984 d'exécution de la loi du 9 mai 1983 sur l'aménagement du territoire et des constructions, ont été préavisés durant l'année 2004:

- 111 (85) demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou transformations d'habitations et 32 (29) demandes émanant directement d'agriculteurs, relatives au calcul des unités de logement;
- 311 (256) demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, hangars, porcheries, poulaillers, chalets d'alpa-

ge, locaux de vente, buvettes, tables d'hôtes, ateliers mécanique, élevages d'escargots;

- 92 (77) dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux, à l'examen préalable ou à l'examen final, ou études préliminaires en vue de la révision prochaine du PAL (plan d'aménagement local).

13. Protection de l'environnement

13.1 Protection du sol

a) Permis de construire

Conformément à l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Service de l'agriculture a préavisé 38 (24) demandes de permis de construire en zone agricole, relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur le sol, tels la pose de conduites d'eau, la création de chemins, de biotope, l'exploitation de gravières, l'exécution de remblayages.

b) Semis sans labour

En application du décret du 26 juin 2003 sur l'application de méthodes culturales préservant le sol agricole, le Service de l'agriculture a versé des contributions à 48 agriculteurs pour un montant total de 98 691 francs. Ces contributions sont liées à des contrats d'une durée de 5 ans entre l'agriculteur et le Service. Les surfaces sous contrat sont de 305 hectares.

c) Erosion

Pour évaluer l'importance de l'érosion, un projet pilote a débuté dans 10 communes. Le relevé des cas d'érosion sur des surfaces agricoles est établi en collaboration avec le préposé local. Ce projet est piloté par un groupe de travail constitué de représentants du Service de l'environnement, de l'Institut agricole de Grangeneuve et du Service de l'agriculture.

13.2 Protection de l'eau

En application de l'arrêté du 28 novembre 2000 sur la réduction des charges en nitrates provenant de l'exploitation agricole du sol, le Service de l'agriculture a versé des indemnités à la surface pour 37 agriculteurs habitant Avry, Middel, Courgevaux, Fétigny et Domdidier. La part cantonale des indemnités versées s'élève à 53 806 francs qui sont répartis à parts égales entre le canton et les 5 communes. De plus, le canton a apporté un soutien de 30 320 francs pour la restructuration d'une exploitation sise sur la commune de Cugy et faisant partie du projet Nitrates de Fétigny.

14. Protection de la nature: ordonnance sur la qualité écologique (OQE)

En application de l'ordonnance fédérale sur la qualité écologique, 238 exploitations ont touché pour le volet qualité biologique de cette ordonnance un montant total de 141 277 francs. 348 exploitations ont bénéficié d'un bonus de 320 078 francs pour le volet mise en réseau des surfaces

combinées écologiques. 92 exploitations ont participé à ces deux mesures pour un montant total de 108 465 francs. En 2004, il y a 6 nouveaux projets de mise en réseau OQE qui ont été reconnus dans le canton de Fribourg, ce qui monte à 12 le nombre total de réseaux OQE reconnus dans le canton. L'ordonnance sur la qualité écologique est financée à raison de 90 pour cent par la Confédération et 10 pour cent par le canton.

II. Vignes

Les résultats des deux domaines se présentent comme suit:

Lavaux

Volume de la vendange:

– Faverges blanc	104 000 l de vin clair (85 540)
– Ogoz (uniquement du raisin blanc)	12 200 l de vin clair (15 300)
– Faverges rouge	31 150 l de vin clair (19 470)

Ventes de la récolte précédente:

– Faverges blanc 2003	77 500 l de vin (74 370)
– Ogoz 2003	13 680 l de vin (19 850)
– Faverges rouge 2002	23 190 l de vin (24 560)

Stock au 31.12.2004:

– Faverges blanc 2003	11 170 bouteilles (26 540)
– Ogoz 2003	2 240 bouteilles (2 070)
– Faverges rouge 2002	2 920 bouteilles (1 080)

La totalité du vin rouge du Domaine des Faverges 2003 sera mise en bouteilles au printemps 2005 et sera par conséquent vendue au cours de l'année 2005.

Vully

Volume de la vendange:

– Etat de Fribourg blanc	15 900 l de vin clair (11 650)
– Château de Mur blanc	11 450 l de vin clair (14 900)
– Etat de Fribourg rouge	2 600 l de vin clair (1 400)
– Château de Mur rouge	8 100 l de vin clair (5 700)

Ventes de la récolte précédente:

– Etat de Fribourg blanc 2003	8 500 l de vin (10 280)
– Château de Mur blanc 2003	13 960 l de vin (8 490)
– Etat de Fribourg rouge 2003	640 l de vin (982)
– Château de Mur rouge 2003	4 825 l de vin (6 050)

Stock au 31.12.2004:

– Etat de Fribourg blanc 2003	4 500 bouteilles (3 010)
– Château de Mur blanc 2003	1 340 bouteilles (4 660)
– Etat de Fribourg rouge 2003	1 085 bouteilles (740)
– Château de Mur rouge 2003	1 250 bouteilles (2 070)

Service des améliorations foncières

1. Généralités

L'introduction au 1.1.1999 des nouvelles dispositions légales fédérales liées à la «Politique agricole 2002» n'a pas provoqué de grands changements pour les améliorations foncières. Le subventionnement à forfait des constructions rurales permet de traiter plus de cas qu'avec l'ancien droit, ce qui a occasionné une nette augmentation de cette rubrique budgétaire et de celle du Fonds des améliorations foncières durant les années 1999 à 2001. La situation s'est stabilisée depuis lors.

2. Activités

2.1 Personnel

M. Philippe Weber, secrétaire engagé à 50 %, a quitté le service durant l'année et n'a pas été remplacé.

2.2 Travaux subventionnés par le canton

Le tableau suivant donne la récapitulation des ouvrages ayant fait l'objet d'une décision d'octroi d'une subvention cantonale en 2004, ainsi que leur répartition par genre d'entreprise, sans les engagements à charge du Fonds des améliorations foncières.

	Nombre de projets	Devis subventionnable Fr.	Subventions cantonales Fr.
Remaniements parcellaires	17	7 214 061	2 322 990
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	17	4 519 217	1 562 233
Adductions d'eau	9	6 112 723	712 500
Autres améliorations foncières (assainissements de terrain, amenées d'électricité, remises à ciel ouvert de ruisseaux, remises en état de terrains, ...)	–	–	–
Constructions rurales et laiteries	52	26 882 500	3 307 200
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	7	1 239 080	199 980
Total 2004	102	45 967 581	8 104 903
Total 2003	103	42 874 937	7 206 071
Total 2002	120	51 630 188	9 185 124
Total 2001	110	34 288 827	6 297 006
Total 2000	136	34 104 882	6 497 736

Les variations annuelles dans l'octroi des subventions cantonales s'expliquent par les différences des crédits fédéraux à disposition et par le fait que certains projets ne sont pas subventionnés la même année par le canton et la Confédération. La subvention cantonale allouée pour les constructions rurales en zone de plaine, conformément à la motion Godel/Page, s'élève à 811 400 francs pour 19 cas.

Le total des subventions allouées en 2004 sous la rubrique du Fonds des améliorations foncières s'élève à 472 912

francs pour un devis subventionnable de 1 952 464 francs correspondant à 27 projets ou étapes.

2.3 Travaux subventionnés par la Confédération

Récapitulation des ouvrages ayant fait l'objet d'une décision d'octroi d'une subvention fédérale en 2004:

	Fr.
Remaniements parcellaires	1 972 911
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	1 713 115
Adductions d'eau	1 029 415
Autres améliorations foncières	207 200
Constructions rurales et laiteries	2 750 700
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	–

Total des subventions fédérales allouées au canton:

En 2004	7 673 341
en 2003	7 679 415
en 2002	8 022 328
en 2001	6 481 082
en 2000	6 121 364

En 2002, le canton de Fribourg avait pu bénéficier d'un montant supplémentaire de plus d'un million provenant de crédits non utilisés par d'autres cantons.

2.4 Travaux terminés en 2004

Il s'agit des entreprises ou étapes dont le décompte a été établi en 2004.

	Nombre de projets	Coût effectif Fr.
Remaniements parcellaires	7	9 685 880
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	5	969 717
Adductions d'eau	8	4 524 413
Autres améliorations foncières	–	–
Constructions rurales et laiteries	42	23 404 781
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	15	2 092 050
Total 2004	77	40 676 841
Total 2003	91	41 722 976
Total 2002	100	38 794 493
Total 2001	103	45 102 029
Total 2000	130	32 387 041

2.5 Subventions versées en 2004 (sans celles du Fonds des améliorations foncières)

	Subventions cantonales Fr.	Subventions fédérales Fr.
Remaniements parcellaires	2 270 675	2 540 222
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	843 314	1 040 195
Adductions d'eau	640 606	675 332
Autres améliorations foncières	212 000	196 000
Constructions rurales et laiteries	3 487 800	2 946 400
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	443 900	–
Total versé en 2004	7 898 295	7 398 149

	Subventions cantonales Fr.	Subventions fédérales Fr.		
Total versé en 2003	7 572 035	7 467 518	Idem au 31 décembre 2003	7 024 197
Total versé en 2002	7 444 251	9 284 410	Idem au 31 décembre 2002	8 378 440
Total versé en 2001	6 321 191	6 943 053	Idem au 31 décembre 2001	6 837 234
Total versé en 2000	8 011 387	6 360 799	Idem au 31 décembre 2000	6 897 559
			Les engagements du Fonds des améliorations foncières au 31 décembre 2004 s'élèvent à 458 770 francs.	

Au 31 décembre 2004, aucun décompte ne se trouvait à la Division des améliorations structurelles de l'Office fédéral de l'agriculture pour approbation et paiement.

Au 31.12.2003: 6 décomptes
 au 31.12.2002: 2 décomptes
 au 31.12.2001: 16 décomptes
 au 31.12.2000: 15 décomptes

L'augmentation en 2002 du total des versements fédéraux par rapport aux années précédentes s'explique par la mise à disposition de crédits supérieurs aux années précédentes accordés à la Division fédérale des améliorations structurelles et par le report de montants non utilisés par certains cantons.

Les versements cantonaux et fédéraux par rubrique ne sont pas toujours proportionnels aux taux respectifs de ces rubriques, car certains versements peuvent être différés d'une année à l'autre en fonction des crédits à disposition.

2.6 Subventions versées en 2004 par le Fonds des améliorations foncières

	Fr.
Total pour 2004	600 917
Total pour 2003	748 462
Total pour 2002	1 045 844
Total pour 2001	1 278 914
Total pour 2000	1 237 209

La diminution par rapport à 2003 et aux années précédentes provient principalement de l'abandon du subventionnement des ruraux communautaires en zone de plaine par le biais du Fonds des améliorations foncières. A partir de 2002, ces ruraux communautaires sont subventionnés avec les autres constructions rurales sises en zone de plaine, conformément à la motion Godel/Page.

2.7 Etat des engagements par genre d'entreprises

Le solde des subventions cantonales, octroyées mais non versées, représente au 31 décembre 2004 les sommes suivantes:

	Fr.
Remaniements parcellaires	2 037 354
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	1 111 900
Assainissements de terrains	116 000
Adductions d'eau	376 525
Autres améliorations foncières	11 000
Constructions rurales et laiteries	2 106 200
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	724 710
Total des engagements au 31 décembre 2004	6 483 689

2.8 Remarques générales concernant certaines entreprises

a) Remaniements parcellaires

Afin de s'adapter aux conditions financières de l'agriculture, trois remaniements parcellaires simplifiés ont été constitués volontairement en 2004, ce qui porte à douze le nombre de ce type de syndicats constitués depuis 1998.

Les travaux des nouveaux syndicats constitués ces dernières années avancent normalement, en respectant les devis prévus.

b) Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes

Le montant alloué pour la construction ou la remise en état de ces chemins, situés en zone de montagne ou en zone des collines, a augmenté en 2004 après quelques années de fortes diminutions.

c) Adductions d'eau

Les demandes concernant cette rubrique sont importantes, surtout depuis l'introduction par la Confédération, à partir de 1999, de la possibilité d'un subventionnement en zone des collines et non seulement en zone de montagne comme jusqu'alors.

d) Autres améliorations foncières

Sous ce titre peuvent être regroupés les assainissements de terrain, les amenées d'électricité, les remises à ciel ouvert de ruisseaux, les remises en état de terrain, etc.

e) Constructions rurales et laiteries

L'introduction, dès le 1.1.1999, des nouvelles dispositions légales fédérales permet de subventionner des éléments de construction (par ex. étables, remises). Un plus grand nombre de cas a ainsi été traité à partir de cette date avec la Confédération et avec le Fonds des améliorations foncières. Le montant alloué par cas est par contre en général inférieur à celui des années précédentes. Les subventions totales allouées en 2004, tant sur le plan fédéral que cantonal, marquent une certaine diminution.

A la suite de la mise en vigueur au 1.1.2002 de la motion Godel/Page, 19 constructions rurales ont été subventionnées en zone de plaine en 2004, 18 en 2003 et 32 en 2002.

f) Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme

Depuis la mise sur pied en 1988 du programme cantonal d'assainissement de ces installations, 1621 cas ont été subventionnés à titre individuel, représentant un volume de 634 243 m³. Les subventions cantonales allouées à ce titre depuis 1988 s'élèvent au total à 39 616 000 francs. A ces

chiffres s'ajoutent 354 ouvrages réalisés dans le cadre du subventionnement d'une rationalisation de bâtiment ou d'un assainissement d'étable, représentant 149 000 m³. C'est un effort très important effectué en faveur de la protection des eaux.

Le nombre de cas subventionnés à titre individuel est en nette régression (7 en 2004), d'une part parce que le programme d'assainissement touche à sa fin et d'autre part parce que la réalisation d'une fosse à purin est souvent combinée à une restructuration plus complète des bâtiments.

2.9 Activité des commissions

a) Commission pour l'amélioration des structures en agriculture

Cette commission, instituée le 25 novembre 2003 par le Conseil d'Etat, réunit les activités des commissions suivantes:

- la Commission cantonale des crédits agricoles,
- la Commission consultative en matière d'améliorations foncières,
- la Commission de coordination en matière de bâtiments ruraux.

Elle a siégé à onze reprises en commission plénière en 2004. L'examen de problèmes spéciaux a été confié à une sous-commission qui a siégé à quatre reprises.

b) Commission de recours en matière d'améliorations foncières

Affaires pendantes	au 31 décembre 2003	1
Affaires enregistrées	en 2004	16
Affaires liquidées	en 2004	10
Affaires suspendues	au 31 décembre 2004	–
Affaires pendantes	au 31 décembre 2004	7

c) Commission d'acquisition d'immeubles

La Commission d'acquisition d'immeubles s'est réunie à 23 reprises au cours de l'année 2004, neuf fois en séance plénière et quatorze fois en séance avec effectif restreint.

Elle a traité plusieurs dossiers, dont:

- 3 intéressent le Service des autoroutes
- 12 intéressent le Service des ponts et chaussées
- 3 intéressent le Service des bâtiments
- 4 intéressent d'autres services de l'Etat de Fribourg
- 2 intéressent des régies d'Etat
- 4 intéressent les communes, paroisses ou autres institutions d'intérêt public
- 1 intéresse la Confédération.

2.10 Mandats confiés au service

La rémunération de ces mandats s'élève à 5000 francs et représente les honoraires encaissés lorsqu'un représentant du service assure les prestations d'un ingénieur ou d'un architecte.

2.11 Fonds suisse de secours pour les dommages non assurables causés par les forces de la nature

Le Fonds suisse a versé à divers sinistrés du canton 14 778 francs (en 2003: 81 530, en 2002: 119 490 francs, en 2001: 293 613 francs et en 2000: 113 518 francs). De ce total, 6720 francs concernent la remise en état d'ouvrages appartenant à des syndicats d'améliorations foncières. Un certain nombre de sinistres est en cours d'examen par les responsables du Fonds suisse à Berne. Le montant varie d'année en année selon le nombre et l'ampleur des sinistres.

2.12 Fonds des améliorations foncières

a) Mouvement du Fonds

Les recettes comprennent:

	Fr.
• versements au Fonds sur position 3435/380.002	500 000.—
• les intérêts annuels 2 %	66 227.40
• les versements des registres fonciers	3 834 698.30
Total des recettes	4 400 925.70

Les dépenses englobent:

• versement au budget sur position 3435/402.001	3 834 698.30
• versement au budget sur position 3435/480.002	600 000.—
• diminution de la fortune	<u>– 33 772.60</u>
Total des dépenses	4 400 925.70

b) Etat du Fonds au 31 décembre 2004

Fortune au 31 décembre 2003	3 313 591.50
Diminution de la fortune	– 33 772.60
Fortune au 31 décembre 2004	3 279 818.90

c) Remarques générales

Le montant de la fortune ci-dessus ne tient pas compte du prêt de deux millions à Prolait (Plate-forme laitière de Suisse occidentale) qui fait suite au décret du 12 décembre 2002 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de l'économie laitière fribourgeoise. Le remboursement est prévu à partir de 2008 sur une durée maximale de dix ans.

Les recettes du Fonds varient en fonction du volume des ventes portant sur des terrains agricoles affectés à d'autres buts que l'agriculture. Les versements des registres fonciers ont été nettement supérieurs en 2004 par rapport à ceux des années précédentes. Les variations sont assez prononcées d'une année à l'autre comme le démontre le relevé des cinq dernières années:

	Fr.
2000	2 115 451
2001	2 758 282
2002	3 187 755
2003	2 428 448
2004	3 834 698

Institut agricole de l'Etat de Fribourg

1. Généralités

L'Institut agricole de l'Etat de Fribourg à Grangeneuve (IAG) a réalisé ses mandats de formation et de prestations de services, conformément aux exigences légales fédérales et cantonales. Au niveau de ses écoles professionnelles et spécialisées, l'IAG a assuré la formation dans les filières agricoles, agro-commerciales, forestières, laitières, agro-alimentaires et en économie familiale. Les prestations de service réalisées sont, pour la plupart, des mandats publics dans les domaines de la formation continue, des mandats de conseils et des contrôles ainsi que des mises à disposition de ressources.

Les activités de l'IAG sont assurées dans la majorité des cas dans les langues française et allemande.

Outre les missions ordinaires et permanentes assignées à l'IAG, il importe de relever les activités et éléments particuliers suivants:

- pour la quatrième année consécutive, l'effectif des élèves a augmenté
- l'organisation des portes ouvertes des unités administratives de la DIAF à Grangeneuve, en juin
- la poursuite des travaux de réflexion sur la réorganisation du Service d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière
- le déménagement de la formation d'assistante en soin et santé communautaire sous l'égide de l'Ecole du personnel soignant dans les locaux du Centre de formation en économie familiale
- la mise en place d'un concept santé et sécurité sur la place de travail
- le lancement du projet de reconnaissance des cours d'agro-commerçants comme Ecole supérieure spécialisée
- la conférence à Fétigny à l'attention des communes et de la presse sur la problématique de la protection de l'eau au niveau des nitrates d'origine agricole.

2. Formation professionnelle

Les trois centres de formation professionnelle (agriculture et forêt, industrie laitière et agro-alimentaire, économie familiale), soutenus par le Conseil de surveillance et les commissions consultatives, ont fonctionné régulièrement au service de 814 (737) élèves bénéficiant de l'enseignement dans les deux langues.

Conformément au système d'assurance qualité, l'évaluation de l'enseignement est appliquée dans toutes les écoles de l'IAG. La synthèse de ces évaluations, les conclusions et les propositions sont discutées lors de la Revue de direction.

2.1 Centre de formation agricole et forestière

	Nombre d'élèves/candidats	
– Ecole professionnelle agricole	148	(138)
– Ecole professionnelle des forestiers-bûcherons	50	(51)
– Ecole d'agriculture	91	(91)
– Cours préparatoire au brevet agricole	58	(91)
– Cours préparatoire pour les examens fédéraux de maîtrise agricole	87	(55)
– Cours d'agro-commerçant	11	(23)

Dans le cadre de la nouvelle loi sur la formation professionnelle (LFP), le modèle de formation agricole a été agréé par l'Office fédéral de la formation et la technologie. L'articulation de la formation en deux temps avec d'abord la formation pratique en système dual, puis la formation théorique à plein temps, permet de maintenir les échanges d'apprentis entre région linguistique (50 % des élèves de l'école professionnelle sont hors canton). Les périodes de cours étant concentrés durant la «mauvaise période», le corps professoral exerce également des mandats de conseils, de gestion et d'expertise. Ce système qui garantit de facto la formation continue des enseignants participe au développement des pôles de compétences agricoles présents à l'Institut.

La modularisation du brevet et de la maîtrise agricole mise en œuvre depuis quatre ans dans toute la Suisse offre aux candidats la possibilité de choisir le prestataire de leur choix. Les candidats valaisans ont opté pour le canton de Fribourg. Des collaborations s'organisent également avec le canton de Vaud et de Berne afin d'offrir en commun des modules ne regroupant que peu de candidats.

Comme autre filière de niveau tertiaire, la formation d'agro-commerçant se prépare à une reconnaissance en tant qu'Ecole supérieure spécialisée avec une mise en œuvre prévue pour la prochaine volée d'étudiants (formation sur deux ans) soit en 2006.

2.2 Centre de formation laitière et agro-alimentaire

	Nombre d'élèves/candidats	
– Apprentissage technologues en industrie laitière	97	(58)
– Cours d'introduction I et II	46	(–)
– Apprentissage technologues en denrées alimentaires	31	(27)
– Ecole d'industrie laitière	11	(7)
– Ecole technique agro-alimentaire	15	(17)
– Cours préparatoires à l'examen de maîtrise fédérale	–	(13)

A la rentrée fin août 2004, le Centre de formation laitière et agro-alimentaire a regroupé tous les élèves du domaine du lait et de l'agro-alimentaire depuis l'apprentissage à la maîtrise de l'ensemble de la Suisse romande.

A cette occasion, le Centre de formation laitière et agro-alimentaire a également accueilli une nouvelle volée de l'Ecole technique agro-alimentaire.

Les cours préparatoires au brevet fédéral de technologue en industrie laitière ont été organisés pour la première fois selon le système modulaire. Le changement était conséquent, il a impliqué un engagement important des enseignants, notamment pour la préparation des supports de cours.

Lors de la clôture 2004, les premiers apprentis technologues en denrées alimentaires de Suisse romande ont obtenu leur CFC. Une manifestation particulière a été organisée à leur attention.

La Société suisse d'industrie laitière a lancé en Suisse alémanique la formation initiale sur deux ans avec attestation fédérale pour les jeunes intéressés par le domaine laitier et qui rencontrent des difficultés scolaires. L'organisation professionnelle souhaite également que le Centre de formation laitière et agro-alimentaire offre cette possibilité aux jeunes de Suisse romande. Pour des raisons de subvention fédérale, l'ouverture de la classe a été reportée.

Tous les élèves de Grangeneuve qui se sont présentés aux examens de brevet laitier et de maîtrise fédérale en 2004 ont obtenu leur diplôme.

2.3 Centre de formation en économie familiale

	Nombre d'élèves/candidats	
– Tronc commun: aide familial-e, assistant-e en soins et santé communautaire	55	(69)
– Gestionnaire en économie familiale, art. 41	35	(36)
– Cours préparatoire aux examens de brevet et de diplôme	10	(–)
– Apprentissage de gestionnaire en économie familiale	49	(40)
– Apprentissage d'aide familiale	21	(21)

Le Centre de formation en économie familiale de Grangeneuve en collaboration avec l'Office cantonal de la formation professionnelle continue d'offrir la possibilité aux adultes alémaniques et francophones d'obtenir un CFC de gestionnaire en économie familiale par une formation accompagnant une activité professionnelle ou ménagère. Plusieurs paysannes suivent également les modules de base qui donnent la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires pour avoir accès aux modules préparant au brevet fédéral de paysanne. Ces modules du brevet ont débuté au printemps 2004, en collaboration avec le canton de Vaud et dix paysannes s'y sont inscrites.

Le groupe d'élèves alémaniques qui suit l'apprentissage élémentaire de gestionnaire en économie familiale a augmenté. Les élèves de 1^{re} et 2^e année sont regroupés dans une même classe. La culture générale se donne à Fribourg au Centre professionnel et les cours de formation professionnelle au CEFA.

Pour la 3^e année, un tronc commun réunissant les apprentis se destinant à la profession d'aide familial-e, d'assistant-e en soins et santé communautaire et de gestionnaire en économie familiale a débuté au Centre de formation en économie familiale. Cette année, les élèves suivent cet apprentissage – école et stages – totalement au Centre de formation

en économie familiale. En effet, tous les enseignants et les apprenants de la filière assistant-e en soins et santé communautaire ont déménagé à Grangeneuve. Le fait que les enseignants de l'Ecole du personnel soignant et du Centre de formation en économie familiale se retrouvent sur le même site améliore la collaboration. La complicité entre les responsables de classes est renforcée, ce qui est bénéfique pour l'enseignement en général, la gestion des apprentis et l'atmosphère entre les enseignant-e-s.

3. Stations agricoles et laitière et services de l'IAG

3.1 Le service d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière (SICL)

Dans un premier temps, les études en vue de créer un SICL-SO se sont poursuivies. Le canton de Fribourg a demandé de suspendre sa participation à ce projet vu les travaux en cours au niveau cantonal et fédéral.

La Confédération a préparé une nouvelle ordonnance concernant le contrôle et l'assurance de la qualité dans l'économie laitière. Selon les informations obtenues, ce projet définit les tâches de contrôles et de conseils qui seront à accomplir dans le domaine laitier. Toutefois, les structures du SICL ne seront plus imposées. Il appartiendra aux cantons et aux organisations de s'organiser. Le projet d'ordonnance sera mis en consultation au début 2005.

3.2 La station laitière et le laboratoire agro-alimentaire fribourgeois, unité laitière

Conjointement à la refonte du SICL, la Confédération réorganise le contrôle de la qualité du lait commercialisé. Cette activité ne sera plus une tâche du SICL. Elle sera confiée à des laboratoires spécialisés. L'attribution de cette tâche se fera sur la base d'une mise en soumission auprès des laboratoires intéressés. Elle aura lieu dès l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance fédérale.

3.3 Les stations agricoles et le service de vulgarisation en économie familiale

Le nombre de membres affiliés est de 2080 pour la vulgarisation agricole et de 770 pour la vulgarisation en économie familiale.

Le secteur comptable a bouclé 1185 comptabilités agricoles dont la moitié tenue par l'agriculteur sur son ordinateur.

En 2004, les stations ont été actives dans les domaines particuliers suivants:

- les séances d'informations sur des thèmes techniques et économiques, notamment dans les domaines suivants:
 - abandon du contingentement laitier
 - réflexion sur les stratégies de développement des exploitations
 - mise en valeur des produits de la ferme
- la fertilité des bovins (en collaboration avec le vétérinaire cantonal)

- l'analyse des coûts de production dans différentes branches
- les techniques de productions animales et végétales
- les nombreux conseils individuels dans les domaines suivants:
 - estimation des valeurs de rendement et transfert du patrimoine
 - collaboration inter-entreprise
- l'établissement des budgets d'exploitation dans le cadre d'une demande d'aide aux investissements
- les prestations pour les Fédérations d'élevage du canton et des expositions de vaches et de taureaux à Bulle
- le soutien aux projets «Sensler Apero-Service» et «les récrés de la paysanne» dans le cadre de la vulgarisation en économie familiale
- la participation au projet «inventaire du patrimoine culinaire suisse»
- la mise en valeur des résultats comptables pour la première fois sur la base des données des comptabilités Agro-Twin (>600 exploitations prises en compte)
- l'estimation des indemnités pour les restrictions imposées par les règlements des zones de protection des sources d'eau potable
- la conduite d'essais culturaux en collaboration avec les Stations de recherche économique, les interprofessions et la Haute Ecole d'Agronomie
- l'intensification de la vulgarisation pour lutter contre l'érosion des sols
- la rédaction d'un rapport «mise en valeur des bilans de fumure» et le suivi du dossier «contrat pour les engrais de ferme» (1480 contrats enregistrés)
- la participation au groupe de travail et à la rédaction du rapport «estimation du potentiel laitier des alpages fribourgeois» et «revitalisation de l'économie alpestre dans le canton de Fribourg».

Service vétérinaire

1. Généralités

Les nouvelles normes en matière d'hygiène alimentaire, liées en particulier à l'importation et l'exportation, ont exigé de la part du Service qu'il trouve des solutions adaptées. Au vu de l'évolution du droit européen, des solutions transitoires ont été trouvées, de manière à libérer au maximum les échanges. Toutes ces circonstances ont exigé de la part du Service un effort important.

Enfin, sur le plan cantonal à la suite de l'acceptation de la motion «Bourgeois» par le Grand Conseil, une organisation de projet a été mise sur pied en collaboration avec la Direction de la santé et des affaires sociales, en vue de réaliser les objectifs qu'elle poursuit, à savoir une harmonisation des activités dans le domaine de l'hygiène des viandes, le contrôle des denrées alimentaires et de l'inspection laitière.

2. Personnel

S'agissant du personnel administratif, aucun changement n'a eu lieu.

Le service collabore de manière étroite avec 21 vétérinaires de cantonnement, 2 vétérinaires officiels, 2 inspecteurs des viandes et 23 contrôleurs des viandes.

Enfin, une réorganisation au niveau de la direction du service a également été opérée. Le poste de chef de service et administrateur de l'établissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA) a été intégré à 100 % à l'établissement.

3. Activités

3.1 Lutte contre les épizooties

Epizooties hautement contagieuses

Aucun cas.

Epizooties à éradiquer

Aucun cas (0) d'encéphalite spongiforme bovine (ESB). Le descendant d'une vache atteinte d'ESB provenant du canton d'Argovie a été vendu dans le canton de Fribourg. Ce veau a dû être éliminé.

La surveillance de la rhinotrachéite infectieuse des bovins et vulvovaginite pustuleuse infectieuses (IBR/IPV), de la leucose bovine enzootique (LBE), de la brucellose ovine et caprine et de la maladie d'Aujeszky des porcs a été effectuée, à l'instar de l'ensemble de la Suisse, au moyen d'une enquête exécutée par sondage dans des exploitations choisies au hasard par l'Office vétérinaire fédéral.

Dans le canton, 284 (277) exploitations ont ainsi fait l'objet d'un contrôle, dont 178 (169) concernant l'IBR/IPV et la LBE, 40 (45) concernant la brucellose ovine, 23 (25) concernant la brucellose caprine et 43 (38) concernant la maladie d'Aujeszky. Toutes ces analyses ont donné des résultats négatifs.

En matière d'arthrite / encéphalite caprine (AEC) enfin, les chèvres de 307 (346) exploitations ont été contrôlées. A cet effet, 1817 (1292) analyses ont été effectuées. 4 (0) chèvres d'une exploitation se sont révélées positives, tout le troupeau a été éliminé. Suite à ce cas, 2 exploitations, ainsi que l'exploitation assainie, ont été mises sous séquestre pour suspicion d'exposition à la contagion.

Epizooties à combattre

5 (1) chiens positifs à la leptospirose

8 (4) exploitations touchées par la coxiellose.

3 (2) cas de salmonellose, dont une tortue, des pigeons et un wallaby.

Sur les alpages situés dans certaines communes des districts de la Gruyère, de la Singine et de la Veveyse, la vaccination contre le charbon était obligatoire. 1089 (968) bovins de 93 (81) exploitations ont ainsi été vaccinés.

3567 (3774) moutons ont été traités préventivement contre la gale.

Dans le cadre de la lutte contre les pneumonies porcines, 4 (18) exploitations se sont révélées positives et ont dû assainir leur porcherie. 5 (4) exploitations ont été mises sous séquestre pour suspicion de pneumonies jusqu'à infirmation de la maladie, 1 (2) exploitation a été placée sous surveillance pour suspicion de pneumonie et un vide sanitaire de 15 jours a été imposé à une exploitation (1).

Aucun cas (2) de chlamydie des oiseaux.

37 (48) exploitations détenant plus de 50 poules pondeuses ont été analysées quant à *Salmonella Enteritidis*. Dans 3 exploitations l'analyse sérologique des œufs a donné un résultat positif, l'analyse bactériologique a, dans tous les 3 cas, infirmé la suspicion.

10 (12) cas de loque américaine des abeilles ont nécessité la destruction de 20 (34) colonies.

12 (4) cas de loque européenne des abeilles ont nécessité la destruction de 21 (18) colonies.

Epizooties à surveiller

1 cas (0) de paratuberculose chez un bovin.

3 cas (0) de campylobacteriose, dont 2 chiens et un chat.

2 cas (1) de listériose, dont un ovin et un caprin.

1 cas (2) de pseudotuberculose des chèvres.

1 cas (1) d'avortement enzootique des brebis.

Aucun cas (0) d'artérite infectieuse des équidés.

5 cas (2) d'acariose des abeilles.

2 cas de néosporose des bovins.

8 cas (1) de cryptosporidiose.

Contrôles officiels

Les contrôles officiels des exploitations détenant des animaux de rente, appelés contrôles bleus, ont pour but la sur-

veillance de l'état sanitaire des animaux, l'utilisation des médicaments vétérinaires et le contrôle de l'identification et du trafic des animaux. Les deux vétérinaires officiels ont ainsi contrôlé 197 exploitations.

3.2 Hygiène des viandes

Abattages ordinaires

322 321 (299 400) animaux ont été abattus. La viande de 321 601 (298 634) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 720 (766) animaux a été déclarée impropre à la consommation, soit 0,22 % (0,25 %) des abattages.

Abattages d'animaux malades ou accidentés

1505 (1380) animaux ont été abattus. La viande de 1143 (969) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 362 (411) animaux a été déclarée impropre à la consommation, ce qui représente 24,05 % (29,78 %) des abattages d'animaux malades.

Abattages d'animaux provenant de l'étranger

2257 (2366) animaux ont été abattus. La viande de 2255 (2364) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 2 (2) animaux a été déclarée impropre à la consommation, soit 0,09 % (0,08 %).

Sarcosporidiose / Cysticercose

40 (19) cas de sarcosporidiose ont été décelés, dont 2 (4) provenant du canton, ce qui a entraîné la déclaration de 40 (19) carcasses impropres.

Sur 608 (644) cas de cysticercose décelés aux abattoirs, aucune carcasse (2) n'a été déclarée impropre à la consommation et 608 (642) ont pu être libérées à la consommation après congélation. En ce qui concerne les animaux provenant du canton, leur nombre s'élève à 216 (246).

3.3 Protection des animaux

1171 (961) exploitations agricoles ont été contrôlées sur le plan de la protection des animaux par l'Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant la production intégrée (AFAPI). 88,4 % (83,4 %) de ces exploitations (soit 987) étaient conformes à la loi sur la protection des animaux (LPA). 11,6 % (16,7 %) des exploitations contrôlées (soit 130) présentaient des manquements dont:

- 43,8 % (38,8 %) concernaient un manquement qualitatif, dont 14,6 % (15 %) concernait le dresse-vaches
- 37,7 % (47,6 %) concernaient la sortie du bétail
- 36,9 % (40,8 %) concernaient les veaux attachés
- 15,4 % (13,6 %) concernaient le journal des sorties
- 6,2 % (7,5 %) concernaient la construction.

En parallèle avec les contrôles des prestations écologiques requises (PER); 74 (67) inspections des lieux ont été effectuées dans le cadre de la protection des animaux et 136 (105) plaintes ont été traitées. 11 (9) mandats ont été envoyés aux vétérinaires officiels pour diverses interventions. 11 (0) dossiers ont été transmis au Service par les

contrôleurs des viandes des abattoirs du canton (annonces infractions à la législation sur la protection des animaux).

25 (7) dossiers de plaintes ont été transmis à l'Office des Juges d'instruction pour dénonciation et 5 interdictions de détention d'animaux ont été prononcées.

25 (29) demandes d'autorisations de détention d'animaux sauvages sont parvenues à notre service dont la majorité concernait les furets (6), les aras et cacatoès de grande taille (5), les serpents venimeux (4), les caméléons (3) et les strigidés (3): hibou grand-duc, chouette hulotte et grand-duc africain. Le solde des demandes d'autorisation concernait des iguanes, des sangliers, des daims et des kangourous.

1434 (1465) courriers en rapport avec la protection des animaux ont été réceptionnés au service vétérinaire.

La commission de surveillance des expériences sur animaux s'est réunie cinq fois durant l'année 2004. Les tâches exécutées ont été les suivantes:

- 74 (68) demandes d'autorisation pour expériences sur animaux ont été examinées
- 73 (66) autorisations ont été accordées
- 4 préavis favorables ont été donnés à des demandes intercantionales
- 4 (4) visites d'établissements pratiquant l'expérimentation animale ont eu lieu.

3.4 Importations et exportations

Les préavis concernant l'importation et l'exportation définitive ou temporaire d'animaux vivants ont été adressés à l'Office vétérinaire fédéral pour autorisation. Depuis le 1^{er} juillet 2004, il n'est plus nécessaire de demander une autorisation d'importation pour les animaux en provenance de l'Union européenne suivants: volaille d'élevage et de rente (œufs/poussins), bovins, ovins et caprins. Cependant, après importation, ces animaux sont soumis à une surveillance vétérinaire officielle, selon les directives du Vétérinaire cantonal.

643 (849) certificats d'exportation de produits laitiers ont été délivrés.

3.5 Transhumance des moutons

4 (4) troupeaux, au bénéfice d'une autorisation du Service vétérinaire, transhumant dans le canton.

Service des forêts et de la faune

I. Forêts

1. Généralités

La poursuite de la lutte contre la prolifération du bostryche dans les forêts de montagne, ainsi que la reconstitution des surfaces dévastées par l'ouragan Lothar ont fait partie des priorités du service en 2004. Du fait que les derniers travaux liés à la remise en état des places de stockage arrosé n'ont été terminés que dans le courant de l'année 2004, le service n'a pu présenter son rapport final «Lothar» qu'à la fin de l'année 2004. Il s'agit d'un rapport spécial qui n'est pas repris par ce compte rendu.

Au niveau fédéral, l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage a publié le Programme Forestier Suisse (PFS). Il s'agit d'un programme d'action de l'Office fédéral pour les années 2004 à 2015. Un élément important de ce programme consiste en le remplacement des projets subventionnés par des contrats de prestations entre l'Office fédéral et les cantons. Une adaptation de la loi sur les forêts est prévue pour réaliser ce PFS.

2. Personnel

2.1 Etat des effectifs (quota en équivalent plein temps)

• Administration (y c. apprentie)	8.9	(8.9)
• Ingénieurs forestiers, chefs de secteur	14.0	(14.0)
• Forestiers	20.0	(21.0)
• Forestiers-bûcherons, ouvriers, apprentis	66.75	(72.25)

Un poste de forestier et 4 postes de forestiers-bûcherons ont été supprimés.

2.2 Personnel technique et scientifique

Aucun changement n'est intervenu en 2004.

3. Projets d'innovation

3.1 Exploitation de bois bénéficiaire

Les travaux destinés à améliorer et à réaliser les potentiels d'optimisation dans la chaîne logistique de la forêt à la scierie ont été poursuivis. Un groupe d'initiative a été mis en place pour préparer la création par les propriétaires forestiers d'une organisation, sous la forme d'une société anonyme ou d'une coopérative, pour l'amélioration de l'exploitation et de la vente des bois.

3.2 Certification des forêts

En 2004, de nouvelles surfaces d'environ 1200 ha ont été certifiées, à savoir

- 2 corporations forestières (La Sonnaz et Bas-Gibloux, totalisant 962 ha)
- 2 communes (Giffers et Lully, totalisant 38 ha)
- 2 propriétaires forestiers privés (totalisant 196 ha).

Les certificats ont été remis le 20 octobre 2004.

3.3 Limitation du trafic sur les chemins forestiers

Durant l'année 2004, plusieurs périmètres ont fait l'objet d'une décision de restriction du trafic motorisé sur les chemins forestiers, conformément au concept mis en place en 2003. Au mois d'octobre, une séance d'information a été organisée à l'intention des communes et des syndicats des Préalpes singinoises.

3.4 Dangers naturels, stations IMIS

Le projet de mise en place de deux stations d'observation automatique de la couche neigeuse (IMIS: Interkantonales Mess- und Informationssystem für die Lawinenwarnung) – lancé à la fin 2003 – a été réalisé avec succès en 2004. Les mensurations sont disponibles en temps réel et le bulletin d'avalanches de l'ENA (Institut fédéral pour l'étude de la neige et des avalanches) s'appuie sur ces observations. Il reste à clarifier certains aspects de l'organisation régionale et la publication d'un bulletin d'avalanches régional par l'ENA (coordination avec les cantons de Berne et de Vaud nécessaire).

3.5 Corporations de triage

La création des corporations de triage et des autres unités de gestion forestière a bien avancé. La situation se présente comme suit à fin 2004:

- 10 corporations de triage et 9 unités de gestion forestière rationnelle ont été créées;
- 6 corporations de triage et 2 unités de gestion sont en projet. Elles devraient être créées en 2005 ou 2006.

Ainsi, 27 unités sont constituées ou en projet et la planification cantonale prévoit un nombre final d'environ 35 unités.

3.6 Améliorations en forêt privée

Dans les forêts privées de Vuissens, un projet de remaniement parcellaire simplifié combiné avec la reconstitution des forêts dévastées par Lothar a été mis en route.

4. Formation

4.1 Formation continue

De nombreux cours de tronçonneuses et de bûcheronnage pour débutants et pour professionnels ont été organisés.

Des cours de secourisme pour le personnel forestier ont été organisés, comme l'année dernière, en mai et septembre.

Des cours de sylviculture dans les forêts protectrices ont eu lieu en juin.

En relation avec la restructuration du service forestier, une série de cours ciblés de formation continue de marketing et de technique de vente pour les forestiers ont été réalisés. Cette formation se poursuivra en 2005.

4.2 Formation professionnelle (apprentissage de forestier-bûcheron)

a) Examens de fin d'apprentissage

21 candidats se sont présentés aux examens de fin d'apprentissage, dont 18 francophones et 3 alémaniques.

14 candidats arrivaient à la fin de l'apprentissage et 7 candidats étaient répétants.

19 candidats ont réussi l'examen et il faut déplorer 2 échecs.

Le nombre des forestiers-bûcherons ayant obtenu leur CFC dans le canton depuis l'introduction de l'apprentissage en 1963 est de 525.

b) Examens intermédiaires

18 apprentis de 1^{re} année (16 francophones et 2 allemands) ont passé les examens intermédiaires scolaires des connaissances professionnelles et des branches de culture générale. Tous ont réussi ces examens et ont été promus en deuxième année.

14 apprentis de 2^e année (10 francophones et 4 allemands) ont passé les examens pratiques dans la forêt de la Bourgeoisie de Fribourg. 10 ont réussi ces examens. Des séances ont eu lieu avec les 4 apprentis qui ont reçu une note insuffisante.

c) Recrutement de nouveaux apprentis

Au début de l'automne 2004, 19 nouveaux apprentis ont commencé un apprentissage, dont 12 francophones et 7 allemands.

d) Effectifs des apprentis par année d'apprentissage au 1^{er} octobre 2004

- 1^{re} année: 19 (12 F et 7 A)
 - 2^e année: 17 (15 F et 2 A)
 - 3^e année: 15 (12 F et 3 A)
- Total: 51 (39 F et 12 A)

4.3 Stagiaires

2 étudiants ingénieurs forestiers de l'EPFZ, un ingénieur forestier EPFZ et 4 étudiants de l'école de gardes forestiers ont effectué un stage auprès du Service des forêts et de la faune.

5. Dangers naturels

Les principales activités du Service des forêts et de la faune dans le domaine des dangers naturels, par ailleurs souvent exécutées en étroite collaboration avec d'autres services, ont été poursuivies:

- **Cartographie des dangers naturels:** Les travaux pour les trois périmètres restants dans les Préalpes ont été poursuivis. Les résultats définitifs et la synthèse pour les Préalpes seront disponibles au début 2005.
- **Cadastre des événements StorMe:** L'année 2004 a de nouveau été relativement calme au niveau des événements naturels dans le canton de Fribourg (avalanches, crues et inondations, glissements de terrain, mouvements de roches, etc.). Au total, 10 nouveaux événements particuliers ont été répertoriés dans le cadastre (5 chutes/éboulements, 3 glissements, 2 inondations).
- **Projets de mesures de protection:** La réalisation et/ou la planification de différents projets a été poursuivie,

notamment l'assainissement du glissement Hohberg, des mesures de protection contre des chutes de blocs à Jaun (projet terminé), des mesures dans le bassin versant de la Mortivue à Semsales (projet commencé), AMIZOM Cousimbert (projet commencé), des mesures d'urgence et d'assainissement après l'orage du 12 juin à l'Aettenberg.

Le point fort du Service des forêts et de la faune consiste en la réalisation de mesures de protection, souvent en lien avec la présence de forêts. Des travaux peu médiatisés mais importants sont couramment menés afin de résoudre de nombreux problèmes d'ampleur de locale importance.

Depuis la fin 2003, le Service des forêts et de la faune participe à un groupe de travail au niveau fédéral qui discute du futur système de soutien financier pour les ouvrages de protection (mandat de prestations, à partir de 2008).

Quelques aspects financiers d'autres projets concernant des ouvrages de protection sont mentionnés dans le chapitre 8 «Projets techniques».

6. Promotion du bois

La centrale de chauffage à bois du CO de Romont a été mise en service en septembre 2004. Les raccordements déjà effectués sont à la hauteur des prévisions.

Plusieurs autres projets ont été poursuivis en collaboration avec le Service des transports et de l'énergie.

D'autres actions ont été menées en collaboration avec Lignum Fribourg.

7. Protection de la nature en forêt

7.1 Réserves forestières

En 2004, aucune nouvelle réserve forestière n'a été créée. Toutefois, les études et tractations pour la création de réserves forestières à Cheyres, sur les hauts de la Berra-Cousimbert, ainsi que le long de la Neirigue sont en cours. De plus, il est également prévu d'étendre la réserve forestière «En Biffé».

Le concept cantonal des réserves forestières du canton de Fribourg a été approuvé par le Conseil d'Etat; en octobre 2004, il a été approuvé par la Confédération.

7.2 Cartographie des stations forestières

En 2004, 7 lots représentant une surface totale de 2154 ha de forêt répartis sur 7 arrondissements ont été cartographiés. A la fin 2004, le Service des forêts et de la faune dispose de 23 275 ha de forêt cartographiés. Cela représente 58,2 % de l'aire forestière du canton (surface totale 40 000 ha).

8. Projets techniques

8.1 Projets approuvés en 2004 par le canton et la Confédération

Communes, syndicats et particuliers

Les priorités de l'Etat et du Service des forêts et de la faune ainsi que celles de nombreux propriétaires ont été de

nouveau axées sur la lutte contre les dégâts phytosanitaires. Les engagements pour de nouveaux projets techniques ont continué à un rythme très ralenti. En conséquence, les programmes d'allègement budgétaires continuent à restreindre les possibilités de nouveaux engagements. La deuxième étape du programme global de remise en état des chemins forestiers, suite aux travaux Lothar, a pu être approuvée. Avec la première étape, environ 150 km de chemins forestiers seront remis en état, les travaux étant réalisés entre 2002 et 2005.

Ne sont mentionnés que les projets pour lesquels les deux instances cantonale et fédérale ont rendu leur décision d'approbation.

Comme l'année précédente, aucune nouvelle desserte n'a été approuvée par le canton.

	Nbre	Devis Fr.	Subv. cant. Fr.	Subv. féd. Fr.
Infrastructures dessertes	2	2 330 000	419 900	1 070 450
Amélioration des conditions de gestion 421.2*	1	604 000	149 700	199 320
Assainissements, reboisements et ouvrages de protection	–	–	–	–
Projets de sylviculture B/C**	1	1 836 000	158 760	1 111 320
Total	4	4 770 000	728 360	2 381 090

* y compris remaniement volontaire, gestion en commun.

** la durée des projets sylvicoles est en général de 10 ans. A partir de 2004, la durée des nouveaux projets est limitée à 5 ans.

Etat de Fribourg

Aucun projet n'a été approuvé.

8.2 Décomptes présentés et subventions versées en 2004

a) Communes et tiers

A la fin de l'année en cours, 40 projets individuels étaient ouverts. Pendant la période écoulée, 3 projets ont été bouclés par des décomptes finaux.

Le tableau ci-dessous résume les décomptes approuvés et versés par la Confédération.

Les subventions cantonales atteignent en moyenne environ 20 % de la subvention fédérale.

	Nbre décomptes	Montant décompté* Fr.	Subv. féd. versées Fr.
Infrastructures dessertes 421.1	9	1 901 000	913 000
Amélioration des conditions de gestion 421.2*	9	566 000	283 000
Assainissements, reboisements et ouvrages de protection 431	10	848 000	577 000
Sylviculture B/C 411.2/3	29	4 019 000	2 613 000
Total	57	7 334 000	4 386 000

Tous les chiffres sont arrondis.

* Ces décomptes concernent le soutien pour la mise en place des corporations de triages.

b) Décomptes des projets de l'Etat de Fribourg

A la fin de l'année en cours, 5 projets subventionnés par la Confédération étaient ouverts. Pendant la période écoulée, 3 projets ont été bouclés par un décompte final.

Le tableau ci-dessous résume les décomptes approuvés par la Confédération.

	Nbre décomptes	Montant décompté* Fr.	Subv. féd. versées Fr.
Infrastructures dessertes 421.1	2	296 000	148 000
Amélioration des conditions de gestion 421.2	2	308 000	154 000
Assainissements, reboisements et ouvrages de protection 431	–	–	–
Sylviculture B/C 411.2/3	1	70 000	51 000
Total	5	674 000	353 000

Tous les chiffres sont arrondis.

8.3 Crédits d'investissement

Au total, 65 contrats sont actuellement en cours de traitement. Des contrats pour 9 crédits d'un montant total de 2 216 830 fr. ont été conclus. 5 contrats ont pu être clôturés, grâce aux remboursements des dernières annuités. Durant la période, 55 remboursements d'un montant total de 746 747 fr. ont eu lieu. Sur la base de contrats, 9 versements d'un montant total de 2 176 840 fr. ont été effectués.

Ces moyens financiers sont mis à disposition du canton par la Confédération. Aucun versement au fonds n'a été demandé à la Confédération en 2004 étant donné que les remboursements des crédits en cours sont suffisants pour assurer les transactions nécessaires. Par rapport à l'an passé, le niveau d'endettement de ce programme reste inchangé; il atteint environ 5 878 000 fr. à fin 2004.

9. Planification forestière

Conformément aux prescriptions légales, les révisions des plans d'aménagement forestiers suivants ont été effectuées au cours de l'année écoulée:

Arrondissement 2: Les plans de gestion ont été approuvés par les communes.

Arrondissement 3: Le plan forestier régional de la vallée de la Jogne a été mis en consultation auprès des services de l'Etat concernés.

Arrondissements 5 et 6: Le plan forestier régional de la Broye vaudoise et fribourgeoise est terminé et la mise en consultation publique pour une durée de 2 mois a débuté le 5 novembre 2004.

Arrondissement 7: Les plans de gestion de la «Veveysse-Sud» sont terminés, approuvés par les communes concernées et la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

10. Statistique forestière

10.1 Forêts domaniales

a) Superficie

Surface forestière productive	4 500 ha
Surface d'arbustes et de buissons	100 ha
Surface utilisée à d'autres fins ou improductive	400 ha
Total	5 000 ha

(soit quelque 12 % de la surface forestière totale du canton)

b) Exploitations et résultats financiers

L'évolution des exploitations et des ventes de bois (B.) se présente comme suit pour les années 1999 à 2003:

Année	Exploitations m ³	B. service %	B. industrie %	B. feu %
1999	35 126	76	12	12
2000	60 341	88	4	8
2001	62 300	86	7	8
2002	48 000	83	7	10
2003	47 600	80	8	11

2004 Les chiffres seront disponibles au mois de juin 2005.

10.2 Forêts communales et paroissiales

a) Superficie

Surface forestière productive	18 000 ha
Surface d'arbustes et de buissons	1 000 ha
Surface utilisée à d'autres fins ou improductive	1 000 ha
Total	20 000 ha

(soit quelque 48 % de la surface forestière totale du canton)

b) Exploitations et résultats financiers

L'évolution des exploitations se présente comme suit pour les années 1999 à 2003:

Année	Exploitations m ³	B. service %	B. industrie %	B. feu %
1999	145 844	75	10	14
2000	412 260	82	7	10
2001	304 500	85	7	8
2002	192 000	80	8	12
2003	189 000	77	9	14

2004 Les chiffres seront disponibles au mois de juin 2005.

10.3 Forêts privées

Le tableau ci-après indique, pour chaque arrondissement, les surfaces des forêts privées et des exploitations y relatives durant l'année 2003:

Arrondissement	Surface ha	Exploitation 2003 m ³
1 ^{er} Sarine	1 500	10 100
2 ^e Singine/Gruyère	4 400	25 800
3 ^e Gruyère	3 000	29 100
4 ^e Gruyère	3 000	24 800
5 ^e Lac/Broye	1 600	9 100
6 ^e Glâne/Broye	1 800	11 700

Arrondissement	Surface ha	Exploitation 2003 m ³
7 ^e Veveyse/Glâne	1 700	8 700
Total	17 000	119 300

(soit quelque 40 % de la surface forestière totale du canton)

Les chiffres pour l'année 2004 seront disponibles au mois de juin 2005.

11. Dégâts aux forêts

La prolifération du bostryche typographe a encore causé d'importants dégâts aux forêts, bien que le volume de bois endommagé soit en baisse par rapport à l'année 2003.

Dans les forêts de plaine, seule la subvention cantonale a été octroyée. Dans les forêts de montagne, les subventions fédérales et cantonales ont été octroyées. Des compartiments totalisant environ 2000 ha de forêt n'ont bénéficié d'aucune subvention. Les subventions fédérales 2004 sont insuffisantes pour indemniser les travaux réalisés. Un crédit d'investissement a été utilisé pour avancer le versement des subventions fédérales manquantes.

- Montant des travaux décomptés: 14 003 000 fr.
- Subventions cantonales: 2 188 000 fr.
- Subventions fédérales: 5 079 000 fr.
 - 3 500 000 fr. octroyés par la Confédération
 - 1 406 000 fr. avancés grâce à un crédit d'investissement
 - 173 000 fr. mis en attente des crédits 2005.

12. Mesures de sylviculture

12.1 Soins aux jeunes peuplements (Sylviculture A)

Dans les forêts épargnées par Lothar, des soins aux jeunes peuplements et des mesures en faveur de la régénération des forêts ont été réalisés. Le volume de ces travaux reste modeste car la lutte contre le bostryche et la reconstitution des forêts ont été prioritaires.

- Montant des travaux décomptés: 988 000 fr.
- Subventions fédérales: 494 000 fr.
- Subventions cantonales: 179 000 fr.

12.2 Soins aux forêts protectrices (Sylviculture B/C)

Divers travaux dans les forêts protectrices ont été poursuivis mais, comme partout dans le canton, ils ont été déterminés par les problèmes liés aux dégâts secondaires causés par l'ouragan Lothar. Les attaques du bostryche typographe ont diminué par rapport à 2003.

En principe, ces travaux sont portés sous la rubrique «Dégâts aux forêts» mais les interventions nécessaires dans les périmètres de projets approuvés sont décomptées si possible dans la sylviculture B/C.

Le chapitre 8 «Projets techniques» fournit quelques aperçus quant au volume financier nécessaire pour ces travaux. Actuellement, on peut compter 19 différents projets concernant la sylviculture B/C.

A la suite des pertes de la couverture forestière sur des surfaces importantes dans les Préalpes suite à Lothar, la

dégradation des fonctions de protection contre les dangers naturels se poursuit. Dans ce contexte, on peut s'attendre à une culmination de nouveaux dangers d'avalanches entre 2010 et 2020, période où les arbres morts seront pourris sans qu'un rajeunissement conséquent ne se soit déjà installé. Les changements climatiques pourraient encore davantage diminuer les périodes neigeuses mais augmenter les périodes de dégel et de pluie en hiver.

Dans le courant de cette année, 1 nouveau projet sylvicole a été approuvé.

Les chapitres 5 et 8 renseignent également sur les activités dans ce domaine.

12.3 Reconstitution des forêts

La reconstitution s'est poursuivie dans les forêts détruites par Lothar et le bostryche. Les travaux ont progressé prioritairement en plaine, dans les surfaces à régénérer par plantation.

• Montant des travaux décomptés:	2 802 000 fr.
• Subventions fédérales:	1 401 000 fr.
• Subventions cantonales:	504 000 fr.

13. Police forestière

13.1 Défrichements

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts a délivré 4 autorisations de défrichement.

Les motifs de ces autorisations de défrichement sont:

• Approvisionnement en eau	8 500 m ²
• Gravière	12 822 m ²
• Vente	809 m ²
Total	22 131 m ²

13.2 Exploitations préjudiciables

Le Service des forêts et de la faune a rendu 8 autorisations d'exploitations préjudiciables pour des constructions ou des installations en forêt.

13.3 Constatations de la nature forestière

La Direction a rendu 13 décisions de constatation de la nature forestière, sur proposition du Service des forêts et de la faune.

13.4 Constructions à proximité des forêts

Le Service des forêts et de la faune a donné 228 préavis pour des demandes de permis de construire à proximité des forêts, ainsi que des préavis pour des plans d'aménagement locaux et des plans de quartiers situés à proximité de forêts.

II. Chasse, faune et pêche

1. Administration

1.1 Etat des effectifs (quota en équivalent plein temps)

• Administration (conseillers scientifiques, secrétaire)	3
• Gardes-faune	15

M. Maurice Clerc, garde-faune depuis 1967, a pris sa retraite dès le 30 septembre 2004. M. Fabrice Maradan a été engagé comme garde-faune; il entrera en fonction en 2005.

Le 1^{er} janvier 2004 est entrée en vigueur l'ordonnance sur la surveillance de la faune et de la flore, de la chasse et de la pêche. Cette ordonnance organise la surveillance, décrit les devoirs de service et les tâches des agents chargés de cette surveillance. Ces agents prennent le nom de «gardes-faune» (jusqu'ici «gardes-chasse et pêche» puis «surveillants de la faune et gardes-pêche»).

1.2 Formation

Un cours de perfectionnement pour gardes-pêche, organisé par l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) a eu lieu à Lyss (BE); son thème était: «les poissons sous pression»; 9 gardes fribourgeois y ont pris part.

Deux cours de perfectionnement pour gardes-faune ont été organisés par l'OFEFP. L'un était consacré aux réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs et a eu lieu à Döttingen (AG); 5 gardes fribourgeois y ont pris part. L'autre était consacré au sanglier et a eu lieu à La Chaux-de-Fonds (NE); 13 gardes fribourgeois y ont pris part.

Le Service des forêts et de la faune a organisé un cours de formation continue en matière de biotopes et de connaissance de la faune piscicole.

En août 2004, 2 gardes fribourgeois ont obtenu le brevet fédéral de garde-pêche.

1.3 Rapports de dénonciation

En 2004, les gardes-faune permanents et les gardes-pêche auxiliaires ont déposé les rapports de dénonciation suivants:

25 rapports en matière de chasse et de protection de la faune
24 rapports en matière de pêche
29 rapports en matière de protection des eaux
7 rapports en matière de protection de la nature et cueillette de champignons.

En outre, 20 avertissements écrits ont été remis à des personnes qui ne respectaient pas les prescriptions concernant la chasse ou les chiens.

Le secteur pêche a traité 231 dossiers concernant des interventions techniques dans les cours d'eau et les lacs (endiguements, corrections, extractions de matériaux, curages, prélèvements et déversements d'eau, etc.); 108 décisions en matière de pêche ont été rendues par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts pour ces interventions.

2. Chasse

2.1 Saison de chasse 2004/2005

En montagne (permis A), le tir d'un chamois, des marmottes et des carnassiers était autorisé du 20 septembre au 2 octobre. Pour la sixième année consécutive, la chasse du chevreuil n'était pas autorisée en montagne parce que la population de cette espèce y est très basse. Les titulaires du permis B ont pu chasser en plaine du 20 septembre au 30 octobre; du 20 septembre au 16 octobre, le tir d'un, deux ou trois chevreuils était autorisé aux titulaires du permis B. Au moins un des trois chevreuils devait être abattu dans un secteur de faune pour lequel un plan de tir avait été établi; dans ces secteurs de faune, la chasse du chevreuil a duré jusqu'au 23 octobre. Pour la première fois, la chasse du sanglier en plaine a débuté avant les autres chasses, soit le 1^{er} septembre. De même, la chasse du sanglier était autorisée dans certains secteurs de faune de la zone de montagne, en novembre et décembre. La chasse du lièvre n'était pas autorisée (cette mesure a été instaurée en 1990).

Les titulaires du permis pour la chasse du cerf pouvaient abattre un cerf en montagne ou en plaine du 20 septembre au 9 octobre. Une chasse complémentaire du cerf a eu lieu du 1^{er} au 7 décembre. Une chasse spéciale du chamois était autorisée du 4 au 9 octobre, destinée à abattre des chamois dans les deux districts francs fédéraux et dans des réserves cantonales. Aucune chasse de régulation du cheptel des bouquetins n'a eu lieu.

Le permis C pour la chasse du gibier à plume en plaine avec chien d'arrêt donnait le droit de tirer notamment le faisan jusqu'au 30 octobre et la bécasse des bois jusqu'à la mi-décembre.

Pour la chasse d'automne 2004, le nombre de chasseurs était de 728. Durant cette chasse, 1218 chevreuils (dont 234 jeunes), 345 chamois (dont 61 jeunes) et 9 cerfs (dont 2 jeunes) ont été abattus.

2.2 Statistique des permis de chasse délivrés en 2004

383	permis A (chasse en montagne)
688	permis B (chasse générale en plaine)
85	permis C (chasse de la plume avec chien d'arrêt en automne)
93	permis pour la chasse du cerf
531	permis D (chasse des carnassiers et du sanglier en hiver)
26	permis E (chasse du gibier d'eau en hiver)
0	permis E cormoran (chasse du cormoran seulement)
0	permis F (chasse du gibier d'eau sur le lac de Neuchâtel)
2	permis G (chasse du gibier d'eau sur le lac de Morat)
9	permis H (chasse du gibier d'eau sur les lacs de la Gruyère, de Montsalvens et de Schiffenen).

2.3 Statistique des permis de chasse délivrés et du gibier abattu durant l'automne 2003 et l'hiver 2003/2004

376	permis A (chasse en montagne)
677	permis B (chasse générale en plaine)
85	permis C (chasse de la plume avec chien d'arrêt en automne)

86	permis pour la chasse du cerf
522	permis D (chasse des carnassiers et du sanglier en hiver)
27	permis E (chasse du gibier d'eau en hiver)
28	permis E cormoran (chasse du cormoran seulement)
0	permis F (chasse du gibier d'eau sur le lac de Neuchâtel)
1	permis G (chasse du gibier d'eau sur le lac de Morat)
9	permis H (chasse du gibier d'eau sur les lacs de la Gruyère, de Montsalvens et de Schiffenen).

Nombre de chasseurs 712.

Sur l'ensemble du territoire cantonal, les chasseurs ont abattu le gibier suivant durant la saison 2003/2004:

Chamois	347	Blaireaux	14
Chevreuils	1 201	Fouines	39
Bouquetins	4	Martres	7
Cerfs	6	Chats haret	17
Lièvres bruns	0	Faisans	0
Lièvres variables	0	Bécasses	54
Sangliers	28	Colombidés	131
Marmottes	13	Corvidés	345
Renards	2 146	Oiseaux d'eau	401

2.4 Animaux péris

Du mois d'avril 2003 au mois de mars 2004 ont été trouvés morts:

81	chamois (33 % à la suite de chutes ou d'avalanches)
647	chevreuils (55 % tués par le trafic routier)
21	bouquetins (50 % à la suite de chutes ou d'avalanches)
29	cerfs (50 % tués par le trafic routier)
32	lièvres bruns (66 % tués par le trafic routier)
17	sangliers (41 % tués par le trafic routier)
940	renards (74 % tués par le trafic routier)
212	blaireaux (84 % tués par le trafic routier).

3. Pêche

3.1 Statistique des permis de pêche délivrés pour les cours d'eau et lacs cantonaux

En 2004, les permis suivants ont été délivrés:

- Rivières et lacs cantonaux (permis A):

1 422	permis annuels
218	permis de 6 mois
86	permis de 7 jours
1 266	permis d'un jour
- Rivières seulement (permis B):

217	permis annuels
37	permis de 6 mois
- Lacs cantonaux seulement (permis C):

564	permis annuels
198	permis de 6 mois
- Permis additionnels pour la pêche en bateau sur les lacs cantonaux (permis D et E):

1 059	permis annuels
332	permis d'un jour

- Permis pour le canal de la Broye et la Bibera inférieure (permis F):
 - 170 permis annuels
 - 735 permis d'un jour
- 27 permis collectifs dans divers cours d'eau et lacs.

3.2 Pêche affermée

En 2004, une nouvelle période d'affermage a débuté; elle durera jusqu'à la fin 2009.

Des 74 lots de pêche mis aux enchères, 70 sont affermés.

3.3 Pêche dans le lac de Neuchâtel

En 2004, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

8 permis de pêche professionnelle (permis A), aucun permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 91 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 153 permis de pêche de loisir (permis D) et 68 permis additionnels «hôte».

Résultats de la pêche professionnelle de l'ensemble du lac (en tonnes):

	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997
Palées	61.3	79.0	82.1	81.1	76.7	49.0	52.1	31.4
Bondelles	121.7	118.6	123.4	152.0	161.7	135.8	105.1	87.9
Truites	2.6	3.4	3.4	3.1	2.8	2.2	2.3	1.9
Ombles-chev.	2.6	1.8	1.3	1.0	1.2	0.8	1.5	0.7
Perches	52.7	64.5	38.1	43.5	50.5	55.2	39.2	40.4
Brochets	6.9	9.3	6.1	7.8	7.8	5.0	6.1	5.4
Vengerons	29.0	30.1	29.4	19.2	17.8	19.8	29.9	29.9
Brèmes	0.9	1.2	1.7	0.3	0.4	1.3	2.8	0.9
Autres	7.1	7.2	3.4	1.0	1.6	2.7	1.1	1.0

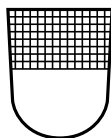
3.4 Pêche dans le lac de Morat

En 2004, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

1 permis de pêche professionnelle (permis A), aucun permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 272 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 459 permis de pêche de loisir (permis D) et 83 permis additionnels «hôte».

Résultats de la pêche professionnelle (en tonnes), y compris les 4 pêcheurs professionnels vaudois:

	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997
Corégones	0.6	0.6	0.5	0.3	0.4	0.1	0.4	0.2
Truites	0.2	0.2	0.1	0.2	0.4	0.3	0.2	0.4
Brochets	1.1	0.8	0.9	1.4	1.3	1.4	1.9	1.2
Perches	5.2	5.4	8.1	9.3	10.3	9.2	6.6	5.2
Brèmes	1.0	1.2	0.2	1.4	1.5	1.1	2.0	2.7
Vengerons	3.5	1.9	4.6	3.0	6.3	5.1	8.0	7.0
Silures	3.3	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5
Sandres	7.7	7.8						
Autres	0.3	0.2	3.1	1.7	1.9	1.0	0.5	1.1



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2004

Direction de l'économie
et de l'emploi

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2005

Table des matières

Direction	5	Service du registre du commerce	17
I. Législation	5	Service des transports et de l'énergie ...	18
1. Lois et décrets	5	I. Service	18
2. Ordonnances et règlements	5	II. Transports	18
II. Généralités	5	III. Energie	19
III. Acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger	6	Service de la statistique	20
IV. Tourisme	6	I. Généralités	20
Promotion économique du canton de Fribourg	8	II. Activités	20
1. L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel	8	1. Recensement fédéral de la population	20
2. Activités de la Promotion économique	8	2. Recensement fédéral des entreprises	20
3. Développement régional	10	3. Statistique progressive de la population (ESPOP)	20
Service public de l'emploi	12	4. Projections démographiques	20
I. Généralités	12	5. Statistique scolaire	20
1. Généralités	12	6. Statistique des enseignants	20
2. Ressources humaines	12	7. Statistique de la construction et statistique des aliénations immobilières	21
3. Formation	12	8. Test conjoncturel	21
II. Sections	12	9. Statistique de l'emploi	21
1. Section Chômage	12	10. Enquête sur la structure des salaires	21
2. Section Marché du travail	13	11. Publications	21
3. Section juridique	14	12. Sites Internet	21
4. Section Services généraux	15	13. Autres activités	22
Caisse publique de chômage	15	Service du logement	23
1. Organisation	15	1. Encouragement à la construction de logements	23
2. Décisions	15	2. Réalisations précédentes	23
3. Statistiques	16	3. Amélioration du logement dans les régions de montagne	23
		4. Lutte contre les abus dans le secteur locatif ...	24
		5. Réserves de terrains	24
		6. Vente d'immeubles aux étrangers	24
		7. Commission cantonale du logement	24

Service de la formation professionnelle .	25	Haute Ecole fribourgeoise de technique et de gestion (HEF-TG)	26
1. Généralités	25	1. Formation tertiaire: contexte général	26
2. Commission cantonale de la formation professionnelle	25	2. Contexte local: organisation et évolution de la HEF-TG	26
3. Formation professionnelle initiale / Préparation à la formation prof. initiale ..	25	3. Missions de la HEF-TG	27
4. Cours interentreprises	25	4. Autres manifestations	29
5. Formation continue à des fins professionnelles	25	5. La HEF-TG en chiffres 2003/2004 et 2004/2005	29
6. Enseignement professionnel	25	6. L'Ecole technique de la construction (ETC)	31
7. Bibliothèque des arts et métiers – centre de ressources des écoles	25		
8. Formation commerciale de base	25		
9. Réforme des professions de la vente	26		
10. Règlement de maison de l'Ecole des métiers de Fribourg	26		

Direction

I. Législation

1. Loix et décrets

Décret du 11 février 2004 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour l'agrandissement de l'École des métiers de Fribourg.

Décret du 23 mars 2004 portant adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées.

Décret du 23 mars 2004 portant approbation de l'avenant acceptant l'adhésion de plein droit du canton de Berne au concordat intercantonal créant une Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO).

2. Ordonnances et règlements

Ordonnance du 27 janvier 2004 sur l'organisation de l'École d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg en départements et filières.

Ordonnance du 15 mars 2004 fixant les écolages et les taxes scolaires perçus dans le cadre de l'apprentissage.

Ordonnance du 6 avril 2004 modifiant le règlement d'exécution de la loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle.

Ordonnance du 11 mai 2004 modifiant le règlement sur l'emploi et l'aide aux chômeurs.

Ordonnance du 2 juin 2004 sur les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes (OMA).

Règlement du 6 juillet 2004 du Centre de perfectionnement et d'informatique (RCPI).

Ordonnance du 21 septembre 2004 indiquant les effectifs au 31 décembre 2003 de la population dite «légale» et de la population résidante des communes du canton de Fribourg.

II. Généralités

La Direction a préparé la réponse du Conseil d'Etat à des consultations organisées par la Confédération sur les sujets suivants:

- Modification de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (loi sur le travail, LTr). Abaissement de l'âge de protection de 19, respectivement 20 ans à 18 ans;
- Conception de l'énergie éolienne pour la Suisse;
- Création d'une base juridique pour la coordination des transports;

- Loi sur les installations de transport à câbles;
- Loi fédérale sur l'assurance contre les risques à l'exportation (LASRE);
- Protection des indications géographiques et mise à jour des indications à protéger;
- Initiative parlementaire de Dardel. Time-sharing en matière immobilière. Protection des consommateurs;
- Modification de la loi fédérale sur le marché intérieur (LMI);
- Loi fédérale concernant la promotion de l'information sur la place économique suisse;
- Révision de la loi fédérale sur l'information des consommatrices et des consommateurs (LIC);
- Projet d'ordonnance concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (ordonnances sur les écoles supérieures);
- Ordonnance sur l'énergie nucléaire;
- Extension de l'accord sur la libre circulation des personnes du 21 juin 1999 aux nouveaux Etats membres de l'UE;
- Mesures d'accompagnement liées à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes du 21 juin 1999 aux nouveaux Etats membres de l'UE. Rapport du Secrétariat d'Etat à l'économie sur les résultats du Groupe de travail «mesures d'accompagnement»;
- Loi fédérale sur la politique régionale;
- Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité et révision de la loi sur les installations électriques;
- Révision de la loi sur les chemins de fer (interopérabilité);
- Déclaration de force obligatoire générale portant sur un fonds en faveur de la formation professionnelle;
- Message relatif aux modifications du financement des projets d'infrastructure des transports publics (FTP);
- Projet de guide concernant les formations sanctionnées par l'attestation fédérale de formation professionnelle.

Le Directeur de l'économie et de l'emploi est membre de quatre conférences intercantionales.

Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)

La CDEP a tenu en 2004 deux séances de travail, ainsi que son assemblée générale le 28 octobre 2004.

Elle a notamment traité:

- de la statistique de l'hébergement;

- de la révision de la loi fédérale sur le marché intérieur;
- de la nouvelle politique régionale proposée par la Confédération.

S'agissant de la statistique de l'hébergement, dont l'Office fédéral avait fait savoir en 2003 qu'elle serait suspendue dès 2004, pour des raisons budgétaires, elle a décidé de s'engager en faveur de son maintien, grâce à des contributions financières des cantons.

Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)

La CDEP-SO s'est réunie deux fois en 2004 et a notamment traité des objets suivants:

- révision de l'arrêté Bonny;
- politique régionale de la Confédération;
- collaboration intercantonale;
- politique suisse des migrations.

Constatant que le projet de nouvelle politique régionale mis en consultation par la Confédération risquait de mettre en péril les actuels instruments de politique régionale, en particulier l'arrêté Bonny, elle a chargé les chefs des services cantonaux de l'économie d'élaborer une contre-proposition au projet fédéral.

Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)

La CTP a tenu trois séances durant l'année, dont deux en commun avec la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, ainsi que son assemblée générale le 9 septembre 2004.

Les principaux sujets qu'elle a traités sont:

- le programme d'allègement budgétaire 2004 de la Confédération et ses répercussions pour les transports publics;
- les raccordements aux TGV;
- la réforme des chemins de fer 2.

Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie

Cette conférence s'est réunie deux fois en 2004 et a traité notamment:

- de la taxe sur le CO₂ et du centime climatique;
- de l'organisation du secteur de l'électricité;
- du projet de loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité;
- de la modification de l'ordonnance sur l'énergie.

Elle s'est en particulier prononcée en faveur d'un centime climatique perçu sur les carburants fossiles et d'une taxe CO₂, plus modeste, perçue sur les combustibles fossiles.

III. Acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

La Commission a rendu, en 2004, 27 décisions, soit:

- 20 décisions accordant l'autorisation;
- 1 acquisition complémentaire;
- 3 décisions constatant le non-assujettissement;
- 1 acquisition (art. 8 al. 1 let. d LFAIE);
- 1 acquisition (art. 8 al. 2 LFAIE);
- 1 résidence secondaire (art. 9 al. 1 let. c LFAIE).

Les 20 décisions accordant l'autorisation se répartissent comme suit:

- 1 autorisation de revente HLM;
- 19 logements de vacances:
 - Secteur Vallée de la Jogne et Berra: 9
 - Secteur Veveyse: 1
 - Secteur Singine: 1
 - Secteur Bas-Intyamon: 3
 - Secteur Haut-Intyamon: 2
 - Secteur Intyamon: 3

IV. Tourisme

Après deux années consécutives de recul, le tourisme suisse a, semble-t-il, vécu l'an dernier un exercice en très légère progression. Statistiquement parlant, l'année 2004 devra cependant être mise entre parenthèses, puisque, pour des raisons financières, la statistique touristique – relative à la troisième branche économique du pays – a été purement et simplement supprimée à fin 2003. Cette décision a privé les organismes touristiques, mais également l'opinion publique, du seul baromètre neutre auquel ils pouvaient se référer pour mesurer un tant soit peu les effets de l'action promotionnelle engagée. Fort heureusement, la mobilisation des milieux touristiques de tout le pays a permis la mise en place d'un nouveau partenariat financier entre l'Office fédéral de la statistique (OFS), les cantons, les régions touristiques et les associations de la branche, de sorte que la Suisse touristique disposera à nouveau d'une statistique convenable dès 2005.

Dans un tel contexte, les seuls résultats 2004 disponibles sur le plan suisse ressortent d'une enquête OFS des plus sommaires, couvrant un échantillon de 500 hôtels, enquête qui devrait faire apparaître un bilan 2004 global en très légère reprise, à la faveur notamment d'un contexte économique un peu plus favorable et d'un certain regain d'intérêt pour la Suisse en tant que destination touristique internationale, particulièrement de la part de la clientèle asiatique. S'il y a eu une augmentation de la demande étrangère de quelque 1 %, l'activité imputable aux hôtes suisses a toutefois diminué d'environ 2 %.

Sur le plan fribourgeois, les seules données de référence résultent de l'encaissement de la taxe de séjour. Bien qu'à prendre avec beaucoup de prudence, puisque certains hôtes sont exemptés de cette taxe, elles permettent de considérer qu'en 2004, l'hôtellerie fribourgeoise a probablement réussi à consolider les résultats moyens de l'exercice précédent.

S'agissant de la parahôtellerie – dans le canton, essentiellement résidentielle et, par conséquent, globalement moins sensible à la conjoncture – les premières évaluations permettent également de prévoir une stabilisation des résultats antérieurs.

Il apparaît ainsi que le Pays de Fribourg n'a pas encore vraiment profité de la modeste reprise conjoncturelle et des premiers retours des touristes étrangers. Ce constat confirme une réalité souvent vérifiée: les destinations majeures du tourisme suisse sont toujours les premières à bénéficier – mais aussi à pâtir, le cas échéant – des modifications de la demande; les autres régions n'en ressentent les effets que plus tard.

Les activités touristiques «à la journée» (excursionnisme) ont en revanche fortement bénéficié en début d'année d'un hiver 2003/2004 bien enneigé, dont les domaines skiables fribourgeois ont tiré le meilleur profit. Durant l'été mitigé qui a suivi, les activités de plein air ont tout de même connu un vif succès, dans toutes les régions du canton.

Au chapitre des faits ayant marqué de manière particulière l'année touristique fribourgeoise 2004, il sied de mentionner notamment:

- le lancement ou l'achèvement, en divers lieux du Pays de Fribourg: Bulle, Estavayer-le-Lac, Granges-Paccot, La Roche, Moléson-sur-Gruyères, Praz, Schwarzsee, Sugiez, de plusieurs importants projets de construction, d'aménagement ou de rénovation d'équipements de caractère touristique;
- l'exécution par l'UFT d'un important programme d'activités publicitaires et promotionnelles en Suisse, Allemagne, France, Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, en coordination avec les organismes touristiques des régions et pôles cantonaux fribourgeois mais aussi avec Suisse Tourisme, l'Office du Tourisme du canton de Vaud ou les Produits du Terroir du Pays de Fribourg;
- l'accueil en cours d'année, en collaboration avec Suisse Tourisme et les principales régions et stations fribourgeoises, de plus de 190 représentants de médias touristiques et d'intermédiaires commerciaux (un record absolu) en provenance notamment d'Allemagne, d'Espagne, des Etats-Unis, de France, d'Inde, d'Israël, d'Italie, du Japon et de Russie;
- la tenue en Pays de Fribourg des assises annuelles 2004, entre autres de la Fédération Suisse du Tourisme et de Gastro Suisse;
- l'édition par l'UFT de plusieurs imprimés et matériels destinés à la promotion du tourisme fribourgeois, notamment la brochure *Pays de Fribourg – Emotion* (document de base et sa partie *Info*, traitant de l'offre

touristique «toutes saisons» du canton), ou encore le *Guide des Hôtels*;

- la création, pour les supports de communication de l'UFT, d'une nouvelle ligne graphique d'ores et déjà reprise pour leurs propres documents par plusieurs des principales régions et stations du canton;
- l'exploitation et la poursuite du développement du système télématique cantonal d'information et de réservation touristique directe, parallèlement à la gestion et au perfectionnement continu de l'important site Internet consacré au Pays de Fribourg touristique (www.pays-de-fribourg.ch – www.freiburgerland.ch – www.myfribourg.com);
- la poursuite de l'exploitation des deux antennes cantonales d'information touristique des restoroutes de la Gruyère et de Lully;
- la publication de l'organe de presse de l'UFT «Tourisme-Info»;
- la suite des travaux préparatoires en vue de la réforme des structures du tourisme fribourgeois et de la révision de la loi sur le tourisme;
- la poursuite des prestations de services fournies par la Centrale d'encaissement de la taxe de séjour, exploitée par l'UFT au profit, en 2004, de dix-huit (des vingt-cinq) sociétés de développement;
- la poursuite des activités des Associations régionale de promotion touristique d'Estavayer-le-Lac et sa Région (ATER), de la Région de Fribourg (ATRF), de la Glâne-Veveyse (ATGV), de la Gruyère (ATG), du district du Lac (ARL), et de celle du Sense-Oberland (TVSO);
- l'obtention du label de qualité pour le tourisme suisse par dix prestataires touristiques fribourgeois.

La contribution ordinaire de l'Etat – à laquelle se sont ajoutés quelque 1 290 000 francs de taxe cantonale de séjour, légalement affectés au financement de prestations directes en faveur des hôtes – a servi pour l'essentiel à continuer à faire connaître les attraits touristiques du canton et à y promouvoir toujours davantage la qualité de l'information et de l'accueil.

Quant au Fonds cantonal d'équipement touristique – qui présentait, au 31 décembre 2004, un actif de 1 206 000 francs – il a poursuivi durant l'année son action d'appui et d'encouragement à l'amélioration de l'offre structurelle fribourgeoise.

Dans ce contexte, le Comité de gestion du Fonds a décidé – outre la confirmation, à hauteur de quelque 1 175 000 francs, d'engagements pluriannuels antérieurs – l'octroi d'aides financières ordinaires (prise en charge partielle d'intérêts) en faveur des bénéficiaires suivants:

- *Hôtel Bel-Air*, à Praz: rénovation et agrandissement;
- *Hôtel-Motel de la Gare*, à Sugiez: rénovation et agrandissement;
- *Patinoire artificielle couverte des Paccots*: nouvel équipement;

- *Sesselbahn und Skilifte Schwarzsee-Kaiseregg AG*, à Schwarzsee: assainissement d'un skilift;
- *Hôtel Le Rallye*, à Bulle: rénovation;
- *SwissMobile*: participation fribourgeoise au projet de structuration, d'équipement et de valorisation des divers réseaux nationaux de randonnée: pédestre, cyclotouristique, «VTT», «rollers» et «canoë».

Promotion économique du canton de Fribourg

1. L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel

1.1 Conjoncture mondiale

A la fin de l'année 2004, la conjoncture mondiale était un peu plus faible qu'elle ne l'était douze mois plus tôt. Les craintes d'un ralentissement global se sont confirmées. La forte hausse du prix du pétrole a exercé un important effet de frein. Une croissance modérée est attendue pour 2005.

Dans la zone euro, la croissance s'est légèrement accélérée au cours de l'année, tendance qui devrait se maintenir. La conjoncture intérieure modérée, surtout en Allemagne, reste toutefois sensible à tout événement économique négatif.

Aux Etats-Unis, durant le début de l'année 2004, le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 4 %. Un brusque ralentissement s'est toutefois manifesté en milieu d'année. Le déficit massif de la balance américaine des opérations courantes n'y est pas étranger. L'industrie d'exportation a également montré des signes de faiblesse, malgré un cours avantageux du dollar. Pour 2005, une croissance du PIB d'environ 3 % est prévue.

Au Japon, la reprise économique est beaucoup plus importante qu'au cours des dernières années et ce pays devrait parvenir à sortir de sa situation déflationniste en 2005.

En Chine, la croissance est restée forte malgré le coup de frein provoqué par l'augmentation des taux d'intérêts décidée par les autorités politiques. Une progression de 8 % de l'économie chinoise est prévue pour 2005.

1.2 Economie suisse

Grâce à la vigueur des exportations et à l'évolution favorable des taux de change et des taux d'intérêt, la Suisse a connu, en 2004, une relance conjoncturelle solide de 1,8 %. Au niveau du marché de travail, cette évolution n'a cependant pas encore eu d'effets (taux de chômage avoisinant 4 %).

Le secteur des exportations a enregistré la plus forte progression en termes réels (+ 5,9 %). Son évolution favorable a été soutenue par l'affaiblissement du franc suisse, principalement par rapport à l'euro. Stimulées par l'essor des

exportations, de nombreuses entreprises suisses ont considérablement accru leurs investissements. En fin d'année, une tendance au fléchissement s'est néanmoins manifestée dans ce secteur.

La demande intérieure a également connu une augmentation, qui devrait se maintenir et compenser, du moins en partie, la baisse prévue dans le secteur des exportations en 2005. La consommation privée sera soutenue par les effets positifs sur les revenus que sont la faible inflation et l'augmentation des salaires réels ainsi que par les effets de l'amélioration attendue sur le marché de l'emploi. Une croissance de 1,6 % est prévue pour 2005.

1.3 Economie fribourgeoise

En 2004, l'industrie des biens d'investissements (industrie des machines, électromécanique, mécanique de précision, optique) a été le véritable moteur de la croissance. En moyenne, les entreprises fribourgeoises de ces branches ont connu une augmentation de 5 % en termes réels. Quant au secteur du commerce, qui a enregistré une croissance de 2 %, il a essentiellement profité d'achats de rattrapage, de nombreux ménages privés ayant fait des acquisitions qu'ils avaient reportées durant les dernières années, marquées par la récession.

Pour 2005, l'institut conjoncturel bâlois BAK envisage un léger ralentissement de la croissance cantonale, lié en premier lieu à la conjoncture mondiale. Comme au niveau national, l'augmentation de la demande intérieure devrait compenser en grande partie la baisse des exportations. Selon les prévisions du BAK, la croissance du PIB devrait atteindre 1,9 % dans le canton.

2. Activités de la Promotion économique

2.1 Développement exogène

L'année 2004 a été marquée par un accroissement des possibilités d'intervention de la Promotion économique sur les marchés internationaux. Les activités de démarchage direct ont été accrues sur les marchés prioritaires que sont l'Allemagne, l'Amérique du Nord et la France, pays pour lequel un représentant local a également été engagé.

L'année 2004 a été marquée aussi par une augmentation des visites dans le canton d'entreprises internationales prêtes à le prendre en considération comme site possible d'implantation.

2.1.1 Allemagne

Comme les années précédentes, la promotion de la place économique fribourgeoise en Allemagne s'est faite, d'une part, en participant aux séminaires de «RéusSite:Suisse» organisés par le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) et, d'autre part, en déployant des activités de marketing sur place.

Le seco a organisé des séminaires de «RéusSite:Suisse» à Kiel et à Essen-Kettwig, ainsi qu'un séminaire de deux jours à Montreux, renouvelant ainsi une première manifestation de ce type qui avait eu lieu en 2001 en Suisse et à laquelle des entrepreneurs et conseillers allemands avaient été conviés.

La collaboration avec le représentant de la Promotion économique en Allemagne s'est poursuivie sur la même base que l'année précédente. Les contacts existants ont été approfondis et de nouveaux contacts ont été établis grâce à diverses activités de marketing. Une trentaine de visites d'entreprises allemandes ont été organisées et des représentants de huit entreprises allemandes ont visité le canton de Fribourg.

2.1.2 Amérique du Nord

Le démarchage direct en Amérique du Nord s'est opéré au moyen de cinq séries de visites et de plusieurs autres rencontres ponctuelles avec des dirigeants de sociétés internationales. Ces rencontres ont concerné des entreprises dont la masse critique est suffisante pour développer des activités internationales et principalement des entreprises multinationales souhaitant optimiser et réorganiser leurs activités internationales.

Les représentants de la Promotion économique ont aussi participé, aux Etats-Unis, au Canada et au Mexique, à des séminaires spécialisés à l'occasion desquels ils ont pu présenter à de nombreux partenaires, experts et conseillers, les avantages stratégiques d'une implantation en Suisse et les mesures de soutien spécifiques du canton de Fribourg.

Des contacts établis de longue date sur le marché nord-américain ont permis d'organiser dans le canton plusieurs visites de sociétés intéressées.

Au printemps 2004, la Promotion économique est entrée en contact avec une entreprise pharmaceutique américaine de renommée internationale, qui prévoit la construction en Europe d'un nouveau site de production pour la fabrication de médicaments novateurs. Ce projet nécessiterait des investissements de plusieurs centaines de millions de francs et permettrait, à terme, la création de 1200 emplois, hautement qualifiés pour la plupart. Un important catalogue d'exigences a été fourni par l'entreprise. Après une analyse approfondie, un terrain situé sur le territoire de la commune de Galmiz a été retenu, avec quatre autres emplacements, par l'entreprise concernée, qui annoncera son choix définitif dans le courant du premier semestre 2005.

2.1.3 France

Un représentant français, basé en France et spécialiste de ce marché, a été engagé en 2004. Il travaille à raison de 60 % pour la Promotion économique. Durant ses premiers mois d'activité, il a déjà établi de nombreux contacts et les premières visites de sites fribourgeois sont prévues pour le début de l'année 2005.

Dans la continuité de la stratégie de collaboration mise en place depuis quelques années, la Promotion économique a participé à quatre séminaires organisés en France par le seco.

2.1.4 Renforcement des collaborations

Des contrats avec divers partenaires, spécialistes des domaines fiscal, juridique, logistique et technique, ont été établis dans des pays tels que les Pays-Bas, la Belgique ou

la Suède. Ces contacts ont déjà produit des résultats, par exemple l'implantation de la société suédoise ITH International Trading House, active dans la vente directe en Europe de produits textiles et de cosmétiques.

Le canton de Fribourg a participé à un voyage de prospection en Chine avec le canton de Genève. Compte tenu de l'apport du Swiss Center Shanghai, il participe également à un projet pilote «Chine», dans lequel le seco et 14 cantons unissent leurs efforts pour promouvoir ensemble la place économique suisse en Chine.

La Promotion économique entend développer des collaborations ponctuelles ayant pour objectif le démarchage d'entreprises présentes dans des marchés dans lesquels elle n'a pas de représentants. Dans ce but, un accord de coopération a été passé avec la Promotion économique du canton de Genève; il a déjà eu des résultats positifs et offre des perspectives prometteuses. La mise en commun de certaines ressources pour des actions ponctuelles a permis au canton de Fribourg de participer à des actions de promotion du canton de Genève sur des marchés internationaux alors que des multinationales avec lesquelles Fribourg était en contact ont rencontré les promoteurs genevois. Cet accord de coopération permet aux deux cantons de garder le contrôle de leurs activités promotionnelles et la maîtrise de leurs réseaux respectifs, sans créer de nouvelle structure ni générer de coûts supplémentaires, tout en augmentant leur force de pénétration sur les marchés et en accroissant la palette des prestations et solutions offertes aux investisseurs potentiels.

2.2 Développement endogène

L'accompagnement et le suivi des entreprises existantes font partie des tâches fondamentales de la Promotion économique. Ce travail se limite parfois à un conseil ou à une mise en relation avec un partenaire privé ou public. Il peut aussi faire intervenir les instruments financiers et les mesures fiscales prévues pour les entreprises qui remplissent les critères de promotion économique (investissement, création d'emplois, activité innovante, non-concurrence dans le canton). En 2004, 13 entreprises locales ont pu bénéficier de cet accompagnement, ainsi que, le cas échéant, du soutien de Capital Risque Fribourg SA, du Relais Technologique Fribourg ou de Genilem Fribourg.

2.3 Politique régionale

2.3.1 Nouvelle politique régionale

La Confédération a mis en consultation un projet de loi sur la nouvelle politique régionale de juin à septembre 2004. Ce projet prévoit notamment le remplacement des instruments de promotion actuels, en particulier de l'arrêté Bonny. Il a suscité de la part du Conseil d'Etat de nombreuses remarques l'amenant à s'y opposer.

Le Seco a adressé en décembre son rapport sur la consultation au Conseil fédéral, qui a décidé que ce projet devait être réexaminé. A cet effet, un groupe de travail a été institué.

2.3.2 Remontées mécaniques fribourgeoises

Suite au moratoire décidé en 2002 par le seco, s'agissant de l'octroi de crédits LIM aux sociétés de remontées mécaniques, un mandat a été confié à la Haute école valaisanne pour définir les bases d'une stratégie cantonale permettant la levée du moratoire. Cette institution a rendu son rapport durant le premier semestre 2004. Sur la base de ce rapport et du plan directeur cantonal, le Conseil d'Etat a défini une stratégie cantonale globale qui prévoit le maintien des sept sociétés de remontées mécaniques les plus importantes du canton dans le champ d'application de l'aide fédérale et cantonale en matière d'investissements dans les régions de montagne. Ces sociétés devront, pour obtenir des prêts LIM à l'avenir, remplir les conditions figurant dans un arrêté pris par le Conseil d'Etat le 5 octobre 2004. Une étude complémentaire, dont la réalisation est envisagée par l'Association fribourgeoise des remontées mécaniques, devrait en outre tendre à définir, de manière plus générale, un concept pour le maintien à plus long terme des stations en tant que trait d'union entre les villes et les Alpes. Suite à ces décisions, le seco a, par sa lettre du 4 novembre 2004, levé le moratoire susmentionné.

2.3.3 Centres de création d'entreprises Fri Up

Le centre de création d'entreprises Fri Up a vu le jour en 2004. Financé par le canton et le seco, sa gestion a été confiée au Relais Technologique Fribourg. Fri Up est destiné à héberger et à coacher les start up actives dans les domaines des sciences de la vie, de l'alimentaire, de la pharmaceutique et de la biotechnologie, de la technologie de l'information et des télécommunications, de la mécanique et de l'électronique ainsi que des services financiers et commerciaux. Promouvoir «L'envie d'entreprendre» constitue sa vocation. Ses locaux sont situés dans l'usine Chocolat Villars, à Fribourg. Trois sociétés étaient en cours d'implantation à la fin de l'année.

2.3.4 Centre de création et d'accompagnement pour PME (ex CréACentre Romont)

D'envergure régionale et en fonction depuis mi 2003, ce centre a soutenu les démarches de création et d'extension de plusieurs entreprises de la région de Romont. Des contacts en vue de l'hébergement de deux entreprises sont en cours.

3. Développement régional

a) Exécution de la loi fédérale du 21 mars 1997 sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LIM)

Prêts de la Confédération

Les prêts de la Confédération accordés selon les décisions prises par le canton jusqu'à fin 2004 se montent à 51 292 000 francs, correspondant à 169 décisions. Ces crédits se répartissent de la manière suivante:

Secteur concerné	Nombre de projets	Investissement total à fin 2004 Fr.	Prêts octroyés par la Confédération Fr.
Projets appartenant à plusieurs domaines	31	99 971 310	23 047 000
Culture	10	16 959 784	3 053 000
Formation	18	25 483 266	3 385 000
Santé publique	6	7 178 594	1 568 000
Approvisionnement en énergie, en eau, épuration des eaux	48	44 320 730	7 556 000
Loisirs et sports	8	24 852 600	3 122 000
Administration publique	21	30 348 215	5 993 000
Transports	25	18 288 860	3 476 000
Approvisionnement en bien de consommation	0	0	0
Protection contre les dommages causés par les forces naturelles	2	1 465 000	92 000
Total	169	268 868 359	51 292 000

Prêts du canton

En vertu de l'article 11 de la loi cantonale du 27 novembre 1998 d'application de la LIM, les prêts suivants ont été alloués:

	Prêts octroyés par le canton Fr.
Prêts alloués jusqu'à fin 2003:	43 583 422
Prêts alloués en 2004:	151 000
Total	43 734 422

Les amortissements réalisés jusqu'à fin 2004 s'élèvent à 22 400 039 francs. Selon la loi cantonale du 27 novembre 1998 d'application de la LIM, la limite des prêts est fixée à 50 millions de francs.

b) Exécution de la loi du 3 octobre 1996 sur la promotion économique

1. Décisions prises durant l'année 2004 (aide aux communes, collectivités publiques)

Au cours de l'année 2004, aucune demande n'a été soumise à la Commission des mesures d'aide en matière de promotion économique.

2. Contributions au service de l'intérêt versées en 2004

En 2004, les contributions au service de l'intérêt ont été allouées de la manière suivante:

Requérant	Projet	Montant Fr.
Domdidier	Equipement de la zone industrielle 2 ^e étape	13 420
CIG	Achat de terrain	28 133
Kerzers	Papiliorama-Nocturama	42 406
Châtel-St-Denis	Acquisition de terrain dans la zone industrielle de Pra de Plan	20 814
Centre sportif du Château de Vuissens SA		
Vuissens	Création d'un golf 18 trous	16 179
Total		120 952

Aide aux associations de développement régional pour l'année 2004

Une aide financière pour le fonctionnement du secrétariat régional et s'élevant à 27 000 francs a été accordée à l'Association des communes broyardes (Ascobroye) et à l'Association Régionale du Lac.

*3. Décisions prises durant l'année 2004
(aide aux entreprises)*

Au cours de l'année 2004, la Commission des mesures d'aide en matière de promotion économique a accepté les cinq demandes présentées. En outre, le Conseil d'Etat a accepté les quatre demandes qui lui ont été soumises.

Cautiounnements en vertu de l'arrêté Bonny	Nombre	Montant Fr.
Etat au 31.12.2004	7	7 775 875
<i>4. Contributions au service de l'intérêt versées par le canton</i>		
		Montant des contributions au service de l'intérêt Fr.
Contributions au service de l'intérêt versées jusqu'à fin 2003:		9 869 400
Contributions au service de l'intérêt versées en 2004:		<u>1 918 652</u>
Total		11 788 052

Service public de l'emploi

I. Généralités

1. Généralités

La reprise économique s'est bel et bien installée en 2004, confirmée par une augmentation de la consommation, ainsi que des investissements des entreprises. Cette meilleure conjoncture n'a cependant pas été créatrice d'emplois: si le taux de chômage a sensiblement baissé au premier semestre 2004, il a ensuite amorcé une montée régulière et a enregistré une hausse sensible en novembre et en décembre. Une fois de plus, le canton de Fribourg a réussi à maintenir un taux sensiblement plus bas que celui enregistré au niveau national.

2004 a été pour le Service public de l'emploi (SPE) l'année de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes avec l'adoption de l'ordonnance sur les mesures d'accompagnement et la mise en place de la Commission de surveillance du marché du travail.

2. Ressources humaines

Au 31 décembre 2004, le SPE comptait 142 collaborateurs (73 femmes et 69 hommes), ce qui représente 131,10 équivalents plein temps. Sur ces 142 personnes, 111 travaillent dans la section Chômage, dont 16 dans le secteur des Mesures actives du marché du travail, 11 dans la section Marché du travail, le solde de l'effectif est réparti entre la direction du service, la section juridique et les services généraux.

3. Formation

En 2004, 509 jours de formation ont été octroyés aux collaboratrices et collaborateurs du SPE, soit en moyenne 3,6 jours par personne. L'accent a été mis sur la formation imposée par l'ordonnance sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (OACI) pour tous les conseillers en personnel des offices régionaux de placement (ORP), en vue de l'obtention d'un brevet fédéral. Enfin, huit personnes ont suivi la formation initiale du SPE qui décrit les missions, les tâches et les procédures de travail.

II. Sections

1. Section Chômage

1.1 Assurance-chômage

Le taux de chômage dans le canton était de 3,3 % en janvier et de 3,2 % à fin décembre, ce qui porte à 4037 le nombre de personnes considérées comme chômeuses. Le taux de chômage moyen pour 2004 est de 2,9 %; il était de 2,7 % en 2003 et de 1,8 % en 2002.

Le tableau ci-après permet de suivre l'évolution du chômage dans le canton, en comparaison avec la moyenne nationale.

Evolution du chômage en 2004 (sur la base du recensement de 2000)

	Canton de Fribourg			Suisse	
	2003	2004	%	2004	%
Janvier	3 501	4 193	3,3	168 163	4,3
Février	3 611	4 123	3,2	165 979	4,2
Mars	3 430	3 894	3,1	160 849	4,1
Avril	3 382	3 656	2,9	155 061	3,9
Mai	3 279	3 406	2,7	148 816	3,8
Juin	3 213	3 326	2,6	144 103	3,7
Juillet	3 260	3 378	2,7	143 125	3,6
Août	3 405	3 532	2,8	145 923	3,7
Septembre	3 448	3 499	2,8	146 341	3,7
Octobre	3 593	3 608	2,8	147 911	3,7
Novembre	3 763	3 704	2,9	152 409	3,9
Décembre	4 009	4 037	3,2	158 416	4,0

Le nombre de personnes en fin de droit au bénéfice de prestations cantonales a fortement augmenté en 2004 pour atteindre près de 200 en fin d'année. Le SPE avait prévu d'organiser des programmes d'emploi de qualification correspondant à 102 places-année, pour un budget de quatre millions de francs. Pour faire face à cet afflux, plus de six millions de francs ont été engagés pour financer les mesures cantonales, de sorte que la fortune du Fonds cantonal de l'emploi ne se montait plus qu'à 5,6 millions de francs à la fin de l'année.

Quant au nombre de places vacantes enregistré auprès des ORP, il était de 203 en janvier et de 210 en décembre, pour une moyenne annuelle de 229. Bien que légèrement plus favorable qu'en 2003, où la moyenne atteignait 219, ce nombre est encore insuffisant pour que le taux de chômage évolue favorablement de manière marquée. Pour cela, l'économie devrait mettre à disposition du marché de l'emploi quelque 400 places par mois.

1.2 Les offices régionaux de placement

Le canton compte trois ORP: l'ORP CENTRE pour le district de la Sarine, l'ORP SUD avec trois antennes dans les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse et l'ORP NORD avec trois antennes dans les districts de la Broye, du Lac et de la Singine.

En moyenne mensuelle, les conseillers en personnel ont donné 6675 entretiens de conseil et de suivi. Ils ont proposé aux demandeurs d'emploi 1675 postes de travail chaque mois, ce qui s'est traduit par plus de 514 placements mensuels. Toujours en moyenne mensuelle, 1142 demandeurs d'emploi ont travaillé en gain intermédiaire.

1.3 Mesures actives du marché du travail (MMT)

Le secteur des MMT met à disposition des ORP des outils leur permettant de conseiller utilement le demandeur d'emploi dans le cadre de ses recherches d'emploi et de l'augmentation de son aptitude au placement. D'autre part, il gère administrativement les mesures cantonales, à savoir les programmes d'emploi de qualification (PEQ).

En 2004, 3500 personnes ont suivi des cours de perfectionnement professionnel. 2378 personnes ont participé à un

programme d'emploi temporaire (PET), dont la durée moyenne a été de 2,6 mois (2,7 mois en 2003).

Le secteur MMT a créé 32 nouveaux postes de PET auprès d'associations à but non lucratif. 24 contrôles ont été effectués, représentant plus de 500 audits auprès de ces associations et des participants aux PET. Chaque non-conformité a été signalée dans le but d'améliorer la qualité.

Durant l'année scolaire 2003-2004, 282 jeunes sont passés par la Plateforme Jeunes et plus de la moitié ont pu intégrer un semestre de motivation (SeMo). Le SPE accorde une importance particulière aux jeunes touchés par le chômage. Il dispose à cet effet de structures adaptées: les SeMo. Chacun des quatre SeMo du canton (Déclit, Intervalle, le Centre de préformation de Grolley et le SeMo intercantonal de la Broye) possède ses caractéristiques propres et s'adresse à un public différent. Le SPE a créé un comité de pilotage dont l'objectif principal est l'amélioration de la collaboration entre les différents instituts confrontés au chômage des jeunes.

Les chômeurs en fin de droit qui remplissaient les conditions légales ont trouvé dans les programmes d'emploi de qualification (PEQ) une nouvelle possibilité de trouver un emploi ou, à tout le moins, un emploi temporaire soumis à cotisation leur permettant de réintégrer le dispositif fédéral. En 2004, 235 personnes (350 contrats) ont bénéficié d'un contrat de durée déterminée auprès d'associations et 72 (110 contrats) ont participé à un PEQ auprès d'entreprises privées. Le nombre des chômeurs en fin de droit suit les variations du nombre des demandeurs d'emploi, mais avec un retard de deux ans dû au délai-cadre. L'augmentation des demandeurs d'emploi en 2004 aura ainsi des conséquences, dès 2006, sur le nombre des chômeurs en fin de droit.

1.4 Sécurité au travail

Le SPE accorde une grande importance à la sécurité des demandeurs d'emploi participant à des PET ou des PEQ. En 2004, 84 contrôles ont été organisés dans des PET qui peuvent présenter certains risques. Ces contrôles visaient prioritairement à instaurer des normes d'hygiène et de sécurité concernant la poussière dans les ateliers des organisateurs. En outre, sept responsables de PET ont dû suivre un cours destiné aux forestiers et 120 participants ont suivi le cours de sécurité sur les chantiers organisé par la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs.

1.5 Collaboration interinstitutionnelle (CII)

La collaboration interinstitutionnelle (CII) entend mieux aider les personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle en renforçant les liens entre les instances de prise en charge concernées. Pour atteindre cet objectif, la commission cantonale de coordination de la CII, composée du SPE, du Service de l'action sociale et de l'Office cantonal de l'assurance-invalidité, a proposé au Conseil d'Etat de poursuivre l'expérience du projet pilote avec la Ville de Fribourg, dès l'automne 2004. Le Conseil d'Etat a accepté cette recommandation et a nommé une nouvelle commission chargée de développer une stratégie cantonale en matière de CII visant à prévenir l'exclusion sociale et à favoriser la réinsertion professionnelle.

1.6 Book Trading

135 personnes ont participé à un stage d'une durée moyenne de près de 40 jours au sein de l'entreprise de formation pratique Book Trading, qui occupe régulièrement 25 personnes par mois. La moitié des participants a retrouvé par la suite un emploi fixe ou a pu effectuer un stage en entreprise.

En avril 2004, un formateur en comptabilité a rejoint le personnel d'encadrement, avec pour objectif l'amélioration de la formation commerciale. Un cercle de qualité et de gestion a également été introduit et la certification EduQua a été obtenue durant l'année. Une apprentie a également été engagée, ce qui oblige Book Trading à garantir un cursus de formation pour cette catégorie d'apprenant.

1.7 Médiation

Bien qu'en 2004 les interventions des assurés soient en légère diminution par rapport à 2003 (- 17 cas), les effets de la modification de la LACI continuent à influencer l'activité du médiateur. 177 interventions ont été recensées; elles concernent les assurés qui ont des problèmes avec les caisses de chômage et les ORP notamment. Le service de la médiation confirme son utilité, puisque la quasi totalité des assurés se déclarent satisfaits de son intervention.

2. Section Marché du travail

2.1 Inspection du travail

L'Inspection a pris part à plusieurs commissions et groupes de travail à l'échelle cantonale et nationale.

Fribourg a reconduit son expérience avec les autres cantons romands concernant la formation intercantonale de santé au travail. Un cours sur le travail de nuit (46 participants) et un cours sur l'hygiène et la santé au travail (41 participants) ont été organisés.

L'Inspection du travail a organisé en septembre 2004 l'assemblée annuelle de l'Association intercantonale pour la protection des travailleurs (AIPT). Le sujet de la conférence principale (Evolution du monde du travail et nouvelles formes de maladies) a suscité beaucoup d'intérêt auprès des participants.

2.1.1 Protection des travailleurs

Durant l'année, les inspecteurs ont effectué 456 visites d'entreprises (441 en 2003), en partie en collaboration avec le seco (Inspection fédérale du travail) et la Caisse nationale suisse en cas d'accidents.

2.1.2 Activités dans le domaine de la santé au travail

Une campagne spécifique liée à l'actualisation des dossiers sur l'amiante a débuté en 2003 et a pu être menée à bien en 2004. Dans ce cadre, 29 visites et contrôles de bâtiments ont été effectués. Le Laboratoire intercantonal de santé au travail (LIST) a examiné 19 échantillons de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante. Le Forum amiante Suisse (FACH) a été informé par le Conseil d'Etat en août 2004 des résultats de l'enquête de l'Inspection du travail.

L'Inspection du travail a effectué huit enquêtes complètes dans des entreprises en collaboration avec le LIST, au sujet du bruit, des vapeurs de solvants, des poussières de silice, du climat des locaux et des gaz nocifs.

2.1.3 Dérogation à la durée normale de la semaine de travail

	Permis délivrés par le SPE		Permis délivrés par le seco	
	2003	2004	2003	2004
Travail de nuit	59	45	41	50
Travail du dimanche	93	90	28	36
Travail en continu	2	–	6	12
Travail en 3 équipes	–	1	4	–
Total	154	136	79	98

L'Inspection du travail délivre les permis de courte durée (moins de six mois). Les dérogations à la durée normale de la semaine de travail pour une période de plus de six mois font l'objet de décisions du seco. Les principaux secteurs concernés sont ceux de la construction et de la distribution.

2.1.4 Approbation de plans – autorisation d'exploiter

	2003	2004
Agrandissements (transformations) industriels	13	19
Autorisations d'exploiter	9	10
Entreprises non industrielles	488	516
Total	510	545

Tous les travaux d'agrandissement ou de transformation effectués au sein des entreprises industrielles du canton doivent être approuvés par l'Inspection du travail, qui délivre ensuite l'autorisation d'exploiter. En ce qui concerne les entreprises non industrielles, l'Inspection délivre des préavis dans le cadre des procédures d'octroi du permis de construire.

2.1.5 Récipients sous pression

	2003	2004
Récipients à air ou à gaz	70	45
Chaudières à vapeur ou à eau surchauffée	5	1
Total	75	46

Pour des raisons de sécurité, les entreprises ou privés employant des récipients sous pression (utilisés en général dans les installations de chauffage ou à air comprimé) doivent demander une autorisation d'exploitation à l'Inspection du travail.

2.2 Observatoire du marché du travail

Le canton de Fribourg a participé à une enquête sur le profil des demandeurs d'emploi réalisé par l'Observatoire romand et tessinois du marché de l'emploi (ORTE). Cette enquête fournit aux acteurs de la lutte contre le chômage des informations sur les personnes à la recherche d'un emploi (âge, sexe, nationalité, qualification, formation, etc.) afin de mieux adapter les mesures à prendre dans le but de diminuer la durée du chômage.

L'ORTE s'est doté d'un site Internet permettant de consulter l'ensemble des études réalisées.

2.3 Approvisionnement économique du pays

L'Office cantonal de l'approvisionnement a réalisé plusieurs visites dans différentes communes et a pu constater que les directives de la Confédération relatives au rationnement des denrées alimentaires étaient appliquées. Le degré minimal de préparation défini par la Confédération est maintenant atteint dans le canton.

Le plan cantonal d'information relatif à l'approvisionnement économique du pays a été réalisé.

2.4 Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Le SPE participe activement au bon fonctionnement des mesures d'accompagnement de l'ALCP. Une politique d'information a été mise en place (conférence de presse, brochures, site Internet, conférences). Le SPE est l'autorité cantonale en sens de la législation fédérale sur les travailleurs détachés. Il assume enfin le secrétariat de la Commission de surveillance du marché du travail.

3. Section juridique

3.1 Décisions et avis de droit

En qualité d'autorité cantonale, la section a rendu 3984 décisions et avis de droit en matière d'assurance-chômage et de droit du travail, selon la répartition suivante:

– Suspension dans l'exercice du droit à l'indemnité:	2 972
– Aptitudes au placement et autres décisions:	376
– Remises de l'obligation de restituer:	48
– Avis de droit en matière d'assurance-chômage et de droit du travail:	588

Durant l'année 2004, la section juridique a également enregistré 369 oppositions contre l'ensemble des décisions rendues par le SPE. Elle a rendu 361 décisions. 75,62 % des oppositions ont été rejetées ou déclarées irrecevables, 14,12 % ont été admises, 5,81 % ont été partiellement admises et 4,45 % ont été rayées du rôle (suite notamment au retrait de l'opposition).

En 2004, 47 recours ont été interjetés auprès du Tribunal administratif du canton de Fribourg contre les décisions du SPE. La section juridique a déposé des observations dans 59 affaires. Le Tribunal administratif a rendu 66 arrêts. 62,12 % des recours ont été rejetés ou déclarés irrecevables, 18,18 % ont été admis, 12,12 % ont été partiellement admis et 7,58 % ont été rayés du rôle.

3.2 Réduction d'horaires de travail

	Travailleurs touchés			Heures chômées		
	2003	2004	Suisse	2003	2004	Suisse
Janvier	385	111	5 967	19 807	6 663	383 062
Février	255	110	6 594	16 505	6 328	400 519
Mars	277	204	5 532	15 598	12 969	365 399
Avril	466	132	4 835	21 601	8 729	282 970
Mai	407	109	3 756	23 794	4 387	221 590

	Travailleurs touchés			Heures chômées		
	2003	2004	Suisse	2003	2004	Suisse
Juin	195	48	2 996	13 386	2 099	175 677
Juillet	151	28	1 437	10 916	1 156	79 107
Août	126	41	1 191	6 989	718	67 761
Septembre	198	58	1 895	10 882	2 896	107 555
Octobre	238	97	2 346	11 295	4 673	141 261
Novembre	147	37	2 933	9 065	2 791	168 572
Décembre	89	71	2 400	4 605	2 648	137 205

3.3 Placement privé et location de services

Durant l'année 2004, la section juridique a délivré 14 nouvelles autorisations: huit pour le placement privé et six pour la location de services. Elle a refusé quatre demandes d'autorisation et a supprimé deux autorisations.

Quatre nouvelles autorisations ont en outre été données suite au changement du responsable, quatre suite à un changement de raison sociale et deux suite à un changement d'adresse. Une faillite a été enregistrée et une faillite, prononcée en 2003, a pu être clôturée. Dans ce dernier cas, la section a pu procéder au paiement de 56 % des créances salariales admises par l'Office cantonal des faillites.

Durant l'année, deux visites de contrôle ont été effectuées. Les pratiques illicites constatées sont notamment les infractions à la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers, les décomptes de salaires trompeurs, les pratiques de sous-location illicites, le non-respect du salaire minimum conventionnel ainsi que le non-respect de la forme et du contenu des contrats.

Au niveau fédéral, la section juridique a intégré le groupe directeur du système informatique national d'exécution de la loi fédérale sur le service de l'emploi (EXLSE) et représentée, en cette qualité, la Suisse romande.

En 2003, 692 personnes de nationalité suisse et 89 de nationalité étrangère ont été placées par les agences de placement privé fribourgeoises; les services de 2185 personnes de nationalité suisse et de 2066 de nationalité étrangère ont été loués, ce qui correspond à 1 843 116 heures de mission.

4. Section Services généraux

4.1 Communication

Le SPE a inauguré en avril son nouveau site Internet (www.fr.ch/spe). Entièrement bilingue, il a pour objectif de fournir des informations pratiques sur le marché du travail fribourgeois. Il constitue une source d'informations non négligeable pour les demandeurs d'emploi, les travailleurs et les entreprises. Chaque mois, plus de 15 000 entrées sont enregistrées et, en 2004, le SPE a rédigé quelque 500 réponses à l'attention des visiteurs du site.

Le SPE a édité une nouvelle brochure destinée aux entreprises et qui présente la palette des prestations offertes par les ORP (recherche de personnel, mesures actives).

4.2 Informatique

En changeant le quart de son parc informatique, le SPE dispose d'un outil performant et adapté à son activité. La plupart des unités sont reliées à la fibre optique, ce qui améliore la transmission des informations. Quant à la Hotline informatique, qui répond aux problèmes rencontrés par les collaboratrices et collaborateurs, elle a géré plus de 1200 interventions.

4.3 Comptabilité

La section gère toutes les comptabilités fédérales et la comptabilité cantonale du Fonds de l'emploi. Elle s'occupe notamment des salaires à verser mensuellement aux demandeurs d'emploi en PEQ, de l'établissement des attestations d'employeurs, des certificats de salaires et des décomptes AVS, SUVA ou impôts à la source.

En 2004, le seco a révisé les comptabilités fédérales 2003. Au terme des révisions, toutes les comptabilités ont été approuvées. Le coût de fonctionnement du SPE a été de 13,4 millions de francs.

En outre, 6 233 000 francs ont été prélevés sur le Fonds cantonal de l'emploi pour financer les mesures destinées aux chômeurs qui avaient épuisé leurs droits aux indemnités fédérales. Les programmes d'emploi de qualification (PEQ) en entreprises ont coûté 2 138 000 francs, les PEQ auprès d'associations 2 131 000 francs et les PEQ auprès des collectivités publiques 1 963 000 francs. En moyenne mensuelle, les salaires y relatifs représentaient près de 520 000 francs. Au 31 décembre 2004, le capital du Fonds se montait à 5 600 000 francs.

Caisse publique de chômage

1. Organisation

La Caisse publique de chômage est une unité rattachée administrativement à la Direction de l'économie et de l'emploi. Elle est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton; en outre, elle est à la disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs touchés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et les indemnités en cas d'intempéries. Elle est enfin seule compétente pour verser des indemnités en cas d'insolvabilité.

2. Décisions

La Caisse publique de chômage a notifié 2711 décisions de caisse. Elle a soumis au Service public de l'emploi 196 cas pour examen.

3. Statistiques

	2003	2004		2003 Fr.	2004 Fr.
<i>Demands d'indemnités en cas de chômage total ou partiel</i>			Indemnités versées		
Nombre d'assurés	4 551	4 667	Chômage complet (IC)	57 755 716.40	56 023 990.30
dont nouveaux assurés	4 058	4 350	Mesures relatives au marché du travail (MMT)	5 977 078.85	5 767 084.55
<i>Demands d'indemnités en cas d'intempéries</i>			Coût afférent au projet (organisateur)	15 775 397.31	15 528 423.35
Nombre d'entreprises annoncées	92	94	Intempéries et réduction de l'horaire de travail	5 003 784.90	2 286 840.50
<i>Demands d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail</i>			Insolvabilité	970 017.25	1 065 468.85
Nombre d'entreprises annoncées	73	40	Total	85 481 994.71	80 671 807.55
<i>Demands d'indemnités en cas d'insolvabilité</i>					
Nombre d'assurés	186	215			

Service du registre du commerce

Suite à la démission du préposé, M. Pascal Friolet, le préposé-substitut, M. Pierre-Alain Jenny, a été nommé préposé avec effet au 1^{er} octobre 2004.

Dans le courant de l'année 2004, le Service du registre du commerce a traité 6326 dossiers, soit une augmentation de 694 unités par rapport à l'année 2003, pour un total de 5608 inscriptions, soit une augmentation de 446 inscriptions au journal du registre du commerce par rapport à l'année précédente.

Au mois de juillet, la nouvelle loi fédérale sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de patrimoine (LFus) est entrée en vigueur. L'introduction de cette loi a exigé des modifications importantes du programme informatique. Le Service du registre du commerce s'est mis à la disposition des requérants et des notaires en leur fournissant les renseignements donnés par l'Office fédéral du registre du commerce (site Internet, revues, etc), et en leur proposant de procéder à une étude préalable des dossiers.

Le Service du registre du commerce s'occupe de la formation d'apprenti-e-s et poursuit sa collaboration dans ce domaine avec le Tribunal de la Sarine. Des stages de six mois permettent aux apprenti-e-s d'accéder à la pratique du registre du commerce et de se familiariser avec le monde économique par la connaissance des divers types de sociétés inscrites.

Au 31 décembre 2004, l'état des sociétés actives inscrites auprès du Service du registre du commerce était le suivant:

Associations	151
Sociétés Coopératives	692
Entreprises de droit public	23
Entreprises individuelles (EI)	4 948
Fondations	580
Sociétés anonymes	6 698
Sociétés à responsabilité limitée	2 334
Sociétés en commandite (SC)	22
Société en commandite par actions	1
Succursales d'une entreprise étrangère	161
Succursales d'une entreprise suisse	348
Sociétés en nom collectif (SNC)	396
Total	16 354

Le tableau comparatif des nouvelles sociétés inscrites en 2003 et 2004 se présente comme suit:

	Ass	Coop	EI	Fond	SA	Sàrl	Succ	SNC & SC
2003	11	1	334	14	263	271	46	41
2004	7	2	348	17	256	309	80	31

Service des transports et de l'énergie

I. Service

Dans le cadre de consultations communes aux sections «transports» et «énergie», le Service s'est prononcé sur différents projets, dont notamment:

- les recommandations relatives aux installations à forte fréquentation;
- l'enquête préliminaire en vue de la révision de la loi du 9 mai 1983 sur l'aménagement du territoire et les constructions et de son règlement d'exécution du 18 décembre 1984;
- la révision de plus de 60 plans d'aménagement communaux.

II. Transports

1. Procédures de consultation

L'Office fédéral des transports a requis l'avis du Service sur:

- les indices permettant de juger la performance globale des entreprises de transport entre elles;
- les mesures 2006-2007 en matière de trafic régional voyageurs dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2004.

Au niveau des consultations cantonales, le Service s'est notamment prononcé sur la révision de l'ordonnance sur la construction des bateaux et de ses dispositions d'exécution.

2. Planification des transports

La Commission consultative des transports a tenu une séance consacrée principalement à la mise en consultation publique du plan cantonal des transports et des thèmes «transports» du plan directeur cantonal, ainsi qu'au projet d'horaire 2005.

Sur le plan régional, le Service a poursuivi son activité avec les groupes d'accompagnement, composés notamment de représentants des districts concernés, pour établir les horaires régionaux des transports publics dès la mise en service de la 1^{re} étape de Rail 2000.

Il a également suivi les travaux menés par la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise et a participé à plusieurs études régionales relatives, notamment, à la communauté tarifaire bernoise Libero et au RER bernois.

3. Horaires

Suite à la procédure de consultation relative au projet d'horaire 2005, le Service a réuni à deux reprises le Groupe

horaire pour traiter les 500 requêtes formulées. Le caractère exceptionnel du changement d'horaire, lié à la mise en service de la 1^{re} étape de Rail 2000, a nécessité une refonte complète de l'horaire, ce qui explique le nombre élevé de requêtes.

Se fondant sur la nouvelle législation en vigueur et sur les offres des entreprises de transport, le Service a affecté, en accord avec l'Office fédéral des transports, les ressources financières disponibles pour l'offre en transports publics pour les périodes horaires 2004 et 2005.

4. Rail 2000, 2^e étape

Le Service a suivi la planification de la deuxième étape de Rail 2000.

5. Améliorations techniques des entreprises de transports publics

Conformément aux procédures d'approbation de plans selon le droit ferroviaire, l'Office fédéral des transports a demandé au Service de se prononcer sur les objets suivants:

- la rénovation de la gare de Flamatt;
- l'agrandissement des quais de la gare de Düringen;
- le renouvellement de la ligne de contact de la gare de Chénens;
- la création d'un caisson en bois sur le tronçon de ligne Cheyres – Estavayer-le-Lac;
- la stabilisation du remblai sur le tronçon de ligne Flamatt – Wünnewil;
- la construction de la nouvelle halte de Kerzers, Papiliorama;
- l'agrandissement des quais de la gare de Flamatt-Dorf;
- la construction de la ligne de contact de trolleybus «Les Dailles»;
- la suppression du passage à niveau Galmiz, Scheitraweg.

Par ailleurs, se fondant sur l'article 56 de la loi sur les chemins de fer, le Service a préavisé favorablement la 20^e convention d'investissement en faveur du Chemin de fer du Lötschberg SA et la 23^e convention d'investissement en faveur du Chemin de fer Montreux – Oberland bernois.

6. Concessions et autorisations pour le transport de voyageurs

L'Office fédéral des transports a requis l'avis du Service pour quatre demandes de renouvellement de concession automobile, deux demandes d'extension, deux demandes de transfert, deux demandes de modification et huit demandes d'autorisation pour un service de lignes internationales.

Conformément au règlement du 3 novembre 1999 concernant l'octroi d'autorisations cantonales pour le transport des voyageurs, le Service a délivré huit autorisations pour le transport de voyageurs.

7. Installations de remontées mécaniques

Le Service a renouvelé deux autorisations d'exploiter un télésiège et trois autorisations d'exploiter un mini-télésiège et délivré une autorisation de construire dans le cadre de l'assainissement d'un télésiège. Il a transmis 14 rapports d'inspection émanant de l'Organe de contrôle du concordat intercantonal sur les téléphériques et les télésièges.

8. Obstacles à la navigation aérienne

Le Service a transmis à l'Office fédéral de l'aviation civile 18 annonces relatives à une installation constituant un obstacle à la navigation aérienne et deux annonces de démontage.

III. Énergie

1. Procédures de consultation

Au niveau des consultations cantonales, le Service s'est notamment prononcé sur:

- les mesures requises pour atteindre les objectifs de réduction des émissions fixés dans la loi sur le CO₂;
- la modification de la loi du 21 juin 1996 sur l'imposition des huiles minérales;
- le plan forestier régional de la vallée de la Jogne;
- la révision des statuts des Services industriels de Morat;
- plus de 1400 demandes de permis de construire.

2. Activités concernant l'énergie

La Commission cantonale de l'énergie a tenu une séance consacrée principalement au résultat de l'étude «Potentiel géothermique dans le canton» et à la campagne solaire engagée par le Service.

Le Service a poursuivi son programme d'information sur les températures moyennes et les degrés jours, qui permet la réalisation de la signature énergétique des bâtiments.

Conformément aux grandes lignes de la politique énergétique, il a poursuivi son action d'information dans les communes par l'intermédiaire des programmes «SuisseEnergie pour les communes» et «Energho».

Le Service a organisé une campagne de promotion relative au solaire thermique par le biais d'une exposition, de l'envoi d'une documentation à tous les propriétaires du canton et d'un concours de dessin. Dans le cadre du Symposium de Charmey sur les énergies renouvelables, il a contribué, en collaboration avec les élèves du cycle d'orientation de la Gruyère, à l'élaboration d'un projet solaire capable de produire l'eau chaude sanitaire et une partie des besoins en chauffage d'un bâtiment.

Il a également poursuivi ses activités d'information dans les classes francophones du canton.

En matière de recherche et de développement, il a contribué à des projets dans les domaines du biogaz, du solaire et du bois.

Sur le plan intercantonal, il a participé à différents groupes de travail mis en place par l'Office fédéral de l'énergie et la Conférence des services cantonaux de l'énergie.

3. Installations de réfrigération et/ou d'humidification

Conformément à la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie, le Service a accordé quatre autorisations.

4. Installations de chauffage au bois

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 137 promesses de subvention représentant un montant de 494 596 francs pour une puissance de 5794 kW.

5. Installations solaires thermiques

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 91 promesses de subvention représentant un montant de 208 001 francs pour une surface totale installée de 660,33 m².

6. Installations solaires photovoltaïques

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 8 promesses de subvention représentant un montant de 285 630 francs pour une surface totale installée de 719,24 m².

7. Bâtiment remplissant les critères du standard Minergie

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 48 promesses de subvention représentant un montant de 989 340 francs pour une surface de référence énergétique de 70 823 m².

8. Lignes électriques à haute tension

Le Service a donné l'avis du canton à l'Inspection fédérale des installations à courant fort pour les projets suivants:

- L-202073 – L-202074, lignes aériennes 60 kV St. Wolfgang – Wünnewil et St. Wolfgang – Giffers;
- L-0705208.03, ligne mixte 60 kV Cressier – Morat;
- L-076260, modification et changement d'antenne sur le pylône à haute tension n° 198, ligne 220 kV Col des Mosses;
- L-113063, modification et changement d'antenne sur le pylône à haute tension n° 2, ligne 380 kV Galmiz – Mühleberg;
- S-140419 – S-140425 – L-202617, station transformatrice 18 kV Balliswil, station transformatrice Aegerte et ligne aérienne 18 kV Tafers- Balliswil.

9. Gaz naturel

Le Service a autorisé la construction et l'exploitation des extensions suivantes du réseau Frigaz:

- secteur Grand-Places – allée des Grand-Places, commune de Fribourg;
- communes de Billens-Hennens et Romont;
- secteur chemin du Palatinat – route des Neigles – route de Berne, commune de Fribourg;
- communes de Fribourg et de Düdingen;
- communes de Bussy, de Sévaz et d'Estavayer-le-Lac.

Service de la statistique

I. Généralités

Plusieurs offices de statistique étant confrontés, dans leur canton, au problème des bases légales de la statistique, la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT) a décidé, en 1999, de constituer un groupe de travail, chargé d'élaborer une loi-type sur la statistique cantonale. Le canton de Fribourg y a participé jusqu'à la fin des travaux, en janvier 2003.

En 2004, le Service de la statistique a repris cette loi-type en l'adaptant aux besoins et aux spécificités du canton de Fribourg. L'avant-projet de loi sur la statistique cantonale a été mis en consultation en janvier 2005. Comme son nom l'indique, cette loi ne s'applique pas seulement au Service de la statistique, mais s'étend à l'ensemble de la statistique cantonale.

II. Activités

1. Recensement fédéral de la population

Le Service de la statistique a participé à la réflexion sur les différentes possibilités de réaliser le recensement fédéral de la population de 2010. Il soutient la solution qui associe recensement exhaustif auprès de la population et utilisation des registres harmonisés, comme les registres des habitants et le registre des bâtiments et des logements. Par souci d'économie, le relevé par échantillon peut être envisagé pour les données qui ne sont utiles qu'au niveau du canton, mais doit être écarté pour celles qui sont indispensables au niveau communal ou infracommunal (géocodage).

2. Recensement fédéral des entreprises

En 2004, le Service de la statistique a collaboré à la préparation du recensement fédéral des entreprises de 2005. Il a accepté le principe de prendre en charge, contre indemnisation, la gestion d'un centre de rappels multicantonal. Comme dans le passé, c'est également lui qui prendra la responsabilité du relevé dans l'administration cantonale.

3. Statistique progressive de la population (ESPOP)

Le Service de la statistique est chargé d'organiser, d'effectuer la saisie et de contrôler le relevé annuel des arrivées et des départs, selon les décomptes communiqués par les communes. Cette enquête ne concerne que la population de nationalité suisse. Le registre fédéral des étrangers et les registres de l'état civil fournissent les autres données nécessaires à la statistique progressive de la population. C'est à partir de ces informations que l'Office fédéral de la statistique (OFS) calcule la population résidente permanente des communes, qui sert ensuite au Service de la statistique du canton Fribourg pour calculer les effectifs communaux de la population dite «légale» et de la population résidente.

En 2004, deux décisions ont été prises concernant la statistique progressive de 2003. Premièrement, les effectifs au 1^{er} janvier 2003 ont été adaptés en fonction des résultats du recensement de la population de 2000. Les communes du canton ont été consultées et ont eu la possibilité de proposer des corrections. Toutes les demandes ont été acceptées par l'OFS. Deuxièmement, dans le calcul de la population dite «légale» et contrairement à ce qui s'est fait durant les vingt dernières années, les effectifs de population étrangère des communes n'ont pas été repris du Registre central des étrangers, mais de l'OFS. Ce changement a été rendu possible par une harmonisation des définitions entre les instances concernées. En conséquence, en 2003, les effectifs de la population dite «légale» des communes sont égaux aux effectifs de population résidente permanente. Durant les prochaines années, il serait prudent de conserver les deux notions de population, même si les effectifs sont identiques. De cette manière, le canton de Fribourg se réserve la possibilité d'effectuer, si nécessaire, une correction dans l'année en cours, ce qui n'est pas possible avec les effectifs de la population résidente permanente en raison de leur large diffusion par l'OFS.

L'ordonnance du Conseil d'Etat du 21 septembre 2004 a officialisé les effectifs communaux au 31 décembre 2003.

4. Projections démographiques

En février 2004, le Service de la statistique a publié les projections démographiques 2002-2040 concernant le canton de Fribourg, calculées par l'OFS. En raison de l'abandon du logiciel Fortran par le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel), le Service de la statistique ne peut plus utiliser les programmes de projection démographique qu'il a réalisés. La solution de remplacement pourrait être un accord de coopération avec l'OFS ou avec le Service de recherche et d'information statistiques du canton de Vaud.

5. Statistique scolaire

Le Service de la statistique a publié les premiers chiffres du recensement scolaire 2003/2004 dans *Informations statistiques*, édition du 31 janvier 2004. Les résultats détaillés figurent dans l'annuaire statistique 2004. Comme les années précédentes, le Service de la statistique a transmis les données nécessaires à l'OFS et à l'assurance scolaire cantonale contre les accidents.

Le relevé pour l'année scolaire 2004/2005 a eu lieu le 12 octobre 2004 auprès de toutes les écoles du canton, à l'exception des hautes écoles spécialisées et de l'Université.

6. Statistique des enseignants

Les données de l'enquête 2003 ont été transmises à l'OFS le 4 mars 2004, sans questionner directement les enseignants des écoles publiques des degrés préscolaire, primaire, secondaire I et secondaire II, y compris l'enseignement professionnel. Cette rationalisation a été rendue possible grâce à la collaboration du Service du personnel et d'organisation (SPO) et du SITel.

7. Statistique de la construction et statistique des aliénations immobilières

La statistique cantonale de la construction (autorisations de construire, constructions mises en chantier et constructions terminées) comme celle des aliénations immobilières font l'objet de publications régulières dans *Conjoncture fribourgeoise* et sur le site internet *Statistique Fribourg*.

Pour le compte de l'OFS, le Service de la statistique procède au relevé trimestriel de la production de logements. Cette enquête est réalisée, par sondage, auprès de 31 communes.

Pour l'OFS également, il a exécuté l'enquête annuelle sur la construction. Depuis de nombreuses années, elle s'effectue par un relevé auprès des architectes et ingénieurs ainsi que des communes et des services de l'Etat.

En 2004, le Service de la statistique a effectué le relevé complémentaire auprès des communes, nécessaire à la mise à jour du Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL). En collaboration avec le SITel et le Service du cadastre et de la géomatique, il a également poursuivi les travaux qui permettront, dès fin février 2005, de gérer la partie fribourgeoise du RegBL.

8. Test conjoncturel

Depuis 1988, l'exécution du test conjoncturel dans l'industrie du canton de Fribourg se poursuit, en étroite collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (KOF) et la Chambre fribourgeoise du commerce, de l'industrie et des services.

Les principaux résultats sont publiés dans le bulletin trimestriel *Conjoncture fribourgeoise*, sous forme de commentaires, de graphiques et de tableaux.

9. Statistique de l'emploi

La statistique de l'emploi (STATEM) permet de publier trimestriellement quatre indicateurs: estimation du nombre d'emplois, pénurie et excédent de main-d'œuvre, indice appréciatif des perspectives d'occupation. Les résultats sont disponibles sur le site internet *Statistique Fribourg*.

Le Service de la statistique, en collaboration avec le SPO et le SITel, transmet à l'OFS, après les avoir validées, les informations concernant l'administration cantonale.

10. Enquête sur la structure des salaires

Le premier relevé a eu lieu en octobre 2002 et le second en octobre 2004. Cette statistique entend répondre au besoin croissant d'informations statistiques sur le niveau des salaires. Cette demande provient essentiellement de sociétés qui désirent s'implanter dans le canton, d'entreprises qui souhaitent comparer leur politique salariale à celle de la branche, d'offices de placement ou, encore, de personnes désirant changer d'orientation professionnelle. D'autre part, cette enquête constitue l'un des outils essentiels de l'Observatoire du marché du travail, mis en place à l'occasion de l'entrée en vigueur de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes.

Les résultats de l'enquête 2002 ont été présentés à l'occasion de la conférence de presse de la Direction de l'économie et de l'emploi du 4 juin 2004. Ils figurent dans l'*Annuaire statistique du canton de Fribourg* et sur le site internet *Statistique Fribourg*.

11. Publications

Le bulletin mensuel *Informations statistiques* a cessé de paraître en février 2004. Il était distribué à moins de 300 destinataires, dont seulement une trentaine s'acquittaient d'un abonnement payant. Deux rubriques du site internet *Statistique Fribourg* sont dédiées aux indicateurs conjoncturels, ces derniers étant mis à jour et publiés individuellement, dès que l'information est disponible.

En février, mai, août et novembre, ont été publiées les quatre éditions de *Conjoncture fribourgeoise*. A fin 2004, cette publication s'adresse à 360 abonnés, dont 35 payants. Concernant ce dernier chiffre, il faut préciser que les entreprises participant au test conjoncturel reçoivent cette publication gratuitement.

La publication semestrielle *Perspectives – Economie fribourgeoise* est réalisée avec le soutien de la Banque Cantonale de Fribourg. L'édition de printemps a paru début juin 2004, celle d'automne à mi-décembre 2004.

L'édition 2004 de l'*Annuaire statistique du canton de Fribourg* (34^e édition, 496 pages, 386 tableaux) a été distribuée au début janvier 2005 en même temps que la vingtième édition du mémento *Le canton de Fribourg en chiffres*. Cette dernière publication, éditée par la Banque Cantonale de Fribourg et l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments, est réalisée par le Service de la statistique. Elle permet une large diffusion d'informations statistiques élémentaires sur le canton et ses districts. Diffusée hors des frontières cantonales et remise à de nombreux visiteurs, elle constitue une information bienvenue sur le canton de Fribourg.

12. Sites Internet

Inauguré en novembre 2000, le site Internet des offices de statistique de l'Espace Mittelland (www.stat-em.ch) a été mis hors service à fin 2004, les offices disposant tous de leurs propres pages internet.

Le site Internet *Statistique Fribourg* (www.stat-fr.ch ou www.fr.ch/stat/), mis en fonction le 2 juin 2003, a poursuivi son développement en 2004. L'ambition de ce site est de permettre la diffusion de l'information statistique de la manière la plus large possible et cela dès qu'elle est disponible. Le site contribue aussi à une rationalisation de la recherche de documentation et d'informations statistiques à l'intérieur du service. Près de 200 000 visites du site ont été enregistrées en 2004, y compris celles du service qu'il n'est pas possible de dissocier.

Le site dispose d'une base de données en ligne, alimentée par les principaux indicateurs conjoncturels et les données structurelles existant aux trois niveaux commune-district-canton. En raison du coût de la publication sur papier, les données par commune avaient été peu diffusées jusqu'ici. Le site leur est prioritairement réservé.

De plus, toutes les publications, éditées sur papier par le Service, se trouvent sur le site, en format PDF, avec toutefois une édition de retard pour les publications payantes.

La rubrique *Nous venons de recevoir* mérite une attention toute spéciale. Elle permet de connaître, au jour le jour, la fiche bibliographique de tous les documents statistiques reçus de Suisse comme de l'étranger.

13. Autres activités

Pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, le Service de la statistique a entièrement reprogrammé l'application *Test d'aptitude des connaissances en vue du passage au CO (TAC)* et a calculé les résultats du test 2004. Il a également collaboré à la préparation de l'enquête de l'OCDE-PISA.

En juillet 2004, le Service de la statistique a analysé l'étude effectuée par la société «Recherches et études des médias publicitaires» (REMP) qui proposait un redécoupage des zones économiques.

Service du logement

1. Encouragement à la construction de logements

Au 1^{er} juin 2004, 1029 logements vacants ont été recensés dans le canton de Fribourg, soit 17 unités de moins que l'année précédente. En conséquence, le taux de logements vacants, rapporté au total approximatif des logements en 2003, a légèrement reculé de 0,97 % à 0,94 %. La construction de nouveaux logements a par conséquent permis de couvrir l'augmentation de la demande conditionnée par l'évolution démographique soutenue du canton de Fribourg.

Le taux de logements vacants varie fortement d'un district à l'autre, mais est partout inférieur à 1,50 %.

Sarine	1,47 %
Glâne	0,63 %
Gruyère	0,92 %
Broye	0,53 %
Veveyse	0,17 %
Singine	0,76 %
Lac	0,42 %

La répartition des logements vacants est la suivante:

1 et 2 pièces	28 %
3 pièces	29 %
4 pièces	27 %
5 pièces et plus	16 %

En outre, sur l'ensemble des logements vides, 80 % sont à louer et 20 % sont à vendre.

Le marché fribourgeois fait donc apparaître une offre différenciée de logements selon les endroits.

La nouvelle loi fédérale sur le logement du 21 mars 2003 (LOG) est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2003. La Confédération peut, en vertu de la LOG, accorder des prêts sans intérêt ou à taux préférentiel pour promouvoir l'offre de logements locatifs à loyer modéré et l'accès à la propriété de logements à prix modéré. En raison de l'acceptation par les Chambres fédérales du programme d'allègement budgétaire 2003, les articles 12 et 24 de la LOG, qui constituent la base légale des ces prêts directs, ne seront toutefois pas appliqués jusqu'à fin 2008.

Le programme d'allègement budgétaire 2003 n'a pas d'incidence sur les autres mesures de la LOG: aide indirecte pour les maîtres d'ouvrages qui ne disposent pas de fonds propres suffisants (cautionnements et arrière-cautionnements), soutien aux maîtres d'ouvrage et aux organisations faïtières de la construction de logements d'utilité publique et poursuite des activités de recherche.

Etant donné la situation, il n'est plus possible d'annoncer des projets pour obtenir l'aide fédérale ni dans le domaine de l'accès à la propriété ni dans le secteur locatif. L'Office fédéral du logement ne procède plus aux examens préalables de projets locatifs.

Pour l'instant, seules subsistent des aides indirectes. Les maîtres d'ouvrage d'utilité publique qui construisent ou rénovent des logements à loyer ou à prix modérés ont la possibilité de demander des prêts à taux préférentiel auprès des organisations faïtières (Association Suisse pour l'Habitat, ASH, dont le secrétariat est à Lausanne). Pour des logements en propriété, les coopératives de cautionnement hypothécaire accordent des cautionnements qui peuvent être garantis par des arrière-cautionnements de la Confédération (Coopérative Romande de Cautionnement Immobilier, CRCI, dont le siège est à Lausanne).

L'activité du Service s'est concentrée sur les deux tâches principales suivantes:

- mutations de locataires (environ 1000 par années) et paiement des subventions cantonales et communales aux bénéficiaires. Les contributions cantonales dues au titre de l'abaissement des loyers se sont élevées à 5 462 598 francs; quant aux contributions communales, elles ont atteint 2 367 173 francs;
- contrôle de la situation personnelle et financière des bénéficiaires de l'aide fédérale (environ 9500 logements). A la suite de ces contrôles, un certain nombre de subventions ont été réduites ou supprimées.

2. Réalisations précédentes

Les propriétaires d'immeubles construits en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 30 juin 1942 concernant les mesures destinées à atténuer la pénurie de logements et à faciliter la construction d'immeubles, de l'arrêté fédéral du 8 octobre 1947 concernant les mesures destinées à encourager la construction de maisons d'habitation, ainsi que des diverses lois concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne, ont l'obligation de rembourser les subventions à l'Etat en cas de vente de leur immeuble avec bénéfice. En 2004, huit ventes d'immeubles ont fait l'objet d'un remboursement de subventions. Le montant total de ces remboursements s'est élevé à 102 337 francs. Les parts revenant à la Confédération et aux communes ont été restituées. En outre, plusieurs ventes ont été autorisées sans remboursement de subventions, les propriétaires ayant revendu ou cédé leur immeuble au prix de revient.

3. Amélioration du logement dans les régions de montagne

La loi fédérale du 20 mars 1970 concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne permet au Service d'allouer des subventions à fonds perdu aux propriétaires désireux de rénover leur logement. Cette aide leur est accordée à condition que le logement à rénover soit situé dans une zone de montagne ainsi définie par le cadastre fédéral de la production animale, qu'il soit habité par une famille de condition modeste et qu'il s'agisse de travaux à plus-values. En 2004, des subventions ont été promises pour l'amélioration de trois logements dans le district de la Gruyère.

Les subventions promises se sont élevées à 120 000 francs pour un investissement total de 318 000 francs. Elles se répartissent comme suit:

	Fr.
Subventions communales	2 000
Subventions cantonales	37 990
Subventions fédérales	<u>80 010</u>
Total	120 000

Trois décomptes de construction, représentant une subvention totale de 160 000 francs, ont été approuvés pour des assainissements promis antérieurement.

4. Lutte contre les abus dans le secteur locatif

Les trois autorités de conciliation ont traité 998 contestations de locataires en 2004. Ces contestations, dont la plupart concernent le loyer lui-même, les frais accessoires ainsi que la protection contre les congés, ont été réglées comme suit:

Conciliations	757	(76 %)
Pas d'entente	146	(14 %)
Décisions prises concernant la protection contre les congés et la consignation du loyer	53	(5 %)
Pas d'entrée en matière, retrait	38	(4 %)
Au tribunal arbitral	<u>4</u>	(1 %)
	998	(100 %)
Demandes pendantes à fin 2004	<u>156</u>	
Total des demandes en 2004	1154	

5. Réserves de terrains

En 2004, aucune requête n'a été déposée par les sociétés immobilières en vue d'obtenir de l'Etat, en application du décret du 11 mai 1977 relatif aux réserves de terrains à bâtir, une garantie d'emprunt pour une réservation de terrain.

6. Vente d'immeubles aux étrangers

Selon l'article 25 de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, les loyers des immeubles ayant fait l'objet d'acquisition par des personnes à l'étranger sont fixés par le Service du logement. En 2004, le Service n'a été saisi d'aucune demande dans ce domaine.

7. Commission cantonale du logement

La commission cantonale du logement a été instituée par arrêté du Conseil d'Etat du 20 avril 1993. Elle a essentiellement pour but d'analyser l'offre et la demande de logements, le prix des loyers, et de susciter des initiatives tendant à promouvoir la mise à disposition de logements à louer et en propriété à bon marché. Elle a tenu une réunion en 2004.

Service de la formation professionnelle

1. Généralités

Depuis le 1^{er} mai 2003, le Service de la formation professionnelle a subi une importante réorganisation, qui s'est notamment traduite par l'engagement de deux chefs de secteur. En outre, un appui financier de la Confédération a permis l'engagement durant sept mois de deux collaborateurs à mi-temps pour inciter les entreprises à créer de nouvelles places d'apprentissages. Cette mesure a obtenu un résultat réjouissant et sera reconduite dans le futur, toujours avec le soutien de la Confédération.

Des travaux de rénovation ont été effectués dans le bâtiment «Derrière-les-Remparts 5».

2. Commission cantonale de la formation professionnelle

La Commission cantonale de la formation professionnelle a tenu deux séances consacrées principalement aux objets suivants: nouvelle loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle; commission de l'Ecole des métiers; salaires indicatifs des apprenti-e-s; admission et démission des membres au sein des commissions d'apprentissage.

3. Formation professionnelle initiale / Préparation à la formation prof. initiale

	Contrats		Certificats / Attestations	
	2003	2004	2003	2004
Maturité professionnelle post-CFC	98	120	288	307
Apprentissage (y compris maturité professionnelle intégrée)	5 611	5 899	1 496	1 492
Art. 32 OFPr (Art. 41 LFPr)	114	126	64	64
Formation pratique	12	15	12	9
Formation élémentaire	154	188	93	86
Préapprentissage	36	41		
Cours préparatoire	125	165		
Cours d'intégration	75	65		
Total	6 225	6 619	1 953	1 958

4. Cours interentreprises

5905 apprenti-e-s ont suivi les cours interentreprises durant l'année scolaire 2003/2004.

5. Formation continue à des fins professionnelles

5.1 Associations/institutions fribourgeoises

Durant l'année scolaire 2003/04, 1138 personnes ont participé aux cours de perfectionnement professionnel organisés par des associations/institutions fribourgeoises, alors que 370 participant(e)s ont pris part aux cours à l'extérieur du canton.

5.2 Centre de perfectionnement et d'informatique, à Granges-Paccot

Le 6 juillet 2004, le Conseil d'Etat a adopté le règlement du Centre de perfectionnement et d'informatique (CPI). Suite à diverses restructurations entreprises, les activités et les résultats financiers du CPI sont désormais satisfaisants.

6. Enseignement professionnel

a) Personnes en formation

Etablissements de formation	Classes	Personnes en formation		Total
		Français	Allemand	
EPAI Fribourg	266	2 010	793	2 803
EPC Fribourg	59	572	401	973
EMF Fribourg	22	285	62	347
EPAC Bulle	62	931	–	931
Autres écoles et institutions	–	415	209	624
Cours hors canton	–	549	481	1 030
Total	409	4 762	1 946	6 708

Ce total de 6708 personnes est plus élevé que celui mentionné sous chiffre 3 ci-dessus car il comprend également des apprenti-e-s dont le contrat a été conclu dans un autre canton.

b) Personnel enseignant

Ecole professionnelle artisanale et industrielle	Fribourg	234
Ecole professionnelle commerciale	Fribourg	57
Ecole des métiers	Fribourg	59
Ecole professionnelle artisanale et commerciale	Bulle	61
Total du personnel enseignant		411

7. Bibliothèque des arts et métiers – centre de ressources des écoles

La Bibliothèque des arts et métiers, intégrée à l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle de Fribourg, a poursuivi son développement dans un souci de rester un outil pédagogique performant. Elle a acquis 1139 nouveaux ouvrages et en a prêté 7769. La statistique de fréquentation de la bibliothèque annonce 332 classes des écoles professionnelles et 12638 visiteurs, soit plus de 3500 visites de plus que l'année précédente. Cette augmentation est due à

la meilleure visibilité de la bibliothèque suite à son déménagement dans des locaux plus spacieux, au rez-de-chaussée du bâtiment sis Derrière-les-Remparts 5.

La bibliothèque/centre de ressources de l'Ecole professionnelle artisanale et commerciale de Bulle a enregistré, quant à elle, 1190 prêts, 1132 acquisitions d'ouvrages et de documents et 6072 visiteurs.

8. Formation commerciale de base

Malgré les mesures mises en place dès l'introduction de la réforme de cette formation (été 2003), nombre de patrons ont souhaité bénéficier d'un accompagnement plus soutenu dans la mise en œuvre du nouvel apprentissage de commerce. Le Service de la formation professionnelle, en collaboration avec l'Association fribourgeoise pour l'organisation des cours interentreprises, a dès lors proposé à toutes les entreprises formatrices du canton une séance d'information suivie de trois cours d'approfondissement axés sur les principaux éléments de la réforme commerciale. 60 % des participants à la séance d'information ont suivi l'intégralité des cours. Un effet positif s'est également manifesté en ce qui concerne l'engagement d'apprenti-e-s puisque, contrairement à ce qui était à craindre après la baisse de 2003, le canton de Fribourg n'a constaté qu'une faible diminution des contrats d'apprentissage en 2004.

9. Réforme des professions de la vente

Les professions de la vente sont parmi les premières à être soumises au régime de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, entrée en vigueur en 2004, et en particulier, à de nouvelles ordonnances sur la formation professionnelle initiale, qui remplacent les règlements d'apprentissage de gestionnaire de vente et de vendeur/vendeuse. Une autre nouveauté réside dans l'introduction de la formation professionnelle initiale de deux ans sanctionnée par une attestation fédérale. Les professions de gestionnaire du commerce de détail et d'assistant-e du commerce de détail seront introduites dans les écoles professionnelles de Fribourg et de Bulle à la rentrée scolaire 2005/06. Des actions ciblées sont entreprises afin d'informer de manière efficace les formateurs en entreprises et les différents partenaires de la formation professionnelle.

10. Règlement de maison de l'Ecole des métiers de Fribourg

Afin de proposer une nouvelle dynamique de partenariat avec les milieux industriels, l'Ecole des métiers de Fribourg a été dotée d'un «Règlement de maison» qui prévoit la création de nouveaux organes intégrant des représentants des divers milieux concernés. Assimilée à une «commission d'apprentissage» spécifique aux besoins de l'école, une Commission d'école a été nommée à la fin de l'année 2004 par la Commission cantonale de la formation professionnelle. Des conseils de pilotage pour chacune des sections professionnelles de l'école ont également été nommés par le Service de la formation professionnelle.

Haute Ecole fribourgeoise de technique et de gestion (HEF-TG)

1. Formation tertiaire: contexte général

Sur le plan suisse, la formation tertiaire universitaire continue de faire l'objet de discussions intenses entre les partenaires concernés, essentiellement les instances fédérales (Département de l'intérieur, Département de l'économie) et cantonales (Conférence des directeurs de l'instruction publique), avec, en point de mire, une simplification de tout le système par voie de redistribution des responsabilités accompagnée, si possible, d'une réduction du nombre des instances de pilotage et d'une nouvelle répartition des tâches entre tous les types de hautes écoles, à savoir les Ecoles polytechniques fédérales (EPF), les Universités et les Hautes Ecoles Spécialisées (HES). Ces dernières risquent d'être touchées en ce qui concerne leur pilotage et leur financement.

La mise en œuvre du modèle de Bologne constitue sans aucun doute le plat de résistance des HES pour les années à venir. Il s'agit d'une transformation en profondeur aux enjeux immenses. D'une part, il faut que la valeur du futur Bachelor HES se confirme sur le marché de l'emploi, donc auprès du monde économique. D'autre part, l'application de Bologne, que ce soit au niveau Bachelor ou Master, ne doit à aucun prix entraîner l'affaiblissement ou la disparition d'un profil de formation HES très distinct de celui qu'offrent les EPF et les Universités.

En 2004, la partie francophone du canton de Berne a officiellement rejoint la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), qui réunit désormais sept cantons et est la plus grande et la plus complexe des HES suisses. Une commission ad hoc est actuellement chargée d'élaborer une nouvelle base conventionnelle qui, dès 2008, devrait remplacer les documents constitutifs de la HES-SO et de la HES-S2 (santé – social) et officialiser ainsi le rapprochement qui s'opère d'ores et déjà entre ces institutions.

2. Contexte local: organisation et évolution de la HEF-TG

2.1 HEF-TG

Dans la perspective de la future Haute école fribourgeoise (HEFr), des contacts réguliers ont eu lieu entre la HEF-TG et les deux autres écoles qui formeront cette HEFr. Ces contacts ont abouti à la reprise de toute l'informatique de la Haute école fribourgeoise de travail social par le Service informatique de la HEF-TG. Une opération semblable est en route pour la Haute école de santé. L'assurance qualité jouera un rôle central dans la future accréditation des HES. A cet effet, un projet de gestion par la qualité (certification ISO 9001) a été mis en œuvre en 2004 au sein de la HEF-TG.

Enfin, un groupe de travail, qui comprend, entre autres, des représentant-e-s des écoles mentionnées ci-dessus a rédigé un avant-projet de loi sur la Haute école fribourgeoise.

2.2 Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg (EIA-FR)

Dans le but d'ancrer sa stratégie pour les années à venir, l'EIA-FR s'est dotée d'une charte définissant les missions de l'école et ses ambitions. Les missions qu'elle a identifiées sont notamment les suivantes: dispenser une formation de niveau tertiaire technique axée sur la pratique, promouvoir et diffuser les connaissances technologiques, contribuer à l'innovation et au rayonnement scientifique, technique et économique de la région.

Poursuivant la réorganisation opérée durant l'année 2003, l'EIA-FR a structuré, au sein de chacun de ses départements, ses activités de recherche appliquée et de développement en créant trois instituts portant le nom du département concerné, à savoir: l'institut de la construction, l'institut des technologies de l'information et de la communication et l'institut des technologies industrielles. Chaque institut est structuré en groupes de compétences, souvent pluridisciplinaires, regroupant autour d'un domaine de recherche des enseignants et des chercheurs issus de plusieurs filières.

2.3 Haute Ecole de gestion de Fribourg (HEG-FR)

La HEG a poursuivi son développement avec 120 nouvelles immatriculations pour la nouvelle année académique, une croissance des activités de mandats et de recherche et développement et l'amorce de collaborations nouvelles avec la Chine. Les formations postgrades se développent également de façon positive.

A l'avenir, la HEG-FR devra relever différents défis. Pour la mise en place du modèle de Bologne, elle est en passe de réorganiser l'ensemble des études de base sous forme modulaire, avec un nouveau plan de formation.

3. Missions de la HEF-TG

La loi fédérale sur les HES confie quatre missions à ce type de haute école: enseignement, perfectionnement professionnel, recherche-développement, prestations à des tiers et collaborations sur les plans national et international.

Le Masterplan HES, adopté en avril 2004 par la Confédération et les cantons et qui contient un train de mesures destinées à freiner l'accroissement des coûts des HES entre 2004 et 2007, prévoit un arrêt immédiat ou d'ici quelques années des subventions fédérales pour les prestations de services (dès 2004) et le perfectionnement professionnel (dès 2007). Cette dernière mesure aura des conséquences négatives sur l'offre de perfectionnement professionnel des HES.

Conformément aux décisions prises au sein de la HES-SO, la HEG-FR offrira son premier cursus de Bachelor dès la rentrée 2005, alors que l'EIA-FR fera de même dès le début de l'année scolaire 2006.

Dans le domaine de l'architecture, la mise en route d'un Master Architecture HES semble acquise. Le titre décerné à l'issue de cette formation sera eurocompatible. L'EIA-FR a joué un rôle moteur dans le développement du Master

Architecture HES au plan suisse. Grâce à son engagement en la matière, la HES-SO (en l'occurrence les écoles de Fribourg et de Genève) offrira cette formation, en collaboration avec la HES bernoise, en principe dès la rentrée 2005.

3.1 EIA-FR: Enseignement

Après plusieurs années d'augmentation régulière, les effectifs ont accusé un léger fléchissement à la rentrée 2004-2005, avec 517 étudiant-e-s au 15 novembre 2004. Cette stagnation est principalement due à la réforme de l'organisation du service militaire pour les sous-officiers et les officiers, qui oblige pratiquement ces derniers à interrompre leurs études pour se consacrer exclusivement à leur formation militaire. Cette situation devrait se régulariser ces prochaines années.

3.2 HEG-FR: Enseignement

Le nombre d'étudiant-e-s du cursus d'économiste d'entreprise continue sa progression. L'année académique 2003-2004 s'est déroulée avec onze classes parallèles comprenant environ 43 % de germanophones, 57 % de francophones, 41 % de femmes et 59 % d'hommes. Quatre nouvelles classes avec 120 inscrit-e-s ont été ouvertes au début de l'année 2004-2005, ce qui porte le nombre d'économistes d'entreprise en formation de 250 à plus de 340. Avec plus de 120 étudiant-e-s dans les formations postgrades, la HEG de Fribourg compte 460 étudiant-e-s.

3.3 EIA-FR: Perfectionnement professionnel

Le département de la construction a proposé cinq modules d'une semaine dans les cours de maîtrise pour entrepreneurs.

La filière d'architecture a collaboré au cours postgrade «Rénovation des bâtiments et énergie» ainsi qu'aux travaux de diplômés d'études postgrades en énergie et développement durable dans le bâtiment.

La filière de génie civil a participé activement à la mise sur pied et à l'enseignement des cours d'introduction aux nouvelles normes Swisscodes, ainsi qu'à la production de la documentation y relative. Ce projet, piloté par l'EIA-FR, est le fruit d'une collaboration entre toutes les HES et la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA).

Dans le cadre du programme de postformation Eduswiss, l'EIA-FR a organisé quatre modules représentant environ 200 heures de formation sur des thèmes ciblés des technologies de l'information et de la communication.

En 2004, comme les années précédentes, l'EIA-FR a assuré l'enseignement des modules technologiques du programme de MBA de l'Institut international de management en télécommunications.

Comme chaque année, les journées des technologies de l'information et de la communication se sont déroulées au début octobre. Elles ont donné l'occasion à près de 60 personnes de suivre des cours ou laboratoires d'une journée dans des domaines de pointe de l'informatique et des télécommunications. De plus, de nombreux cours et travaux

pratiques dans divers domaines des télécommunications ont été mis sur pied, pour les besoins de l'entreprise Swisscom, dont plus de 160 collaborateurs ont bénéficié de cette offre.

La filière de chimie a accueilli 24 apprentis de la Berufsschule Aarau pour leur dispenser cours et laboratoires. Au total, 15 jours d'enseignement ont été dispensés à l'EIA-FR.

La filière de génie civil a organisé une journée d'études sur le thème «Béton à fibre, performances et perspectives» à laquelle divers intervenants de France et de Belgique ont participé.

Dans le cadre du Centre de compétences matériaux et conception, la filière de génie mécanique a organisé une journée scientifique sur le thème de la «Fatigue dans les matériaux», journée à laquelle ont participé plus de 100 spécialistes provenant de toute la Suisse.

3.4 HEG-FR: Perfectionnement professionnel

En 2003-2004, la HEG-FR a offert à environ 120 étudiant-e-s, quatre formations postgrades principales, à savoir:

- les études postgrades HES «Integrated Management – Executive MBA» dont la durée est de deux ans et les cours offerts, cas unique en Suisse, en trois langues. Ces études sont organisées en commun avec la HEG de Berne et en collaboration avec diverses universités suisses et étrangères;
- le cours postgrade HES en «Gestion d'entreprise», dont la durée est d'environ une année;
- le cours postgrade HES «L'entreprise horizontale», qui dure également environ une année;
- le cours postgrade HES «Environnement», d'une durée de deux ans, mais avec la possibilité de suivre des modules individuels, cours organisé en collaboration avec l'Institut pour le droit de la construction de l'Université de Fribourg et l'Université de Berne.

Enfin, des cours de préparation à l'examen d'«Expert en finance et controlling» sont offerts depuis 2004.

3.5 EIA-FR: Recherche et développement et prestations à des tiers

Un responsable de la recherche appliquée et développement (Ra&D) et des prestations de service a été désigné au 1^{er} janvier 2004. Ce dernier représente la HEF-TG à la Commission Ra&D de la HES-SO.

Le chiffre d'affaires de ce domaine en 2004 est de 5 millions de francs, en augmentation de 25 % par rapport à l'année précédente. 80 % correspondent à des projets Ra&D et 20 % à des prestations de service. Le financement est assuré à raison de 23,3 % par l'économie régionale, 44 % par la HES-SO, 19,5 % par la Commission fédérale pour la technologie et l'information (CTI) et 13,2 % par la Confédération. 116 projets ont été réalisés, dont quatre avec des partenaires étrangers et 21 avec des partenaires fribourgeois. 101 collaborateurs/trices scientifiques et étudiant-e-s ont œuvré à plein temps ou à temps partiel pour ces projets, représentant 30 EPT. 43 professeur-e-s représentant 7.2 EPT ont suivi ou dirigé ces projets.

En 2004, l'EIA-FR a hébergé le réseau national de compétences en télécommunications (ICTnet).

Plus de 65 exposés ont été présentés par des professeur-e-s de l'école dans le cadre de conférences nationales ou internationales. 47 articles ont été publiés dans des revues spécialisées ou dans les actes de conférences. Des professeur-e-s de l'institut des technologies de l'information et de la communication ont publié cinq livres sur les thèmes de la téléinformatique, de la voix sur IP et multimédia et sur les techniques de protocoles et de technologies d'accès.

Le 16 juin 2004, en partenariat avec la Chambre fribourgeoise du commerce, de l'industrie et des services et le Groupement industriel fribourgeois, l'EIA-FR a présenté ses activités Ra&D et son potentiel de recherche à plus de 100 partenaires industriels.

3.6 HEG-FR: Recherche et développement et prestations à des tiers

La recherche appliquée et les mandats se sont développés dans les trois groupes de compétences de l'école. La mission du centre de compétences en leadership et ressources humaines est de développer une coopération avec les milieux économiques et de réaliser le transfert de connaissances ainsi que de promouvoir l'intégration des dimensions économiques et humaines dans la vision d'entreprise. Depuis sa création en 1999, l'Institut PME a notamment su consolider des compétences et de l'expérience dans les domaines du marketing et des plans d'affaires. Enfin, le bureau de recherche en administration publique a poursuivi la réalisation d'un mandat pour le canton de Fribourg en matière de gestion par mandats de prestations.

3.7 EIA-FR: Collaborations nationales et internationales

L'EIA-FR a accueilli deux doctorantes des Universités de Patras et de Florence, ainsi que neuf étudiant-e-s de Pologne, du Canada, d'Allemagne et de France pour des périodes de stage allant de quelques semaines à plusieurs mois.

De nombreux étudiant-e-s et professeur-e-s ont effectué un séjour à l'étranger. Ainsi, 18 diplômant-e-s ont réalisé leur travail de diplôme dans des universités partenaires (Canada, Allemagne, France, Etats-Unis), contribuant à renforcer les liens avec ces institutions. En outre, un étudiant a effectué son année académique auprès de l'Université de Nantes et trois autres ont effectué des stages professionnels à l'étranger. Près de vingt professeur-e-s et collaborateurs/trices ont présenté des contributions dans des conférences à l'étranger ou effectué des visites dans onze pays. Ces contacts ont mené, en particulier, à la conclusion d'accords de collaboration avec les Universités de Patras et de Florence et avec l'Université Laval à Québec.

Les diverses collaborations établies dans le cadre de ces échanges ont permis à d'anciens étudiant-e-s de l'EIA-FR d'entreprendre des études de master à l'étranger. Actuellement, dix anciens étudiant-e-s effectuent leur master à l'étranger, au Canada principalement, en France et en Allemagne.

3.8 HEG-FR: Collaborations nationales et internationales

Du fait du bilinguisme pratiqué à large échelle à la HEG-FR, les échanges internationaux pour la formation d'économiste d'entreprise HES ont été relativement peu développés puisque l'école désire qu'une large part des étudiant-e-s suivent le cursus bilingue. De nombreux professeur-e-s invité-e-s de l'étranger, notamment du Canada et des Etats-Unis, interviennent toutefois régulièrement dans les cours.

4. Autres manifestations

De janvier à juin, le département de la construction a organisé un cycle de conférences et d'expositions consacrées à Le Corbusier.

En mai, l'EIA-FR a eu l'honneur d'accueillir le Président de la Confédération Joseph Deiss et la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, accompagnés de près de 150 ambassadeurs étrangers en Suisse, pour une visite de ses laboratoires, à l'occasion de la traditionnelle sortie du corps diplomatique.

Le forum 2004 des entreprises s'est tenu à l'EIA-FR, avec la participation de près de 40 entreprises. Il a permis de mettre en contact les futurs ingénieur-e-s et leurs em-

ployeurs potentiels, dans la perspective d'une recherche d'emploi.

L'EIA-FR a tenu un stand à la Foire de Fribourg, sur lequel elle a présenté ses activités.

En octobre, la filière de chimie a organisé, en collaboration avec la Chambre du commerce, de l'industrie et des services, ainsi qu'avec plusieurs entreprises de la branche, deux journées consacrées aux métiers de la chimie, aux cours desquelles les élèves des niveaux primaire et secondaire ont pu se familiariser avec ces professions. Plus d'un millier de visiteurs ont participé à ces journées.

La filière de génie électrique a organisé deux jours de stage de sensibilisation à la profession d'électronicien, pour les élèves intéressés des cycles d'orientation. Une vingtaine de jeunes gens ont ainsi pu découvrir le quotidien de ce métier.

Pour la quatrième année consécutive, l'EIA-FR a organisé, en collaboration avec la Faculté des sciences de l'Université de Fribourg, des stages pour collégiennes, dans les métiers de l'ingénierie et des sciences. Ces stages ont donné l'occasion à 106 jeunes filles de s'adonner un ou deux jours durant à des activités pratiques dans ces domaines.

En octobre, la HEG-FR a déposé sa candidature pour l'organisation du Congrès international francophone sur l'entrepreneuriat et la PME en 2006.

5. La HEF-TG en chiffres 2003/2004 et 2004/2005

5.1 Statistique des collaborateurs/trices

	EIA-FR ¹		HEG-FR		HEF-TG	
	03/04	04/05	03/04	04/05	03/04	04/05
Professeur-e-s						
plein temps	49	54	8	10	57	64
temps partiel	58	64	22	22	80	86
Total	107	118	30	32	137	150
Collaborateurs/collaboratrices scientifiques et techniques						
plein temps	62	70	4	5	66	75
temps partiel	13	15	1	6	14	21
Total	75	85	5	11	80	96
Administration et direction						
plein temps	10	11	2	2	12	13
temps partiel	7	8	5	5	12	13
Total	17	19	7	7	24	26
Apprenti-e-s						
Total général	19	19	–	–	19	19
plein temps	140	154	14	17	154	171
temps partiel	78	87	28	33	106	120
Total	218	241	42	50	260	291

¹ Y compris l'Ecole technique de la construction ETC

5.2 Statistique des étudiant-e-s

Statistique des étudiant-e-s – Année académique 2003-2004 (2004-2005 pour l'ETC)

	<i>1^{re} année</i>	<i>2^e année</i>	<i>3^e année</i>	<i>4^e année</i>	<i>Total</i>	<i>Diplômes délivrés en 2004</i>
EIA-FR						
Architecture	25	27	18	–	70	19
Chimie	23	15	12	–	50	10
Génie civil	15	16	9	–	40	8
Informatique	38	28	18	–	84	15
Télécommunications	24	25	20	–	69	19
Electronique	27	18	17	–	62	14
Energie électrique	24	16	20	–	60	20
Mécanique	33	17	31	–	81	26
<i>Total EIA-FR</i>	<i>209</i>	<i>162</i>	<i>145</i>		<i>516</i>	<i>131</i>
HEG-FR						
Economie d'entreprise à plein temps	82	30	92	–	204	–
Economie d'entreprise en emploi	35	49	18	50	152	14
<i>Total HEG-FR</i>	<i>117</i>	<i>79</i>	<i>110</i>	<i>50</i>	<i>356</i>	<i>14</i>
ETC						
Conduite des travaux	13	15	15	–	43	15
Total HEF-TG	339	256	270	50	915	160
<i>Dont niveau HES</i>	<i>326</i>	<i>241</i>	<i>255</i>	<i>50</i>	<i>872</i>	<i>145</i>

5.3 Statistique par provenance (cantons, étranger)

	EIA-FR	HEG-FR	ETC
Fribourg	307	253	26
Berne	10	68	3
Genève	4	1	–
Jura	4	1	4
Neuchâtel	18	–	2
Tessin	54	–	–
Vaud	39	21	2
Valais	28	3	6
Autres cantons	11	4	–
Etranger	41	–	–

6. L'École technique de la construction (ETC)

L'objectif de l'ETC est de former des conducteurs de travaux capables d'assumer d'importantes responsabilités dans l'entreprise, dans un bureau d'études ou auprès d'une administration. Dans ce but, les étudiant-e-s sont initié-e-s de manière progressive et systématique à la construction, l'assainissement et la planification d'ouvrages d'art du bâtiment et du génie civil.

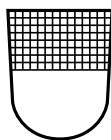
La formation est basée sur l'acquis antérieur des étudiant-e-s, titulaires d'un CFC de maçon, de constructeur de routes, de charpentier, de dessinateur en bâtiment, de dessinateur en génie civil, de dessinateur géomètre, de dessinateur en construction métallique ou de menuisier. Elle débouche sur un diplôme de conducteur (conductrice) de travaux – technicien-ne ET.

Pour mieux répondre à l'évolution et au besoin du marché, l'école a adapté, en 2004, son plan aux nouvelles exigences du monde de la construction.

La statistique des étudiants-e-s de l'ETC est fournie dans les tableaux 5.2 et 5.3 ci-dessus.

7. Etat des fondations

Fondations	Etat au en fr.	
	31.12.2003	31.12.2004
Habricht del Soto	34 264.50	34 949.80
Fond James Daler	68 201.35	69 565.40
Fond Frédéric Broillet, peintre	50 483.80	51 493.50
Fond Ampelio Regazzoni, sculpteur	18 577.40	18 948.95
Fonds Placide Perroset	7 844.35	8 001.25
Fonds J.-B. Zbinden	4 156.80	4 239.95
Fondations		
Caisse-maladie EIA-FR	83 020.06	84 680.46



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2004

Direction de la santé
et des affaires sociales

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2005

Table des matières

Direction	3	4. Publications	27
1. Législation	3	5. Données statistiques	27
2. Personnel	3	VI. Service de planning familial et d'information sexuelle (SPFIS)	28
3. Activités	3	1. Personnel	28
		2. Activités	28
		3. Données statistiques	29
Santé publique	7	VII. Laboratoire cantonal (LC)	30
I. Service de la santé publique (SSP)	7	1. Personnel	30
1. Personnel	7	2. Missions du Laboratoire cantonal	30
2. Activités en général	7	3. Activités en 2004	30
3. Professions de la santé	7	4. Dénonciations	34
4. Hôpitaux	9	Affaires sociales	35
5. Hospitalisations hors canton	10	I. Service de la prévoyance sociale (SPS)	35
6. Planification hospitalière	11	1. Personnel	35
7. Soins et aide familiale à domicile	11	2. Activités	35
8. Promotion de la santé et prévention	12	II. Service de l'action sociale (SASoc)	38
9. Activités du pharmacien cantonal	13	1. Personnel	38
10. Assurance-maladie	13	2. Aide aux personnes dans le besoin	39
11. Assurance scolaire contre les accidents (ASA)	13	3. Aide aux personnes victimes d'infractions	41
II. Service du médecin cantonal (SMC)	14	4. Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires	45
1. Personnel	14	III. Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) ..	46
2. Activités générales	14	1. Mandats, organisation et personnel	46
3. Activités spécifiques	15	2. Activités générales	46
III. Service dentaire scolaire (SDS)	16	3. Activités des secteurs	47
1. Personnel	16	IV. Service du patronage (SPat)	49
2. Activités	16	1. Personnel	49
IV. Service psychosocial (SPsy)	18	2. Activités	49
1. Personnel	18		
2. Activités principales	18		
3. Autres activités	24		
V. Service de pédopsychiatrie (SPP)	25		
1. Personnel	25		
2. Activités principales	25		
3. Autres activités	26		

Direction

1. Législation

La liste, par ordre chronologique, des lois, décrets, ordonnances et règlements arrêtés en 2004 dans les domaines relevant de la Direction de la santé et des affaires sociales, est la suivante:

Loi du 10 février 2004 modifiant la loi d'application du code civil suisse pour le canton de Fribourg (obligation d'entretien).

Loi du 10 février 2004 modifiant la loi sur les allocations familiales.

Décret du 10 février 2004 portant adhésion du canton de Fribourg à la convention intercantonale relative aux institutions sociales.

Loi du 4 mai 2004 modifiant la loi d'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées.

Règlement du 14 juin 2004 concernant la promotion de la santé et la prévention.

Loi du 12 octobre 2004 modifiant la loi sur les soins et l'aide familiale à domicile.

Loi du 12 octobre 2004 modifiant la loi d'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées.

Loi du 12 octobre 2004 modifiant la loi sur les établissements médico-sociaux pour personnes âgées (LEMS).

Loi du 12 octobre 2004 modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LALAMal).

Loi du 12 octobre 2004 modifiant la loi créant une assurance scolaire contre les accidents.

Ordonnance du 6 janvier 2004 modifiant l'arrêté d'exécution de la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité.

Ordonnance du 6 janvier 2004 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes d'assurance-maladie.

Ordonnance du 27 janvier 2004 modifiant le règlement relatif à l'engagement des médecins-chefs et des médecins-chefs adjoints de l'Hôpital cantonal.

Ordonnance du 15 mars 2004 approuvant l'annexe I (faits hospitaliers 2004) à la convention concernant le traitement hospitalier en division commune, passée entre santé-suisse Fribourg et l'Hôpital psychiatrique cantonal de Marsens.

Ordonnance du 26 avril 2004 relative aux conditions d'utilisation du médicament Mifegyne (RU 486).

Ordonnance du 2 juin 2004 approuvant les annexes (faits hospitaliers 2004) aux conventions concernant le trai-

tement hospitalier en division commune, passées entre santé-suisse Fribourg et l'Hôpital cantonal de Fribourg, l'Hôpital du Sud fribourgeois et l'Hôpital du district du Lac.

Ordonnance du 14 juin 2004 approuvant la convention cantonale d'adhésion à la convention cadre TARMED, passée entre santé-suisse et la Société de médecine du canton de Fribourg, ainsi que ses annexes A, B, C, D et E.

Ordonnance du 23 juin 2004 relative aux médecins de l'Hôpital psychiatrique cantonal et des services de soins psychiatriques cantonaux.

Ordonnance du 29 juin 2004 concernant l'hygiène des piscines et des plages de baignade publiques.

Ordonnance du 21 septembre 2004 sur le contrôle des vigneron encaveurs.

Ordonnance du 26 octobre 2004 désignant l'organe compétent chargé de déterminer la part des soins et des tâches d'assistance pouvant être remboursée en matière de prestations complémentaires.

Ordonnance du 3 novembre 2004 fixant les montants des allocations familiales.

Ordonnance du 23 novembre 2004 approuvant le contrat sur la valeur du point tarifaire TARMED passé entre santé-suisse, d'une part, et les hôpitaux fribourgeois ainsi que les Services psychosocial et de pédopsychiatrie, d'autre part.

Ordonnance du 13 décembre 2004 fixant la liste des hôpitaux du canton de Fribourg.

Ordonnance du 13 décembre 2004 fixant la liste des hôpitaux situés hors du canton de Fribourg.

Ordonnance du 13 décembre 2004 modifiant l'arrêté fixant la liste des établissements médico-sociaux du canton de Fribourg.

Ordonnance du 13 décembre 2004 fixant la procédure sur la participation financière de l'Etat de Fribourg aux coûts de traitement de ses résidents en cas d'hospitalisation hors canton.

2. Personnel

Le personnel rattaché au secrétariat général de la Direction comprend deux secrétaires généraux à mi-temps, une assistante de direction à plein temps, une traductrice à 80 %, un conseiller juridique à plein temps, une conseillère scientifique à 60 % et une secrétaire à mi-temps.

3. Activités

Planification hospitalière

Dans le sud du canton, la restructuration de l'Hôpital du Sud Fribourgeois a suivi son cours, avec le projet de trans-

formation du site de Billens, projet pour lequel un crédit d'investissement sera soumis au Grand Conseil dans la première moitié 2005. Une fois ce projet réalisé, l'Hôpital du Sud Fribourgeois disposera de trois établissements hospitaliers parfaitement équipés pour remplir les missions qui leur ont été confiées en application de la planification hospitalière et pour assurer une prise en charge optimale des soins dans le sud du canton.

Dans le nord-est du canton, suite à la procédure de consultation relative au rapport du bureau d'expert H-Focus et des discussions menées notamment avec les représentants des communes du district du Lac, le Conseil d'Etat a estimé que la concrétisation de la planification hospitalière devait tenir compte de la situation géographique et politique particulière du district du Lac. Il s'est ainsi déclaré d'accord d'analyser un nouveau modèle de répartition des prestations médicales s'inspirant du modèle valaisan.

Afin d'aboutir à des propositions concrètes concernant les nouvelles missions de l'hôpital de Meyriez, la Direction de la santé et des affaires sociales a été chargée de mettre sur pied une nouvelle organisation de projet. Pour mener à bien ce projet, un groupe de travail a été institué, composé des personnes suivantes:

Délégation du canton:

M^{me} et MM. les Conseillers d'Etat Ruth Lüthi, Pascal Corninboeuf, Urs Schwaller (jusqu'à la fin juin 2004) et Claude Lässer (à partir de la fin juin 2004); MM. Hans Jürg Herren, secrétaire général DSAS, et Patrice Zurich, chef du Service de la santé publique;

Délégation du district du Lac:

M^{me} et MM. Christiane Feldmann, présidente a.i. de l'association des communes du district, Daniel Lehmann, préfet, Siegfried Walser, président de l'association des communes exploitant l'hôpital de Meyriez, Hubert Schibli, directeur de l'hôpital, et Werner Zürcher, président de l'association en faveur du maintien des soins à l'Hôpital de Meyriez.

Délégation du district de la Singine:

MM. Joseph Boschung, président de l'association des communes exploitant l'hôpital de Tafers et Marius Zosso, préfet.

Le groupe de travail a siégé à dix reprises, de mars à juillet 2004, et a bénéficié des conseils de M. Stephan Hill, du bureau de consultants H-Consulting SA. Le groupe de travail a déposé son rapport le 9 juillet. Pour l'avenir de l'hôpital de Meyriez, le rapport prévoit les mesures suivantes:

- Prise en charge à l'hôpital, durant la journée et en semaine (lundi à vendredi) des interventions orthopédiques et chirurgicales légères et programmables, ainsi que des prestations de médecine interne (25 lits au total pour ces prestations de soins aigus);
- Mise sur pied d'un centre de compétences en gériatrie (25 lits);
- Ouverture d'une clinique de jour pour la psychiatrie ambulatoire;

- Prise en charge des urgences durant la journée (la nuit et le week-end, prise en charge par le médecin assistant de garde); transfert des patients vers des hôpitaux spécialisés si des interventions chirurgicales ou des investigations plus poussées sont nécessaires;
- Fermeture de la maternité.

Le rapport du groupe de travail a été adopté par le Conseil d'Etat le 17 août 2004, puis transmis à l'association des communes exploitant l'hôpital de Meyriez en vue d'une modification des statuts de l'association. Cette modification des statuts a été adoptée par l'assemblée des délégués de l'association et approuvée par les communes du district du Lac. La Direction de la santé et des affaires sociales a modifié en conséquence l'arrêté du 22 décembre 1998 fixant la liste des hôpitaux du canton de Fribourg.

Réforme des structures sanitaires

Lors de la procédure de consultation concernant le rapport sur la réforme des structures sanitaires fribourgeoises, qui a eu lieu en 2003, une grande majorité des milieux consultés s'était déclarée favorable à la réforme, avec comme priorité la réorganisation du système hospitalier. Se fondant sur les résultats de la procédure de consultation, le Conseil d'Etat a chargé la Direction de la santé et des affaires sociales de mandater un expert externe pour la rédaction d'un avant-projet de loi instituant le réseau hospitalier fribourgeois (RHF). Une commission a été chargée d'accompagner l'expert dans ses travaux. Celle-ci s'est réunie à cinq reprises durant l'année 2004, sous la présidence de la Directrice de la santé et des affaires sociales.

Avec la mise en place du réseau hospitalier fribourgeois et le transfert de l'ensemble des charges en matière hospitalière au canton, la question d'une éventuelle modification de la répartition des ressources fiscales devra être étudiée. Une solution transitoire pour le financement des hôpitaux est aussi à l'examen.

Nouvelle organisation des soins en santé mentale

Pour donner suite à la consultation de l'avant-projet de loi sur l'organisation des soins en santé mentale et au rapport d'expertise élaboré par une délégation d'experts psychiatres de l'OMS, le Conseil d'Etat a institué une commission chargée de finaliser le projet de loi dans le courant de l'année 2005.

Loi sur la jeunesse

La commission chargée de rédiger un avant-projet de loi sur la jeunesse a transmis son projet et son rapport au Conseil d'Etat. En séance du 18 mai 2004, celui-ci a autorisé la Direction de la santé et des affaires sociales à mettre cet avant-projet de loi en consultation auprès des instances et organes concernés. Le Service de l'enfance et de la jeunesse a procédé au dépouillement des résultats de la procédure de consultation. Un rapport de synthèse des résultats de cette procédure est prévu pour janvier 2005.

Projet Labocoop

Dans le cadre des mesures structurelles 2001 destinées à améliorer les perspectives financières de l'Etat, le Conseil

d'Etat a donné mandat à un comité de pilotage d'étudier les éventuelles synergies et économies réalisables grâce à la fusion des quatre laboratoires dépendant de l'administration cantonale. Cette étude, appuyée par le Bureau de consultants Innosphere de Berne, est notamment parvenue aux conclusions suivantes:

- la fusion devrait se limiter au regroupement du laboratoire du Service de l'environnement (SEn) et du Laboratoire cantonal;
- la fusion des deux laboratoires n'entraînerait pas de grandes économies, mais certains coûts de fonctionnement pourraient néanmoins être réduits;
- la fusion permettrait de consolider la position des laboratoires publics dans le canton de Fribourg; à long terme, le maintien du statu quo pourrait mettre en péril l'existence de ces laboratoires;
- les deux laboratoires pourraient être réunis dans le bâtiment occupé actuellement par le Laboratoire cantonal, moyennant un aménagement du bâtiment.

En 2004, le groupe de travail chargé d'accompagner le projet Labocoop s'est penché sur les questions d'infrastructures liées au projet de fusion. Le Service des bâtiments a donné mandat à un bureau d'architecture d'établir une première étude sur les travaux à réaliser en vue de garantir, d'une part, l'assainissement du bâtiment, dont l'état ne correspond plus aux normes et, d'autre part, l'intégration du laboratoire du SEn.

Toutefois, en raison du faible potentiel d'économies attendu par cette restructuration, du coût important des transformations à envisager et des craintes exprimées par le SEn quant aux conséquences de la fusion sur le fonctionnement du Service, le projet Labocoop a été momentanément suspendu. Avec l'acceptation de la motion Bourgeois, qui demande que les contrôles des denrées alimentaires soient régis par une seule instance, l'opportunité d'un regroupement des laboratoires traitant les denrées alimentaires devra être réexaminée.

Conseil de santé

Organe consultatif du Conseil d'Etat, le Conseil de santé est chargé de donner son préavis sur toutes les options importantes en matière de politique de santé, y compris dans le domaine de la santé mentale. Il en est de même pour toutes les questions éthiques afférentes au domaine de la santé. Composé de 13 membres, le Conseil de santé comprend des personnes reconnues pour leurs compétences et leur expérience dans les domaines éthique, juridique, économique, social ou en matière de santé publique, ainsi que des personnes représentant des associations ou institutions du domaine de la santé.

Présidé par M^{me} Eva Zimmermann, psychologue-psychothérapeute, représentant les organisations de santé mentale, le Conseil de santé a transmis à la Direction ses prises de position relatives aux procédures de consultation concernant l'avant-projet de loi sur la jeunesse et le projet de modification de loi sur les soins et l'aide familiale à domicile.

Le Conseil de santé a également émis le souhait que la Direction de la santé et des affaires sociales se charge de la rédaction d'une brochure relative aux droits des patients et patientes. Il a également durant l'année 2004 commencé à examiner les revendications exprimées par la communauté musulmane en matière d'inhumation.

Commission de planification sanitaire

La Commission de planification sanitaire est chargée d'élaborer à l'intention du Conseil d'Etat le plan médico-hospitalier. Les autres volets de la planification concernant les soins ambulatoires, les organisations de soins et d'aide à domicile, les établissements médico-sociaux et autres établissements pour personnes âgées ainsi que l'organisation des soins en santé mentale sont également de son ressort.

Présidée par la Directrice de la santé et des affaires sociales, la Commission a siégé à quatre reprises durant l'année 2004. Elle a notamment pris position sur les conclusions du rapport de la commission consultative en matière de planification des établissements médico-sociaux et a soutenu le projet de création de foyers de jours et de structures pour courts séjours. Elle a également été informée de l'évolution des décisions relatives à l'avenir de l'hôpital du district du Lac ainsi que du projet de réforme des structures sanitaires. Elle s'est également penchée sur le projet de loi sur les soins et l'aide familiale à domicile.

Commission cantonale pour les questions d'aumônerie

Le conseiller juridique de la Direction a participé à huit séances de la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie. La Commission a élaboré un projet de convention cadre sur l'exercice des aumôneries catholique romaine et évangélique réformée dans les établissements de l'Etat. Sur la base de cette convention qui introduit le système des contrats de prestations, des accords particuliers devront être passés entre chaque établissement – l'Hôpital cantonal et l'Hôpital psychiatrique cantonal s'agissant des unités relevant de la DSAS – et chacune des Eglises.

Lors de sa dernière séance de l'année, la Commission a rencontré une délégation de l'association fribourgeoise des institutions s'occupant de personnes handicapées ou inadaptées afin d'examiner la question de principe de savoir si le système de la future convention cadre pourrait être appliqué à l'exercice de l'aumônerie auprès de ses membres. L'examen de cette question se poursuivra en 2005.

Approbation de règlements communaux relatifs à la distribution d'eau potable

La Direction a approuvé au total 12 actes législatifs communaux. 3 concernaient des révisions partielles et 9 des révisions totales.

Traitement des recours

En sa qualité d'autorité de recours, la Direction de la santé et des affaires sociales a été saisie de 37 recours en 2004

(26 en 2003, 26 en 2002, 25 en 2001 et 31 en 2000). La majeure partie de ces recours (30) concernait le secteur des pensions alimentaires. Les autres recours se rapportaient à des décisions du Laboratoire cantonal (3), du Service de la santé publique (1) et du Service social cantonal (3: aide aux victimes d'infractions).

Durant l'année, la Direction a rendu 37 décisions sur recours et 1 sur réclamation. La majeure partie de ces recours avait été interjetée contre des décisions prises en matière de pensions alimentaires (33). 3 décisions émanaient du Laboratoire cantonal, 1 du Service du médecin cantonal et 1 du Service de l'enfance et de la jeunesse.

Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)

Réunis en assemblée plénière le 13 mai 2004, les membres de la conférence ont notamment adopté le nouveau profil de la HES-santé, afin que celui-ci réponde aux exigences de la législation fédérale et de la Déclaration de Bologne (diplôme à deux niveaux: bachelor et master). Ils ont aussi accepté d'intégrer dans le domaine de formation des HES les filières de physiothérapie et d'ergothérapie.

La CDS s'est également penchée sur le dossier de la révision de la loi sur l'assurance-maladie. Concernant en particulier le financement des établissements médico-sociaux (EMS), qui prévoit, d'une part, la distinction entre le financement des soins aigus et le financement des soins de longue durée et, d'autre part, une augmentation de la participation des pouvoirs publics et une «contribution» des assureurs aux coûts des soins de longue durée, la CDS est d'avis qu'il faudra trouver une solution transitoire qui puisse être acceptée par tous les milieux concernés. Elle estime en outre que les pensionnaires qui en ont les moyens devraient participer au financement des frais médicaux. Quant à la liberté de contracter, l'extension des subventions aux prestations des hôpitaux privés et la planification hospitalière, la CDS souhaite que des solutions praticables puissent être trouvées, dont l'impact financier soit supportable pour les cantons.

L'assemblée plénière a également mandaté son président pour qu'il entame des négociations avec SantéSuisse en vue d'un nouvel accord sur la rémunération des préventions d'Assura relatives au traitement des patients privés et semi-privés dans le canton avant 2001 et d'une prolongation des dispositions transitoires du financement des hôpitaux.

Lors de l'assemblée plénière du 25 novembre 2004, les membres de la CDS ont adopté la convention intercantonale relative à la coordination et la concentration de la médecine hautement spécialisée.

Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

Réunis en assemblée générale les 18 et 19 novembre 2004 à Neuchâtel, sous la présidence de M^{me} la Conseillère d'Etat Ruth Lüthi, la conférence a débattu de l'impact du projet de réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) sur les cantons. Les membres ont notamment insisté sur l'importance de la mise en place d'une collaboration intercantonale et

ont souhaité que l'accord-cadre intercantonal et la convention intercantonale relative aux institutions sociales soient ratifiés aussi rapidement que possible pour assurer une bonne collaboration entre les cantons. La conférence a aussi insisté sur le fait que la nouvelle loi fédérale sur les institutions destinées à l'intégration des personnes invalides (LISI) devait demeurer une loi-cadre. Ainsi elle permettrait aux cantons de disposer d'une certaine liberté dans la mise en œuvre de la politique en faveur des personnes invalides, tout en garantissant dans toute la Suisse la qualité de la prise en charge des personnes handicapées.

En matière de politique d'asile, la CDAS a également fait part au Conseiller fédéral Christoph Blocher de ses préoccupations, attentes et propositions concrètes. L'une de ces propositions concernait la prise en charge par la Confédération des coûts engendrés par la suppression de l'aide sociale pour les personnes NEM (personnes frappées d'une décision de non entrée en matière), actuellement à la charge des cantons. Une autre proposition visait à suspendre l'élargissement de la suppression de l'aide sociale à tous les requérants déboutés, en l'absence de base juridique claire et dans l'attente d'une évaluation des conséquences d'une telle mesure sur les NEM.

Concernant l'aide sociale, la CDAS a discuté du projet de révision des normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) dont la version définitive devra être approuvée par le Comité directeur. L'application de ces normes révisées fera ensuite l'objet d'une recommandation aux cantons.

En matière de politique familiale, la CDAS a fixé quatre domaines d'action prioritaires: l'harmonisation formelle du droit aux allocations familiales, l'introduction de prestations complémentaires pour les familles, le renforcement des structures d'accueil pré- et extrascolaires, ainsi que l'examen du système fiscal et l'introduction de mesures pour soutenir les familles. La conférence s'est en outre prononcée en faveur d'une loi-cadre fédérale sur les allocations familiales. Selon le principe «un enfant – une allocation», la législation fédérale devrait englober toutes les personnes susceptibles de recevoir une telle allocation.

Conférence romande des affaires sanitaires et sociales (CRASS)

Durant l'année 2004, la CRASS a élaboré diverses prises de position concernant des sujets d'importance nationale, tels que la révision de la LAMal, en tenant compte de la spécificité et des intérêts des cantons romands.

La conférence s'est engagée en faveur d'une collaboration accrue entre les cantons romands en favorisant la mise en place de projets communs, notamment en matière de promotion de la santé (ex. le projet «50 ans et +» avec le soutien de la fondation Promotion Santé Suisse).

La CRASS a approuvé l'annexe tarifaire 2005 de la Convention intercantonale d'hospitalisation conclue entre les cantons romands et le Tessin. Cette convention règle la participation financière de ces cantons aux frais d'hospitalisation de leurs résidents dans les établissements hospitaliers des autres cantons signataires de la convention.

Santé publique

I. Service de la santé publique (SSP)

1. Personnel

Le personnel comprend un chef de service, une économiste à 50 % adjointe du chef de service, deux économistes à temps complet et une économiste à 50 %, un juriste à plein temps et un juriste à 80 % depuis le 1^{er} juillet 2004, un pharmacien cantonal à 50 %, deux collaborateurs administratifs supérieurs à temps complet, une secrétaire à plein temps, une secrétaire à 80 %, une secrétaire à 50 %, une secrétaire à 20 % et un apprenti. Par ailleurs, la déléguée à la prévention des dépendances et à l'éducation pour la santé a été rattachée au Service où elle travaille à 50 % depuis le 1^{er} janvier. A relever enfin que, dans le cadre du projet de nouvelle répartition des tâches entre canton et communes, le projet d'étude de la cantonalisation des structures sanitaires du canton a permis au Service de bénéficier, jusqu'à fin avril 2004, de l'appui d'une juriste à 50 %.

2. Activités en général

Le Service de la santé publique est principalement chargé des tâches suivantes:

- gestion des autorisations de pratique pour les professionnel-le-s de santé;
- préavis des demandes de permis de séjour pour des professionnel-le-s de santé;
- gestion des autorisations de pratiquer à charge de l'assurance-maladie obligatoire;
- gestion des autorisations d'exploitation des institutions de santé;
- contrôle des conditions administratives liées aux demandes d'hospitalisations hors canton;
- suivi du dossier de la planification hospitalière;
- subventionnement des hôpitaux de district;
- subventionnement des services d'aide et de soins à domicile;
- suivi et subventionnement des institutions de promotion de la santé et de prévention et des projets spécifiques en la matière;
- contrôle des agents thérapeutiques et de leur mise dans le commerce, surveillance des pharmacies et des drogueries du canton et contrôle des stupéfiants;
- subventionnement des primes de l'assurance-maladie et de l'assurance scolaire contre les accidents.

En plus de ces activités régulières, les collaboratrices et collaborateurs du Service se sont fortement impliqués dans le groupe de travail chargé de donner suite au Rapport du Conseil d'Etat sur la réforme des structures sanitaires fribourgeoises mis en consultation en 2003. Le Conseil d'Etat ayant décidé la réorganisation prioritaire du système hospitalier cantonal et la création d'un réseau

hospitalier fribourgeois (RHF) en confiant la gestion du système fribourgeois à un établissement autonome de droit public, il s'est agi de prêter main forte au spécialiste mandaté pour préparer un avant-projet de loi instituant le RHF avec les adaptations législatives qui en découlent. Ont ainsi été préparées, à l'intention de la commission chargée d'accompagner le projet, des propositions permettant une nouvelle répartition des tâches et des charges entre Etat et communes et comprenant notamment une éventuelle solution transitoire pour le financement des hôpitaux en l'attente d'une modification de la répartition des ressources fiscales.

Pour donner suite à la consultation de l'avant-projet de loi sur l'organisation des soins en santé mentale et au rapport de l'expertise menée par une délégation d'experts psychiatres de l'OMS, le Service a pris en main le suivi du projet et la préparation des propositions à la nouvelle commission chargée par le Conseil d'Etat de la finalisation du projet de loi, qui devrait être achevé dans le courant 2005.

Le Service a transmis à la Direction de la santé et des affaires sociales pour approbation treize règlements communaux de cimetièrre et quatre règlements communaux en matière de participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires.

Les collaborateurs et collaboratrices du Service se sont occupés des questions relatives à l'application de l'accord sur la libre circulation des personnes conclu avec la Communauté européenne (CE) et la convention relative à l'Association européenne de libre échange (AELE) en matière d'assurance-maladie.

Le Service a en outre poursuivi l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter que doivent obtenir les institutions de santé.

Le Service dispose d'un site Internet pour l'information au public (adresse: <http://www.fr.ch/ssp>). Le nombre de visites sur le site s'élève à 97 218.

3. Professions de la santé

a) Autorisations de pratique

Conformément aux dispositions de la législation sur la santé, la Direction a délivré:

- 13 autorisations de pratiquer la profession d'ambulancier-ière
- 1 autorisation de pratiquer la profession de chiropraticien-ne
- 9 autorisations de pratiquer la profession de médecin dentiste
- 1 autorisation de pratiquer la profession de médecin dentiste dépendant-e
- 3 autorisations de pratiquer la profession de médecin dentiste assistant-e
- 1 autorisation de pratiquer la profession de diététicien-ne
- 3 autorisations de pratiquer la profession de droguiste

- 5 autorisations de pratiquer la profession d'ergothérapeute
- 62 autorisations de pratiquer la profession d'infirmier-ière
- 4 autorisations de pratiquer la profession de logopédiste
- 2 autorisations de pratiquer la profession de masseur-euse médical-e
- 18 autorisations de pratiquer la profession de médecin
- 12 autorisations de pratiquer la profession de médecin chef-fe de clinique
- 2 autorisations de pratiquer la profession de médecin chef-fe de clinique adjoint-e
- 61 autorisations de pratiquer la profession de médecin assistant-e
- 28 autorisations de pratiquer la profession de médecin dépendant-e
- 2 autorisations de pratiquer la profession d'opticien et d'opticien-ne
- 4 autorisations de pratiquer la profession d'opticien-ne diplômé-e
- 11 autorisations de pratiquer la profession d'ostéopathe
- 13 autorisations de pratiquer la profession de pharmacien-ne
- 2 autorisations de pratiquer la profession de pharmacien-ne dépendant-e
- 5 autorisations de pratiquer la profession de pharmacien-ne assistant-e
- 7 autorisations de pratiquer la profession de physiothérapeute
- 3 autorisations de pratiquer la profession de podologue
- 7 autorisations de pratiquer la profession de psychothérapeute
- 7 autorisations de pratiquer la profession de sage-femme
- 2 autorisations de pratiquer la profession de vétérinaire
- 2 autorisations de pratiquer la profession de vétérinaire assistant-e.

174 dossiers de demandes de permis de travail pour du personnel étranger ont été traités durant la période concernée par le contingent 2003/2004, soit un nombre inférieur de 87 unités à celui de la période précédente.

L'application de la limitation de l'admission de médecins à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire («moratoire» ou «gel de cabinets») a continué à générer un nombre important de tâches administratives et juridiques supplémentaires pour le Service. La majorité des pro-

blèmes sont réglés grâce à la collaboration entre les cantons membres de la Conférence Romande des Affaires Sanitaires et Sociales (CRASS) et surtout grâce aux efforts considérables déjà effectués en 2003 par le Service.

Même constat pour l'application de l'accord sur la libre circulation des personnes (et la reconnaissance des diplômes) où les données ont changé, le 1^{er} juin 2004, avec la suppression du principe de la préférence donnée aux travailleurs indigènes.

Dans ce sens, l'année 2004 peut être considérée comme une année de transition qui a permis d'accumuler de nouvelles expériences et de se préparer pour les défis à venir, notamment avec la prolongation du moratoire en 2005 et la probable entrée en vigueur de l'extension aux pays de l'est de l'accord sur la libre circulation.

b) Surveillance des professions de la santé

Pour sa 4^e année d'activité, la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et patientes a été saisie de 21 plaintes, dénonciations ou autres requêtes. Par ailleurs, 21 affaires enregistrées au rôle de la Commission les années précédentes ont également été traitées en 2004, dont 20 ont été liquidées, à savoir:

- par médiation: 7
- par préavis à l'intention de la Direction de la santé et des affaires sociales: 4
- par décision sur demande de levée de mesures de contrainte: 1
- par décision de classement ou de non-entrée en matière: 5
- par l'émission d'instructions: 3

Au 31 décembre 2004, 22 dossiers restent pendents devant la Commission.

La Commission s'est réunie à onze reprises en séance ordinaire et à une reprise en séance extraordinaire.

Ses membres ont en outre pris part, hors séances, aux tâches rendues nécessaires tant par l'instruction des dossiers (notamment des auditions et des inspections), que par la préparation de directives ou circulaires ou par divers échanges de vues (avec l'Office des juges d'instruction, le Conseil de santé ou encore l'Hôpital psychiatrique cantonal).

Le secrétariat de la Commission est assuré par le Service de la santé publique. Pour le secrétariat juridique, la Commission bénéficie de l'appui d'un juriste francophone et d'un juriste germanophone.

c) Formation

A fin 2003, l'ensemble du secteur formation des professions de la santé a été transféré à la Direction de l'instruction publique, de la culture et des sports. Néanmoins, le Service est appelé à fournir des préavis concernant la prise en charge des frais de formation de certaines professions de santé, des propositions et concepts de formation et des reconnaissances de diplômes.

4. Hôpitaux

a) Activités générales

En application de la loi du 23 février 1984 sur les hôpitaux et de la loi du 16 novembre 1999 sur la santé, le Service surveille la gestion et l'administration des hôpitaux publics, contrôle l'activité médico-hospitalière et accorde les subventions cantonales aux hôpitaux de district. Pour ce faire, il adresse à ces établissements les directives pour la préparation des budgets et des comptes, puis procède à l'analyse des documents qui lui sont transmis. Le Service assure le secrétariat des Commissions médicale et de gestion, qui préavisent à l'intention du Conseil d'Etat les demandes budgétaires et les comptes présentés par les hôpitaux, et participe aux séances de ces commissions; il élabore, pour le compte de la Direction de la santé et des affaires sociales, les projets d'arrêtés concernant les budgets et les comptes des hôpitaux de district, en formulant des propositions d'enveloppe budgétaire et de corrections des comptes.

Le Service est chargé de la gestion de la liste des hôpitaux du canton et du traitement des recours liés à sa mise à jour. Par son inscription sur cette liste, un hôpital est réputé admis à fournir des prestations à la charge de l'assurance-maladie obligatoire, conformément à l'article 39 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal). Pour chaque hôpital, la liste indique la catégorie, le mandat et le nombre maximal de lits admis.

Suite à la décision du 15 mai 2002 prise par le Conseil fédéral en réponse au recours interjeté par santésuisse Fribourg (anciennement: Fédération fribourgeoise des assureurs-maladie) contre la liste hospitalière arrêtée par le Conseil d'Etat en date du 22 décembre 1998, le Service a élaboré la nouvelle liste hospitalière du canton. Cette révision se fonde également sur le rapport de juillet 2004 du groupe de travail «Future offre de prestations de l'Hôpital du district du Lac à Meyriez».

Le Service a également mis à jour la liste des hôpitaux situés hors du canton de Fribourg et couvrant les besoins de sa population pour les prestations non disponibles sur le territoire fribourgeois.

Sur la base de ces travaux et des propositions émises lors de la procédure de consultation, le Conseil d'Etat a fixé, par ordonnance du 13 décembre 2004, la liste des hôpitaux du canton de Fribourg et des hôpitaux situés hors canton avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

En outre, le Service répond aux diverses questions relatives au domaine hospitalier, participe aux commissions inter-cantonales et fédérales et est chargé des travaux liés à la planification hospitalière et à sa concrétisation.

Par ailleurs, le Service élabore les projets de message et de décret relatifs aux travaux de construction et de la rénovation des hôpitaux. Il est amené à participer aux commissions de bâtisse lors de l'exécution de certaines constructions. Enfin, le Service veille au respect de projets adoptés par le Grand Conseil et procède au subventionnement des travaux.

b) Subventionnement

L'excédent d'exploitation des hôpitaux cantonaux se monte à 75 212 346 francs, soit 19 634 904 francs pour l'Hôpi-

tal psychiatrique de Marsens et 55 577 442 francs pour l'Hôpital cantonal de Bertigny. Ces chiffres comprennent un montant de 19 071 135 francs représentant la participation sarinoise aux frais d'exploitation de l'Hôpital cantonal en tant qu'hôpital du district de la Sarine.

Le Service a analysé les comptes 2003 et les budgets 2005 des hôpitaux de district.

En 2003, les hôpitaux de district ont reçu une subvention cantonale de 25 216 093 fr. 20 pour leurs frais d'exploitation. Ce montant comprend les acomptes prévisionnels qui s'élèvent à 24 318 039 fr. 60, ainsi qu'un montant de 898 053 fr. 60 représentant la correction des comptes 2003. Les montants payés se répartissent entre les hôpitaux de district de la manière suivante:

Tafers:	Fr. 4 363 123.20	dont Fr. 250 097.60 pour la correction des comptes 2003.
HSF:	Fr. 13 608 737.60	dont Fr. 262 032.00 pour la correction des comptes 2003.
Meyriez:	Fr. 3 416 338.80	dont Fr. 168 296.80 pour la correction des comptes 2003.
HIB:	Fr. 3 827 893.60	dont Fr. 217 627.20 pour la correction des comptes 2003.

Pour le subventionnement des travaux de rénovation, d'agrandissement et de transformation des hôpitaux de Tafers, de Riaz, d'Estavayer-le-Lac et de Châtel-Saint-Denis, un montant total de 12 709 811 francs a été versé, réparti de la manière suivante:

	Subvention 2004
Hôpital de Tafers:	Fr. 4 459 709
Hôpital de Riaz:	Fr. 5 714 795
Hôpital d'Estavayer-le-Lac:	Fr. 2 022 900
Hôpital du district de la Veveysse:	Fr. 512 407

c) Statistiques

Le Service est aussi chargé de l'établissement de la statistique fédérale et des statistiques cantonales en relation avec les hôpitaux.

Le Service a également participé au relevé de la statistique fédérale des hôpitaux, dont les résultats sont publiés par l'Office fédéral de la statistique. Les données récoltées concernent des informations administratives sur les hôpitaux pour l'année 2003. S'agissant des données de la statistique médicale fédérale, leur récolte est assurée par le Service du médecin cantonal.

Le Service a procédé, en accord avec les hôpitaux publics et les cliniques privées, à l'analyse des données de la statistique médicale 2003 fournies par ces établissements dans le cadre du relevé effectué pour le compte de l'Office fédéral des Statistiques (OFS).

Les données 2002 remises par l'OFS concernant les séjours des patients fribourgeois dans les hôpitaux hors canton ont également été analysées et regroupées en fonction des pathologies traitées selon la classification nationale des «APDRG» (All Patient Diagnosis Related Groups). Ces informations ont permis d'établir pour la première fois de manière exhaustive les flux de patients fribourgeois hospitalisés dans les établissements hospitaliers du canton de Fribourg et des autres cantons suisses.

**Statistiques générales d'exploitation en 2004
des hôpitaux en soins somatiques et psychiatriques du canton**

ÉTABLISSEMENTS	Nombre moyen de lits	Nombre de sorties	Nombre de journées de malades	Taux moyen d'occupation	Durée moyenne de séjour	Nombre moyen de patients présents
Hôpitaux cantonaux						
Hôpital cantonal de Bertigny	351	10 979	105 593	82 %	9.6	289
Hôpital psychiatrique de Marsens	190	1 531	66 750	96 %	43.6	182
Hôpitaux de district						
Hôpital de la Singine, Tafers	67	2 511	21 911	89 %	8.7	60
Hôpital du Sud fribourgeois, Site de Riaz	98	4 452	28 285	79 %	6.4	77
Hôpital du Sud fribourgeois, Site de Billens	35	546	11 069	86 %	20.3	30
Hôpital du Sud fribourgeois, Site de Châtel-St-Denis	45	598	13 812	84 %	23.1	38
Hôpital du Lac, Meyriez	49	1 759	12 813	71 %	7.3	35
Hôpital intercant. de la Broye, Site d'Estavayer-le-Lac	46	779	17 671	105 %	22.7	48
Hôpital intercant. de la Broye, Site de Payerne	99	5 010	30 977	85 %	6.2	85
Cliniques privées de Fribourg	136	6 768	39 727	80 %	5.9	109
Total cantonal soins somatiques et psychiatriques	1 116	34 933	348 608	85 %	10.0	952

5. Hospitalisations hors canton

Conformément à l'article 41 al. 2 et 3 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal) et des dispositions cantonales d'exécution, l'Etat participe financièrement aux frais d'hospitalisations hors canton en cas de nécessité médicale, c'est-à-dire en cas d'urgence ou lorsque les traitements médicaux nécessaires ne peuvent pas être fournis par un hôpital du canton de Fribourg. A cet effet, le Service est chargé du suivi et de la mise à jour de la liste des prestations médicales non disponibles («liste négative») ainsi que de la liste des hôpitaux situés hors du canton de Fribourg nécessaires à la couverture des besoins de la population fribourgeoise non couverts par l'offre hospitalière interne.

Afin que le canton puisse se déterminer sur sa participation financière concernant les hospitalisations extracantonales, les médecins traitants, à défaut les hôpitaux de destination, adressent au canton de résidence des patients des demandes de garantie de paiement sur des formulaires comprenant des données médicales confidentielles. L'examen de cette partie des formulaires est réalisé par l'autorité médicale du canton de Fribourg en la matière, soit par un des membres du Collège des médecins-experts désignés par le médecin cantonal. Le Service examine ensuite si les autres conditions légales sont remplies, à savoir les conditions de domicile des patients, de statut public ou subventionné par les pouvoirs publics des hôpitaux de destination et les conditions d'application de la LAMal. Environ 4300 demandes ont ainsi été examinées en 2004. Les décisions émises par la Direction de la santé et des affaires sociales

sont communiquées aux hôpitaux de destination, aux médecins traitants, aux assureurs-maladie et aux patients. La voie du recours au Tribunal administratif du canton de Fribourg est ouverte contre de telles décisions. En 2004, suite aux 18 recours déposés auprès du Tribunal administratif, sept garanties de paiement ont finalement été octroyées, six décisions de refus de participation financière ont été confirmées et cinq cas sont encore pendants.

En 2004, les comptes de l'Etat de Fribourg pour les hospitalisations hors canton ont affiché un montant de 21 010 537 francs tandis qu'un montant de 16 500 000 francs était inscrit au budget. Un crédit complémentaire de 4 500 000 francs a été octroyé en cours d'année par le Conseil d'Etat pour palier le manque récurant de moyens dans les budgets des années précédentes, situation qui a entraîné, année après année, un report du paiement des factures des hôpitaux sur l'exercice comptable suivant. Ainsi, dans les comptes 2004, environ 8,4 millions de francs ont servi à payer des factures concernant des séjours 2003.

Estimation au 31.12.2004 des séjours annuels à charge de l'Etat

Année	Comptes de l'Etat		Valeur estimée par année de séjour	
	Séjours imputés	Montant	Séjours annuels	Montant
2000	2 402	16 346 347.-	2 163	14 773 638.-
2001	2 312	15 435 000.-	2 184	15 070 219.-
2002	2 157	15 401 895.-	2 209	16 157 220.-
2003	2 136	15 703 521.-	2 465	18 250 925.-
2004	2 650	21 010 537.-	2 500	19 500 000.-

Concernant la provenance des patients, les tendances suivantes peuvent être retenues pour les années 2002 et 2003 sur la base des données relevées au 31 décembre 2004:

District	Séjours 2002 pour 1000 habitants	Séjours 2003 pour 1000 habitants	Coût 2002 par habitant	Coût 2003 par habitant
Sarine	8.95	9.48	66.03	63.05
Singine	11.24	11.52	90.00	89.71
Gruyère	6.48	7.12	48.20	54.27
Lac	11.49	13.36	76.80	93.05
Glâne	6.82	7.89	41.14	60.66
Broye	8.81	9.98	56.66	82.36
Veveyse	10.22	12.84	87.12	118.66
Total	9.12	9.99	66.69	73.99

Il faut rappeler que les patients au bénéfice d'une assurance complémentaire peuvent librement recourir par convenance personnelle aux services d'un hôpital sis hors canton, cela même sans nécessité médicale ou urgence, mais alors sans contribution financière du canton. Sur la base du relevé 2002 effectué par l'Office fédéral de la statistique, l'Etat de Fribourg participerait au financement d'environ un tiers de l'ensemble des hospitalisations des patients fribourgeois hors canton.

L'évolution des séjours par catégorie d'établissement montre la prédominance des prestations universitaires, notamment à l'Inselspital et au Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), par rapport aux autres types d'établissements:

Catégories d'hôpitaux	Séjours 2002		Séjours 2003		Montant 2002		Montant 2003	
		%		%		%		%
• Universitaires	1 646	75	1 866	76	13 551 514	84	15 167 270	83
<i>dont CHUV</i>	592	27	701	29	5 221 730	32	6 206 296	34
<i>dont INSELSPITAL</i>	916	42	1 037	42	6 585 212	41	7 494 278	41
<i>dont autres</i>	138	6	128	5	1 744 572	11	1 466 696	8
• Généraux	290	13	333	13	1 092 552	7	1 238 568	7
• Réhabilitation	110	5	96	4	580 916	4	568 405	3
• Spécialisés	131	6	130	5	530 370	3	791 456	4
• Psychiatrie	32	1	40	2	401 868	2	485 226	3
Total	2 209	100	2 465	100	16 157 220	100	18 250 925	100

6. Planification hospitalière

L'Hôpital du Sud Fribourgeois a continué sa phase de restructuration, qui ne sera véritablement terminée qu'avec la réalisation des travaux de transformation du site de Billens. A cet effet, le Service est fortement impliqué dans le suivi de la mise au point du projet de transformation de l'hôpital de Billens, pour lequel un crédit d'investissement devrait être soumis au Grand Conseil au cours du 1^{er} semestre 2005.

Pour le Nord-Est du canton, le Conseil d'Etat s'était fixé pour objectif de trouver et d'arrêter d'ici la fin de la législature, en 2006, une solution définitive garantissant l'offre en soins aigus à la fois avantageuse et de qualité pour le district du Lac. Dans ce cadre, le Service a participé activement aux réflexions et assuré le suivi du groupe de travail

«Traitement hospitalier dans le district du Lac». Les délégations du Conseil d'Etat, des districts de la Singine et du Lac réunies dans ce groupe de travail ont achevé un rapport commun qui définit une nouvelle offre de prestations et détermine le processus permettant de définir la future mission de l'hôpital de Meyriez. Ce rapport commun a mis un terme aux négociations concernant l'avenir de cet hôpital. Il a été adopté par le Conseil d'Etat le 17 août 2004.

7. Soins et aide familiale à domicile

Le Service de la santé publique est chargé du subventionnement des services d'aide et de soins à domicile. Pour l'accomplissement de cette tâche, il adresse des directives aux services pour l'établissement des budgets et des comptes et analyse en détail les données nominatives salariales du personnel qu'il subventionne. Le Service assure également le secrétariat et le suivi des dossiers de la Commission cantonale pour les soins et l'aide familiale à domicile. Pour la Direction de la santé et des affaires sociales, le Service analyse les demandes de modification de la dotation des services, ainsi que leurs demandes d'autorisation d'exploiter et de reconnaissance. Il répond aux diverses questions relatives aux soins et à l'aide familiale à domicile et participe, dans la mesure de ses disponibilités, aux travaux intercantonaux et fédéraux.

18 services de soins et d'aide familiale à domicile bénéficient d'une subvention cantonale, soit six services de soins à domicile, cinq services d'aide familiale, et sept services mixtes. Toute la population fribourgeoise est couverte par l'ensemble de ces services. Les subventions sont allouées sur la base des frais du personnel soignant et des aides familiales et au foyer, déduction faite des subventions fédérales reçues par les services et des produits de la facturation des prestations aux assureurs-maladie. Le taux de subventionnement est de 47,5 % pour le personnel soignant et de 28,5 % pour le personnel d'aide. Pour 2004, les subventions ont atteint 2 625 228 fr. 40 (2 265 099 fr. 35 en 2003) et ont été réparties comme il suit:

Subventions cantonales versées en 2004

	Soins à domicile	Aide à domicile
Sarine	607 572.60	501 623.65
Singine	94 420.05	103 058.45
Gruyère	191 177.30	234 323.10
Lac	95 759.50	45 516.95
Glâne	171 279.55	132 078.40
Broye	112 796.85	156 152.15
Veveyse	52 833.00	126 636.85
Total	1 325 838.85	1 299 389.55

Il faut souligner encore que le Service a élaboré un projet de révision de la loi du 27 septembre 1990 sur les soins et l'aide familiale à domicile. L'introduction de la fourniture conjointe des soins et de l'aide à domicile, l'extension des prestations, l'augmentation des exigences techniques et qualitatives et la révision du système de subventionnement sont les changements importants apportés par ce projet de modification. Ce projet de révision, mis en consultation du 24 août au 31 octobre 2004, devrait être soumis à l'approbation du Grand Conseil au cours du 1^{er} semestre 2005.

8. Promotion de la santé et prévention (voir II. Service du médecin cantonal, ch. 3)

En collaboration avec le Service du médecin cantonal, le Service, principalement par la déléguée à la prévention des dépendances et à l'éducation pour la santé, assure la pertinence des actions de prévention, le suivi ainsi que la coordination entre les différents projets de promotion de la santé et de prévention.

En 2004, le Service s'est employé à finaliser le règlement concernant la promotion de la santé et la prévention.

Ce règlement définit principalement les compétences, la composition et l'organisation de la Commission de promotion de la santé et de prévention nommée par le Conseil d'Etat, le contrôle et l'évaluation des projets de promotion de la santé et de prévention et des institutions actives dans ce domaine et subventionnées par l'Etat, les critères et modalités du subventionnement des projets et institutions, ainsi que l'organisation de la promotion de la santé et de la prévention auprès des enfants et des jeunes, en particulier la médecine scolaire.

Le Service a également aidé le Service du médecin cantonal à la mise au point de deux projets d'ordonnances sur l'organisation de la médecine scolaire à l'école enfantine et à l'école primaire, élaborés en application notamment de l'article 30 de la loi du 16 novembre 1999 sur la santé et qui devraient être adoptées par le Conseil d'Etat au début 2005.

Au budget du Service de la santé publique figurent, d'une part, les subventions de prestations d'institutions de promotion de la santé et de prévention, et, d'autre part, les subventions pour des projets spécifiques. En 2004, un montant total de 1 149 280 francs a été consacré aux prestations d'institutions et un montant de 1 025 640 fr. 45 a été versé à divers projets spécifiques. Ces montants comprennent aussi la part prélevée sur la Dîme de l'alcool versée au canton par la Régie fédérale des alcools.

Pour ce qui a trait aux prestations d'institutions, le montant de la subvention couvre les activités constantes des institutions concernées, à savoir notamment: l'analyse des besoins, la mise en œuvre et le suivi des prestations correspondant à leur mission, l'élaboration de concepts généraux et de projets spécifiques, la collaboration avec d'autres partenaires pour la conception, la réalisation et/ou l'évaluation de projets spécifiques, ainsi que la diffusion de l'information. Les institutions qui reçoivent des subventions à ce titre sont le Release, le Verein für Gesundheitsförderung und Suchtprävention et la Ligue fribourgeoise pour la prévention de l'alcoolisme et des autres toxicomanies.

Le Service a poursuivi la préparation de mandats de prestations qui devraient être passés avec la plupart des institutions de promotion de la santé et de prévention, mandats qui doivent contribuer à une meilleure transparence des différentes activités de chacune des institutions concernées.

Quant aux projets spécifiques, ils désignent des actions de promotion de la santé et de prévention ciblées en fonction d'une thématique particulière. Ils sont limités dans le

temps et doivent faire l'objet d'une évaluation systématique de l'adéquation entre les objectifs visés et les moyens déployés (procédures, méthodes). Ces projets spécifiques de prévention s'inscrivent dans le cadre des «Domaines prioritaires de santé» approuvés par le Conseil d'Etat en mars 1999 (suicides, comportements néfastes à la santé, accidents, utilisation inadéquate des services de santé).

Les divers projets spécifiques de promotion de la santé et de prévention soutenus en 2004 portent sur des thématiques variées, par exemple: promotion de la santé, suicide, alimentation saine, troubles de l'alimentation, tabac, alcool, comportements de dépendance, cancer du sein et du col de l'utérus, problèmes psychosociaux des adolescent-e-s. A titre d'exemple de projets spécifiques subventionnés, il faut relever en particulier le projet de promotion de la santé par l'éducation familiale réalisé avec le soutien de la Fondation Promotion Santé Suisse, qui a pour but de promouvoir dans le canton de Fribourg un cadre familial favorable au développement et à la santé des jeunes enfants par le renforcement des compétences parentales, le programme de prévention Choice pour des jeunes vivant des situations de crise, le projet de prévention du stress dans le couple, le projet Fourchette Verte et le programme d'aide aux enfants avec problèmes de surpoids.

En 2004 également, le Service a reçu le mandat d'élaborer un concept de «santé scolaire» en collaboration avec le Service du médecin cantonal et les services concernés de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport; ce concept sera finalisé au cours du 1^{er} semestre 2005. En parallèle, le Service soutient l'élaboration d'un concept de prévention de dépendances dans les écoles professionnelles et les autres entités reliées au Service de la formation professionnelle.

La concrétisation de la collaboration intercantonale à laquelle le Service participe, un des points forts de l'année 2004, a permis:

- un réel avancement de la coordination romande des programmes de dépistage systématique du cancer du sein par mammographie;
- la mise sur pied par le Dispositif intercantonal des délégués à la prévention de la santé (Dipps), avec le soutien de la Fondation Promotion Santé Suisse, du Programme intercantonal de promotion de la santé des personnes de 50 ans et plus en collaboration avec les cantons de Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Vaud et Valais;
- la rédaction, par l'Observatoire suisse de la santé en collaboration avec le Dipps, d'un rapport présentant pour les cantons romands une lecture comparative des résultats de l'Enquête sur la santé des suisses ESS02;
- la poursuite du programme de promotion de la santé par une alimentation équilibrée Fourchette verte;
- le renforcement de la plateforme CIAO destinée aux adolescent-e-s de Suisse romande, qui a pour but de divulguer l'information de prévention et de promotion de la santé dans une dizaine de domaines intéressant les jeunes, tels que les drogues, la sexualité, les droits, la santé ou les relations.

A relever enfin que le Service a collaboré activement à la préparation de la 7^e Conférence nationale sur la promotion de la santé organisée par la fondation Promotion Santé Suisse, qui s'est déroulée à Fribourg les 27 et 28 janvier 2005.

9. Activités du pharmacien cantonal

Avec la fusion de deux pharmacies en ville de Fribourg, le nombre des officines publiques du canton a diminué d'une unité et est désormais de 64. Le nombre des drogueries (13) et celui des médecins autorisés à tenir une pharmacie privée dans une localité où les possibilités d'accès à une pharmacie sont insuffisantes (12) restent quant à eux inchangés.

Le contrôle des locaux et installations et la surveillance des procédures opérationnelles des lieux de remise de médicaments aux patients-e-s se sont poursuivis. Les pharmacies hospitalières de l'Hôpital cantonal de Fribourg et de l'Hôpital du Sud Fribourgeois à Riaz, ainsi que le stockage intermédiaire de poches de sang et de produits dérivés dans tous les établissements hospitaliers fournis par le Service Régional de Transfusion Sanguine de Fribourg, avant leur utilisation thérapeutique, ont fait l'objet d'inspections particulières.

Toute pharmacie d'institution de santé doit être placée sous la responsabilité d'un pharmacien ou d'une pharmacienne qui assure une assistance pharmaceutique. Trois autorisations ont été délivrées en 2004, portant ainsi à 50 le nombre de pharmacies d'institution placées sous assistance pharmaceutique.

Au plan national, le pharmacien cantonal a été amené à participer aux séances de travail concernant la répartition des tâches d'inspection et de contrôle entre Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques, et les cantons. Cette nouvelle répartition augmente et intensifie les interventions des pharmaciens cantonaux et de l'Inspectorat Romand de la Fabrication et de distribution/répartition des Agents Thérapeutiques (IRFAT). A signaler que, dans le canton de Fribourg, le nombre d'entreprises concernées a encore augmenté, ce qui est réjouissant au plan économique.

Il faut signaler également la collaboration accrue nécessitée en 2004 par l'obligation de faire accréditer l'IRFAT, exigence qui découle de la reconnaissance mutuelle générale des inspections entre les pays membres de la «Pharmaceutical Inspection Convention (PIC)». Cette tâche a impliqué de nombreuses séances de travail entre l'inspecteur responsable et les pharmaciens des six cantons romands qui collectivement dirigent l'administration et les contrôles de l'IRFAT. Il importe par ailleurs de relever que les instances cantonales concernées par les contrôles des entreprises devant satisfaire aux Bonnes Pratiques de Distribution (BPD) doivent à leur tour être certifiées, afin de valider le système qualité de leur activité d'inspection. La phase de concrétisation vient de débiter et cette certification devrait être sous toit en 2005, au plus tard en 2006, au niveau de la collaboration intercantonale des sièges romands autour de l'inspecteur régional pour la Suisse occidentale.

10. Assurance-maladie

En 2004, 91 929 personnes ont bénéficié de la réduction de primes accordées aux assurés de condition modeste. Ces réductions de primes s'élèvent à 114 766 920 francs.

Pour le surplus, il y a lieu de consulter le rapport de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) présenté au Grand Conseil.

11. Assurance scolaire contre les accidents (ASA)

Le personnel de l'ASA comprend deux collaborateurs à plein temps dont l'un, responsable de l'institution, est spécialisé dans la liquidation des sinistres et l'autre, collaborateur administratif, spécialisé dans la facturation informatisée et la gestion des grands fichiers cantonaux. Conformément aux dispositions de la convention entre le Conseil d'Etat du canton de Fribourg et la fondation Mutualité Assurances, cette dernière assume la responsabilité de la gestion comptable (en particulier le bouclage annuel des comptes et le contentieux).

L'ASA a pour but d'intervenir financièrement lors d'une lésion corporelle subie par un ou une élève et doit garantir:

- le paiement de tous les frais de traitement (immédiats et futurs) à charge des parents, à titre complémentaire et subsidiaire;
- une indemnité en cas de décès;
- le versement d'un capital en cas d'invalidité.

Pour chaque cas de sinistre, l'ASA prend en charge les frais non couverts par l'assurance-maladie, à savoir: le solde des frais qui touche les soins dentaires, la quote-part de 10 % (traitement ambulatoire et séjour hospitalier), la franchise annuelle à option, la franchise annuelle ordinaire, les transports, les frais de recherches et de sauvetage, les lunettes cassées, les moyens orthopédiques, les prothèses et les béquilles.

Les cas de décès (indemnité de 5000 francs) et d'invalidité (capital de 150 000 francs progressif à 350 %) sont annoncés à la Nationale Suisse Assurances qui réassure ces deux risques.

Pour remplir ces tâches, l'ASA encaisse des primes et reçoit des subventions cantonales et communales. Ainsi, durant le deuxième trimestre de chaque année scolaire, l'ASA expédie des décomptes de prime (30 francs par élève) à plus de 21 000 familles du canton. Une prime intégrale de 50 francs (sans subventionnement) est encaissée auprès des élèves «hors-canton». Une prime facultative est encore encaissée pour plus de 400 enfants en âge préscolaire. Quant aux subventions, un décompte est adressé à toutes les communes pour le paiement de la subvention communale annuelle (selon effectif des élèves et classification de la commune). Le canton s'acquitte d'une subvention égale au montant de la subvention communale, moins la réduction linéaire de 10 % décidée par arrêté du 9 décembre 1999.

Enfin l'ASA remplit le rôle d'organe de contrôle pour l'obligation d'assurance du risque accident (gestion des élèves assurés auprès d'une assurance privée).

a) Données statistiques

Prestations payées	Fr. 306 294.20
Nombre d'accidents survenus en 2004	1 366
Nombre d'accidents annoncés en 2004, mais survenus au cours des années antérieures	7
Total	1 373

Il y a chaque année une différence entre le nombre de cas d'accidents annoncés et celui des prestations servies. L'Assurance scolaire contre les accidents étant complémentaire et subsidiaire aux autres caisses-maladie, elle n'intervient donc pas nécessairement dans chaque cas ou alors elle n'intervient qu'ultérieurement pour des prestations non reconnues par ces dernières. Dans bien des cas, le traitement doit être différé en raison de l'âge de la victime.

Année d'accident	Nombre de prestations servies en 2004	Montant
1978	1	3 094.25
1982	4	2 746.10
1984	5	5 771.25
1986	1	827.35
1987	5	3 941.70
1988	14	10 490.60
1989	6	8 369.85
1990	4	5 530.80
1991	14	16 064.90
1992	14	16 224.05
1993	18	26 430.20
1994	11	9 321.70
1995	12	11 931.05
1996	10	7 069.75
1997	9	1 575.20
1998	15	6 755.25
1999	7	3 086.25
2000	9	1 830.65
2001	18	5 075.55
2002	46	15 787.85
2003	351	58 134.70
2004	606	86 235.20
Total	1 180	306 294.20

La répartition des frais selon leur nature est la suivante:

Frais médicaux et hospitaliers	36,30 %
Soins dentaires	49,80 %
Frais de transports	7,00 %
Appareils, prothèses, lunettes	6,40 %
Frais de sauvetage	0,50 %

En 2004, un cas de décès et deux cas d'invalidité ont été annoncés à la Nationale Suisse Assurances. Cette dernière a réglé cinq cas d'invalidité représentant une somme de 558 388 fr. 70 et trois cas de décès pour un montant de 5038 francs. Cependant, au 31 décembre 2004, neuf cas d'invalidité restaient en suspens pour une réserve totale de 1 231 900 francs. La prime de réassurance pour décès et invalidité s'élève à 31 fr. 40 par assuré, soit une somme totale d'environ 850 000 francs.

b) Cotisations

Un montant de 992 400 francs a été facturé pour les assurés «obligatoires» à 30 francs (33 080), un montant de 13 410

francs pour les assurés «préscolaires» à 30 francs (447) et un montant de 13 800 francs pour les assurés «hors-canton» à 50 francs (276).

Lors de cette facturation, 5383 assurés privés ont été dispensés de l'obligation d'assurance auprès de l'ASA.

c) Subventions

Les subventions des 202 communes représentent la somme totale de 327 350 francs. La subvention cantonale a été réduite à 294 615 francs, compte tenu des mesures d'économies prises par les autorités cantonales en matière de subventionnement.

d) Nouvelle loi du 12 octobre 2004

Dans le cadre des mesures 2004 destinées à garder la maîtrise des finances de l'Etat, le Grand Conseil a, le 12 octobre 2004, adopté une loi modifiant l'article 6 de la loi du 18 novembre 1971 créant une assurance scolaire contre les accidents.

Conformément au nouvel article 6 de la loi du 18 novembre 1971 créant une assurance scolaire contre les accidents, les parents ne supporteront plus le 60 % mais le 75 % de la prime annuelle, le solde étant pris en charge par les pouvoirs publics, à raison de 12,5 % par l'Etat et de 12,5 % par les communes, compte tenu de leur classification.

En raison des réserves accumulées à ce jour par l'assurance scolaire contre les accidents et de la baisse du volume des prestations prises en charge depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, le Conseil d'Etat a également décidé de réduire la prime annuelle de 50 à 40 francs. Ainsi, le montant à charge des parents (75 % de 40 francs au lieu de 60 % de 50 francs) sera inchangé et se montera à 30 francs par enfant.

La nouvelle loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

II. Service du médecin cantonal (SMC)**1. Personnel**

Le personnel comprend le médecin cantonal, le médecin cantonal adjoint, une collaboratrice administrative, deux secrétaires à temps partiel (1 EPT), une apprentie employée de commerce et 3 infirmières qui se partagent 2 EPT.

2. Activités générales

De nombreux préavis ont été donnés sur des projets fédéraux et cantonaux. Le Service a participé régulièrement à diverses commissions et groupes de travail concernant la planification sanitaire, les EMS, les mesures sanitaires d'urgence. Le Service a supervisé la procédure des préavis médicaux concernant les hospitalisations hors canton et a traité un certain nombre de recours.

Le médecin cantonal adjoint a assuré la permanence pour la coordination des secours lors du meeting aérien de Payerne Air04. Un médecin-chef ORCAF ainsi que 4 suppléants

ont été nommés. Le Service, en collaboration avec ces médecins, a actualisé le concept ORCAF sanitaire. Enfin, le Service a participé à un groupe de travail dans le but d'analyser les risques de catastrophes dans le canton.

Une information destinée au public a été donnée via le site internet du Service (www.fr.ch/smc) sur la prévention des problèmes de santé dus aux canicules. Le médecin cantonal a été consulté par l'Académie suisse des sciences médicales au sujet des nouvelles directives pour la prise en charge des patients en fin de vie.

3. Activités spécifiques

a) Lutte contre les maladies transmissibles

Parmi les maladies transmissibles annoncées conformément à la loi fédérale sur les épidémies et ayant nécessité des enquêtes épidémiologiques, signalons en particulier 16 cas de tuberculose, dont 5 cas de tuberculose contagieuse, 3 infections invasives par méningocoques, 54 cas d'hépatite B, dont 3 chroniques, 59 cas d'hépatite C dont 6 chroniques, 44 cas de salmonellose, 4 cas de shigellose, 58 autres maladies infectieuses (dont 1 cas de Creutzfeldt-Jakob sporadique, 4 d'encéphalite à tiques, 2 de légionellose, 4 d'*Haemophilus influenzae*, 5 de paludisme, 4 d'hépatite A, 3 de rougeole, 33 de pneumocoques. Il y a eu 8 nouveaux cas de malades du sida qui ont été annoncés ainsi que 18 tests HIV positifs (comprend aussi les personnes malades). Une garderie d'enfants a été contaminée par la gale et a nécessité des mesures de conseil.

841 vaccinations ont été administrées à des voyageurs dont 198 ont profité d'une consultation médicale spécialisée. 153 vaccinations contre l'hépatite B ont été faites aux élèves de l'Ecole du personnel soignant et au personnel de la police. A la demande d'entreprises privées, 75 personnes ont été vaccinées contre la grippe.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance cantonale concernant l'hygiène des piscines et des plages de baignade publique, à la demande du Laboratoire cantonal, le Service a participé aux cours donnés aux responsables de piscine.

Le Service a participé à l'élaboration d'un concept d'harmonisation entre les cantons romands pour l'éviction scolaire en cas de maladie transmissible.

b) Médecine scolaire

Les médecins scolaires ont procédé aux contrôles préventifs dans l'ensemble du canton en 1^{re} et 5^e année primaire ainsi que dans un certain nombre de cycles d'orientation. Les médecins scolaires ont en outre administré les vaccins contre la rougeole, oreillons et rubéole, contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la poliomyélite. Comme ces dernières années, la vaccination des adolescents contre l'hépatite B a remporté un bon succès puisque environ 75 % des jeunes ont été vaccinés.

c) Toxicomanies

386 personnes (304 hommes et 82 femmes) sont en traitement autorisé de substitution par des stupéfiants: méthadone orale 348, buprénorphine 35 et autres produits 3. Ces

patients sont pris en charge par 50 médecins praticiens et 5 médecins de l'Unité spécialisée en toxicomanies à Fribourg (226 patients) et au Service psychosocial de Bulle (19). Durant l'année, 79 traitements ont pris fin et 65 nouveaux patients ont été admis. La fourchette d'âge des patients se situe entre 23 et 61 ans (86 patients ont plus de 41 ans). 7 personnes sont décédées d'une overdose.

Selon des estimations basées sur des chiffres suisses, les dépendances dans le canton touchent par le tabac 34 900 gros fumeurs (plus de 10 cigarettes par jour); par les médicaments 5600 personnes; par l'alcool 4000 personnes avec consommation à haut risque (60 g d'alcool pur par jour pour les hommes et 50 g d'alcool pur par jour pour les femmes); 3600 consommateurs à risque de cannabis (plus d'une fois par semaine); 700 héroïnomanes et 250 cocaïnomanes. Faute d'un nombre de patients suffisant, le programme de méthadone injectable a été arrêté dès le 1^{er} juillet 2004.

d) Institutions de santé – Personnes âgées

Les dossiers de 29 institutions de santé ont été étudiés dans le cadre de l'octroi d'une autorisation d'exploitation. 22 d'entre elles ont fait l'objet d'une visite avec évaluation des critères exigés. Ces institutions de santé comprennent les EMS, les homes simples, les autres types d'établissements d'accueil pour personnes âgées, les institutions pour personnes handicapées et inadaptées, les services de soins et d'aide à domicile, un centre de puériculture.

Le nombre de personnes âgées dans les EMS présentant des troubles psychiatriques importants (maladie d'Alzheimer, démence vasculaire, maladie de Parkinson, dépression) étant de plus en plus grand, le Service a initié des études et projets pilotes concernant la psychiatrie de liaison, la création d'unités fermées dans les EMS et, à plus long terme, l'opportunité éventuelle de créer un EMS fermé pour les personnes fortement désorientées et avec risque de fugue. Ces projets sont en cours et sont menés conjointement par l'Hôpital psychiatrique cantonal et l'AFIPA. Des directives plus précises ont été émises dans les EMS sur l'application de mesures limitatives de la liberté d'action et de mouvement. 70 lits supplémentaires ont été médicalisés dans 8 EMS et pour cela divers contrôles et visites ont été effectués. L'ensemble des EMS, des homes simples et des services de soins et d'aide à domicile ont reçu, pour application obligatoire, des directives et recommandations dans le domaine du traitement et de la prise en charges des personnes âgées en situation de dépendance. Ces nouvelles directives ont été émises par l'Académie suisse des sciences médicales. Ces directives et recommandations seront considérées désormais comme la référence en matière d'éthique médicale et soignante, tout particulièrement vis-à-vis des personnes âgées. Le Service a poursuivi sa participation au groupe de travail intercantonal *Qualité – Surveillance des EMS* et a rejoint le groupe de travail *d'intégration des nouveaux métiers de la santé dans la pratique*.

e) Prévention et promotion de la santé

La présentation des résultats de l'enquête sur la santé des écoliers et écolières fribourgeois (11-16 ans), menée par l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et des toxico-

dépendances et financée conjointement par l'Office fédéral de la santé publique et le canton de Fribourg a eu lieu dans le courant 2004. Basée sur les déclarations de 1210 jeunes (571 garçons et 639 filles), sélectionnés au hasard et issus des deux régions linguistiques, l'enquête a notamment démontré qu'à 11 ans déjà, un tiers des enfants se sentent fatigués plusieurs fois par semaine, et qu'à 16 ans ils sont déjà deux tiers. La fatigue est le problème de santé le plus fréquemment mentionné, suivi par les difficultés à s'endormir. Plus de 20 % des élèves interrogés déclarent que leur père ou beau-père fume trop et 35 % qu'il travaille trop. L'enquête démontre aussi qu'à 16 ans, les jeunes se confient facilement à des ami-e-s du même âge, d'où l'importance de leur garantir des lieux de rencontre adaptés tels que centres de loisirs ou centres sportifs. La difficulté de parler de leurs soucis concerne plus les filles que les garçons. A l'image de l'ensemble de la Suisse, la consommation d'alcool est, elle, en nette augmentation. Dans le canton de Fribourg, 30 % des garçons et près de 14 % des filles ont déjà bu de l'alcool à l'âge de 11 ans. L'envie de goûter de l'alcool et d'en boire pour les grandes occasions est parmi les raisons les plus fréquentes qui incitent les jeunes à consommer.

Ces résultats, dont la synthèse peut être consultée sur le site du Service (www.fr.ch/smc), sont une source importante de références en particulier pour la médecine scolaire et les personnes œuvrant dans le domaine de la prévention des dépendances.

Le Service a participé avec les autres cantons romands et en collaboration avec l'Office fédéral de la statistique et l'Observatoire de la santé à la valorisation de l'enquête suisse sur la santé (15 ans et +). Ces résultats devraient être connus dans le courant 2005 et servir de base pour la fixation des nouveaux axes prioritaires en matière de prévention dans le canton.

En janvier 2004, a débuté la campagne de dépistage systématique du cancer du sein par mammographie. Cette campagne est menée par la Ligue fribourgeoise contre le cancer sur mandat de l'Etat. Le financement est assuré par la Loterie Romande, l'Etat, les caisses-maladie et les patientes (12 fr. 40). Le médecin cantonal assure la présidence du comité de pilotage de ce projet. Ce dépistage, échelonné sur 2 ans, touchera 25 000 femmes âgées de 50 à 70 ans. En 2004, ce projet a rencontré un vif succès malgré quelques difficultés de jeunesse: 12 500 femmes ont été invitées, 2019 ont passé l'examen de dépistage qui a détecté une dizaine de cas suspects de cancer du sein (pris en charge par la suite par les médecins traitants). En fin d'année 2004, environ 150 femmes s'inscrivaient chaque semaine pour une mammographie. Les centres qui participent à cette campagne sont l'Hôpital cantonal, l'Hôpital du Sud Fribourgeois à Riaz, l'Hôpital de Meyriez, l'Hôpital intercantonal de la Broye à Payerne, l'Hôpital Jules Daler et le centre CIMED.

III. Service dentaire scolaire (SDS)

1. Personnel

Le personnel comprend un chef de service, un médecin dentiste conseil à temps partiel, trois médecins dentistes spécialistes en orthodontie, dont un à temps partiel, huit médecins dentistes, dont deux à temps partiel, quinze assistantes en médecine dentaire, dont dix à temps partiel, trois apprenties, deux éducatrices en hygiène dentaire à temps partiel et quatre secrétaires à mi-temps.

2. Activités

L'activité du Service dentaire scolaire est essentiellement axée sur la prévention, la promotion de l'hygiène bucco-dentaire, la lutte contre la carie, les affections parodontales et la correction des malformations bucco-dentaires. Pour mener à bien ses différentes tâches, le Service est divisé en trois sections:

a) Prophylaxie

Les éducatrices en hygiène dentaire dispensent aux élèves du canton, en âge de scolarité obligatoire, un enseignement tant pratique que théorique sur la manière adéquate d'observer une saine hygiène dentaire. De l'école enfantine à la sixième primaire, chaque classe est visitée en principe une fois par année. Actuellement, vu l'augmentation constante du nombre d'élèves, il faut environ 18 à 20 mois à nos deux éducatrices pour visiter l'ensemble des enfants du canton. Afin de permettre aux élèves de mettre en pratique la théorie enseignée et également dans un but préventif, chaque enfant reçoit gratuitement une brosse à dent, ainsi que du matériel didactique. Les éducatrices en hygiène dentaire ont visité 877 classes et ont dispensé leur enseignement à 15 949 élèves.

Grâce au travail de fond effectué par le Service et aussi grâce au suivi régulier du médecin dentiste, la carie régresse de manière satisfaisante chez les enfants en âge de scolarité. Par contre, année après année, on constate encore et toujours une progression inquiétante de la carie chez les enfants en bas âge.

Cette année, dans le courant du mois de septembre, le Service a organisé à Fribourg, la journée romande de prophylaxie. Une soixantaine de spécialistes de toute la Romandie ont participé à cette journée. Cette manifestation fut, d'une part, l'occasion de présenter le travail effectué dans notre canton, de rappeler les valeurs essentielles d'une bonne prophylaxie dentaire et, d'autre part, de faire le bilan de la santé bucco-dentaire en Suisse romande.

b) Soins dentaires

Le Service met à disposition des enfants en âge de scolarité obligatoire une infrastructure permettant de contrôler et, si nécessaire, de soigner leurs dents et leurs gencives. Il dispose désormais de trois cliniques dentaires itinérantes, dont l'une est à l'usage exclusif des contrôles, et de sept cliniques fixes. Les cliniques itinérantes sont chargées de se déplacer dans toutes les communes du canton qui n'ont pas de médecin dentiste scolaire.

L'année 2004 a permis au Service d'ajuster et d'améliorer les mesures de restructuration des cliniques dentaires mises en place ces dernières années. Pour mémoire, le concept prévoit qu'à moyen terme, le Service dentaire scolaire ne desservira plus les communes du canton au moyen de cliniques itinérantes, mais proposera aux communes qui ne disposent pas de leur propre service dentaire et qui ne souhaitent pas collaborer avec des dentistes privés, de faire contrôler et soigner leurs enfants dans des cabinets fixes, installés dans plusieurs localités du canton. Dans la réorganisation progressive du Service dentaire scolaire, diverses étapes ont déjà été franchies:

- 1999: regroupement des communes du plateau de Marly sur la clinique de Marly;
- 2000: diminution des déplacements de la clinique N° 2 qui desservait la Glâne;
- 2001: suppression de la clinique N° 1 qui desservait notamment la Singine et le Lac; prise en charge des enfants de ces districts par les cliniques fixes de Düdingen, Marly et Fribourg ainsi que par une clinique itinérante stationnée en alternance à Tafers, Wünnewil et Schmitten;
- 2002: regroupement des enfants de La Tour-de-Trême sur la clinique de Bulle et de ceux de Granges-Paccot sur la clinique de Villars-sur-Glâne.
- 2003: suppression des cliniques itinérantes N° 2 et 4 desservant respectivement les districts de la Glâne et de la Gruyère et remplacées par des cliniques dentaires fixes. Les contrôles dentaires continuent à être assurés dans ces deux districts par une caravane dentaire. Aménagement d'un cabinet au collège du Sud à Bulle pour la pratique de l'orthodontie.

Il faut relever avec satisfaction que les différentes restructurations ont apporté année après année, une augmentation réjouissante du nombre de patients et ont amélioré sensiblement la rentabilité du Service. Toutefois, cet optimisme doit être tempéré, car victime de son succès, le Service a de

la peine à faire face à la demande. Il ne peut plus contrôler et soigner les enfants conformément à la loi qui prévoit que le médecin dentiste scolaire examine au moins une fois par année la dentition des enfants.

Dans le courant de l'été, la clinique de Villars-sur-Glâne a été complètement rénovée et équipée d'installations de dernière génération.

Pour la première fois dans le canton, la clinique de Marly a contrôlé et soigné les enfants selon les critères définis par l'OMS. Les données ainsi fournies permettront d'établir une étude comparative sur le développement de la carie entre une région de suisse et différentes régions du globe.

Le nombre de déplacements des cliniques itinérantes a encore été sensiblement réduit. En effet, ce nombre est passé de 111 en 2000, à 69 en 2001, 64 en 2002, 36 en 2003 et 34 en 2004.

En 2004, le Service dentaire scolaire a contrôlé 8155 enfants dont 6673 ont bénéficié de soins appropriés.

c) Soins orthodontiques

Située au boulevard de Pérolles 23 à Fribourg, la clinique orthodontique est spécialisée dans le traitement des malformations dento-faciales.

Cette année, le fonctionnement de la clinique a été fortement perturbé par le départ subit, en mai, d'un des trois médecins orthodontistes. Pour pallier cette défection et surtout pour ne pas laisser des enfants sans soins, les deux orthodontistes restant ont été contraints de supporter une charge de travail considérable. Il faut relever que grâce aux efforts conjoints de tout le personnel de la clinique orthodontique, aucun patient n'a eu à pâtir véritablement de cette situation.

En 2004, le nombre de patients souhaitant entreprendre un traitement orthodontique a été en légère progression. Pour la première fois depuis fort longtemps, plus de 100 patients sont encore enregistrés sur une liste d'attente. Le chiffre d'affaires de la clinique orthodontique se monte à 1 559 381 francs. 2253 enfants ont été traités lors de 8025 rendez-vous.

CLINIQUES	1. Total des enfants ayant eu la possibilité de bénéficier de la visite de la clinique dentaire 2 + 5	2. Nbre d'enfants contrôlés à la clinique 3 + 4	3. Nbre d'enfants soignés à la clinique	4. Nbre d'enfants contrôlés à la clinique et soignés en privé	5. Nbre d'enfants contrôlés et soignés en privé (avec attestation)	Total des factures	% des enfants contrôlés et soignés à la clinique
Fribourg	1 733	1 264	1 165	92	469	267 483.20	72,94 %
Romont / Glâne	1 404	812	678	43	592	185 568.35	57,83 %
N° 3 Sarine	1 776	940	661	277	836	173 741.30	52,93 %
Vudalla Bulle / Gruyère	1 596	928	714	170	668	167 500.40	58,15 %
N° 5 Broye	2 246	991	909	82	1 255	145 224.30	44,12 %
N° 8 Marly, je/ve	942	511	396	115	431	89 054.75	54,25 %
N° 9 Villars-sur-Glâne, lu + ma	989	726	514	212	263	118 100.15	73,41 %
Collège du Sud Bulle / Gruyère	3 020	1 175	1 052	106	1 845	220 013.25	38,91 %
N° 11 Düdingen, me, je + ve	3 697	913	663	250	2 784	90 375.00	24,70 %
Total	17 403	8 260	6 752	1 347	9 143	1 457 060.70	47,46 %

IV. Service psychosocial (SPsy)

Le Service psychosocial est un service public de psychiatrie ambulatoire. Il prend en charge tout le spectre des affections psychiatriques, mais avec un accent particulier sur les situations urgentes, les cas nécessitant des interventions sociales et les toxicodépendances. Il assure par ailleurs les consultations psychiatriques dans des hôpitaux et institutions publiques.

Le SPsy déploie son activité sur plusieurs sites: le Service de Fribourg-Ville, auquel sont rattachées l'Unité spécialisée en toxicomanie (UST) et les antennes d'Estavayer-le-Lac et de Meyriez; le Service de Bulle; l'Hôpital Cantonal et d'autres hôpitaux et institutions.

1. Personnel

Sur le site de Fribourg-Ville et dans les unités rattachées travaillent un médecin-directeur, un médecin-sous-directeur, un médecin adjoint, deux médecins permanents à temps partiel, deux médecins cheffes de clinique à temps partiel, quatre médecins-assistants à plein temps, un médecin-assistant à temps partiel ainsi que deux psychologues à 50 %. Les 2,1 postes attribués au travail social sont assumés par trois assistants sociaux à temps partiel. Deux infirmiers responsables ainsi que sept infirmiers et infirmières se partagent les sept postes de travail à plein temps.

L'adjoint du chef de service est responsable de la gestion administrative de l'ensemble des unités du Service et de la gestion du personnel. Quatre secrétaires et une réceptionniste à temps partiel se répartissent le travail administratif. Une employée d'administration à temps partiel s'occupe de la saisie, de la facturation des prestations et du suivi des débiteurs.

L'Unité spécialisée en toxicomanie (UST) est placée sous la responsabilité du médecin-sous-directeur. Trois médecins-assistants à temps partiel, un psychologue, plusieurs infirmiers et infirmières (4 équivalents plein temps), dont le responsable infirmier, ainsi qu'une secrétaire à mi-temps y sont rattachés. Pour ce qui est de la prise en charge sociale, l'UST travaille en collaboration avec le Service social de la Fondation «Le Tremplin».

Le médecin adjoint est responsable de la psychiatrie de consultation-liaison à l'Hôpital cantonal. Il y consacre le 60 % de son temps de travail. Il est secondé par un médecin-assistant à 50 %.

La consultation médicale à Estavayer-le-Lac est assurée par un médecin-chef de clinique à raison de 2 jours par semaine. Quant à la consultation médicale à Meyriez, elle est assumée par un médecin permanent à 40 %.

Le Service psychosocial de Bulle comprend un médecin-sous-directeur, un médecin-chef de clinique et un médecin-assistant à plein temps ainsi qu'une psychologue, une assistante sociale et deux infirmières à temps partiel. Les tâches administratives et la saisie des prestations sont effectuées par deux secrétaires à temps partiel.

Durant l'année, deux psychologues-stagiaires ainsi que deux élèves de la Haute Ecole de santé ont effectué un stage auprès du site de Fribourg-Ville.

Le SPsy de Bulle a accueilli une élève infirmière. Quant à l'UST, trois élèves infirmiers et cinq étudiants et étudiantes en psychologie de l'Institut de psychologie de l'Université y ont également accompli un stage.

Enfin, pour parer au manque d'effectif dans les services de consultation de Fribourg et de Bulle, le secteur administratif a bénéficié de l'apport de deux secrétaires qui ont effectué un stage d'occupation. Ces stages se sont déroulés dans le cadre d'un programme de qualification cantonal au sens de la loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs (LEAC).

2. Activités principales

a) Vue d'ensemble

Au 1^{er} janvier 2004, la nouvelle tarification médicale TAR-MED a été introduite au SPsy. Plusieurs innovations se révèlent très intéressantes pour le Service. Ainsi, un grand nombre de prestations fournies par les infirmières et les assistants sociaux sont désormais prises en charge par les assurances. Il est désormais aussi possible de facturer les prestations en l'absence du patient, telles que contacts avec les proches et d'autres intervenants, très utilisées dans le Service. D'autres prestations telles que les thérapies de groupes sont mieux rétribuées. La nouvelle tarification a exigé un important travail de réorganisation sur le plan administratif, et des efforts de la part de tous les collaborateurs. En effet, les prestations sont pour la plupart à saisir en terme de minutes; elles sont beaucoup plus nombreuses et catégorisées de manière plus précise. La charge administrative s'en trouve notablement accrue. En contrepartie, la saisie statistique des prestations est devenue plus fine plus détaillée.

En ce qui concerne les résultats chiffrés de l'activité, ils ne sont pas, du fait de ces modifications, tout à fait comparables à ceux de l'année précédente. Ils donnent cependant une idée générale de l'évolution.

Sur le plan clinique, après un fort accroissement ces dernières années (+ 64 % entre 1998 et 2003), le nombre de nouveaux cas s'est stabilisé en 2004 (2426, contre 2423 en 2003). Cela ne signifie pourtant pas que la demande de soins psychiatriques a cessé d'augmenter, mais plutôt que la politique de collaboration avec d'autres intervenants, mise en place par le SPsy depuis quelques années, commence à porter ses fruits. Ainsi davantage de personnes qui se sont adressées au Service ont pu trouver une aide auprès de thérapeutes extérieurs.

Le nombre de nouveaux cas a baissé sensiblement au SPsy de Fribourg-Ville (- 6 %) et à Bulle (- 10,8 %), mais il a augmenté notamment à Meyriez (+ 90 %) et à l'UST, où une offre plus large en matière de prise en charge des troubles addictifs est mise actuellement en place.

Malgré la stabilisation des nouveaux cas, le nombre de prestations médicales s'est accru (+ 18 %). Il en résulte une augmentation du nombre moyen de consultations par cas, qui passe de 5,8 en 2003 à 7 en 2004. Cela signifie une amélioration de la qualité des soins dans la mesure où il est moins nécessaire de limiter les consultations dans leur durée et leur intensité.

Depuis mai 2004, les psychiatres installé-e-s en privé participent à la garde psychiatrique, auparavant assumée exclusivement par le SPsy. Une répartition de la tâche s'est faite pour les interventions durant la nuit et les week-ends: le SPsy s'occupe des situations se présentant dans les services d'urgence des hôpitaux, les psychiatres privés secondant leurs confrères généralistes pour les autres urgences. Mais, pour le moment, cette collaboration bienvenue n'a pas soulagé notablement le SPsy, qui reste toujours soumis à forte pression dans ce domaine. Ainsi, 31 % des nouveaux cas se sont présentés en urgence (2003: 32 %) et 5,3 % en semi-urgence, c'est-à-dire dans un délai de 48 heures (2003: 4,4 %).

Le dispositif mis en place il y a trois ans pour garantir la disponibilité du Service est toujours d'actualité: évaluation de la priorité des appels, orientation vers des thérapeutes extérieurs, prises en charge brèves, délégation et collaboration avec les médecins et psychologues externes.

Le 20^e anniversaire du SPsy de Bulle, fêté en novembre en présence de la Directrice de la santé et des affaires sociales, a été l'occasion de rappeler que l'accessibilité aux soins psychiatriques est depuis longtemps une préoccupation du gouvernement. Cette année, l'accessibilité a pu être améliorée par l'extension de l'offre à l'antenne de Meyriez, où le temps d'engagement du médecin permanent est passé de 30 à 40 %. A la Prison centrale, une consultation hebdomadaire sur place, assurée par un médecin-assistant, a été mise sur pied, ce qui permet d'éviter des transferts coûteux et parfois dangereux de détenus au SPsy. La collaboration avec le personnel de la prison, et en particulier avec son infirmière, s'est trouvée renforcée. En ce qui concerne la psychiatrie de liaison, l'attribution d'un poste de chef de clinique à 50 % permettra de développer cette activité à l'Hôpital du Sud Fribourgeois (HSF), où elle était jusqu'alors exercée par les médecins de l'Hôpital de Marsens. La discussion s'est engagée avec le HSF sur les modalités d'organisation de cette nouvelle prestation.

Afin de mieux faire connaître le Service auprès du public, un dépliant présentant ses offres thérapeutiques, en langue française et allemande, est en préparation.

Le nombre d'hospitalisations effectuées par le SPsy s'est élevé à 437 (2003: 485). La baisse enregistrée s'explique notamment par le fait que les médecins installé-e-s en privé participent depuis mai à la garde psychiatrique. Les hospitalisations ont eu lieu principalement à Marsens (413). La part des mesures de privation de liberté à des fins d'assistance est importante (172), mais en régression par rapport à 2003 (213). Ce chiffre, qui reste élevé, reflète la tendance à l'augmentation des comportements violents dans notre société, sous forme d'agressivité dirigée soit vers l'extérieur (par ex. contre les proches, les représentants de l'autorité), soit contre soi-même (menaces ou tentatives de suicide).

Les demandes de consultations de la part de la police, des prisons ou des juges d'instruction, souvent en rapport avec de tels comportements, se sont élevées à 181 durant l'année (2003: 200).

Dans ce contexte, la sécurité du personnel a fait l'objet de discussion et une série de mesures préventives (attitudes vis-à-vis des patients et patientes, comportement en cas de menaces, amélioration des dispositifs d'alarme) ont été décidées.

Le nombre de prestations infirmières est en régression (de 34 641 à 30 170). Ce recul s'explique principalement par la diminution de la distribution de méthadone à l'UST (17 704, - 4346) et sur le site de Bulle (1543, - 674) due à la stabilisation du nombre de toxicomanes en traitement et à la politique du Service, visant à confier de plus en plus aux pharmacies la remise des produits de substitution. Les autres prestations infirmières ont augmenté, passant de 10 371 à 10 923.

La formation du personnel tient toujours une place importante. Plusieurs médecins ont suivi des formations spécifiques en thérapie systémique, cognitivo-comportementale ou psychanalytique. Les infirmières ont approfondi leur formation de base en thérapie cognitive par des modules spécifiques et des supervisions. Pour la prise en charge des patients et patientes borderline, la collaboration multidisciplinaire a été soutenue par des formations et des supervisions en commun.

Dans le cadre des lunch-meetings du SPsy, sept exposés, réunissant des psychiatres extérieur-e-s et du personnel du Service, ont été organisés.

Dans le domaine de la prévention, le Service a collaboré activement aux journées cantonales sur la prévention du suicide (PRESUIFRI), qui ont été très fréquentées. Le travail de recherche, commencé l'an passé sur l'évolution des suicidants examinés par les médecins du Service à l'Hôpital cantonal, s'est poursuivi et apporte des premiers résultats intéressants, qui pourraient faire l'objet d'une publication. Toujours dans le domaine de la recherche, le SPsy a également participé à l'évaluation de traitements médicamenteux pour la schizophrénie et les troubles bipolaires, et mené deux études sur les douleurs chroniques chez les patients et patientes toxicomanes et sur l'interaction entre neuroleptiques et méthadone.

En 2003, le Service avait reçu la visite d'une délégation spécialisée de l'OMS, mandatée par la Direction de la santé et des affaires sociales, pour évaluer la psychiatrie fribourgeoise et faire des propositions pour son avenir. En début d'année, cette délégation a déposé son rapport, qui préconise notamment le développement de la psychiatrie ambulatoire et de liaison, et le travail en réseau. Ces conclusions devraient trouver leur aboutissement dans l'avant-projet de loi sur les soins en santé mentale.

b) Données chiffrées

Les tableaux statistiques rendent compte de manière plus précise de l'activité du SPsy. A l'exception du tableau concernant les nouveaux cas, ils ne comprennent pas l'activité à l'Hôpital cantonal, car certaines données statistiques ne sont pas enregistrées pour les patients examinés sur ce site. Avec l'introduction du TARMED, la définition des prestations et leur mode d'enregistrement ont beaucoup changé par rapport à 2003, de sorte que les comparaisons avec les chiffres de l'année précédente ne donnent pas toujours un reflet fidèle de l'évolution.

<i>Nouveaux cas</i>	<i>Fribourg</i>	<i>Estavayer</i>	<i>Meyriez</i>	<i>UST</i>	<i>Bulle</i>	<i>HCF</i>	<i>Total</i>
Troubles psychiques	1 050	88	80	106	379	664	2 367
Cas LAVI	59	–	–	–	–	–	59
Total	1 109	88	80	106	379	664	2 426
Rappel 2003	1 177	86	42	79	425	614	2 423

Les totaux font apparaître une stabilisation globale des nouveaux cas, avec une légère réduction sur les sites de Fribourg et de Bulle, mais un doublement à Meyriez, en rapport avec le développement de cette antenne.

<i>Prestations médicales</i>	<i>Fribourg</i>	<i>Estavayer</i>	<i>Meyriez</i>	<i>UST</i>	<i>Bulle</i>	<i>HCF</i>	<i>Total</i>
Consultations individuelles	5 414	419	424	718	3 230	773	10 978
Consultations urgentes ou de crise	423	18	2	42	241	–	726
Consultations de couple ou de famille	107	–	–	–	6	–	113
Thérapie de groupe	114	–	–	1	–	–	115
Consultations à l'extérieur	17	3	1	2	8	–	31
Autres prestations	1 296	248	93	1 024	2 016	–	4 677
Total	7 371	688	520	1 787	5 501	773	16 640
Rappel 2003	8 124	482	206	857	3 696	698	14 063

Le chiffre global des prestations a augmenté de 18 % par rapport à 2003, mais il faut rappeler que le mode de décompte des prestations a été modifié par l'introduction du TARMED. Les résultats ne sont donc pas parfaitement comparables.

<i>Expertises</i>	<i>Fribourg</i>	<i>Bulle</i>	<i>Total</i>
Expertises AI	35	4	39
Expertises judiciaires	13	–	13
Expertises autres	8	1	9
Total	56	5	61
Rappel 2003	35	11	46

Le nombre total d'expertises s'est accru de 60 %, reflétant une demande croissante tant de la part de l'AI que des autorités judiciaires. Le SPsy est loin de pouvoir répondre à la totalité de la demande dans ce domaine, et les délais d'attente sont souvent importants.

<i>Prestations sociales</i>	<i>Fribourg</i>	<i>Estavayer</i>	<i>Meyriez</i>	<i>UST</i>	<i>Bulle</i>	<i>Total</i>
Consultations sociales	138	–	1	–	166	305
Consultations groupes	17	–	1	–	4	22
Thérapie de groupe	83	–	–	–	105	188
Consultations LAVI	365	–	–	–	–	365
Total	603	–	2	–	275	880
Rappel 2003	693	–	–	–	268	961

Le tableau montre une stabilisation des prestations sociales à Bulle, et une régression à Fribourg, due à des départs et des remaniements dans le personnel social. Les consultations LAVI ont néanmoins augmenté de 18 %.

<i>Prestations psychologiques</i>	<i>Fribourg</i>	<i>Estavayer</i>	<i>Meyriez</i>	<i>UST</i>	<i>Bulle</i>	<i>Total</i>
Thérapie individuelle	381	1	–	84	405	871
Thérapie de couple/famille	24	–	–	10	2	36
Thérapie de groupe	311	19	–	–	19	349
Passation de tests	19	–	–	–	1	20
Analyse de tests	25	–	–	–	1	26
Autres prestations	115	–	–	92	32	239
Total	875	20	–	186	460	1 541
Rappel 2003	1 485	–	–	164	568	2 217

Le nombre global des prestations a diminué, notamment en raison d'un engagement important des psychologues dans des activités de formation interne (stagiaires) et de la participation de la psychologue travaillant sur le site de Fribourg-Ville à des travaux de recherche en cours dans le Service sur les tentatives de suicide.

<i>Prestations infirmières</i>	<i>Fribourg</i>	<i>Estavayer</i>	<i>Meyriez</i>	<i>UST</i>	<i>Bulle</i>	<i>Total</i>
Méthadone, buprénorphine	–	–	–	17 704	1 543	19 247
Antabus	537	–	–	6	545	1 088
Autres médicaments	2 464	1	–	875	1 519	4 859
Injections, prises de sang	723	19	–	116	538	1 396
Perfusions	36	–	–	–	17	53
Contrôles d'urine	146	–	–	110	88	344
Approches corporelles	62	–	–	–	136	198
Entretiens	661	23	15	625	327	1 651
Thérapie de groupe	609	15	5	–	235	864
Autres	148	1	1	69	251	470
Total	5 386	59	21	19 505	5 199	30 170
Rappel 2003	6 276	4	5	22 920	5 436	34 641

En raison de l'introduction du TARMED, la comparaison avec les résultats des années précédentes est délicate. On note une baisse globale des prestations, due principalement à la diminution des remises de Méthadone à l'UST (– 4346) et à Bulle (– 674). Les autres prestations infirmières ont connu une légère augmentation (de 10 371 à 10 923).

Répartition des diagnostics des nouveaux cas selon CIM-10:

F 0	Troubles mentaux organiques	1,2 %
F 1	Troubles liés à l'utilisation de substances psycho-actives	14,2 %
	dont F 10: alcool	7,2 %
	dont F 11: opiacés	3,8 %
F 2	Psychoses non organiques	7,1 %
	dont F 20: schizophrénies	3,6 %
F 3	Troubles de l'humeur	21,7 %
	dont F 32: épisodes dépressifs	11,2 %
F 4	Troubles névrotiques et réactionnels	36,0 %
	dont F 43: troubles réactionnels	27,0 %
F 5	Troubles alimentaires, sexuels et autres syndromes comportementaux	1,1 %
F 6	Troubles de la personnalité	6,1 %
F 7	Retard mental	0,4 %
F 8-9	Troubles débutant dans l'enfance	0,4 %
Autres	Autres et sans diagnostics	11,8 %

Ce tableau présente les diagnostics ayant motivé le traitement ou l'examen pour les nouveaux cas de l'ensemble du SPsy, à l'exception des consultations à l'Hôpital cantonal. Comme les années précédentes, les troubles névrotiques et réactionnels se trouvent nettement en tête (36 %), suivis des troubles de l'humeur (21,7 %) et des troubles dus à l'abus de substances (14,2 %).

Lieu de domicile des patients par district

Sarine:	44,9 %
Gruyère:	17,5 %
Singine:	4,8 %
Broye:	9,4 %
Glâne:	5,7 %
Lac:	8,7 %
Veveyse:	4,1 %
Hors canton:	4,6 %

Les patients et patientes provenant des districts alémaniques (Lac, Singine), ainsi que ceux et celles domicilié-e-s dans les districts dépourvus de service de consultation SPsy (Glâne, Veveyse) sont nettement sous-représenté-e-s. Toutefois, la part du district du Lac est en augmentation (de 6,2 % en 2003 à 8,7 %), suite à l'ouverture de l'antenne de Meyriez.

Langue

Globalement, les germanophones ne constituent que 11,5 % de la clientèle (11,4 % au site de Fribourg). Leur proportion a cependant légèrement augmenté par rapport à 2002 (8,4 %) et 2003 (10,2 %).

Nationalité

La proportion de personnes étrangères est globalement de 29,2 % (2003: 32,6 %), dont 32 % à Fribourg et 26,6 % à Bulle. 68 nationalités sont représentées, avec tous les problèmes de langue que cela implique.

Mode d'admission

31,2 % des nouveaux cas ont été admis en urgence et 5,3 % en semi-urgence (dans les 48 heures). Ces chiffres mettent en évidence le rôle du SPsy dans les situations de crise.

Initiateurs de la demande de consultation

Une grande part des patients et patientes consultent à leur propre initiative (31 %), 19,3 % sont envoyés par leur médecin traitant et 6,7 % par leur famille. 5,8 % ont été examinés à la demande de la police.

Situation sociale

Avec 7,7 %, le nombre de personnes au chômage est en proportion plus élevée parmi les patients et patientes que dans la population fribourgeoise, de même que les bénéficiaires de prestations AI (6,6 %) et les requérants et requérantes d'asile (3,8 %). Ce dernier groupe est en régression par rapport à 2003 (4,8 %).

Age et sexe

La moyenne d'âge des personnes qui consultent est basse: 8,4 % ont moins de 20 ans, 21,7 % moins de 25 ans, 33,8 % moins de 30 ans et 47,6 % moins de 35 ans. Seuls 5 % ont plus de 65 ans. L'âge moyen s'est légèrement élevé depuis l'an passé (2003: 52 % de moins de 35 ans). Concernant le sexe des patients, les hommes sont légèrement surreprésentés (50,5 %) par rapport aux femmes.

c) Site de consultation de Fribourg-Ville

On y enregistre une légère baisse des nouveaux cas pour les troubles psychiques (- 6 %). Cette baisse est en partie compensée par l'accroissement constaté sur le site de Meyriez, où le médecin en charge a augmenté son taux d'activité, au détriment du site de Fribourg, où il est aussi engagé.

Sur le plan thérapeutique, l'accent a été mis sur le travail pluridisciplinaire, en particulier lors de situations de crise. La collaboration entre catégories professionnelles s'est focalisée autour de la création d'un instrument de travail commun, le CBI (cahier de bord interdisciplinaire), qui sera informatisé.

Psychologue

En plus de ses différentes tâches (passation de tests, psychothérapies et animation de groupes), la psychologue supervise régulièrement des psychologues stagiaires engagés pour une durée de six mois. Elle a pris une part active dans la recherche en cours sur les tentatives de suicide, tentatives qui représentent une charge de travail importante pour le SPsy. Elle forme également deux collaboratrices du SPsy de Bulle à l'animation du groupe «Gestion des émotions», le projet étant d'étendre ce groupe à ce site.

Groupes thérapeutiques

Les groupes thérapeutiques sont une offre spécifique et bien établie du SPsy et permettent de répondre d'une manière économique aux besoins croissants d'aide et de soins.

De divers types, ils s'adressent à des problématiques psychologiques spécifiques rencontrées fréquemment chez les patients et patientes, indépendamment des catégories diagnostiques. Ils reposent sur des modules bien structurés de type cognitivo-comportemental. Ils sont animés par des psychologues, des assistants et assistantes sociaux et des infirmières, sous supervision médicale.

Le groupe germanophone «Gesprächsgruppe» a cessé ses activités durant l'été et sera remplacé par un nouveau groupe en langue allemande axé sur l'affirmation de soi.

Le groupe «régulation des émotions», destiné aux patients et patientes borderline, répond à un grand besoin thérapeutique pour ces cas difficiles. Plusieurs collaborateurs et collaboratrices ont approfondi leur formation en vue de l'animation de ce groupe.

Les groupes «affirmation de soi» et «relaxation» apportent des solutions à des difficultés qui se rencontrent à travers une large gamme de diagnostics.

Les groupes «abus d'alcool» ont dû être suspendus pendant l'année, en raison de départs dans le personnel social qui les animait.

	Nombre de séances	Nombre moyen de patients par séance
Gesprächsgruppe (all.)	13	7,2
Régulation des émotions	31	6
Affirmation de soi	20	9,8
Relaxation	34	4,4

Accompagnement social

Sur le site de Fribourg, le nombre des prestations sociales a continué à souffrir du manque d'effectifs en raison de trois départs en cours d'année et des restructurations internes de l'activité sociale (nouveaux engagements à partir de septembre 2004, pourcentage de travail non remplacé en prévision d'un transfert de l'activité LAVI au SEJ). Le travail d'accompagnement social fourni par la nouvelle équipe de deux assistantes sociales (130 %) tend à retrouver progressivement une place plus importante dans le cadre de l'activité interdisciplinaire du Service.

d) Unité spécialisée en toxicomanie (UST)

En 2004, l'Unité spécialisée en toxicomanie (UST) a poursuivi ses activités dans le domaine de la prise en charge des personnes toxicodépendantes. L'UST est principalement centrée sur l'accueil, l'orientation et la prise en charge de patients et patientes dépendant des opiacés. Néanmoins, elle accueille en son sein des personnes souffrant de comportements addictifs incluant la consommation abusive d'autres substances comme le cannabis, la cocaïne ou des drogues de synthèse. Ses programmes thérapeutiques sont principalement axés sur la remise de méthadone et de buprénorphine qui sont des agents substitutifs à l'héroïne. Les personnes suivent un traitement qui comprend des entretiens psychologiques et se font remettre une médication substitutive.

Le nombre de patients et patientes traité-e-s à l'Unité s'élevait à 250 personnes à fin décembre 2004, ce qui traduit une augmentation par rapport à l'année précédente (240). Il faut relever la prise en charge de 106 nouveaux cas, ce qui révèle une augmentation considérable par rapport aux 79 de l'an passé. Parmi ceux-ci, des demandes de plus en plus nombreuses concernent des problèmes de consommation abusive de cannabis et de cocaïne.

Il est intéressant de savoir qu'en 2004, 20 % des personnes traitées étaient des femmes dont la moitié sont des mères de famille. Parmi les hommes, un quart d'entre eux sont pères. Tout sexe confondu, 32,3 % des patients et patientes sont parents. Parmi eux, la moitié vit avec son ou ses enfants, une autre moitié n'a plus l'autorité parentale et les enfants sont placés en pouponnière, en foyer ou en familles d'accueil. Toujours parmi ces parents, pour 6 % d'entre eux, l'autre parent est également suivi par l'Unité. Enfin, l'UST a en traitement 4 femmes enceintes à la fin 2004.

Au courant de l'année 2004, l'Unité a vu 10 de ses patients et patientes décéder par accident, overdose ou suicide. Ce

chiffre est à la hausse. Ces décès viennent ponctuer douloureusement une prise en charge parfois très longue. Le total des prestations médicales a augmenté, contrairement aux prestations infirmières dont la diminution est due principalement au recul de la remise de méthadone. Au cours de l'année passée, plusieurs événements ont marqué la vie de l'Unité. Il y a d'abord, au niveau des offres de prestations, la suppression du programme de méthadone injectable. Compte tenu du fait qu'il n'y a eu aucune demande de traitement pour cette voie d'administration de la méthadone durant l'année, de la diminution du nombre de patients traités par voie injectable, il a été décidé de renoncer à cette prestation. Les conséquences positives observées en 2003 du changement de galénique de la méthadone, c'est-à-dire le passage de la méthadone liquide à la méthadone sous forme de gélules, ont été confirmées. Le climat de tension et d'agressivité a également diminué en 2004, certainement grâce à des prises en charge plus pointues et aux programmes encore plus structurés.

L'UST a participé au Groupe de contact du Quartier d'Alt. Son engagement dans la vie du quartier constitue un point central dans l'intégration de l'institution médicale au sein de la communauté. S'il n'y a pas eu d'événement majeur à signaler en 2004 en relation avec la population prise en charge par l'UST, cela est dû entre autres à un travail de prévention déployé à partir des initiatives prises par le Groupe de contact du Quartier d'Alt.

L'UST est toujours un lieu de recherche et deux études ont été menées: une étude sur les douleurs chroniques chez les patients et patientes toxicomanes et une étude sur l'interaction entre neuroleptiques et la méthadone.

L'UST a accueilli trois stagiaires infirmiers au cours de l'année et cinq stagiaires psychologues, pour des durées variables. Malgré le surcroît de travail que cela occasionne pour le personnel permanent de l'Unité, il est important de maintenir un accueil de stagiaires car la plupart ont modifié leur perception des toxicomanes après leur stage. Cela va contribuer aussi à améliorer l'intégration des personnes toxicodépendantes dans la société grâce à ces futur-e-s professionnel-le-s qui ont eu l'occasion de se familiariser avec la prise en charge d'une population souvent mise au banc de la société.

e) Consultation à l'Hôpital cantonal

Les consultations psychiatriques de liaison à l'Hôpital cantonal ont été réalisées par un médecin adjoint en collaboration avec un médecin-assistant du Service psychosocial. Les interventions de garde réalisées par les médecins-assistants du SPsy au service des urgences de l'Hôpital cantonal sont comprises dans les statistiques 2004.

Le nombre global de consultations de liaison effectuées en 2004 a ainsi passé à 773. Les nouveaux cas s'élèvent à 664 et les consultations de suivi à 109. Les consultations au service des urgences de l'Hôpital cantonal s'élèvent à 209, dont 197 effectuées par le service de garde psychiatrique, ce qui comprend également un certain nombre de consultations urgentes aux étages. 99 hospitalisations en milieu psychiatrique ont été nécessaires, dont 8 hors canton. 61

privations de liberté ont dû être requises à partir de l'Hôpital cantonal.

Concernant l'âge des patients et patientes consultés, 35 consultations concernaient des personnes de moins de 18 ans et 134 consultations des personnes de plus de 65 ans. La répartition des diagnostics comprend 63 troubles mentaux organiques, 93 troubles mentaux et troubles du comportement liés à l'utilisation d'alcool, 27 troubles mentaux et troubles du comportement liés à l'utilisation d'autres substances psycho-actives, 53 troubles psychotiques, 141 troubles de l'humeur, 215 troubles de l'adaptation, 5 troubles alimentaires, 25 troubles de la personnalité sans autre diagnostic principal et 4 autres catégories diagnostiques. Les tentatives de suicide recensées à l'Hôpital cantonal de Fribourg s'élèvent à 112 pour 2004 (103 en 2003).

f) Antenne d'Estavayer-le-Lac

L'antenne d'Estavayer-le-lac continue à fonctionner sous des modalités inchangées: la consultation est assurée par une médecin-chef de clinique à raison de deux jours par semaine. Au niveau des prestations, la priorité est donnée aux demandes de consiliums faites par les médecins-généralistes, les médecins de l'Hôpital Intercantonal de la Broye (travail de liaison) et les équipes des institutions de la région (Les Mouettes, La Traversée et La Rosière). Le nombre de nouveaux cas s'est stabilisé (88, +2) mais la demande de soins est croissante, ce qui a comme conséquence qu'une partie des patients et patientes vus en consilium doit être dirigée vers les psychiatres installé-e-s en cabinet, donc principalement à Fribourg, ce qui pose souvent problème. L'excellente et précieuse collaboration avec les médecins et les institutions publiques de la Broye permet d'assurer la continuité des soins.

g) Antenne de Meyriez

L'antenne de Meyriez, qui s'est ouverte à l'Hôpital du district du Lac en mai 2003, a poursuivi son développement en 2004, le taux d'activité du médecin qui en est chargé passant de 30 à 40 %. Pendant trois jours de la semaine, ce spécialiste en psychiatrie adulte, bilingue, offre une consultation ambulatoire. Il assure en plus la psychiatrie de liaison à l'intérieur de l'hôpital, offre à laquelle les médecins de l'hôpital ont fait un recours fréquent, et qui a ainsi permis une évaluation et un traitement plus complets des patients hospitalisés. Durant l'année, 424 consultations ont été effectuées (contre 206 de mai à décembre 2003), dont 80 (année précédente: 42) concernaient de nouveaux cas.

Par ailleurs, des contacts ont été pris avec la direction de l'hôpital, en vue du développement de l'offre psychiatrique sur place, dans le cadre de la planification des nouvelles fonctions de l'hôpital.

h) Service psychosocial de Bulle

Le Service psychosocial de Bulle a fêté ses 20 ans en organisant le 25 novembre un après-midi de formation sur le thème de l'actualité des traitements de crise, avec des personnes pionnières dans ce domaine de Genève et du Secteur Est Vaudois.

Sur le plan du personnel, l'effectif s'est enrichi d'une assistante médicale à 100 %.

Les nouveaux cas (379) ont diminué en 2004, ce qui correspond à un recul de 10,8 %. En revanche, les prestations médicales, décomptées selon le nouveau système TAR-MED, ont augmenté de 49 % (5501).

Les prestations psychologiques, au nombre de 460, ont baissé de 15 %, ce qu'on peut mettre en rapport avec une période de formation de la psychologue au groupe de thérapie comportementale dialectique pour Borderline (groupe DBT). Les prestations infirmières ont légèrement diminué, de 4,3 % (5199 prestations). Cette régression est due principalement à la baisse de distribution de méthadone (de 2217 à 1543). Les prestations sociales ont vu une augmentation de 26 %.

La formation d'animation des groupes s'est améliorée. La collaboration de l'assistante sociale avec les centres médico-sociaux de la Glâne et de la Gruyère s'est poursuivie. Une infirmière et une assistante sociale ont animé un groupe d'affirmation de soi. Une psychologue et une infirmière ont co-animé un groupe de thérapie comportementale dialectique pour Borderline (groupe DBT).

Les demandes d'urgences et de semi-urgences sont toujours aussi importantes, elles augmentent même à 32 % de la population desservie.

8,7 % de la population consultante en 2004 a moins de 20 ans. Les personnes à l'âge de la retraite représentent 3,4 %. La proportion des requérants et requérantes d'asile nouvellement venus consulter a légèrement diminué, mais représente encore 4 % des nouvelles situations examinées en 2004.

Près de la moitié (44 %) des patients et patientes consultant le service viennent de leur propre initiative (147) ou sur le conseil d'un ou une proche (20). Un tiers est adressé par son ou sa médecin traitant-e. La dernière partie est adressée par des institutions. 5,5 % des nouveaux patients et patientes sont adressés par la police, un juge ou la prison. L'Hôpital de Marsens adresse 4,7 % des nouveaux patients et patientes, l'Hôpital du Sud fribourgeois 3,4 % et la Croix-Rouge 3 %.

Les nouveaux patients et patientes suivis à Bulle viennent principalement de la Gruyère (62 %), puis de la Veveyse (17,1 %), et de la Glâne (14 %). Le reste est réparti sur la population des autres districts. La clientèle est cosmopolite, elle vient de 31 pays différents par ordre d'importance, le Portugal, la France, l'Espagne, l'Italie, puis la Turquie, le Kosovo et l'Algérie.

Il faut remarquer que les personnes prises en charge par le Service manquent souvent leurs rendez-vous médicaux et psychologiques (environ 15 %), et cela souvent sans avertir, ce qui restreint sensiblement la productivité du Service.

825 personnes ont été traitées en 2004, dont 466 étaient encore suivies à la fin de l'année. De manière générale, on constate que les personnes demeurent plus longtemps en traitement, ce qui menace d'engorgement le Service déjà fortement sollicité par les demandes d'urgence (un tiers des nouveaux cas). Cette constatation peut s'expliquer par

le manque de psychiatres installé-e-s dans le sud du canton. Les cabinets privés existants ne sont dès lors pas en mesure de prendre en charge les personnes que pourraient leur adresser le Service.

3. Autres activités

a) Site de consultation de Fribourg-Ville

Le médecin-directeur a présenté divers exposés à l'intention de confrères et de diverses associations. Il a participé par des exposés aux journées cantonales sur la prévention du suicide (PRESUIFRI). Ayant terminé une formation complémentaire en psychothérapie, il a été admis comme membre ordinaire au sein de l'ASPCo (Association Suisse de Psychothérapie Cognitive). Il a poursuivi son enseignement de la psychopharmacologie au département de psychologie et à l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg. Il a assuré la supervision du service de Consultation conjugale. Il a siégé comme suppléant à la Commission consultative de libération conditionnelle.

Le médecin-sous-directeur du site de Fribourg, responsable de l'UST, a assuré la formation interne des collaborateurs de l'Unité avec de larges plages consacrées à la supervision. Il a également poursuivi son mandat de chargé de cours à l'Institut de psychologie de l'Université de Fribourg dans le cadre d'un enseignement sur la toxicomanie pour les futurs psychologues. Dans le cadre de formations ponctuelles, il a assuré un enseignement sur les toxicomanies auprès d'éducateurs, d'assistants sociaux et de maîtres socioprofessionnels. Il a participé à plusieurs congrès nationaux portant sur la psychiatrie et les toxicodépendances. Il a participé à des publications scientifiques.

Le médecin adjoint responsable de la liaison a participé à la formation continue des médecins-assistants de l'Hôpital cantonal et anime depuis 2004 le colloque de formation continue en psychiatrie d'urgence au service des urgences de l'Hôpital cantonal. Il a participé à la réalisation des journées de prévention du suicide en 2004. Ce travail de prévention et de formation des professionnels concernés sera poursuivi en 2005 et dans les années à venir. Le médecin adjoint réalise des supervisions hebdomadaires en approche systémique et familiale à l'Hôpital psychiatrique de Marsens et a participé à une étude réalisée au Service psychosocial auprès de la population des suicidants consultés entre 2003 et 2004.

b) Site de consultation de Bulle

Le médecin-sous-directeur et médecin responsable du Service psychosocial à Bulle a été membre actif du Comité de la Société fribourgeoise d'hygiène mentale, de la section romande de la Société suisse de psychiatrie sociale et a été actif au sein de l'Association romande de psychothérapie psychanalytique (ARPP) et de l'Association fribourgeoise d'interventions systémiques et de thérapie familiale (AFRISTHEF). Il a animé un atelier à la Conférence des Autorités cantonales de tutelles (LAT/ASTO) sur le thème «Assistance dans le cadre de mesures tutélaires de personnes adultes souffrant de troubles psychiques chroniques». Il a organisé une supervision d'équipe selon le modèle analytique en collaboration avec le Service psy-

chosocial de La Chaux-de-Fonds. Enfin, il a assuré un colloque hebdomadaire de liaison entre l'antenne de Bulle et l'antenne psychiatrique de Marsens.

La psychologue a suivi une formation d'une semaine à la thérapie comportementale dialectique (méthode Linehan, Dresse Mc Quillan) et a commencé une formation sur la thérapie brève centrée sur les solutions au CERFASY à Neuchâtel.

L'infirmière du site a donné des supervisions sur l'activité psychiatrique des soins aux infirmières des soins à domicile du district de la Gruyère et aux aides familiales de ce même district.

L'assistante sociale a participé au groupe de coordination médico-social de la Glâne et de la Gruyère, elle a participé à un groupe d'affirmation de soi et de communication, en collaboration avec l'infirmière. Elle a organisé trois expositions de dessins et de peinture de patients au sein du Service psychosocial dans le but d'une aide à la réhabilitation sociale.

Aide aux victimes d'infractions (LAVI)

(Centre de consultation pour hommes et victimes de la circulation)

En raison de difficultés d'effectif du personnel, le Centre LAVI a été contraint de limiter ses prestations durant l'année. La ligne téléphonique a été desservie selon un horaire quelque peu réduit durant toute l'année, et le Centre a dû être fermé pour trois semaines pendant la période des vacances d'été. Ces limitations ont eu une incidence sur le nombre de consultations LAVI en 2004.

En effet, après des augmentations fortes et continues de situations traitées ces dernières années, le Centre a connu en 2004 une baisse des demandes. Avec le chiffre de 118 dossiers traités (dont 19 en allemand) comprenant 59 dossiers ouverts dès 2003 et 59 nouvelles situations, on enregistre une baisse de dossiers traités de 30 % par rapport à l'année précédente.

En 2004, 140 personnes ont été accompagnées par le Centre LAVI. Ce chiffre, comprenant également les victimes indirectes, a baissé de 25 % par rapport à 2003 (140 contre 188 personnes). Le pourcentage de personnes accompagnées de langue allemande continue de baisser (-7,4 en 2003, -3,6 en 2004).

La proportion des victimes de la circulation sur le total des personnes accompagnées est restée pratiquement inchangée (28 % contre 29,4 % en 2003) et correspond à 40 personnes accompagnées en 2004.

Les praticiens et praticiennes LAVI ont participé aux rencontres organisées régulièrement avec les autres Centres de consultation LAVI de Fribourg. Outre l'échange d'information et le travail de coordination, les praticiens et praticiennes LAVI ont mené un travail de réflexion et de conceptualisation concernant le projet de fusion entre deux centres de consultation et ont participé aux séances de coordination cantonale, ainsi qu'aux séances d'uniformisation de l'application de la loi, organisées par l'instance cantonale responsable de la LAVI. Au niveau intercanto-

nal, les engagements au niveau de la Coordination romande des praticiens et praticiennes LAVI (COROLA) ont pu se poursuivre. Un collaborateur assurait, jusqu'à sa démission au 31 octobre 2004, la présidence du groupe romand.

V. Service de pédopsychiatrie (SPP)

Le Service de pédopsychiatrie a pour mission la prise en charge psychiatrique et psychothérapeutique ambulatoire des enfants et des jeunes de moins de 18 ans du canton de Fribourg. En 2004, le SPP a offert des consultations ambulatoires dans la policlinique centrale à Fribourg, ainsi qu'à l'Hôpital du district du Lac (Meyriez), à l'Hôpital Inter-cantonal de la Broye (HIB à Estavayer-le-Lac) et au centre de Bulle. La collaboration avec l'Hôpital cantonal a pu être poursuivie grâce à la présence d'un psychiatre consultant et de liaison intégré à la Clinique de pédiatrie. Cette coopération permet une meilleure prise en charge d'enfants hospitalisés à la Clinique de pédiatrie.

1. Personnel

Le budget 2004 a permis au service de compléter son secrétariat avec un demi-poste supplémentaire et d'engager un médecin-assistant en cours d'année. En fin d'année, l'équipe du SSP se compose donc d'un médecin-chef et d'une médecin-chef adjointe à plein temps, de 2 médecins cheffes de clinique à temps partiel, de 3 médecins-assistantes à plein temps, de 3 psychologues-psychothérapeutes, d'un assistant social à temps partiel, d'une psychologue-stagiaire à plein temps ainsi que de 4 secrétaires et d'un adjoint administratif à temps partiel. La collaboration avec Time Out, le foyer d'observation semi-fermé pour jeunes, a été poursuivie, avec la mise à disposition d'un médecin pour un taux d'activité de 20 %. Au total, l'équipe du SPP compte 12,3 EPT.

2. Activités principales

a) Consultations à la Policlinique centrale

La demande est restée élevée. Grâce à l'augmentation du nombre de thérapeutes, la liste d'attente du SPP a pu être diminuée et vers la fin de l'année elle comptait encore 47 situations.

b) Consultations régionales

Bien que la grande majorité des nouveaux cas ait été prise en charge à la policlinique centrale, le nombre des inscriptions pour les consultations régionales a augmenté, notamment à Estavayer-le-Lac et à Bulle. A Meyriez, la prise en charge a été ralentie en raison de changements des thérapeutes responsables.

Consultations pédopsychiatriques à la Clinique de pédiatrie de l'Hôpital cantonal

Grâce à la présence d'un médecin pédopsychiatre du SPP à la Clinique de pédiatrie, la collaboration a pu être intensifiée. Le médecin pédopsychiatre du SPP est à disposition notamment pour les consilia et pour l'accompagnement de

l'équipe médico-soignante dans sa prise en charge de patients mineurs avec des troubles relevant des domaines somatique et psychique. Des colloques bi-hebdomadaires avec un médecin du SPP ont pour objectif d'accompagner les pédiatres dans leur travail psychosomatique. La consultation commune du médecin adjoint en pédiatrie gastro-entérologique et d'un médecin du SPP se poursuit et permet une prise en charge conjointe des enfants et des adolescents présentant des problèmes de la sphère alimentaire.

Collaboration avec d'autres services et institutions

L'équipe pluridisciplinaire du SPP a continué sa collaboration avec nombre d'institutions, d'intervenants et de professionnels actifs dans les domaines pédagogique, éducatif, thérapeutique ou médical tels que les hôpitaux, la Clinique de pédiatrie de l'Hôpital cantonal, l'Hôpital psychiatrique de Marsens, le Service de l'enfance et de la jeunesse, les services dits auxiliaires comme les psychologues scolaires, les psychomotriciennes et les logopédistes, le Service éducatif itinérant, les services tutélaires, le Planning familial, l'Office familial et son Service de puériculture, le Centre thérapeutique de jour, les Juges des mineurs, les Juges de paix, plusieurs tribunaux et les institutions spécialisées pour enfants et adolescents. La «table ronde» est devenue une forme de collaboration ou d'intervention indispensable et pratiquée tous les jours.

La collaboration avec les puéricultrices de l'Office familial se poursuit, d'une part sous forme de supervisions pour l'équipe des soignantes, d'autre part sous forme de consultation commune d'une puéricultrice avec une médecin-assistante, et depuis l'automne 2004, avec une médecin-chef de clinique. Depuis bientôt 2 ans, le SPP fonctionne comme consultant à Time Out, institution semi-fermée pour jeunes en crise de la Fondation St-Etienne. Après le départ du médecin-chef adjoint en septembre, c'est une médecin-chef de clinique qui assume cette fonction.

3. Autres activités

En 2004, l'association Prévention du suicide dans le canton de Fribourg (PréSuiFri) présidée par le médecin-chef du SPP, a réalisé trois fois un bloc de 2 journées de formation pour des professionnels. Plusieurs thérapeutes du SPP se sont engagés dans ces journées de formation qui les ont amenés à participer à une conférence ou à l'animation d'un atelier. Après les journées de formation et de sensibilisation, l'association continue à s'engager en préparant des groupes de travail des différents domaines professionnels.

Pour combattre la stigmatisation et le dénigrement dont font souvent l'objet les personnes qui ont besoin d'une prise en charge psychiatrique, le travail d'information du grand public est essentiel. Le médecin-chef, le médecin-chef adjoint et la psychologue responsable ont donc poursuivi ce travail en participant et en organisant des conférences et des exposés sur des enfants et adolescents qui font l'objet d'une prise en charge psychiatrique.

Le médecin-chef, le médecin-chef adjoint (dès l'automne la médecin-chef adjointe) enseignent auprès de la Haute Ecole Spécialisée en santé sociale (HES-S2) notamment dans le domaine de la psychiatrie de l'adolescence. Ils don-

nent des cours sur la négligence, la maltraitance et l'abus sexuel d'enfants et d'adolescents. La responsable du secteur psychologique poursuit sa collaboration au sein du GRIMABU, le groupe pour la prévention de la maltraitance et des abus sexuels, et s'engage dans la formation des futures enseignantes et enseignants. Les médecins sont régulièrement présents lors des séances du CAN-Team, qui sont organisées une fois par mois pour trouver des solutions dans des situations souvent complexes et difficiles liées à un soupçon de sévices sur un enfant.

Durant l'année 2004, le médecin-chef a été sollicité pour plusieurs conférences lors de congrès au niveau national et international. Lors du congrès commun de la Société Suisse de Psychiatrie et de Psychothérapie (SSPP) et la Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie d'Enfants et Adolescents (SSPEA) ayant pour thème «malades psychiques et leurs familles», il a donné une conférence ayant pour sujet: «De l'hérédité à travers la dynamique familiale à l'aptitude à la condition des petits enfants – concept inter-générationnel dans la psychiatrie d'enfants et d'adolescents». En tant que représentant et délégué de la Société des spécialistes (SSPEA), il a pu participer et contribuer au congrès international de la IACAPAP (International Association of Child and Adolescent Psychiatry and Allied Professions) qui a eu lieu fin août à Berlin. En effet, il s'agit de l'événement scientifique le plus important de la pédopsychiatrie au niveau international, qui a lieu tous les 4 ans seulement. Le médecin-chef a pu y présenter la situation de la psychiatrie infanto-juvénile helvétique. En plus, il a collaboré à des conférences aux Assises du Social au printemps sur la qualité de vie. Le médecin-chef a présenté le projet de prévention du suicide au premier congrès de santé publique en Suisse, fin juin, à Zurich, et a participé à un «Midi du social» organisé par la Chaire des Sciences Sociales de l'Université de Fribourg sur le problème des rentes psychiques de l'Assurance-Invalidité.

Au niveau fédéral, le médecin-chef a maintenu son engagement en tant que membre de la Commission fédérale pour des questions de la famille (COFF), qui vient de co-publier le 2^e rapport sur les familles. Il a participé aux séances de la commission, aux journées scientifiques et à leur séminaire portant sur des problèmes de la génération «sandwich», c'est-à-dire les familles qui ont d'une part des enfants à leur charge et d'autre part des personnes âgées ayant besoin de soin. En tant que président de la SSPEA, le médecin-chef a été chargé par l'Office fédéral de la Santé, en septembre 2004, d'organiser les conférences des ministres européens de la santé prévues en janvier 2005, ayant pour thème les aspects de la santé mentale d'enfants et d'adolescents en Europe.

Le SPP a assumé sa tâche de service formateur de futurs pédopsychiatres et de futurs psychologues-psychothérapeutes pour enfants et adolescents. Dans ce contexte, le médecin-chef a organisé des journées de formation sur les thèmes des aspects sociaux de la pédopsychiatrie, notamment la «nouvelle pauvreté», les familles dans la précarité et les problèmes des familles migrantes. Plusieurs conférences de la formation post-graduée interne au SPP ont été ouvertes à des professionnels de l'extérieur, notamment des conférences sur la maltraitance et l'abus sexuel, le trai-

tement psycho-pharmacologique de la dépression ainsi que sur l'histoire et l'actualité de la pédopsychiatrie.

Plusieurs membres de l'équipe thérapeutique sont en formation psychothérapeutique dans une des approches reconnues, à savoir l'approche psychodynamique, l'approche familialo-systémique ou l'approche cognitivo-comportementale.

Pour terminer, après un grand changement dans la composition de l'équipe, celle-ci a pu profiter d'une retraite de 2 jours avec un superviseur externe. Le travail en psychiatrie infanto-juvénile exige une formation continue et un engagement constant de supervision afin de garantir la qualité de ce travail stimulant mais également exigeant.

4. Publications

Haemmerle Patrick (2004): «Kinderpsychiatrie als Sozialpsychiatrie». In: Ueli Maeder und Claus-Heinrich Daub, Hrsg. (2004) Soziale Arbeit. Beiträge zu Theorie und Praxis. Edition Gesowip, Basel.

Haemmerle Patrick (2004): «Wo Europas Kinderpsychiatrie zur Welt kam». Geschichte, Aktualität und Perspektiven der schweizerischen Kinder- und Jugendpsychiatrie. In: Bulletin SGPP und SGKJPP, Sondernummer zur Schweizer Psychiatrie, Bern.

Haemmerle Patrick (2004): «Na, wie gehts uns denn heute so?»: Zur aktuellen psychiatrischen Befindlichkeit im Lande. Editorial, Bulletin SGPP und SGKJPP, Nummer 2/04, Bern.

Haemmerle Patrick und Hans Kurt (2004): «Wir Psycho-somatiker». Editorial zum 10. Oktober 2004, dem Welttag für seelische Gesundheit: Die Beziehung zwischen körperlichem und seelischem Wohlbefinden. In: Schweizerische Aerztezeitung, Nr. 41/2004.

5. Données statistiques

– nouveaux cas:	558
– anciens cas:	210

Prestations et interventions particulières

Urgences (interventions dans les 24 h qui suivent le signalement)	42
Expertises (droit civil, pénal, militaire, AI, LAVI)	7
Consilia	31
Retraits	118
Liste d'attente le 31.12.04	47

Les données suivantes ne concernent que les nouveaux cas:

<i>Age</i>	
0 – 5 ans	115
6 – 12 ans	203
13 – 16 ans	199
17 – 18 ans	37
plus de 18 ans	<u>4</u>
	558

<i>Sexe</i>	
féminin	238
masculin	<u>320</u>
	558

<i>Langue</i>	
français	485
allemand	62
autres	<u>11</u>
	558

<i>Annoncé par</i>	
mère	358
père	62
patient(e)	10
tierce personne	<u>128</u>
	558

<i>Répartition par district</i>	
Sarine	283
Singine	33
Gruyère	74
Lac	36
Glâne	33
Broye	61
Veveyse	15
Hors canton	<u>23</u>
	558

Diagnostic (diagnostics multiples possibles): (selon CIM10, Classification Internationale des Maladies multiaxiales)

• troubles du comportement et troubles émotionnels (F9) dont 34 troubles de déficit d'attention avec hyperactivité («TDA/H») (F90)	155
• troubles dépressifs et anxieux (F3 + F92.0)	129
• troubles de l'adaptation et névrotiques (F4)	155
• troubles du développement dont 6 troubles envahissants du développement (troubles autistiques)	82
• niveau d'intelligence	
– retards mentaux	19
– surdouance	16
• troubles somatiques, somatoformes, psychosomatiques ou associés à des atteintes somatiques, dont 3 troubles des conduites alimentaires (anorexie et boulimie) 11 troubles des fonctions sphinctériennes (énurésie et encoprésie) 5 tentatives de suicide	62
• troubles psychosociaux ou circonstances psychosociales anormales	787

(Commentaire: le chiffre élevé de cette rubrique montre qu'il existe en moyenne chez chaque enfant 1 à 2 facteurs psychosociaux auxquels est attribuée une valeur pathogénétique quant à l'atteinte aux troubles diagnostiqués.)

VI. Service de planning familial et d'information sexuelle (SPFIS)

1. Personnel

Le personnel du secteur du planning familial comprend une cheffe de service et trois conseillères en planning familial travaillant à temps partiel, soit l'équivalent de 2,7 postes. Les consultations médicales sont assurées deux jours par semaine (12 heures) par un médecin-assistant du service de gynécologie de l'Hôpital cantonal. Une assistante médicale engagée à 50 % complète le personnel du planning familial. Le Service offre aussi deux antennes d'information et de conseil dans le canton, l'une à Bulle, l'autre à Morat. La consultation de Bulle, ouverte deux après-midi par semaine, se trouve dans les locaux du centre médico-social de la Gruyère; celle de Morat, ouverte un après-midi par semaine, se situe à l'hôpital de Meyriez.

Le personnel du secteur de l'information sexuelle est composé d'une cheffe de service adjointe, responsable du secteur, travaillant à mi-temps, de huit formatrices fonctionnant à temps partiel, soit l'équivalent de deux postes, et de trois formateurs et formatrices travaillant avec un contrat-horaire.

2. Activités

Le Service de planning familial et d'information sexuelle a pour mandat la prévention et la promotion de la santé sexuelle et reproductive dans le canton de Fribourg. Dans le cadre de ce mandat, il assume des tâches liées à l'éducation sexuelle, à la prévention des grossesses non désirées, à la prévention des IST (infections sexuellement transmissibles et du Sida), ainsi qu'à la prévention des abus sexuels et des maltraitances.

a) *Planning familial et consultations en matière de grossesse*

Le Service a répondu à des demandes individuelles, de couples et de groupes concernant la santé sexuelle, la vie affective et la grossesse. La répartition des entretiens est la suivante: 56 % des demandes concernent la contraception, 20 % touchent à la grossesse, 20 % concernent les infections sexuellement transmissibles et le Sida et 4 % se rapportent à d'autres questions liées à la sexualité. Par rapport à l'âge de la clientèle qui fréquente le Service de planning familial, 53 % des personnes ont moins de vingt ans et, dans ce pourcentage, 14 % ont moins de 16 ans.

En application de la loi fédérale du 9 octobre 1981 sur les centres de consultation en matière de grossesse, le Service a donné 327 entretiens dont 80 concernent des situations de grossesses involontaires. Depuis l'introduction de la loi sur le régime du délai, on constate une nette diminution des entretiens liés aux demandes d'interruption de grossesse. Les femmes concernées qui s'adressent au planning viennent spontanément ou sur le conseil de leur gynécologue. Elles recherchent un lieu d'écoute pour réfléchir à leur situation, évaluer les obstacles et les ressources, élaborer une décision.

La contraception d'urgence a été prescrite 313 fois (303 en 2003). Le Service accorde une attention particulière à être

disponible pour répondre rapidement à ces demandes car ces situations sont une opportunité pour engager avec les jeunes une réflexion sur les prises de risque dans leur vie sexuelle et affective et sur les moyens de se protéger.

Depuis près de 10 ans, en collaboration avec le Service régional de transfusion sanguine, le Service offre la possibilité de faire des tests VIH. La consultation du jeudi soir, de 18 h 00 à 20 h 00, est une tranche horaire très demandée par les jeunes couples. 295 personnes, dont 106 hommes, ont fait un test VIH au planning familial en 2004.

La journée mondiale du Sida du 1^{er} décembre 2004

Dans le cadre des manifestations de la journée mondiale du Sida sur le thème «Femmes et filles face au Sida», le Service a élaboré un projet «Portes ouvertes au planning». Les deux secteurs du service ont collaboré étroitement à la mise sur pied et à la réalisation des diverses manifestations proposées qui ont connu un vif succès.

Il y eut d'abord dans les locaux du Service une conférence de presse qui avait pour objectif de présenter ce que le canton offre en matière de prévention VIH et Sida. A cette conférence, présidée par M^{me} la Conseillère d'Etat Ruth Lüthi, participaient les partenaires du groupement fribourgeois Coordination Sida. Le premier décembre, lors de la journée «Portes ouvertes», le Service a offert la possibilité de faire des tests VIH anonymes, sans rendez-vous. Il y a eu aussi, durant deux semaines, sous forme de concours, une exposition de dessins et affiches réalisés par des élèves de l'école primaire de la Neuveville à Fribourg et par des adolescents du CO du Moratois.

Prostitution et prévention Sida

Le Service continue son travail de prévention Sida en lien avec des lieux de la prostitution à Fribourg. Des femmes viennent régulièrement acheter des préservatifs mais aussi poser des questions, demander des conseils, des soins médicaux. Le planning est devenu pour elles lieu de parole et lieu d'accueil. Sur le thème de la prostitution, une conseillère a participé avec d'autres services et associations de Fribourg à une présentation-discussion sur la situation des femmes travaillant dans le milieu du sexe.

Sexualité et handicap

Le Service note une augmentation des demandes d'entretiens venant d'institutions accueillant des personnes handicapées mentales ou physiques pour aborder avec les handicapés des questions touchant à la sexualité et à la vie affective. La demande concerne aussi la formation des professionnels et une conseillère a donné deux cours d'introduction pour des intervenants de Pro Infirmis sur le thème sexualité et handicap.

Collaboration et formation

Le Service a poursuivi son travail de collaboration avec les partenaires du réseau médical et social, notamment avec l'Hôpital cantonal, l'Hôpital du Sud fribourgeois et les gynécologues, avec la Croix-Rouge pour les requérants d'asile et avec Fri santé pour les femmes sans permis de

travail. Le Service a aussi participé aux séances du GES (groupement de promotion, de prévention & d'éducation à la santé du canton de Fribourg), au groupement de coordination médico-social de la Gruyère et au groupement fribourgeois Coordination Sida.

Un accent particulier a été mis sur le travail en réseau avec des foyers et institutions pour adolescents tels que Seedorf, les Peupliers, Time Out, la Traversée, afin d'assurer un suivi dans le travail d'éducation sexuelle et de prévention. Le Service a aussi collaboré avec le Service de l'enfance et de la jeunesse lors de situations de grossesse et dans des procédures d'adoption.

Des conseillères en planning familial ont donné des cours à l'École du personnel soignant et, à la demande de la LAVI (Loi sur l'aide aux victimes d'infractions), une conseillère a organisé une séance de prévention des abus sexuels dans le domaine du sport.

Une conseillère en planning familial, en formation GES-VAP (guidance en éducation sexuelle, vie affective et planning) a effectué son stage pratique dans le Service.

b) Information sexuelle

L'augmentation des heures d'enseignement en 2004 s'explique par la diversification de l'offre des cours aux communes et institutions. Pour les écoles primaires, à côté du module standard (2 interventions durant la scolarité primaire), le Service a élaboré un module enrichi proposant un passage tous les deux ans. Ce module répond à la demande de certaines communes soucieuses d'offrir une continuité dans le travail d'information et de prévention auprès des élèves.

Hormis les activités régulières mises en place auprès des élèves, des parents et des enseignants, le Service a concrétisé plusieurs projets au cours de l'année écoulée. Il a notamment entrepris un travail systématique d'information et de sensibilisation à la maltraitance et aux abus sexuels sur les enfants auprès du personnel des six centres d'accueil extra-scolaire de la Ville de Fribourg. Suite à cette démarche, plusieurs situations ont nécessité une prise en charge individuelle par le Service. Ce projet s'est déroulé en collaboration avec le Service du médecin scolaire et la coordination des AES (accueil extra-scolaire) de Fribourg.

Avec le GRIMABU (groupe interprofessionnel contre les maltraitances et abus sexuels), la responsable de l'information sexuelle a participé à la formation continue des enseignants et à des journées spécifiques de formation pour de futurs enseignants. Toujours sur le thème de la prévention des abus sexuels et de la maltraitance, le Service a présenté son travail lors d'une rencontre avec la conférence des inspecteurs scolaires à Grangeneuve.

Afin de maintenir un haut niveau de connaissances, les formateurs et formatrices du Service ont participé à une journée de formation Prévention VIH-Sida avec des spécialistes de cette problématique constamment en évolution.

Deux formatrices en santé sexuelle en formation GESVAP (guidance en santé sexuelle, vie affective et planning) ont effectué leur stage pratique dans le Service.

3. Données statistiques

a) Planning familial

Consultations des conseillères en planning

Entretiens individuels, de couples	2 295
Entretiens de groupes	48
Total	2 343
(français	87 %)
(allemand	10 %)
(anglais	2 %)
(autres	1 %)
Entretiens téléphoniques	3 913
Total	6 256

Consultations médicales

Consultations gynécologiques	1 562
Injections Depo-Provera	34
Total	1 596

Nationalité

Suisse	60 %
Etrangère	40 %

Domicile

Ville de Fribourg	42 %
District de la Sarine	27 %
Singine et Lac	11 %
Districts de la Gruyère et de la Veveyse	11 %
Districts de la Glâne et de la Broye	6 %
Autres cantons	3 %

Personnes venues seules ou accompagnées

Seules	69 %
Avec parent, ami, autre	20 %
Avec partenaire	11 %

b) Information sexuelle

Type d'intervention

Interventions en classe	2 714 heures (+ 319)
Soirées de parents	106 heures
Appels téléphoniques	481

Lieu d'intervention

Fribourg	13 %
Autres communes du canton	87 %

Scolarité des participants

Adolescents et apprentis	17 %
Enfants écoles enfantines et primaires	76 %
Enfants de classes spéciales	7 %

Nombre de classes

Ecoles enfantines, 1 ^{re} et 2 ^e primaires (prévention des abus sexuels)	255 classes
– français	200
– allemand	55

Ecoles primaires (information sexuelle)	274 classes
– français	222
– allemand	52
Cycles d'orientation (information sexuelle)	97 classes
– français	97
– allemand	0
Ecoles professionnelles (prévention Sida)	21 classes
– français	21
– allemand	0
Autres institutions	45 classes
– français	42
– allemand	3

VII. Laboratoire cantonal (LC)

1. Personnel

Le personnel comprend le chimiste cantonal, deux chimistes, un collaborateur scientifique à mi-temps, trois inspecteurs des denrées alimentaires, un candidat inspecteur des denrées alimentaires, un inspecteur des eaux potables et des toxiques, deux secrétaires, une employée de bureau à mi-temps, quatre laborantines (dont deux à mi-temps), trois laborantins, une préparatrice.

2. Missions du Laboratoire cantonal

Le Laboratoire cantonal a pour mission de protéger la santé des consommatrices et consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre leur santé en danger. Il doit également veiller à ce que la manutention des denrées soit faite dans de bonnes conditions d'hygiène et enfin protéger les consommatrices et consommateurs contre les tromperies relatives aux denrées. Ces dernières années, les laboratoires cantonaux ont renforcé leurs interventions dans le domaine de la lutte contre la tromperie, un des trois buts de la législation dont ils sont les organes de contrôle. Deux raisons justifient cette évolution: d'une part, les consommatrices et les consommateurs attribuent une importance croissante à l'indication correcte de la provenance des produits alimentaires et, d'autre part, certains producteurs exigent une répression des fraudes plus sévère. La loi sur les denrées alimentaires permet de lutter efficacement contre les fraudes et d'exiger la traçabilité des produits.

Les interventions du Laboratoire cantonal se font par sondages et de manière ciblée, là où les dangers pour la santé des consommatrices et consommateurs et les risques de tromperie sont les plus importants. Une grande importance est attribuée à l'autocontrôle des entreprises.

La participation active du Laboratoire cantonal aux actions organisées au niveau national ou régional, que ce soit dans le domaine analytique ou dans le domaine de l'inspection, permet de comparer la sécurité alimentaire du canton avec celle des autres cantons.

A ces tâches s'ajoutent la surveillance de la qualité des eaux de baignade (piscines, plages), la surveillance du commerce des toxiques, l'application de l'ordonnance sur la déclaration agricole et, depuis 2004, le contrôle des

vignerons encaveurs conformément à l'ordonnance cantonale du 21 septembre 2004.

3. Activités en 2004

a) Analyses et contestations

Désignation	Nombre d'échantillons analysés	Nombre d'échantillons contestés
Eaux de boisson / eau minérale	1 908	92
Eaux de source, puits, lac	1 107	–
Eaux de piscine – baignade	78	2
Eaux techniques / eaux usées	14	–
Autres denrées alimentaires	985	140
Cosmétiques et objets usuels autres	152	29
Objets divers	88	–
Totaux	4 332	263

b) Quelques activités en résumé

Campagne nationale «produits laitiers et eau dans les entreprises laitières»

Une première campagne de contrôle des produits laitiers avait eu lieu en 2002-2003. Celle-ci faisait suite aux lacunes constatées en Suisse par les inspecteurs européens dans le domaine du contrôle de la fabrication des produits laitiers. Les laboratoires cantonaux avaient analysé 10 187 échantillons de produits laitiers et 3424 échantillons de l'eau utilisée dans les entreprises laitières.

Le programme 2004 a été défini sur la base des problèmes révélés en 2002-2003. Il prend en compte les produits de qualité insatisfaisante ou pour lesquels des données manquent. Les laboratoires cantonaux ont reçu un plan d'analyse comprenant la description des produits à analyser et les microorganismes à rechercher.

Durant l'année 2004, le canton de Fribourg devait procéder au contrôle de 25 à 50 % des entreprises d'alpage, des entreprises artisanales et des entreprises d'affinage et/ou de conditionnement et au contrôle de 100 % des entreprises industrielles.

Toutes les entreprises contrôlées étaient au bénéfice d'un agrément délivré par l'office vétérinaire fédéral. Les entreprises artisanales (fromageries villageoises) contrôlées sont celles dont l'un ou plusieurs produits avaient fait l'objet de contestation pour des motifs microbiologiques lors de la campagne 2002-2003.

Au total, ce sont 203 échantillons de produits laitiers et 46 eaux qui ont été analysées. Les produits ont été prélevés dans 48 entreprises. Le bilan est résumé ci-après.

Echantillons	Nombre d'échantillons	Nombre d'échantillons contestés pour motif microbiologique
Laits pasteurisés	8	1 (= 12 %)
Crèmes pasteurisées	29	5 (= 17 %)
Fromages à pâte dure/extra-dure	50	0
Fromages à pâte mi-dure	53	1 (= 2 %)
Fromages à pâte molle	14	2 (= 14 %)
Fromages frais	6	1 (= 17 %)
Fromages avec lait de chèvre	8	5 (= 63 %)
Beurres	27	7 (= 26 %)
Divers (desserts, ...)	8	0
Eau	46	10 (= 22 %)

Cette campagne a confirmé que la qualité microbiologique des produits laitiers industriels est maîtrisée.

Les problèmes se situent au niveau des produits fabriqués par des entreprises artisanales et d'alpage. Dans le cas des entreprises artisanales, 24 échantillons de produits contestés en 2002-2003 ont été à nouveau contestés en 2004. Ce constat démontre que les mesures que les entreprises concernées auraient dû mettre en place pour assurer la conformité de leur production n'étaient pas adéquates ou n'ont pas été respectées.

Les produits les plus fréquemment contestés en raison de leur qualité microbiologique insuffisante sont: la crème, le fromage frais, le fromage avec lait de chèvre, le beurre. Les commentaires faits à ce sujet au terme de la campagne 2002-2003 restent d'actualité.

Lors de cette campagne 2004, l'eau utilisée dans les entreprises de production laitière a également fait l'objet d'analyses. Les résultats démontrent qu'un nombre important (66 % dans le cas de la campagne 2004) de chalets d'alpage fabriquant des produits laitiers ne dispose pas d'une eau répondant aux exigences microbiologiques d'une eau potable. Dans l'attente d'un assainissement de la situation, le Laboratoire cantonal a ordonné la cuisson de toute l'eau destinée à un usage alimentaire dans ces chalets.

Contrôle à la frontière – «mercure dans les poissons» – programme de l'office vétérinaire fédéral

Dans le cadre du programme de l'office vétérinaire fédéral (OVF) de contrôle des viandes importées en 2004, le Laboratoire cantonal a fonctionné durant les six premiers mois de l'année comme laboratoire de référence pour le dosage du mercure (du plomb et du cadmium pour quelques échantillons) dans des viandes de poissons et des produits à base de viandes de poissons importés. Le laboratoire avait pour mission d'analyser et d'apprécier les résultats. En cas de non-conformité, lorsque la marchandise était encore en douane, le rapport était adressé au vétérinaire de frontière qui prenait les mesures adéquates. Lorsque la marchandise non conforme se trouvait déjà chez l'importateur, le rapport était adressé directement à l'importateur et c'est le chimiste cantonal concerné qui prenait les mesures.

Durant ces six mois, les vétérinaires de frontière ont prélevé et transmis 125 échantillons au Laboratoire cantonal de Fribourg (96 poissons carnassiers gras et 29 autres poissons). 23 échantillons de poissons carnassiers gras (25 %) étaient contestables pour une teneur en mercure supérieure à 1.0 mg/kg de chair musculaire. 1 échantillon de viande de poisson carnassier gras était contestable pour une teneur supérieure à 0.050 mg de cadmium par kg de chair musculaire. Ce problème de santé publique assez aigu témoigne du fait que des éléments longtemps dispersés dans l'environnement se retrouvent actuellement dans la chaîne alimentaire.

Contrôle à la frontière – «vert malachite dans les poissons d'eau douce de France» – programme de l'office vétérinaire fédéral

Lors de cette campagne, le Laboratoire cantonal a reçu, conformément au projet de l'office vétérinaire fédéral (OVF), 20 échantillons de viandes de poissons d'eau douce importées de France. Pour les paramètres analysés, aucun échantillon n'était contestable.

Qualité microbiologique de produits prélevés dans les établissements publics

Durant l'année, les inspecteurs des denrées alimentaires procèdent, dans les établissements publics, à des prélèvements de divers produits en vue d'un contrôle de leur qualité microbiologique. Ces contrôles ont pour but de vérifier le respect des bonnes pratiques en matière d'hygiène. Le tableau ci-après donne un aperçu des produits prélevés.

Type de produit	Nombre d'échantillons analysés	Nombre d'échantillons contestés
Crème fouettée	10	7
Pâtes alimentaires	36	12
Légumes	60	8
Articles de pâtisserie	15	1
Dessert	32	2
Sandwich – canapés	20	1
Riz cuit	23	7
Viande – produits à base de viande	8	3

La crème fouettée constitue un produit particulièrement sensible du point de vue microbiologique. Dans les 7 cas contestés, le Laboratoire cantonal a interdit l'utilisation des appareils à émulsionner dont l'entretien n'était pas maîtrisé.

Les pâtes alimentaires constituent également des produits critiques du point de vue microbiologique. Diverses mesures, notamment le datage des pâtes précuites, seront imposées à l'avenir.

Le contrôle de ces produits sera poursuivi ces prochaines années.

Nickel dans les parties métalliques de pièces de vêtement et de bijoux

Les vêtements comprennent parfois des parties métalliques qui entrent en contact direct et durable avec la peau. Ces

dernières années, le Laboratoire cantonal a constaté que de nombreuses parties métalliques présentaient des teneurs en nickel trop élevées. De nouveaux contrôles ont eu lieu en 2004 sur des articles vendus par des commerces qui n'avaient pas été contrôlés jusque-là. 88 vêtements et 3 bijoux ont été soumis à un test d'orientation. Les bijoux contrôlés étaient exempts de nickel. Des 88 vêtements, 32 étaient munis de parties métalliques contenant du nickel. Ces vêtements ont été prélevés officiellement et soumis à une analyse quantitative du nickel libéré dans des conditions simulant la sueur corporelle. 17 vêtements (19 % des vêtements contrôlés) ont dû être contestés et retirés de la vente parce que l'une ou l'autre de leurs parties métalliques libérait, dans les conditions du test, plus de 0.5 microgramme de nickel par centimètre carré et par semaine. Ces articles provenaient de 6 commerces qui n'ont, semble-t-il, pas pris en compte ce risque dans leur autocontrôle. Sur la base des constats faits depuis quelques années, le contrôle des teneurs en nickel des parties métalliques de vêtements doit être maintenu en 2005.

Para-dichlorobenzène (PDCB; antimite), sulfamidés et asulam dans les miels des apiculteurs fribourgeois

En 2003, les chimistes cantonaux de Suisse orientale ont dû contester 30 % des miels de la production régionale pour des teneurs excessives en paradichlorobenzène. Cette substance est la matière active d'un produit appliqué pour combattre la fausse teigne. Au début 2004, les apiculteurs fribourgeois ont été rendus attentifs à ce problème au moyen d'une lettre circulaire émise conjointement par le chimiste cantonal et le vétérinaire cantonal. Il leur était demandé de renoncer à l'utilisation de cette matière active.

En septembre 2004, le Laboratoire cantonal a prélevé et contrôlé 53 miels provenant de 46 apiculteurs fribourgeois. Le constat est réjouissant puisqu'un seul miel (2 %) a dû être contesté pour une teneur trop élevée en paradichlorobenzène. Un autre miel contenait trop d'antibiotique sulfanilamide. Il a également été contesté. Ce dernier miel contenait aussi l'herbicide asulam connu pour se dégrader en sulfanilamide.

Par la même occasion, l'étiquetage des miels préemballés, donc destinés à la vente, a été contrôlé. Il est réjouissant de constater que les indications obligatoires telles que la raison sociale, l'adresse, le lot et le poids figurent sur l'emballage. Si le taux de contestations de l'étiquetage était élevé il y a trois ans, la situation aujourd'hui est assainie.

Vert malachite et acide oxolinique dans les viandes et produits de viandes de poissons fumées et/ou salées des pisciculteurs et importateurs fribourgeois

Cette campagne a eu lieu dans le cadre du contrôle des productions et importations fribourgeoises. Il a porté sur 13 échantillons de viandes de poissons et 8 produits à base de viandes de poissons fumées prélevés chez 3 pisciculteurs et dans 3 entreprises fribourgeoises. Le vert malachite – médicament vétérinaire – n'a été décelé dans aucun des 21 échantillons; l'acide oxolinique – médicament vétérinaire – était par contre présent dans la chair de 2 poissons, dans l'une d'elle à une teneur nettement supérieure à

la valeur limite. Le lot de truites d'élevage dont était issu ce dernier échantillon a été interdit de vente.

Les additifs de rubéfaction, nitrite et nitrate de sodium, sont absents des 21 échantillons. Le cadmium et le mercure sont présents dans tous les 21 échantillons à des teneurs inférieures aux valeurs limites respectives. Tous les 21 échantillons présentaient des teneurs en plomb nettement inférieures aux valeurs limites respectives. Il faut conclure de cette campagne que les risques liés à l'emploi de médicaments vétérinaires en pisciculture ne sont pas entièrement maîtrisés. Le contrôle doit être maintenu ces prochaines années.

Rouge Sudan I (colorant) dans les épices

Au cours de l'été 2003, les autorités françaises ont détecté, dans des produits à base de piments de Cayenne provenant d'Inde, du rouge sudan I, un colorant dont l'utilisation dans les denrées alimentaires est interdite dans l'UE et en Suisse. Cette découverte a déclenché une série d'actions coordonnées à l'échelle internationale. En 2004, des analyses ont été effectuées par le Laboratoire cantonal de Fribourg. Dans plusieurs échantillons de sauce harissa le colorant rouge sudan I a été mis en évidence. Des interdictions de vente et des retraits de marchandise non conforme ont été prononcés.

Glace contenant des résidus de produit désinfectant

Un consommateur avait acheté dans un commerce du canton un carton de 8 glaces emballées individuellement. Lors de la consommation de l'une de ces glaces, son petit-fils a ressenti une brûlure dans la bouche et dans la gorge. L'enfant a alors été soumis à un contrôle médical aux urgences de l'Hôpital cantonal. Des restes de glace ainsi que des «grains» blancs isolés de la glace suspecte ont été remis au Laboratoire cantonal pour analyse.

Les analyses ont révélé que la glace était contaminée par un composant libérant du chlore. Des contacts ont été pris immédiatement avec l'entreprise concernée (située dans un canton autre que le canton de Fribourg) et le chimiste cantonal compétent. Les glaces encore en vente ont été retirées. L'enquête a révélé que des résidus d'un produit utilisé pour la désinfection des installations contaminaient les glaces en début de production. Dans un communiqué de presse, l'entreprise concernée a mis en garde les consommateurs les priant de ne pas consommer ce type de glace. Le processus de désinfection des installations a été modifié de manière à éviter ce genre d'accident.

Passage du contrôle officiel des champignons à l'autocontrôle

Jusqu'en 2002, les champignons sauvages devaient être contrôlés par des contrôleurs officiels des champignons. Lors de la révision de l'ordonnance sur les denrées alimentaires de 2002, les champignons ont été assimilés aux autres denrées alimentaires pour ce qui concerne la responsabilité de contrôle (autocontrôle) incombant aux commerces. L'obligation d'un contrôle officiel des champignons commercialisés a été supprimée. Depuis lors, à titre d'exemple, les restaurateurs doivent s'assurer eux-mêmes,

par des mesures appropriées, qu'ils utilisent uniquement des champignons sauvages figurant dans les listes de l'ordonnance sur les champignons. Les contrôleurs officiels craignaient une augmentation des intoxications. Le Laboratoire cantonal voulait connaître l'état de la situation pour Fribourg.

Sur les 13 commerces contrôlés en 2004 (4 restaurants, 5 commerces spécialisés ou distributeurs, 1 épicerie, 1 supermarché et 2 stands de marchés), seuls 2 commercialisaient des champignons sauvages indigènes. La grande majorité des champignons sauvages sont importés des pays étrangers, tels que la Chine, la France, la Hollande, la Lituanie ou l'Ukraine.

Le contrôle sera poursuivi en 2005. Il sera vérifié si les espèces commercialisées sont admises, si les bulletins de contrôle correspondent aux champignons trouvés sur place (traçabilité) et si les mesures d'autocontrôle sont documentées par écrit.

Vente d'abricots – indication de provenance fautive

Les organes du contrôle des denrées alimentaires ont été informés par le Laboratoire cantonal du Valais que des abricots étaient vendus dans divers cantons suisses avec l'indication «Abricots du Valais» alors que ceux-ci n'étaient pas encore à maturité. Les abricots vendus étaient en réalité des abricots étrangers. Les inspections effectuées dans le canton de Fribourg ont révélé qu'un stand de vente affichait une indication de provenance fautive. Des mesures ont été prises pour faire corriger immédiatement l'affichage.

Désignation des produits «au jambon» – campagne d'inspection 2004

Le jambon est un produit obtenu à partir de viande de la cuisse arrière de porc. Les produits dans lesquels d'autres morceaux de viande de porc ou la viande d'autres espèces animales sont utilisés ne peuvent pas porter la désignation «jambon». Il est tentant d'utiliser de la viande meilleur marché que du «jambon» pour fabriquer des produits déclarés «au jambon» tels que sandwich au jambon, pizza au jambon.

Les inspecteurs des denrées alimentaires ont contrôlé 62 commerces dans lesquels des produits portant la désignation «au jambon» étaient mis en vente. Dans 18 cas (= 29 %), la viande utilisée pour la préparation du produit en question n'était pas du jambon. Une contestation a été prononcée et la désignation «au jambon» a été interdite sur le champ.

Le taux de contestation de 29 % est très élevé et inadmissible. La lutte contre cette tromperie des consommateurs sera poursuivie de manière à assainir cette situation.

«Gruyère» – jugement

Suite à une réclamation concernant la vente de Gruyère 1/4 gras, l'enquête réalisée en 2003 avait permis de démontrer que le fromage vendu n'était pas du Gruyère et que, de plus, sa teneur en matière grasse était supérieure à celle admise pour la catégorie 1/4 gras. Le commerçant en question avait acheté du fromage suisse 3/4 gras auprès d'un

marchand de fromage et l'avait ensuite renommé «Gruyère 1/4 gras» et le vendait sous cette désignation. La vente de ce fromage avait été interdite immédiatement et le cas dénoncé à l'autorité pénale. Le jugement a été prononcé en 2004.

«Gruyère» – enquêtes

Durant l'année 2004, le Laboratoire cantonal a procédé à diverses enquêtes et analyses suite notamment à des informations communiquées par l'Interprofession du Gruyère. Le Laboratoire cantonal a dénoncé un cas aux autorités judiciaires.

Campagne nationale sur la tromperie

Comme tous les autres laboratoires cantonaux suisses, celui de Fribourg a participé à une campagne nationale dont les buts étaient:

- de vérifier si l'indication du pays de production pour les fruits, les légumes et les viandes était conforme aux dispositions légales;
- de vérifier si, pour la viande importée et produite selon des modes de production interdits en Suisse, les mentions «peut avoir été produite avec des hormones comme stimulateurs de performance» et/ou «peut avoir été produite avec des antibiotiques et/ou d'autres substances antimicrobiennes comme stimulateurs de performance» figuraient sur les emballages.

Les contrôles ont eu lieu dans les commerces de détails, les boucheries et les entreprises de restauration. Ils ont été effectués aussi bien sur des produits préemballés que sur des produits vendus en vrac.

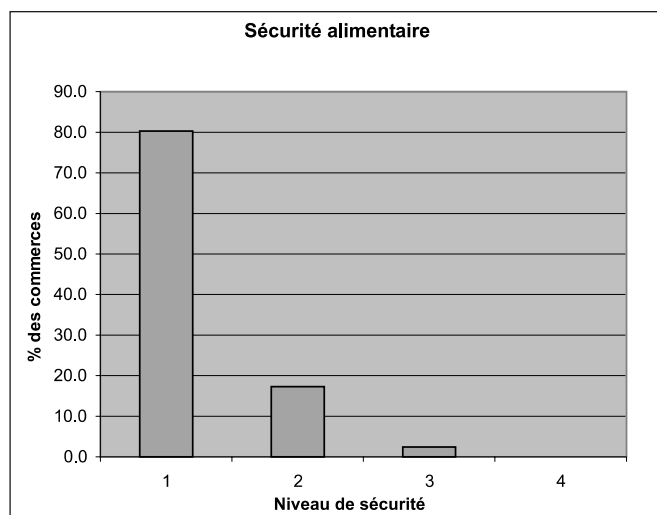
Malgré les interventions et contestations des années passées, le bilan des contrôles effectués dans le canton de Fribourg en 2004 n'est pas satisfaisant.

Les taux de contestations sont de 47 % pour les fruits, 31 % pour les légumes et de 37 % pour la viande. Dans 23 % des commerces de détail et des boucheries ainsi que dans 60 % des entreprises de restauration, des indications insuffisantes ont été constatées. Dans chaque cas non conforme, il y a eu contestation, prescription de mesures et prélèvement d'échantillons. Ces prochaines années, les contrôles seront poursuivis de manière à assainir la situation.

Sécurité alimentaire des entreprises du canton

Selon le concept élaboré par les chimistes cantonaux en 2000, chaque entreprise inspectée se voit attribuer l'un des quatre niveaux de sécurité suivants:

- Niveau 1: sécurité assurée: pas de lacunes;
- Niveau 2: sécurité amoindrie: lacunes sans effet direct sur la qualité des denrées;
- Niveau 3: sécurité compromise: lacunes et erreurs importantes;
- Niveau 4: sécurité non assurée: graves lacunes; risques pour la santé des consommateurs.



Cette évaluation se base sur 892 inspections de commerces de denrées alimentaires et 134 rapports établis pour chaque réseau d'eau en fin d'année. En cas d'inspection partielle ou d'enquête, il n'y a pas d'évaluation de la sécurité. Les résultats permettent en particulier de définir les priorités d'inspection pour l'année 2005.

Inspections des réseaux d'eau potable en 2004

Quarante réseaux d'eau publics, essentiellement des réseaux à problème, ont fait l'objet d'une inspection. Les mesures d'assainissement exigées concernaient dans l'ordre:

- l'autocontrôle, notamment les documents manquants;
- la réfection des ouvrages, parfois le recaptage;
- la mise en place et la surveillance des zones de protection;
- l'amélioration des processus d'entretien et de nettoyage;
- la correction des lacunes dans le traitement de désinfection.

La réalisation des mesures et le respect des délais seront suivis par le Laboratoire cantonal et les inspections sont maintenues.

Contrôle des piscines

67 échantillons provenant de 40 établissements de bains ont été analysés. A l'exception d'une piscine de camping, toutes les piscines publiques du canton ont été contrôlées au moins une fois durant l'année.

48 (72 %) échantillons présentaient des résultats conformes pour tous les paramètres analysés. En comparaison, le pourcentage d'échantillons conformes était de 58 % en 2003, 68 % en 2002. Dans l'ensemble la qualité des eaux des piscines est légèrement meilleure que celle des années passées. Le taux de contestation de l'urée a encore baissé au cours de cette année.

Cours pour surveillants de piscine

Depuis 1973, les normes techniques et les normes de qualité des eaux de piscines étaient décrites dans l'arrêté cantonal et les directives sur l'hygiène des établissements de bains.

Dès 2004, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance concernant l'hygiène des piscines et des plages de baignade publiques, ce sont les prescriptions de la norme SIA 381/1 qui sont applicables en la matière. En décembre 2004, le Laboratoire cantonal a organisé un cours pour tous les surveillants des piscines publiques du canton. La participation à ce cours était obligatoire. Les nouvelles dispositions légales ont été expliquées. Lors de ce cours, le Service du médecin cantonal a rappelé les règles d'hygiène liées à la fréquentation des piscines.

Campagne nationale «récupération des piles – contrôle des points de vente»

90 % des points de vente de piles et batteries dans le canton mettent à disposition un récipient pour récupérer les piles et batteries usées alors que seulement 67 % des points de vente ont affiché l'information exigée concernant l'obligation des utilisateurs de ramener les piles et l'obligation des vendeurs de reprendre les piles. Ces chiffres sont le résultat d'une enquête effectuée par le laboratoire cantonal dans le cadre d'une campagne nationale.

Le recyclage des piles et batteries a pour but d'éviter la pollution de l'environnement, du sol et des eaux par des métaux lourds tels que le nickel, le cadmium et le mercure contenus dans les batteries et les piles. La Suisse a introduit une taxe de récupération destinée à l'élimination et au recyclage des piles et batteries, tâche effectuée par l'entreprise BATREC à Wimmis. Une partie de cette taxe est aussi destinée à financer les informations obligatoires qui doivent être affichées aux points de vente ainsi que la mise à disposition du public de bacs de récupération. Il appartient aux organes de contrôle du marché de vérifier que ces dispositions soient respectées. Le Laboratoire cantonal, qui est l'organe de contrôle du marché dans le canton de Fribourg, a mené son enquête à l'aide d'un questionnaire envoyé à 280 entreprises susceptibles de vendre des piles.

Il est intéressant de constater qu'outre les points de vente, les consommateurs ont pris l'habitude de ramener les piles usées aux déchetteries communales en même temps que d'autres déchets. Il y a lieu de préciser ici que pour toutes les questions concernant les déchets, c'est le Service de l'environnement (SEn) qui est le service compétent.

4. Dénonciations

7 cas ont été dénoncés aux autorités de poursuite pénale:

- un laitier pour fausse désignation de fromage;
- un restaurateur pour inobservations répétées des mesures d'hygiène élémentaires;
- une entreprise pour vente de fromage $\frac{3}{4}$ gras pour du fromage gras;
- un boucher pour diverses contraventions au droit alimentaire;
- le tenancier d'une buvette pour inobservation des règles d'hygiène;
- une entreprise pour inobservation d'interdictions de vente prononcées par le Laboratoire cantonal et inobservation de l'obligation d'autocontrôle;
- un fromager pour imitations de «Gruyère».

Affaires sociales

I. Service de la prévoyance sociale (SPS)

1. Personnel

Le personnel comprend un chef de service, un adjoint du chef de service, un chef de secteur, une inspectrice des institutions spécialisées à mi-temps, une réviseuse des comptes des institutions spécialisées, trois secrétaires à mi-temps et une apprentie. Relevons encore la présence, dès le second semestre de l'année, de personnel de soutien (2 × 50 %) engagé en vue de l'introduction d'une nouvelle application informatique dans le Service, et celle d'un stagiaire engagé au début de l'automne pour une année.

2. Activités

Le Service de la prévoyance sociale assure la mise en œuvre d'une politique en faveur des personnes handicapées ou inadaptées, ainsi que des personnes âgées.

Il exécute des tâches de coordination, de planification, de financement et de contrôle des prestations essentiellement résidentielles.

Avec les institutions concernées, il garantit l'existence et l'évolution des dispositifs de traitements et de prise en charge des personnes handicapées ou inadaptées (retards mentaux, troubles psychiques, handicaps physiques et sensoriels, addictions, problèmes socio-éducatifs ou socio-cognitifs), ainsi que la prise en charge des personnes âgées.

En collaboration avec le Service de l'informatique et des communications (SITeL), le Service s'est attelé à la mise en place d'une nouvelle application informatique. Dans un premier temps, une pré-étude a permis d'évaluer les besoins du Service. Il a fallu ensuite identifier et préciser les procédures au sein du Service, afin de prévoir les diverses phases de développement du projet ainsi que le calendrier y relatif. Ces premiers travaux déboucheront sur l'établissement d'un schéma directeur prévu au début de l'année 2005.

Le Service est formé de deux secteurs:

- le secteur des institutions spécialisées pour les personnes handicapées ou inadaptées;
- le secteur des établissements médico-sociaux pour les personnes âgées.

A la suite de la réorganisation des services de la Direction de la santé et des affaires sociales, le secteur des pensions alimentaires a été transféré, le 1^{er} janvier 2004, au Service de l'action sociale.

a) Les institutions spécialisées

Le réseau des institutions spécialisées reconnues par le canton comprend 82 structures qui se répartissent en 53 établissements:

Institutions spécialisées dans le retard mental

- 8 homes/appartements avec ateliers
- 5 homes/appartements sans atelier
- 1 centre de formation continue.

Institutions spécialisées dans les troubles psychiques

- 6 homes/appartements avec ateliers
- 3 homes/appartements sans atelier.

Institutions spécialisées dans les handicaps physiques et sensoriels

- 1 home avec atelier
- 1 home sans atelier.

Institutions spécialisées dans les addictions

- 3 homes/appartements avec ateliers.

Institutions spécialisées dans les problèmes socio-éducatifs

- 9 maisons d'éducation
- 2 familles d'accueil professionnel.

Institutions spécialisées dans les problèmes socio-cognitifs

- 3 écoles spéciales, dont trois avec internat
- 9 écoles spéciales sans internat
- 2 centres de formation professionnelle spécialisée.

Le début de l'année a été marqué par un retrait important du financement de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) pour les institutions qui bénéficient de prestations collectives à l'exploitation (art. 73 LAI). Ce retrait s'est chiffré à près de 6 millions de francs, montant qui a pu être compensé grâce aux propositions d'économies faites par les institutions, aux mesures d'économie supplémentaires exigées par le Service ainsi qu'à l'augmentation conséquente du financement de l'Etat et des communes.

Les révisions des comptes des institutions et l'élaboration des décomptes finaux des subventions accusaient d'importants retards au début de l'année. Pour remédier à cette situation, le Conseil d'Etat a autorisé le Service à faire appel un organe de révision externe à l'administration cantonale. Le mandat est en cours d'exécution depuis l'été 2004 et devrait se terminer en été 2005. Grâce à ce soutien externe, l'ensemble des retards pourront être rattrapés jusque-là.

Une modification de la loi du 20 mai 1986 d'aide aux institutions spécialisées pour les personnes handicapées ou inadaptées a été adoptée par le Grand Conseil. La modification qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2005 permet de reconnaître les familles d'accueil professionnelles se chargeant de problématiques socio-éducatives en tant qu'institutions spécialisées.

Le canton a déposé à l'OFAS le projet de planification des besoins pour la période 2004 à 2006 dans le domaine des foyers et des ateliers pour les personnes handicapées adultes. L'OFAS a adopté la planification du canton de Fribourg pour les années 2004 selon les éléments suivants:

Nombre de places en institutions spécialisées 2003/2004

Hommes avec ou sans occupation Centres de jour		2003			2004
Retard mental	Lieux	Home avec occupation	Home sans occupation	Centre de jour	Nvlles places
Sonneg	Zumholz	8			
Home-Atelier «Linde»	Tentlingen	47		6	
Home-Atelier La Colombière	Misery	27		6	
Foyer La Rosière	Estavayer-le-Lac	14			1
Home Clos Fleuri	Bulle	44	30		
Wohnschule Freiburg	Fribourg	5			
Home La Colline	Ursy	30			
Homato, Les Buissonnets	Fribourg	32		8	
Wohnheime Sensler Stiftung	Tafers		44		
Communauté de La Grotte et Béthanie	Fribourg		15		
Geschützte Wohnform SSEB	Murten		13		
La Farandole	Fribourg		36		
Appartements protégés de la Glâne	Romont		11		
La Belle Etoile	Châtel-St-Denis		17		
Total des places		207	166	20	1

Hommes avec ou sans occupation		2003		2004
Troubles psychiques	Lieux	Home avec occupation	Home sans occupation	Nvlles places
Fondation Hannah	Les Sciernes-d'Albeuve	23		
Fondation Bellevue	Marsens	70		
La Traversée 3	Seiry	12		
Perspectives	Gumefens		26	
Foyer St-Louis	Fribourg		37	
Appartements Fondation Bellevue	Bulle		7	
Applico, Schmitten, Düdingen	Schmitten		4	8
La Traversée 1	Fribourg		13	
La Traversée 4	Fribourg		11	
Total des places		105	98	8

Hommes avec ou sans occupation		2003		2004
Handicap physique	Lieux	Home avec occupation	Home sans occupation	Nvlles places
Foyer St-Camille	Marly	28	12	2
Foyer des Préalpes	Villars-sur-Glâne	27		
Total des places		55	12	2

Hommes avec ou sans occupation		2003		2004
Addiction-Dépendances	Lieux	Home avec occupation	Home sans occupation	Nvlles places
Le Torry	Fribourg	20		
Centre Le Radeau	Orsonnens	12		
Foyer Horizon	Pensier	14		
Appartement protégé «Le Belvédère»	Fribourg		6	
Total des places		46	6	0

Maisons-foyers d'éducation		2003	2004
Problèmes socio-éducatifs	Lieux	Places	Nouvelles places
Le Bosquet	Givisiez	14	4
Foyer St-Etienne	Fribourg	40	
Foyer St-Etienne, Time Out	Villars-sur-Glâne	10	
Foyer Bonnesfontaines	Fribourg	23	
Nid Clairval	Givisiez	15	
Foyer pour Apprentis	Fribourg	15	
La Traversée jeunes filles	Corminbœuf	7	
Les Peupliers	Oberried	5	
Kinderheim Heimelig	Kerzers	12	
Centre éducatif et pédagogique	Estavayer-le-Lac	3	
Transit accueil d'urgence	Villars-sur-Glâne	10	
Total des places		154	- 1

L'école d'autonomie, structure d'appartement en ville de Fribourg permettant à cinq personnes souffrant d'un retard mental léger d'expérimenter un mode de vie plus indépendant, était gérée par Pro Infirmis jusqu'à la fin de l'année 2004. Elle le sera, depuis le début 2005, par la Fondation du district du Lac pour les personnes adultes handicapées (Stiftung des Seebezirkes für erwachsene Behinderte).

Le projet de développement d'un nouveau système de financement pour les institutions spécialisées s'est développé au cours de l'année. Une phase expérimentale sera mise en œuvre pour les homes/ateliers du domaine des retards mentaux et des troubles psychiques. Ce nouveau système, qui devra être testé au cours des années 2005 et 2006, vise un financement, par budget global, qui s'appuie sur des contrats de prestations relatifs à l'encadrement des personnes accueillies. Le groupe de travail, formé de représentants des institutions, de l'Association fribourgeoise des institutions s'occupant de personnes handicapées ou inadaptées (AFIH) et du Service de la prévoyance sociale, travaille à l'élaboration des grilles qui permettront de saisir les prestations répondant aux besoins des résidents.

La Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) a proposé aux cantons d'adhérer à la nouvelle convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS). Par décret du 10 février 2004, le Grand Conseil a adhéré à cette convention qui règle le financement des placements dans des institutions hors du canton de domicile et remplacera celle du 2 février 1984. La CIIS entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Le 28 novembre dernier, la population suisse a accepté la Réforme de la péréquation financière (RPT) et la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les Cantons. La RPT impliquera à l'horizon 2008 le transfert de l'ensemble des charges de planification, de coordination, de financement et de contrôle des institutions spécialisées de la Confédération vers les cantons. Cela signifie, pour les institutions, le passage d'un subventionnement croisé à un système de subventionnement exclusivement cantonal. Ces changements devront être préparés, ce qui implique un travail conséquent d'analyse et de planification pour le Service.

b) Les établissements médico-sociaux pour personnes âgées

Par ordonnance du 13 décembre 2004, le Conseil d'Etat a modifié la liste des établissements médico-sociaux et reconnu 70 nouveaux lits médicalisés longs séjours, ainsi que 20 lits médicalisés courts séjours. Ces lits ont été attribués aux établissements suivants:

Lits longs séjours

- Villa Beausite, Fribourg + 10 lits
- Maison Sainte-Jeanne-Antide, Givisiez + 5 lits
- Alters- und Pflegeheim St. Martin, Tafers + 5 lits
- Foyer Saint-Vincent, Vuadens + 10 lits
- Foyer Saint-Germain, Gruyères + 5 lits
- Foyer Saint-Joseph, Sâles + 4 lits
- Medizinisches Pflegeheim des Seebezirks, Meyriez + 5 lits
- Foyer Sainte-Marguerite, Vuisternens-devant-Romont + 5 lits
- Les Fauvettes, Montagny-la-Ville + 15 lits
- Hôpital psychiatrique cantonal, unité psychogériatrique + 6 lits

Lits courts séjours

- Villa Beausite, Fribourg + 5 lits
- Alters- und Pflegeheim St. Martin, Tafers + 2 lits
- Foyer Saint-Joseph, Sâles + 2 lits
- Medizinisches Pflegeheim des Seebezirks, Meyriez + 2 lits
- Foyer Sainte-Marguerite, Vuisternens-devant-Romont + 2 lits
- Les Fauvettes, Montagny-la-Ville + 5 lits
- Maison Saint-Joseph, Châtel-Saint-Denis + 2 lits

A fin 2003, le réseau des établissements médico-sociaux comptait 2063 lits. Pour 2005, il sera donc de 2133 lits longs séjours et de 20 lits courts séjours, ce qui porte le taux de couverture de lits médicalisés pour 100 personnes de plus de 65 ans à 6,67 %.

Nombre de lits pour 100 personnes âgées de 65 ans et plus

Par district		2004				2005			
	Population adaptée 2003 (recens. féd. 2000 + 2,57%)	Nombre de lits EMS	%	Nombre de lits non EMS	%	Nombre de lits EMS	%	Nombre de lits non EMS	%
Sarine	10 668	708	6,64	101	0,95	724	6,79	86	0,81
Singine	4 712	286	6,07	28	0,59	291	6,18	23	0,49
Gruyère	5 776	392	6,79	123	2,13	415	7,18	104	1,80
Lac	3 724	210	5,64	82	2,20	216	5,80	82	2,20
Glâne	2 459	159	6,47	35	1,42	164	6,67	30	1,22
Broye	2 955	159	5,38	31	1,05	174	5,89	16	0,54
Veveyse	1 675	149	8,90	0	0,00	149	8,90	0	0,00
Canton	31 969	2 063	6,45	400	1,25	2 133	6,67	341	1,07

Le prix de pension pris en considération dans le calcul des prestations complémentaires et de la participation des pouvoirs publics aux frais de l'accompagnement a été augmenté d'un franc pour chaque niveau de soins. En 2005, ce prix sera de

- 92 francs par jour pour les personnes indépendantes et du niveau de soins A
- 93 francs par jour pour le niveau de soins B
- 94 francs par jour pour le niveau de soins C
- 95 francs par jour pour le niveau de soins D.

Dans les homes ou partie de homes non reconnus comme EMS, le prix de pension sera de 103 francs par jour.

En vertu de la loi du 17 novembre 1999 sur les subventions (LSub), chacune de celles-ci doit faire l'objet d'un examen périodique. L'année 2004 a permis de réaliser l'examen se rapportant à la participation aux frais d'accompagnement des personnes accueillies en EMS. Cette démarche, en collaboration avec la Direction des finances (DFIN) a donné lieu à une analyse détaillée des mécanismes qui influencent les coûts à la base de ce subventionnement.

Le Conseil d'Etat a nommé un groupe de travail chargé d'analyser les prix de pension des EMS. Ce groupe de travail qui comprend quatre représentants de l'Association des communes fribourgeoises, deux représentants de l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées (AFIPA) et deux représentants du Service de la prévoyance sociale, a pour mandat de définir le standard de chaque prestation hôtelière, de déterminer le coût de cette prestation, de proposer un système d'indexation régulière des prestations selon leur type, de proposer des règles de rémunération du personnel hôtelier des EMS et d'étudier des mesures de rationalisation entre les établissements. Le groupe a déposé un rapport au Conseil d'Etat à fin juin 2004 et a proposé la mise en place d'une méthode de calcul et d'un instrument permettant d'évaluer les prestations hôtelières des EMS. En complément, une enquête a été réalisée afin de déterminer les méthodes en vigueur dans les autres cantons pour réaliser ce type de calcul. Un rapport complémentaire a été déposé par le Service à la fin de l'année 2004.

La commission consultative en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées (COMEMS) avait déposé un premier rapport, à la fin de l'année 2003, sur le développement du réseau des EMS et sur la mise en place de prestations intermédiaires. Ce rapport proposait la création de foyers de jour, la mise à disposition de lits pour des accueils en courts séjours, la reconnaissance de lits médicalisés supplémentaires et le développement d'un dispositif d'indication en mesure d'évaluer les situations des personnes âgées et de les orienter vers la prestation adéquate. Le Conseil d'Etat a décidé sa mise en consultation auprès des milieux concernés. Une synthèse de cette consultation a été présentée à la Commission de planification sanitaire. Sur mandat de cette commission, la COMEMS s'est alors attelée à préciser ce que l'on peut concevoir comme dispositif d'indication pouvant s'adapter à la réalité fribourgeoise.

Trois projets pilotes de foyers de jour ont été mis en place en 2004. Le projet du home du Gibloux était déjà fonctionnel, mais pas encore reconnu en tant que tel. Le projet de «la Famille au jardin» de Römerswil a ouvert ses portes en août 2004, alors que celui des «Platanes» de l'EMS de Jeuss a accueilli des personnes à partir de novembre 2004. Quatre à cinq autres projets ont été soumis à notre Service pour 2005, ce qui permettra d'étayer ce type d'offres pour l'ensemble du canton.

La participation des assureurs maladie aux frais de soins, fixée par le Conseil fédéral en 1997 au moyen de tarifs cadres, est restée inchangée en 2004. Cependant, une ordonnance du 30 novembre 2004 du Département fédéral de l'intérieur (DFI) prévoit l'adaptation des tarifs cadres à la hausse pour les deux niveaux de soins les plus élevés, dès 2005. La participation des assureurs pour le canton de Fribourg sera certainement adaptée en conséquence.

II. Service de l'action sociale (SASoc)

1. Personnel

Le personnel comprend un chef de service, une cheffe de service adjointe, un conseiller juridique et un conseiller scientifique, une juriste, deux adjoints administratifs, deux

secrétaires, quatre collaboratrices et collaborateurs administratifs, quatre secrétaires comptables, un apprenti de commerce. Employé soit à plein temps soit à temps partiel pour une dotation totale de 11.55 EPT, le personnel du Service assume la gestion et le suivi de quatre domaines d'activité, à savoir l'aide aux personnes dans le besoin, l'aide aux victimes d'infractions, l'aide aux requérants d'asile et aux réfugiés, l'aide au recouvrement et l'avance de pensions alimentaires.

2. Aide aux personnes dans le besoin

Le Service de l'action sociale est, conformément à la loi sur l'aide sociale (LASoc), compétent pour décider de l'aide matérielle aux personnes de passage ou séjournant dans le canton ainsi qu'aux personnes sans domicile fixe (art. 8 et 21). Il assume les relations intercantonaux définies dans la loi fédérale sur l'assistance pour les Fribourgeois domiciliés dans d'autres cantons et pour les Confédérés domiciliés depuis moins de deux ans dans le canton, auxquelles s'ajoutent celles relevant des conventions franco et germano-suisse pour les Fribourgeois domiciliés en France et en Allemagne. Le Service a également pour mission de proposer des mesures de politique sociale, d'évaluer et d'améliorer le dispositif cantonal d'aide sociale, de veiller à son bon fonctionnement et de susciter une harmonisation des pratiques en vue de garantir une égalité de traitement des bénéficiaires. Le Service veille en outre à favoriser le dialogue et la collaboration entre les acteurs publics, privés, bénévoles et les Eglises. Les tâches de coordination, d'information et de prévention prescrites par la Loi sur l'aide sociale (art. 21) occupent par conséquent une place de choix parmi les activités du Service.

Sur le plan de la coordination, activité essentielle à la bonne marche du dispositif cantonal d'aide sociale, le Service a contribué au développement de synergies entre les acteurs dudit dispositif et leurs partenaires publics ou privés. Ses efforts se sont concentrés en particulier au cours de l'année 2004 sur l'intégration dans la statistique suisse de l'aide sociale des données fribourgeoises (SOSTAT) afin de disposer d'un instrument de pilotage performant. Il a établi ainsi un contrat de prestations avec l'Office fédéral de la statistique et facilité sa collaboration avec les services sociaux régionaux LASoc (SSR) pour l'organisation de cette statistique et la formation du personnel.

Le Service a par ailleurs poursuivi les travaux menés au sein de la Commission de coordination de la collaboration interinstitutionnelle (CCII) instituée par le Conseil d'Etat conformément aux recommandations de la Conférence des Chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) et de la Conférence des Directeurs des affaires sociales (CDAS). Il a activement participé à l'élaboration du rapport rédigé à l'attention du Conseil d'Etat et pris part à la présentation des conclusions lors de la conférence de presse tenue le 27 mai 2004. Il a contribué à mettre sur pied en ville Fribourg un nouveau projet pilote destiné à préparer, conformément aux vœux du Conseil d'Etat, la généralisation du dispositif de collaboration interinstitutionnelle prévue pour 2006.

Le Service a été chargé de réunir les représentants des SSR et le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) ainsi que

le Service du patronage afin d'évaluer leurs processus d'échanges d'informations et d'élaborer des dispositions améliorant l'efficacité de leur collaboration. De nouvelles recommandations réglant la collaboration entre les SSR et le service du patronage ont été adoptées à la fin de l'année. Concernant les SSR et le SEJ, le processus suit son cours.

Le Service a poursuivi ses efforts de coordination dans le champ de l'insertion en tenant à jour et en élargissant régulièrement le catalogue des mesures d'insertion sociale (MIS) accessible en permanence sur son site Internet. Ce catalogue comprend au terme de l'année 2004 plus d'une centaine d'activités réparties dans six différentes catégories (formation, développement personnel, développement du bien-être personnel, activités communautaires, de participation sociale et d'utilité sociale). Le Service a veillé à ce que ces activités soient immédiatement disponibles pour la réalisation des contrats d'insertion sociale. La variété de ces mesures, organisées en français et en allemand avec l'appui de près d'une cinquantaine d'organismes, permet d'apporter des réponses personnalisées à la diversité des besoins d'insertion. Le service a aussi mené dans ce domaine une consultation auprès de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), de la caisse nationale d'assurance (CNA) et des caisses maladies afin d'adopter de nouvelles dispositions réglant la couverture accident des bénéficiaires de mesures d'insertion sociale.

Le Service entretient des liens étroits avec plusieurs services sociaux spécialisés (art. 14 LASoc), subventionnés par l'Etat dans le cadre de conventions et chargés dans leur domaine spécifique d'appuyer les SSR. Il s'agit du Tremplin, qui offre une aide aux personnes toxicodépendantes, de La Tuile, assurant l'aide aux personnes sans abris et/ou en situation de détresse, et de Pro Infirmis, veillant à l'aide aux personnes handicapées mentales et/ou physiques. Au cours de l'année 2004, trois nouvelles conventions ont été signées, la première avec la Fondation Pro Senectute concernant l'aide accordée aux personnes âgées (entrée en vigueur au 1.1.04), la deuxième avec la Ligue fribourgeoise contre le cancer concernant l'aide accordée aux personnes atteintes de cancer et à leurs proches (entrée en vigueur au 1.1.04), la troisième avec la Fondation SOS Futures mamans concernant l'aide accordée aux futures mamans en difficulté (entrée en vigueur au 1.1.05). Par ailleurs, le Service a participé aux travaux réunissant les représentants de la Ville de Fribourg, de l'Etat et des Œuvres privées en vue d'élaborer un concept pour l'hébergement des sans abris et des musiciens de rue durant la pause hivernale, en Ville de Fribourg. Ce concept est opérationnel pour la première fois depuis le début de l'hiver 2004-2005. S'agissant du contrat de partenariat entre la Direction et Caritas Fribourg concernant le service social spécialisé en gestion de dettes et de désendettement, le Service a contrôlé les modalités d'exécution dudit contrat tout en poursuivant son analyse sur la création d'un fonds de désendettement. Ledit fonds devrait voir le jour en 2005. A noter encore que le Service a participé à la plateforme de coordination du réseau des organisations fribourgeoises de bénévoles mise sur pied par Caritas Fribourg.

Parallèlement, le Service a veillé à ce que les SSR et les commissions sociales assument leurs tâches en matière d'aide

sociale. Il a transmis pour cela régulièrement aux commissions sociales et aux SSR des avis de droit, des informations sur la jurisprudence ad hoc ainsi que les synthèses des réponses aux questions posées par les SSR sur l'application des normes d'aide sociale. Il a procédé, comme lui en donne pour mission la LASoc, à une révision dans un SSR. Un rapport détaillé a été rendu. Le Service a pu vérifier ainsi le fonctionnement du SSR, faire des propositions d'amélioration, donner des avis ou des recommandations concernant l'application des normes d'aide sociale en vigueur dans le canton. Par ailleurs, il a veillé à l'application de la disposition légale (art. 18 al. 1^{bis} LASoc) obligeant un service social à englober au moins trois mille habitants et à avoir du personnel qualifié avec un taux d'activité d'au moins 50 %. En outre, le Service a assuré conformément à la Loi sur l'aide sociale (art. 34) la répartition des frais d'aide matérielle entre toutes les communes du district. Pour ce faire, dans un souci d'efficacité et de rationalisation du travail, il a poursuivi l'automatisation des transferts de données fournis par les SSR ainsi que leur saisie comptable. Enfin, en collaboration avec le Service des communes, il a entrepris la vérification au sens de la LASoc et de la Loi sur les communes, des conventions établies par les communes pour leur permettre d'accomplir leurs tâches en matière d'aide sociale (art. 16 LASoc), soit sous la forme d'une Association de communes soit sous la forme d'une Entente intercommunale.

Sur le plan de l'information, le Service s'appuie notamment sur son site Internet (www.fr.ch/sasoc) pour offrir à tous les interlocuteurs du Service ainsi qu'à l'ensemble du public une riche documentation dans tous ses domaines d'activité (aide sociale, asile, aide aux victimes d'infractions, pensions alimentaires, Assises du social, promotion de l'action sociale). Ce site, régulièrement tenu à jour et complété par de nouvelles rubriques, bénéficie de plus de 9000 visites mensuelles en moyenne. Le service maintient aussi des liens étroits avec les SSR en participant régulièrement aux séances des groupements francophone et germanophone des SSR du canton. Il a organisé le 11 novembre 2004 à Grangeneuve deux séances d'information, l'une en français et l'autre en allemand, à l'attention des SSR du canton auxquelles ont participé plus de 60 professionnels. Y ont été abordées différentes problématiques en lien avec les normes d'aide sociale, des cas pratiques, des questions organisationnelles, des questions de politique sociale. Au cours de l'année, en réponse à des invitations d'organismes communaux, cantonaux et fédéraux, il a présenté plus d'une dizaine d'exposés sur les thèmes de l'aide sociale, de l'insertion, de la collaboration interinstitutionnelle, de la prévention de la violence dans les services sociaux. Il a répondu régulièrement aux médias sur des thèmes d'actualité, notamment le bénévolat, la politique familiale, les working poor, les normes d'aide sociale, les sans abris. Il a accordé deux interviews à la revue «Repère social» sur les thèmes de la protection des données dans la collaboration interinstitutionnelle et des contre-prestations dans le cadre de l'insertion et publié dans cette revue un article sur la prévention de la violence. Il a aussi publié un article dans la revue «SozialAktuell» présentant le modèle fribourgeois des mesures d'insertion sociale.

Le Service s'est investi dans le domaine de la prévention afin de repérer l'émergence de phénomènes sociaux et d'anticiper

les mesures à prendre. Il a présidé ainsi le groupe de travail formé des SSR et d'autres services sociaux du canton qui assure le suivi des recommandations qu'il a élaborées pour la prévention et la protection en matière de violence dans les services sociaux. Il a conclu le 23 juin 2004 la formation réalisée dans ce domaine en partenariat avec la Haute école fribourgeoise de travail social (HEF-TS) pour le personnel des SSR et d'autres services sociaux du canton et à laquelle ont pris part plus de 170 professionnels de trente services sociaux. Il a poursuivi, en s'appuyant sur cette expérience, sa participation au sein de groupe de travail «Sécurité des autorités et du personnel de l'Etat» institué par le Conseil d'Etat. Il a contribué à l'élaboration du rapport à l'attention du Conseil d'Etat et a collaboré au pilotage de la formation «Prévenir les risques et gérer les situations de violence» pour les agents de l'Etat. Dans le domaine de la politique familiale, le Service a activement participé aux travaux de la Commission cantonale pour une politique familiale globale et collaboré à l'élaboration du rapport rédigé à l'attention du Conseil d'Etat. Il a contribué à la rédaction du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique familiale. Dans le domaine de la coordination des prestations sociales, le Service a élaboré la réponse du Conseil d'Etat au postulat concernant le revenu déterminant unifié déposé par les députés Anne-Claude Demierre et Jean-Jacques Collaud. Afin de s'informer et de suivre l'évolution des phénomènes sociaux, il a participé à divers séminaires consacrés notamment aux thèmes des working poor, des jeunes adultes en difficultés, de la famille, du chômage et de l'insertion, de la collaboration interinstitutionnelle, des nouveaux modèles sociaux, de la transformation des métiers du social et de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes.

En vertu des tâches qui lui sont confiées par la LASoc, le Service était en outre représenté dans la commission cantonale de l'emploi, dans la commission de l'égalité hommes-femmes et de la famille, dans la commission cantonale de la Loterie Romande, dans la commission de surveillance du marché du travail, dans la plate-forme «Exploitations agricoles en difficultés». Au niveau intercantonal, le Service a contribué au développement du «Guide social romand» (www.guidesocial.ch) en collaboration avec le Groupement fribourgeois des institutions sociales (GFIS) et l'Association romande et tessinoise des institutions sociales (ARTIAS) dans laquelle le Service occupe par ailleurs un siège au comité. Il a participé le 20 décembre 2004 à la conférence de presse tenue à l'occasion de l'inauguration du nouveau site Internet du «Guide social romand». Il est enfin représenté au comité directeur de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) et au Groupement romand des chefs de services des affaires sociales (GRAS).

Le Service a répondu à plusieurs consultations fédérales ou cantonales relatives aux prestations complémentaires pour les familles, au projet de modification de la Loi sur les soins et l'aide familiale à domicile, à l'avant-projet de loi sur la jeunesse, aux attentes concernant le personnel travaillant dans le domaine de l'action sociale et à sa formation professionnelle ainsi qu'aux développements des formations dans le domaine social (HES). A cela s'ajoute la participation active du Service au travers de groupes de travail, de séminaires, de com-

missions ad hoc, de conférences de presse, de prises de position, au chantier de la révision des normes d'aide sociale mis en route par la Conférence suisse des Institutions d'action sociale (CSIAS), normes servant de référence à toutes les législations cantonales d'aide sociale. Lesdites normes devraient entrer en vigueur dans le canton le 1^{er} janvier 2006.

Dans le domaine de la recherche, le Service a répondu à une dizaine d'enquêtes menées par des universités et d'autres centres de recherche. Il a participé à l'étude sur les mouvements migratoires en matière d'aide sociale réalisée par l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne et qui a donné lieu à une publication. Il a mandaté la Chaire de travail social francophone de l'Université de Fribourg pour mener une étude sur les trajectoires de sorties de l'aide sociale par les mesures d'insertion sociale, dont les résultats ont été livrés en décembre 2004. Enfin, le Service s'est engagé dans la réalisation des troisièmes Assises du social qui ont eu lieu le 2 avril 2004 à Grangeneuve, en collaboration avec la Chaire de travail social francophone de l'Université de Fribourg, sur le thème: «Quelle qualité de vie pour demain». A l'occasion de ce colloque bilingue, conçu comme un espace d'échanges et d'initiation d'actions notamment en matière de politique sociale, près de 200 participant-e-s ont pris connaissance des contributions originales d'une douzaine d'intervenant-e-s.

Le Service a élaboré comme chaque année le recueil des statistiques de l'aide matérielle. Ce recueil comporte un état de la prise en charge des frais d'aide matérielle, un bilan de l'application des mesures d'insertion sociale, la charge financière des communes compte tenu de la répartition par district, le tableau des subventions versées au services sociaux spécialisés du canton ainsi que les chiffres relevant des rapports d'activités émis par les services sociaux LASoc. Par ailleurs, le Service a pris connaissance et tiré les enseignements du contrôle « Sécurité – fonctionnement concret » réalisé dans le Service en 2003 par l'Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données.

Les dépenses d'aide matérielle accordée en 2004 aux personnes dans le besoin, domiciliées ou en séjour dans le canton se sont élevées (avant la répartition Etat/communes et en tenant compte des remboursements personnels) à 21 444 729 fr. 40 (en augmentation de 34,079 % par rapport à 2003) pour 4420 dossiers (+ 3,25 % par rapport à 2003) représentant 8852 personnes (+ 1,30 % par rapport à 2003). Le canton a en outre assumé les aides matérielles des Fribourgeois domiciliés dans d'autres cantons pour un montant de 2 052 000 francs et pour les Fribourgeois domiciliés à l'étranger pour un montant de 204 000 francs (pour de plus amples détails se référer aux tableaux qui suivent le présent compte rendu).

Aide matérielle nette 2004 (période du 1.10.2003 – 30.09.2004)

Les remboursements personnels sont pris en compte

Art. 7 et 8 LASoc: personnes domiciliées, en séjour ou de passage dans le canton

Répartition commune/Etat art. 32/33 LaSoc							
Catégorie de personnes	A charge de l'Etat en Fr.	% Total	A charge des autres cantons en Fr.	% Total	A charge des communes en Fr.	% Total	Total en Fr.
Suisses	5 798 603.30	56,68	1 424 649.35	91,23	5 456 102.00	56,52	12 679 354.65
Etrangers	4 431 411.75	43,32	137 059.85	8,77	4 196 903.15	43,48	8 765 374.75
Total	10 230 015.05	100,00	1 561 709.20	100,00	9 653 005.15	100,00	21 444 729.40

Aide matérielle 2004

Personnes domiciliées, en séjour ou de passage

Répartition des dossiers par cause d'aide sociale		
Causes d'aide sociale	Nombre de dossiers	% Total
Chômage/avances s/chômage	750	15,40
Famille monopar./couple divisé	512	10,51
Maladie/accident/hospitalisation	322	6,61
Aide à l'enfance	61	1,25
Patronage	56	1,15
AVS/AI/PC: avances/insuf.	835	17,15
Revenus insuffisants	1 493	30,67
Placement HM/Home pr pers. âgées	31	0,64
Drogue/alcool	204	4,19
Hospit./accident/maladie/: de passage	58	1,19
Rapatriement: de passage	37	0,75
Cotisation assurance-maladie	55	1,13
Chômage: fins de droit	456	9,36
Total dossiers	4 870	100,00

3. Aide aux personnes victimes d'infractions

Le Service de l'action sociale est chargé de l'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) du 4 octobre 1991 et de sa loi d'application du 8 octobre 1992 qui visent à venir en aide à toute personne qui a subi, du fait d'une infraction, une atteinte directe à son intégrité corporelle, sexuelle ou psychique. Il veille d'une part, à la mise en place des procédures nécessaires pour garantir aux victimes d'infractions une aide efficace et un renforcement de leurs droits, et d'autre part, au bon fonctionnement des centres de consultation du canton destinés à fournir l'aide immédiate et à plus long terme. Dans ce domaine, le Service se prononce sur les demandes présentées par lesdits centres et d'autres tiers. Par ailleurs, il est chargé de l'information quant au dispositif cantonal, de la formation spécifique des personnes chargées d'accorder l'aide LAVI, du versement des subventions de l'Etat, de la répartition des frais d'aide immédiate et à long terme entre l'Etat et les communes, des décisions en matière d'indemnisation et/ou de réparation morale, du suivi des conventions liant l'Etat et les institutions privées auxquelles ce dernier a confié des

tâches LAVI, à savoir Solidarité Femmes, La Main Tendue et ASADE (Adultes Sexuellement Abusé(e)s Durant l'Enfance).

Suite à l'analyse des subventions cantonales LAVI, effectuée en 2003 dans le cadre des examens périodiques relevant de la loi sur les subventions, le Service a mis en œuvre au cours de l'année 2004 différentes mesures. Parmi celles-ci figure notamment la fusion du centre de consultation pour enfants et adolescents et du centre de consultation pour hommes et accidenté(e)s de la route. Ces deux centres de consultation étant rattachés administrativement, pour le premier, au Service de l'enfance et de la jeunesse et, pour le deuxième, au Service psychosocial, plusieurs séances de travail avec les responsables des services concernés se sont avérées nécessaires. Cette fusion sera effective au printemps 2005. Ainsi, le dispositif cantonal LAVI aura un nouveau visage et comptera désormais deux centres de consultation: d'une part, un centre de consultation pour enfants, adolescents, hommes et victimes de la route, qui sera rattaché administrativement au Service de l'enfance et de la jeunesse mais situé dans des locaux différents, et, d'autre part, un centre de consultation pour les femmes, qui demeure auprès de l'association «Solidarité femmes».

Une attention toute particulière a été portée au cours de cette année au suivi des enfants victimes. A cet effet, le Service a mis sur pied un groupe thérapeutique animé par deux psychothérapeutes, afin de permettre aux enfants de s'exprimer plus aisément sur les atteintes subies à leur intégrité physique, psychique ou sexuelle. Dès l'automne 2004, cette thérapie de groupe a été élargie aux parents des victimes, pour autant que ceux-ci revêtent eux-mêmes la qualité de victimes (art. 2 al. 2 LAVI). Cette solution est dans l'intérêt des enfants et contribue à réaliser les droits sociaux prévus dans la nouvelle Constitution cantonale entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005 (cf. art. 36 al. 3 de la nouvelle Constitution).

Le Service a organisé une rencontre avec le personnel du Service du patronage afin de lui présenter le dispositif cantonal LAVI et les droits des victimes, notamment en matière d'indemnisation. Cet échange avait aussi pour objectif d'améliorer la collaboration interinstitutionnelle en vue de faciliter la récupération auprès des détenus ou des ex-détenus des indemnités allouées par l'Etat en faveur des victimes (art. 14 LAVI). Dans cet ordre d'idée, le Service a intensifié le suivi du contentieux des dossiers d'indemnisation en demandant aux auteurs d'infractions pénales, lorsque leur situation financière le permet, de rembourser à l'Etat les indemnités allouées aux victimes. Ainsi, l'Etat a pu récupérer la totalité des indemnités versées dans trois situations LAVI en 2004. Actuellement quinze dossiers de contentieux sont ouverts, soit autant de remboursement en cours en faveur de l'Etat.

Le Service a joué un rôle important dans la mise sur pied d'une formation cantonale contre la violence dans les services sociaux en faveur du personnel, notamment en dispensant des cours auprès de la Haute école fribourgeoise de travail social (HEF-TS), à Givisiez, interventions ayant trait à des aspects juridiques et en lien avec la LAVI. Tou-

jours dans le domaine de la formation, comme il en est devenu l'habitude, le Service a organisé en 2004 trois séances de formation continue pour le personnel des centres de consultation. Par ailleurs, dans le cadre de la coordination cantonale LAVI, qui compte dix-huit membres issu(e)s de la police, de la justice, du domaine médical, social et scolaire, le Service a présidé deux séances, toujours avec le souci prioritaire de veiller au maintien et à l'amélioration de la coordination, de l'information et de la collaboration entre les acteurs et les institutions parties prenantes au dispositif cantonal. Le Service est également membre de la Conférence régionale LAVI regroupant les cantons romands ainsi que les cantons de Berne et du Tessin. A relever encore que depuis quatre ans le Service participe activement au groupe de travail interinstitutionnel contre la violence conjugale (institué en commission cantonale au cours de l'année 2004), lequel s'est réuni à trois reprises cette année. Enfin, répondant au rythme bisannuel, le Service s'est investi dans la préparation de l'organisation de la journée cantonale LAVI, qui se déroulera en 2005 sur le thème: comment «mesurer» l'atteinte subie par les victimes, du point de vue de la police, des centres de consultation LAVI, du psychothérapeute, du juge et du Service de l'action sociale, qui est l'autorité compétente en matière d'indemnisation et de réparation morale en faveur des victimes?

Au cours de cette année, le Service a fait sienne la priorité de trouver de nouvelles idées en vue d'améliorer l'analyse des demandes de prestations présentées par les victimes et leurs avocats. Pour ce faire, le Service estime qu'il est souvent préférable, non seulement pour les victimes mais aussi pour l'instruction du dossier, de consulter directement le dossier des assurances sociales ou celui du juge pénal lorsque manquent des éléments d'appréciation pour déterminer le droit aux prestations. De manière générale, les prestations accordées aux victimes relèvent autant de l'aide immédiate ou à plus long terme que de l'indemnisation ou de la réparation morale.

Sur le plan des statistiques, le Service est partie prenante au recensement fédéral des données relatives aux victimes d'infractions et aux prestations qui leur sont accordées. Les statistiques des cantons sont publiées dans une banque de données électronique, dont l'adresse est: www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/rechtspflege.html. S'agissant des données statistiques cantonales pour l'année 2004, le Service a traité 354 dossiers, pour lesquels 541 écritures comptables ont été enregistrées, toutes prestations confondues. La comparaison avec les années précédentes montre une augmentation constante et importante du nombre des cas LAVI, puisque le Service avait traité 256 dossiers en 2003, 225 en 2002, 200 en 2001, 142 en 2000, 121 en 1999 et 105 en 1998. En 2004, le Service a rendu 53 décisions formelles: 31 en matière d'aide immédiate et à plus long terme, y compris en matière de frais d'avocat, et 22 décisions en matière d'indemnisation et/ou de réparation morale. D'après les statistiques tenues par le Service, les prestations accordées aux victimes sont presque toujours inférieures aux prétentions des victimes ou de leurs avocats. Cependant, la grande majorité des décisions rendues n'a pas fait l'objet de recours.

Actuellement, seules six procédures de recours (dont quatre étaient déjà ouvertes en 2003) sont pendantes auprès de la Direction de la santé et des affaires sociales en matière d'aide immédiate et à plus long terme (frais d'avocat et aide psychologique), et trois procédures (dont une était déjà ouverte en 2003) sont pendantes devant le Tribunal administratif en matière d'indemnisation et de réparation morale. Les dépenses LAVI se sont élevées globalement à 1 147 072 fr. 35 en 2004 (pour de plus amples détails se référer au tableau qui suit le présent compte rendu) contre 1 271 665 fr. 60 en 2003, 1 066 317 fr. 05 en 2002, 927 186 fr. 65 en 2001, 998 755 fr. 85 en 2000, 1 160 400 fr. 05 en 1999 et 960 533 francs en 1998. Dans le détail, les 1 147 072 fr. 35 se répartissent comme suit:

<i>LAVI</i> <i>Activités et dépenses de l'exercice 2004</i>	
Subventions de l'Etat aux centres de consultation	Fr. 692 115.00
Frais d'aide immédiate	¹ Fr. 212 818.40
Frais d'aide à long terme	¹ Fr. 93 359.00
Frais d'avocat	¹ Fr. 12 284.30
¹ Total à répartir entre l'Etat et les communes (45%/55%): Fr. 318 461.70	
Indemnisation (dommage matériel)	² Fr. 10 905.65
Réparation morale	² Fr. 125 590.00
Divers	² Fr. 0.00
² Dépenses entièrement à charge de l'Etat: Fr. 136 495.65	
Total	Fr. 1 147 072.35

Aide aux requérants d'asile, aux réfugiés et aux personnes sous le coup d'une décision de non entrée en matière entrée en force (personnes NEM)

Le Service de l'action sociale est chargé de l'application de la loi fédérale du 26 juin 1998 sur l'asile (LAsi), notamment de l'accueil, de l'hébergement, de l'encadrement, de l'octroi de l'aide matérielle aux requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux personnes à protéger sans autorisation de séjour, attribués au canton par l'Office fédéral des réfugiés (ODR). Pour ce faire, il se réfère aux dispositions relevant du champ d'application défini dans la convention passée entre l'Etat et la Croix-Rouge fribourgeoise (CRF), à qui un mandat a été confié. A noter que le Service a poursuivi au cours de cette année 2004 les travaux en lien avec la révision de ladite convention. Par ailleurs, en vertu de la même législation fédérale, le Service assume des responsabilités identiques pour les personnes au bénéfice du statut de réfugié et domiciliées depuis moins de cinq ans dans le canton.

L'année 2004 a été marquée par deux thématiques ayant exigé un investissement considérable du Service et développées ci-après. La première concerne la redéfinition des concepts d'accueil et d'encadrement des requérants d'asile ainsi que la restructuration de la CRF, induite par la baisse importante de l'effectif desdites personnes, la deuxième

relevant de la mise en place d'un nouveau dispositif pour la prise en charge des personnes NEM.

Le nombre de demandes d'asile enregistrées en Suisse en 2004 a fortement baissé par rapport à 2003: 14 248 contre 20 806. L'effectif des requérants d'asile domiciliés dans le canton a diminué en proportion: au 31.12.2004 = 1701 contre 1990. Cette forte diminution de demandes est due notamment à la baisse d'attractivité de notre pays depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} avril 2004 des dispositions légales qui excluent de la loi sur l'asile les requérants qui sont sous le coup d'une décision de non entrée en matière entrée en force (personnes NEM). Elle s'explique également par l'application par les pays membres de la Communauté européenne de l'accord de Dublin, par l'introduction du système Eurodac qui associe une empreinte digitale à chaque demande d'asile déposée en Europe, par le renforcement de la surveillance des frontières européennes, notamment en Italie, et enfin, par une certaine stagnation économique en Suisse qui limite les possibilités de travail pour les requérants d'asile. Cette baisse de l'effectif des requérants d'asile en Suisse devrait, selon les prévisions de la Confédération, se poursuivre au cours de l'année 2005, voire 2006. Dès lors, le concept d'accueil mis en place par le Service et la CRF a dû être redimensionné. La CRF a fermé un centre d'accueil, le foyer Aurélia à Pensier, et prévoit d'en fermer deux autres au cours du premier trimestre 2005, le foyer de la Poya à Fribourg et le foyer de La Verrerie. Cela implique des licenciements auprès de la CRF qui a pu en la circonstance bénéficier dans ce domaine sensible du soutien de l'Etat et du Service, lequel a participé à deux séances d'information mises sur pied à l'intention du personnel de la CRF, avec la collaboration du Service public de l'emploi pour l'une d'entre elles.

Nonobstant la forte baisse de l'effectif des requérants d'asile, le Service et la CRF ont persévéré dans leur effort visant à mieux répartir les requérants d'asile dans les districts conformément à l'ordonnance du 23 avril 2002, notamment en recherchant un objet immobilier susceptible de convenir à un centre de premier accueil pour les districts germanophones du Lac et de la Singine. Leur choix s'est porté sur un immeuble sis sur le territoire de la commune de Planfayon. Après avoir rencontré les autorités communales, le Service a entrepris les démarches nécessaires auprès du propriétaire en vue d'un achat. Parallèlement, une séance d'information a été organisée à l'attention de la population en date du 12 janvier 2004. Ce projet a engendré de très vives réactions dont la presse s'est fait l'écho. Une pétition contre le projet a été déposée à la Chancellerie d'Etat. Après une nouvelle pesée d'intérêt, la décision d'abandonner le projet a été prise. Le Service et la CRF ont continué leur recherche et ont repris, après deux années d'interruption, les négociations avec la Fondation propriétaire d'un immeuble sis sur le territoire de la commune de Guin, à St. Wolfgang. Au 31 décembre 2004, les pourparlers avec la Fondation propriétaire et les autorités communales sont toujours en cours.

En décembre 2004, l'Office fédéral des réfugiés (ODR) a accepté le plan d'action du canton déposé par le Service pour les programmes d'occupation qui seront réalisés en 2005 par la CRF. Malgré la baisse de l'effectif des requé-

rants d'asile, la diversité des programmes et le nombre de places (162) mis à disposition sont maintenus. La CRF organisera les programmes suivants: connaissances générales de base, informatique de base, couture, cuisine, jardinier, atelier de vélo, peinture en bâtiment, pressing laverie, poterie céramique et utilité publique. Toutes ces activités sont organisées dans de nouveaux locaux loués par la CRF et sont ainsi regroupées sous un même toit, dans un objectif d'émulation, de rationalisation et d'économies de transport. S'y ajoute le programme d'aide au retour dans le domaine de la menuiserie.

S'agissant de l'affiliation des requérants d'asile à l'assurance-maladie, le Service, suite aux interventions de certaines caisses maladie, a participé à une réflexion avec le Service de la santé publique sur un nouveau mode de répartition des affiliations entre les différentes caisses. Finalement, vu la baisse massive de l'effectif des requérants et la perspective de la baisse des subventions fédérales qui en découle, une répartition qui se voulait plus équitable entre un plus grand nombre de caisse n'a pas été retenue. Une répartition proportionnelle auprès des caisses maladie dont l'effectif s'élève dans le canton à 10 000 assurés au moins pour l'assurance de base, en tenant compte des statistiques 2003 de l'Office fédéral de la santé publique, a été maintenue pour 2005. Sur cette base, les requérants d'asile sont affiliés auprès des caisses maladie suivantes: Assura, Avenir, Concordia, CSS, Helsana, CPT, Mutuel Assurances Sion et Visana.

Dès janvier 2004, le Service, en collaboration avec le Service de la population et des migrants (SPoMi), le Service des affaires militaires et de la protection de la population, la Police cantonale, la CRF et l'Association La Tuile, a élaboré un rapport concernant la prise en charge des personnes NEM dans le canton dans la perspective de l'entrée en vigueur, au 1^{er} avril, de la loi fédérale sur le programme d'allègement budgétaire 2003 (PAB03) du 19 décembre 2003 et des ordonnances révisées sur l'asile. En vertu de ces dispositions, les personnes NEM, exclues de la loi sur l'asile, sont considérées comme des personnes en situation illégale relevant de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) et de la loi fédérale sur l'assistance en cas de nécessité. En conséquence, il appartient au canton d'exécuter les renvois de ces personnes et d'assumer l'octroi et la prise en charge de l'aide sociale d'urgence au sens de l'article 12 de la Constitution fédérale, aide accordée en vertu des lois fédérale et cantonale sur l'aide sociale. Des mesures concrètes de mise en œuvre de ce nouveau dispositif ont été proposées.

Ainsi, à partir du 1^{er} avril 2004, les personnes NEM, hébergées dans les structures de la CRF et dont la décision est entrée en force avant le 1^{er} avril 2004, ont été informées par le Service et le SPoMi du changement de leur statut et de leur obligation de quitter la Suisse par leur propres moyens, mais au plus tard au 31 décembre 2004. A titre incitatif et dès le mois de juillet 2004, elles n'ont reçu qu'une aide réduite fixée par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Pour les personnes NEM hébergées dans les structures de la CRF et dont la décision est entrée en force après le 1^{er} avril 2004, elles ont été informées qu'elles disposaient d'un délai de 10 jours ou de

30 jours, suivant la durée de leur procédure, pour quitter la Suisse. A partir des 11^e ou 31^e jours, l'aide est réduite. Pour les personnes qui refusent de quitter les structures d'hébergement de la CRF, une procédure d'expulsion a été mise en place par le Service en collaboration avec le SPoMi, la Police cantonale et la CRF. Les personnes NEM dont la décision est entrée en force au Centre d'enregistrement de la Confédération (CERA) peuvent demander une aide d'urgence auprès du canton qui a reçu de la Confédération la compétence de l'exécution de leur renvoi.

Afin de satisfaire aux impératifs de la législation fédérale tout en essayant de garantir un traitement digne aux personnes concernées, le canton a mis en place pour les personnes NEM une structure d'accueil «bas-seuil» gérée par la CRF. Cette structure, prévue pour 20 places, apporte aux personnes NEM une aide d'urgence en espèce, fixée par la DSAS à 8 francs par jour, puis augmentée dès le 22 décembre 2004 et pour la durée de l'hiver à 10 francs par jour, ou en nature, consistant en un repas chaud le soir, un petit déjeuner et un pique-nique à midi. L'aide d'urgence est octroyée sur décision du Service uniquement aux personnes identifiées par la Police cantonale et pour une durée de cinq jours, durée qui a été augmentée à 7 jours dès le 22 décembre 2004 et pour la durée de l'hiver. Sise dans l'un du pavillon du Foyer de la Poya à Fribourg, cette structure répond aux recommandations de la Conférence des directeurs des affaires sociales (CDAS) en matière d'aide d'urgence.

Au 31 décembre 2004, 55 personnes NEM sont hébergées dans les structures CRF. En moyenne, une dizaine de personnes par jour sollicitent l'aide d'urgence auprès de la structure «bas-seuil». En vertu de l'article 14f (nouveau) LSEE, la Confédération verse aux cantons des subventions forfaitaires afin de compenser les dépenses liées à l'aide d'urgence et aux frais de départ pour l'exécution du renvoi. Un monitoring a été mis sur pied par la Confédération en collaboration avec les cantons pour évaluer les coûts pendant une durée limitée à trois ans. Le canton a désigné le Service et le SPoMi comme organes de contact de l'ODR pour la transmission des informations nécessaires à l'établissement de ce monitoring. Il s'agit de faire ressortir au mieux les dépenses sociales, de santé et de police du canton induites par l'introduction de ces dispositions, ainsi que les informations liées à la sécurité publique.

Le Service a répondu à de nombreuses consultations au niveau fédéral, notamment sur les sujets suivants: la révision partielle des ordonnances 1 et 2 sur l'asile relatives à la procédure et au financement, ainsi que de l'ordonnance sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion des étrangers; les mesures supplémentaires d'économie dans le domaine de l'asile prévues dans le cadre des mesures d'allègement 2003 du budget de la Confédération avec notamment l'introduction de l'extension de la suppression de l'aide sociale en faveur des personnes dont la demande a fait l'objet d'une décision de non entrée en matière à toutes les personnes frappées d'une décision d'asile négative et d'une décision de renvoi; les mesures prévues dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2004 du budget de la Confédération. Il a répondu aux questions écrites des députés Brönnimann et Bavaud relatives à la situation dans le

canton des personnes NEM, ainsi qu'à la lettre ouverte du Collectif des sans-papiers, signées par de nombreuses personnes, associations et partis, au sujet de l'accueil de ces personnes durant l'hiver.

Le Service a été actif dans la commission paritaire de gestion asile, la commission cantonale pour la scolarisation et l'intégration des enfants de migrants, ainsi que la commission pour l'intégration des migrants et contre le racisme. Il a participé aux séances des coordinateurs latins et, à l'échelle nationale, a pris part aux séminaires des coordinateurs suisses mis sur pied par l'ODR. Parmi les nombreux thèmes d'actualité qui y ont été débattus figurent notamment: la mise en place des mesures prises à l'encontre des personnes NEM et les premières expériences des cantons; le concept de l'aide d'urgence pour lesdites personnes et les premiers résultats du monitoring; l'analyse des résultats du groupe de travail «hébergement spécial» pour les requérants d'asile; le projet de révision de la LAsi et l'introduction d'un forfait global et son mode de calcul, ainsi que l'introduction d'un forfait global pour les prestations sociopolitiques; les mesures d'intégration pour les personnes faisant l'objet d'une admission humanitaire; et, enfin, la fusion de l'ODR avec l'Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration (IMES) pour former, dès le 1^{er} janvier 2005, le nouvel Office fédéral des migrations (ODM). Le Service a participé à plusieurs séances d'information auprès des autorités communales, notamment à Planfayon, Guin et La Verrerie.

L'aide matérielle accordée aux demandeurs d'asile et aux personnes admises à titre provisoire, les frais du personnel d'encadrement et d'administration ainsi que les frais de fonctionnement des centres d'hébergement se sont élevés en 2004 à 21 867 347 francs, coûts entièrement remboursés par la Confédération. A noter que le Service a pris connaissance et tiré les enseignements des rapports de révision des comptes de la CRF pour les années 2000 et 2001, dite révision effectuée par un organe spécialisé externe à l'Administration cantonale.

L'aide d'urgence accordée aux personnes sous le coup d'une décision de non entrée en matière entrée en force (personnes NEM), les frais du personnel d'encadrement et d'administration ainsi que les frais de fonctionnement de la structure d'accueil bas-seuil se sont élevés en 2004 à 602 653 francs, dont 64 200 francs seront remboursés par la Confédération au cours du premier trimestre 2005. Le solde est à la charge du canton en vertu des lois fédérale et cantonale sur l'aide sociale.

Concernant l'aide sociale accordée aux réfugiés statutaires et aux personnes à protéger au bénéfice d'une autorisation de séjour, le Service a rencontré à plusieurs reprises Caritas Suisse à Fribourg pour régler des questions relatives à la mise en application des procédures de suivi social, à la présentation des décomptes trimestriels, à la facturation à l'Office fédéral de réfugiés et enfin au contrôle de l'application des normes d'aide sociale pour lesdits réfugiés. Il a analysé le rapport de l'ODR s'agissant du controlling des résultats dans le domaine de l'octroi de l'aide sociale aux réfugiés suite à l'étude réalisée d'avril à septembre 2003 dans des cantons pilotes, dont le canton de Fribourg a fait partie.

Les dépenses pour l'aide matérielle et les frais d'encadrement concernant les réfugiés se sont élevés en 2004 à 1 738 468 francs, coûts entièrement remboursés par la Confédération.

4. Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires

Le Service de l'action sociale est chargé de fournir l'aide appropriée en vue d'obtenir l'exécution des prestations d'entretien dues à l'enfant ainsi qu'au conjoint ou à l'ex-conjoint. En outre, il est chargé du versement d'avances pour l'entretien de l'enfant lorsque les père et mère ne satisfont pas à leur obligation d'entretien. A ces avances de contributions d'entretien s'ajoutent celles en faveur du conjoint ou de l'ex-conjoint (art. 79 et 81 al.1 LACC). Ces tâches de gestion et de traitement de dossier, de suivi administratif, financier et juridique ainsi que d'information, de conseil et d'écoute aussi bien auprès des bénéficiaires que des débiteurs ont été confiées au Service à partir du 1^{er} janvier 2004. Les droits, devoirs et obligations des bénéficiaires et des débiteurs ainsi que du Service liés aux avances et au recouvrement des pensions alimentaires sont définis dans l'arrêté du 14 décembre 1993 et dans les directives d'application de la Direction de la santé et des affaires sociales.

Les activités quotidiennes du Service sont notamment: détermination du droit à l'aide à l'encaissement et/ou à des avances, motivation des décisions d'octroi ou de refus desdites prestations, informations à la bénéficiaire et au débiteur sur le traitement du dossier, accueil, écoute et conseil auxdites personnes, traitement des difficultés en lien avec l'application du principe de subrogation, facturation mensuelle aux débiteurs des contributions d'entretien, versement des avances aux bénéficiaires, encaissement des contributions d'entretien versées par le débiteur et gestion du contentieux des contributions d'entretien courantes et arriérées, révision périodique du droit aux prestations, tâches en lien avec l'exécution forcée ainsi qu'avec les procédures civiles et pénales, représentations du Service dans le cadre de ces procédures. Dans un cadre plus large, le Service s'est prononcé sur la «Question relative au fonctionnement du Bureau des pensions alimentaires» du député Jean-Jacques Collaud. Par ailleurs, le Service a participé aux séances de la Conférence romande des Offices d'avances et de recouvrement de contributions d'entretien.

L'année 2004 a été particulièrement intense pour le Service puisqu'il a parallèlement assumé les nouvelles responsabilités et compétences précisées ci-dessus et mené une réflexion d'envergure quant à un nouveau concept organisationnel, structurel et législatif dans le domaine des pensions alimentaires. Ce concept vise à améliorer non seulement les prestations du Service, tant vis-à-vis des bénéficiaires, des débiteurs que des acteurs du dispositif cantonal, dans le respect du droit et des contingences financières, mais également les conditions de travail du personnel du Service.

Sans passer en revue les cinquante dossiers thématiques liés de près ou de loin à la réorganisation en soi, outre les avis de droit et les nouveaux principes quant à une pratique

uniforme, il y a lieu de mettre en exergue certains faits marquants: l'attribution au Service de son propre compte de chèque postal, l'introduction de la réclamation dans les voies de droit, l'automatisation quant à l'attestation émise à l'intention de la bénéficiaire ou du débiteur pour la déclaration fiscale, le contrat de mandat conclu avec un office d'encaissement spécialisé pour la récupération des contributions d'entretien arriérées, la saisie unique et la fusion des données de base enregistrées par les deux systèmes en vigueur, Host et Follow me.

Au 31 décembre 2004, les avances versées par l'Etat au titre d'avances de contributions d'entretiens se sont élevées à 5 231 763 francs. De ce montant, 2 443 459 francs (46,7 %) ont été récupérés par le Service, en application de la législation en vigueur. La part non récupérée est répartie à part égale entre l'Etat et les communes. En outre, 2 000 796 francs ont été récupérés auprès des débiteurs par le Service dans le cadre de l'aide au recouvrement pour des contributions courantes et arriérées dues selon les jugements civils. Ce montant a été reversé aux bénéficiaires.

Statistiquement parlant, il y a lieu de relever que 199 décisions d'ouverture ont été rendues en 2004 contre 193 en 2003, le nombre de dossiers «actifs» s'élevant au 31 décembre 2004 à 1561. S'agissant des tâches en lien avec l'exécution forcée, relevons 119 poursuites, 6 décisions de mainlevée, 52 procès-verbaux de saisie, 109 actes de défaut de biens, 1 séquestre, 11 saisies de salaire. En outre, 36 plaintes pénales ont été déposées. Sur les 91 ordonnances et jugements des autorités pénales, 54 % font état d'une condamnation, 21 % d'un non-lieu, 25 % d'un classement. Dans le suivi des dossiers, 539 d'entre eux concernant des avances de contribution d'entretien ont été révisés tout comme 91 dossiers d'aide à l'encaissement (sans octroi d'avances), ce qui représentent au total 630 décisions du Service.

III. Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)

1. Mandats, organisation et personnel

Le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) assume les mandats suivants, pris en charge par les différents secteurs du Service:

- protection de l'enfance par l'exécution de mandats ordonnés par la Justice de paix, le Tribunal civil ou la Chambre pénale des mineurs et protection de l'enfance sans mandat officiel, à la demande des enfants ou de leurs parents (secteur de l'action sociale directe);
- évaluation, autorisation et surveillance des milieux d'accueil extrafamiliaux (secteur des milieux d'accueil);
- consultations pour enfants et adolescents victimes d'infraction contre leur intégrité physique, psychologique ou sexuelle (Centre LAVI pour enfants et adolescents).

Pour assumer ces tâches en 2004, le Service a pu compter sur le travail de 44 collaborateurs et collaboratrices qui se répartissent de la manière suivante:

	Personnes	Postes EPT
• Direction (dont 0.5 EPT de juriste):	3	2,5
• Secteur administratif: (+1 apprentie)	8	5,5
• Secteur de l'action sociale directe:		
Responsables d'équipe	3	2,8
Assistants et assistances sociaux	21	16,5
• Centre de consultation LAVI pour enfants et adolescents:	2	1,3
• Secteur des milieux d'accueil:		
Responsable d'équipe	1	0,9
Assistants et assistantes sociaux	6	3,6
Total	44	33,1

Le poste de juriste à 50 % et un poste de secrétaire à 50 % ont été octroyés au budget 2004. Le Conseil d'Etat a aussi accepté d'accorder un poste de psychologue-psychothérapeute à 50 % pour le Centre de consultation LAVI pour enfants et adolescents (pool), en vue d'assumer particulièrement des consultations thérapeutiques dans le cadre de l'aide immédiate.

La personne en apprentissage a acquis son diplôme d'employée de commerce en juillet 2004.

5 personnes en formation auprès des écoles supérieures de travail social ou de l'Université ont effectué des stages dans le Service. De plus, l'ouverture de 10 programmes d'emploi temporaire a permis à deux personnes d'assumer un travail spécifique touchant d'une part, les familles d'accueil et d'autre part, les structures d'accueil de la petite enfance, à une psychologue d'effectuer une première expérience professionnelle dans le cadre du centre de consultation LAVI, à une seconde psychologue d'acquérir de l'expérience sur le terrain du travail et, enfin, à 6 personnes de trouver une opportunité d'acquérir une expérience supplémentaire dans le secteur administratif du Service.

2. Activités générales

L'année 2004 a permis de consolider l'organisation mise en place en 2003 ainsi que le développement des activités du service.

Le SEJ a participé très activement à l'élaboration des réponses aux consultations ouvertes sur les rapports présentés par la commission relative à la lutte contre la délinquance juvénile et la commission chargée de proposer des mesures en faveur d'enfants et de jeunes présentant de graves difficultés comportementales dans le domaine scolaire.

Il a également mené la consultation et le dépouillement des réponses concernant l'avant-projet de loi sur la jeunesse.

Le Service a poursuivi sa participation active au sein de plusieurs projets ou commissions soutenus par le Conseil d'Etat:

- l'association pour la prévention du suicide dans le canton de Fribourg;
- le service d'action éducative en milieu ouvert de la Fondation Transit;
- l'association pour l'éducation familiale;

- le programme CHOICE de l'Association Release;
- la «Plateforme Jeunes»;
- le Groupe interprofessionnel fribourgeoise de prévention de la maltraitance et des abus sexuels sur l'enfant (GRIMABU) qui s'est constitué en association le 18 novembre 2004;
- la commission pour la restructuration des justices de paix;
- le groupe de travail pour l'adaptation au nouveau droit pénal fédéral de la loi sur la juridiction pénale des mineurs.

Dans les districts, les assistants et assistantes sociaux ont poursuivi leur participation aux groupes de travail et aux manifestations mises sur pied par les préfets dans le cadre de la lutte contre la violence des jeunes.

3. Activités des secteurs

3.1 Le secteur de l'action sociale directe

Durant l'année écoulée, il a pu être mesuré combien l'organisation mise en place pour ce secteur depuis mars 2003 était efficace. L'instauration d'une équipe «Intake» assumant une permanence et une prise en charge immédiate de nouvelles situations ou de situations de crise, s'est révélée déterminante dans la rapidité d'intervention du Service. En outre, la prise en charge des mandats institués par les autorités, les collaborations et les partenariats s'est intensifiée avec les 3 équipes régionales et ceci pour le bénéfice des enfants ayant besoin de protection.

Il faut ici relever que bon nombre de situations d'enfants nécessitent des interventions de plus en plus dures, car les parents, submergés par leurs difficultés ou leurs conflits, ne sont plus en mesure d'assumer leurs devoirs. De plus, les mandats qui sont confiés au Service et les personnes qui sont chargées de les exécuter sont de plus en plus souvent contestés par les parents.

La problématique du financement de la contribution des parents aux frais de placement de leur enfant dans une institution spécialisée ou en famille d'accueil a été discutée au sein d'un groupe de travail institué par la Direction de la santé et des affaires sociales, regroupant le Service de l'action sociale, le groupement des services sociaux régionaux et le Service de l'enfance et de la jeunesse. Il s'est agi de déterminer qui doit se substituer aux parents lorsque ceux-ci ne paient pas leur contribution aux frais de placement.

Le secteur a poursuivi la mise en place des outils de controlling demandé dans le cadre de la réorganisation.

En quelques chiffres, l'activité du secteur en 2004 peut être décrite de la manière suivante:

Généralités	2003	2004
Nombre d'enfants pris en charge durant l'année	2581	2496
Nombre d'interventions prises en charge durant l'année	2253	2120
Nombre de familles concernées par les interventions en cours	1796	1786
Interventions par type de mandat	2003	2004
CPM – Chambre pénale des mineurs	84	84
JDP – Justices de paix	1371	1296
OFJ – Office des juges d'instruction	1	1
Par défaut	40	55
SMO – Situations sans mandat officiel	662	583
TC/D – Tribunal civil de district	78	81

3.2 Le secteur des milieux d'accueil

Si en 2003 l'application de la loi fédérale sur l'adoption a été le thème dominant de l'activité du secteur, en 2004, le projet principal a été celui des familles d'accueil. Le Service a ainsi élaboré des lignes directrices fixant les modes de collaboration entre le secteur de l'action sociale directe et le secteur des milieux d'accueil en matière de placements d'enfants chez des parents nourriciers. Ainsi, des critères communs sont désormais utilisés pour organiser les placements en famille d'accueil et surveiller ces placements.

Un facteur déterminant dans l'avancée de ce dossier a été sans conteste la modification apportée à la loi du 20 mai 1986 d'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées qui institue le modèle des familles d'accueil professionnelles. Dès l'été 2004, des directives ont été élaborées conjointement par le Service de l'enfance et de la jeunesse et le Service de la prévoyance sociale pour permettre, d'une part, l'évaluation, l'autorisation et la reconnaissance des familles d'accueil professionnelles et, d'autre part, fixer les critères de financement et de surveillance de ces nouveaux milieux d'accueil.

Dans le domaine des structures d'accueil de la petite enfance, ce sont les négociations avec les associations de mamans de jour concernant la rémunération de la délégation de surveillance de ces milieux d'accueil qui a marqué l'année 2004.

Dans le domaine de l'adoption internationale, le constat a été fait que le nombre d'enfants qui arrivent en Suisse est en nette diminution. Les effets de la ratification de la Convention de la Haye sur l'adoption ont notamment été discutés lors du premier Congrès national sur l'adoption organisé à Bellinzzone (TI) auquel l'équipe du secteur a participé.

Cadre convention	Pays – Origines	Avec intermédiaire	Sans intermédiaire	Total
Non	Maroc	5 (SOS Adoption)	5	10
Oui	France	1 (Emmanuel Adoption)	–	1
Oui	Bolivie	3 (MEF)	–	3
Oui	Sri Lanka	–	1	1
Non	Russie	–	4	4
Oui	Afrique du Sud	–	1	1
Non puis oui	Thaïlande	4 (SOS Adoption)	1	5
Non	Congo	–	1	1
Oui	Inde	2 (TdH)	–	2
Non	Sénégal	–	1	1
Totaux	–	15	14	29

Au plan administratif, il a été procédé à une redistribution du nombre d'institutions de la petite enfance surveillées par chaque assistant ou assistante sociale du secteur. Cette redistribution a été accompagnée de l'attribution d'une région de référence pour chacun.

Enfin, la juriste engagée au début de l'année a été chargée des procédures d'examen des règlements communaux, conjointement avec le Service des communes, en application de la loi du 28 septembre 1995 sur les structures d'accueil de la petite enfance.

L'activité du secteur des milieux d'accueil peut être illustrée par les chiffres suivants:

	2003	2004
Nombre de situations suivies en milieu d'accueil de type familial	269	260
Nombre de situations suivies en milieu d'accueil de type institutionnel	188	193
Nombre d'associations de Mamans de Jour	9	9
Total de dossiers (demande d'autorisation ou surveillances)	466	462
Nombre de situations suivies par type d'accueil	2003	2004
Accueil chez des parents nourriciers (PN)	72	108
Accueil chez des parents nourriciers en vue de l'adoption (PNADO)	163	128
Accueil à la journée (J)	26	19
Accueil en Institution de la petite enfance	188	193
Associations Mamans de Jour	9	9
Adoption de l'enfant du conjoint	5	4
Adoption de majeur	3	1
Autorisations délivrées par type d'accueil	2003	2004
PNADO (décision de principe)	23	30
PNADO (décision définitive)	20	29
PN	22	18
Institution (nouvelle)	6	12
Institution (modification ou renouvellement)	33	43

3.3 Le Centre de consultation LAVI pour enfants et adolescents

Le Centre de consultation LAVI offre une prise en charge globale aux enfants et adolescents victimes d'infractions et à leurs proches (écoute, conseils, accompagnement dans les démarches à entreprendre, orientation vers d'autres services spécialisés, etc). Les collaboratrices du centre répondent également aux demandes de professionnels confrontés à la problématique et offrent une possibilité d'échange sur des situations concrètes et les possibilités d'aide.

Le nombre de nouvelles demandes a légèrement baissé en 2004 (159 victimes, 175 en 2003). Les prises en charge de longue durée ont par contre augmenté (300 situations suivies en 2004, 262 en 2003). Dans 61 % des situations, une procédure pénale est engagée.

Il faut constater, malheureusement, une nette augmentation des infractions contre l'intégrité physique (40 % des situations en 2004, 30 % en 2003). Dans la plupart des cas, il s'agit de maltraitance intrafamiliale, mais également d'actes de violence commis par des jeunes et subis principalement par des jeunes filles. Le centre doit également prendre en charge un nombre croissant d'enfants et d'adolescents qui sont traumatisés pour avoir été témoins, parfois durant des années, de la violence existant entre leurs parents. A cet égard, il est encore difficile de mesurer quelles conséquences aura l'introduction des nouvelles normes pénales permettant de lutter contre la violence domestique sur le nombre des situations à suivre.

Les filles représentent $\frac{2}{3}$ des victimes suivies, contre $\frac{1}{3}$ de garçons. Cette répartition reste stable d'une année à l'autre. Cependant, en ce qui concerne les très jeunes enfants (0-7 ans) le nombre de garçons a dépassé, pour la première fois cette année, celui des filles. 16 % des victimes viennent de la partie alémanique du canton.

En 2004, les responsables du centre sont intervenues à 19 reprises pour présenter le travail du centre et la prise en charge des enfants victimes, ceci dans le cadre de la formation initiale ou continue de professionnels. Les responsables d'associations de jeunesse et de sport s'adressent aussi plus fréquemment au centre LAVI pour obtenir des informations et des conseils, ceci dans un but de prévention. Les campagnes d'information au niveau national y sont certainement pour quelque chose. Cela oblige le centre et ses responsables à adapter leurs prises en charge et à se familiariser avec ces milieux spécifiques.

Les responsables du centre font partie de plusieurs groupes de travail et associations œuvrant dans le domaine de l'aide aux victimes et de l'enfance maltraitée (Coordination cantonale LAVI, COROLA, Arbeitsgemeinschaft Opferberatungsstellen Region 2, GRIMABU, CAN-TEAM, Fachstellen gegen sexuelle Ausbeutung).

Pour faire face au nombre important de demandes et afin d'offrir une aide encore plus adaptée aux enfants victimes, le Conseil d'Etat a décidé d'accorder un poste à 50 % de psychologue pour enfants et adolescents. Cette personne viendra donc compléter l'équipe, formée jusqu'ici d'assistantes sociales. Durant 2004, une première expérience positive de collaboration interdisciplinaire a été faite avec une jeune psychologue qui a travaillé au centre dans le cadre d'un programme d'emploi temporaire.

Le 21 décembre 2004, le Conseil d'Etat a décidé la fusion du centre LAVI pour enfants et adolescents avec le centre LAVI pour hommes et victimes de la route. Cette fusion interviendra au printemps 2005.

IV. Service du patronage (SPat)

1. Personnel

L'effectif du Service du patronage est inchangé depuis le 1^{er} septembre 2003. L'équipe est composée d'un chef de service, d'une adjointe du chef de service, de 3 assistants sociaux, de 3 secrétaires occupant des postes à temps partiels et d'une apprentie de commerce. Comme chaque année, le Service bénéficie de la présence de stagiaires en travail social provenant des HES-S² ou de la Chaire de Travail Social de l'Université de Fribourg. Ce sont 4 personnes qui ont fait, en 2004, des stages d'une durée variant de 3 à 6 mois.

2. Activités

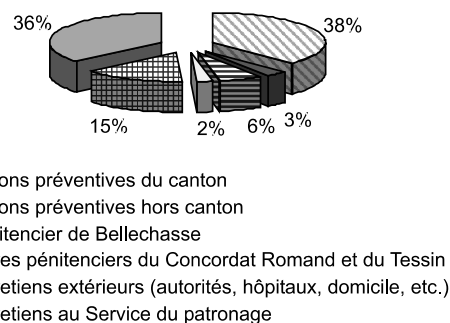
Le Service du patronage du canton de Fribourg – appelé aussi Service de probation dans certains cantons romands et allemands – agit en application des articles 47 et 379 du Code Pénal Suisse (CPS) et du Règlement cantonal du 10 décembre 1973 concernant le Service du patronage. Il a principalement pour tâches d'assurer le suivi social pénal et post-pénal pour les prévenus en détention dans le canton de Fribourg et les détenus condamnés par la justice fribourgeoise.

La forte augmentation de la population carcérale enregistrée durant l'année 2003 n'a pas fléchi et le Service du patronage a étendu son activité en prison préventive, en se rendant régulièrement durant le deuxième semestre de l'année à la prison préventive de La Croisée à Orbe (VD) dans laquelle se trouvaient en permanence une quinzaine de prévenus fribourgeois.

Données chiffrées

Durant l'année 2004, le Service du patronage a réalisé 1641 entretiens dans les prisons du canton et hors canton ainsi que 1632 entretiens dans les bureaux du Service ou à l'extérieur du Service (autorités, hôpitaux, domicile, foyer, lieux publics, etc.).

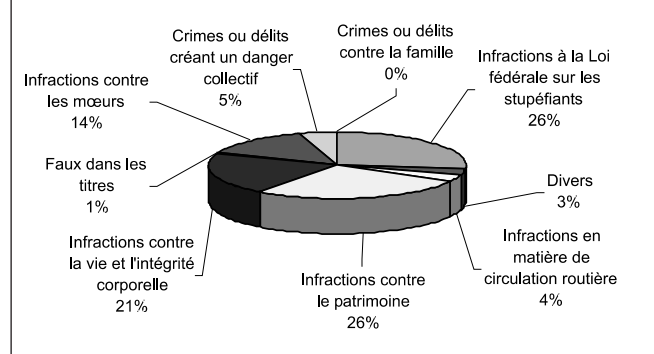
Répartition des entretiens



En ce qui concerne l'évolution de la nature des délits durant l'année 2004, il faut relever une fois encore le nouveau bond des infractions contre la vie et l'intégrité corporelle, qui progresse de près de 4 points en une année pour atteindre un cinquième de toutes les situations suivies par le Service. Ce type d'infraction est en progression constante depuis dix ans, passant de 0,6 % (1 cas) en 1994 à 20,5 % des situations suivies par le Service du patronage 2004.

La proportion entre les hommes (91 %) et les femmes (9 %) s'est légèrement modifiée durant l'année 2004, de même que le taux de récidives qui a progressé pour atteindre 22 %. Un tiers des personnes suivies ont moins de 25 ans.

Nature des infractions



Les secours versés représentent un montant de 192 202 fr. 10 dont 102 613 fr. 80 ont été remboursés. Le secours financier est accordé sous forme de montants en espèces, loyers divers, vêtements ou bons de transports.

Désendettement

Confronté à de nombreuses demandes d'aides financières et de gestion de dettes, le Service du patronage effectue, depuis quelques années, les démarches pour le désendettement des personnes suivies par le Service.

Ces démarches consistent à proposer un plan de désendettement, à le négocier avec les créanciers, à obtenir une suspension des saisies et à accompagner la personne dans la gestion de son budget.

Les débiteurs concernés doivent avoir un revenu régulier mais qui ne leur permet pas de faire face aux nombreuses saisies de salaire effectuées par l'Office des poursuites,

ainsi que la motivation nécessaire au remboursement de leurs dettes. Avec le soutien financier de la «Fondation suisse pour l'aide aux condamnés et à leurs familles», une aide efficace est apportée aux personnes soumises à une peine, les encourageant à gérer leur réinsertion dans la société.

L'assainissement ainsi obtenu procure des avantages aux créanciers qui recouvrent une partie de leurs avoirs et aux débiteurs qui doivent rembourser leurs dettes à un seul créancier. Un nouveau départ dans la vie peut ainsi être envisagé.

Visiteurs des détenus

Le Service du patronage délivre les autorisations et gère le groupe de visiteurs des détenus en vertu de l'Arrêté du Conseil d'Etat du 18 novembre 1986 fixant le statut des visiteurs des détenus.

Le groupe, composé de 9 personnes aussi appelées visiteurs bénévoles, est toujours très actif. Ce sont 342 visites en prison qui ont eu lieu en 2004, aussi bien en détention préventive qu'en exécution de peine. La collaboration se fait sur la base d'une Charte qui constitue un référentiel de travail avec les visiteurs bénévoles. Le Service se plaît à relever la bonne collaboration et les rapports de confiance qui se sont installés et qui permettent de confier à ces personnes des missions dans des situations particulières, accompagner par exemple, un enfant pour rendre visite à son père en prison.

Chaque année, deux journées sont consacrées aux rencontres et à la formation. En 2004, une première journée s'est déroulée le 18 juin à Fribourg. Avec la collaboration d'un intervenant extérieur, psychologue en milieu carcéral, elle a permis d'aborder les aspects théoriques des problématiques rencontrées par les visiteurs. Le 24 septembre, une deuxième journée a permis d'analyser la pratique des bénévoles. Ces séminaires ont été bien suivis et appréciés.

Archivage

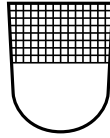
Le Service du patronage a profité de l'installation des Archives de l'Etat dans leurs nouveaux locaux pour procéder à l'archivage de dossiers et autres documents. Cette opération, qui s'est déroulée sur 2 semaines durant l'été 2004, menée en étroite collaboration avec l'archiviste adjointe, a nécessité une préparation physique des dossiers (enlever scotch, trombones et autres éléments peu favorables à un entreposage de longue durée) et la création d'un répertoire. Le dernier archivage remontait à 1988 et ce sont 2000 dossiers couvrant la période de 1970 à 1992 ainsi que quelques pièces comptables et de correspondance dont les plus anciennes remontaient à 1888, qui ont définitivement trouvé leur place sur les étagères des archives cantonales.

Informatique

Le Service du patronage gère les affaires financières de certains clients (paiement des factures, remise de l'argent de poche, etc.). Cette gestion se faisait jusqu'au 31 décembre 2003 sous le logiciel CPTA (système DOS). Dès le 1^{er} janvier 2004, le système comptable du Service patronage a migré sous SAP.

Divers

A l'occasion de l'assemblée générale de la Conférence Permanente Européenne de la Probation (CEP) qui s'est déroulée le 23 septembre 2004 à Lugano, l'Association Suisse de Probation (ASP/SVB) a organisé, durant 3 jours un congrès sur le thème «Criminalité et insécurité: la Probation face aux médias et à la politique». Ces journées, auxquelles plusieurs représentants du Service de patronage fribourgeois ont participé, ont vu défiler une quinzaine d'orateurs venant d'autant de pays européens et du Canada, qui ont permis de faire le point sur la situation et l'évolution de la probation en Europe.



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2004

Direction
des finances

Table des matières

I. Direction	3	7. Principales recettes fiscales comptabilisées en 2003	24
1. Législation	3	8. Procédures en soustraction fiscale	24
2. Généralités	4	9. Remises d'impôts	25
3. Activités	5		
II. Administration des finances	7	VII. Service des impôts sur les successions et les donations	26
1. Personnel	7	1. Organisation / Personnel	26
2. Activités	7	2. Activités de taxation des impôts sur les successions et les donations	26
III. Inspection des finances	12	3. Autres activités	26
1. Personnel	12	4. Législation	26
2. Activités	12	VIII. Mensuration officielle	27
IV. Service de l'informatique et des télécommunications	13	1. Points fixes planimétriques et altimétriques	27
1. La Commission informatique de l'Etat ..	13	2. Plans d'ensemble	27
2. La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement	13	3. Mensurations parcellaires	27
3. Le budget de l'informatique	13	4. Géomatique	28
4. Les tâches et activités du SITel	14	IX. Registre foncier	30
V. Service du personnel et d'organisation de l'Etat de Fribourg	18	1. Les Bureaux du registre foncier	30
1. Personnel	18	2. Activité fiscale	31
2. Activités	18	3. L'Autorité de surveillance du registre foncier	31
VI. Service cantonal des contributions	22		
1. Travaux effectués en 2004	22		
2. La loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) – Modification du 18 novembre 2004	23		
3. L'informatique au SCC	23		
4. Encaissement des impôts communaux et paroissiaux par le SCC	23		
5. Les statistiques fiscales	24		
6. Evolution du nombre de contribuables ..	24		

I. Direction

1. Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets d'une part et des ordonnances et arrêtés d'autre part, pris en 2004 dans les domaines relevant de la Direction des finances, est la suivante:

1.1 Lois et décrets

Décret du 11 février 2004 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2003;

Décret du 6 mai 2004 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2003;

Loi du 15 juin 2004 relative au traitement et à la prévoyance professionnelle des conseillers d'Etat, des préfets et des juges cantonaux;

Loi du 12 octobre 2004 modifiant la loi sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école du cycle d'orientation (loi scolaire) (art. 88 et 94) ¹;

Loi du 12 octobre 2004 modifiant la loi sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école du cycle d'orientation (loi scolaire) (art. 108)¹;

Décret du 12 octobre 2004 modifiant le décret relatif aux subventions pour la construction d'écoles primaires et enfantines¹;

Loi du 12 octobre 2004 modifiant la loi sur l'enseignement secondaire [constructions scolaires]¹;

Loi du 12 octobre 2004 modifiant la loi d'application de la législation fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions¹;

Loi du 12 octobre 2004 modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques¹;

Loi du 12 octobre 2004 modifiant la loi sur les améliorations foncières¹;

Loi du 12 octobre 2004 modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle¹;

Loi du 12 octobre 2004 modifiant la loi sur le tourisme¹;

Loi du 12 octobre 2004 modifiant la loi sur les soins et l'aide familiale à domicile¹;

Loi du 12 octobre 2004 modifiant la loi d'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptees¹;

Loi du 12 octobre 2004 modifiant la loi sur les établissements médico-sociaux pour personnes âgées¹;

Loi du 12 octobre 2004 modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie¹;

Loi du 12 octobre 2004 modifiant la loi créant une assurance scolaire contre les accidents¹;

Loi du 12 octobre 2004 modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur la protection des eaux contre la pollution¹;

Décret du 13 octobre 2004 modifiant le décret concernant l'introduction dans l'administration cantonale, à titre expérimental, de la gestion par mandats de prestations;

Décret du 17 novembre 2004 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2005;

Décret du 17 novembre 2004 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2005;

Loi du 18 novembre 2004 modifiant certaines dispositions fiscales de plusieurs lois cantonales.

¹ Ces modifications de lois du 12 octobre 2004 correspondent aux mesures 2004, préparées par la Direction des finances en collaboration avec les Directions concernées, et destinées à garder la maîtrise des finances de l'Etat.

1.2 Ordonnances et arrêtés

Arrêté du 1^{er} mars 2004 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Cressier, lot II;

Ordonnance du 15 mars 2004 sur l'assurance responsabilité civile des géomètres officiels;

Arrêté du 22 mars 2004 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 1^{er} trimestre 2004 (140^e affectation);

Ordonnance du 3 mai 2004 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat de Fribourg;

Arrêté du 18 mai 2004 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Surpierre;

Ordonnance du 2 juin 2004 concernant l'exploitation et la gestion des restaurants et mensas de l'Etat de Fribourg;

Ordonnance du 7 juin 2004 modifiant le règlement relatif à la retraite des agents de la Police cantonale;

Arrêté du 14 juin 2004 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 2^e trimestre 2004 (141^e affectation);

Ordonnance du 6 juillet 2004 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (enseignement secondaire I);

Arrêté du 17 août 2004 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Hauterive (FR), secteur Ecuwillens, lot 2;

Arrêté du 31 août 2004 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral des communes d'Agriswil, Büschlen et Gempenach;

Arrêté du 21 septembre 2004 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 3^e trimestre 2004 (142^e affectation);

Arrêté du 28 septembre 2004 relatif à la mise en vigueur du registre transitoire du périmètre du remaniement parcellaire de Murten–Altavilla;

Arrêté du 28 septembre 2004 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Morat, lot «WZ Murtenbiet»;

Ordonnance du 11 octobre 2004 modifiant l'ordonnance sur la garantie de la rémunération en cas de maladie et d'accident du personnel de l'Etat;

Ordonnance du 11 octobre 2004 modifiant l'arrêté fixant les éléments du salaire déterminant AVS qui ne font pas partie du salaire coordonné de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat;

Ordonnance du 11 octobre 2004 concernant les primes d'assurance-maladie et accidents déductibles pour la période fiscale 2005;

Ordonnance du 9 novembre 2004 concernant l'affiliation des institutions externes à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat;

Ordonnance du 23 novembre 2004 modifiant l'arrêté relatif à l'impôt sur les chiens;

Ordonnance du 30 novembre 2004 relative à la perception de l'impôt à la source;

Ordonnance du 7 décembre 2004 adaptant le taux ou le champ d'application de certaines subventions cantonales;

Arrêté du 7 décembre 2004 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Kerzers, lot «WZ Murtenbiet»;

Ordonnance du 10 décembre 2004 de la Direction des finances relative à la perception des créances fiscales pour l'année 2005;

Ordonnance du 21 décembre 2004 relative à la fixation des échelles de traitement du personnel de l'Etat pour 2005 et à l'adaptation au renchérissement;

Ordonnance du 21 décembre 2004 modifiant l'arrêté relatif aux règles de gestion financière des unités administratives appliquant, à titre expérimental, la gestion par mandats de prestations;

Ordonnance du 21 décembre 2004 modifiant l'arrêté relatif à la gestion du personnel des unités administratives qui appliquent, à titre expérimental, la gestion par mandats de prestations;

Arrêté du 21 décembre 2004 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 4^e trimestre 2004 (143^e affectation).

2. Généralités

2.1 Personnel

A mi-juin 2004, M. Urs Schwaller, Conseiller d'Etat, Directeur des finances, quittait sa fonction suite à sa démission qu'il avait remise dès son élection au Conseil des Etats. M. Claude Lässer, jusqu'alors Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, reprenait cette fonction de Directeur des finances.

En outre, au Secrétariat général, plusieurs changements de personnes ont eu lieu. Suite au décès le 7 novembre 2003 de M. Pierre Crausaz, Conseiller juridique, M^{me} Caroline Corboz a été promue à cette fonction au 1^{er} avril 2004. Suite à la retraite à fin février 2004 de M^{me} Georgette Chenaux, Assistante de direction, M^{me} Marthe Ducry a été promue à cette fonction au 1^{er} mars 2004.

2.2 Budget

Pour la Direction des finances, la préparation du budget de l'Etat pour l'année suivante est l'une des tâches les plus importantes. Nous reprenons ici quelques considérations et conclusions émises dans la présentation du budget 2005.

Le budget 2005 enregistre sur tous les plans une nette amélioration des résultats: une réduction significative du déficit, un écart grandissant par rapport à la cote d'alerte et une baisse marquée des besoins de financement externe. Les travaux d'actualisation du plan financier et les mesures décidées à cette occasion pour garder la maîtrise des finances de l'Etat ont sensiblement contribué à l'obtention d'un réel assainissement de la situation budgétaire.

Avec des charges de 2383,8 millions de francs et des revenus de 2377,3 millions de francs, le compte de fonctionnement du budget 2005 présente un excédent de charges de 6,5 millions (budget 2004: 34,6 millions de francs). C'est de loin le meilleur résultat budgétaire de ces dernières années. La tendance à se rapprocher de l'équilibre budgétaire, amorcée depuis le début de la présente législature, se poursuit avec l'exercice 2005.

L'introduction, dans la nouvelle Constitution cantonale, du principe de l'équilibre budgétaire a poussé le Conseil d'Etat à accélérer le processus de régulation. Cette contrainte a ainsi exercé un poids certain dans la planification financière, au moment de la mise sur pied des programmes d'assainissement et de réformes structurelles.

En outre, le Conseil d'Etat se devait de rechercher des solutions de nature à permettre le respect de l'article 21 de la loi sur les subventions, dans la mesure où la quote-part des subventions cantonales dépassait le seuil plafond de 25 % du total du produit de la fiscalité cantonale.

Le montant total des investissements bruts est estimé à 178,7 millions de francs. Déduction faite des participations (85,2 millions de francs), les investissements nets à charge du canton se chiffrent donc à 93,5 millions de francs.

La réduction du volume d'investissements touche davantage les investissements bruts (- 19,2 millions de francs ou - 9,7 %) que les investissements nets (- 6,4 millions de francs ou - 6,4 %) et elle concerne exclusivement le sub-

ventionnement d'investissements. Deux secteurs sont affectés par une diminution: la protection de l'environnement (– 12,7 millions de francs de subventions fédérales) et la construction des hôpitaux de district (– 7,5 millions de francs de subventions cantonales, baisse liée à l'avancement des différents projets).

Quant aux investissements propres, ils ont pour principaux objets les routes (65,1 millions de francs) ainsi que les chantiers de l'Université (25,4 millions de francs) et du Collège de la Broye (10 millions de francs).

Avec une marge d'autofinancement de 78,3 millions de francs, le degré d'autofinancement des investissements nets s'élève à 83,7 %. Sur ce plan, on enregistre un mieux, puisque, au budget 2004, ce taux n'était que de 60,3 %, niveau considéré comme seuil minimal à une saine gestion des finances publiques.

A la satisfaction de franchir une étape importante dans l'assainissement des finances s'ajoute le fait de pouvoir assurer, dans le même temps, un nouvel allègement de la fiscalité cantonale, tout en continuant de fournir des prestations publiques de qualité.

Le Conseil d'Etat est parfaitement conscient que le plus dur reste à faire, à savoir confirmer et surtout pérenniser les bons résultats du budget 2005. La prudence demeure d'autant plus de mise que plusieurs incertitudes d'importance pèsent sur les futurs exercices budgétaires. Dans cette optique, le Conseil d'Etat entend exploiter au mieux les travaux engagés dans la voie des réformes structurelles et de l'analyse des prestations.

2.3 Conférence des directeurs cantonaux des finances

La Conférence des directeurs cantonaux des finances a tenu trois séances en 2004, les 22 janvier, 3 septembre et 19 novembre. Comprenant tous les directeurs des finances des cantons suisses, elle accueille généralement le chef du Département fédéral des finances et des représentants de l'Administration fédérale des finances et des contributions, ainsi que des représentants de la Conférence suisse des impôts qui se compose des chefs des services cantonaux des contributions.

Les principaux sujets traités ont été les suivants:

- La suite de la réforme de la fiscalité des entreprises. Cet objet est à l'étude depuis plusieurs années au niveau fédéral, pour l'impôt fédéral direct d'une part et d'autre part pour les impôts cantonaux et communaux directs par la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs qui fixe des principes contraignants pour les cantons en la matière. Malgré plusieurs expertises et avant-projets, cet objet n'a pas encore abouti. Il en est d'ailleurs de même pour la réforme de l'imposition fiscale de la famille, voire de l'imposition individualisée des personnes physiques suite au refus du paquet fiscal fédéral lors de la votation populaire du 16 mai 2004.
- Le vaste projet de nouvelle péréquation financière et de nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. Le peuple suisse a accepté les modifications constitutionnelles de ce projet en votation popu-

laire le 28 novembre 2004. Il reste maintenant à adapter/modifier de nombreuses lois fédérales et autres actes législatifs.

- Le programme d'allègement budgétaire 2004 et le projet de budget 2005 de la Confédération sur les points qui ont des incidences sur les finances des cantons (réserves d'or et bénéfices de la BNS, routes nationales, transports publics).
- La mise en œuvre dans les cantons de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, ainsi qu'un nouveau modèle sur le plan suisse de certificat de salaire pour les administrations fiscales.

2.4 Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins

La Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins a tenu 4 séances en 2004, les 15 janvier, 16 avril, 16 août et 19 novembre. Elle réunit les directeurs des finances des 6 cantons romands ainsi que des cantons de Berne et du Tessin. Elle accueille généralement des représentants des administrations cantonales des finances et de l'administration fédérale des finances.

Les principaux sujets traités ont été les suivants:

- Le financement des hautes études spécialisées (HES-SO et S2), en particulier l'examen et l'intégration des besoins financiers dans le cadre des procédures de chaque canton en matière d'établissement du budget.
- Le projet de nouvelle péréquation financière et de nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.
- Une enquête comparative sur les caisses de pensions du personnel des collectivités publiques cantonales en Suisse romande.
- Les incidences financières sur les cantons romands en particulier de plusieurs projets de la Confédération, tels que les mesures fédérales d'économies, l'affectation des réserves d'or disponibles et des bénéfices de la BNS, la suite de la réforme de la fiscalité des entreprises.

3. Activités

3.1 Activités législatives

Il convient de se référer au point 1 ci-dessus concernant la législation prise en 2004.

3.2 Gestion par mandats de prestations (GMP)

En 2004, la Haute école de gestion de Fribourg a poursuivi la conduite du projet intitulé «Introduction dans l'administration cantonale, à titre expérimental, de la gestion par mandats de prestations». L'année écoulée a permis aux unités pilotes de renforcer leur maîtrise des instruments de gestion. En outre, des réflexions sur la suite à donner au projet GMP et l'adaptation des bases légales ont occupé la direction du projet tout au long de l'année 2004.

Les comptes 2003 des unités pilotes GMP

En application du décret du 8 février 2000 concernant le projet GMP, les comptes 2003 des unités pilotes ont présenté des résultats portant sur les charges, les revenus ainsi que sur les soldes de chaque groupe de produits et produit. En plus de ces données financières, les comptes GMP ont fourni une série d'indicateurs et de commentaires sur les activités déployées. La direction du projet a coordonné, en collaboration avec l'Administration des finances, la procédure d'établissement des comptes 2003 et a apporté son soutien aux unités pilotes.

Le controlling 2004 des unités pilotes

Les unités pilotes GMP ont rendu compte périodiquement de l'état d'avancement de leurs activités en délivrant un rapport de controlling établi au 31 août 2004. Le rapport du 31 décembre 2004 est établi en février 2005. Chaque rapport est approuvé par la Direction de l'unité concernée et fait l'objet d'un préavis par un groupe de travail, avant d'être transmis au Conseil d'Etat. La direction du projet a coordonné l'établissement des rapports de controlling et apporté son soutien aux unités pilotes pour des tâches spécifiques.

L'établissement des budgets 2005 des unités pilotes

Les unités pilotes ont établi les budgets 2005 par groupe de produits et produit dans le cadre de la procédure budgétaire ordinaire. Les unités GMP qui ont été contraintes à réduire leur projet de budget ont pu, en accord avec leur Direction, décider de la nature de la diminution. Le modèle GMP, qui veut que le Grand Conseil adopte les budgets par groupe de produits et produit alors que l'administration gère de manière autonome les moyens à disposition, fonctionne sans problème majeur. Dans ce cadre, la direction du projet a coordonné, en collaboration avec l'Administration des finances, l'établissement des budgets par groupe de produits et produit et apporté son soutien aux unités pilotes.

Les réflexions sur la suite à donner au projet GMP

Les travaux et réflexions effectués durant l'année 2004 par la direction du projet et le comité de pilotage GMP ont permis au Conseil d'Etat de proposer au Grand Conseil la prolongation de l'expérimentation GMP et l'adaptation du

modèle en fonction de l'expérience acquise, proposition à laquelle le Grand Conseil s'est rallié. La position du Conseil d'Etat, exposée dans le rapport n° 136 sur l'introduction dans l'administration cantonale, à titre expérimental, de la gestion par mandats de prestations consiste à développer, dans le cadre des dispositions de la LOCEA sur la gestion par prestation, un modèle pragmatique de GMP qui s'articule sur trois niveaux. Le premier niveau consiste à procéder, en principe pour toute l'administration cantonale, à une analyse des prestations aboutissant à la constitution d'un catalogue de prestations propres à chaque unité administrative et/ou établissement. Le deuxième niveau est le passage à la gestion annuelle par prestation par la mise en œuvre d'une comptabilité analytique sur la base du catalogue de prestations défini au premier niveau. Le troisième niveau représente le passage à la gestion par mandats de prestations conformément à l'article 59 LOCEA, qui précise que «Le Conseil d'Etat peut octroyer des mandats de prestations à des unités administratives déterminées».

L'équipe de projet qui est issue de la Haute école de gestion était composée d'un responsable du projet (à 90 %) et de son assistant (à 100 %). Les charges totales engendrées par le fonctionnement du projet GMP se sont élevées à un peu plus de 235 000 francs.

3.3 Autres domaines d'activité

Le montant des deux fonds des bénéficiaires de la Loterie romande auprès de l'Administration des finances s'élève à fin 2004 à 4 412 742 francs (9 167 973 francs à fin 2003) pour les affectations futures et pour les cas urgents, compte tenu des intérêts 2004 imputés à ces fonds.

S'agissant de l'activité juridique, une part importante a porté sur le traitement de réclamations, de demandes d'exonération et de remises, ainsi que de demandes internes ou externes d'avis en matière de droits d'enregistrement (impôt sur les successions et les donations) et de droits de mutation. Force est de constater que le nombre des dossiers reste important et n'a pas diminué en 2004 vu la réorganisation du service juridique de la Direction des finances. L'activité juridique s'est par ailleurs déployée en particulier dans le domaine législatif, notamment en vue de la mise en vigueur de la nouvelle Constitution cantonale et la révision totale de la loi sur les droits d'enregistrement commencée en automne 2004.

II. Administration des finances

1. Personnel

Durant l'exercice 2004, l'Administration des finances (AFin), y compris la centrale téléphonique, a occupé en moyenne 24,4 unités équivalent plein temps. Quelques postes de travail ont été momentanément inoccupés.

2. Activités

En 2004, l'AFin s'est consacrée à la réalisation des principales tâches suivantes: les perspectives financières 2006–2008 et les mesures 2004 destinées à garder la maîtrise des finances, le projet de budget 2005, le rapport sur les axes de réformes et de restructurations annoncées dans le plan financier de la législature, la poursuite de la mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative, le contrôle périodique des subventions, le suivi des relations financières avec la Confédération, la tenue des comptes de l'Etat, le service financier et la gestion de la trésorerie. L'AFin a également été active notamment dans les domaines suivants: la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, la mise en place du Service financier cantonal, les travaux liés à l'introduction, à titre expérimental, de la gestion par mandats de prestations plus spécialement dans le controlling.

1. La présentation des perspectives financières 2006–2008 et des mesures 2004 destinées à garder la maîtrise des finances de l'Etat de Fribourg

Dans son rapport au Grand Conseil du 30 août 2004, le Conseil d'Etat a présenté les résultats de l'actualisation du plan financier pour l'année 2006 et la planification des années 2007–2008. L'AFin a collaboré activement à ces travaux ainsi qu'à l'élaboration des propositions de mesures 2004 destinées à garder la maîtrise des finances de l'Etat.

Les principaux résultats du plan financier 2006–2008, après prise en considération des mesures de la compétence du Conseil d'Etat et celles acceptées par le Grand Conseil, sont les suivantes, en millions de francs:

	2006	2007	2008
Déficit du compte de fonctionnement	27,8	63,0	77,3
Investissements nets	112,8	112,5	102,2
Endettement supplémentaire	52,8	83,6	89,2
Autofinancement en %	53,2	25,7	12,6
Quote-part des subventions cantonales en %	25,9	26,4	26,7

Alors même que les résultats financiers des derniers exercices étaient positifs, les perspectives financières pour les prochaines années indiquent une nette détérioration de la situation. De plus, en raison d'un nombre particulièrement élevé de risques et d'incertitudes, les tendances annoncées doivent être prises très au sérieux. S'agissant de l'évolution du poste «Impôts», la progression prise en considération dépasse 10 % en tenant compte d'un allègement de la fiscalité des personnes physiques de respectivement 10 et 20 millions de francs en 2007 et 2008. La croissance annuelle de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est de l'ordre de 3 %. A signaler que les chiffres indiqués plus haut intègrent déjà la plupart des mesures 2004 présentées dans le rapport du 30 août 2004. Pour rappel, les modifications légales acceptées par le Grand Conseil touchaient les domaines suivants:

- les améliorations foncières (limitation du capital du fonds);
- l'assurance scolaire contre les accidents (réduction des primes) dans l'attente de la suppression de cette assurance;
- les impôts sur les véhicules automobiles et les remorques: indexation des tarifs de 5 % dès que l'indice des prix aura atteint 152,6 points (1982 = 100);
- l'encouragement à la prise volontaire de la retraite (introduction du cofinancement par les communes).

A relever qu'à la session d'octobre, le Grand Conseil a refusé l'entrée en matière sur la proposition d'augmenter de 25 % à 35 % la participation financière des communes au financement des prestations complémentaires AVS-AI ainsi que sur la proposition d'octroyer un troisième demi-jour de congé au cycle d'orientation.

2. Le projet de budget 2005

L'établissement du projet de budget 2005 a largement bénéficié des travaux d'actualisation et de prolongation des prévisions financières, intervenus à mi-législature, pour la période 2005–2008. Les décisions prises dans le cadre de cette planification ont permis l'obtention de résultats budgétaires qui se rapprochent des exigences fixées dans la nouvelle Constitution cantonale, notamment celles se rapportant à l'équilibre budgétaire. Le projet de budget 2005, arrêté par le Conseil d'Etat le 13 septembre 2004, prenait en compte l'intégralité des incidences financières du programme de mesures 2004 destinées à garder la maîtrise des finances de l'Etat. Lors de l'examen du projet de budget 2005, le Grand Conseil est revenu en partie sur l'un de ses refus en portant à 30 % (contre 35 % prévu initialement) la part des communes au financement des prestations complémentaires AVS-AI. Cette décision doit être confirmée en deuxième lecture à la session de février 2005.

Le budget 2005 finalement arrêté par le Grand Conseil le 17 novembre 2004 présente les résultats prévisionnels suivants: un excédent de charges de 6,5 millions de francs au compte de fonctionnement, un excédent de dépenses de 93,5 millions de francs au compte des investissements, un excédent total de dépenses de 100 millions de francs au compte administratif, une insuffisance de financement de

15,2 millions de francs. Le résultat du compte de fonctionnement se situe 64,4 millions de francs au-dessous de la cote d'alerte. Quant à la quote-part des subventions cantonales par rapport aux recettes fiscales cantonales, elle atteint 24,97 %.

3. Rapport sur les axes de réformes et de restructurations annoncées dans le plan financier de la législature 2002–2006

L'AFin a coordonné et contribué à l'élaboration du rapport du 24 août 2004 sur les axes de réformes et de restructurations. Ce document faisait suite aux constats et aux propositions formulées dans le rapport du 29 octobre 2002 relatif au plan financier de la législature 2002–2006. Le rapport du 24 août 2004 présentait l'organisation de projet qui a été mise en place et informait le Grand Conseil sur l'état d'avancement des travaux des différents groupes de travail ainsi que sur les principales propositions formulées en l'état des travaux. Les propositions et mesures retenues par le Conseil d'Etat s'articulaient autour des quatre axes suivants:

- une meilleure exploitation du potentiel de recettes du canton;
- une croissance contenue de la masse salariale;
- un inventaire et une intensification des collaborations intercantionales;
- un examen périodique accéléré des subventions cantonales.

Parmi les principales mesures retenues par le Conseil d'Etat, on peut notamment citer:

- la mise en place d'un système de «Chèque service»;
- le réexamen régulier des taxes et émoluments;
- l'inventaire des diverses marges de manœuvre disponibles dans le domaine salarial;
- objet d'importance, une démarche générale d'analyse des prestations fournies par l'ensemble de l'administration cantonale;
- une intensification des collaborations intercantionales au travers de l'adoption de lignes directrices, d'une coordination des collaborations intercantionales, de la mise en place d'un controlling et de nouvelles démarches concrètes de collaboration.

Ce rapport a été discuté par le Grand Conseil à la session d'octobre 2004. Il a été largement soutenu. Le Conseil d'Etat et les groupes de travail vont maintenant s'activer à concrétiser, préciser et, dans la mesure du possible, mettre en œuvre les propositions formulées et retenues par le Conseil d'Etat.

4. Nouveaux instruments de gestion financière et administrative

4.1 En général

La mise en œuvre des nouveaux instruments de gestion financière et administrative incombe à l'AFin. La section

qui s'occupe de ces tâches est notamment chargée de la maintenance et du support aux utilisateurs du progiciel SAP. L'année 2004 a été quelque peu atypique en raison de la migration du progiciel SAP de la version 45B à la version «SAP Enterprise» appelée plus communément version 4.7. Les travaux relatifs à cette migration se sont étendus sur tout le premier semestre 2004 et ils ont de ce fait stoppé tout nouveau déploiement durant cette période. Le deuxième semestre 2004 a été rythmé par le déploiement du module de facturation et des modules de comptabilité, mais également par différentes études, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de moyens d'encaissement électroniques (cartes EC, postcard), ainsi que d'un outil de facturation simplifié. Durant cette période, le concept d'autorisation a aussi été revu afin d'améliorer la sécurité en rapport avec l'accès aux informations et pour simplifier la gestion des utilisateurs. De plus, dans le cadre de l'augmentation de la couverture fonctionnelle du progiciel SAP, avec le concours du Service des achats, du matériel et des imprimés (SAMI), un projet de déploiement du module de gestion des achats et des stocks a débuté.

4.2 Migration

La volonté de maintenir les outils de gestion financière et administrative au meilleur niveau et d'offrir aux utilisateurs un espace de travail plus convivial, a conduit à migrer le système SAP de la version 45B à la version 4.7. Cette migration, avant tout technique, a nécessité une mise à niveau des serveurs informatiques dédiés à SAP, mais également des bases de données utilisées par le système SAP. D'un point de vue fonctionnel, l'ensemble des fonctionnalités existantes et nouvelles ont été testées avec l'appui d'un certain nombre d'utilisateurs. La formation relative à cette nouvelle version s'est déroulée à Grangeneuve et a été suivie par plus de deux cents utilisateurs. Durant les travaux de migration, nous avons également procédé à des mises en conformité des points faibles relevés dans le rapport d'audit SAP réalisé par la société KPMG en 2003.

4.3 Déploiements au bénéfice des services

4.3.1 Facturation (SD)

Le module de facturation a été déployé auprès du Service de l'état civil ainsi qu'auprès des sept Offices qui lui sont subordonnés. Ce déploiement permettra, dès le 1^{er} janvier 2005, à une trentaine d'utilisateurs de facturer l'ensemble des prestations du service de manière uniforme et d'automatiser par ce biais les procédures de comptabilisation et d'encaissement.

4.3.2 Comptabilité financière et analytique

En étroite collaboration avec la comptabilité générale de l'Etat, les anciens outils comptables des collèges du Sud, de Sainte-Croix, ainsi que de l'Ecole de degré diplôme (ECDD) ont pu être remplacés par le déploiement des modules de comptabilité financière et analytique.

Dans ce domaine, un projet de remplacement de l'outil CPTA par les modules de comptabilité de SAP est en cours auprès du Service de l'enfance et de la jeunesse.

4.3.3 Gestion des achats et des stocks (MM)

Actuellement en phase de conception détaillée, le projet de déploiement du module de gestion des achats et des stocks auprès du Service des achats, du matériel et des imprimés conduira à l'abandon du logiciel Meteor, dont la maintenance n'est plus assurée par le fournisseur.

La mise en œuvre de ce module permettra une gestion intégrée des processus d'achats, de l'appel d'offre au paiement des fournisseurs, mais également de traiter l'ensemble des problématiques liées au stockage des marchandises.

5. Le contrôle périodique des subventions

Les bases pour la réalisation complète de la loi sur les subventions (LSub) ont été posées en 2001. L'année 2002 était le premier exercice entier d'application de la LSub. A ce jour, un peu plus de la moitié de toutes les subventions ont fait l'objet d'un examen.

• Examens des subventions 2004

Conformément à la planification, 10 examens ont été réalisés durant l'année. Un examen n'était toutefois pas achevé à la fin 2004, pour des raisons notamment de disponibilité des personnes. Il sera finalisé au début de l'année 2005. Les examens de subventions dans le domaine de l'aménagement et de la protection des eaux ont été suspendus, dans l'attente d'un nouveau projet de loi sur les eaux.

Après une formation de base dispensée par l'AFin, les personnes chargées de réaliser ces examens ont accompli leur mandat d'avril à fin octobre. Les résultats de ces travaux ont été transmis à la Commission de coordination des examens périodiques (ci-après: la Commission), laquelle les a en partie traités durant sa séance de décembre. La Commission fera part de ses propositions au Conseil d'Etat au cours du premier trimestre de l'année 2005 pour cette quatrième série d'examen.

• Premier état des lieux du processus de réexamen des subventions cantonales

Dans le cadre du rapport n° 147 du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les axes de réformes et de restructurations annoncées dans le plan financier de la législature 2002–2006, l'AFin a dressé un premier bilan intermédiaire de la mise en œuvre du réexamen systématique de toutes les subventions. Ce rapport mentionne notamment les principales mesures que le Conseil d'Etat a décidées suite aux examens réalisés. De manière générale, les effets de ces mesures dépendent de la rapidité et de l'intensité avec lesquelles elles seront mises en application. Ce premier bilan intermédiaire a clairement mis en évidence la nécessité de reconsidérer périodiquement à la fois le bien-fondé de tout subventionnement, ainsi que l'adéquation du dispositif prévu par la loi sur les subventions.

• Contrôle régulier des prescriptions de la LSub

La LSub prévoit, à son article 21 al. 2, que le total des subventions de fonctionnement n'excède par le 1/4 du produit de la fiscalité cantonale. Le budget de l'année 2004 présentait un taux supérieur à cette limite (25,46 %). Le Conseil d'Etat a dès lors proposé une série de mesures afin de res-

pecter cette norme légale. Dans un certain nombre de domaines, les taux de subventionnement ont été réduits de manière durable, afin de tenir compte de l'échéance des réductions linéaires. Le budget 2005 adopté par le Grand Conseil en novembre présente une quote-part de subventions de 24,97 %, qui respecte juste la limite légale.

En outre, l'AFin a réalisé, comme le prévoit la LSub, l'examen détaillé de plusieurs projets législatifs se rapportant à des subventions. Ces examens ont porté sur la conformité des textes proposés aux prescriptions et principes découlant de la LSub.

6. Suivi des relations financières avec la Confédération

L'analyse et le suivi des relations financières avec la Confédération ont pris de plus en plus d'importance pour le canton au cours de ces dernières années. Depuis juin 2004, un poste d'économiste a été créé au sein de l'AFin afin de pouvoir encore mieux se consacrer à cette importante tâche. En 2004, les travaux dans ce domaine ont porté notamment sur:

- une analyse approfondie du bilan global actualisé de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) et l'étude des incidences financières du projet et des données détaillées pour le canton de Fribourg. Après consultation des Directions, un rapport a été soumis à ce sujet au gouvernement cantonal en septembre;
- la consultation relative au remaniement de l'Accord-cadre intercantonal;
- la rédaction de divers documents (communiqué de presse, argumentaire, support de présentation) dans le cadre de la campagne précédant la votation fédérale du 28 novembre 2004, qui s'est soldée par une acceptation du projet. L'AFin a également assuré les contacts techniques avec la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) durant cette période;
- l'analyse des mesures fédérales d'assainissement et notamment le programme d'allègement budgétaire 2004;
- les relations avec la BNS, plus particulièrement la question de la répartition de ses réserves excédentaires et celle de la distribution de ses bénéfices.

7. Les comptes 2004

La comptabilité générale a enregistré toutes les opérations nécessaires à l'établissement des comptes de l'Etat. Le plus grand volume d'écritures est constitué par la saisie des factures fournisseurs qui sont enregistrées pour 2/3 par la comptabilité générale et 1/3 dans les services dont le volume des factures est suffisamment important pour permettre la mise en place d'une décentralisation de la saisie. La comptabilité est responsable des comptes courants Etat–communes et gère toutes les opérations de mise à jour de ces comptes. Les relations financières avec la Confédération sont réglées par le biais d'un compte courant par lequel transite la majorité des opérations. La comptabilité est associée aux travaux de mise en place des nouveaux instru-

ments de gestion financière et administrative. Elle apporte aussi son appui aux travaux de réorganisation comptable des unités administratives. Elle a été très active dans la réorganisation des services financiers.

Le compte d'Etat de l'année 2004 fait l'objet d'un fascicule séparé qui comprend un message explicatif et le détail des comptes et du bilan. Le présent compte rendu se limite, dès lors, à ne reproduire que les principaux résultats de bilan de 1994 à 2004 et des comptes généraux de 1998 à 2004.

Bilan

Année	Actif		Passif	Excédent passif (-) Excédent actif (+)	
1994	1 462 942 882.39	1 214 516 892.52	+ 248 425 989.87		
1995	1 318 987 254.13	1 226 134 760.52	+ 92 852 493.61		
1996	1 349 281 615.42	1 248 477 532.84	+ 100 804 082.58		
1997	1 354 753 014.34	1 281 161 321.96	+ 73 591 692.38		
1998	1 291 656 616.61	1 218 180 176.58	+ 73 476 440.03		
1999	1 265 488 680.33	1 209 536 997.63	+ 55 951 682.70		
2000	1 366 008 196.88	1 316 114 087.06	+ 49 894 109.82		
2001	1 465 029 537.96	1 420 005 433.54	+ 45 024 104.42		
2002	1 394 452 926.11	1 346 014 049.99	+ 48 438 876.12		
2003	1 379 603 003.23	1 267 862 379.15	+ 111 740 624.08		
2004	1 342 637 275.24	1 185 169 023.44	+ 157 468 251.88		

Comptes généraux de l'Etat en millions de francs

Année	Compte de fonctionnement			Compte des investissements			Compte administr. Insuf./+excédent de financement	
	Charges	Revenus	Excédent	Dépenses	Recettes	Excédent		
1998	1 795,6	1 795,5	- 0,1	299,7	167,6	- 132,1	- 132,2	- 44,6
1999	1 999,3	1 891,8	- 17,5	257,8	142,5	- 115,3	- 132,8	- 32,3
2000	1 968,5	1 962,4	- 6,1	245,6	139,2	- 106,4	- 112,5	- 21,9
2001	2 048,8	2 043,9	- 4,9	262,2	135,5	- 126,7	- 131,6	- 42,1
2002	2 122,9	2 126,3	+ 3,4	173,6	81,6	- 92,0	- 88,6	- 4,2
2003	2 258,8	2 322,1	+ 63,3	188,0	85,9	- 102,1	- 38,8	+ 51,2
2004	2 409,8	2 455,5	+ 45,7	164,4	70,4	- 94,0	- 48,3	+ 47,6

8. Le service financier et la gestion de la trésorerie

Les principales tâches exécutées dans ce domaine peuvent être résumées comme il suit:

- exécution des paiements de l'ensemble des dépenses du budget de l'Etat, à l'exception de celles de quelques établissements,
- enregistrement de la perception de l'ensemble des recettes budgétaires cantonales,
- gestion et tenue des comptes bancaires généraux de l'Etat et suivi du budget de trésorerie.

Le volume de ces affaires traitées par le service financier de l'AFin a évolué ainsi entre 2003 et 2004:

	2003	2004
Trafic bancaire DTA (en millions de francs)	909,8	1 201,4
Comptes bancaires et postaux:		
- encaissements (en millions de francs)	2 892,3	3 610,05
- paiements (en millions de francs)	2 736,2	3 690,06
- écritures enregistrées	6 668	6 613

Les autres activités de ce secteur sont les suivantes:

- gestion des liquidités et des fonds et fondations:

En 2004, compte tenu notamment de la forte baisse des taux, le volume des prêts à court terme n'a été que de 210 millions de francs. Le nombre de prêts a fortement diminué. Il atteint 3 prêts contre 23 en 2003. L'AFin gère et tient la comptabilité de 48 fonds et fondations;

- gestion de la dette publique de l'Etat:

En 2004, la dette à moyen et long terme de l'Etat a diminué de 96,5 millions de francs. Six emprunts ont été remboursés pour un total de 196,5 millions de francs. Deux nouveaux emprunts de 50 millions de francs chacun ont été contractés pour une période de 10 ans au taux de 3 %.

- gestion des prêts:

L'AFin tient les comptes et assure la gestion des prêts accordés pour les investissements dans les régions de montagne (19,0 millions, 203 prêts), les réserves de terrains (2,3 millions, 9 prêts) et pour l'aide en matière de promotion économique régionale (0,1 million, 1 prêt).

- autres tâches:

Parmi les autres tâches, on peut citer la gestion du portefeuille-titres de l'Etat, la tenue des comptes de prêts et des avances de trésorerie accordés aux institutions publiques, la tenue des comptes et le versement des aides financières accordées par le Fonds d'équipement touristique.

9. Mise en place du Service financier cantonal

A partir du 1^{er} janvier 2004, les services financiers de districts et la Recette générale de l'Etat sont réunis en un seul service. Ce secteur fait partie intégrante de l'AFin et il a repris la plupart des tâches actuelles des services financiers de districts. Il a notamment comme mission l'encaissement, le suivi des débiteurs et le contentieux de tous les services de l'Etat qui ne disposent pas d'infrastructure adéquate et qui ne gèrent pas eux-mêmes le suivi des débiteurs. La mise en place de ce service est intervenue sans création de nouveaux postes de travail et elle a permis d'améliorer et de rationaliser sensiblement le processus d'encaissement et le suivi des débiteurs.

Une analyse statistique des paiements effectués à l'aide du module SD de SAP et traités par le Service financier cantonal permet de montrer le rôle important pris par ce service. En 2004, le montant total des factures traitées s'est élevé à plus de 115 millions de francs dont plus de 87 millions de francs à l'aide de SAP. Cela correspondait à près de 84 000 factures. A relever que la durée moyenne d'encaissement des factures émises est 34,3 jours. Dans 90 % des cas, les factures sont payées dans le délai accordé. Après le 1^{er} rap-

pel, le taux d'encaissement augmente de 6,6 %, après le 2^e rappel de 1,5 %, après le 3^e rappel de 1,2 % et encore de 0,1 % avant d'engager une poursuite. A fin 2004, les poursuites en cours se montent à 962 000 francs.

10. Contrôle budgétaire

Ce contrôle s'exerce sur deux plans. Il est opéré tout d'abord par la Comptabilité générale à qui revient le rôle de veiller, avant comptabilisation, à ce que les factures présentées au paiement correspondent aux crédits prévus de manière détaillée dans les justificatifs du budget. Le contrôle budgétaire porte également sur la question des dépassements de crédits. La Section planification financière et contrôle budgétaire traite l'ensemble des demandes de crédits supplémentaires. Elle préavise ces requêtes avant de les soumettre au Conseil d'Etat. Durant l'année 2004, celui-ci a admis 24 demandes (23 en 2003) portant sur un montant total de 13,5 millions de francs (12,6 millions en 2003), représentant le 0,57 % (0,54 % en 2003) des dépenses totales effectives budgétisées pour l'exercice 2004. Ce volume des crédits supplémentaires se situe au-dessous de la moyenne qui s'élève à 0,81 % pour la période de 1990–2003. Un message détaillé est soumis au Grand Conseil à la session de février 2005.

11. La Centrale téléphonique de l'administration cantonale

L'AFin est responsable de l'exploitation du central téléphonique de l'administration et de la réception au bâtiment administratif des finances. En 2004, les tâches suivantes ont été notamment réalisées:

- étude pour le remplacement des centraux de Granges-Paccot et de l'ACC et pour la suppression du central de secours de la Police cantonale;
- règlement, en collaboration avec Swisscom et un bureau d'ingénieurs-conseils, de tous les problèmes liés au central de l'administration cantonale;
- gestion des centraux téléphoniques de la Rue Joseph-Piller 13, de la Route des Cliniques 17, du Tribunal de la Sarine, de l'Impasse de la Colline à Givisiez, de Grangeneuve, de Granges-Paccot, de Domdidier (A 1), de Vaulruz (A 12), du Centre d'engagement et d'alarmes (CEA), de l'ACC, de la Grenette, de la Grand-Rue 26 et de l'Ecole de degré diplôme;
- élaboration du budget 2005 pour les équipements et le matériel téléphonique de l'ensemble des services de l'Etat;
- répartition mensuelle des taxes téléphoniques et frais d'abonnement pour les services reliés au central de l'Etat;
- facturation mensuelle des taxes de conversations privées;
- participation à la mise à jour de l'annuaire Swisscom.

Les récupérations de taxes téléphoniques privées ont atteint 75 800 francs en 2004. Ce montant est de 13 % inférieur à celui de l'exercice précédent. Le recours aux portables privés explique sans doute cette évolution.

La centrale téléphonique a aussi œuvré à la tenue à jour de l'annuaire téléphonique interne, accessible sous Intranet, Internet et à la réédition de l'annuaire papier.

12. Autres activités

- Réponses à des consultations;
- Préavis d'objets à incidences financières (message, loi, décret, arrêté, ordonnance) soumis au Conseil d'Etat;
- Présidence et élaboration d'un rapport pour le groupe de travail des administrations des finances chargé d'un examen sommaire des projets de budgets 2005 des HES-SO et HES-S2;
- Etablissement de la statistique des postes de travail pour les comptes 2003 et le budget 2005;
- Préparation des dossiers de conférences de presse se rapportant aux comptes et au budget;
- Elaboration du rapport concernant les conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2003;
- Recherche et analyse portant sur les relations de l'Etat avec la Banque cantonale de Fribourg;
- Appui aux différents travaux en liaison avec la gestion par mandats de prestations (notamment le controlling);
- Participation aux travaux de commissions (péréquation intercommunale, cantonalisation des hôpitaux) ou de groupes de travail, notamment dans le cadre du projet NIGEFI;
- Edition du dépliant 2003 relatif aux indicateurs statistiques des finances de l'Etat;
- Facturation mensuelle aux services des dépenses liées aux taxes postales;
- Entretien du site Intranet de l'AFin;
- Participation à divers séminaires et conférences.

III. Inspection des finances

1. Personnel

L'Inspection des finances (IF) comprend le chef de service, un adjoint du chef de service, trois inspecteurs financiers et une secrétaire à 30 %.

2. Activités

En 2004, les principales activités du service ont été les suivantes: contrôle du bilan de l'Etat au 31 décembre 2003, vérifications ordinaires des secteurs de l'administration cantonale et d'organismes para-étatiques ainsi que des contrôles de comptes de construction.

2.1 Contrôle du bilan de l'Etat de Fribourg

En 2004, le service a contrôlé pour la deuxième fois, après 1999, le bilan intégral de l'Etat de Fribourg, au 31 décembre 2003. Ce travail a porté sur l'analyse de tous les postes actifs et passifs du bilan de l'Etat ainsi que ceux des établissements. Cette vérification a occupé l'ensemble du service pour un total d'environ 2000 heures de travail. Les 43 constatations et les 29 recommandations ont tout d'abord été discutées avec l'Administration des finances, puis consignées avec la prise de position de cette dernière, dans un rapport adressé au Conseil d'Etat et à la Commission des finances et de gestion.

2.2 Vérifications ordinaires de comptes et contrôles spéciaux

Le service a effectué, en 2004, 63 révisions dont trois contrôles spéciaux.

Sur les 63 contrôles susmentionnés, 22 ont donné lieu à 78 remarques, observations ou constatations et à 27 recommandations. Selon l'article 54 de la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat, trois organes contrôlés ont dû prendre position par écrit. Les réponses y relatives ont été jointes aux rapports.

Les travaux de révision ont touché 30 secteurs de l'administration cantonale proprement dite et 33 organismes, institutions ou fonds divers. Treize contrôles ont été effectués en collaboration avec d'autres organes de révision. La liste détaillée des vérifications effectuées a été adressée au Conseil d'Etat ainsi qu'à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil.

Les contrôles effectués se sont répartis de la manière suivante:

Pouvoir judiciaire	5
Pouvoir exécutif – Administration	22
Fonds et fondations	16
Mandats divers	17
Contrôles spéciaux	3

Deux des trois contrôles spéciaux concernent l'Université. D'une part, le service a assisté le Contrôle fédéral des

finances dans l'audit sur les subventions fédérales accordées à l'Université. D'autre part, il a saisi l'opportunité de cet audit pour présenter un aperçu global des charges inscrites ou non inscrites dans les comptes de l'Etat pour l'année 2003. Enfin, sur la base d'un mandat de la Direction SAS, il a vérifié un décompte de subvention en faveur d'une institution spécialisée.

Les 63 rapports de vérification concernent les directions suivantes:

Instruction publique, culture et sport	18
Sécurité et justice	10
Institutions, agriculture et forêts	7
Economie et emploi	10
Santé et affaires sociales	11
Finances	4
Aménagement, environnement et constructions	3

En application de la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat et de son règlement d'exécution du 12 mars 1996, 57 rapports (bilan y compris) ont été transmis au Conseil d'Etat, à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil ainsi qu'à l'Administration des finances. Deux ont été adressés uniquement à des conseils de fondation et un à la Confédération (HES-SO).

Finalement, quatre rapports confirmant le subventionnement selon décrets des travaux de construction des hôpitaux de Châtel-Saint-Denis, Estavayer-le-Lac, Riaz et Tafers, établis en commun avec le Service des bâtiments, ont été transmis uniquement à la Direction de la santé et des affaires sociales. Quatre rapports ont été soumis au Tribunal cantonal, autorité de haute surveillance des secteurs judiciaires. Enfin, neuf rapports concernant des secteurs de l'Etat bénéficiant d'une participation financière de la Confédération, ont été transmis à diverses instances fédérales.

2.3 Travaux divers

- Participation aux séances d'un groupe de travail, d'une commission et d'un conseil d'administration.
- Contrôle permanent des décomptes du secteur Jeunesse et Sports.
- Problèmes particuliers liés à la TVA pour certains secteurs de l'Etat.
- Préparation et suivi de mandats effectués par des tiers.
- Le Contrôle fédéral des finances a procédé à l'analyse des méthodes de travail du service par rapport à l'examen des activités relatives à la surveillance des travaux de construction et d'entretien des routes nationales. Ceci a occasionné une mise à disposition conséquente du personnel du service.

IV. Service de l'informatique et des télécommunications

1. La Commission informatique de l'Etat

La Commission informatique de l'Etat, sous la présidence de M. le Conseiller d'Etat Urs Schwaller et de son successeur Claude Lässer, directeur des finances, a tenu quatre séances pendant l'année 2004. Conformément aux dispositions prévues dans son cahier des charges, la commission a donné son préavis ou a été informée sur les projets suivants:

- Rétrospective 2003 et perspectives pour l'année 2004.
- Nouvelle architecture de sécurité.
- Evolution de la mise en œuvre du schéma directeur informatique du service cantonal des contributions (SCC) en approuvant la procédure ainsi que le choix du fournisseur proposé.
- Préavis sur la migration du logiciel de gestion des ressources humaines SigaGIP du service du personnel et d'organisation.
- Abandon de la plate-forme Host (Mainframe) pour 2010 pour des raisons technologiques et économiques.
- Refonte de l'application informatique des offices de poursuite et collaboration intercantonale dans ce domaine.
- Nouvelle application MUSICA pour le Conservatoire de Fribourg et l'acquisition de ce logiciel par le canton de Neuchâtel.
- Approbation du cahier des charges du responsable de la sécurité informatique.
- Niveau de service (permanence téléphonique, service de piquet) du Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) pour les services et établissements de l'Etat de Fribourg.
- Projets de la Confédération (principalement du Département fédéral de justice et police et du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et du sport).
- Point de situation des ressources au SITel.
- Modification de l'arrêté du 22 décembre 1987 concernant la gestion de l'informatique dans l'administration cantonale, l'enseignement et les établissements de l'Etat. Principaux changements dans le domaine de l'informatique des écoles secondaires du deuxième degré, des écoles professionnelles et des métiers, des centres de formation de l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, de la Haute Ecole pédagogique, du Centre FRI-TIC ainsi que des autres écoles et services qui font usage du réseau informatique cantonal destiné aux écoles.
- Budget 2005 de l'informatique cantonale.

- Projet pour la redéfinition de la mission et des tâches, voire du statut du SITel (étude de faisabilité terminée, étude d'autonomisation terminée; définition d'un plan informatique cantonal terminée, des conventions de prestations, des objectifs et conséquences dans les domaines financiers et des ressources humaines).

2. La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement

Sous la direction de son président, M. Heinz Wyler, la Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement (CC-IE) s'est réunie à quatre reprises en 2004. Ses tâches ont été les suivantes:

- La commission a consacré l'essentiel de ses activités à la préparation et à l'examen du budget 2005. Dans ce contexte, un comité de pilotage pour l'informatique des écoles, sous la conduite du SITel, a procédé à l'examen du budget informatique et donné son préavis à la Commission, à l'exception des budgets de l'Université et de la HES qui disposent de statuts particuliers.
- Elle a approuvé le mandat et la composition du groupe d'accompagnement CC-IE du concept FRI-TIC.
- Elle a pris acte de l'état d'avancement du projet FRI-TIC.
- Elle a préavisé positivement la modification de l'arrêté du 22 décembre 1987 concernant la gestion de l'informatique dans l'administration cantonale, l'enseignement et les établissements de l'Etat.
- Elle a examiné les besoins des écoles, les stratégies informatiques et les procédures budgétaires.
- La préparation du budget 2006 est déléguée au groupe de pilotage Informatique des écoles sous la conduite du SITel.

3. Le budget de l'informatique

Le SITel a donné en 4^e lecture un détail comparatif du budget de l'informatique 2005 et de l'actualisation du plan financier 2005-2008.

La gestion globale du budget au SITel pour le remplacement du matériel informatique s'est avérée bénéfique. Le SITel constate que le budget de certains services n'a pas été entièrement consommé. Il va étendre cette gestion globale à l'acquisition de l'ensemble du matériel pour les services dont il a la charge pour l'informatique.

Lors de la procédure budgétaire annuelle et de la planification financière, le SITEL examine les demandes en informatique formulées par les services. Il émet des propositions de réductions et fixe des priorités. Ainsi le SITel connaît les moyens mis en œuvre et peut procéder aux acquisitions conformément aux besoins et au marché.

Pour la première fois le SITel s'est aussi prononcé sur les propositions du plan financier informatique des secteurs

spéciaux (l'Université, l'Hôpital cantonal, les hautes écoles fribourgeoises appartenant à la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale).

4. Les tâches et activités du SITel

4.1 Aperçu des activités en général

- Le SITel a exprimé sa volonté de réduire le nombre de plate-formes, de consolider les infrastructures, de garder un savoir-faire dans les développements pointus (domaines JAVA, .NET) et de renforcer la sécurité informatique.

Le plan d'action pour la réduction de la plate-forme Host est établi. La refonte, respectivement la migration des applications Host (Applications du Service cantonal des contributions, du Service du personnel et de l'organisation, des Offices de poursuites et de l'Office de la circulation et de la navigation) sont déjà en route. Le projet pour une nouvelle architecture de sécurité se trouve dans sa dernière phase de transition.

- Poursuite de la définition des processus informatiques du SITel dans les domaines de la planification et de l'organisation, de l'acquisition et la mise en place de matériel, de la fourniture de services et de la sécurité.
- Attribution des rôles et des responsabilités selon les processus définis.
- Clarification de la mission du SITel, le partage des tâches et des objectifs avec l'ensemble du personnel.
- Renforcement de la gouvernance informatique en particulier dans le domaine des écoles et des projets stratégiques (architectures, normes et standards, budgets).
- Collaboration intercantonale dans les domaines des développements informatiques, de l'échange (p. ex. initiatives OpenSource et logiciels libres) et des produits/prestations.
- Participation active à la commission suisse dans l'informatique (CSI) avec de nombreuses prises de positions (domaines de la sécurité (Firewall, PKI), coordination des projets de la confédération, eCH, projet de loi fédérale sur les identificateurs sectoriels de personne).
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le projet Fri-Info qui vise la mise en place d'une solution informatique de gestion et de publication d'informations sur Internet au sein de l'Etat de Fribourg (cahier de charges, choix de la solution et du fournisseur, architecture, normes et standards dans le domaine de l'Internet, mise en place des infrastructures nécessaires).
- Début des travaux pour la définition du concept et de la politique de sécurité informatique.

4.2 Centre de compétences SIT (système d'informations sur le territoire)

4.2.1 Organisation et bases légales

Participation à la procédure informelle de consultation concernant la nouvelle loi fédérale sur l'information géo-

graphique (LIgeo) élaborée en application de nouvelles dispositions constitutionnelles (article 75a Cst.).

4.2.2 Coordination

Les tâches de coordination en matière de SIT sont conduites à plusieurs niveaux:

- Au niveau suisse: affiliation à la nouvelle conférence des services cantonaux de géoinformation (CCGEO), fondée en janvier 2004; activités de l'OSIG, de la SIK-GIS ou de géosuisse.
- Avec la Confédération et ses partenaires: programmes et projets tels que l'INDG et e-geo.ch, geocat.ch et envirocat; collaborations avec les offices fédéraux (swisstopo et COSIG, OFS, OFEFP, OFEG, etc.).
- Avec d'autres cantons: «collaboration intercantonale romande en matière de SIT» (BE, FR, GE, JU, NE, VD et VS); collaborations intercantionales sectorielles (dangers naturels, gestion intégrée des eaux, RegBL); autres partenariats (p. ex. avec AG dans le domaine forestier).
- Avec les Hautes écoles: EPFL, Universités de Fribourg, Lausanne et Neuchâtel, EIAF.
- Avec des communes, des régies, diverses associations et des sociétés privées.
- Entre les directions, les services de l'Etat de Fribourg et leurs partenaires.

4.2.3 Participation à des projets importants

Parmi les projets qui ont progressé en 2004 et dans lesquels le CC SIT a été impliqué, il convient de relever (entre parenthèses, les services ou instances responsables du projet):

- MO2003 (SCG): mensuration officielle.
- Plan d'aménagement local (SeCA).
- Zones d'activités d'importance cantonale et locaux vacants pour les entreprises (SeCA et PromFR).
- Cadastre des sites contaminés (SEn).
- Système d'informations sur les eaux (SPC, SLCE): gestion des lacs et cours d'eau.
- Cadastre du bruit (SPC).
- Cadastre des accidents (SPC).
- SAGA (Pol): centrale d'aide à l'engagement.
- Géorépertoire (CC SIT): inventaire des géodonnées, collecte des métadonnées et mise en place d'un géorépertoire.
- SITECOF 2003 (Ville de Fribourg, service du cadastre): système d'informations du territoire de la commune de Fribourg.

4.2.4 Données géographiques

Le SIT cantonal s'est enrichi de plusieurs jeux de données intéressants:

- MNT-MO, MNS-MO: données brutes, données interpolées et données dérivées (courbes de niveau, ombrage du relief).
- Cartes géologique scannées: Atlas géologique de la Suisse au 1:25 000.
- Orthophoto 2003 de la rive sud du Lac de Neuchâtel (fournie par le Groupe d'étude et de gestion de la Grande Carrière).
- NAVTEQ: données routières.
- Plans de localité et de régions.

4.2.5 Information et promotion

En plus de son site internet (<http://www.sysif.ch>), SYSIF dispose depuis la fin de l'année 2004 d'un site intranet qui constitue une plate-forme d'échange interne.

En 2004, la promotion du SIT s'est faite essentiellement dans le cadre de contacts bilatéraux avec les services ou dans le cadre de projets impliquant plusieurs services.

Le CC SIT s'est en outre investi dans l'organisation de plusieurs cours, en collaboration avec des partenaires privés, avec l'EPFL ou avec la Confédération:

- Introduction à l'utilisation de logiciels SIG bureautiques: une dizaine de cours ont été organisés à l'attention de plus de trente collaborateurs.
- Exploitation des modèles d'altitude laser: cours suivi par une vingtaine de collaborateurs représentant dix services.
- Geocat.ch, gestion des métadonnées: cours suivi par deux collaborateurs du CC SIT et qui sera proposé à plusieurs collaborateurs de services gestionnaires de données géographiques.

4.3 Section Solution Engineering SE (Développement, ingénierie de solution, intégration)

Chargés de la conception, de l'acquisition, du développement et de la mise en place de solutions, mais aussi de la maintenance, de l'assistance et du support de celles-ci, les collaborateurs ont maintenu une trentaine d'applications métiers et ont mené une trentaine de projets de nature et de tailles variées. Ils ont maintenu et fait évoluer les quelque 180 bases de données.

Etant conscient que les applications informatiques doivent évoluer rapidement tout en assurant une qualité irréprochable, le SITel a continué de concentrer ses propres développements sur des pôles de compétences, a accentué la collaboration intercantonale et a renforcé les domaines de la conduite de projet et de l'assurance qualité.

Ainsi, le SITel et précisément cette section a pu renforcer le domaine de l'assurance qualité avec l'introduction d'un outil de test automatique et d'un outil d'audit de qualité de code. Sur le plan organisationnel, les collaborateurs de la section ont participé avec grand enthousiasme au perfectionnement des processus dans le domaine de la gestion de projets et de l'acquisition et de la mise en place de solutions informatiques.

Principaux projets menés en 2004

- Service cantonal des contributions (SCC)

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur du SCC, le SITel a assumé la gestion du programme complet, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et l'assurance qualité. Ainsi, un effort particulier a été consacré en partenariat avec le SCC à l'appel d'offre dans le cadre de la refonte des applications de taxation des personnes physiques et de l'encaissement. La deuxième moitié de l'année a été consacrée au montage de ce projet avec le fournisseur retenu, à la définition de l'architecture de la solution et à la mise en place de l'assurance qualité.

Parallèlement, plusieurs projets plus techniques sont induits par ce schéma directeur, bien que les solutions seront mises à disposition à terme de l'ensemble des services de l'Etat. Dans ce contexte, un projet de mise en place d'une plate-forme de communication centralisée a démarré en 2004. Ce projet permettra à terme la mise en œuvre de communications électroniques plus rapide et moins cher et l'ouverture des systèmes informatiques de l'Etat sur l'Internet dans des conditions sécurisées et performantes.

Hormis la maintenance du système actuel, plusieurs autres projets, dont les plus importants figurent dans le compte rendu du SCC, ont été réalisés par le SITel dans divers domaines.

- Conservatoire de Fribourg

L'application Musica, développée en partenariat avec le Conservatoire de Fribourg et en production à Fribourg depuis 2003, a pu être vendue au Canton de Neuchâtel. Le projet de déploiement s'est déroulé à la grande satisfaction du client et la solution est actuellement en production. Le projet se poursuivra jusqu'en mars 2005 par l'intégration de la solution avec leur système financier. D'autres écoles musicales sont intéressées et le SITel est confiant de pouvoir partager cette application avec d'autres cantons en 2005.

- Service du personnel et de l'organisation (SPO)

La fin de la maintenance de l'application actuelle étant fixée par le fournisseur à fin 2006, une nouvelle solution a dû être trouvée. Une étude comparative a été effectuée entre les deux solutions HR Access (successeur officiel de l'application actuelle) et SAP-HR. La solution HR Access a finalement été retenue et le projet de migration a été lancé au quatrième trimestre 2004. Cette migration demandera un investissement conséquent des collaborateurs jusqu'à la fin 2006.

- Office de la circulation et de la navigation (OCN)

Parmi les nombreuses modifications et évolutions que l'application de l'OCN a connues en 2004, se trouvent: l'adaptation de l'application en vue de l'ouverture de la succursale de Bulle, l'introduction du code barre pour le suivi des inspections techniques, l'intégration du nouveau calcul de l'impôt pour les véhicules électriques / gaz / hybrides et la mise à disposition des données pour les transactions sur Internet telles que les renseignements sur les plaques d'immatriculation et les véhicules et la vente de plaques.

4.4 Section Computing services & Network CS (exploitation des infrastructures, du réseau, des postes de travail et la sécurité opérationnelle)

Parmi les activités opérationnelles de la section, il y a quelques gros projets, dont le principal (DARCS, architecture de sécurité) a impliqué une grande partie du personnel tout au long de l'année. La mise en service de nouveaux équipements a d'ailleurs contribué de façon marquante à stabiliser la disponibilité des services d'infrastructure.

La complexité toujours croissante des technologies, le rythme de renouvellement des nouveaux logiciels, les exigences en matière de sécurité toujours plus pointues demandent de la part des collaborateurs de la polyvalence et de la réactivité; ceux-ci sont d'ailleurs appelés à collaborer de façon très étroite dans des groupes interdisciplinaires.

4.4.1 Le secteur des Opérations

Ce secteur comprend quatre domaines principaux d'activités liés aux infrastructures centrales et au support à la clientèle. De ce fait, il a été fortement impliqué dans toutes les modifications importantes de notre infrastructure informatique. Le secteur est également très présent dans les phases d'étude et de concept pour les nouvelles applications.

Le Host (Mainframe), dont l'abandon est prévu en 2010, demeure un élément important. La migration des applications est en cours mais le SITel doit néanmoins conserver un niveau optimal des logiciels et matériels de ce système tant que ce transfert n'est pas terminé. L'exploitation doit ainsi faire face à de nouveaux types de travaux liés à ce transfert et le personnel doit être formé à ces nouveautés.

La constante évolution des logiciels et des besoins en infrastructure, notamment pour assurer la sécurité et la disponibilité, demande un engagement très important dans l'administration des serveurs. Ce domaine s'est concentré sur l'administration de systèmes et de logiciels spécifiques (protection virale, patches, messagerie, etc.) ainsi que sur l'administration des serveurs pour les divers clients du SITel (Rechenzentrum der Gemeinden Deutschfreiburgs (RZGD), OCN, etc.).

La principale tâche effectuée dans le domaine SAP a été la migration de tout le paysage système à la nouvelle version «4.7 – Enterprise», soit le remplacement de tous les serveurs SAP, la mise à jour du progiciel et de la base de données Oracle, ainsi que l'introduction d'un mécanisme unique d'accès à SAP, évitant ainsi des définitions multiples d'utilisateurs.

Le nombre d'incidents enregistrés chaque année dans notre base de données du User Support est resté stable (10 020 en 2004 contre 10 594 en 2003). Près des trois quarts des annonces d'incidents sont réglés le jour même et près de deux tiers des incidents sont réglés directement par le User Support.

4.4.2 Le secteur des postes de travail

Le secteur postes de travail s'est employé, durant l'année 2004, à remplacer 400 postes de travail afin de diminuer

l'écart entre la nouvelle et l'ancienne génération de PCs. Ce renouvellement permet d'offrir aux utilisateurs un parc stable, homogène et performant et qui de surcroît facilite les travaux de maintenance du SITel.

Le changement de 250 imprimantes a permis de réduire le nombre de modèles et par la même occasion, le nombre de pannes. Il est à relever que, dans le cadre de la politique de standardisation des infrastructures du SITel, ce secteur a réduit le nombre de modèles d'imprimantes de plus de 25 %.

Par ailleurs, avec ses 800 interventions téléphoniques et dépannages sur sites, ce secteur démontre sa proximité aux utilisateurs, ainsi que son souci constant de répondre aux besoins des utilisateurs.

L'outil «SMS (system management services)» pour l'envoi des mises à jour de logiciels a permis de sécuriser notre parc informatique contre les attaques de virus et autres désagréments. Il a en outre aidé à optimiser Windows et Office en vue d'un plus grand confort des utilisateurs.

4.4.3 Le secteur du réseau

Quelques nouveaux tronçons de fibre optique ont été mis en service, notamment en ville de Bulle et de Fribourg. Dans le but d'augmenter la fiabilité et la stabilité du réseau, certains nœuds «névralgiques» ont bénéficié de liaisons redondantes ainsi que de l'installation de nouveaux équipements actifs à la tolérance de panne. Le projet «Frinet» qui prévoit le câblage en fibre optique des chefs-lieux du canton de Fribourg touche à sa fin. Le budget d'investissement pour le câblage a pu être diminué de 50 % au budget 2005. Il est néanmoins important d'avoir des moyens à disposition pour maintenir le réseau cantonal et pouvoir répondre aux divers besoins des services et établissements (p. ex. déménagements).

Le projet DARCS (nouvelle architecture de sécurité), qui a touché dans sa 1^{re} phase le secteur réseau, a demandé la reprise des anciennes infrastructures de sécurité avant de basculer, par phases successives, la totalité du réseau dans ce nouvel environnement. De nouvelles technologies ont dû être assimilées dans le cadre de ce projet qui se terminera d'ailleurs en 2005.

La réalisation de projets mettant en œuvre la solution de téléphonie de la nouvelle technologie VoIP (voix sur IP) a également été un axe prépondérant pour le secteur des télécommunications. Cette technologie, qui permet de transporter le trafic téléphonique interne sur le réseau cantonal, conduit à terme à de substantielles économies en se libérant des lignes louées des opérateurs de télécommunications. A la fin de l'année 2004, ce n'est pas moins de 600 appareils téléphoniques de ce type qui sont en service à l'Etat de Fribourg. Vu les nouvelles demandes et les projets déjà amorcés, le SITel prévoit un doublement de ce nombre pour fin 2005.

4.4.4 Le secteur WebServices

Le secteur WebServices coordonne l'ensemble des activités Web au sein de l'administration cantonale, ceci principalement dans le cadre du portail Intranet <http://spweb044/> et

des portails Internet <http://www.fr.ch/> et <http://www.edu-fr.ch/>. Il administre aussi le parc des principaux serveurs concernés.

Ce secteur, qui a fait l'objet d'une forte demande de la part des services de l'Etat, a également répondu aux différentes sollicitations et besoins en matière de conseils pour les projets, les sites et les applications Web.

Une migration technique majeure dans le domaine Web a été menée tout au long de l'année de manière transparente pour les utilisateurs, dans les délais ainsi que dans le respect de la qualité de service. Par ailleurs, afin de faciliter l'exploitation des infrastructures, un outil permettant de surveiller la disponibilité et les performances des systèmes Web a été mis en service.

Le SITel constate que les serveurs Web exposés à Internet ont subi des attaques régulières, restées cependant infructueuses. La sécurité et l'intégrité des contenus Web ont été assurées.

A noter que la diffusion en direct du son des débats du Grand Conseil est maintenant également à disposition sur Internet.

Finalement, la mise en place de l'infrastructure utilisée dans le cadre du projet Fri-info (nouvelle solution pour les sites Web au niveau de l'Etat de Fribourg, projet conduit par la Chancellerie) a pu débuter comme prévu en fin d'année 2004.

V. Service du personnel et d'organisation de l'Etat de Fribourg

1. Personnel

Le personnel du Service du personnel et d'organisation (SPO) s'est étoffé, en 2004, de trois nouvelles personnes: une spécialiste en ressources humaines afin de gérer les nouveaux projets LPers, un collaborateur pour la gestion du programme des salaires et une responsable des apprentis à temps partiel. L'effectif, ainsi augmenté, se monte à 23,8 EPT (Equivalent Plein Temps).

2. Activités

2.1 Généralités

L'année 2004 a été marquée par l'entrée en vigueur de la 2^e partie de la loi du 17 octobre 2001 sur le personnel de l'Etat (LPers), consacrée au nouveau système salarial. Grâce aux importants travaux de préparation de cette entrée en vigueur ainsi qu'à l'information diffusée à chaque membre du personnel par le SPO en janvier 2004, le passage de l'ancien au nouveau système salarial peut être qualifié comme une réussite sur le plan technique et administratif ainsi que sur le plan de l'acceptation et de la compréhension par le personnel. Cette réussite est également liée à la bonne collaboration des autorités d'engagement et des services du personnel décentralisés. La qualité de l'information donnée a d'ailleurs été saluée par la Fédération des associations du personnel des services publics du canton de Fribourg.

Le 15 juin 2004, la loi sur les traitements et la prévoyance professionnelle des conseillers d'Etat, des préfets et des juges cantonaux, loi à l'élaboration de laquelle le SPO avait été associé, a été adoptée par le Grand Conseil.

a) Travaux administratifs

La nouvelle LPers, son règlement d'exécution RPers et principalement le nouveau système salarial ont occupé la majeure partie de l'administration du SPO.

Le recrutement du personnel a continué à s'intensifier et plus de 400 annonces ont été publiées dans différents journaux et par internet qui ont occasionné l'arrivée de nombreuses offres de candidatures; la palme revient à un poste administratif pour lequel 251 personnes ont postulé.

Dans le centre de gestion SPO, 261 collaborateurs et collaboratrices ont démissionné ou sont partis à la retraite, un grand nombre de personnes a également demandé une modification de leur taux d'activité.

Le SPO a élaboré 566 contrats et avenants en 2004 (570 en 2003), dont vous trouverez le tableau récapitulatif ci-dessous en précisant que les contrats des établissements et de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport ne sont pas établis par le service:

Directions	Contrats d'engagement	Modifications contractuelles
Chancellerie d'Etat	5	4
Instruction publique, culture et sport	12	6
Sécurité et justice	104	67
Institutions, agriculture et forêts	33	22
Economie et emploi	55	34
Santé et affaires sociales	53	39
Finances	48	45
Aménagement, environnement et constructions	21	18
Totaux	331	235

b) Travaux juridiques

Suite à l'entrée en vigueur de la 2^e partie de la LPers consacrée au système salarial, il y a eu lieu de régler de nombreuses questions juridiques liées notamment aux situations transitoires. L'ordonnance sur la garantie de la rémunération, entrée en force au 1^{er} janvier 2004, a nécessité l'analyse juridique de plusieurs cas, en particulier lorsque l'absence pour cause de maladie avait débuté avant l'entrée en vigueur de l'ordonnance.

Afin de favoriser l'intégration des jeunes dans le monde du travail et sur la base du budget 2005, le SPO a préparé une ordonnance et un concept qui seront soumis pour adoption au Conseil d'Etat en janvier 2005. Dans ce cadre, le SPO a également élaboré de nouvelles directives sur les stages effectués au sein de l'Etat. Enfin, le SPO a participé avec le Service public de l'emploi à l'édiction d'une plaquette informative et incitative destinée à favoriser les engagements de jeunes stagiaires et demandeurs d'emploi au sein de l'Etat.

Le SPO a en outre assumé ses tâches générales de préavis, de conseil, et de soutien à l'ensemble des Directions et services ainsi qu'aux établissements personnalisés de l'Etat. La tâche de conseil et de soutien du SPO a eu tendance à s'étendre aux communes et aux institutions subventionnées, en raison de la référence toujours plus générale faite à la législation sur le personnel de l'Etat par ces entités.

Le SPO a poursuivi la tâche d'élaboration de la nouvelle loi sur les traitements et la prévoyance professionnelle des conseillers d'Etat, des préfets et des juges cantonaux, adoptée le 15 juin 2004.

Une brochure d'information sur le nouveau système salarial, un dépliant et un aide-mémoire consacrés aux prestations de l'Etat et à l'intervention des assurances sociales en cas d'absences pour cause d'accident, de maladie, de grossesse, de maternité ou d'adoption ont été distribués à l'ensemble du personnel en janvier 2004.

c) Santé et sécurité à la place de travail

L'année 2004 a été marquée par la formation des acteurs du système de sécurité et de protection de la santé au travail (système SST). Deux collaborateurs (Université de Fribourg et Ecole d'ingénieurs et d'architectes) ont suivi le cours «chargé de sécurité» de la CFST et ont passé l'examen avec succès. Des cours sur l'ergonomie aux places de travail informatisées ont été organisés pour le personnel de l'Institut agricole de Grangeneuve et de la Bibliothèque

cantonale et universitaire. Un cours spécifique sur l'utilisation des produits dangereux a été mis sur pied pour le personnel concerné des différents établissements et services de l'Etat. Tous les jeunes qui exécutent les nettoyages annuels de l'été ont également été formés sur les prescriptions de sécurité. Plus que 100 collaborateurs et collaboratrices ont suivi le cours «prévenir les risques» dans le cadre de la formation «prévenir les risques et gérer la violence» prévu par le groupe de travail chargé d'étudier les mesures de sécurité pour les autorités et le personnel de l'Etat.

Pour répondre aux exigences de la MSST, les responsables du système SST des cantons de Neuchâtel, Vaud et Fribourg ont créé un groupe de travail dont l'objectif est d'élaborer un manuel du système SST afin de faciliter la mise en application de système SST dans les différents établissements, directions et services. Dans ce cadre, différentes directives spécifiques ont été élaborées. La mise en application du système SST a démarré au Service des bâtiments, section conciergerie. Des conseils concrets ont en outre été donnés à plusieurs établissements, services et sections afin d'améliorer leurs conditions de travail.

d) Evaluation des fonctions

L'année 2004 a mis un terme au deuxième mandat d'évaluation confié par le Conseil d'Etat à la Commission d'évaluation et de classification des fonctions (ci-après: CEF) le 3 juillet 2001. En mai 2004, suite au rapport déposé par la CEF et au préavis du SPO, le Conseil d'Etat a confirmé ou modifié la classification de plus de 45 fonctions dans les domaines de l'administration, de la justice, du manuel et de l'exploitation, de la technique ainsi que dans le domaine médical, paramédical et social. Les modifications de classification ont été réalisées avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2004. En juillet 2004, sur la base de deux nouveaux rapports de la CEF et du SPO, le Conseil d'Etat s'est prononcé, dans le domaine de l'enseignement, sur la classification des fonctions du degré secondaire I (CO). Les modifications de la classification concernant ces fonctions ont été réalisées au 1^{er} septembre 2004. Ainsi, suivant les résultats de l'évaluation par la CEF et les propositions du SPO, les ordonnances du 3 mai 2004 et du 6 juillet 2004 ont modifié l'arrêté du 19 novembre 1990 concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat.

En 2004, la CEF, dont la présidence et le secrétariat sont assumés par le SPO, s'est réunie 16 fois en séance plénière pour mener à terme les travaux d'évaluation du deuxième mandat. A fin 2004, les nombreuses requêtes en suspens (une soixantaine) ont été présentées au Conseil d'Etat en vue d'un troisième mandat d'évaluation qui débutera au printemps 2005.

2.2 Informatique et planification

La section Informatique et planification du SPO est responsable du développement, de l'exploitation et de la maintenance des systèmes informatiques destinés à la gestion des ressources humaines de toutes les autorités d'engagement. Dans ce cadre, elle assure la planification de toutes les opérations liées à la gestion informatique du personnel, à la paie et à la distribution des informations y rela-

tives. Elle gère l'ensemble des postes de travail de l'Etat et produit le budget, les comptes et le contrôle des effectifs.

Outre ces tâches régulières, les réalisations, travaux ou évolutions particuliers en 2004 ont été:

- Entrée en vigueur du nouveau système salarial LPers au 1^{er} janvier 2004: Finalisation de la paie, réalisation des modifications de calcul de prime de fidélité, modification des modalités de versement du 13^e salaire, accompagnement des gestionnaires.
- Soumission au Conseil d'Etat d'un projet de migration du logiciel «salaires-budget» Sigagip sur la nouvelle version HR Access. Initialisation du projet.
- Modifications de la structure des postes de travail informatisée: près de 1300 postes ont été créés, supprimés, déplacés ou modifiés, soit environ 20 % du nombre total de postes.

En outre, diverses études importantes ont dû être réalisées dans la perspective du remplacement du système informatique appelé «SIGAGIP» par la nouvelle version «HR-ACCESS».

2.3 Gestion et assurances sociales

a) Assurance accidents obligatoire (LAA)

Après appel d'offres, un nouveau contrat a été conclu avec la Nationale Suisse Assurances dès 2005 et pour 4 ans. L'ensemble du personnel de l'Etat et de ses établissements est assuré conformément à la LAA (le personnel à temps complet, à temps partiel et temporaire). Le montant du salaire assuré par employé couvert s'élève à 80 % de 106 800 francs au maximum, pour une masse salariale soumise LAA de plus de 800 mio. La totalité des primes afférentes au risque d'accidents non professionnels sont à la charge du personnel.

Un cinquième des primes versées vont à la SUVA et quatre cinquièmes à un pool d'assureurs privés représentés par la Nationale Suisse Assurances. Pour l'assurance accidents non professionnels, le taux de prime du Pool fut de 8,66 ‰ pour hommes et femmes alors que celui de la SUVA fut de 14 ‰. Pour l'assurance accidents professionnels, le taux de prime du Pool fut de 1,59 ‰ et ceux de la SUVA furent de 6,928 ‰, respectivement de 28,514 ‰, pour les secteurs à risque accru (forêts, chasse et pêche).

Comme organe de liaison, de coordination et d'information pour les assurés SUVA et Nationale Suisse, le bureau LAA est sollicité tout au long de l'année. Plus de 2000 déclarations d'accident de collaborateurs/trices de l'Etat furent enregistrées, contrôlées et complétées pour la SUVA (17 %) et la Nationale (83 %). Le 1/6^e relève d'accidents professionnels et les 5/6^e d'accidents non professionnels. Environ 50 % des accidents sont dus à des chutes ou à la pratique d'un sport et environ le 30 % des accidents ont entraîné une incapacité de travail:

	2002	2003	2004
Nombre de cas d'assurance LAA	1 954	2 053	2 011
– accidents professionnels	310	336	352
Montant des récupérations d'indemnités (mio Fr.)	2.09	2.32	2.06
Nombre de jours indemnisés (30 jours par mois)	14 495	16 713	13 614

Récupérations auprès de tiers:

• l'assurance invalidité	Fr.	68 836.35
• l'assurance militaire	Fr.	13 892.60
• des assurances RC de tiers responsables	Fr.	--

b) *Autres assurances sociales*

Le SPO est chargé de la gestion et du suivi de l'engagement de personnes invalides. En 2004, six collaborateurs/collaboratrices ont été engagés sur la base des rubriques budgétaires prévues à cet effet. En outre, 62 cas de requêtes de rentes AI ont nécessité l'intervention de notre service. 36 personnes sont actuellement engagées conformément à l'ACE relatif aux invalides.

Dans le cadre de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal), près de 230 attestations d'assurance accidents ont dû être délivrées par le bureau LAA en 2004.

En 2004, 88 personnes ont bénéficié de la mesure d'«Encouragement à la retraite» consistant dans l'octroi d'un pont pré-AVS.

c) *Fonds d'entraide*

Le SPO assume la gestion des dossiers et le secrétariat du Fonds d'entraide en faveur du personnel de l'Etat (FESPE). En 2004, 14 prêts ont été octroyés, aucun n'a été refusé et 2 personnes ont retiré spontanément leur demande. Au total 23 prêts sont en cours, pour un montant de 114 525 francs (état au 22.12.2004).

Les motifs de la demande sont majoritairement liés soit à une situation de précarité due à des dépenses imprévues, soit à l'endettement, soit à une rupture familiale. Le remboursement se fait par le biais de retenues sur le salaire mensuel des bénéficiaires du prêt. Les demandes de prêt pour un crédit de consommation «petits crédits» sont systématiquement refusées. Les prêts sont payés directement par l'Administration des finances aux créanciers.

2.4 Organisation

Dans le cadre des demandes de nouveaux postes, le SPO a mis en place de nouveaux documents et une nouvelle procédure plus efficiente, incluant, au besoin, une analyse des nouveaux postes demandés. Un rapport a été réalisé en ce sens en ce qui concerne les conséquences en EPT (équivalents plein temps) de l'extension de la LTr (Loi sur le Travail) aux médecins-assistants pour les deux hôpitaux cantonaux.

Le SPO a, en collaboration avec la Conférence des secrétaires généraux, déposé une étude détaillée concernant la gestion par objectif telle que voulue par la LOCEA (Loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration) et la LPers (Loi sur le personnel de l'Etat). Le projet s'intitule CPO, pour Conduite Par Objectifs. Le Conseil d'Etat a validé celle-ci et lancé le projet, dont la prochaine étape est la réalisation d'une méthode propre à l'Etat de Fribourg pour fin 2005.

Une définition de projet concernant l'Analyse des Prestations Etatiques (APE) a été préparée par le SPO en collaboration avec le Comité de pilotage GMP (Gestion par

mandats de prestations). Cette définition a été acceptée et le projet occupera l'essentiel des forces de l'organisation pendant ces quatre prochaines années.

Un projet de journal du personnel a été mis en place, mais n'a pas trouvé d'écho favorable auprès du Conseil d'Etat, pour des raisons budgétaires essentiellement.

Tel que prévu dans la LPers, le SPO a lancé la mise en place d'entités de gestion du personnel au sein de l'Etat qui seront représentées au sein de la Conférence des entités de gestion. Cette dernière verra le jour à mi-2005.

2.5 Formation et développement du personnel

La formation continue et de perfectionnement au sein de l'Etat de Fribourg a pour but d'offrir un programme de formation afin de maintenir et d'accroître les compétences professionnelles du personnel de l'administration, des cadres et des apprenti-e-s.

L'élaboration du programme de formation pour l'an 2004 a permis de poursuivre les efforts vers la mise en œuvre d'une culture de formation au sein de l'Etat de Fribourg tout en répondant aux attentes et aux besoins de l'employeur et du personnel.

La mise en place d'un processus de formation a mis en évidence les besoins de perfectionnement et a favorisé le transfert sur la place de travail des connaissances acquises en formation.

a) *Formation professionnelle des maîtres d'apprentissage et des apprenti-e-s*

La réforme de la formation commerciale de base a demandé un effort conséquent dans la formation des maîtres d'apprentissage de l'Etat de Fribourg. Près de 60 responsables de formation ont suivi un cours sur les nouveautés apportées par la réforme de la formation commerciale. De plus, en 2004, nous avons mis en place plus de 10 nouveaux modules de formation pour les apprenti-e-s de la branche «administration publique».

La formation durant l'apprentissage permet aux apprenti-e-s de s'intégrer rapidement dans la vie professionnelle et de se familiariser avec l'administration fribourgeoise. Plus de 360 apprenti-e-s ont participé aux divers cours dont les thèmes traitaient les sujets suivants: bienvenue à l'administration cantonale, réussir son apprentissage, communiquer efficacement, visite du Grand Conseil, savoir s'exprimer dans les deux langues, préparation des examens de fin d'apprentissage et comment offrir ses services.

b) *Formation continue du personnel*

L'offre de formation continue du personnel contient dix thèmes principaux. La récapitulation par thèmes et le nombre de participants donnent un aperçu du succès des cours et séminaires offerts:

Les connaissances générales	74 personnes
Les méthodes de travail	189 personnes
La santé à la place de travail	62 personnes
La communication et les compétences sociales	134 personnes

Le management	45 personnes
L'accompagnement de projet	12 personnes
La formation sur mesure/coaching	63 personnes
La prévention de la violence et l'insécurité en situation professionnelle	188 personnes
La formation linguistique	195 personnes
La formation informatique	451 personnes

c) Formation et perfectionnement des cadres

Pour les cadres, le cycle de formation intitulé FOCAFRI – formation des cadres de l'Etat de Fribourg – s'est terminé en 2004 avec la participation de seize personnes. Un cycle de formation pilote portant sur les connaissances de management de base a été organisé avec la présence de quinze personnes.

Par ailleurs, l'entente intercantonale a permis d'organiser des séminaires destinés aux cadres selon le programme de formation pour les administrations publiques latines.

Le perfectionnement des cadres est un objectif prioritaire dans le programme de formation. Les cours doivent permettre de développer des compétences personnelles, interpersonnelles et organisationnelles en vue d'accroître l'efficacité des cadres dans leurs tâches de gestion et de direction. 238 cadres ont suivi des cours de perfectionnement.

Au total, en 2004, 2100 personnes ont bénéficié du programme de formation continue de l'Etat de Fribourg.

d) Recrutement des apprenti-e-s

En 2004, plus de 260 jeunes ont fait acte de candidature pour une place d'apprentissage au sein de l'administration et ont passé un examen d'admission. Après évaluation, leurs dossiers ont été transmis aux services et établissements qui ont procédé au choix définitif de leurs apprentis. Dans le domaine commercial pour les options de base et élargie, 45 jeunes ont été engagés définitivement. La création de nouvelles places d'apprentissage a été encouragée par la préparation d'un concept dans le domaine de la formation des jeunes. Au total, plus de 260 apprenti-e-s sont en formation auprès de l'Etat-employeur.

2.6 Traitements / paies

Les activités de la section des traitements ont été principalement marquées, en 2004, par l'entrée en vigueur du nouveau système salarial: transfert des salaires dans la nouvelle échelle des traitements composée non plus de 10 échelons mais de 20 paliers; application de la garantie de rémunération pour les personnes en fin de droit au traitement; suivi des dossiers des personnes ayant bénéficié des dispositions transitoires, notamment la prime de fidélité. Dans ces tâches est également compris l'ensemble des nouveautés du statut, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2003, concernant notamment la gestion du droit à l'allocation d'employeur pour enfant, la reconnaissance officielle, la date d'ancienneté en vue de la gratification des 25 et 35 ans de service. Le SPO assume pour plus de 8300 personnes la gestion des traitements, ce qui correspond à la gestion d'environ 9500 dossiers. Ce dernier chiffre tient compte du

nombre d'activités des collaboratrices et collaborateurs notamment de celles et ceux qui exercent des «multifonctions».

Les nouvelles décisions dans le cadre de la classification des fonctions – système EVALFRI – ont nécessité de nombreuses modifications et contrôles. Une partie de ces décisions prenait effet au mois de mars (personnel administratif) et l'autre partie au 1^{er} septembre 2004, début de la nouvelle année scolaire pour le personnel enseignant. D'autres importants travaux de réorganisation ont dû être mis en place pour les nouveaux horaires 2004–2005 de l'enseignement.

A cela s'ajoutent les tâches générales liées à la gestion de la paie: attestations pour les allocations perte de gain, le paiement des indemnités et frais de débours, les jetons de présence aux membres des commissions ainsi que l'ensemble des attestations demandées par les crèches, les assurances, les autorités fiscales etc. Concernant les allocations familiales cantonales, l'octroi du droit selon l'ordre de priorité a fait l'objet d'une modification de notre loi cantonale (LAFC). Il est maintenant tenu compte de prescriptions légales d'autres cantons, les dispositions des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne sont applicables par analogie. Cette nouveauté a provoqué de nombreuses demandes de révision de la répartition du droit (conjoint travaillant dans un autre canton, situations familiales particulières, séparation, divorce, remariage etc.), une diversité qui fait que ce domaine a pris une ampleur non négligeable, tant dans la gestion que dans la connaissance de la matière.

VI. Service cantonal des contributions

1. Travaux effectués en 2004

1.1 Taxation des personnes physiques

La loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs (LICD) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Dès cette date, les impôts sur le revenu et la fortune perçus par le canton, les communes et la Confédération ne sont plus déterminés selon le système de l'imposition bisannuelle *praenumerando*, mais selon le système d'imposition annuelle *postnumerando*.

Grâce à la maîtrise du nouveau système de taxation par le personnel, plus de 95 % des contribuables ont reçu leur avis de taxation et le décompte final de l'année 2003 jusqu'à la fin décembre 2004. Les dossiers non taxés sont principalement ceux des indépendants en raison de la rentrée plus tardive des déclarations d'impôt. Le Service cantonal des contributions (SCC), en parallèle à la poursuite des travaux de taxation, a procédé à l'examen des réclamations et recours.

Afin de faciliter la tâche des contribuables lorsqu'ils remplissent leur déclaration d'impôt, le SCC a organisé 9 séances d'information. Ces séances ont été organisées le soir et l'après-midi. L'affluence du public s'est, pour la deuxième année consécutive, fortement réduite (305 personnes au lieu de 650 l'année précédente). Dès lors, il apparaît que de telles séances semblent justifiées dans la mesure où la législation a connu des changements très importants. En 2005, ces séances vont être remplacées par des points de rencontre avec les contribuables.

Dans le même but, un logiciel pour faciliter le remplissage de la déclaration d'impôt sur un ordinateur personnel a été développé et mis à disposition du contribuable pour la période de taxation 2003. Cet outil, dénommé *FRItax*, doit être téléchargé depuis le site du SCC. Il permet de compléter la déclaration selon deux modes différents: à l'aide d'un assistant ou directement sur les formulaires à l'écran. Les formules accompagnées d'une feuille de codes barres sont retournées au SCC par la Poste. A réception, les données contenues dans les codes barres permettent une saisie accélérée des déclarations. Plus de 12 000 déclarations ont pu être saisies par des lecteurs optiques ce qui représente 8,7 % des déclarations reçues.

1.2 Taxation des personnes morales

Les personnes morales sont soumises à une taxation annuelle *postnumerando*. La première partie de l'année a été consacrée à terminer les taxations de l'année fiscale 2002. L'essentiel du travail de l'année 2004 a consisté à examiner les déclarations de l'année fiscale 2003. Il est à relever qu'avec la taxation annuelle, les expertises sont effectuées en parallèle aux travaux de taxation.

1.3 Travaux préparatoires et divers

En plus des travaux de taxation et de perception des divers impôts qui occupent la plus grande partie du personnel, le SCC effectue d'autres tâches, en particulier dans le domaine du droit, de la statistique, de l'établissement des comptes et des budgets. De nombreux préavis, notes, calculs d'incidences financières et réponses à des consultations ont été fournis à diverses instances cantonales et fédérales. Le service a aussi préparé les réponses aux interventions parlementaires concernant la fiscalité. Le SCC s'est également chargé de nombreux travaux en vue de la déclaration 2004, en révisant le contenu des nombreuses formules fiscales et des instructions sur la manière de remplir la déclaration d'impôt ou en établissant les nouveaux barèmes de l'impôt à la source.

1.4 Formation du personnel

Les nouveaux collaborateurs ont bénéficié d'une formation centralisée assurée sur le plan interne. Par l'approfondissement de certains sujets et l'examen de cas concrets, les participants ont eu l'occasion d'acquérir les connaissances de base et de se familiariser avec le système fiscal. Un concept de formation et de perfectionnement à l'usage de toutes les administrations fiscales a été mis en place par la Conférence suisse des impôts. Le premier cours de formation I (cours de base) d'une durée de 10 jours environ a débuté au mois de novembre 2004. Trois de nos collaborateurs/trices y participent.

1.5 Collaboration

1.5.1 A l'intérieur du canton

Par le fait que le SCC détient quantité d'informations chiffrées précieuses pour certaines analyses, il lui est demandé, dans le respect de la protection des données, de fournir des statistiques à d'autres services de l'Etat, tels l'Etablissement cantonal des assurances sociales, le Service des communes ou le Service de la statistique. Dans le domaine de l'intendance, il procède également, pour ses propres besoins et pour ceux d'autres services de l'Etat (Service du personnel et d'organisation, Caisse publique de chômage, Caisse cantonale de compensation, Office de la circulation et de la navigation, etc.), à l'impression et à la mise sous pli d'environ 2 900 000 documents représentant environ 1 500 000 envois durant l'année 2004. Les travaux qui sont effectués pour les autres services représentent le 35 %. De multiples réponses ont dû être données aux questions émanant des autorités communales et ecclésiastiques en relation avec l'établissement de leurs budgets.

1.5.2 Dans le domaine fiscal

Avec l'harmonisation fiscale, la collaboration entre la Confédération et les cantons s'est fortement développée. On parle en effet d'harmonisation verticale lorsqu'il s'agit de comparer la loi sur l'impôt fédéral direct et les législations cantonales et d'harmonisation horizontale lorsqu'il s'agit d'effectuer une comparaison des lois cantonales.

Les administrations fiscales fédérales et cantonales sont regroupées au sein de la Conférence suisse des impôts. Les

membres de la Direction du service et certains collaborateurs sont fortement engagés dans ces structures. En effet, notre canton est présent au Comité, dans les commissions «indépendants et personnes morales», impôts sur le revenu et la fortune, procédure et perception, ainsi que dans différents groupes de travail dont celui de la prévoyance professionnelle et du CET (Réseau de communication des états des titres). Pour toutes les personnes concernées, cela représente une surcharge de travail importante.

2. La loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) – Modification du 18 novembre 2004

Le 1^{er} janvier 2004 est entrée en vigueur la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées. Cette loi prévoit des allègements fiscaux pour les handicapés, lesquels nécessitaient une modification de la LICD avec effet au 1^{er} janvier 2005 car les dispositions fiscales sont entrées en vigueur à cette date. En vertu de la nouvelle lettre h^{bis} de l'article 34 al. 1 LICD, les frais liés au handicap seront entièrement déductibles, sans prise en compte d'une franchise.

La loi fédérale du 3 octobre 2003 sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de patrimoine (LFus) est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2004. L'entrée en vigueur de cette LFus rendait nécessaire des modifications de la LICD.

Le but de la LFus est, en créant de nouvelles options dans le droit privé, de rendre possible une plus grande mobilité dans l'organisation juridique des entreprises, des associations et des fondations. La LFus remédie aux lacunes du droit actuel, crée des bases légales claires pour les opérations de modifications des structures juridiques et ainsi garantit la sécurité du droit et la transparence nécessaires à ces opérations. Les nouvelles dispositions élargissent considérablement les possibilités d'action et facilitent l'adaptation des structures juridiques des entreprises aux besoins actuels, sans pour autant négliger les intérêts des créanciers, des travailleurs et des associés minoritaires. En outre, elle prévoit des bases légales permettant la conversion d'instituts de droit public en sujets de droit privé. Parallèlement, elle garantit une certaine harmonisation de l'ordre juridique suisse avec le droit de l'Union européenne et des pays voisins.

La loi du 18 novembre 2004 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

3. L'informatique au SCC

3.1 Remplacement des logiciels de taxation des personnes physiques et d'encaissement des impôts

En début d'année 2002 un projet «Schéma directeur informatique du SCC» a été lancé. L'objectif a été d'établir un plan des développements et des achats d'applications fiscales sur un horizon de trois à quatre ans et d'estimer les moyens et ressources humaines à mettre en œuvre à cet effet.

Dans la poursuite des travaux de l'année 2003, les entreprises sélectionnées ont été invitées, au début de l'année 2004, à remettre une offre dans un délai fixé au 1^{er} mars. Cette procédure était soumise à la loi sur les marchés publics.

Les offres ont été évaluées sur la base des aspects organisationnels, financiers, de l'adéquation fonctionnelle et technique. En séance du 18 mai 2004, le Conseil d'Etat a attribué le mandat à la société Cross Systems SA, à Carouge, pour un montant de 4,3 millions de francs.

Suite à la signature des contrats, les travaux ont commencé immédiatement. A partir du début septembre 2004, les utilisateurs ont été fortement mis à contribution dans le cadre des interviews, de l'analyse des spécifications, de la préparation des cas de test. Ils ont participé également aux travaux d'ergonomie et de graphisme (images écrans), à l'analyse des applications communes à la taxation et à l'encaissement.

Du personnel du SCC a également participé à des études plus techniques effectuées au SITel (plateforme de communication, annuaire centralisé, architecture). Des informations à ce sujet figurent dans le compte-rendu du SITel.

3.2 Autres développements et travaux de maintenance

- Projet «remboursements d'impôts par virements»

Jusqu'à l'automne 2004, les impôts perçus en trop étaient remboursés aux contribuables au moyen de BPR pour les montants inférieurs à 10 000 francs et sur un compte bancaire ou postal pour les montants plus élevés. Etant donné l'annonce d'une importante augmentation des coûts liés à l'émission des BPR, le SCC a lancé un projet informatique tendant à supprimer l'utilisation systématique du BPR et à utiliser les virements directs sur les comptes bancaires ou postaux des contribuables. Le nouveau mode de remboursement est opérationnel depuis le mois d'octobre 2004.

- Les autres applications informatiques du SCC ont également fait l'objet de travaux de maintenance.
- Finalement, il y a lieu de relever que le secteur informatique et logistique du SCC assure la planification, le lancement et le contrôle de toutes les opérations liées notamment aux travaux de taxation, au maintien des données, à l'édition des acomptes et des décomptes, à la gestion des débiteurs ainsi qu'à l'impression et à la mise sous pli des documents. Il gère également l'ensemble des postes de travail, des autorisations d'accès et du parc des machines.

4. Encaissement des impôts communaux et paroissiaux par le SCC

Durant l'année 2004, 61 (70) communes ont utilisé les services de l'Etat pour l'encaissement de leurs impôts ordinaires. Quatre nouvelles communes (Lurtigen, Billens-Hennens, Rue et Praratoud) ont mandaté le SCC pour encaisser leurs impôts ordinaires. D'autres changements sont dus aux nombreuses fusions intervenues en 2004. Les nouvelles communes de Torny, Saint-Martin, Le Flon et La

Verrerie ont confié l'encaissement de leurs impôts au SCC. En revanche, les impôts d'autres anciennes communes ne sont plus encaissés par le SCC. Il s'agit de La Corbaz, Chavannes-les-Forts, La Neirigue, Prez-vers-Siviriez, Villarboud, Frasses, Mannens-Grandsivaz et Montet.

L'application informatique mise en place dès l'année 1995 a permis d'offrir cette prestation également aux paroisses du canton à la condition que les impôts soient perçus auprès de tous les paroissiens de la même commune. Dès le 1^{er} janvier 2003, le SCC perçoit l'impôt des personnes physiques pour de nombreuses paroisses touchant 140 communes du canton. Ces impôts sont encaissés sur la base d'une convention.

L'impôt paroissial dû par les personnes morales est perçu par le SCC depuis l'année fiscale 2001, selon le nouvel article 17a de la loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat.

5. Les statistiques fiscales

Avec l'ancien système d'imposition bisannuel praenunmerando, les statistiques fiscales sur le rendement de l'impôt cantonal étaient publiées tous les deux ans. Avec la loi fiscale du 6 juin 2000, le système de taxation annuelle postnumerando a été introduit pour les personnes physiques, rejoignant ainsi la méthode de taxation déjà appliquée pour les personnes morales depuis 1995.

Les statistiques fiscales 2002 ont été publiées en novembre 2004. En 40 pages, commentaires, tableaux et graphiques, elles fournissent des données concernant le rendement de l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et le rendement de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital des personnes morales pour l'année 2002. Ces statistiques sont disponibles sur le site internet www.fr.ch/scc/ du SCC; il en est de même de celles des années précédentes.

6. Evolution du nombre de contribuables

L'évolution des recettes fiscales étant aussi fonction de l'accroissement du nombre de contribuables, il est intéressant de constater quelle a été l'augmentation du nombre de contribuables. Cet indicateur permet également d'apprécier l'augmentation du volume du travail du SCC, même si le facteur «complexité des dossiers» n'apparaît pas dans une telle statistique.

Durant ces dernières périodes, le nombre de dossiers fiscaux a connu l'évolution suivante:

– Personnes physiques

Districts	Nombre de contribuables au 31 décembre					
	1983	1993	1997	2002	2003	2004
Fribourg-ville	18 815	19 588	19 319	18 445	18 695	18 776
Sarine-campagne	16 739	23 661	25 399	25 900	26 231	26 747
Singine	16 421	20 465	21 527	22 077	22 268	22 707
Gruyère	17 759	20 801	21 889	22 509	22 937	23 397
Lac	11 581	14 489	15 901	16 688	16 881	17 204

Districts	Nombre de contribuables au 31 décembre					
	1983	1993	1997	2002	2003	2004
Glâne	7 884	9 589	9 831	9 741	9 763	9 855
Broye	11 415	13 578	14 057	14 333	14 575	14 645
Veveysse	5 659	7 276	7 729	7 661	7 705	7 836
	106 273	129 447	135 652	137 354	139 055	141 167

– Personnes morales

Districts	Nombre de contribuables au 31 décembre					
	1983	1993	1997	2002	2003	2004
Fribourg-ville	3 839	4 176	3 934	3 634	3 889	4 037
Sarine-campagne	573	1 248	1 457	1 161	1 832	1 950
Singine	739	1 000	1 095	1 083	1 228	1 248
Gruyère	568	926	1 014	988	1 168	1 238
Lac	423	513	831	918	1 036	1 087
Glâne	302	326	413	454	495	498
Broye	386	472	640	692	731	796
Veveysse	227	330	363	444	482	524
	7 057	9 341	9 747	10 133	10 861	11 378

7. Principales recettes fiscales comptabilisées en 2003

7.1 Recettes cantonales

	Fr.	Fr.
Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques	618 888 615	
Impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales	71 684 074	
Impôts à la source	16 483 906	
Impôts des périodes précédentes	70 903	
Impôts sur les prestations en capital	14 353 687	
Impôts et amendes par suite de procédures en soustraction	3 049 624	
Impôts spéciaux sur les immeubles	5 890 363	
Impôts sur les gains immobiliers	13 915 076	
Impôts sur les bénéfices en capital (correctifs)	-7 898	744 328 350

7.2 Part cantonale à l'impôt fédéral direct

– personnes physiques	48 388 196	
– personnes morales	36 982 651	
– péréquation	72 063 767	157 434 614
Totaux		901 762 964

8. Procédures en soustraction fiscale

8.1 Impôt cantonal

En application des articles 220 et suivants LICD, le secteur de l'inspection fiscale a notifié 237 (246) décisions, soit:

- 203 (195) cas d'impôts soustraits et d'amendes fiscales
- 24 (30) cas de tentative de soustraction fiscale et de complicité
- 10 (21) cas d'impôts rappelés.

Contre ces décisions, 11 (11) réclamations ont été interjetées auprès du SCC et 4 (3) recours déposés auprès de la Cour fiscale du tribunal administratif.

Les impôts rappelés ou soustraits et les amendes fiscales se décomposent comme suit:

	Fr.	Fr.
Impôts	2 617 074	(1 048 052)
Amendes	432 550	(346 075)
Total	3 049 624	(1 394 127)

8.2 Impôt fédéral direct

En 2004, le secteur de l'inspection fiscale a également procédé à la notification de taxations pour impôts soustraits et au prononcé d'amendes fiscales conformément aux dispositions des articles 175 et suivants de la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct (LIFD).

Le total des impôts arriérés et des amendes prononcées s'élève à 1 351 662 francs (591 670 francs).

8.3 Délits fiscaux

Le contribuable qui, lors d'une soustraction d'impôt, a fait usage de documents faux dans le dessein de tromper l'autorité fiscale est puni, en plus des sanctions administratives, de l'emprisonnement ou d'une amende jusqu'à 30 000 francs (art. 231 LICD – art. 186 LIFD).

Durant l'année 2004, 1 (1) dénonciation pénale a été déposée auprès de l'Office des Juges d'instruction du canton de Fribourg. Quant aux décisions des tribunaux, il y a eu 1 (2) jugement.

La peine prononcée est de 12 mois de prison avec sursis pendant 5 ans et 5000 francs d'amende.

9. Remises d'impôts

En vertu de l'article 212 LICD, la Direction des finances, sur préavis de l'autorité communale, statue sur les demandes de remise d'impôt. A cet effet, le SCC procède aux enquêtes nécessaires, élabore un préavis et prépare les décisions prises par la Direction des finances.

Durant l'année, 618 (652) contribuables ont déposé une demande de remise. Les décisions suivantes ont été notifiées: 224 (225) contribuables ont reçu une décision négative, alors que 229 (220) contribuables ont obtenu une remise d'impôts. Dans 217 (211) cas, la remise concernait l'impôt d'une année, dans 10 (9) cas l'impôt de deux ans et dans 2 (0) cas les impôts de plus de deux ans. Il est à relever que les requêtes de 190 (171) contribuables n'ont finalement pas été liquidées sous l'angle de la remise. Le nombre des dossiers tient compte des requêtes en cours d'examen, soit 93 au début de l'année et 68 en fin d'année.

Le montant des impôts cantonaux remis s'élève à 353 061 francs (221 819 francs).

VII. Service des impôts sur les successions et les donations

1. Organisation / Personnel

L'effectif du personnel du Service des impôts sur les successions et les donations (SISD) est de 2,30 équivalents plein-temps et n'a pas changé depuis 1998, soit un chef de service à plein temps, une collaboratrice administrative à 60 %, une secrétaire à 40 %, une employée d'administration à 30 % et un apprenti.

2. Activités de taxation des impôts sur les successions et les donations

Durant l'année 2004, le service a traité 1917 inventaires au décès (1888 en 2003). Il a établi 383 bordereaux de droits de succession et de donation (337 en 2003) pour un total de 8 939 871 francs pour le canton, permettant d'obtenir un résultat supérieur de 3 774 150 francs par rapport à celui de l'année 2003. Un seul cas explique ce résultat 2004 extraordinaire.

La répartition entre les impôts de succession et de donation est la suivante:

- impôts de succession: 347 factures pour un total de 8 723 924. fr. 20
- impôts de donation: 36 factures pour un total de 215 946. fr. 80.

La moyenne annuelle des impôts de succession et de donation durant les huit dernières années (de 1997 à 2004), soit depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la loi sur les droits d'enregistrement (impôts sur les successions et les donations) qui ont supprimé l'impôt entre conjoints et la majoration (impôt sur la faveur) est de 4 767 543. fr. 10. L'excédent de recettes par rapport au budget 2004 s'élève à 4 739 871 francs, ce qui représente un surplus d'environ 113 %. L'évolution des impôts de succession et de donation depuis 1997 se présente comme suit:

1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
3 608 370	3 707 577	4 063 581	4 090 467	4 011 707	4 553 051	5 165 721	8 939 871

Ce n'est pas l'augmentation du nombre des factures (+ 46), mais un seul cas exceptionnel qui a permis d'obtenir un résultat supérieur de 3 774 150 francs par rapport à celui de l'année 2003. Sans ce cas, la moyenne de 1997 à 2004 se situerait toujours à environ 4 millions de francs.

3. Autres activités

Le service effectue des tâches de contrôle et de coordination avec les Justices de paix qui établissent les inventaires au décès et il assure la liaison avec le Service cantonal des contributions.

Appelé à répondre, comme chaque année, à des demandes toujours plus nombreuses provenant de banques, fiduciaires et surtout de notaires concernant des renseignements sur les impôts de succession et de donation, le service a mis sur pied un site Internet bilingue. Ce dernier a été élaboré en collaboration avec le Service cantonal des contributions auquel il est d'ailleurs rattaché. Très complet, il répond aux principales questions relatives à la taxation des successions et des donations (loi, taux, déductions pour les frais funéraires, assurances, etc.). Le site est déjà visité très régulièrement et, selon les messages reçus, les utilisateurs le trouvent convivial et explicite. Depuis sa mise en vigueur, le 1^{er} octobre 2003, ce site simplifie considérablement la tâche de réponses aux demandes téléphoniques. Lorsque l'adresse du site Internet est signalée, les personnes intéressées recherchent le plus souvent elles-mêmes les réponses aux questions qu'elles se posent. Cela prouve que le site contient les principales informations souhaitées.

4. Législation

La base légale est la loi du 4 mai 1934 sur les droits d'enregistrement (impôts sur les successions et les donations). Celle-ci comprend les dispositions pour le prélèvement des droits proportionnels sur les libéralités entre vifs (impôts de donation) et pour cause de mort (impôts de succession), ainsi que sur les actes constitutifs de fondation.

Après environ 18 mois d'application de la directive du 24 juin 2003 portant sur l'application de l'article 16, let. b du tarif des droits d'enregistrement, il y a de plus en plus de demandes concernant ce taux d'imposition réduit. Il faut préciser que cette directive de la Direction des finances permet une réduction du taux de l'impôt dû par les bénéficiaires sans lien de parenté mais ayant tissé avec l'auteur-e de la libéralité des liens assimilables à ceux qui s'établissent au sein d'une communauté familiale étroite. C'est surtout le cas pour les concubins, les partenaires de même sexe, les enfants de conjoints élevés dans la même communauté familiale, etc. Cette directive a été publiée dans le Registre officiel fribourgeois (ROF 2003 n° 099) et figure également dans le site Internet du service. Elle permet d'avoir une base officielle avec une échelle fixant les montants sur lesquels la réduction du taux d'imposition peut être appliquée selon le nombre d'années de services rendus ou de communauté de vie étroite avec l'auteur-e de la libéralité.

Depuis l'automne 2004, les premiers travaux préparatoires relatifs à l'élaboration d'une nouvelle loi sur les impôts sur les successions et les donations ont été entrepris.

VIII. Mensuration officielle

1. Points fixes planimétriques et altimétriques

Les préparatifs nécessaires à assurer la transformation du système de référence de la mensuration nationale (MN03 – MN95) se sont poursuivis conformément aux instructions et procédures de la Confédération (Swisstopo). Les travaux de mesures attribués selon les règles des marchés publics sont terminés. L'analyse de détail des premiers résultats dira si des mesures complémentaires sont nécessaires. Pour que les triangles de la transformation puissent couvrir tout le territoire cantonal, nous dépendons aussi de l'état d'avancement des travaux des cantons voisins. Dans la Broye, il manque malheureusement encore les résultats des mesures effectuées par le canton de Vaud.

Aucun travail particulier n'a été entrepris sur le réseau altimétrique.

2. Plans d'ensemble

Les plans d'ensemble topographiques et topoparcellaires, mémorisés sous forme «raster» sont toujours à disposition des services par le réseau de l'Etat via le serveur FTP. Leur diffusion aux tiers se fait essentiellement par CD-ROM.

Le territoire cantonal est entièrement quadrillé par 172 feuilles de plan au 1:5000^e. Pour 30 % du territoire (51 plans), soit principalement en région de montagne et les zones à cheval sur la frontière cantonale, la mise à jour date de 1990; pour 17 % du territoire (29 plans) la mise à jour a été réalisée de manière graphique entre 1992 et 1995; pour tout le reste du territoire (53 % et 92 plans) la mise à jour se fait de manière informatique en corrélation avec l'avance du programme des mensurations parcellaires. Pour 70 de ces plans, l'état de mise à jour est postérieur à 2000. En 2004, la mise à jour a concerné 17 feuilles, soit les numéros 1165.11, 12, 21, 22, 23, 24 et 31, 1184.21, 24 et 43, 1185.13 et 43, 1186.11, 1203.24, 42, 1225.41 et 42.

Les fichiers originaux des orthophotos SWISSIMAGE de 1998 sont utilisés dans le cadre de la mensuration officielle, notamment pour le contrôle des surfaces agricoles utiles. Des copies sont également à disposition des utilisateurs de l'Etat, les commandes des communes et des tiers peuvent se faire directement sur le site du service.

3. Mensurations parcellaires

3.1 Nouvelles mensurations (cadastrations)

Entreprises décidées en 2004:

- en vertu du programme directeur adopté par le Conseil d'Etat en mars 2002 et après avoir entendu les communes concernées, des avant-projets de mensurations ont été ordonnés à Bas-Intyamont lot 3, Chésopelloz,

Grandvillard lot 3, Kerzers lot 7, Kleinbödingen, La Brillaz, La Roche lot 2, La Sonnaz, Le Glèbe, Munte-lier, Plaffeien, Pont-en-Ogoz, Prez-vers-Noréaz, Villaz-Saint-Pierre, Vuisternens-devant-Romont (secteur La Neirigue) et Wallenried;

- en application des dispositions sur les marchés publics, les travaux définitifs de mensurations parcellaires ont été attribués à Bas-Intyamont lot 3, Bollion lot 2, Bussy lot 6, Bruenisried, Châbles lot 3, Chésopelloz, Cugy lot 2, Cressier, Estavayer-le-Lac lot 7, Grandvillard lot 3, Hauteville, Kerzers lot 7, La Roche lot 2, Le Châtelard, Les Montets lots 2 et 3, Massonnens, Morat lot 8, Oberschrot, Ried, Rue lot 3 (Gillarens, Promasens), Seiry, Tavel lot 2, Villarepos et Villeneuve;
- des numérisations ont été attribuées à Cerniat, Estavayer-le-Lac lot 8, Kerzers, Les Montets, Morat, Ried, Villarepos (secteur Chandossel) et Vuisternens-devant-Romont (secteurs La Magne, Lieffrens et La Joux);
- des entreprises de mise à jour périodique de la couverture du sol ont été attribuées en marge des contrôles nécessaires pour l'actualisation des surfaces agricoles utiles (SAU) dans les communes numérisées de Barberêche, Bödingen, Chénens, Corbières, Ferpicloz, Le Pâquier, Marly, Progens, Senèdes et Überstorf.

Entreprises en cours d'exécution:

les travaux actuellement en cours d'exécution concernent 59 441 ha (49 293 ha en 2003 et 29 585 ha en 2002), soit 35,62 % (29,53 %) de la superficie du territoire cantonal, alors que 56 861 ha (50 174 ha), soit 34,07 % (30,06 %) de la superficie, sont définitivement gérés en base de données. Depuis le 1^{er} janvier 1998, le programme de réalisation des travaux de cadastration et de numérisation fait l'objet de contrats de prestations avec la Direction fédérale des mensurations cadastrales. Dès cette date, 48 507 ha ont été chargés dans la base de données et mis à disposition sur le serveur de la mensuration.

Entreprises terminées en 2004:

- les mensurations parcellaires de Botterens, Châtel-Saint-Denis lot 3, Corminbœuf, Domdidier lots 1 et 3, Les Montets (secteurs Grange-de-Vesin et Montet lot 2), Kerzers lots 5 et 6 et Russy, ainsi que les numérisations de Châtel-Saint-Denis lot 4, Domdidier lot 2, Granges, Pierrafortscha, Vaulruz lot 1a et Vuissens sont terminées et reconnues par la Direction fédérale des mensurations, soit au total une superficie de 6939 ha qui a été mise à disposition sur le serveur;
- les frais restant après déductions des participations fédérales et cantonales ont été répartis et facturés aux communes et aux propriétaires pour les entreprises de Billens-Hennens, Rechthalten, Villars-sur-Glâne lot 3 et Villarsel-sur-Marly. La mise en vigueur de la nouvelle loi sur la mensuration officielle a également permis la facturation des frais des mensurations après remaniements parcellaires à Domdidier, Grange-de-Vesin, Cheiry-Prévondavaux-Chapelle et à Russy.

3.2 Conservation et mise à jour

Mutations: les géomètres officiels ont établi et transmis 3033 (2936) dossiers de mutation au Service du cadastre et de la géomatique; 1101 (1065) de ces verbaux concernent des modifications de limites ou des divisions de parcelles; durant cette même période, 1100 (1005) de ces dossiers ont été visés après contrôle. Concernant la cadastration des bâtiments neufs ou modifiés, le Service du cadastre et de la géomatique a ordonné 2961 (2573) levés et accordé 2084 (2496) visas de contrôle. En 2004, 70 % (62 %) des mutations étaient sises dans le 34 % du territoire chargé en base de données; cette proportion confirme que le choix des zones où la mensuration devait être réalisée prioritairement était correct.

Mise à jour: les verbaux de mutation, établis en 2003, ont été l'objet de la mise à jour annuelle des plans déposés dans les Bureaux de registre foncier et dans les communes.

3.3 Organisation

Fin mai, le service a passé avec succès le renouvellement de sa certification ISO 9001: 2000 et PM (Public Management) 9001 pour les activités suivantes: «La conduite du service, la direction, la surveillance et la vérification de la mensuration officielle, la mise à jour et la diffusion de ses données dans le cadre du système d'information du territoire».

La mise en vigueur au 1^{er} février de la nouvelle loi sur la mensuration officielle a permis de consolider les pratiques éprouvées de mise en soumission sur la base d'avant-projets. Ces travaux préparatoires ont pu être optimisés de manière à en réduire la durée. Dans toutes ses activités, le Service du cadastre et de la géomatique est en contact étroit avec Swisstopo, plus précisément avec la Direction fédérale des mensurations cadastrales qui a établi les lignes directrices et la stratégie nécessaire à l'établissement de données numériques sur l'ensemble du territoire de la Confédération.

Les Commissions de nomenclature de langue française et allemande ont formalisé les règles pratiques en matière d'orthographe des noms locaux et noms de rues.

L'étude d'un projet de règlement sur la mensuration officielle s'est poursuivie et a fait l'objet de nombreux contacts avec la société des géomètres et les principaux partenaires du service dans ce domaine.

4. Géomatique

4.1 Coordination avec le Registre foncier

Le Service du cadastre et de la géomatique a, à l'issue de chaque nouvelle cadastration, fourni aux registres fonciers les données du descriptif cadastral obtenues automatiquement à partir des données numériques de la mensuration officielle.

Le Registre foncier et le Service du cadastre et de la géomatique sont partenaires de la Confédération et des fournisseurs informatiques (Bedag et c-plan) dans le cadre du

projet «Petite Interface». Les travaux se sont poursuivis en 2004. L'objectif est d'obtenir un format de transfert pour les données qui transitent entre le registre foncier et la mensuration officielle après les travaux de saisie initiale ou de mise à jour. Mais le canton a, dans ce domaine, un objectif plus élevé. Les bases de données du registre foncier et de la mensuration officielle doivent être interconnectées et les applications être capables de récupérer automatiquement les données les concernant dans l'une ou l'autre base de données. Cette connexion devrait permettre des simplifications dans les procédures de dépôt de pièces au Registre foncier. Celles-ci ne seraient plus nécessaires pour la mise à jour des éléments non fonciers (couverture du sol, objets divers). Un dossier technique déposé au Service du cadastre et de la géomatique suffirait. Ces travaux ne devraient pas aboutir avant 2006.

4.2 Base de données géométriques de la mensuration officielle

Sur la base des travaux de mise à jour des ingénieurs géomètres officiels, le Service du cadastre et de la géomatique a procédé à la vérification des données et à leur transfert sur la base de données originale de la mensuration officielle. A fin 2004, on dénombrait 2001 (1770) plans cadastraux chargés sur le serveur, soit 231 (169) de plus qu'à fin 2003 et 2 660 968 (2 379 521) objets, soit 281 447 (250 815) de plus qu'à fin 2003. En outre, durant l'année, la mise à jour du SIT a concerné 4258 (5460) objets de la couverture du sol et 6326 (4396) immeubles par 766 (683) modifications de limites dont 435 (373) ont été définitivement validées lors de leur inscription au Registre foncier.

Le Service du cadastre et de la géomatique a poursuivi en 2004 les travaux liés au remplacement du système informatique de traitement des données de la mensuration officielle. Celui-ci permet la saisie, le stockage, la mise à jour, la diffusion et la publication des données sur l'Intranet et l'Internet, en collaboration avec plus de 20 bureaux de géomètres. Les secteurs informatique et géomatique du service travaillent en collaboration avec le fournisseur pour finaliser ce nouvel outil de production et préparer le transfert des millions d'objets contenus dans la base de données en reprenant les processus de mise à jour en cours. Le modèle cantonal des données (MD01MOFR24F) qui a été élaboré suite à de nouvelles exigences de la Confédération a été approuvé par la Direction fédérale des mensurations, qui est l'instance fédérale de haute surveillance de la mensuration. La migration des données, conformément au planning revu entre le fournisseur et les cantons partenaires de Vaud et Neuchâtel, a été planifiée pour la fin du premier semestre 2005.

Dans le cadre du projet lié au contrôle des surfaces agricoles utiles, le service a commandé différents produits dérivés du modèle numérique du terrain et a ainsi pu mettre à disposition des services de l'administration les courbes de niveau (équidistance 1 m), et des grilles régulières du modèle de terrain (terrain nu) ou du modèle de surface (terrain avec constructions et végétation). Ces données ont aussi enrichi le site Internet qui offre des fonctionnalités de cartographie interactive.

Enfin, le service participe activement aux travaux d'intégration des adresses des bâtiments dans le catalogue des données de la mensuration officielle. En collaboration avec la Direction fédérale des mensurations cadastrales, la Poste, l'Office fédéral de la statistique (OFS) et le Service de statistique (SStat), il met en place les éléments qui permettront la saisie initiale et la mise à jour des données des adresses et la coordination avec le registre des bâtiments et des logements (RegBL) tenu par le SStat et l'OFS. Ces travaux se font dans le cadre d'un projet pilote (GABMO) de la Confédération. Les services de l'Etat et les internautes bénéficient déjà du jeu de données adresses du RegBL fourni par l'OFS pour se localiser sur les cartes interactives.

4.3 Intranet et Internet

Le Service du cadastre et de la géomatique utilise régulièrement ses sites Internet et Intranet comme vecteur principal d'informations. Il y a poursuivi ses travaux de publication des données liées à la mensuration officielle, plans d'ensemble, parcellaires raster, plans cadastraux numériques (parcelles vectorisées, couverture du sol et adresses), orthophotos (photographies aériennes redressées orthogonalement) et modèle numérique du terrain (courbes de niveau, ombrage du modèle de terrain et ombrage du modèle de surface). Il a continué, dans ce domaine, sa collaboration avec la Ville de Fribourg avec laquelle il partage les infrastructures et les frais.

IX. Registre foncier

1. Les Bureaux du registre foncier

1.1 Activité ordinaire

En matière de tenue du registre foncier, tâche principale des sept arrondissements du registre foncier (RF), le volume de travail s'apprécie en fonction des indicateurs suivants: nombre de réquisitions, extraits délivrés et demandes de renseignements reçues.

Le nombre des réquisitions enregistrées en 2004 est de 29 582 (29 464 en 2003). Les délais dans lesquels les actes sont inscrits dans les documents constitutifs du registre foncier varient de quatre à dix semaines dès leur réception.

Les extraits, en particulier les extraits du cadastre cantonal (retranscription dactylographiée des indications figurant au cadastre sous forme manuscrite) représentent encore une part importante du volume de travail. Le nombre des extraits délivrés en 2004 s'élève à 16 936 contre 19 561 en 2003.

Les demandes de renseignements portent essentiellement sur les servitudes. Elles revêtent parfois un caractère juridique ou alors elles relèvent de l'existence et du contenu des droits.

1.2 Travaux d'établissement du registre foncier fédéral

Précédée ordinairement d'une nouvelle mensuration du sol ou d'un remaniement parcellaire, ou, sous certaines conditions, sans nouvelle mensuration préalable, l'introduction du registre foncier fédéral comporte une phase d'épuration des droits et représente une amélioration de la clarté des inscriptions ainsi que des possibilités de rationalisation ultérieure du travail, en particulier dans le domaine de l'informatisation des données et de l'établissement des extraits.

Tous les Registres fonciers ont entrepris des travaux d'établissement du registre foncier fédéral en 2004. Le registre foncier fédéral a été mis en vigueur dans les communes ou parties de communes suivantes: Ecuwillens lot 2, Surpierre, Cressier (village), Agriswil-Büchslen-Gempenach, Murten-Altavilla (partie de Morat ainsi que les secteurs Burg-Altavilla), Murten (remaniement forestier), Kerzers (remaniement forestier).

1.3 Informatisation du registre foncier

Le comité de projet pour l'informatisation des registres fonciers, présidé par M. Bertrand Renevey, conservateur du district de la Sarine, et composé de M. Marc Rotzetter, informaticien et chef de projet, et de MM. René Aeby et Camille Roulin, respectivement conservateur et conservateur-adjoint des registres fonciers de la Singine et de la Broye s'est réuni à plusieurs reprises pour définir les priorités des projets informatiques ainsi que de la définition de certaines procédures de travail liées à l'informatisation. Plusieurs projets internes ont été menés en parallèle à l'exploitation informatique des registres fonciers avec la collaboration d'un programmeur engagé à un taux de 60 % durant l'année 2004.

Le projet nommé GeDiA (Gestion et Diffusion des Avis): ce module a pour but de générer ainsi que diffuser des avis d'aliénation et des avis de changement de propriétaire aux différents destinataires tels que le Service cantonal des contributions, l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments, le Service de la statistique, les communes et les banques créancières. Divisé en trois phases (adaptation du progiciel Capitastra, développement du module de gestion des avis, développement du module de diffusion automatisée des avis d'aliénation) ce projet, mené et développé en interne au secteur informatique des registres fonciers, a démarré en août 2003 et s'est achevé en octobre 2004. Ainsi depuis le 3 janvier 2005, les avis d'aliénation du registre foncier sont envoyés automatiquement par voie électronique aux différents destinataires internes à l'Etat de Fribourg ainsi qu'à l'ensemble des communes du canton.

Dans le cadre de l'«e-Government» au niveau de la Confédération, l'Office fédéral du registre foncier (OFRF) et l'office fédéral de topographie (Swisstopo) ont initié un projet, nommé eGris (système électronique d'informations foncières), qui consiste à définir une structure des données standard pour les domaines du registre foncier et du Service du cadastre, plus exactement la mensuration officielle (MO), en vue d'échanger des données entre le registre foncier, la MO et la Confédération afin de créer un registre central des immeubles au niveau suisse. En relation avec eGris, un sous-projet ayant pour nom «Petite Interface» a démarré dans quelques cantons en fonction des différents progiciels implantés en Suisse. Son rôle est de déterminer une structure des données commune afin de générer, par extraction des informations, des fichiers dans le format XML permettant à chaque système partenaire de faire une reprise des données. De plus amples informations peuvent être trouvées sur Internet à l'adresse www.registre-foncier.ch (rubrique information).

Depuis l'automne 2004, le canton de Fribourg est projet pilote. Le but de celui-ci est de mettre en place une interface informatique permettant l'échange des données entre la solution informatique du registre foncier (Capitastra) et celle de la mensuration officielle (TopoBase). L'organisation de ce projet est composée de plusieurs membres pluridisciplinaires (représentants des offices fédéraux, des prestataires de solutions informatiques, du Service du cadastre et des registres fonciers). La validation du projet pilote est prévue pour février 2005 par un test d'échanges des données entre les deux services.

En matière d'extraction et de livraison des données sous format électronique avec ou sans abonnement, prestation offerte aux communes, aux géomètres et à certains services de l'Etat (Service du cadastre et de la géomatique, Service des améliorations foncières, Service des forêts et de la faune, Service de l'agriculture), la demande a augmenté. Au total ce sont 88 commandes (57 en 2003) qui ont été traitées, dont 55 livraisons facturées conformément à l'Ordonnance fixant les émoluments du registre foncier (art. 2 ch. 17). Une proportion de 32 abonnements avec livraisons périodiques et 23 extractions uniques composent les prestations facturées. Les émoluments décomptés se montent à 17 451 francs.

La consultation des données du registre foncier, avec authentification, par Internet et Intranet au moyen de l'application Intercapi a augmenté d'environ de 24 %. Pour l'ensemble des utilisateurs, 962 dont 439 avec accès payants, la moyenne des consultations par jour ouvrable est d'environ 642 (518 en 2003) avec des pointes dépassant les 1380 interrogations. Les émoluments facturés pour la consultation, en augmentation de 18 %, s'élèvent à 129 327 francs.

La saisie initiale des données constitue une partie importante du travail d'informatisation du registre foncier. Il s'agit en effet de saisir manuellement environ 200 000 immeubles et plus d'un million de droits. Cette saisie doit être effectuée sous la responsabilité des conservatrices et des conservateurs, en raison notamment de l'importance de ces données sur le plan juridique et économique. En 2004, 18 000 immeubles ont été informatisés par l'ensemble des Registres fonciers. Les registres fonciers des communes et secteurs de communes d'Attalens, Bösinggen, Chavannes-les-Forts, Düdingen, Echarlens, Enney, Ependes, Grolley, La Magne, Le Mouret, Marly, Matran, Prez-vers-Siviriez, Le Saugy, Vaulruz, Villars-sous-Mont, ont été entièrement informatisés.

1.4 Organisation des bureaux

Les Registres fonciers occupent en moyenne 31,1 équivalents plein temps et forment 10 apprenti(e)s maturité professionnelle commerciale, employé(e)s de commerce. M^{me} Isabelle Favrod-Coune, juriste auprès du Registre foncier de la Gruyère, a été engagée en qualité de conservatrice-adjointe, en remplacement de M^{me} Germaine Morand Offner. Elle est entrée en fonction le 1^{er} février 2004.

1.5 Association des conservatrices et des conservateurs

La révision du 7 octobre 2003 de la loi du 28 février 1986 sur le registre foncier est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Il restait à adapter le règlement d'exécution. Un groupe de travail a élaboré un projet qui devrait entrer en vigueur vraisemblablement au printemps 2005.

Dans le courant de l'année 2004, l'Association a organisé trois séances de travail dans le but principal d'uniformiser la pratique.

L'Association est présidée par M. Josef Haag, conservateur du Registre foncier du Lac. Les deux autres membres du comité sont M^{me} Anita Bulliard, conservatrice du Registre foncier de la Veveyse et M. Jean-Jacques Gumy, conservateur du Registre foncier de la Broye.

1.6 Emoluments du registre foncier

Les émoluments du registre foncier sont de deux ordres: les émoluments fixes et les émoluments proportionnels. S'agissant de ces derniers, un plafonnement à 5000 francs par cas a été décidé, en application du principe jurisprudentiel de l'équivalence des frais. Les réclamations sont de la compétence des conservatrices et des conservateurs. Les émoluments 2004 s'élèvent à 6 953 465 francs (6 349 958 francs en 2003).

2. Activité fiscale

2.1 Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole

Cet impôt est perçu en cas d'aliénation de terrain productif entraînant une diminution de l'aire agricole, conformément à la loi du 28 septembre 1993. Sa perception soulève les mêmes difficultés d'application depuis quelques années déjà, en raison notamment du moment de la perception – lors de l'aliénation, fait générateur de l'imposition, qui peut intervenir longtemps après la mise en zone à bâtir – et de la déduction des frais d'équipement de détail et de construction. Le montant total de cet impôt s'élève en 2004 à 3 835 000 francs (2 428 448 francs en 2003).

2.2 Droits de mutation et droits sur les gages immobiliers

Ils sont prélevés en application de la loi du 1^{er} mai 1996 sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers. En 2004, le total des droits de mutation est de 17 116 975 francs (16 733 789 francs en 2003) et le total des droits sur les gages immobiliers ascende à 8 046 178 francs (6 787 758 francs en 2003).

2.3 Organe d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droit de mutation (CEIM)

Si l'on déduit les demandes qui ont fait l'objet de retraits, la Commission n'a été sollicitée que trois fois dans le courant de l'année 2004 pour estimer la valeur vénale d'immeubles construits ou de terrains. Ces trois demandes ont porté sur six articles (immeubles ou terrains). A fin 2004, une estimation est encore en cours. La Commission a rendu neuf rapports d'estimation compte tenu des quatre dossiers qui étaient en suspens à fin 2003. Ces neuf rapports portent sur un montant global estimé de 4,23 millions de francs.

En novembre 2004, en séance plénière, la Commission a eu le plaisir de rencontrer la Conseillère juridique de la Direction des finances et d'examiner avec elle certains cas que les groupes de la Commission avaient traités. Il serait en particulier intéressant pour les membres de la Commission d'être informés des cas de réclamation et de leur traitement.

3. L'Autorité de surveillance du registre foncier

a) Organisation

En 2004, l'Autorité de surveillance du registre foncier a été présidée par M. Hubert Bugnon, juge au Tribunal cantonal. M^{me} Bettina Hürlimann-Kaup, chargée de cours à l'Université de Fribourg et vice-présidente de l'Autorité, et M^{me} Catherine Overney, greffière au Tribunal cantonal, qui est également la secrétaire de l'Autorité, ont siégé comme membres. M^{me} Alexandra Rumo-Jungo, professeure à l'Université, et M. Jérôme Delabays, président du Tribunal civil de l'arrondissement de la Sarine, ont fonctionné comme membres suppléants.

b) Activité générale

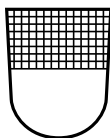
L'Autorité a tenu 5 séances. Elle a liquidé les affaires courantes et traité les questions juridiques. Elle a examiné le projet de modification du règlement d'exécution de la loi sur le registre foncier préparé par l'Association fribourgeoise des conservateurs et des conservatrices du registre foncier et lui a soumis ses remarques. Elle a également été consultée sur la révision partielle du Code civil (droits réels immobiliers et droit du registre foncier) par la Direction des finances, et, à la demande de l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier, elle s'est exprimée sur la révision de l'ordonnance sur le registre foncier. Elle a visité tous les bureaux et a procédé à des contrôles par sondages.

Entrepris depuis février 2000, les travaux de saisie informatique suivent leur cours, parallèlement aux travaux d'introduction du registre foncier fédéral qui restent prioritaires. L'informatisation des immeubles du registre foncier

fédéral a progressé de plus de 11 % par rapport à l'année passée et les bureaux de la Sarine et de la Gruyère ont informatisé 80 % des immeubles du registre foncier fédéral. Le nombre de réquisitions est stable par rapport à 2003 qui avait connu la plus forte progression depuis 1989. Les retards dans les inscriptions sont de dix semaines dans les bureaux de la Gruyère, du Lac et de la Veveyse; néanmoins, il y a lieu de relever que ces bureaux ont été en mesure de réduire les retards enregistrés en 2003 qui étaient respectivement de seize, quatorze et seize semaines, et le bureau du Lac a dû faire face à d'importants travaux d'établissement du registre foncier fédéral. Dans les autres bureaux, les retards dans les inscriptions vont de huit à trois semaines et demie.

c) Recours

L'Autorité a été saisie de deux recours (2 en 2003). Elle a rendu deux décisions. Une affaire est reportée en 2005.



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2004

Direction
de l'aménagement, de l'environnement
et des constructions

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2005

Table des matières

Direction	5	IV.2 Secteur Acquisition	12
I. Législation	5	IV.3 Secteur Réalisation	12
1.1 Lois et décrets	5	IV.4 Secteur Gestion des routes	14
1.2 Ordonnances et règlements	5	1. Protection contre le bruit routier ...	14
II. Généralités	5	2. Comptages de trafic	14
III. Personnel	5	3. Mesures des vitesses	14
IV. Recherches d'hydrocarbures	5	4. Permis de construire et plans d'aménagement	14
V. Protection de la nature et du paysage	5	5. Transports spéciaux	14
VI. Marchés publics, projet SIMAP	6	6. Analyses de sécurité et études de trafic	14
		7. CUTAF	15
		8. Révision du ReLR	15
		9. Cadastre des accidents	15
		10. Autres commissions et groupes de travail	15
Service des ponts et chaussées	7	V. Section Entretien des routes cantonales et nationales	15
I. Généralités	7	1. Entretien des routes cantonales	15
1. Etat-major	7	2. Entretien des routes nationales	17
2. Commissions et groupes de travail	7	VI. Section lacs et cours d'eau	17
3. Consultations	7	1. Etudes	17
4. Planifications générales	8	2. Constructions	20
5. Informatique	8		
II. Ressources humaines	8	Service des constructions et de l'aménagement	22
III. Section Administration	8	I. Généralités	22
1. Statistique de l'utilisation du crédit routier	8	II. Personnel	22
2. Statistique des autorisations délivrées ...	8	III. Aménagement cantonal	22
IV. Section Etudes et réalisations routières	8	1. Planification directrice	22
IV.1 Secteur Etudes routes et ouvrages d'art ..	8	2. Groupe de coordination et de soutien pour les zones d'activités d'importance cantonale	22
1. Mise à l'enquête publique des plans de routes et d'ouvrages d'art	8	IV. Aménagement régional	22
2. Approbation de plans de routes et ouvrages d'art	9	V. Dangers naturels	22
3. Etudes de planification 2004	9	VI. Plans d'aménagement local	23
4. Projets d'exécution de routes cantonales	10	VII. Subventionnement des plans d'aménagement	23
5. Contrôle et entretien des ouvrages d'art du réseau routier cantonal 2004	11	VIII. Coordination, gestion et études	23
6. Routes communales	11	1. Généralités	23
7. Réseau routier cantonal – attribution de mandats selon le règlement sur les marchés publics	11	2. Activités au sein d'associations, de groupements et de commissions	23
8. Permis de construire, plans d'aménagement, PGEE, RP	11	3. Coordination avec les autres services de l'Etat	23
9. Valorisation des espaces routiers en traversée de localités (VALTRALOC)	11	4. Informatique	23
10. Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)	12		
11. Participation à des groupes de travail	12		

IX. Commissions	23	Service de l'environnement	31
1. Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire	23	I. Généralités	31
2. Commission d'architecture et d'urbanisme	23	1. Relations extérieures	31
3. Commission des dangers naturels	23	2. Travaux législatifs	32
4. Commission de gestion de la rive sud du lac de Neuchâtel	24	3. Information	32
X. Gravières et exploitations de matériaux	24	II. Personnel	32
XI. Permis de construire et plans d'aménagement de détail	24	III. Protection des eaux	32
XII. Recours	25	1. Secteur canalisations et épuration des eaux	32
1. Décisions de la DAEC sur les recours contre les décisions communales relatives aux oppositions en matière d'aménagement du territoire	25	2. Secteur industrie	33
2. Recours au Tribunal administratif contre les décisions de la DAEC sur les constructions hors de la zone à bâtir	25	3. Secteur hydrocarbures et liquides polluants	33
3. Décisions du Tribunal administratif	25	4. Secteur agriculture	34
4. Recours au Tribunal administratif contre les décisions de la DAEC d'approbation des PAL	25	IV. Gestion des eaux	34
XIII. Registre des architectes et des ingénieurs ...	25	1. Secteur eaux souterraines	34
Service des bâtiments	26	2. Secteur eaux superficielles	34
I. Activité générale	26	V. Laboratoire et analyses	35
II. Personnel	27	1. Accréditation ISO 17 025	35
III. Travaux d'entretien et de rénovation	27	2. Stations d'épuration	35
1. Pour la Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles	27	3. Eaux usées industrielles	35
2. Pour la Direction de la justice, de la police et des affaires militaires	27	4. Eaux superficielles	35
3. Pour la Direction de l'intérieur et de l'agriculture	27	5. Pollutions	35
4. Pour la Direction de l'économie, des transports et de l'énergie	28	6. Divers	35
5. Pour la Direction de la santé publique et des affaires sociales	28	VI. Protection de l'air	35
6. Pour la Direction des finances	28	1. Plan des mesures	35
7. Pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions .	28	2. Secteur contrôle des émissions	35
8. Pour l'administration centrale	28	3. Secteur surveillance des immissions	36
9. Pour les églises, chapelles et monuments historiques	28	VII. Protection contre le bruit et le rayonnement non ionisant	36
10. Télégestion	28	1. Protection contre le bruit	36
IV. Exploitation courante	28	2. Rayonnement non ionisant	36
1. Entretien courant	28	VIII. Coordination et études d'impact	37
2. Location (PPE)	28	IX. Gestion des déchets	37
3. Location (bailleur)	29	1. Usine d'incinération des déchets (UIDEF)	37
4. Chauffage	29	2. Règlements communaux de gestion des déchets	37
5. Maintenance	29	3. Décharges contrôlées bioactives	37
6. Assurances	29	4. Décharges pour matériaux inertes (DCMI)	37
7. Opérations immobilières	29	5. Assainissement des décharges et dépôts divers	38
V. Dépenses pour les travaux	30	6. Déchets de chantier	38
		7. Déchets compostables	38
		8. Déchets spéciaux	38
		9. Boues d'épuration	38
		10. Examen des demandes de permis de construire	38
		11. Assainissement des sites pollués	38

Service des autoroutes	39
I. Généralités	39
II. Personnel	39
III. Staff	39
1. Amélioration continue	39
IV. Ressources	39
1. Acquisition d'immeubles	39
2. Indemnités de prise de possession anticipée et dommages pendant les travaux	40
3. Remaniements parcellaires	40
4. Nuisances	40
5. Gestion électronique des données (GEDARC)	40
6. Utilisation des crédits	41
V. Elaboration – aménagement, entretien, renouvellement (UplaNS)	41
1. Pavement Management System (PMS) ..	41
2. Bridge Management System (BMS)	44
3. Electrical Management System (EMS) ..	46
4. Appel d'offres	47

Direction

I. Législation

1.1 Lois et décrets

Décret du 10 février 2004 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'aménagement de la route cantonale Plaselb-Oberschrot.

Décret du 4 mai 2004 relatif à l'engagement d'une subvention pour le projet d'aménagement de la Gérine, sur le territoire de la commune de Marly.

Décret du 15 juin 2004 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le renouvellement et l'extension du Musée Suisse du Vitrail au château de Romont.

Décret du 15 décembre 2004 relatif à l'engagement d'une subvention pour le projet d'aménagement du ruisseau de la Crausa sur le territoire des communes de Misery-Courtion et Courtepin.

Décret du 15 décembre 2004 relatif à l'octroi d'un crédit cadre pour l'aménagement d'arrêts de bus sur le réseau routier cantonal.

1.2 Ordonnances et règlements

Ordonnance du 17 février 2004 interdisant la navigation, la baignade et la plongée dans le lac des Joncs.

Ordonnance du 17 février 2004 modifiant l'arrêté d'exécution de dispositions fédérales sur la protection contre les accidents majeurs.

Ordonnance du 24 août 2004 concernant le personnel d'entretien des routes.

Ordonnance du 21 décembre 2004 modifiant le règlement sur les marchés publics.

II. Généralités

1. Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)

La Conférence s'est réunie à trois reprises.

Elle a traité du programme d'allègement de la Confédération, de la réforme de la péréquation financière, de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons RPT, de l'ozone et du plan sectoriel fédéral sur le trafic.

Dans les domaines abordés par la Conférence, celle-ci s'est déterminée de manière à affirmer clairement la position des cantons, notamment vis-à-vis de la Confédération.

2. Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'en-

vironnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)

La Conférence s'est réunie à deux reprises.

Elle a traité de réflexions stratégiques et prospectives de développement et d'aménagement de la Suisse occidentale ainsi que de la répartition des tâches et péréquation financière RPT.

La Conférence a mandaté la Conférence romande pour l'aménagement du territoire (CORAT) pour établir un projet de réponse au Rapport sur le développement territorial, qui sera mis en consultation en 2005 par l'Office fédéral du développement territorial.

3. Conférence romande des responsables de la protection de l'environnement (CREPE)

La Conférence a tenu une seule séance.

Elle a traité de la coordination romande des capacités d'incinération des déchets, de la mise en réseau des laboratoires romands de protection des eaux, de l'état des travaux concernant la protection contre le bruit et des filtres à particules: politique de mise en œuvre des cantons.

III. Personnel

Depuis le 1^{er} juillet 2004, M. le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen a remplacé M. le Conseiller d'Etat Claude Lässer comme Directeur de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC).

Pour 2004, les équivalents plein-temps étaient de 8,59.

IV. Recherches d'hydrocarbures

La société FREAG Erdöl AG est titulaire d'un permis de recherches sur la partie nord-est du canton, valable jusqu'au 15 juin 2005. Le reste du territoire cantonal ne fait pas l'objet de permis de recherches d'hydrocarbures.

V. Protection de la nature et du paysage

Bureau de la protection de la nature et du paysage

Le nombre de cas soumis à l'examen du bureau de la protection de la nature est en constante augmentation. En 2004, devant faire face à une augmentation de plus de 10 % par rapport à l'année précédente, le service a examiné et préavisé en tout 477 dossiers:

- 207 projets de constructions situées dans des sites sensibles
- 137 plans d'aménagement locaux, plans d'aménagement de détail, plans de quartier ou plans généraux d'évacuation des eaux

- 37 projets d'aménagement de cours d'eau
- 22 projets liés à des infrastructures routières ou ferroviaires
- 15 projets d'améliorations foncières agricoles ou sylvicoles
- 14 installations touristiques
- 13 demandes d'exploiter des gravières et/ou des décharges
- 12 demandes d'utilisation du domaine public des eaux
- 11 consultations dans le cadre de modifications de bases légales et de conception directrices
- 3 lignes à haute tension
- 6 autres dossiers qui ne peuvent pas être classés dans l'une des catégories précitées.

Ces examens ont nécessité de nombreuses visions locales et séances de travail et de coordination avec les requérants, les auteurs de projets et les autres services de l'état.

Les collaborateurs du bureau de la protection de la nature participent, en outre, activement à plusieurs groupes de travail cantonaux et intercantonaux, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des différents inventaires fédéraux, le domaine de la compensation écologique et le développement et la mise en place de nouveaux instruments de la politique agricole fédérale.

L'équipe de terrain formée par des personnes accomplissant leur service civil ou des travaux d'intérêt général a, comme chaque année, fourni plusieurs milliers d'heures de travail de protection, d'entretien et de revitalisation de biotopes dans différentes régions du canton.

En ce qui concerne les études particulières, l'accent a été mis sur l'élaboration de plans de protection et de gestion des zones alluviales et des sites de reproduction de batraciens, ainsi que sur les projets «réseaux» dans le cadre de la mise en œuvre de l'ordonnance sur la qualité écologique.

Le nombre d'agriculteurs indemnisés pour l'exploitation appropriée de prairies maigres ou de prés à litière, pour compenser les restrictions d'exploitation qui leur sont demandées dans les zones tampons autour de biotopes sensibles, pour une mise en place particulièrement judicieuse de leurs surfaces de compensation écologique ou pour d'autres prestations en faveur de la protection de la nature et du paysage est, par conséquent, en constante augmentation.

VI. Marchés publics, projet SIMAP

La DAEC a participé à différents groupes de travail dans le domaine des marchés publics tant sur le plan cantonal, par le centre de compétence marchés publics, romand, par le groupe de travail GIMAP, institué par la Conférence romande des marchés publics (CROMP), que suisse, par le groupe d'exploitation de SIMAP.CH, institué par le comité directeur de SIMAP.CH, avec la participation de la Confédération.

Dans le cadre du projet SIMAP.CH, l'administrateur cantonal du site et webmaster a également assuré le rôle de formateur pour les futurs utilisateurs de ce site.

L'objectif de la mise en exploitation du site cantonal fixé pour février 2004 a été atteint avec le premier appel d'offres publié sur SIMAP.CH le 16 janvier 2004. Il est à relever que pour l'année 2004, 90 publications, soit 61 appels d'offres et 29 décisions d'adjudication ont été faites.

Dans ce cadre, l'administrateur cantonal a apporté son soutien aux auteurs de publication et favorisé ainsi l'utilisation du site cantonal, soit par les différents pouvoirs adjudicateurs, soit par les candidats aux appels d'offres; à ce titre, il faut relever que plus de 500 inscriptions ont été faites directement par le site.

L'administrateur cantonal, fort des expériences acquises avec l'exploitation du site, a participé activement à la révision du règlement cantonal sur les marchés publics (RMP) entérinée par l'ordonnance du 21 décembre 2004 modifiant le RMP.

Suite à la modification du RMP imposant notamment l'obligation aux communes de publier leurs appels d'offres sur SIMAP.CH à partir des seuils des procédures ouverte et sélective, la formation des utilisateurs de SIMAP.CH, réservée en 2003 aux utilisateurs des unités administratives de l'Etat, a été étendue aux futurs utilisateurs des communes et aux bureaux d'ingénieurs et architectes mandataires de collectivités publiques. Ainsi, 39 représentants des communes (pour 32 communes) et 21 représentants des mandataires (pour 17 bureaux d'ingénieurs et architectes) ont été formés.

Enfin, sur le plan de l'exploitation du site, différentes améliorations ont été apportées, soit dans le cadre du groupe d'exploitation susmentionné, soit par des instructions.

Les objectifs 2005 sont de poursuivre la formation des futurs utilisateurs et d'intensifier l'utilisation du site. Sur le plan technique, l'interface doit faire l'objet de différentes adaptations pour optimiser la transmission des données pour les publications dans la Feuille officielle.

Service des ponts et chaussées

I. Généralités

Les activités du Service des ponts et chaussées SPC en 2004 ont été principalement marquées par les événements suivants:

- La reconstruction de tronçons de routes cantonales, dont le plus important est la RC340 St-Aubin – Delley. Ces reconstructions font suite aux dégâts dus au vieillissement, à l'augmentation des charges de trafic et à des conditions hivernales relativement rigoureuses dans des endroits particulièrement exposés;
- Le démarrage des travaux de la H189 sur le territoire de la commune de Bulle. Les travaux de construction du tunnel sous la Trême ont été retardés suite à un recours sur l'adjudication;
- L'achèvement des travaux de la RC040 Pensier – Courtepin, de la RC025 Matran – Posieux, y compris le nouveau pont sur la Glâne; l'achèvement des travaux de la RC060 Menziswil – Tafers;
- La poursuite des importants chantiers de la RC101 Montbovon – La Tine, de la RC150 Châtel-St-Denis – Bossonnens et de la traversée de Fétigny (RC251);
- Le démarrage des travaux d'aménagement de la Gérine dans la traversée de Marly;
- Dans le cadre de la planification, il convient de signaler la participation du SPC aux études du trafic d'agglomération, de l'élaboration du plan cantonal des transports et de l'aménagement de la route de Morat à Fribourg et Granges-Paccot;
- Sur le plan législatif, les travaux de révision du règlement du 7 décembre 1992 d'exécution de la loi sur les routes RELR.

1. Etat-major

Les cadres du SPC participent à de nombreuses commissions et tâches de coordination interdisciplinaires et inter-départementales. Ils fournissent des avis sur des dossiers fédéraux, cantonaux et communaux mis en consultation. Ils gèrent les relations avec l'Office fédéral des routes, dans le but d'obtenir des contributions aux travaux routiers. Les collaborateurs de l'état-major effectuent des tâches d'assurance qualité, de planification, d'informatique, de gestion du personnel, de GMP (gestion par mandat de prestations) ainsi que de comptabilité analytique.

2. Commissions et groupes de travail

Le SPC a collaboré aux commissions et groupes de travail suivants:

- Association mondiale de la route AIPCR, Comité technique 4.1 Gestion des actifs routiers
- Association suisse des professionnels de la route VSS, Commission technique 7 Gestion de l'entretien

- Commission de circulation de la Ville de Fribourg
- Commission technique de la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise CUTAF
- Commission Organisation catastrophe du canton de Fribourg ORCAF
- Commission Etat-major cantonal de défense EMCD
- Commission de circulation des routes d'améliorations foncières et forestières
- Commission Education routière
- Commission Réseau radio suisse de sécurité Polycom
- Sous-commission piétons de la Ville de Fribourg
- Sous-commission deux roues légers de la Ville de Fribourg
- Groupe de travail Coordination des transports GCT
- Groupe de travail pour la Révision du plan cantonal des transports
- Groupe de travail sur la délégation des tâches et des compétences aux polices communales
- Bureau et groupe de travail Valorisation des espaces routiers en traversée de localité VALTRALOC
- Groupe de travail Sécurité routière
- Office fédéral des routes, Projet MISTRA, Comité stratégique
- Office fédéral des routes, Projet STRADA, Comité stratégique.

3. Consultations

Le SPC s'est prononcé dans les procédures de consultation suivantes:

- DSJ Modification d'ordonnances fédérales en matière de droit de la circulation routière
- OFROU Révision de l'accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route ADR
- DAEC Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches RPT
- STE Création d'une base juridique fédérale pour la coordination des transports
- DICS Concept du sport
- DSJ Avant-projet de règlement sur l'élaboration des actes législatifs REAL
- DAEC Révision de la LATeC et RELATeC
- SeCA Plan sectoriel des zones d'activités, inventaire
- DEE Modification de la loi fédérale sur le marché intérieur LMI
- SeCA Loi fédérale sur la politique régionale
- SeCA Installation à forte fréquentation – Harmonisation du plan directeur et du plan des mesures pour la protection de l'air

- SeCA Plan forestier régional de la Broye vaudoise et fribourgeoise
- DEE Avant-projet de loi sur le tourisme
- DSJ Révision de l'ordonnance sur la construction des bateaux et des dispositions d'exécution y relatives
- DAEC Avant-projet d'ordonnance relative aux sites Internet de l'Etat de Fribourg.

4. Planifications générales

Le SPC a participé aux études du trafic d'agglomération, de l'élaboration du plan cantonal des transports et de l'aménagement de la route de Morat à Fribourg et Granges-Paccot.

5. Informatique

Les projets en cours se basent sur les priorités du schéma directeur informatique SDI de 2003.

Projets en cours:

- Banque de données routières STRADA-DB 3.01: phase opérationnelle permettant de gérer et d'échanger des données afin d'obtenir des résultats pour le Système de gestion de l'entretien SGE. Une nouvelle version STRADA-DB 3.02 doit être installée début février 2005;
- STRADA-VIEW/Axe tendu 3.01P3a: l'outil de représentation graphique des données de la BDR STRADA-DB a été installé dans les différents cantons romands. Une nouvelle version Axe tendu 3.02 doit également être installée début février 2005;
- MISTRA sera le successeur de STRADA: ce projet est piloté par l'Office fédéral des routes et les cantons sont consultés durant les différentes phases du projet. En 2004, 5 prototypes ont été évalués et un sera sélectionné. Les bases du prototype seront reprises et développées par les firmes retenues durant les années 2005 à 2007. Il est donc prévu de remplacer STRADA par MISTRA en 2007;
- Cadastre du bruit: fin de la migration du logiciel Géobruit (DOS) vers une nouvelle application compatible Windows XP;
- Système de gestion des eaux SI-Eaux: après l'étude préliminaire, un grand besoin de coordination cantonal et inter-cantonal s'est fait sentir. Cette coordination est en cours et le choix du logiciel en dépend;
- Système de gestion des accidents SI-Accidents: ce projet nécessite également une coordination serrée avec la Police de la circulation; en effet il dépend des choix liés au logiciel actuel BD-Unfahl pour lequel la Police a déjà pris des options. La coordination est en cours;
- Système de gestion des canalisations SI-Canalisations: la priorité de ce projet a été réévaluée par rapport au classement du SDI. Il y a un lien avec le SI-Eaux et de plus il est nécessaire à la bonne gestion de nos ouvrages d'évacuation des eaux. L'étude préliminaire a débuté.

II. Ressources humaines

Pour 2004, les équivalents plein temps étaient de 210,68.

III. Section Administration

1. Statistique de l'utilisation du crédit routier

L'utilisation des crédits routiers s'est effectuée sur la base de différents décrets du Grand Conseil.

La dépense totale brute s'est élevée à 31 638 922 francs. Les crédits d'engagement disponibles, y compris les subventions fédérales et les parts de tiers, s'élèvent au 31 décembre 2004 à 280 333 067 francs.

2. Statistique des autorisations délivrées

- 209 demandes d'utilisation du domaine public des routes et des eaux ont été examinées et ont fait l'objet d'une autorisation.
- 20 conventions ont été élaborées et signées entre le SPC et diverses communes, associations d'utilité publique et particuliers.
- 15 demandes de raccordements des eaux usées aux canalisations des routes cantonales ont été examinées et ont fait l'objet d'autorisations provisoires.
- 30 contrats de servitude.

IV. Section Etudes et réalisations routières

IV.1 Secteur Etudes routes et ouvrages d'art

1. Mise à l'enquête publique des plans de routes et d'ouvrages d'art

Avant la mise à l'enquête publique, les plans de route sont soumis à l'examen préalable auprès des services et organes intéressés pour préavis. 64 dossiers ont été mis en consultation; les préavis ont été rendus dans un délai moyen de 3,8 semaines.

Rte	N° secteur	Communes
011	14	Neyruz; aménagement de la traversée de la localité, 2 ^e étape
012	3	Le Glèbe, Estavayer-le-Gibloux; aménagement de 2 bermes de visibilité
016	17 – 18	Wünnewil-Flamatt; mesures pour la sécurité des piétons dans la localité
030	9 – 10	Grolley; aménagement de la traversée de la localité (Valtraloc)
035	7	Estavayer-le-Lac; aménagement du giratoire de la Tuilière et de la route d'accès à la Pyramide Suisse
080	7	Tentlingen; aménagement du carrefour Fromatt – Dorfstrasse
080	7 – 8	Tentlingen; aménagement de deux baies d'arrêt de bus et construction d'un mur

Rte	N° secteur	Communes
095	4	Ferpicloz; aménagement d'une berme de visibilité
104		Bulle; H189, modification du projet à la suite d'une étude de sécurité
110	9	Charmey; reconstruction de la route cantonale entre le pont du Javroz et l'entrée de la localité
110	11	Charmey; reconstruction de la route cantonale et d'un trottoir, tronçon télé-cabine – Le Chêne
110	17	Im Fang; construction d'une canalisation
150	1	Châtel-St-Denis; aménagement d'un giratoire franchissable au carrefour de la Coula
200	1	Montet (Glâne); aménagement de deux baies d'arrêt de bus et construction d'un trottoir
240	16	Treyvaux; élargissement de la route cantonale et construction d'un trottoir à l'entrée de la localité
280	1	Ménières; construction d'un trottoir direction Granges-Marnand

2. Approbation de plans de routes et ouvrages d'art

Après la clôture des enquêtes publiques des projets cités ci-dessus et des projets antérieurs 21 oppositions ont été enregistrées et, compte tenu des oppositions pendantes, 5 ont été liquidées ensuite des séances de conciliation; 13 oppositions ont fait l'objet de décisions de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Avant l'approbation, suivant le résultat de l'examen préalable et de la mise à l'enquête publique, les plans ont été soumis aux services et organes intéressés à l'examen final. 55 dossiers ont été mis en consultation; la durée moyenne a été de 4,0 semaines.

Les projets suivants ont été examinés et soumis à l'autorité compétente pour décision.

a) Objets cantonaux

Rte	N° secteur	Communes
012	3	Le Glèbe, Estavayer-le-Gibloux; aménagement de 2 bermes de visibilité
050	17	Plaffeien, Ruffenen-der Hubel; aménagement de la route cantonale de deux arrêts de bus et de la route communale vers la Singine
080	8	Tentlingen; aménagement de deux baies d'arrêts de bus
095	4	Ferpicloz; aménagement d'une berme de visibilité
141	6	Le Crêt; aménagement du carrefour à l'intersection de la route cantonale et de la route communale Le Crêt-Grattavache

Rte	N° secteur	Communes
150	4 – 5	Attalens – Bossonnens; reconstruction, correction et élargissement de la route cantonale, secteur 4, La Verna – Es Granges et secteur 5 Es Granges – En Biolley
200	1	Montet (Glâne); aménagement de deux baies d'arrêt de bus et construction d'un trottoir
340	5	Delley, trottoir

b) Objets édilitaires

Rte	N° secteur	Communes
010	7	Bouloz; construction d'un trottoir le long de la route cantonale
011	14	Neyruz; aménagement de la traversée de la localité, 2 ^e étape
016	17 – 18	Wünnewil-Flamatt; mesures pour la sécurité des piétons dans la localité
037	7	Cheyres; construction d'un trottoir et de collecteurs EP
080	7	Tentlingen; aménagement du carrefour Fromatt – Dorfstrasse
280	1	Ménières; construction d'un trottoir direction Granges-Marnand
340	5	Delley; aménagement d'un carrefour giratoire route de Villars
420	2	Vuisternens-dt-Romont; construction d'un trottoir et d'un arrêt de bus le long de la route cantonale

3. Etudes de planification 2004

La participation aux planifications de tiers a été poursuivie ou terminée; il s'agit notamment de:

- Fondation «La Suisse à vélo» / Itinéraires cyclables suisses: réalisation d'itinéraires (cyclistes, rollers, etc.) dans le canton et coordination avec les itinéraires cyclables suisses dans le canton; analyse des propositions d'optimisation du réseau des itinéraires dans le canton; mise à jour de la signalisation;
- Fribourg – Granges-Paccot: projet coopératif Plateau d'Agy;
- Ville de Bulle; mesures d'accompagnements à la H189, mandats d'études parallèles;
- Projet de gestion des forêts à proximité des routes cantonales;

Les études de planification ont été poursuivies ou terminées; il s'agit notamment, de:

- CIG – Moncor: concept de réaménagement du carrefour de Belle-Croix à Villars-sur-Glâne.

4. Projets d'exécution de routes cantonales

Rte n°	Sect.	Désignation	Caractéristique			Etat d'avancement		
			Longueur m	Largeur m	Diamètre m	Avant-projet	Projet d'exécution	%
011	1	Romont; étude préliminaire du contournement	1 500	7		x		80
011	20	Villars-sur-Glâne; reconstruction de la route du Condoz						
016	17-18	Wünnewil-Flamatt; mesures de sécurité pour les piétons			26		x	75
019	1	Fribourg; projet Poya (pont + galerie)	1 500	14,5		x		30
030								
032	8	Grolley; aménagement d'un giratoire au lieu-dit La Rosière			36	x		100
030	9-11	Grolley; traversée de la localité et aménagement d'un giratoire	1 750	6	24		x	75
037	7	Cheyres; construction d'un trottoir et d'une canalisation à la sortie de Cheyres	250	6			x	100
040	7	Courtepin; aménagement du giratoire de la Colline			26	x		20
040	7-8	Courtepin; traversée de la localité	1 570	6,5-7		x		10
040	14	Courgevaux; aménagement d'un trottoir et d'une canalisation au lieu-dit Champ Olivier	320	1,65			x	100
050	3	Salvenach; aménagement d'un giratoire			26	x		40
050	8	Kleinbödingen; giratoire et berme de visibilité			26	x		40
050	11-12	Düdingen; traversée du village, étude VALTRALOC	1 500	7			x	100
050	17	Plaffeien; Rufenen-Der Hubel, aménagement de la route cantonale, de deux arrêts de bus et la route communale vers la Singine	600	6			x	100
050	20-21	Alterswil; traversée de la localité, étude VALTRALOC	500	6		x		100
080	8	Tentlingen; aménagement de baies d'arrêts de bus à Dürrenberg					x	100
080	14-15	Plasselb, Oberschrot; aménagement de la route cantonale et de bandes cyclables	2 200	6			x	100
080	14-15	Plasselb, Oberschrot; aménagement d'une baie d'arrêt de bus à Plasselb, aménagement de trois bassins de rétentions	60	3			x	75
080	18	Plaffeien; Rufenen – Der Hubel; aménagement de la route cantonale et des arrêts de bus	450	6			x	100
080	19	Plaffeien; réfection des murs aval du Riedle	56	2			x	70
090	10-11	Le Mouret; traversée de la localité et aménagement de deux giratoires	675	7	26-28		x	75
101	15-16	Haut-Intyamou; aménagement de la traversée de la localité de Montbovon et du site des 5 ponts	600	6			x	75
102	1	Fribourg; PS CFF de la Fonderie	34	16,7		x		70
104		Bulle; H189, modifications du projet suite à l'étude de sécurité	1 600	7		x		100
104		Bulle; H189, modifications du projet suite à l'étude de sécurité	1 600	7			x	50
110	7	Châtel-sur-Montsalvens; aménagement d'une baie d'arrêt de bus		6			x	100
110	11	Charmey; traversées de Charmey, tronçon Télécabine – Le Chêne, reconstruction de la route et d'un trottoir	500	7			x	100
110	17	Im Fang; construction d'une canalisation et d'accotements	530	6			x	100
120	1	Gruyères; pont sur la Trême à Epagny	400	6,5		x		
136	1	Vaulruz; aménagement de la route cantonale entre la Croix-Verte et l'Hôtel-de-Ville	650	5,5			x	100
140	1-9	Romont-Vaulruz; étude de planification générale pour l'amélioration de la liaison routière	11 000	7		x		25
141	6	Le Crêt; aménagement du carrefour Le Crêt	50				x	100
150	4-5	Attalens, Bossonnens; reconstruction, correction et élargissement de la route cantonale Châtel-St-Denis-Palézieux (lim. VD) secteur 4 La Verna-Es Granges et secteur 5 Es Granges-En Biolley					x	100
242	4	La Roche; Pont sur la Serbache	13	6,2		x		80
351	5	Kerzers; aménagement d'un trottoir, Mühlegasse-Kreuzbergstrasse	30	1,65		x		75
410	1	Zumholz; Breitenacker, aménagement et stabilisation de la route cantonale	500	6		x		100

5. Contrôle et entretien des ouvrages d'art du réseau routier cantonal 2004

Nombre d'ouvrages inspectés:

Ponts: 41 inspections (20 principales et 21 intermédiaires), dont 1 en mandat externe encore en cours.

Aqueducs: 0 inspection

Murs: 17 inspections

Travaux d'entretien et de réfection, notamment:

Rte	N° secteur	Commune, ouvrage, travaux
016	12	Wünnewil; mur de Mühlital, croisée village, reprise en sous-œuvre en béton par tranches de 1 m du mur sur environ 10 m côté Schmitten pour éviter un affaissement
090	3	Fribourg; pont de Pérolles, réparation du soulèvement des bordures et du revêtement du trottoir. Amélioration des joints de chaussée au droit du trottoir
090	20	Hauteville; mur de soutènement de l'école, remise en état et exhaussement avec remplacement du dispositif de retenue
110	5	Broc; pont sur la Jogne, suppression des chambres d'accès aux caissons sur la chaussée (non étanches et dangereuses); création de trou d'hommes dans dalle inférieure pour accès avec camion nacelle, forages pour aérations des caissons et petits travaux
110	8	Charmey; pont sur le Javroz, réparation test du soulèvement du trottoir en deux endroits
110	19	Jaun; pont sur l'Allmendbach, réfection de la voûte et du mur de soutènement directement en amont de l'ouvrage, pose d'un nouveau revêtement sur la chaussée
250	3	Villeneuve; mur de la Côte de Vigny, remise en état et stabilisation par la pose de clous et de treillis
331 et	332	Bas Vully; pont Broye Sugiez + pont Broye Sauge, suppression des couvercles Gatik d'accès sur piles depuis le tablier (dangereux, bruyants et non étanches) en même temps que les travaux de suppression des installations de l'armée

31 autres ouvrages au total, dont 21 autres ponts, 3 autres aqueducs et 7 autres murs ont été l'objet de travaux de nettoyage ou de réparations mineures.

Vérifications statiques des ouvrages dans le cadre de l'introduction du trafic 40 t sur le réseau routier:

Nombre d'ouvrages vérifiés: 18 ponts dont 10 en mandats externes et 8 en interne

Nombre d'ouvrages en cours de vérification: 4 ponts

6. Routes communales

Approbations et décisions

En vertu des dispositions légales et à la demande des communes intéressées, les propositions et projets relatifs à des routes, trottoirs, carrefours-giratoires, chemins piétonniers, place d'évitement, zone 30 km/h, modérations de trafic, arrêts de bus, îlot directionnel, patte-d'oie, collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, pont, canalisations, création d'une impasse, construction d'une porte d'entrée ont été examinés, puis soumis à l'autorité compétente pour décision.

Ainsi, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions s'est prononcée sur 33 approbations de plans de routes communales et de trottoirs.

7. Réseau routier cantonal – attribution de mandats selon le règlement sur les marchés publics

Le Conseil d'Etat a décidé l'attribution de 2 mandats (+ de 100 000 francs) pour les objets suivants:

Rte	N° secteur	Communes
102	1	Fribourg; PS CFF de la Fonderie, remplacement du tablier
104	–	Bulle, La Tour-de-Trême; constats d'ouvrages avant travaux de construction du tunnel sous la Trême

En outre, 36 mandats ont été attribués par la DAEC respectivement par le SPC.

8. Permis de construire, plans d'aménagement, PGEE, RP

Ont fait l'objet de préavis interne du Secteur de la Section E+R:

108 demandes préalables et de permis de construire le long des routes cantonales ou de plans d'aménagement de détails et de plans d'aménagement local;

23 dossiers de plans généraux d'évacuation des eaux usées (PGEE);

14 dossiers de remaniements parcellaires et d'inventaire du domaine public.

9. Valorisation des espaces routiers en traversée de localités (VALTRALOC)

Le bureau VALTRALOC et le sous-groupe VALTRALOC sont composés de représentants des principaux services concernés par les aménagements VALTRALOC. Ils ont une mission d'expert conseil à divers stade d'étude auprès des autorités communales et des auteurs de projet.

Liste des dossiers d'intention soumis au bureau VALTRALOC en 2004:

Rte	N° secteur	Projet
190	1	Traversée d'Auboranges
130	6	Traversée de Semsales

Liste des dossiers d'avant-projet soumis au sous-groupe VALTRALOC en 2004:

Rte	N° secteur	Communes
090	10 – 11	Traversée du Mouret
030	9 – 10	Traversée de Grolley
020	9 – 10	Traversée de Rosé
040	7 – 8	Traversée de Courtepin
240	13 – 14	Traversée de Rossens
H189		Mesures d'accompagnement à la route de contournement de Bulle – La Tour-de-Trême

10. Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)

L'OPAM a pour but de protéger la population et l'environnement des graves dommages pouvant résulter d'accidents majeurs dus au transport de marchandises dangereuses. Le Service des ponts et chaussées, en sa qualité de détenteur de voies de communication, est chargé de l'application de l'OPAM sur les axes prioritaires du réseau des routes cantonales.

11. Participation à des groupes de travail

Le secteur E+R participe aux groupes de travail internes suivants:

Révision du règlement du 7 décembre 1992 d'exécution de la loi sur les routes (ReLR);

Projet informatique d'un système de gestion des canalisations (SI-Canalisations);

Projet informatique d'un système de gestion des accidents SI-Accidents).

IV.2 Secteur Acquisition

17 chantiers d'aménagement et 1 chantier d'entretien font l'objet de tractations avec des propriétaires.

Par ailleurs, des verbaux de mutation des routes ont été liquidés ou sont en cours d'exécution pour 70 chantiers d'aménagement et d'entretien et des chantiers en relation avec des travaux édilitaires exécutés sur les routes cantonales par des communes (giratoires, présélections, trottoirs, etc.).

La gestion des terrains du domaine privé de l'Etat (surface totale de l'ordre de 1 785 580 m²) s'est poursuivie ainsi que par la facturation des terrains loués à des tiers. Montant total des locations 157 143 francs.

Suivi des dossiers dans le cadre des nouvelles mensurations et remaniements parcellaires en cours.

Participation aux travaux du Syndicat d'améliorations foncières de La Tour-de-Trême (H189) et du Remaniement parcellaire de Bulle (H189).

IV.3 Secteur Réalisation

Le réseau des routes cantonales totalise actuellement une longueur de 634 km (à laquelle s'y ajoute la gestion de 5,478 km de la route Montbovon-Allières).

L'avancement des travaux de construction en % à fin 2003 et fin 2004 est représenté dans le tableau ci-après dont la légende est la suivante:

N°:	numéro de la route cantonale
B:	largeur nominale de la chaussée en mètres
L:	longueur du tronçon en mètres
S:	surface en m ²
ACE:	date d'adjudication des travaux par arrêté du Conseil d'Etat
INFRA:	infrastructure, soit terrassements, canalisations, fondations de chaussée y compris couche de support en enrobé bitumineux, accotements, bordures et pavés
REV:	revêtements (couche de roulement)

Rte N°	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA		REV	
						2003	2004	2003	2004
	<i>a) Travaux entrepris avant le 1^{er} janvier 2004</i>								
	1. Routes								
	<i>Décret du 21 septembre 1994</i>								
040	Pensier, carrefour de Barberêche – maison blanche	7,00	910	6 936	15.05.01	–	100	–	100
	<i>Décret du 9 février 1995</i>								
150	Châtel-St-Denis – Remaufens (avec bandes cyclables)	6,00	1 200	10 700	06.06.01	–	100	–	–
150	Remaufens; Attalens (avec bandes cyclables)	6,00	1 200	12 300	22.05.02	95	100	–	–
	<i>Décret du 17 septembre 1996</i>								
060	Menziswil – Tafers (avec bande cyclable)	7,00	1 080	7 560	04.02.03	60	100	–	–
	<i>Décret du 23 septembre 1997</i>								
101	Plansaules – Montbovon	7,00	1 540	11 350	20.10.98	100	–	–	–
101	Montbovon – La Tine	6,50	1 800	12 150	17.12.02	30	70	–	–

Rte N°	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA		REV		
						2003	2004	2003	2004	
271	<i>Décret du 6 mai 1999</i> Traversée de Fétigny	5,60	1 500	8 500	02.07.02	55	98	–	–	
025	<i>Décret du 7 juin 2000</i> Posieux – Matran, route d'évitement (Les Muëses)	7,00	1 320	9 240	SAIDDEF 29.11.02	60	100	–	–	
104	<i>Décret du 18 octobre 2000</i> Bulle – La Tour-de-Trême, route d'évitement, Lot 113 Les Granges – La Ronclina (piste de chantier)	6,00	820	4 920	04.02.03	5	100	–	–	
	Lot 124 PS et adaptation Le Pâquier, Travaux routiers (déviation provisoire et reconstruction de la route cantonale avec bandes cyclables)	6,00-8,40	863	5 178	04.02.03	60	98	–	–	
050	<i>Décret du 25 mars 2003</i> Tafers, giratoire (diamètre)	–	–	24	02.09.03	80	100	100	–	
170	Siviriez, trottoir, adaptation du bord de la RC	–	230	–	commune	100		100	–	
340	<i>Décret du 10 septembre 2003</i> St-Aubin – Delley	6,00	2 500	15 000	26.08.03	55	100	85	–	
2. Ouvrages d'art										
100	<i>Décret du 8 février 2000</i> Villars-sur-Glâne; PS CFF, La Glâne	6,00	320	2 700	05.02.01	–	100	–	100	
025	<i>Décret du 7 juin 2000</i> Posieux – Matran Pont sur la Glâne	11,30	143	1 616	SAIDDEF 29.11.02	40	100	100	–	
104	<i>Décret du 18 octobre 2000</i> Bulle – La Tour-de-Trême, route d'évitement, Lot 124 PS et adaptation Le Pâquier, Passages supérieurs	TPF AF RC	4,80 5,00 10,35	28 28 28	135 140 290	04.02.03 04.02.03 04.02.03	70 20 5	100 100 100	– – –	– 100 –
2. Protection contre le bruit routier										
090	Marly; Les Epinettes, construction d'une paroi antibruit									
101	Gruyères; traversée d'Epagny, pose de fenêtres insonorisantes <i>b) Travaux entrepris en 2004</i>									
1. Routes										
104	<i>Décret du 18 octobre 2000</i> Bulle–La Tour-de-Trême, route d'évitement, Lot 121 PS et adaptations La Léchère Travaux routiers (déviation provisoire et adaptation)	6,00	290	1 740	01.07.03	–	30	–	–	
	Lot 122 PS et adaptations Planchy Travaux routiers (déviation provisoire et adaptation avec bandes cyclables)	6,00	280	1 680	01.07.03	–	30	–	–	
	Lot 131 Exutoire Nord, diam 40 à 90 cm	–	236	–	04.02.03	–	80	–	–	
	Lot 221 Gestion des matériaux et Fabrication des bétons	–	–	–	06.04.04	–	–	–	–	
080	<i>Décret du 25 mars 2003</i> Plaffeien; Rufenen-Der Hubel	6,00	430	2 800	18.05.04	65	–	–	–	

Rte N°	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA		REV	
						2003	2004	2003	2004
104	3. Ouvrages d'art <i>Décret du 18 octobre 2000</i>								
	Bulle-La Tour-de-Trême, route d'évitement, Lot 121 PS et adaptations La Léchère Passage supérieur	10,00	29.5	295	01.07.03	-	30	-	-
	Lot 122 PS et adaptations Planchy Passage supérieur	13,20	27	355	01.07.03	-	30	-	-
	Lot 212 Tunnel sous la Trême	7,50	580	4 350	23.06.04	-	-	-	-

IV.4 Secteur Gestion des routes

1. Protection contre le bruit routier

Les différentes tâches énumérées ci-dessous ont été effectuées conformément à l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986 ainsi qu'à l'arrêté du Conseil d'Etat du 8 juillet 1988. En particulier:

- 135 préavis OPB ont été établis concernant principalement des permis de construire mais aussi des PAD, des PED, des révisions de PAL et des projets routiers. Chaque préavis a fait l'objet d'un calcul acoustique en comparaison avec le cadastre de bruit du secteur concerné.
- 27 mesures de bruit *in situ* ont été effectuées ainsi que les rapports acoustiques découlant de ces mesures.
- 10 mesures de bruit ont été effectuées dans le cadre d'un programme de suivi des performances acoustiques de revêtements phono-absorbants sur les routes cantonales.
- 9 études d'assainissement contre le bruit du trafic routier ont été lancées et tout le contrôle et le suivi liés à ces études ont été assurés. 7 dossiers ont nécessité un calcul de proportionnalité des coûts selon le cahier de l'environnement n° 301 intitulé «Caractère économiquement supportable et proportionnalité des mesures de protection contre le bruit». 7 de ces études sont terminées.
- Une étude d'intégration de parois anti-bruit est en cours pour le secteur du Motel à Epagny sur le territoire de la commune de Gruyères.
- Suivi du projet de migration du cadastre du bruit routier (anciennement Géobruit) sur ArcView. Ce projet est en phase final.
- Elaboration et transmission de 5 programmes partiels d'assainissement contre le bruit du trafic routier à l'OFEFP pour approbation.
- Ont également été traitées 13 réclamations émanant de particuliers ou de communes pour des nuisances sonores excessives subies aux abords des routes cantonales (mesures de bruit *in situ* et rapport acoustique).
- Les assainissements contre le bruit routier se sont terminés sur le tronçon de route cantonale «Les Epinettes» sur le territoire de la commune de Marly ainsi que la

traversée d'Epagny sur le territoire de la commune de Gruyères.

2. Comptages de trafic

Des comptages ponctuels ont été effectués sur les routes nationales et cantonales. Ces comptages permettent de suivre l'évolution du trafic.

3. Mesures des vitesses

Le secteur GER a effectué un recensement du trafic et/ou des vitesses sur 13 sites. La plupart de ces mesures ont permis de prendre des décisions en relation avec la signalisation routière. Certaines permettront également de faire une comparaison avant et après la réalisation d'aménagements modérateurs.

4. Permis de construire et plans d'aménagement

Il a été examiné et préavisé 2409 demandes de permis de construire ou de transformation d'immeubles en bordure de routes publiques, dont 2395 ont fait l'objet de préavis favorables, 2 provisoirement défavorables et 12 défavorables.

D'autre part, 251 dérogations avec inscription au Registre foncier et 116 dérogations sans inscription ont été accordées. 421 demandes préalables de permis de construire et, plus particulièrement, d'accès sur le réseau routier public ont été examinées. D'autre part, 147 dossiers de plans d'aménagement local, 59 plans d'aménagement de détail et 12 plans d'évacuation générale des eaux ont fait l'objet d'examen préalable ou de préavis en vue de leur approbation.

5. Transports spéciaux

La maintenance des itinéraires des transports spéciaux a été assurée avec le concours des Services des cantons voisins.

6. Analyses de sécurité et études de trafic

Ont été réalisées:

- 24 statistiques des accidents,
- 11 analyses de sécurité,
- 8 études de trafic.

Ces analyses ont permis de prendre des décisions concernant la planification et la mise en place de mesures de circulation ou de signalisation, sur le réseau routier cantonal ou communal.

En tant que délégué cantonal à la sécurité du Bureau suisse de prévention des accidents (BPA) et, afin de renforcer l'appui aux communes, l'ingénieure de circulation du SPC a assisté à 3 séminaires en relation avec la sécurité routière.

7. CUTAF

Le secteur GER a représenté le Service des ponts et chaussées lors de 7 séances de la commission technique de la CUTAF, chargée du suivi technique du «Projet général de la CUTAF».

8. Révision du ReLR

Le secteur GER conduit le groupe de travail interne chargé de la révision du règlement du 7 décembre 1992 d'exécution de la loi sur les routes (ReLR).

9. Cadastre des accidents

Le secteur GER conduit le groupe de travail interne chargé du projet informatique de Cadastre des accidents.

10. Autres commissions et groupes de travail

Le secteur GER a également collaboré dans:

- le bureau et le sous-groupe VALTRALOC,
- les groupes techniques et d'accompagnement des études du «Plateau d'Agy»,
- le groupe technique et le comité de pilotage des études «CIG-Moncor»,
- le groupe technique pour la réfection du tunnel de Glion,
- les sous-commissions Piétons / Deux roues légers de la Ville de Fribourg,
- la commission Education routière.

V. Section Entretien des routes cantonales et nationales

1. Entretien des routes cantonales

Sur la base du budget 2004, un montant de 6 800 000 francs a été attribué pour l'entretien des routes cantonales.

Ce montant a été utilisé de la façon suivante:

1.1 Entretien constructif: Travaux exécutés par des entreprises de génie civil en 2004:

a) Fondations	7 100 m ²
b) Renforcements et reprofilages	1 823 m ²
c) Revêtements: couche de support et couche de surface	68 395 m ²
d) Traitements superficiels	0 m ²
e) Remise au profil par fraisage	62 647 m ²

f) Talus et accotements	0 m ²
g) Canalisations	68 m
h) Enrobés bitumineux	8 351 to

Nombre d'analyses faites sur enrobés bitumineux: 62 pièces

Le coût de ces travaux s'est élevé à 2 614 571 francs.

1.2 Dépenses spéciales

1.2.1 Un montant de 1 191 847 francs a servi à compléter le financement du chantier d'aménagement de la route cantonale Pensier – Courtepin

1.2.2 Un montant de 771 279 francs a couvert le dépassement du budget du service hivernal

1.2.3 Un montant de 99 551 francs a couvert le montant non prévu au budget pour l'assainissement et les mesures contre le bruit

1.3 Entretien d'exploitation réalisé par le personnel d'entretien des routes cantonales

Le coût s'élève à 1 427 089 francs et les prestations sont réparties de la façon suivante:

1.3.1 Travaux exécutés par les équipes du Centre d'entretien des routes cantonales

Génie civil: canalisations, banquettes, réparations et reconstructions chaussées, réparations et coupes talus, poses et réparations de pavés, abattages d'arbres, chemins piétonniers, démolitions caisses à gravier, murs, enrochement, curage et pose de blocs, drainage, nettoyage désableur à: Promasens – Rue – Siviriez, Villeneuve – Lucens, Villars-sur-Glâne, Corpataux, Kleingurmels, Ependes, Treyvaux, Promasens, Fribourg, St. Silvester, Courlevon – Murten – Cressier, Montagny, Ménières, Le Mouret, Estavayer-le-Lac, La Vounaise – Murist, Rossens, Pont-la-Ville, Farvagny, Châtonnaye, Corserey, Prez-vers-Noréaz, Chénens, Montagny-la-Ville, Chénens, Villaz-St-Pierre – Romont, Marly – La Crausa, Galtern – Alterswil, Alterswil, Delley, Marly – Broc, Fribourg – Murten, Murten, Bulle, Menzswil – Tafers, Delley – St-Aubin, Tafers, Litzistorf – Bundtels, Le Pâquier – Pringy, Farvagny – Grenilles, Châtel-St-Denis – Remaufens.

Ouvrages d'art: entretien et réparation de 46 ouvrages d'art.

Signalisation: pose de signalisation nouvelle, remplacement de signalisation existante, réparation de signalisation et des glissières de sécurité dus à des accidents.

Marquage: 219 258 m de lignes médianes, 74 065 m de lignes de bords et 60 038 m de lignes de carrefours.

Atelier: entretien et réparation des véhicules et machines du centre et des arrondissements. Travaux exécutés par les équipes du Centre d'entretien des routes cantonales.

1.3.2 Travaux exécutés par les arrondissements

L'essentiel de l'activité des cantonniers s'est réparti dans l'exécution des tâches suivantes:

Service hivernal:		Dépenses antérieures au 1 ^{er} janvier 2004	1 194 868 francs
– piquets de contrôle, dégagement des saignées, pose des pare-neige:	31 060 heures	– Axe 2010 secteur 5, Siviriez – Esmont	506 768 francs
Zones vertes:		– Axe 1310 secteur 5, Grenilles – Farvagny	78 519 francs
– plantation d'arbres et arbustes, fauchage, élagage, abattage:	45 520 heures	– Axe 1070 secteur 2, Le Pâquier – Pringy	307 771 francs
Nettoyage:		– Axe 3220 secteur 1, Bundtels – Litzistorf	297 880 francs
– entretien des accotements, des saignées, curages et contrôles vidéo des canalisations:	25 437 heures	– Axe 1300 secteur 11, Magnedens – Le Bry	577 408 francs
Réparations:		Le solde disponible s'élève au 1 ^{er} janvier 2005 à:	1 812 686 francs
– chaussées, ouvrages d'art, canalisations, bordures, murs, etc.:	16 083 heures	Le programme quadriennal des mesures de déflexion et de planéité (longitudinale et transversale) a été exécuté en été 2003.	

1.4 Entretien des ouvrages d'art

Le coût des travaux d'entretien des ouvrages d'art s'élève à: 695 663 francs

1.5 Reconstruction et maintien de la substance de tronçons de routes cantonales

Le crédit d'engagement de 4 775 900 francs octroyé par le Grand Conseil le 10 septembre 2003 pour la reconstruction et le maintien de la substance de tronçons de routes cantonales est réparti de la façon suivante:

– Les résultats livrés au premier trimestre 2004 se rapportent à la portance (i5 durée de vie résiduelle => VR) de 18,9 km d'axes prioritaires et de 36,6 km d'axes secondaires. La planéité longitudinale (i2) sur 76,1 km d'axes prioritaires et 197,2 km d'axes secondaires. La planéité transversale (i3) sur 76,1 km d'axes prioritaires et 197,2 km d'axes secondaires.

Les résultats de l'appréciation globale, faite par tronçons de 50 m pour la portance, par tronçons de 250 m pour la planéité longitudinale, par tronçons de 50 m pour la planéité transversale, sont donnés dans le tableau suivant:

Résultats des mesures de relevés d'état en 2003 sur une partie du réseau (Arrondissement 3) (Interprétation selon la nouvelle norme VSS SN 640925b du 1^{er} août 2003)

Critères	Appréciation	Axes prioritaires	Axes secondaires
Indice de portance (i5)* (en fonction de la durée de vie résiduelle)	bonne	92,0	90,6
	moyenne	3,0	2,5
	<u>suffisante</u>	1,7	3,6
	critique	2,1	1,6
	mauvaise	1,2	1,7
Indice de planéité longitudinale (i2)**	bonne	27,2	23,8
	moyenne	52,8	55,0
	<u>suffisante</u>	17,7	21,1
	critique	2,3	0,1
	mauvaise	0	0
Indice de planéité transversale (i3)***	bonne	0,1	0,5
	moyenne	6,0	8,7
	<u>suffisante</u>	32,3	31,5
	critique	40,5	45,3
	mauvaise	21,1	14,0

* mesure de la déflexion sous un essieu de 10 to (FWD et non plus LACROIX) calcul de la durée de vie résiduelle

** mesure de l'écart standard Sw (‰)

*** mesure de la profondeur d'ornièrre (T en mm)

La qualité du réseau, du point de vue de la portance, peut être qualifiée de bonne. La planéité longitudinale est également en ordre. Ces deux indicateurs restent relativement stables dans le temps par rapport aux relevés effectués précédemment. La planéité transversale (orniérage) est l'indice qui montre le mieux l'influence qu'ont les restrictions budgétaires sur l'état du réseau routier cantonal.

1.7 Signalisation et réclames

Le Secteur signalisation routière a examiné 755 demandes réparties de la manière suivante:

- 104 décisions relatives à des restrictions de circulation définitives
- 6 décisions relatives à des restrictions de circulation temporaires
- 15 recours
- 133 autorisations
- 55 dossiers concernent la signalisation diverse
- 293 préavis techniques
- 149 dossiers concernant la pose de réclames routières.

De plus, de nombreuses interventions (marquage au sol) et visites des lieux ont été effectuées sur les routes cantonales et communales.

1.8 Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières

La commission a siégé trois fois. Elle a préavisé différentes mesures de restriction avec conditions de la circulation sur les objets suivants:

- Châtonnaye – Chemins forestiers;
- Cerniat – Chemins forestiers de la commune;
- massif Les Botteys – Allières, route forestière du Javroz;
- Pont-en-Ogoz – Chemins forestiers de la commune: route du Gibloux n° 1, chemin de Bibou n°s 2 et 3, chemin de Russille n°s 4 et 5;
- Charmey – Desserte alpestre Vi-Chalet;
- Hauterive – Farvagny – Chemins forestiers des communes;
- Massif de Châtillon n°s 1 à 9, La Pila n° 10, Massif de Monterban – Chemins n°s 1 à 7, Massif de Pra Novy n°s 1 à 3, Massif Le Sac n°s 1 – 2 et 3, Massif du Bois Cornard n°s 1 à 9;
- Haut-Intyamou – Chemin alpestre Saugeruaz;
- Châtel-sur-Monsalvens – Routes du Commun et du Perry;
- Gurmels – Jeuss – Lurtigen – Salvenach – Ulmiz – Massif du Galm n°s 1 à 26;
- Broc – Route des Marches – Route des Ciernes;
- Cerniat – Chemin des Féguelenets;
- Autafond – Belfaux – Grolley – Ponthaux – Massif du Bois de Pra Ottonet – Forêt de l'Etat – Bois de Combes – Bois Derrey – Les Dailles – Bois des Devins;

- Belfaux – Misery – Courtion – La Sonnaz – Massif du Bois de Cudré – Bois du Fossé – Forêt cantonale – Massif du Bois de St-Théodule;
- Cottens – Autigny – Massif du Bois de Chavailles, Les Vernex et Grands Champs;
- Le Mouret – Massif du Burgerwald, accès au centre forestier;
- Romont – Bois de Boulogne et Bois de Bossens;
- Cheyres – n°s 21 et 22;
- Grandvillard – Divers chemins agricoles et forestiers;
- Chatonnaye – Route de la Brévière;
- Kerzers – Fräschels – Divers chemins forestiers;
- Cerniat – Chemin de La Carrat.

2. Entretien des routes nationales

Le réseau des autoroutes sur le territoire fribourgeois est actuellement de 62,4 km pour l'A12. De plus, sont entretenus, sur l'A1 38,92 km, dont 16,18 km sur le canton de Vaud et 1,14 km sur le canton de Berne.

L'activité du personnel d'entretien s'est répartie principalement dans les travaux suivants:

- Le service hivernal a représenté 10 637 heures. La consommation de fondants chimiques s'est élevée à 3237,73 tonnes.
- Les travaux de nettoyage des chaussées, des places d'arrêts, le curage des canalisations, ainsi que l'entretien des zones vertes ont nécessité 23 218,50 heures.
- Les équipes de signalisation ont procédé au rafraîchissement partiel du marquage des jonctions, ainsi que des tunnels, qui représente 68,90 km de lignes, médiane, accotement et berme centrale. Elles ont utilisé pour ces travaux 4543 kg de peinture.
- 328 accidents ont été dénombrés (dans 78 cas les auteurs sont restés inconnus); les travaux de réparation ont nécessité 3294,50 heures et les montants récupérés se sont élevés à 973 078 francs.

VI. Section lacs et cours d'eau

1. Etudes

1.1 Etudes générales

a) Gestion des étiages

La Section poursuit l'exploitation d'un réseau de mesure hydrologique et réalise des campagnes mensuelles de jaugage des débits naturels des cours d'eau. Les données récoltées sont organisées dans une base de données systématique.

L'étude d'assainissement des prélèvements d'eau dans La Jogne, mandatée en 2002 par la Section, s'est poursuivie avec la collaboration du groupe de travail ad hoc. Le grou-

pe de travail s'est accordé sur une proposition d'assainissement qui sera soumise à la DAEC.

Le déficit dans les réserves en eau résultant de la sécheresse de l'été 2003 n'a pas pu être compensé par la pluviométrie insuffisante de l'hiver 2003-4. Le niveau de nombreux cours d'eau est descendu en dessous de la cote critique durant l'été 2004. La gestion des étiages a nécessité une collaboration intercantonale et interservices qui a permis de maintenir aussi longtemps que possible les prélèvements selon des priorités fixées par le groupe ad hoc.

b) Cartographie des dangers

Le programme de cartographie des dangers naturels se poursuit selon le programme établi par la CCDN. Les études entreprises en 2004 ont reçu une partie de la subvention fédérale.

La cartographie intégrale des dangers s'est terminée pour la partie Préalpes, par la fin des études pour le périmètre Schwarzsee. Les communes ont eu la possibilité de s'associer à l'élaboration de ces cartes en déléguant un représentant dans le groupe d'accompagnement du périmètre concerné.

En plaine, la Section continue, selon la planification définie par la CCDN, la cartographie des dangers naturels dus aux eaux. Le périmètre défini par la partie inférieure du district de la Broye fait l'objet d'une carte indicative des dangers en collaboration avec le canton de Vaud.

Les déficits de sécurité mis en évidence dans la cartographie des dangers ont incité la Section à mandater l'étude de concepts de mesures de protection, notamment pour l'Albeuve à Gruyères. Une étude locale a été mandatée par la commune de Düringen en collaboration avec la Section pour le centre du village.

c) Force de la nature

L'année 2004 n'a connu qu'une seule crue d'importance, le 13 janvier, sur le bassin versant de la Sarine dans l'Intyamon. Le débit de pointe a dépassé un temps de retour de 50 ans à la station limnimétrique de Broc. Des dégâts aux ouvrages d'endiguement ont été constatés; ils n'ont pas donné lieu à des travaux urgents, mais une évaluation des besoins de réfection est en cours.

Au plan hydrologique, l'événement le plus marquant de l'année 2004 est le déficit pluviométrique persistant (voir ci-dessus).

d) Revitalisation de cours d'eau

Sur la base des priorités fixées dans l'inventaire du potentiel de revitalisation des cours d'eau, des projets sont en cours d'élaboration. Ces projets de revitalisation sont toujours des projets intégrés qui poursuivent plusieurs objectifs notamment la protection contre les crues, l'évacuation des eaux de drainage ou la compensation écologique en lien avec d'autres infrastructures.

Parmi les projets de revitalisation à l'étude, on peut citer l'Ondine à Bulle et la Crausa à Misery-Courtion et Courtepin. Celui-ci a été approuvé, les travaux devant démarrer en 2005.

e) Espace nécessaire

En application du nouveau plan directeur cantonal, la Section établit de manière systématique pour chaque nouveau plan d'affectation un cadastre de l'espace nécessaire aux cours d'eau. L'insertion de ce cadastre dans les plans d'affectation se fait en collaboration avec les services concernés.

Trois études pilote parallèles ont été mandatées afin de déterminer de manière systématique l'espace nécessaire dans six communes. La méthodologie sera ultérieurement étendue à l'ensemble du canton.

1.2 Projets d'aménagement de cours d'eau à l'étude

a) Etudes de base, concepts:

- Assainissement de la Jogne, diverses communes
- Périmètre Schwarzsee, diverses communes (carte des dangers)
- Espace nécessaire au cours d'eau (cadastre)
- Aergera, Plasselb (protection contre les crues et revitalisation)
- Albeuve, Gruyères (concept de mesures)
- Düringerbäche, Düringen (concept de mesures)
- Jaunbach, Jaun (concept de mesures)
- Javro, Cerniat (charriage, évolution)
- Mortivue, Semsales (concept de mesures)
- Ruisseaux de Le Pâquier (concept de mesures)
- Sarine en Haute Gruyère (concept d'entretien)
- Singine, Plaffeien (concept de mesures)
- Veveyse, Châtel-St-Denis (concept de mesures)

b) Projets d'aménagement:

- Aergera, Tentlingen (protection contre les crues et revitalisation)
- Bibera, Gempenach et Ulmiz
- Dütschbach et affluents, Oberschrot et Plaffeien
- Corsalettes, Grolley
- Crausa, Misery-Courtion et Courtepin (réaménagement et revitalisation)
- Glâne et Neirigue, Autigny et Chavannes-sous-Orsonnens (revalorisation écologique et piscicole)
- Gérine, Marly (protection contre les crues et revitalisation)
- Jogne, Charmey
- Löwenbergbach et Altavillabach, Murten et Muntelier (revitalisation)
- Marivue, Haut-Intyamon (complémentaire)
- Moulin, Vuisternens-en-Ogoz

- Ondine, Bulle
- Pra Riondet, Villarvolard
- Singine Chaude au Rohrmoos, Plaffeien
- Taverna, Mühletal et Wünnewil-Flamatt
- Broye, Villeneuve
- Carrey, Le Pâquier
- Caudra, Châtonnaye
- Chandon et Corsalettes, Léchelles (revitalisation)
- Crues mars 2001, diverses communes
- Crue Aettenberg, MZG Schwyberg – Aettenberg
- Dorfbach, Kerzers
- Goulets, Barberêche
- Jaunbach, Jaun
- Luggiwilbach, Düringen
- Praz Mory, Semsales
- Seeliggraben, St. Antoni
- Singine à la Burstera, Plaffeien

1.3 Etudes et projets terminées en 2004

a) Etudes de base, concepts:

- Périmètre Schwarzsee (carte de dangers)
- Estimation des bases de détermination de l'espace nécessaire (cadastre)
- Assainissement de la Jogne, diverses communes

b) Projets d'aménagement (fin des travaux):

- Braielenbach, Salvenach
- Branches, Hauteville

1.4 Projets ayant fait l'objet d'engagements de subventions

Cours d'eau, communes	Devis Fr.	Taux %	Subventions Fr.
<i>a) Sur le plan cantonal:</i>			
Longivue, Farvagny et Rossens	272 563.10	27,90	76 045.10
Crues 2000 Berra-Biffé, diverses communes (complémentaire)	130 557.70	34,20	44 650.75
Nitou, Misery-Courtion	4 649.75	30,60	1 422.80
Gérine, Marly	1 680 000.00	27,90	468 720.00
Caudra, Châtonnaye	335 000.00	27,00	90 450.00
Pra Mory, Semsales	35 000.00	33,30	11 655.00
Branches, Hauteville	32 000.00	34,20	10 944.00
Bouleyres d'Amont, Pont-en-Ogoz	410 000.00	37,00	110 700.00
Löwenbergbach, Murten	1 144 000.00	21,60	247 104.00
Dorfbach, Kerzers	128 044.00	28,80	36 876.00
Total	4 171 814.55		1 098 567.65
<i>b) Sur le plan fédéral:</i>			
Crue Aettenberg, MZG Schwyberg-Aettenberg	266 500.00	45,00	119 925.00
Goulets, Barberêche	222 000.00	40,00	88 800.00
Luggiwilbach, Düringen	308 500.00	40,00	123 400.00
Longivue, Farvagny et Rossens	400 000.00	45,00	180 000.00
Crues 2000 Berra-Biffé, diverses communes (complémentaire)	69 100.00	45,00	31 061.00
Gérine, Marly	1 720 000.00	42,00	722 400.00
Caudra, Châtonnaye	335 000.00	38,00	127 300.00
Jogne, Jaun	20 000.00	43,00	8 600.00
Bases de dangers, diverses communes	353 000.00	70,00	247 100.00
Total	3 694 100.00		1 648 586.00

1.5 Etudes de détail et de réalisation

Parallèlement à l'établissement de projets généraux et au suivi des études confiées à des bureaux d'ingénieurs, la Section a procédé aux études de détail, à l'établissement des plans et aux mises en soumission de plusieurs étapes de travaux, dont il a assuré la direction de l'exécution. La Section a en outre collaboré à l'étude d'étapes de travaux

confiées à des bureaux d'ingénieurs et en a assuré la direction générale de l'exécution. Il a également établi les décomptes de l'ensemble des travaux.

1.6 Activités complémentaires

La Section a procédé à des contrôles et inspections, effectué des relevés et des calculs hydrauliques, établi les

documents d'autorisation ou d'approbation se rapportant (dont environ 530 dossiers de construction ou de planification):

- à l'utilisation du domaine public des eaux (forces hydrauliques, pompes, dérivations, amarrages de bateaux et autres occupations en surface, extractions de matériaux, etc.) notamment le calcul de la redevance pour l'utilisation des forces hydrauliques du canton par le EEF;
- à la police des eaux (ouvrages touchant aux cours d'eau, ponts, ponceaux, traversées de cours d'eau);
- aux dossiers de plans d'aménagement locaux et de plans généraux d'évacuation des eaux;

- aux demandes de permis de construire et à diverses questions en relation avec les routes communales, cantonales et nationales.

1.7 Subventions versées

Les travaux d'aménagement ayant fait l'objet de versements de subventions cantonales en 2004 représentent un volume de 4 305 922 francs et un montant total de subventions de 1 161 590 francs.

Les travaux d'entretien subventionnés ont porté sur 20 cours d'eau, représentant un volume de subventions de 94 638 francs. Toutefois, d'autres travaux, pour un total de 46 000 francs, n'ont pas pu être subventionnés sur l'exercice 2004, et devront l'être sur celui de 2005.

2. Constructions

2.1 Travaux d'aménagement subventionnés

Cours d'eau, communes	Aménagement	Subventions	
	Travaux Fr.	fédérales Fr.	cantonales Fr.
Bases de dangers: Basse-Singine, Intyamou, Vallée de la Jogne et Schwarzsee	130 856.25	91 599.40	
Bases de dangers: Mortivue, Veveyse, Jaunbach, Singine, Albeuve, Düdingen	123 784.20	86 648.95	
Biolleyre, Fétigny		7 071.10	
Botheys, Charmey	2 250.00	897.70	769.50
Braïelen, Salvenach	6 059.00		1 745.00
Branches, Hauteville	13 361.60		4 562.85
Brêts, Vuisternens-devant-Romont		14 453.00	
Carrey, Le Pâquier	22 838.50		8 221.90
Caudra, Châtonnaye	229 674.95	87 276.50	62 012.25
Chandon, Léchelles	63 028.90	22 931.00	15 883.30
Chandon et Corsallettes, Léchelles	276 648.05	110 000.00	72 205.15
Crues 2000 Berra-Biffé, diverses communes (complémentaire)	233 483.55	77 593.90	72 061.15
Crues mars 2001, diverses communes	143 005.15	64 603.85	43 759.55
Crau de la Cuvaz, Villeneuve	54 032.10	20 532.50	14 588.65
Frasse et Bria, Châtel-St-Denis	77 794.35		24 505.20
Gérine, Marly	557 460.60		155 460.60
Jogne, Jaun	64 141.70	176 281.95	24 289.00
Longivue, Farvagny et Rossens	106 544.10	45 027.40	29 300.35
Luggiwilbach, Düdingen	230 080.15		47 626.60
Nitou, Misery-Courtion			1 422.80
Obere Taverna, diverses communes	478 620.20		32 240.00
Praz, Bas-Intyamou	44 903.95	22 914.80	17 972.40
Pra Mory, Semsales	26 292.20		8 755.30
Riggisalpbach, Plaffeien	763 772.25	312 514.50	274 958.00
Rio Ste-Anne, Romont		27 134.00	
Rüttibach, Plaffeien	14 336.85	42 305.05	24 448.00
Schwarzsee Intempéries 2003, Plaffeien	2 262.45	65 746.05	753.40
Stoutz, La Roche	230 535.75		76 768.40
Tiguellet, diverses communes	404 947.00		145 780.90
Longeigue, diverses communes	5 208.70		1 500.10
Total	4 305 922.50	1 275 531.65	1 161 590.35

2.2 Travaux de conservation subventionnés

Cours d'eau	Bénéficiaire	Subvention cantonale Fr.
Arbogne	Commune de La Brillaz	716.70
Bibera	Commune de Ulmiz	310.10
Botheys et Revers	Commune de Charmey	1 109.70
Divers + Combodon	Commune de Cheyres	2 774.50
Divers	Commune de Domdidier	10 609.50
Hôpital et Arbogne	Commune de Dompierre	1 150.20
Lac de Morat	Commune de Muntelier	1 957.50
Thaouana	Commune de Grandvillard	1 787.00
Bibera, Grand Marais	WBU Bibera dans le Grand Marais	39 660.95
Petite Glâne et Fossé Neuf	Entreprise de correction fluviale	33 766.80
Sionge	Entreprise d'endiguement de la Sionge	632.00
Trême	Commission d'endiguement de la Trême	163.80
Total		94 638.75

Service des constructions et de l'aménagement

I. Généralités

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) s'est occupé de la coordination des tâches relevant de l'aménagement cantonal, régional et local. Pour ce qui concerne les activités particulières, il faut mentionner que l'année 2004 a marqué le début des travaux de la révision totale de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), des travaux auxquels participent directement 12 collaborateurs du Service. Par ailleurs, la mise à jour du plan sectoriel des zones d'activités d'importance cantonale a été publiée.

Le Service a procédé à l'examen des dossiers relatifs aux plans d'aménagement local (PAL) et aux plans d'aménagement de détail (PAD), ainsi qu'à leur réglementation et aux demandes de permis de construire. Il a également examiné les règlements sur les émoluments administratifs et contributions de remplacement, les demandes de permis d'exploiter des matériaux ainsi que tous les problèmes juridiques et de dangers naturels se rapportant à ces activités. Au nom de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), il a instruit les recours formés contre les décisions communales en matière de PAL et de PAD.

Il a pris position sur des interventions parlementaires touchant à l'aménagement du territoire et aux constructions; il a participé aux travaux des diverses commissions en relation avec l'aménagement du territoire et les constructions. Le Service a examiné divers projets de lois et de plans sectoriels mis en consultation par la Confédération ou les cantons voisins.

II. Personnel

Le Service a enregistré le départ de Christian Wiesmann, urbaniste cantonal, qui a été remplacé par Hans Flückiger qui remplit la même fonction.

Pour 2004, les équivalents plein temps étaient de 25,64.

III. Aménagement cantonal

1. Planification directrice

En date du 24 septembre 2004, le plan directeur cantonal a été approuvé par le Conseil fédéral.

En ce qui concerne la nouvelle problématique des domaines alpestres à maintenir, des négociations ont également eu lieu entre le Service et l'Office fédéral du développement territorial (ODT) suite aux observations émises par les services fédéraux lors de la consultation publique. Le texte a été à nouveau soumis à l'ODT avant sa transmission pour information au Grand Conseil.

Parallèlement à la mise en consultation publique du plan cantonal des transports, les modifications des thèmes «Transport» du plan directeur cantonal ont été mises en consultation.

2. Groupe de coordination et de soutien pour les zones d'activités d'importance cantonale

- Ce groupe a terminé la mise à jour des informations du plan sectoriel des zones d'activités. Ce travail a été effectué en collaboration avec les représentants des régions. Des entretiens ont eu lieu avec les communes concernées. La mise à jour a permis de développer un site Internet placé sous la responsabilité de la Promotion économique.

IV. Aménagement régional

Le Service a participé au Groupe technique d'accompagnement pour l'élaboration d'un projet d'agglomération pour Fribourg. Ce projet devrait prendre la forme d'un plan directeur régional qui devrait être mis en consultation publique dans le courant de l'année 2006.

Le Service a examiné une modification du plan directeur régional du district du Lac et préparé son approbation. Cette modification a permis de mettre en conformité la thématique «paysage» avec les nouveaux principes du plan directeur cantonal.

Le Service a accompagné la mise en place du projet Seeland-Bienne visant à regrouper plusieurs associations régionales limitrophes à notre canton.

V. Dangers naturels

Le Service, en collaboration avec la Commission des dangers naturels (CCDN), a poursuivi la mise en œuvre des mesures de prévention en matière d'aménagement du territoire et de construction fixées dans le plan directeur cantonal. Les actions dans ce domaine concernent plus particulièrement:

- la prise en compte des études de base (cartes de danger, rapport Batgliss, études sectorielles) dans la planification communale (PAL, PAD) et la police des constructions;
- l'examen systématique des dossiers de PAL, de PAD et de demandes de permis de construire sous l'angle des dangers naturels;
- l'analyse des expertises géologiques et géotechniques produites par les requérants.

Le Service a donné de nombreux renseignements aux communes, aux particuliers et aux services cantonaux quant au degré et à la nature des dangers naturels pouvant affecter un projet particulier ou une région déterminée. Le rôle de conseil et les interventions dans ce domaine sont en constante augmentation.

Le Service a participé activement à la coordination des études de base. Il assure plus particulièrement la gestion du programme de cartographie des dangers naturels (2000–2005).

Plusieurs glissements de terrain continuent à faire l'objet de contrôles réguliers.

VI. Plans d'aménagement local

Quatre révisions générales de PAL ont été approuvées par la DAEC. Il s'agit de celles des communes de Bulle, Romont, St-Martin (Besencens) et Torny (Torny-le-Grand). En outre, 86 modifications de PAL et de règlements communaux d'urbanisme (RCU) ont été soumises à l'approbation de la DAEC.

Le Service a procédé à l'examen préalable de 4 révisions générales de PAL pour les communes de Greng, Hauteville, Schmittet et Ueberstorf, ainsi qu'à 62 modifications de PAL et de règlements communaux d'urbanisme. De plus 7 rapports de pré-études pour la révision de PAL ont été établis par le Service.

VII. Subventionnement des plans d'aménagement

Des subventions cantonales s'élevant à 41 172 francs ont été versées à titre d'acomptes ou de montants définitifs à des communes, pour les frais d'étude et d'élaboration de plans d'aménagement local, ainsi que pour l'établissement des aperçus de l'état de l'équipement. Il s'agit de subventions accordées avant la modification de la LATeC, en 1994.

VIII. Coordination, gestion et études

1. Généralités

La collaboration avec le Service d'aménagement du territoire du canton de Vaud, du canton de Berne, ainsi qu'avec l'ODT a été poursuivie. De plus, des contacts réguliers avec les autres services d'aménagement du territoire des cantons romands ont eu lieu par l'intermédiaire de la CORAT.

2. Activités au sein d'associations, de groupements et de commissions

Le Service a participé aux travaux des instances, conférences et commissions cantonales, intercantionales et nationales actives dans son domaine d'activité.

3. Coordination avec les autres services de l'Etat

Le Service a poursuivi sa tâche de coordination avec les autres services de l'Etat pour les activités à incidences sur le territoire.

4. Informatique

La collaboration avec le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) de l'Etat et le consultant du SeCA, pour la mise en place des diverses applications dans le cadre du concept informatique SeCA, s'est poursuivie.

L'informatisation du service a porté notamment sur les domaines suivants:

- Enregistrement des plans d'affectation des zones et des règlements communaux d'urbanisme. Pour les plans d'affectation, une commune reste à saisir et toutes les autres communes sont saisies et vérifiées. Les travaux de saisie et de vérification des RCU se poursuivront durant l'année 2005.
- Etude des possibilités de mettre en place des bases de données pour la gestion de données administratives (fichiers d'adresses, gestion des publications, circulation des dossiers de PAL et PAD).
- Mise en place d'une application gérant les informations relatives aux sites et locaux à disposition pour l'implantation d'entreprises (dans le cadre du réexamen du plan sectoriel des zones d'activités et en collaboration avec la Promotion économique et le SITel).

Le site Internet du Service (www.fr.ch/seca) est mis à jour de façon régulière (statistiques relatives aux dossiers de demandes de permis de construire et aux approbations des documents d'aménagement par la DAEC) ou en fonction de besoins particuliers. Le site dédié au plan directeur cantonal a servi de support pour l'information sur les travaux en cours.

IX. Commissions

1. Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire

En 2004, la Commission a tenu 4 séances. Elle a pris position sur les modifications du Plan directeur cantonal («domaines alpestres à maintenir» et «Aménagement, revitalisation des cours d'eau»), sur la mise à jour du plan sectoriel des zones d'activités d'importance cantonale, ainsi que sur le Plan cantonal des transports.

2. Commission d'architecture et d'urbanisme

La Commission d'architecture et d'urbanisme a été consultée à quatre reprises en 2004 pour traiter des projets de constructions et d'aménagement.

3. Commission des dangers naturels

En 2004, la Commission a tenu 8 séances plénières. Les sujets abordés ont porté sur:

- la mise en œuvre des principes de prévention fixés dans le plan directeur cantonal;
- la coordination des études de base dans le domaine des dangers naturels: cartographie systématique des dangers naturels et carte indicative des dangers de crues et d'inondations (dans le secteur <plaine>);

- le suivi des concepts de mesures (Semsales notamment);
- l'examen de dossiers de révisions de PAL et de PAD et de demandes de permis de construire.

La Commission a rencontré le Conseil d'Etat à deux reprises pour aborder la problématique particulière des dangers de glissement de terrain dans la vallée du Lac-Noir.

Par le biais de son secrétaire, la commission a examiné 79 PAL, PAD et PGEE, et 366 dossiers de construction (demandes de permis de construire, avis pour l'ECAB ou d'autres services); 22 autres cas ont nécessité une intervention particulière sur le terrain et ont fait l'objet de notes spécifiques (constat, conseils en matière de mesures d'urgence et d'assainissement, etc.).

4. Commission de gestion de la rive sud du lac de Neuchâtel

La Commission a tenu 4 séances plénières en 2004.

X. Gravières et exploitations de matériaux

L'inventaire des exploitations de matériaux au 31 décembre 2004 se présente comme suit:

- 56 exploitations de graviers,
- 13 exploitations de roches,
- 2 exploitations de glaise.

Il existe également 6 exploitations de graviers peu importantes gérées par les communes, 2 gravières exploitées par le Service des forêts et de la faune et 2 gérées par le Service des autoroutes.

En outre, il existe 18 exploitations dont le périmètre autorisé est épuisé et dont les travaux de remise en état définitive sont en cours.

Les travaux de révision du PSAME (Plan sectoriel des aires de matériaux exploitables, renommé Plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux «PSEM») ont débutés en août/septembre 2004.

XI. Permis de construire et plans d'aménagement de détail

Les 1778 nouvelles constructions autorisées se répartissent, selon leur destination, de la manière suivante:

Construction durant les années:	2004	2003	2002
– maisons familiales à 1 logement	1 026	854	701
– maisons à plusieurs logements	155	190	97
– maisons de vacances, résidences secondaires	14	9	12
– constructions rurales	120	115	168
– bâtiments industriels	21	9	27
– bâtiments commerciaux	12	15	23
– bâtiments administratifs	5	2	7
– bâtiments scolaires	6	1	2
– équipements sportifs et militaires	20	17	13
– équipements sociaux et d'intérêt général	52	42	44
– bâtiments religieux et culturels	3	5	9
– ouvrages de génie civil	196	220	264
– entrepôts, réservoirs essence et mazout, stations-service	40	47	37
– constructions de minime importance et autres constructions	63	56	77
– garages (non compris ceux inclus dans les constructions nouvelles)	40	73	59
– chauffage + eau chaude	5	7	72
Total	1 778	1 662	1 612

L'ensemble de ces constructions représente un volume de travaux dont le montant est estimé à 1 004 863 280 francs.

En outre, 1057 agrandissements, réparations ou rénovations d'immeubles, démolitions, ont été autorisés. Le coût total y relatif s'élève à 258 434 160 francs.

Au total, le nombre de constructions nouvelles et de transformations autorisées est de 2835 pour un montant global de 1 263 297 440 francs.

Sur proposition du service, la DAEC a délivré 606 autorisations spéciales pour des constructions ou transforma-

tions hors de la zone à bâtir (projets liés à l'exploitation agricole ou autres) et pour des décharges, réparties de la manière suivante:

- 131 pour des constructions nouvelles,
- 202 pour des transformations,
- 273 pour des ouvrages divers, tels que canalisations d'eaux usées et/ou d'eaux claires, conduites d'eaux potable et/ou de défense contre l'incendie, terrassements, antennes, etc.

Durant la même période, 18 refus d'autorisation spéciale ont été signifiés pour de nouvelles constructions, aménagements, installations ou transformations non conformes à l'affectation de la zone.

Trois cent treize dossiers ont été examinés sous l'angle des barrières architecturales.

En outre, 64 dérogations aux règlements communaux ont été traitées par le service, et 5 refusées.

Le Service a présenté 8 plans d'aménagement de détail pour approbation à la DAEC, ainsi que 20 modifications. De plus, 26 plans d'aménagement de détail ont fait l'objet d'un examen préalable.

En outre, 3 plans d'aménagement de détail ont été abrogés et 4 règlements concernant le tarif des émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions ont été adoptés par la DAEC.

XII. Recours

1. Décisions de la DAEC sur les recours contre les décisions communales relatives aux oppositions en matière d'aménagement du territoire

Au 31 décembre 2004, 71 recours sont pendants devant la DAEC.

En 2004, 63 recours ont été déposés contre les décisions communales. Un a été retiré.

Contre les 19 décisions prises sur recours par la DAEC en 2004, 8 recours ont été déposés auprès du Tribunal administratif.

2. Recours au Tribunal administratif contre les décisions de la DAEC sur les constructions hors de la zone à bâtir

Contre les autorisations spéciales ou les refus prononcés par la DAEC, 7 recours ont été déposés auprès du Tribunal administratif.

3. Décisions du Tribunal administratif

En 2004 le Tribunal administratif a statué sur 13 recours interjetés contre les décisions prises par la DAEC en matière d'aménagement du territoire et de constructions hors de la zone à bâtir. Il en a admis 4, et rejeté 9.

4. Recours au Tribunal administratif contre les décisions de la DAEC d'approbation des PAL

Un recours a été déposé par une commune auprès du Tribunal administratif.

XIII. Registre des architectes et des ingénieurs

En 2004, 88 nouvelles inscriptions ont été enregistrées dans les différentes catégories prévues par les articles 187, 188 et 189 de la loi du 9 mai 1983 sur l'aménagement du territoire et les constructions.

Service des bâtiments

I. Activité générale

Le Service des bâtiments s'est efforcé de répondre aux besoins immobiliers et mobiliers de l'ensemble des services de l'Etat et de ses établissements. Dans sa tâche de conseiller en matière de construction et d'exploitation des immeubles, il a participé à des groupes de travail pour les études de développement des projets suivants:

- Collège de Gambach, négociation avec la congrégation des Sœurs Ursulines en vue d'un achat de la propriété et participation à l'élaboration du message à l'intention du Grand Conseil;
- Bibliothèque cantonale et universitaire, participation au groupe de travail chargé de l'extension de la Bibliothèque cantonale et universitaire sur le site de la centrale;
- Haute Ecole Spécialisée, santé social (HES S2), participation au groupe de travail constitué pour l'étude des besoins en locaux;
- Ecole des métiers, participation au groupe de travail chargé d'étudier la construction de nouveaux bâtiments sur le site de Pérolles et à l'élaboration du message à l'intention du Grand Conseil;
- Hôpital psychiatrique de Marsens et Hôpital cantonal, participation au groupe d'étude pour la rationalisation des buanderies;
- poursuite des études sur la réaffectation des bâtiments de la Commanderie de St-Jean, à Fribourg;
- participation au groupe de travail chargé d'étudier les mesures de sécurité pour les autorités et le personnel de l'Etat;
- participation au groupe de travail pour les études et la construction d'un nouveau bâtiment à l'Hôpital cantonal;
- participation au groupe de travail pour les études et l'agrandissement du Musée du vitrail à Romont.

Dans sa tâche de défense des intérêts de l'Etat dans les constructions, transformations et rénovations d'immeubles confiées à des bureaux privés, il a examiné les plans d'exécution et contrôlé par sondages les métrés et les factures et participé aux commissions de bâtisse ou de chantier des réalisations suivantes:

- Fribourg: Université, planification et travaux pour la construction de trois nouveaux bâtiments (n° 20 Mensa et halle de sport), n° 21 (Sciences économiques et informatiques salles de cours et auditoire), n° 22 (grand auditoire et bibliothèque);
- ECDD, fin des travaux de construction.
- Payerne: Gymnase intercantonal de la Broye, participation au groupe intercantonal institutionnel, et à la commission de construction.

Granges-Paccot: Conservatoire, présidence, membre et secrétariat de la commission de bâtisse, début des travaux de construction et d'agrandissement.

Marsens: Hôpital psychiatrique, rénovation des façades du pavillon clinique; projet de deux sections sécurisées dans le pavillon A; modification de l'entrée de l'administration; expertise du toit du home médicalisé d'Humilimont.

Sugiez: Etablissements pénitentiaires de Bellechasse, rénovation de l'église: participation à la commission de chantier, travaux intérieurs; participation à la commission de chantier pour la rénovation du pavillon; commande d'avant-projets parallèles et mise au point du projet de la centrale de surveillance.

Centre d'instruction de la protection civile, projet d'assainissement des eaux usées.

Le Service des bâtiments a participé régulièrement aux séances de la/du:

- Commission cantonale des biens culturels;
- Commission cantonale de l'énergie;
- Commission cantonale pour la planification et la construction des bâtiments scolaires;
- Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et d'autres commissions y relatives;
- Commission du stade universitaire de St-Léonard (rénovation de l'entrée);
- Sous-commission cantonale du Sport-Toto;
- Conseil de Fondation du Centre suisse de recherches et d'informations sur le vitrail;
- Conseil de Fondation du château de Gruyères et sa commission pour la conservation (études sur l'aménagement de la conciergerie);
- Conseil de Fondation Pro Vallon.

Il a apporté sa contribution aux études ou aux réalisations de constructions pour d'autres collectivités, à savoir:

- Association du Centre professionnel, étude pour les constructions des Ecoles professionnelles sur le site des Remparts, à Fribourg;
- ECAB, construction d'un nouveau centre à Granges-Paccot;
- Fondation Les Buissonnets à Fribourg, construction du Homato;
- Foyer St-Etienne à Fribourg, construction de nouveaux bâtiments.

Enfin, il a rédigé des préavis techniques pour des demandes de subventions concernant des travaux de transformation ou d'aménagement d'immeubles à caractère médical ou social.

Le Service des bâtiments a expertisé les projets des constructions scolaires et des constructions sportives pour le Sport-Toto, selon les demandes de la Direction de l'instruction publique.

Activités diverses

Le Service des bâtiments a participé:

- aux réunions d'organismes professionnels ou culturels;
- aux réunions relatives à la mise à jour du guide romand sur les marchés publics;
- à la rédaction française des fiches pour les constructions écologiques dans le cadre de la collaboration intercantonale.

Il a régulièrement dispensé des conseils aux maîtres d'ouvrage, aux mandataires ainsi qu'aux associations professionnelles concernant la nouvelle législation sur les marchés publics.

II. Personnel

Pour 2004, le personnel technique et administratif était de 18,64 équivalents plein temps, les concierges et les artisans étaient au nombre de 21,11 équivalents plein temps, les dames de nettoyage représentaient 48,29 équivalents plein temps.

Plusieurs collaborateurs ont suivi des cours de formation permanente, notamment dans le secteur du développement durable et l'évolution des normes professionnelles.

III. Travaux d'entretien et de rénovation

Dans sa tâche d'entretien et de rénovation des constructions et des installations des bâtiments de l'Etat, la section technique du service a conduit et dirigé les travaux utiles aux bâtiments suivants:

1. Pour la Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles:

- le Collège de Gambach, construction d'une régie dans l'aula, installation de nouvelles armoires pour les produits de la section chimie;
- la Bibliothèque cantonale et universitaire, réfection des toitures (suite), déplacement et réaménagement de la médiathèque, révision générale des installations de chauffage et changement de la régulation, installation d'un nouveau portique et contrôle des sorties, divers travaux de rafraîchissement de bureaux;
- le Collège du Sud, travaux d'entretien divers, rénovation de salles;
- le Collège St-Michel, rénovation du rez-de-chaussée du gymnase et modernisation des équipements d'enseignement de cinq salles de classe, restauration de la chapelle mortuaire St-Pierre Canisius (suite et fin); éclairage de la nef de l'église, expertise statique des dalles du

centre sportif, isolation des murs façades et rafraîchissement des locaux des engins des salles de sport ainsi que révision et remplacement d'une partie du matériel de sport;

- les Domaines du Collège St-Michel, transformation du rez-de-chaussée de l'habitation du domaine des Molettes à Vaulruz et aménagement d'une cuisine, réfection du réseau d'eau potable sur l'alpage Tissinivaz;
- la Haute école pédagogique 1, installations de détection feu (suite), installation du nouvel auditoire et de deux grandes salles de séminaire, aménagement du Centre fribourgeois de documentation pédagogique au rez-de-chaussée (1^{re} phase);
- la Haute école pédagogique 2, entretien courant + installation de stores d'obscurcissement dans deux salles, réhabilitation des anciens locaux sanitaires aux 4^e et 5^e étages;
- l'Université, transformation de divers locaux (bureaux et laboratoires) pour la Faculté des sciences (zoologie, physique, biochimie et physiologie) et travaux d'entretien courant;
- le Musée d'histoire naturelle, réaménagement total de la petite salle d'exposition temporaire, installation d'un nouveau panneau porte-affiches à l'extérieur du bâtiment, remplacement du tableau électrique au 2^e étage, nouveaux aménagements dans les salles d'expositions permanentes («vitrine requins» et bornes interactives complémentaires dans la salle de la faune locale);
- le Musée d'art et d'histoire, assainissement de l'éclairage de l'exposition permanente, création des galeries aux vitraux sur deux niveaux et réfection de la salle d'exposition Ratzé.

2. Pour la Direction de la justice, de la police et des affaires militaires:

- l'Arsenal, assainissement du local de l'armurerie, création d'une clôture le long du quai en bordure de l'ancienne voie ferrée;
- la Caserne de la Poya, assainissement des marquises devant le garage (1^{re} étape), assainissement de la distribution de la chaufferie principale, création de l'appartement de contractuels (maison du casernier);
- le Camp militaire du Lac-Noir, assainissement de la maison du concierge: fenêtres, isolation toiture et couverture, isolation périphérique, divers assainissements de canalisations;
- la Prison centrale, assainissement de la chaufferie principale, installation d'interphones (2^e étape) et de caméras.

3. Pour la Direction de l'intérieur et de l'agriculture:

- le domaine des Faverges, rénovation de la maison de Bellevue suite à l'arrivée du nouveau vigneron, aménagement de locaux dans la maison principale pour le laboratoire d'œnologie.

4. Pour la Direction de l'économie, des transports et de l'énergie:

- l'Ecole des métiers, entretien courant;
- l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, installation de quatre portes palières coulissantes, mise en route du système d'extinction et climatisation de la salle informatique (1^{re} phase), réaménagement du hall d'entrée de l'administration, mise en route du renouvellement du système de contrôle d'accès (1^{re} phase); bâtiment E1, modification des luminaires, installation d'une nouvelle chapelle dans le laboratoire de chimie, modification dans l'installation de déchetterie.

5. Pour la Direction de la santé publique et des affaires sociales:

- le Laboratoire cantonal, entretien courant + étude pour travaux d'assainissement du bâtiment.

6. Pour la Direction des finances:

- le Service de l'informatique et des télécommunications, suite du réaménagement de l'entrée et mesures de sécurité, renouvellement des installations de contrôle d'accès.

7. Pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions:

- les dépôts de Tour Rouge et du Stadtberg, entretien courant.

8. Pour l'administration centrale:

à Fribourg:

- rue des Chanoines 17, 19 et 21, entretien courant, aménagement de bureaux + salle de conférence pour la Chancellerie d'Etat et aménagement de divers bureaux pour le Service des constructions et de l'aménagement, transformation et aménagement de locaux d'archives au sous-sol (compactus);
- Grenette, mise en place de mesures pour conformité aux directives de LAVI, pour l'Office des juges d'instruction;
- rue Joseph-Piller 11-13, aménagement de locaux provisoires pour le Service du personnel;
- étude du poste de police de la ville de Fribourg, les Pilettes;

dans les districts:

- le château préfectoral de Morat, transformation de la salle de conférence, mise en place d'un nouvel éclairage et d'une protection incendie des locaux de Préfecture;
- le château préfectoral de Châtel-St-Denis, transformation de la Préfecture dans le cadre du réaménagement du château;
- le château préfectoral d'Estavayer-le-Lac, installation des bureaux de l'Etat civil de la Broye, étude de faisabi-

lité pour la réorganisation et l'optimisation de l'utilisation du château;

- le poste de police de Bulle, création d'une partie surveillance (local audition + garde à vue) indépendante du poste.

9. Pour les églises, chapelles et monuments historiques:

- l'Hôtel cantonal, rafraîchissement des murs du 1^{er} étage «Pas Perdus» et divers assainissements;
- le Belluard, suite de la réfection de la toiture et réparation, mise à jour des installations électriques, mises à disposition d'une nouvelle cabine WC;
- les Tours et Remparts, étude exhaustive de l'état général des tours et remparts, réparations diverses et entretien courant;
- Eglise St-Maurice, réfection de l'horloge.

10. Télégestion

Toutes les consommations d'énergie des bâtiments de l'administration centrale peuvent être contrôlées en permanence, ainsi que le calcul des bilans énergétiques.

IV. Exploitation courante

Le service administratif est composé d'une section gérance et d'une section opérations immobilières. Les tâches d'exploitation courante assurées par la section gérance du service se sont déroulées dans les différents secteurs suivants:

1. Entretien courant

Le budget mobilier de l'ensemble des services de l'Etat et des établissements a été ventilé dans les différents centres de charge. Pour cette raison, le Service des bâtiments a contrôlé et commandé le mobilier des services mais non pas des établissements. Le montant alloué à la dépense globale des services a été de 1 096 857 francs (non compris le montant alloué à l'Université de Fribourg, aux Etablissements de Bellechasse, à l'Arsenal cantonal, aux Casernes, au Camp du Lac-Noir, aux Etablissements de Marsens, à l'Hôpital cantonal). Par ailleurs, 668 primes ECAB et 591 abonnements d'entretien ont été contrôlés et corrigés si nécessaire.

Les interventions des artisans se sont chiffrées à 1489, réparties comme suit:

- | | |
|----------------------------|--------------------|
| – peintres | 100 chantiers |
| – menuisiers | 727 interventions |
| – électriciens | 391 interventions |
| – installateurs sanitaires | 115 interventions. |

2. Location (PPE)

La section gérance a représenté l'Etat de Fribourg dans les assemblées des propriétés par étages suivantes:

- Givisiez, route André-Piller 21;
- Wünnewil-Flamatt, Bernstrasse 21;

- Charmey, la Soldanelle;
- Schmitten, Wirtshausmatte.

3. Location (bailleur)

Le loyer des différents appartements de fonction est ventilé dans les services concernés. La location des places de parc intérieures et extérieures a entraîné une recette de 737 786 francs et 269 mutations ont été effectuées. De plus, depuis fin 2002 l'entreprise Securitas a été mandatée pour effectuer le contrôle des différents parkings. En 2004, plus de 870 rapports de dénonciation ont été trans-

mis à la Préfecture de la Sarine. Le Service des bâtiments a pour sa part établi et transmis 250 rapports de dénonciation.

La tour du Belluard fait toujours l'objet de sollicitations régulières pour des manifestations publiques.

4. Chauffage

1 644 000 litres ont été commandés auprès de 4 fournisseurs et livrés à 82 reprises dans 54 bâtiments.

Il existe, en outre, 29 immeubles chauffés au gaz:

	2001	2002	2003	2004
Tarif interruptible (14 immeubles)	7 039 904	7 260 289	7 615 123	7 620 921
Tarif non interruptible (8 immeubles)	2 534 106	2 460 900	3 274 890	3 047 210
Chauffage à distance (Placad) (7 immeubles)	12 159 342	10 888 839	12 423 864	12 494 139
Total	21 733 352	20 610 028	23 313 877	23 162 270

5. Maintenance

La gérance technique assurée par le secteur de maintenance comprend 23 concierges et 209 dames de nettoyage (226 postes) qui contribuent au nettoyage des locaux administratifs et scolaires, non compris l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg et le Service public de l'emploi (ORP + Book Trading).

Pour le fonctionnement de l'ensemble des services, notamment l'approvisionnement en produits de nettoyage, 343 commandes ont été passées.

Les contrats de travail et les décomptes de salaire mensuels de ce personnel ont été préparés par la section gérance.

6. Assurances

La section gérance assure la mise à jour des inventaires des services ainsi que la gestion des sinistres. En assurances «choses», l'Etat est assuré pour les risques incendie immobilier (ECAB), incendie mobilier, dégâts d'eau mobilier, dégâts d'eau immeubles, vol avec effraction et assurances ordinateurs. 19 sinistres ont été traités (non compris l'Université depuis 2003).

7. Opérations immobilières

La section opérations immobilières a effectué les tâches suivantes:

- déménagement et installation de deux unités du Service de l'informatique et des télécommunications dans des locaux sis à la route Mont-Carmel 1, à Givisiez;

- établissement et conclusion d'un contrat de bail à loyer permettant l'installation du bureau des Inspecteurs scolaires région Sud du canton, Grand-Rue 15, à Romont;
- établissement et conclusion d'un contrat de bail à loyer permettant l'installation du bureau des Inspecteurs scolaires région Nord du canton, Route Neuve 9, à Fribourg;
- établissement et conclusion d'un contrat de bail à loyer permettant l'installation du bureau de la médiation, rue Zaehringen 1, à Fribourg;
- extension du Ministère public, rue Zaehringen 1, à Fribourg;
- établissement et conclusion d'un contrat de bail à loyer permettant l'extension du 2^e arrondissement forestier, Kurschürliweg 4, Plaffeien;
- établissement et conclusion d'un contrat de bail à loyer permettant la mise en location d'un appartement, Gros Plan 12, à Charmey;
- établissement et conclusion d'un contrat de bail à loyer permettant la mise en location d'un appartement, Mariahilfstrasse 2, à Tafers;
- établissement et conclusion de différents contrats de bail à loyer permettant l'installation d'antennes de communication mobile à Fribourg, Morat, Granges-Paccot, Givisiez et Saint-Saphorin;
- établissement et conclusion d'un contrat de bail à loyer permettant la mise à disposition d'une surface de 430 m² (parking), à Estavayer-le-Lac;

- établissement et conclusion d'un contrat constitutif d'un droit de superficie permettant à la Société Fribourgeoise de Recyclage SA (SFR) de bénéficier d'une parcelle de terrain d'une surface de 283 m² à Châtillon – Hauterive;
- vente de l'article 198 du registre foncier de Cressier (Chapelle St-Urbain) à la Paroisse de Cressier;
- acquisition d'une parcelle de terrain, article 7502 du registre foncier de Fribourg, d'une surface de 182 m², sis à la route de la Fonderie, à Fribourg;
- préparation du dossier de mise en location de l'ancien poste de gendarmerie à Châtonnaye;
- participation au groupe de travail en charge du dossier concernant l'exploitation et la gestion des restaurants et mensas de l'Etat, établissement d'un projet de contrat de bail à loyer;
- étude de différents sites en vue de l'acquisition de biens immobiliers permettant l'installation de services de l'Etat à Fribourg, Granges-Paccot et Bulle;
- étude de dossiers permettant la location de surfaces administratives dans les différents chefs-lieux de districts;
- étude et modification de baux à loyer pour le compte de la section gérance du Service des bâtiments;
- conclusion de contrat de bail à loyer pour places de parc à Fribourg et environs;
- étude de sites en vue de l'installation du Service de pédopsychiatrie à Fribourg;
- étude permettant la restructuration et l'implantation des justices de paix en 8, 9 ou 10 cercles;
- établissement et conclusion d'un contrat de bail à loyer permettant l'installation de personnes rattachées à la Haute école de gestion de Fribourg, à la rue Jacques Gachoud 3, à Fribourg;
- établissement et conclusion d'un contrat de bail à loyer permettant l'installation de deux salles de classe de l'Ecole des métiers de Fribourg, à la route Wilhelm-Kaiser 3, à Fribourg;
- La section opérations immobilières a également collaboré en tant que conseiller auprès des différentes directions.

V. Dépenses pour les travaux

Les dépenses pour les travaux se répartissent comme suit:

	Fr. *	Fr. **
Entretien des bâtiments	3 907 496	5 046 589
Entretien et réparations des églises, chapelles et monuments historiques	1 334 985	79 997
Constructions, agrandissements, aménagements et travaux extraordinaires, achats d'immeubles	1 500 000	41 582 442

* à charge des comptes du Service des bâtiments
 ** à charge des comptes de l'ensemble des autres Directions, gérés par le Service des bâtiments, excepté les établissements

Service de l'environnement

I. Généralités

1. Relations extérieures

Le service participe activement aux travaux des commissions, associations et groupes de travail suivants:

a) au niveau national

- Conférence suisse des chefs de service et offices cantonaux de protection de l'environnement (CCE);
- Association suisse des professionnels de l'épuration des eaux (VSA);
- Association des chimistes et limnologues cantonaux pour la protection des eaux dont il est membre du comité (Cercl'eau);
- Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air (Cercl'Air) au sein de laquelle il assure la coordination des activités dans le domaine des émissions et collabore dans des groupes de travail;
- groupement des responsables cantonaux de la lutte contre le bruit (Cercle Bruit);
- Association suisse des responsables cantonaux des questions géologiques et hydrogéologiques;
- Société suisse d'hydrogéologie;
- groupe de contact de l'office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEF) pour l'application de l'ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM);
- groupe intercantonal pour l'exécution de l'OPAM dans le domaine de la sécurité biologique (ERFA BIO);
- Conférence intercantonale relative à l'ordonnance sur le mouvement des déchets spéciaux;
- groupe de coordination «cadastre des sites pollués» de l'OFEF;
- groupes d'évaluation et de réflexion de l'OFEF pour améliorer les études d'impact sur l'environnement (EIE);
- groupe de travail Netzwerk Umwelt Daten (NUD) mis sur pied par l'OFEF et la CCE pour lequel le canton a été désigné comme canton pilote;

b) au niveau intercantional

- Conférence romande des responsables de l'environnement et de la protection des eaux (CREPE);
- Commission intercantonale pour le traitement des déchets (CIRTD);
- Conseil d'administration du Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux SA (CRIDEC) à Eclépens;
- Association romande pour la protection des eaux et de l'air (ARPEA) au sein de laquelle il collabore à l'élaboration de cours de formation;

- groupe des responsables de la protection des eaux souterraines des cantons romands et du canton de Berne;
- groupe des responsables pour les études d'impact sur l'environnement (EIE) de la Suisse occidentale et du Tessin (grEIE), dont il assume la présidence;
- groupe intercantional romand et tessinois pour l'information en matière environnementale (Info-Environnement);
- groupe intercantional Berne – Neuchâtel – Fribourg (BENEFRI) pour le contrôle des lacs du Mittelland (Neuchâtel, Bienne et Morat);
- Deutschschweizer Sachbearbeitertagungen für Industrie und Gewerbe;
- groupe romand d'assainissement industriel (GRAIN);
- groupe latin d'assainissement des sites pollués (GLASP);
- groupement romand des laboratoires de protection de l'environnement (LAB'Eaux);
- groupe «méthodologie» de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL);
- groupe de coordination du projet EXPO 02, dont il assume la présidence du groupe «Umweltmonitoring», chargé de la réhabilitation des sites de l'exposition;

c) au niveau cantonal

- Commission cantonale pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage dont il assure le secrétariat;
- Club de l'environnement du Grand Conseil dont il assure le secrétariat;
- Commission cantonale pour les stands de tir, dont il assume le secrétariat;
- Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire (CCCAT);
- Commission cantonale de la pêche;
- Commission cantonale pour la protection des végétaux;
- Commission cantonale de promotion de la santé et de la prévention;
- Conseil d'administration et comité de pilotage de SAIDEF;
- Conseil d'administration de Kompostieranlage Seeland AG;
- Commission de gestion des déchets de la Conférence cantonale de la construction (CCC);
- Commission permanente du centre de compostage de Châtillon;
- Communauté urbaine des transports de l'agglomération de Fribourg (CUTAF);
- groupe cantonal de coordination sur la protection contre les accidents majeurs (GROPAM) dont il assume la présidence;

- groupe de travail de l'administration relatif au développement durable dont il assume la vice-présidence;
- groupe technique pour l'entretien et le suivi des mesures de compensation de la A1 dont il assume la présidence;
- groupe de travail de l'administration pour l'actualisation du plan sectoriel des exploitations de matériaux (PSEM);
- groupe de travail de l'administration pour le suivi du plan directeur cantonal;
- groupe de travail du plan sectoriel des zones d'activités du Grand Fribourg;
- groupe de travail pour l'amélioration des recettes de l'Etat;
- groupe de coordination interservices pour l'application de la législation sur la protection du sol dont il assume la présidence;
- Conseil du salon Aqua 05.

2. Travaux législatifs

L'avant-projet de la loi cantonale sur les eaux a été remanié en tenant compte des prises de position et des remarques émises par les diverses instances concernées lors de la procédure de consultation. Il est notamment prévu d'y intégrer le domaine de l'eau potable, de sorte à garantir une gestion globale de l'eau. Le Conseil d'Etat devrait transmettre le nouveau projet de loi au Grand Conseil dans le courant 2005.

3. Information

L'information en matière environnementale est une tâche essentielle qui relève aussi bien de la législation fédérale sur la protection des eaux que de celle sur la protection de l'environnement. En 2004, les efforts déployés par le service en matière d'information ont continué à se porter principalement sur l'accompagnement des communes à l'intention desquelles des informations ciblées ont été mises à disposition pour leur permettre de renseigner leurs administrés sur les diverses problématiques d'actualité.

Le service s'est également investi dans la collaboration à des publications et médias s'adressant à un large public. Il a collaboré avec les rédactions de divers bulletins d'information, en particulier «Energie et environnement» et «Forum déchets» dont il soutient la distribution à toutes les communes du canton.

Le service a poursuivi sa collaboration aux travaux du groupe intercantonal «Info-environnement». Le service a participé au développement d'une base de données romande des entreprises actives dans le traitement des déchets. Cette base de données, ainsi que des informations sur le recyclage des déchets, sont accessibles depuis le site internet du service.

En collaboration avec la CCC, le Service a organisé, à l'intention des contremaîtres et des chefs d'équipe, un sémi-

naire sur la gestion des déchets de chantier auquel ont participé près de 170 personnes.

A la demande de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, le service a donné 6 cours sur la sécurité du stockage des hydrocarbures, leur manutention et la protection des eaux. Destinés aux chefs d'engins et de chantier, ils ont été dispensés au centre professionnel cantonal.

Le service a participé activement à l'enseignement donné aux aspirantes et aspirants gendarmes de la promotion 2004. Ses cours portent sur les connaissances pratiques en matière de protection de l'environnement afin de préparer les représentants de l'ordre aux futures interventions auxquelles ils auront à faire face.

Le service dispose d'un site Internet (<http://www.fr.ch/sen>) sur lequel il donne chaque semaine des informations relatives à la qualité de l'air mesurée dans les diverses stations réparties dans le canton. Le site comprend en outre des informations de base pour tous les domaines couverts par le SEN, des brochures téléchargeables en matière d'élimination des déchets, des adresses utiles et le rapport sur l'état de l'environnement en format pdf. Il comprend également une page commune avec le service des autoroutes (SAR) consacrée aux mesures de compensation écologique de la A1. Un autre site Internet (<http://www.les3lacs.ch>), dont la gestion est assurée conjointement par les trois cantons de Berne, Fribourg et Neuchâtel et qui est en liaison directe avec le site du service, diffuse des informations mensuelles sur l'évolution de l'état qualitatif des trois lacs du Mittelland (Bienne, Morat et Neuchâtel).

II. Personnel

Pour 2004, les équivalents plein temps étaient de 33,94.

Le service a remplacé le départ de M. Denis Volery, Chef de service, qui a été remplacé par M. Marc Chardonnens qui a remplacé la même fonction.

III. Protection des eaux

1. Secteur canalisations et épuration des eaux

a) Avancement de l'épuration

Les communes suivantes ont réalisé des travaux d'extension de leur réseau d'égoûts publics: Alterswil, Bulle, Charmey, Crésuz, Dompierre, Fétigny, Grandvillard, Granges, Hauteville, Jaun, Léchelles, Neyruz, Pont-en-Ogoz, Ponthaux, La Roche, St. Antoni.

b) Exécution des ouvrages

En 2004, les subventions cantonales versées ont atteint environ 500 000 francs, ce qui correspond à un coût des travaux avoisinant 2,5 millions de francs.

Ces subventionnements ont nécessité 16 décomptes de subventions répartis sur 2 stations d'épuration (STEP), 5 ouvrages de canalisations, 6 plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) et 3 installations de traitement des

déchets. Les subventions fédérales versées se sont élevées à environ 10 millions de francs.

c) Aménagement des communes

Le service a examiné 106 plans d'aménagement local (PAL), comportant des révisions et des modifications, ainsi que 66 plans d'aménagement de détail (PAD). D'autre part, 81 projets d'ouvrages liés à des équipements publics ou privés ont fait l'objet de préavis. Le service s'est penché sur 40 règlements de canalisations et de taxes afférentes, portant pour la plupart sur l'adoption de règlements en vigueur. L'instauration de taxes couvrant les coûts et conformes au principe de causalité selon l'art. 60a de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) nécessite encore l'adaptation de nombreux règlements communaux.

d) Demandes de permis de construire

Le service a examiné et préavisé 2720 dossiers de permis de construire.

e) Plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) et plans globaux

24 dossiers de PGEE sont en procédure d'examen préalable et 12 dossiers en procédure d'approbation. 8 PGEE globaux regroupant les PGEE d'associations et ceux des communes membres sont en cours d'élaboration.

f) Exploitation des STEP

En 2004, le service a intensifié son assistance aux exploitants des 29 STEP du canton. Il s'agit notamment de leur prodiguer aide et conseil en matière de gestion de leurs installations afin d'assurer le respect des rendements et des normes de rejets conformément aux dispositions de l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux). A cet effet, le service a établi une base de données à leur intention, ainsi qu'un nouveau formulaire de contrôle. En 2004, 14 STEP ont plus particulièrement bénéficié de cet encadrement.

2. Secteur industrie

Dans le secteur des entreprises industrielles et artisanales, le service a examiné et préavisé, sous l'angle des eaux usées et de l'OPAM, 220 dossiers relatifs à des constructions, 39 dossiers relatifs à des assainissements, 39 dossiers de PAL et de PAD, 35 dossiers de PGEE et d'études d'impact sur l'environnement (EIE). Dans ces dossiers sont compris également ceux relatifs à l'examen de projets ISO 14001.

Sous l'angle de l'application de l'OPAM, le service a évalué 7 objets concernant des installations stationnaires. A la fin 2004, environ 80 % des installations stationnaires et environ 80 % des voies de communication ont été entièrement évaluées sous l'angle des rapports succincts ou autres études. Deux rapports de risques ont été établis et évalués en relation avec l'aménagement du territoire. Un objet est toujours en suspens auprès du tribunal administratif. Les travaux d'études et d'assainissement se poursuivent. En collaboration avec l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), le service a approuvé 32 plans d'intervention à l'intention des centres de renfort du canton.

Le cadastre des risques a été mis à jour.

3. Secteur hydrocarbures et liquides polluants

a) Nouvelles installations de réservoirs pour hydrocarbures

Le service a examiné et préavisé 569 dossiers de demande d'autorisation relatifs à 812 citernes.

b) Garages, carrosseries et autres exploitations de la branche automobile

Le service a examiné et préavisé 96 dossiers de demandes d'autorisation de construire et 10 dossiers de transformation d'exploitations de la branche automobile. Sur la base du rapport de conformité exigé par l'office de la circulation et de la navigation, 26 exploitants ont été contraints d'assainir leurs installations afin de répondre aux exigences de la protection de l'environnement. L'ensemble des travaux d'assainissement a nécessité 59 visions locales.

c) Accidents et pollutions par hydrocarbures

Le service a traité 158 dossiers d'accidents occasionnés par des hydrocarbures. L'ensemble de ces dossiers a débouché sur l'établissement de 309 factures, dont 5 ont fait l'objet de recours et 17 de réclamations.

d) Révision des réservoirs

2412 réservoirs ont été révisés et enregistrés. 84 réservoirs ont été mis définitivement hors service pour cause de perforation ou autres défauts. De plus, 70 rappels ont dû être adressés pour mise en conformité de réservoirs. L'ensemble de ces mises en conformité a nécessité 36 visions locales.

e) Appareils de détection de fuites de citernes enterrées

2010 rapports de contrôle d'appareils de détection de fuites ont été traités. 564 lettres de rappel ont été envoyées aux propriétaires pour contrôle de leurs appareils.

f) Registre des réservoirs

Au 31 décembre 2004, le fichier comptait 48 995 réservoirs.

g) Contrôle des entreprises de révision

5 entreprises de révision de citernes ont été contrôlées. L'ensemble de ces contrôles a occasionné 32 visions locales.

h) Réception des installations de citernes

Sur 74 installations qui ont été réceptionnées, 21 ont nécessité une mise en conformité.

i) Gestion du cadastre des réservoirs, fusion des communes et nouvelles mensurations cadastrales

Le service a mis à jour, en y apportant les corrections adéquates, 63 listes générales de citernes par commune. Le nouveau programme de gestion du cadastre a nécessité une

importante mise à jour des données, entraînant de nombreuses modifications.

4. Secteur agriculture

En relation avec la campagne d'assainissement des volumes de stockage des exploitations agricoles du canton, le service a contrôlé le respect des exigences et délais fixés de 80 exploitations agricoles. Quelques dossiers ont été transmis au Service de l'agriculture pour mesures administratives éventuelles.

Sur 269 dossiers traités, nous dénombrons 21 demandes transmises par le Service des améliorations foncières (dans le cadre de demandes de subventions), et 248 dossiers normaux.

Le volume des fosses à purin préavisées cette année est de quelque 11 452 m³, ce qui a nécessité 25 contrôles.

IV. Gestion des eaux

1. Secteur eaux souterraines

a) Cartes des secteurs de protection des eaux au 1: 25 000

Dans le rythme régulier d'adaptation des secteurs de protection des eaux, 1 carte sur les 16 du canton a été mise à jour selon les prescriptions de la nouvelle ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux).

b) Zones de protection des eaux souterraines

Les études et mises à l'enquête des zones de protection autour de captages publics se sont poursuivies. Elles ont abouti à la légalisation de 12 zones de protection des eaux souterraines. Elles concernent les communes de Cheyres (1), Domdidier (1), Jeuss-Gurmels (1), La Brillaz (1), Lurtigen (3), Plaffeien (2), Salvenach (1), St. Antoni (1) et Torny (2).

Sur les 65 communes concernées par la modification des prescriptions légales relatives aux zones S2, 4 nouvelles ont adapté leur règlement de zones, ce qui porte à 32 le nombre de communes en conformité.

c) Aires d'alimentation de captages (secteurs Zu)

En collaboration avec l'IAG, l'office fédéral de l'agriculture (OFAG) et l'OFEFP, le Service a entrepris les études hydrogéologiques de 3 nouveaux bassins d'alimentation sis sur les communes de Misery-Courtion, Salvenach et Wünnewil-Flamatt (ELSWIL). Ces études s'inscrivent dans la stratégie déployée par la Confédération pour la réduction de la teneur en nitrates des eaux souterraines et bénéficient de subventions fédérales. Deux à trois projets seront étudiés en 2005.

L'observation de l'évolution de la qualité de l'eau des bassins d'Avry-sur-Matran, de Courgevax, de Domdidier, de Fétigny, de Lurtigen et de Middel s'est poursuivie à raison d'un contrôle analytique par mois, alors que celle des sites en projet de La Brillaz et Gurmels s'est faite à raison d'un prélèvement bimestriel.

d) Gravières, exploitations de matériaux

2 dossiers de demandes de permis d'exploitation de matériaux sablo-graveleux ou rocheux ont été préavisés.

e) Demandes de permis de construire, autorisations et préavis divers

Environ 1900 dossiers de construction et demandes de permis de construire, 106 PAL, 66 PAD et 24 PGEE, concessions d'eau et autorisations de pompage, ainsi que les dossiers pour 430 installations de sondes géothermiques et pompes à chaleur ont été préavisés sous l'angle de la protection des eaux souterraines.

f) Etudes spéciales

Le projet de réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines, élaboré en collaboration avec l'OFEFP et opérationnel depuis 2002, s'est poursuivi en incluant notamment des études ciblées sur certains micropolluants spécifiques. Ce projet de portée nationale, appelé NAQUA, implique quatre campagnes de mesures annuelles, portant sur 12 stations réparties dans le canton en fonction de la diversité hydrogéologique des ressources en eau potable. Ces travaux sont subventionnés par la Confédération.

g) Surveillance de l'évolution de la qualité des eaux souterraines

La surveillance et l'observation des eaux souterraines sont des tâches relevant de la compétence du canton. Un concept de réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines à l'échelon régional a été défini pour 49 sites. Il implique deux campagnes de prélèvement par année.

2. Secteur eaux superficielles

Dans le cadre de la collaboration instaurée entre les cantons de Berne, Neuchâtel et Fribourg pour l'étude et l'analyse des lacs du Mittelland, le service a procédé à 12 prélèvements (un par mois) sur le lac de Morat. Il a également participé activement aux campagnes effectuées sur les lacs de Bienne et Neuchâtel. Il a aussi poursuivi le contrôle de l'état qualitatif du lac de la Gruyère et du lac de Schiffenen à raison d'un prélèvement en cours d'année.

L'analyse des affluents du lac de Morat (Arbogne, Broye, Chandon, Petite Glâne) et du lac de Neuchâtel (canal de la Broye), s'est poursuivie à raison de 12 prélèvements dans l'année. Le programme englobe également le contrôle qualitatif des rejets de la STEP de Morat située dans le bassin versant concerné.

Le service a poursuivi ses travaux en vue de l'établissement de l'état écomorphologique des rivières du canton. Il a procédé à 8 campagnes de mesures du bilan pollutif du bassin versant de la Jogne. Sous l'angle des études écomorphologiques proprement dites, il a continué l'étude du bassin versant de la Jogne.

En 2004, le service a entamé une nouvelle campagne d'étude de l'état sanitaire des cours d'eau du canton en appliquant la méthode dite de l'indice biologique global normalisé (IBGN), basée sur l'examen des communautés

de macroinvertébrés. Trois bassins versants ont été étudiés: l'Arbogne, le Chandon et la Sonnaz-Crausa.

Le service a participé aux séances des différents groupes de travail mis sur pied pour assurer une meilleure coordination au sein de l'administration en matière de gestion des eaux. Ils concernent les domaines suivants:

- aménagement et entretien des cours d'eau et des lacs;
- pompes agricoles;
- débits de dotation et entretien des ouvrages hydroélectriques (en collaboration avec les EEF). Dans ce domaine, le service a particulièrement suivi les travaux du chantier de réhabilitation du barrage de la Maigrange. Il a également participé activement à l'étude multicritère d'assainissement du barrage de Montsalvens. A l'image de celle qui a été conduite pour le barrage de Rossens, cette étude est destinée à définir les débits de restitution conformes à la LEaux;
- revitalisation des cours d'eau.

Sous l'angle de la protection des eaux superficielles, le service a examiné et préavisé 77 dossiers relatifs à des PAL, PAD, PGEE, améliorations foncières, exploitations de matériaux, aménagements de ports, pompes d'eau et aménagements ou entretiens de cours d'eau, dont 7 relatifs à des curages, 4 à des travaux de revitalisation, 1 à des remises à ciel ouvert et 1 à des extractions de matériaux, pour lesquels il a également participé aux séances et visions locales correspondantes. Il a également collaboré aux études de revitalisation de cours d'eau conduites par un groupe de travail interservices.

V. Laboratoire et analyses

1. Accréditation ISO 17 025

Dans le cadre de la gestion du système de management de la qualité, le service a procédé à plusieurs séries d'analyses interlaboratoires organisées soit par le groupe «méthodologie» de la CIPEL, soit par le Lab'Eaux suisse ou encore par WEPAL aux Pays-Bas, permettant de couvrir l'ensemble des matrices d'analyses. L'ensemble de ces actions a engendré 658 analyses, qui ont permis de confirmer la qualité des prestations fournies par le laboratoire du service.

2. Stations d'épuration

Conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment l'OEaux et la directive cantonale du 21 juillet 1991 concernant l'équipement et le contrôle d'exploitation des STEP, le service a procédé au contrôle des 29 stations d'épuration en service, communales ou intercommunales. L'ensemble de ces travaux a représenté un total de 2201 analyses.

Le service a effectué l'analyse régulière de la qualité des boues produites par les STEP à raison de quatre prélèvements pour les grandes et moyennes installations et de deux pour les petites, ce qui représente un total de 1870 analyses. Il a poursuivi sa participation au programme d'analyses interlaboratoires MARSEP mis sur pied par la

Station fédérale de recherches en agroécologie et en agriculture (FAL) en vue de la qualification des laboratoires. Cette procédure vaut la reconnaissance officielle du laboratoire du service pour le contrôle des boues d'épuration et du compost, conformément à l'ordonnance fédérale du 9 juin 1986 sur les substances dangereuses pour l'environnement (OSubst).

3. Eaux usées industrielles

Faute de moyens en personnel, le service oriente ses actions dans ce secteur en fonction de certains critères de priorité, dont notamment les réceptions de nouvelles installations. Ainsi le laboratoire a procédé à 148 analyses dans le domaine des industries. De plus, il a poursuivi ses contrôles analytiques complets des eaux usées et des eaux sous-jacentes de la décharge d'En Craux à Châtel-St-Denis, ainsi que l'étude de la qualité des eaux de la nappe souterraine de la décharge de Châtillon à Hauterive. L'ensemble des échantillons prélevés a nécessité 1163 analyses.

4. Eaux superficielles

Le service a procédé à 5049 analyses d'eaux superficielles dans le cadre de la gestion des eaux.

5. Pollutions

Le service a été appelé à intervenir dans 30 cas de pollutions des eaux superficielles. Les auteurs identifiés ont été dénoncés à l'autorité compétente. Ces cas de pollutions ont occasionné 111 analyses.

6. Divers

Le service a sous-traité 900 analyses de terre et 97 analyses d'échantillons de différentes autres provenances.

VI. Protection de l'air

1. Plan des mesures

Le service a mis en consultation interne le projet de révision du plan de mesures; la consultation publique est prévue pour 2005. Il a participé dans le cadre du groupe de coordination des transports à l'élaboration du plan cantonal des transports, ainsi qu'aux travaux de la commission technique qui suit la mise en œuvre du projet général de la CUTAF. Il a collaboré aux réflexions du groupe technique accompagnant les travaux d'aménagement du territoire pour le projet d'agglomération.

Sur le plan intercantonal, le service a participé à de nombreuses séances destinées à coordonner l'activité d'application de la législation entre les cantons.

2. Secteur contrôle des émissions

Au chapitre des émissions des effluents gazeux provenant des chauffages industriels et artisanaux, 25 installations alimentées au bois, 8 installations alimentées à l'huile extralégère et au gaz ainsi qu'un moteur à combustion stationnaire alimentés au gaz de décharge, ont été mesurés.

Les émissions de 3 installations de production industrielle ont également été analysées. Ces contrôles ont entraîné 10 réglages d'installation.

Les maîtres ramoneurs ont procédé au contrôle de 14 700 installations de chauffages domestiques. Dans 187 cas, un délai d'assainissement a dû être fixé. A ce jour, 1054 installations sont sujettes à assainissement.

Le service a traité 201 dossiers de demande de permis de construire, dont 27 à caractère industriel ou artisanal, 55 concernant l'élevage agricole, 41 relatifs à la construction de parkings, 16 liés à l'exploitation de restaurants, 13 ayant trait à la construction de stations-service ou d'ateliers mécaniques, le solde représentant des demandes diverses. Il a également préavisé 31 demandes d'autorisation pour l'installation de nouvelles chaudières (installations contrôlables seulement). De plus, 28 dossiers relatifs à des PAL ou PAD ainsi que plusieurs autres dossiers ont été examinés sous l'angle de la protection de l'air. En outre, le service a enregistré 23 plaintes se rapportant à des problèmes de nuisances olfactives dont certaines sont en cours de traitement. Il s'agit de cas qui n'ont pu être réglés par les autorités communales.

Le service a conseillé les entreprises du canton qui sont concernées par l'ordonnance fédérale sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV). Les bilans pour les composés organiques de 16 entreprises ont été contrôlés et transmis, après adaptation et corrections nécessaires, à la Direction générale des douanes pour remboursement.

3. Secteur surveillance des immissions

Une partie des résultats des mesures de la qualité de l'air effectuées en 2003 a été publiée, comme chaque année, dans l'annuaire statistique du canton de Fribourg «STAT-FR 2004», ainsi que sur le site Internet de l'OFEFP (http://www.umwelt-schweiz.ch/buwal/fr/fachgebiete/fg_luft/luftbelastung/blick_zurueck/immissionsmesswerte_schweiz/index.html). Sur le site Internet du service (www.fr.ch/sen), les valeurs actuelles du dioxyde d'azote sont publiées quotidiennement et celles de l'ozone sont actualisées chaque heure.

Les polluants critiques sont toujours le dioxyde d'azote, l'ozone et les poussières fines. Pour ces substances, les valeurs limites d'immission fixées par l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air sont régulièrement dépassées.

Le service a poursuivi l'exploitation d'une station permanente de mesure des immissions à la route de la Fonderie 2 à Fribourg. Durant l'année, deux laboratoires mobiles ont été engagés de la manière suivante:

- a) Mesure de la charge polluante à la rue de Vevey à Bulle à proximité de la place Nicolas-Glasson.
- b) Mesure de la charge polluante au quartier du Gambach à Fribourg, au bord de l'avenue Louis Weck-Reynold.

Le réseau de capteurs passifs pour la mesure de NO₂ a dû être restreint suite à une réduction du budget 2004. Il s'est étendu en 2004 aux communes suivantes: Bulle (3 endroits dont 1 à l'emplacement de la station de mesure pour des

raisons de comparaison), Cormérod (1 endroit), Fribourg (4, dont 2 aux emplacements des stations de mesures), Granges-Paccot (1), Murten (2), Villars-sur-Glâne (1) et Vuisternens-en-Ogoz (1) pour un total de 13 emplacements de mesures. Des comparaisons des mesures comportant 2 méthodes différentes de capteurs passifs ont été effectuées sur 5 des sites précités.

VII. Protection contre le bruit et le rayonnement non ionisant

1. Protection contre le bruit

En matière de protection contre le bruit, l'activité du service s'est essentiellement concentrée sur l'application du principe de précaution. A cet effet, 136 dossiers de PAL et PAD, 744 demandes de permis de construire, ainsi que 83 dossiers de demandes de patentes ou de prolongation de l'horaire d'ouverture d'établissements publics ont été préavisés.

Le nombre de plaintes en relation avec des nuisances sonores reste élevé: 22 nouveaux dossiers ont été ouverts.

L'activité en matière d'assainissement acoustique des installations existantes non conformes (stands de tir, industries, routes) est fonction des moyens disponibles, sachant que la priorité revient aux tâches liées à la prévention (permis de construire, PAL, PAD). En raison d'un effectif manifestement insuffisant, l'assainissement dans le canton n'a pas pu être réalisé dans le premier délai de 15 ans imposé par la législation fédérale (31 mars 2002). Une partie non négligeable de la population reste ainsi exposée à des nuisances sonores qui dépassent – parfois largement – les normes admissibles. Une évolution favorable de cette situation ne pourra avoir lieu que si des moyens supplémentaires sont affectés à ce secteur. Pour ce qui concerne les routes, une prolongation du délai initial vient d'être accordée par la Confédération. Il n'en demeure pas moins qu'au plan cantonal, on estime aujourd'hui à environ 30 000 le nombre de personnes soumises à des nuisances sonores excessives, générées par le seul trafic routier.

2. Rayonnement non ionisant

L'essentiel de l'activité dans ce secteur est en relation avec les infrastructures destinées à la téléphonie mobile (antennes et stations de base). L'arrivée de nouvelles technologies de communication, ainsi que la nécessité d'adapter les installations existantes à des besoins toujours croissants, font que le nombre de dossiers de demande de permis de construire – nécessaires en particulier pour toute modification d'au moins un des paramètres caractérisant la station de base – est stable, à un niveau élevé. Une centaine de dossiers ont été traités. La proportion de dossiers faisant l'objet d'oppositions est en constante augmentation et représente environ 75 % du total. La sensibilité de la population est elle aussi en augmentation, ce qui se traduit de plus en plus souvent par des plaintes. Au cours de l'année 2004, une dizaine de dossiers ont été traités.

VIII. Coordination et études d'impact

Les travaux du service se sont articulés autour des domaines suivants:

a) Etudes d'impact sur l'environnement

- suivi de l'élaboration des rapports d'impact (participation aux séances de suivi, fournitures de directives, évaluation de rapports intermédiaires, etc.);
- évaluation d'enquêtes préliminaires, de notices et de rapports d'impact sur l'environnement (RIE), y compris coordination avec les instances extérieures au service sur les plans cantonal et fédéral: 11 rapports d'impact (RIE), 12 cahiers des charges (CDC) et 1 notice d'impact. 26 RIE sont en cours d'élaboration;
- participation à des groupes de travail liés à des projets EIE: le GT port de Gletterens, le GT AGY Granges-Paccot, le GT port de Delley-Portalban;
- coordination des suivis de chantier: tunnel CFF de Vauderens, route des Muèses, route Montbovon-La Tine, glaisière de Wallenried, remise en état Expo.02.

b) Protection du sol

- élaboration du concept cantonal de protection des sols, coordination générale, élaboration d'un programme de surveillance des sols urbains et mise en œuvre de la première campagne de mesures; collaboration avec l'Association fribourgeoise des gravières dans le domaine de la remise en culture;
- participation à divers groupes de travail dans le domaine du sol: ROSOL; Erfa-Austausch Fachstellen Bodenschutz; groupe de travail monitoring érosion FR; Groupe d'accompagnement fédéral du Projet «Assainissement des ruissellements concentrés» VD-OFEFP-srva; Fachkommission PROSOL-GELAN.

c) Sécurité biologique

- traitement des demandes de notification ou d'autorisation: le service s'est prononcé sur 5 projets d'utilisation d'organismes en milieu confiné;
- collaboration pour l'établissement de directives techniques concernant la sécurité biologique, harmonisation intercantonale de l'exécution de l'Ordonnance fédérale y relative.

d) Coordination générale

- coordination des projets ISO 14 001 et délivrance d'attestations de conformité;
- examen et synthèse des plans d'aménagement du territoire locaux, des PAD et des permis de construire importants;
- diverses prises de position sur les projets en consultation auprès du service;
- élaboration et webmastering du site internet du SEN;

- préparation et gestion du projet «état de l'environnement 2004»;
- gestion de la base de métadonnées fédérale relative à l'environnement (envirocat).

IX. Gestion des déchets

1. Usine d'incinération des déchets (UIDEF)

D'importants travaux d'entretien de la chaudière de l'usine d'incinération ont eu lieu en octobre 2004, empêchant de brûler les déchets pendant plus de 2 semaines. Cet arrêt du four a eu lieu en plus de la révision annuelle ordinaire. Les quantités de déchets incinérées en 2004 sont donc plus faibles que les autres années (80 000 tonnes à la place de 88 000 tonnes). Etant donné que les apports à l'UIDEF ont été de l'ordre de 84 445 tonnes, une partie des déchets livrés ont été mis en balles. Ceux-ci sont stockés sur la décharge de Châtillon et seront pris ultérieurement pour incinération durant les phases de faibles apports de déchets. Les résultats des mesures en continu des polluants principaux ont révélé un fonctionnement sans problèmes particuliers durant l'année 2004. Une mesure complète des émissions a eu lieu en septembre qui démontre la conformité de l'installation aux normes.

2. Règlements communaux de gestion des déchets

17 communes ont soumis un nouveau règlement à l'approbation de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Comme ces communes appliquaient déjà la perception d'une taxe proportionnelle pour l'élimination des déchets, les pourcentages du nombre de communes ou de la population concernés par la taxe proportionnelle ne sont pas modifiés (98 % des communes et 99 % de la population).

3. Décharges contrôlées bioactives

La décharge contrôlée bioactive de Sorval SA est remplie et la couverture définitive a été aménagée. Les analyses des eaux se poursuivent selon le même programme que lors de l'exploitation.

En cours d'année, le service a procédé à deux contrôles de l'exploitation de la décharge de Châtillon à Hauterive.

4. Décharges pour matériaux inertes (DCMI)

Sur les 8 décharges en activité pour le stockage des matériaux inertes, celle de Villorsonnens arrive en fin d'exploitation. Celle de Montet (Glâne) a été fermée le 20 décembre 2004, le volume autorisé ayant été atteint. Un projet d'extension a été établi par son exploitant et est en phase d'examen préalable auprès des services fribourgeois et vaudois d'aménagement du territoire. La mise à l'enquête publique aura lieu dès la mi-2005.

Cinq ans après l'entrée en service des installations, le groupe de travail ayant participé à la planification DCMI a été réactivé afin d'évaluer les besoins de mise à jour.

Pour le stockage des matériaux d'excavation dans des décharges réservées à cet effet, des contrôles systématiques ont été à nouveau effectués. Ils ont permis de constater le respect général des conditions d'exploitation.

5. Assainissement des décharges et dépôts divers

Une vingtaine de nouveaux dossiers de dépôts sauvages de déchets ont été ouverts. Ils concernent l'assainissement de petites décharges sauvages de déchets organiques avec place à feu ou de dépôts de déchets inertes en bordure de forêt ou de ruisseau.

6. Déchets de chantier

Les inspecteurs de la Commission de gestion des déchets de la conférence cantonale de la construction (CCC) ont poursuivi les contrôles de gestion des déchets sur les chantiers et ont procédé à 595 inspections de chantiers de construction durant l'année.

7. Déchets compostables

Tous les contrôles effectués démontrent la parfaite conformité du produit fini, qui est essentiellement valorisé en agriculture traditionnelle, sous forme de compost semi mûré. Un nouveau système de contrôle des compostières est en phase d'évaluation, sous forme d'une délégation de compétence du canton à l'Association suisse des installations de compostage et de méthanisation (ASIC).

8. Déchets spéciaux

La base de données des mouvements de déchets spéciaux est encore gérée au moyen du logiciel ELISA. Ce programme est utilisé par 8 autres cantons en Suisse. Il sera utilisé jusqu'à la mise en vigueur de la nouvelle ordonnance sur

les mouvements de déchets (OMD), le 1^{er} janvier 2006. Le volume global de déchets spéciaux produits par les remetteurs du canton s'est légèrement accru pour atteindre environ 13 500 tonnes contre 12 600 en 2003.

9. Boues d'épuration

L'usine d'incinération des boues des stations d'épuration (IBS) est en cours de construction sur le site de l'usine d'incinération UIDEF à Hauterive. Les premiers essais d'incinération devraient commencer en octobre 2005.

10. Examen des demandes de permis de construire

484 demandes de permis de construire émanant de l'artisanat, de l'industrie et des communes ont été examinées au niveau de la gestion des déchets. Dans ce nombre, sont également incluses les demandes de démolition, de remblai et d'autorisation d'aménager ou d'exploiter des décharges.

33 révisions de PAL, PAD, dossiers de plans de quartiers et EIE ont également été préavisées sous l'angle de la gestion des déchets.

11. Assainissement des sites pollués

L'élaboration du cadastre des sites pollués arrive en phase finale. Les travaux effectués en 2004 ont essentiellement porté sur l'évaluation préliminaire d'environ 1500 aires d'exploitation.

Une trentaine de demandes d'information sur la situation spécifique de parcelles ont été traitées.

En l'absence d'un cadastre des sites pollués, le service a dû demander des investigations ou interventions dans une vingtaine de cas où les circonstances l'exigeaient.

Service des autoroutes

I. Généralités

L'année 2004 a été marquée par une activité très soutenue du Service des autoroutes (SAR), due principalement à la poursuite et à l'achèvement, dans les délais, du 1^{er} chantier d'entretien en suisse romande planifié et réalisé selon le concept UPlaNS (Unterhaltsplanung der Nationalstrassen) préconisé par la Confédération, entre Ottisberg (Düdingen) et la frontière Fribourg/Berne sur l'A12.

Le crédit annuel pour la construction et l'aménagement s'est élevé à 12 mio de francs, dont une grande partie a concerné les travaux de finition de l'A1, l'autre parti, allant aux travaux d'aménagement sur l'A12. Le montant du crédit d'entretien, de 64,4 mio de francs, a été absorbé principalement par les travaux sur l'A12 et pour partie, par les études relatives aux futurs projets UPlaNS sur les deux routes nationales (2005 – 2010) en cours.

Les opérations de suivi des équipements électromécaniques sur l'autoroute A1 et les derniers travaux de génie civil et de plantations le long du tracé se sont poursuivis. Les travaux de remise en état des routes, chemins d'amélioration foncière et la réalisation des dernières mesures de compensation écologique sont terminés.

Sur le contournement autoroutier de Morat, entre Greng et Löwenberg, diverses études et travaux de renouvellement ont été réalisés au cours de l'année écoulée. Le suivi des équipements électromécaniques s'est poursuivi, ainsi que le renouvellement de certains d'entre eux. D'autre part, le projet d'évacuation des eaux de la galerie de sondage, située sous le tunnel «Les Vignes», est maintenant prêt pour la réalisation prévue au printemps 2005.

Dans le cadre de la planification de l'entretien des routes nationales (UPlaNS) et conformément aux directives de l'Office fédéral des routes (OFROU), le projet d'intervention du tronçon d'entretien intercantonal sur l'A12, situé entre Vevey (La Veyre) – Châtel-St-Denis – Semsales a été approuvé par les instances fédérales. La réalisation de ce tronçon s'étendra sur les années 2006 et 2007 et les travaux préliminaires en 2005. Les études des projets UPlaNS entre Löwenberg et Gurbrü sur l'A1 et Semsales-Riaz sur l'A12 sont en cours.

Les relations très suivies avec l'OFROU, les communes et les remaniements parcellaires se sont poursuivies dans le cadre des projets et travaux précités. Sur l'A1, le remaniement de Domdidier a été dissout en automne 2004.

La continuité de la politique d'information s'est traduite, entre autre, par la mise à jour régulière du site INTERNET du SAR, par les conférences données par des collaborateurs, ainsi que et par leur participation à des séances d'information.

Enfin, en juin dernier, le SAR a passé avec succès l'audit de contrôle de son système de management de la qualité, (SMQ) selon la norme ISO 9001-2000.

II. Personnel

Pour 2004, les équivalents plein temps étaient de 26,1.

La restructuration du SAR commencée en 1999 s'est poursuivie. Ainsi, de 62 postes de travail en 1998, l'effectif du personnel est passé à 26,1 (équivalent plein-temps) pour l'année 2004, dont 2 à temps partiel, y compris 2 apprentis.

III. Staff

1. Amélioration continue

- préparation de l'audit de contrôle;
- suivi et adaptation des documents SMQ;
- audit interne et audit avec les entreprises du tronçon UPlaNS P3 sur l'A12.

IV. Ressources

1. Acquisition d'immeubles

A1

- cession, dans le cadre du remaniement parcellaire de Châtillon-Font-Lully, de 15 723 m² pour la somme de 54 214 francs sur le territoire de la commune de Font;
- vente de douze parcelles, après appel d'offres public, d'une surface totale de 285 802 m², comprenant quatre bâtiments, dont celui ayant servi de pavillon d'information pour la A1, pour une somme globale de 1 663 416 francs sur les territoires des communes de Murist, Seiry, Châtillon, Lully et Font;
- cession au Service des ponts et chaussées d'une parcelle de 26 440 m², comprenant un rural, pour la somme de 185 000 francs sur le territoire de la commune de Morat;
- procédure d'expropriation en cours dans le cadre de l'évacuation gravitaire des eaux de drainage de la galerie de sondage au portail ouest du tunnel «Les Vignes», commune de Courgevoux.

A12

- aucune acquisition n'a eu lieu;
- poursuite des négociations avec les propriétaires dans le cadre des installations de chantier et travaux du projet UPlaNS P3 et pour l'acquisition d'une petite surface de terrain nécessaire au déplacement d'un chemin d'améliorations foncières, suite à l'assainissement du passage supérieur sur l'autoroute de la route communale Friseneit-Uttiwil;
- début des négociations avec les propriétaires dans le cadre des installations de chantier et travaux du projet UPlaNS P12, entre Châtel-St-Denis et Semsales;
- procédures d'expropriation en cours dans la région de Prayoud en vue de l'acquisition du terrain nécessaire d'une voie de rebroussement pour les besoins de l'ex-

- exploitation et pour l'élargissement du pont autoroutier sur la Veveysse de Châtel;
- 2. Indemnités de prise de possession anticipée et dommages pendant les travaux**
- La somme totale des indemnités versées aux agriculteurs qui ont subi des pertes de gain s'est élevée à 102 188 francs.
- 3. Remaniements parcellaires**
- A1*
- Cheyres – Yvonand (VD)
- les travaux de mensuration sont en cours d'exécution.
- Murist et environs
- les travaux de mensuration sont terminés; dissolution en 2005.
- Bollion – Châbles – Seiry
- syndicat autoroutier obligatoire;
 - le cadastre transitoire est en cours;
 - les travaux de mensuration sont en cours.
- Châtillon – Font – Lully
- les travaux de mensuration sont en cours.
- Frasses et environs
- syndicat autoroutier obligatoire;
 - le cadastre transitoire est en cours;
 - les travaux de mensuration sont en cours.
- Cugy – Bussy
- le cadastre transitoire est en cours;
 - les travaux de mensuration sont en cours.
- Domdidier et environs
- a été dissout en automne 2004.
- Rueyres-les-Prés (sous-périmètre A1)
- dissolution en 2005.
- Missy (VD) – Vallon (FR)
- extension du périmètre sur Vallon (secteur de l'ancien tracé de l'A1) ordonné par arrêté du Conseil d'Etat;
 - les travaux collectifs sont en cours.
- Courgevaux
- syndicat volontaire constitué;
- les travaux de mensuration sont déposés au Registre foncier (en attente);
 - dissolution en 2005.
- Morat – Altavilla*
- syndicat volontaire constitué;
 - les travaux de mensuration sont en cours.
- A12*
- Farvagny – Grenilles – Posat
- syndicat volontaire décidé par l'assemblée constitutive (en attente).
- Grandvillard – Estavannens
- les travaux collectifs sont en cours.
- 4. Nuisances**
- poursuivi l'étude du programme partiel d'assainissement sur l'A12 du secteur «Luxit» et du hameau de Prayoud sur le territoire de la commune de Châtel-Saint-Denis;
 - finalisé l'étude du programme partiel d'assainissement de la région de Chamblieux sur le territoire des communes de Fribourg, Givisiez et Granges-Paccot, sur l'A12 et transmission du dossier à l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage pour examen de sa conformité avec l'Ordonnance sur la protection contre le bruit;
 - début d'une étude de bruit du secteur de l'A12 situé entre la jonction de Fribourg Nord et la passage supérieur de la route communale de Chavully sur le territoire de la commune de Granges-Paccot;
 - préparation des documents et des métadonnées pour l'archivage électronique des préavis et de l'informatique de l'année 2002;
 - participation à la mise en place d'un nouveau concept pour la gestion du cadastre de bruit;
 - étude et établissement de préavis relatifs à 84 demandes de permis de construire, ainsi que de 26 examens préalables et finals de plans de quartiers, révisions de plans d'aménagement locaux et divers;
 - exploitation des résultats des comptages automatiques de trafic de l'A1 et de l'A12 et mise à disposition des résultats pour le public sur le site INTERNET du SAR (www.sar-fr.ch).
- 5. Gestion électronique des données (GEDARC)**
- En accord avec l'OFROU, le projet pilote GEDARC est en cours. A fin 2004, 98 % des plans et 50 % des documents ont été archivés électroniquement.

6. Utilisation des crédits

a) Dépenses nettes pour la construction des RN			
	A1 en francs	A12 en francs	
Etudes, direction des travaux	2 913 396.65	573 572.15	
Terrains et remaniements	1 268 876.60	127 921.55	
Exécution des travaux	3 777 868.05	3 318 501.65	
Total des crédits utilisés	7 960 141.60	4 019 995.35	11 980 136.95
./. Recettes n'entrant pas en ligne de compte pour l'utilisation des crédits	1 478 565.40	10 704.35	1 489 269.75
Total des dépenses nettes			10 490 867.20
b) Total des dépenses brutes pour l'entretien lourd des RN:			64 315 333.70
c) Crédit d'engagement cantonal du 26 juin 2001			
Solde au 1 ^{er} janvier 2004:			7 796 440.70
Utilisation en 2004:			1 050 714.55
Solde disponible au 1 ^{er} janvier 2005:			6 745 726.15

V. Elaboration – aménagement, entretien, renouvellement (UPlANS)

1. Pavement Management System (PMS)

AI Construction et aménagement

Section Cheyres – Cugy

- mesures topographiques de surveillance de deux ouvrages d'art effectuées;
- les inscriptions de servitudes au registre foncier pour les passages de canalisations autoroutières, selon tracé fixe et définitif, sont en cours;
- surveillance hydrogéologique des captages et sources sur la section;
- surveillance hydrogéologique sur le tunnel d'Arrissoles;
- surveillance des eaux souterraines sur le site contaminé de la Faye;
- surveillance des eaux du site de la carrière des Saux.

Section Greng – Gurbrü

- inventaire des mesures de compensation écologiques (MCE) à gérer par le groupe technique interservices est établi;
- l'étude pour l'aménagement d'un dessableur sur les ruisseaux du Dy et du Moulin est en cours;
- établissement de l'appel d'offres pour la remise en état de la route de chantier au lieu-dit «Länggasse», ainsi que des compléments des digues le long de l'autoroute;
- mesures topographiques de surveillance de neuf ouvrages d'art;

- les inscriptions de servitudes au registre foncier pour les passages de canalisations autoroutières, selon tracé fixe et définitif, sont en cours;
- les restitutions photogrammétriques ont été effectuées.

Finitions

AI

Section Cheyres – Cugy et «enclave» de Domdidier

Les travaux suivants sont terminés:

- travaux de réfection de la route communale (Rc) La Vounaise – Montborget;
- aménagement de la mesure de compensation écologique (MCE) de la colline du Péchau;
- aménagement (MCE) de l'espace entre la forêt des Mâts et du Chèvrefu;
- aménagements (MCE) naturels sur la colline du bois de la Faye;
- aménagement de la décharge de l'Arignon et rampe B, plantations du talus du mur paraphone du viaduc de Lully;
- travaux de drainages complémentaires;
- entretien des plantations paysagères de l'AR km 107 540 à km 117 120;
- divers travaux d'adaptation et de sécurité.

Les travaux suivants sont en cours:

- aménagement de la mesure de compensation écologique (MCE) du ruisseau de Chèvrefu et de Pra des Vernes;

- compléments d'installations aux cabines de commande des barrières motorisées;
- suivi des garanties d'ouvrages;
- entretien (MCE) des plantations de la traversée de Chèvrefu – Bois des Râpes;
- entretien (MCE) de la zone humide de Pra Bosset;
- entretien du reboisement sur la tranchée de Sévaz, sur les décharges «Fin de la Râpe» et de l'Arignon;
- entretien du reboisement sous le viaduc de Lully et au restoroute «Rose de la Broye»;
- entretien (MCE) de la prairie humide et passage à faune du Carronet;
- entretien (MCE) de la carrière des Saux;
- entretien (MCE) de la tranchée couverte de Sévaz et de la décharge «Fin de la Râpe»;
- entretien (MCE) de la forêt de Chèvrefu et du Bois des Râpes y c. le passage inférieur (PI) des Râpes;
- entretien (MCE) de la colline du Péchau;
- entretien (MCE) de l'espace entre la forêt des Mâts et du Chèvrefu;
- entretien (MCE) naturels sur la colline du Bois de la Faye;
- entretien de la décharge de l'Arignon et rampe B, plantations du talus du mur paraphone du viaduc de Lully;
- archéologie: analyses d'échantillons et élaboration des rapports préliminaires;
- à reprendre par le groupe technique (GT), (MCE) du passage supérieur du Chèvrefu;
- à reprendre par le GT, (MCE) du couloir de l'Arignon et du passage à faune du Tembley;
- à reprendre par le GT, (MCE) de la haie de Domdidier et de la zone sous le pont de la Broye;
- La mesure 12 (M12) sera réalisée sur le territoire de la commune de Dompierre en 2005.

Section Greng – Gurbrü

Les travaux suivants sont terminés:

- aménagement prise d'eau «Feuchtwiese» zone humide de Mühlebach;
- clôture à Im Loch et plantations complémentaires de Mühlebach;
- mise hors service de la conduite d'eau potable provisoire de la liaison Greng – Courgevau;
- divers travaux d'adaptation et de sécurité.

Les travaux suivants sont en cours:

- aménagement d'un passage sur le ruisseau de Chantemerle;
- compléments d'installations aux cabines de commande des barrières motorisées;

- suivi des garanties d'ouvrages;
- entretien du ruisseau Chantemerle et des plantations situées sur le toit de la galerie;
- entretien des plantations forestières de Mühlebach;
- entretien des plantations de la rampe de service de la Parralle;
- entretien (MCE) du biotope du Löwenberg;
- entretien (MCE) du biotope humide de Mühlebach;
- entretien (MCE) des plantations du ruisseau du Dy et du dessableur;
- reprise de la mesure de compensation écologique (MCE) des plantations de la RC Morat – Düdingen par le groupe technique (GT);
- reprise de la MCE de l'étang de Courgevau par le GT;
- reprise de la MCE des plantations du ruisseau du Moulin et du Mur Evergreen sur l'autoroute par le GT;
- archéologie: élaboration des rapports préliminaires.

A12 Construction et aménagement

Section Châtel-St-Denis – Vaulruz

- analyse du fonctionnement du carrefour à l'intersection de la route d'accès à la jonction de Châtel-St-Denis, avec la route de Montreux, en relation avec les accidents enregistrés ces cinq dernières années (carrefour d'En Craux);
- mesures topographiques de surveillance de six ouvrages d'art;
- les inscriptions de servitudes au registre foncier pour les passages de canalisations autoroutières, selon tracé fixe et définitif, sont en cours.

Section Vaulruz – Bulle

- en relation avec la H189 et en coordination avec le Service des ponts et chaussées (SPC), étude de l'accrochage nord de «La Sionge» à la route d'accès à la jonction de Bulle et de la modification de la jonction de Riaz;
- approbation par l'Office fédéral des routes (OFROU) du projet de détail pour l'aménagement du giratoire de l'accrochage nord «La Sionge»;
- mise en appel d'offres public de l'aménagement du giratoire de l'accrochage nord «La Sionge»;
- mesures topographiques de surveillance de cinq ouvrages d'art;
- les inscriptions de servitudes au registre foncier pour les passages de canalisations autoroutières, selon tracé fixe et définitif, sont en cours.

Section Bulle – Corpataux

- mesures topographiques de surveillance de trois ouvrages d'art;

- les inscriptions de servitudes au registre foncier pour les passages de canalisations autoroutières, selon tracé fixe et définitif, sont en cours.

Section Corpataux – Fribourg

- en relation avec le raccordement de la route de la SAIDEF et en coordination avec le Service des ponts et chaussées (SPC), étude de la modification de la jonction de Matran;
- mesures topographiques de surveillance de trois ouvrages d'art;
- les inscriptions de servitudes au registre foncier pour les passages de canalisations autoroutières, selon tracé fixe et définitif, sont en cours.

Section Fribourg – Düdingen

- mesures topographiques de surveillance de trois ouvrages d'art;
- les inscriptions de servitudes au registre foncier pour les passages de canalisations autoroutières, selon tracé fixe et définitif, sont en cours;
- analyse du fonctionnement de la jonction de Düdingen, en relation avec le problème de refoulement sur l'autoroute.

Section Düdingen – Flamatt

- préparation d'un dossier d'approbation, pour l'Office fédéral des routes (OFROU), dans le but d'obtenir l'autorisation nécessaire à la poursuite des études de l'évitement de Flamatt sous forme de projet général, ainsi que l'évaluation des variantes en les comparant avec la situation actuelle à l'aide de l'instrument NISTRA, en tenant compte des nouvelles directives en matière de développement durable;
- mesures topographiques de surveillance de six ouvrages d'art.
- réalisations selon le projet d'intervention P3 (2004), soit pour les tronçons: autoroute du km 54 511 au km 56 207 (Düdingen), autoroute du km 59 375 au km 62 393 (Uttwil), autoroute du km 65 883 au km 68 850 (Flamatt) et route d'accès à la jonction de Flamatt;
- suppression du terre-plein central (TPC) et remplacement par une berme centrale en dur avec dispositif de retenue H1 de type varioguard.

A1 Gros entretien et renouvellement

Section 14 Limite VD/FR – Limite FR/BE

- mise à jour de la liste des ouvrages à charge des RN;
- relevés de terrain pour l'exécution des plans de conservation de l'autoroute;
- inspections périodiques des parties d'ouvrages suivantes: chaussées, revêtements, bordures, cunettes, canalisations, dispositifs de retenue, clôture, signalisation, marquage, aménagements électromécaniques (EM), aménagements paysagers;

- intégration des parties d'ouvrages dans le système d'information du territoire (SIT) Arcview;
- démarrage du projet UPLaNS TE6 «Löwenberg – Gurbrü»;
- TE6: mise sur pied de l'équipe de projet;
- TE6: concept global, étude et suivi du projet;
- préparation des données pour le projet UPLaNS TE6 «Löwenberg – Limite FR/BE».

Les travaux suivants sont terminés:

- inspection de douze objets avant échéance de garantie;
- divers travaux sous garantie ont été effectués durant cette année.

A12 Gros entretien et renouvellement

Section 76 Châtel-St-Denis – Rossens

- mise à jour de la liste des ouvrages à charge des RN;
- relevés de terrain pour l'exécution des plans de conservation de l'autoroute;
- inspections périodiques des parties d'ouvrages suivantes: chaussée, revêtements, bordures, cunettes, canalisations, dispositifs de retenue, clôture, signalisation, marquage, aménagements électromécaniques (EM), aménagements paysagers;
- intégration des parties d'ouvrages dans le système d'information du territoire (SIT) Arcview;
- préparation des données pour le projet UPLaNS TE1 «Semsales – Riaz»;
- appel d'offres public pour les inspections de canalisations pour le projet UPLaNS TE1;
- établissement des données topographiques pour le projet UPLaNS P12;
- P12 concept d'intervention: étude et suivi du dossier, suivi et approbation du dossier par l'OFROU;
- P12 projet d'intervention: étude et suivi du dossier, suivi et approbation du dossier par l'OFROU;
- P12 dossier d'appel d'offres (DAOF): étude et suivi du dossier;
- P12: coordination avec le canton de Vaud;
- P12 travaux préliminaires: étude et suivi du dossier, réalisation du DAOF, mise en soumission, analyse des offres;
- P12 rampe de service de Prayoud: étude et suivi du projet définitif, mise à l'enquête, traitement des oppositions, réalisation du DAOF, mise en soumission, analyse des offres.

Les travaux suivants sont terminés:

- inspection d'un objet avant échéance de garantie;
- divers travaux sous garantie ont été effectués durant cette année;

- numérotation des jonctions de Châtel-St-Denis, Vaulruz, Bulle et Rossens.

Les travaux suivants sont en cours:

- inspections de canalisations pour le projet UPLANS TE1.

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

- mise à jour de la liste des ouvrages à charge des RN;
- relevés de terrain pour l'exécution des plans de conservation de l'autoroute;
- travaux topographiques pour le projet UPLANS P3.

Les travaux suivants sont en cours:

- divers travaux sous garantie ont été effectués durant cette année.

Les travaux suivants sont terminés:

- numérotation des jonctions de Matran, Fribourg Sud et Fribourg Nord;
- réalisations selon le projet d'intervention P3 (2004), soit pour les tronçons: autoroute du km 54 511 au km 56 207 (Düdingen), autoroute du km 59 375 au km 62 393 (Uttiwil), autoroute du km 65 883 au km 68 850 (Flamatt) et route d'accès à la jonction de Flamatt;
- renouvellement du revêtement de la chaussée, du dispositif de retenue, de la signalisation et du marquage, clôtures, pour les chaussées Alpes et Jura;
- inspection et curage des canalisations des chaussées Alpes et Jura;
- agrandissement des passages de déviations;
- remise en état et entretien courant des places d'arrêt de Fillistorf, chaussée Alpes et Jura;
- adaptation des îlots et bordures au droit des jonctions de Düdingen et Flamatt;
- prise en charge de l'entretien courant sur le tronçon d'entretien P3 (2004) selon directive OFROU.

Gravières

Arbanet:

- Le remembrement et les travaux de mensuration ont été effectués. L'objet est définitivement terminé.

Basiléa:

- au gisement, l'exploitation du gravier se poursuit, la remise en culture suit son cours, une 3^e étape a été réalisée, la fin des travaux est prévue pour le début 2006;
- adjudication des travaux pour la remise en état des dépôts et de la démolition de la jonction provisoire à la gravière.

Grandvillard:

- remise des collecteurs d'eau de drainage à la commune de Grandvillard et inscription au registre foncier, selon tracé fixe et définitif;
- la commission d'expropriation a été saisie dans le litige qui oppose le SAR à l'AICEG;
- la remise en état pourrait débuter en automne 2005, les études sont en cours.

Projet STRADA

Unité de Réalisation A (UR-A):

- intégration des relevés d'état exécutés par l'OFROU pour l'A1 et l'A12.

Divers

- mise en place de la surveillance des ouvrages du Pavement Management System (PMS) par bassin versant;
- mise en place d'une structure permettant de gérer les données de l'autoroute sur un système d'information du territoire (SIT);
- relevés topographiques sur les chantiers de l'autoroute;
- mise sur pied de directives pour la surveillance du PMS;
- établissement de divers préavis pour des constructions à l'intérieur des alignements de la route nationale;
- participation au groupe de travail «Routes» dans le cadre du projet Managementinformationssystem Strasse und Strassenverkehr (MISTRA) de l'OFROU;
- participation au groupe de travail AQ: FFE/SIA/SPC/SAR;
- participation au CEES: Club environnement, énergie, sécurité.

2. Bridge Management System (BMS)

A1 Construction – Aménagement

Section Cheyres – Cugy

- exécution de divers travaux d'adaptation et de sécurité.

Section Greng – Gurbriü

- établissement de l'appel d'offres pour l'évacuation gravitaire des eaux de drainage de la galerie de sondage du tunnel «Les Vignes».

A12 Construction – Aménagement

Section Châtel-St-Denis – Vaulruz

- RAS.

Section Vaulruz – Bulle

- RAS.

Section Bulle – Corpataux

- appel d'offres du projet de construction de l'écran parapluie «Chapelle» à Riaz;
- appel d'offres du projet de construction de l'écran parapluie «Sus Fey» à Gumefens.

Section Corpataux – Fribourg

- RAS.

Section Fribourg – Düdingen

- RAS.

Section Düdingen – Flamatt

- élargissement et remise en état partielle du Pont de Richterwil, (renouvellement des bordures centrales, Alpes et Jura, renouvellement de l'étanchéité et du revêtement du pont côté Jura).

A1 Gros entretien et renouvellement

Section 14 Limite VD/FR – Limite FR/BE

- inspection de 28 ouvrages d'art;
- inspection de sept ouvrages avant échéance de garantie;
- exécution de divers travaux sous garantie;
- finalisation de la convention du Centre d'entretien de Domdidier, entre la Confédération et le canton.

A12 Gros entretien et renouvellement

Section 76 Châtel-St-Denis – Rossens

- inspection périodique de 46 ouvrages d'art;
- intervention de sécurité sur un ouvrage d'art;
- approbation par l'Office fédéral des routes (OFROU) des projets d'intervention pour quatre ouvrages d'art situés le long de la route d'accès à la jonction de Châtel-St-Denis;
- établissement des dossiers d'appel d'offres et appel d'offres pour les quatre ouvrages d'art de la route d'accès à la jonction de Châtel-St-Denis;
- étude du projet d'intervention de 18 ouvrages d'art concernant le tronçon d'entretien UPlaNS P12;
- approbation par l'OFROU des projets d'intervention pour 18 ouvrages d'art concernant le tronçon d'entretien UPlaNS P12;
- participation à l'étude du projet intercantonal P12 concernant la remise en état du tronçon d'entretien UPlaNS P12 «La Veyre – Outre Broye»;
- participation à l'équipe de projet P12;
- vérification de la sécurité structurale de 18 ouvrages d'art sur la base des nouvelles normes;
- établissement des dossiers d'appel d'offres pour les ouvrages d'art du tronçon d'entretien UPlaNS P12;

- finalisation de la convention du Centre d'entretien de Vulruz, entre la Confédération et le canton;
- inspection de dix ouvrages avant échéance de garantie;
- divers travaux sous garantie ont été effectués durant cette année.

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

- inspections périodiques de 16 ouvrages d'art;
- étude de nouveaux profils en long pour les nouveaux revêtements de neuf ouvrages d'art du tronçon d'entretien UPlaNS P3;
- suite de l'étude du projet d'exécution des ouvrages d'art concernant le tronçon d'entretien UPlaNS P3;
- participation au suivi de l'exécution des ouvrages d'art pour le tronçon d'entretien UPlaNS P3;
- vérification de la sécurité structurale d'un ouvrage d'art;
- finalisation de la convention du Centre d'entretien de Granges-Paccot, entre la Confédération et le canton;
- inspection de neuf ouvrages avant échéance de garantie;
- divers travaux sous garantie;
- réalisations selon le projet d'intervention P3;
- remise en état partielle du pont sur la Singine: modification des culées selon directives OFROU et renouvellement de l'étanchéité et du revêtement pont Jura, remise en état et protection des fondations des piles, renouvellement des dispositifs de retenue;
- remise en état partielle du passage supérieur (PS) de la jonction de Flamatt: réparation du béton existant, modification des culées, renouvellement des bordures, de l'étanchéité, du revêtement et du dispositif de retenue, mise en place d'un système de déverglage;
- remise en état du passage inférieur (PI) piétons du carrefour de Flamatt: réparation du béton existant, renouvellement du dispositif de retenue, remise en état des accès;
- remise en état du PI piétons de la gare de Flamatt: réparation du béton existant, renouvellement de l'étanchéité et du dispositif de retenue, remise en état des accès;
- remise en état du PS de la route communale (Rc) Uttiwil – Friseneit: réparation du béton existant, renouvellement des bordures, de l'étanchéité, du revêtement et du dispositif de retenue;
- remise en état du PS de la Rc Uttiwil – Elswil: réparation du béton existant, renouvellement des bordures, de l'étanchéité, du revêtement et du dispositif de retenue;
- remise en état du PI Rc Staffels – Elswil: réparation du béton existant, renouvellement de l'étanchéité et du dispositif de retenue;
- remise en état du PS de la Rc Bonn – Düdingen: réparation du béton existant, renouvellement des bordures et

trottoirs, de l'étanchéité, du revêtement et du dispositif de retenue, modification de l'éclairage;

- remise en état du PS de la jonction de Düdingen: réparation du béton existant, renouvellement des bordures et trottoirs, de l'étanchéité, du revêtement et du dispositif de retenue, modification de l'éclairage;
- remise en état de l'écran paraphone Flamatt Nord: réparation du béton existant, enlèvement par essouchement de l'arborisation immédiate, renouvellement localisé d'ancrages;
- remise en état de l'écran paraphone de la jonction rampe D: réparation du béton existant, enlèvement par essouchement de l'arborisation immédiate, renouvellement localisé d'ancrages;
- remise en état de l'écran paraphone Oberflamatt: réparation du béton existant, enlèvement par essouchement de l'arborisation immédiate, renouvellement localisé d'ancrages.

Divers

- participation à des groupes de travail au sein de la VSS et de l'OFROU;
- introduction des données relatives aux ouvrages d'art sur l'A1 et l'A12 dans la banque de données KUBA-DB;
- participation au groupe OFROU pour l'élaboration d'un logiciel de saisie des dégâts *in situ* et d'un logiciel de saisie des rapports d'inspection pour l'introduction dans la banque de données Kuba-DB;
- mise à jour des plans d'exécution, conformément à l'exécution;
- établissement et mise à jour des plans généraux d'exécution (PGE);
- établissement des fiches types d'inspection (FTI) des ouvrages d'art de l'A1 et de l'A12, servant de base aux inspections périodiques;
- participation au groupe de coordination du management de la qualité (MQ) comprenant les représentants du canton, de la Société suisse des ingénieurs (SIA), de l'Association fribourgeoise des ingénieurs (AFI), de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE) et du SPC;
- contrôles annuels des joints de chaussées à peigne sur les ouvrages d'art de l'A1 et de l'A12 et remplacement des éléments défectueux; établissement d'une procédure pour la gestion des interventions des diverses parties;
- petits travaux sur les ouvrages d'art de l'A1 et de l'A12, afin de garantir l'aptitude au service pendant la durée d'utilisation de l'ouvrage;
- préparation des plans et des documents pour l'archivage dans GEDARC.

3. Electrical Management System (EMS)

- Un mandat d'étude est en cours ayant pour objet l'élaboration d'un plan directeur pour le système de gestion et la définition de l'environnement informatique et télématique des équipements électromécaniques des autoroutes A1 et A12 du canton de Fribourg, ainsi que ceux du futur contournement de Bulle (H189).
- Ce plan directeur aura pour but de donner une vision globale du système de gestion informatisé des tronçons autoroutiers fribourgeois. Ce document servira de référence à toutes les installations électromécaniques.

A1

Section Cheyres – Cugy

- Les contrôles d'ouvrage avant l'échéance de garantie ont été effectués pour quatorze lots. Quelques avis de défaut ont été émis et les réparations qui en découlaient ont été exécutées ou sont en cours.
- Les installations «détection incendie» des tunnels de cette section ont été définitivement réceptionnées au mois de juin 2004. Ce type d'installation pose encore quelques problèmes de stabilité lors de grosses perturbations météorologiques, plus particulièrement dans le tunnel «des Bruyères». Cette situation est en cours de résolution avec le fournisseur Securiton, elle a fait l'objet d'une information détaillée à l'OFROU.
- Le nombre de fiches d'anomalies émises par l'Exploitation des routes nationales (ERN) pour des travaux sous garantie a été considérablement réduit. Il reste trois fiches ouvertes au 31 décembre 2004 qui sont en cours de résolution.

Section Greng – Gurbrü

- L'inspection avant l'échéance de garantie du lot Renouvellement éclairage des galeries techniques du tunnel «Les Vignes» a été effectuée en 2003. Suite à un problème technique sur tous les luminaires, un échange complet a été demandé et réalisé en 2004. La réception des travaux d'échange a eu lieu le 4 novembre 2004.
- Le renouvellement de l'installation trafic de cette section, arrivée en fin de vie après sept années, a été réalisé en 2004 avec succès et très peu de perturbation sur le trafic. La réception des travaux a eu lieu le 26 août 2004.
- Ventilation des tunnels «Les Vignes» et «Combette».

Lors du nettoyage annuel des tunnels, l'ERN a signalé un défaut sur la visserie des éléments de support des ventilateurs. Après étude du problème et définition de solutions, l'option a été prise de faire réaliser les travaux d'échange par l'ERN. Les travaux sont en cours d'exécution.

Une expertise sur la commande de la ventilation est en cours afin de déterminer, sur la base des nouvelles directives de l'OFROU, les mesures à prendre pour adapter les installations actuellement en service.

- L'échange des installations d'enregistrement des images vidéo dans les tunnels est en cours de réalisation.
- En vue du renouvellement du tronçon d'entretien TE6 «Löwenberg – Gurbrü» en 2008, une inspection sur site a été réalisée, afin de déterminer l'état actuel des installations de ce tronçon mis en service en 1981.

A12

- Les études pour la réhabilitation de l'installation courant fort, en fin de vie, sont terminées; les dossiers de soumissions sont en phase d'élaboration.

Section 76 Limite VD/FR – Rossens

- Un dossier d'appel d'offre pour le démontage des installations électromécaniques, en vue des travaux génie civil, pour l'accrochage nord de «La Sionge», dans le cadre de la construction du contournement de Bulle (H189), a été transmis pour examen interne et approbation.
- Les études pour le renouvellement des installations électromécaniques des tranchées couvertes d'Avry-devant-Pont et de Gumefens ont démarré.

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

- Le solde des travaux pour la liaison fibre optique «Limite VD/FR» et «Limite FR/BE», plus précisément entre Fribourg et Flamatt, a été réalisé en coordination avec les travaux du tronçon d'entretien UPlaN3 P3.

P12 Tronçon d'entretien intercantonal UPlaN3 «La Veyre – Outre-Broye» (Semsales)

- La coordination générale des mandataires, les études relatives aux installations courant fort, courant faible et trafic, est en cours. Les dossiers d'appel d'offres ont été transmis en décembre 2004 pour examen et approbation interne et agrément de l'OFROU.

P3 Tronçon d'entretien UPlaN3 «Ottisberg – Limite FR/BE»

- Les études et travaux concernant les installations courant fort à ciel ouvert (CIO), le téléphone des routes nationales (TRN), la détection verglas (DEV), le système de gestion générale (SGG), les automates programmables (AUT) et la surveillance vidéo (IVI), la fibre optique (CFO), ainsi que la détection automatique des incidents (IVI/DAI) se sont déroulés simultanément avec les travaux de génie civil. Toutes les installations

EMS liées au génie civil ont été réceptionnées en 2004. Le solde des installations est en phase terminale et sera réceptionné début 2005 (établissement des protocoles de conformité).

4. Appel d'offres

A1 Construction

- 1 lot a été adjudgé pour un montant TTC de 3 424 614 francs.

A12 Construction

- 3 lots ont été adjudgés pour un montant TTC de 873 082 francs.

A1 Entretien

- néant.

A12 Entretien

- 2 lots ont été adjudgés pour un montant TTC de 2 338 468 francs.

Le montant total des travaux de construction et d'entretien, adjudgés en 2004, est de 6 636 164 francs.

Contrôle des achats

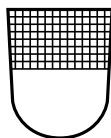
Après quelques mois d'activité en 2003, dans le cadre de ce nouveau poste, le contrôleur des achats a effectué de multiples vérifications dans deux domaines spécifiques, soit le contrôle de différentes factures d'entreprises et de fournisseurs et le contrôle du déroulement de la procédure d'achat de fournitures et de travaux.

En sus de diverses questions d'ordre mineur, 19 rapports internes ont été établis dans les deux domaines susmentionnés. Les nombreuses remarques, observations et autres recommandations formulées dans ces différents rapports ont démontré la pertinence de cette activité et ont permis de procéder aux actions correctives utiles, au bénéfice du SAR.

Marchés publics

Le SAR a participé activement à différents groupes de travail dans le domaine des marchés publics.

Par son représentant, administrateur et webmaster du site simap.ch, le SAR a participé activement à la mise en exploitation de ce site (cf. rubrique Marchés publics, projet SIMAP, sous chap. Direction) et a également assuré le rôle de formateur pour les futurs utilisateurs.



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2004

Chancellerie d'Etat

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2005

Table des matières

Chancellerie d'Etat	3
Conférence des secrétaires généraux	4
Relations extérieures	4
Service des langues	8
Service des élections et votations	8
Presse	10
Service du Grand Conseil	10
Service d'achat du matériel et des imprimés	10

Chancellerie d'Etat

Le Conseil d'Etat a tenu 56 séances, dont 4 entièrement consacrées à l'examen du projet de budget de l'année 2005 et 7 à l'examen du rapport de mi-législature sur le programme gouvernemental et plan financier de la législature 2002-2006 (actualisé pour les années 2005 et 2006) ainsi qu'à la planification financière 2007-2008. Il a adopté 1585 arrêtés (47 séances et 1707 arrêtés en 2003). Il a été renvoyé aux Directions pour préavis, rapport ou réponse directe 1010 lettres (1039 en 2003). La Chancellerie a légalisé 4078 documents (3271 en 2003). De nombreuses attestations, déclarations et autres certificats furent également délivrés. Le rendement des émoluments figure aux comptes de l'Etat, sous pos. 3105/431.000.

Le Conseil d'Etat a participé aux cérémonies et manifestations traditionnelles, profanes ou religieuses, telles que la messe de Pâques, la Fête-Dieu, la manifestation commémorative de la Bataille de Morat, la Fête de la Solennité, la célébration du Jeûne fédéral, la cérémonie In Memoriam, la journée de l'Europe et le Dies Academicus de l'Université de Fribourg ainsi que la messe de Noël.

A la suite de l'élection en décembre 2003 de M. Joseph Deiss à la Présidence de la Confédération pour l'année 2004, le Conseil d'Etat a eu l'honneur de le recevoir officiellement à Fribourg. Cette fête, qui s'est voulue simple et conviviale, s'est déroulée le 29 janvier 2004 à Forum Fribourg et, outre les autorités fédérales et cantonales, la population fribourgeoise y fut également conviée.

Le Conseil d'Etat a rencontré pour une séance de travail le Conseil communal de la Ville de Fribourg et le comité de l'Association des communes fribourgeoises.

La traditionnelle rencontre avec les préfets a eu lieu, cette année, dans le district de la Veveyse.

A la demande du Conseil d'Etat, une séance réunissant les membres de la Conférence des cadres supérieurs de l'administration cantonale a été organisée dans les locaux de la Société anonyme d'incinération des déchets de l'Etat de Fribourg (SAIDEF), à Châtillon/Posieux.

La présentation des vœux de l'An s'est déroulée selon le cérémonial traditionnel. Les présidences du Grand Conseil, de la Constituante, des Tribunaux cantonal et administratif, les représentants de l'Evêché, de la Corporation ecclésiastique catholique, de l'Eglise évangélique réformée et de la Communauté israélite ainsi que le doyen du Chapitre cathédral de Saint-Nicolas participaient à cette cérémonie, qui eut lieu dans les salons de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments, à Fribourg.

A la suite de son élection au Conseil d'Etat, une réception a été organisée en l'honneur de M. Beat Vonlanthen dans

les jardins du Musée d'art et d'histoire. Y étaient conviés des représentants des pouvoirs législatif et judiciaire, ainsi que de l'Armée et des Eglises.

Une délégation du Gouvernement a été conviée à la cérémonie officielle commémorant le 25^e anniversaire de l'entrée de la République et Canton du Jura en souveraineté et le 30^e anniversaire du plébiscite du 23 juin 1974.

Le Gouvernement a également participé aux manifestations marquant le bicentenaire du Corps de musique de Landwehr et celui de la gendarmerie fribourgeoise.

Le Collège électoral (Conseil d'Etat et Tribunal cantonal réunis) a tenu deux séances, pour nommer ou confirmer dans leurs fonctions des personnes chargées de rendre la justice. Le Conseil d'Etat et le Tribunal administratif réunis ont tenu une séance pour nommer ou confirmer dans leurs fonctions des membres de la Commission d'expropriation.

Six visites protocolaires ont eu lieu; elles ont permis au Gouvernement de recevoir les ambassadeurs des pays suivants en poste en Suisse: Mexique, Maroc, Etats-Unis d'Amérique, République de Corée, République Islamique d'Iran et Portugal.

Une délégation du Gouvernement a été invitée par l'Ambassadeur de la République Populaire de Chine en Suisse.

Il a été invité par le Gouvernement d'Appenzell Rhodes-Intérieures à participer à sa traditionnelle Landsgemeinde.

Les officiers généraux anciens et nouveaux, qui exercent des activités les mettant en étroite contact avec le canton de Fribourg, ont été reçus par le Conseil d'Etat.

Il a reçu, en son domaine des Faverges, les hautes autorités judiciaires, à savoir les membres des Tribunal cantonal et administratif.

Il a reçu le corps diplomatique accrédité en Suisse à l'occasion de son excursion organisée traditionnellement dans le canton du président de la Confédération.

En outre, le Conseil d'Etat a rencontré le Conseil fédéral qui a également séjourné, ainsi que le veut la tradition, dans le canton de son président lors de sa «course d'école» annuelle.

Le Conseil d'Etat a été associé à la visite d'Etat de S.E. M. Alexander Kwasniewski, président de la République de Pologne, à l'occasion de sa visite à l'Université de Fribourg et au Grand Conseil fribourgeois.

Il a eu l'occasion de présenter ses félicitations à M. Jean-Philippe Maitre, ensuite de son élection à la présidence du

Conseil national, lors du passage en gare de Fribourg du train spécial ramenant l'élu dans son canton de Genève.

A l'occasion de sa visite en Suisse, le Gouvernement a eu l'occasion de rencontrer à Fribourg Son Eminence le Cardinal Georges Cottier.

Le Conseil a répondu aux invitations de communautés religieuses pour le repas du Jeudi-Gras au Couvent des Cordeliers, celui de la mi-carême au Couvent des Capucins et le repas de récollection à l'Abbaye d'Hauterive, ainsi qu'à l'invitation de Son Excellence Mgr Bernard Genoud, évêque du diocèse.

La Communauté cistercienne d'Hauterive a été reçue par le Conseil d'Etat au domaine des Faverges.

Le Gouvernement a été convié à la cérémonie d'installation du nouveau prévôt du Chapitre cathédral St-Nicolas, Mgr Claude Ducarroz.

Comme il le fait chaque année, le Gouvernement a visité des entreprises du canton, montrant ainsi sa préoccupation constante en matière de développement économique et industriel du canton. De plus, il a rencontré la présidence et la direction générale de la Banque cantonale de Fribourg.

Il a reçu, pour une journée de détente, les anciens membres du Gouvernement et leurs conjoints.

Egalement dans un cadre plus détendu, le Conseil d'Etat a été associé à la journée de sports d'hiver du Grand Conseil et de la Constituante.

Conférence des secrétaires généraux

La Conférence des secrétaires généraux, présidée par le chancelier d'Etat, a tenu 7 séances en 2004 au cours desquelles elle a traité principalement les projets de mise en œuvre de la loi d'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration.

Relations extérieures

1. Service de la coordination des relations extérieures

L'année 2004 a été la première année de pleine activité du nouveau service de coordination des relations extérieures, qui est directement lié à la présidence du Conseil d'Etat et rattaché administrativement à la Chancellerie. Au cours de cette année, le Conseil d'Etat a clarifié les objectifs et priorités de ce nouveau service qui se présentent, de manière synthétique, ainsi:

- renforcer les liens avec la Berne fédérale, en particulier avec la députation fribourgeoise aux Chambres et avec les hautes autorités fédérales;
- assurer une coordination de la participation du canton à différentes conférences gouvernementales (voir ci-dessous: CdC et CGSO), ainsi qu'un examen à plus long terme des développements de la coopération intercantonale et de ses conséquences pour le canton;
- coordonner l'information et les prises de position cantonales sur les questions relatives à l'intégration européenne et aux accords bilatéraux en particulier.

2. Collaboration intercantonale

2.1 Collaboration multilatérale

2.1.1 Conférence des Gouvernements cantonaux

La Conférence des Gouvernements cantonaux (CdC) a tenu cinq assemblées plénières en 2004 auxquelles a participé, pour notre canton, le président du Conseil en exercice ou la vice-présidente. Parmi les objets les plus importants qui ont été débattus, il faut citer: la politique d'intégration européenne de la Suisse, en particulier le dossier des bilatérales II et de l'élargissement de l'Union européenne, les mesures de politique financière de la Confédération et leur répercussion sur les cantons (paquet fiscal 2001, programmes d'allègement budgétaire 2003 et 2004 de la Confédération, affectation des réserves d'or excédentaire de la Banque nationale, réforme de la péréquation financière). Afin de garantir une meilleure circulation de l'information au sein du Gouvernement et de l'administration cantonale, la coordination des relations extérieures a ouvert une plate forme interne d'information.

2.1.2 Conférence des Gouvernements de la Suisse occidentale

La Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) a tenu quatre assemblées plénières en 2004. Au cours de ces dernières années, cette Conférence s'est développée pour devenir une enceinte centrale de la collaboration intercantonale en Suisse occidentale. Une réflexion interne a été menée en vue de renforcer la position de cette région par rapport aux autorités fédérales et de coordonner sa position par rapport aux conférences spécialisées. Une proposition de renforcer cette structure régionale avec un secrétariat permanent a été acceptée et devra être mise en œuvre au cours de l'année 2005.

Au-delà de ces activités, la CGSO s'est manifestée en demandant la mise en place d'une vue d'ensemble de l'impact des projets de politique financière de la Confédération sur les finances cantonales. Elle a également soutenu la candidature du canton de Fribourg pour l'organisation de la Conférence nationale sur le fédéralisme qui lui a été attribuée et qui sera organisée les 15 et 16 septembre 2005 à l'Université de Fribourg.

2.1.3 Espace Mittelland (EM)

Initialement, l'EM était constitué d'un espace relativement homogène s'intercalant entre les grandes régions écono-

miques de Zurich, de Bâle, du Bassin lémanique et de la Suisse centrale. L'accueil au sein de l'EM, en 2000, des cantons de Vaud et du Valais, risquait de compromettre cette homogénéité.

Or, il faut le reconnaître, l'EM élargi n'est pas parvenu jusqu'à présent à se donner une nouvelle identité. Il est souvent perçu comme un simple instrument de collaboration administrative intercantonale. L'EM et la Conférence des Gouvernements de Suisse Occidentale recouvrent presque le même territoire. Il en résulte des doublons, notamment dans les missions et dans les activités. Le Comité gouvernemental de l'EM a, par conséquent, poursuivi ses réflexions pour créer une région de Suisse occidentale qui inclurait l'EM sous forme de conférence spécialisée. Cette proposition n'a pas obtenu l'aval de tous les cantons, de sorte que la restructuration de l'EM fait toujours l'objet d'une étude.

Durant l'année 2004, l'EM a mené à bien son programme d'activités dans quatre domaines principaux:

- **Tourisme et culture:** l'EM a soutenu un projet culturel présenté par les quatre villes d'Expo.02; une autre action a eu pour but de lancer l'appellation touristique «Pays des Trois-Lacs».
- **Communication:** 2004 marquait les dix ans de la création de l'EM; des manifestations se sont déroulées dans ce cadre (Exposition «Röstigraben», Forum des parlementaires à Fribourg, etc.).
- **Economie:** deux nouveaux projets ont été mis en route: «Cluster automobile EM», un projet qui réunit les entreprises produisant des pièces dans l'industrie automobile et «Energie-cluster.ch», un projet de transfert de savoir technologique en matière d'énergie.
- **Transports publics:** un projet à long terme a été lancé, qui s'inscrit dans la réalisation des raccordements de l'EM au réseau international des trains à grande vitesse.

2.1.4 Fondation CH

La Fondation CH pour la collaboration confédérale est chargée de promouvoir la collaboration entre les cantons. En font partie de droit tous les cantons représentés par une ou un de leurs conseillers d'Etat qui se réunissent en assemblée plénière au début de chaque année au moins. Le comité directeur se réunit quatre fois par an. Il est composé de sept membres choisis par l'assemblée plénière annuelle. Le Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts, M. Pascal Corminboeuf, a été proposé par la CGSO pour remplacer M^{me} Martine Brunschwig-Graf, conseillère d'Etat genevoise.

La Fondation s'occupe principalement du renforcement du fédéralisme au niveau politique et culturel avec un accent prioritaire sur l'échange de jeunes.

Partant de la constatation que la Suisse est un «pays de volonté» («Willensnation»), la Fondation favorise toutes les initiatives, en collaboration avec la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), susceptibles de créer ce sentiment d'appartenance à un pays uni dans le respect de sa diversité et de ses minorités.

Un concept de «Monitoring» pour le renforcement du fédéralisme a ainsi été proposé par le comité directeur en 2004 et approuvé par la Conférence plénière.

Cette réflexion sera d'ailleurs au cœur de la première conférence nationale sur le fédéralisme que le canton de Fribourg aura l'honneur d'accueillir en septembre 2005.

La Fondation CH s'emploie également à concrétiser, par la mise en place d'une loi, la politique des langues inscrite dans la Constitution fédérale.

Les échanges de jeunes (Jugendaustausch) ont continué à être favorisés par les moyens financiers de la Fondation et sont considérés comme une contribution importante à une meilleure intégration découlant de séjours culturels et linguistiques.

La Collection CH (Ch-Reihe) édite chaque année des traductions d'œuvres majeures dans les autres langues officielles du pays.

Enfin, la Fondation CH organise chaque année un séminaire de trois journées sur des thèmes d'actualité et rassemble une centaine de conseillères et conseillers d'Etat de toute la Suisse. Lors du dernier séminaire, M^{me} Micheline Calmy-Rey, Conseillère fédérale, et M. Rudolf Merz, Conseiller fédéral, ont consacré l'une et l'autre une demi-journée pour évoquer avec les élus cantonaux les questions des bilatérales II et de la mise en œuvre de la RPT récemment acceptée par le peuple.

La participation active du canton de Fribourg avec, en plus, la présence à l'Université de Fribourg de l'Institut du fédéralisme affirment l'image d'un canton actif dans la collaboration confédérale.

2.2 Collaboration bilatérale

Le 18 février 2004, le Conseil d'Etat a rencontré pour une séance de travail celui du canton de Vaud. Cette rencontre annuelle, traditionnelle depuis quelques années, a été l'occasion de traiter de sujets tels que l'Hôpital intercantonal de la Broye dans le cadre de la planification hospitalière vaudoise, le Centre d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière de Suisse occidentale, l'Aéropôle de Payerne, l'exercice de la police de la circulation sur l'autoroute A1, la formation professionnelle dans la Broye, la collaboration intercantonale dans le domaine de la gestion des réserves de la rive sud du lac de Neuchâtel, l'exploitation future des routes nationales dans le cadre de la nouvelle péréquation financière entre la Confédération et les cantons.

Il en a fait de même le 3 novembre 2004 avec le Conseil d'Etat de la République et canton de Neuchâtel. Les entretiens ont porté notamment sur les points suivants: l'avenir de l'Espace Mittelland (particulièrement sous l'angle des synergies avec la CGSO), le projet de création d'un Service intercantonal d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière de Suisse occidentale, la police sur le lac de Neuchâtel, l'organisation de lotos dans le canton de Fribourg.

3. Affaires fédérales

3.1 Consultations fédérales

La Conseil d'Etat a répondu à 68 procédures de consultation émanant du Conseil fédéral, des départements et offices fédéraux, de la Conférence des Gouvernements cantonaux ou de Conférences diverses de chefs de Départements cantonaux. Comme il l'a fait en 2003, le Conseil d'Etat a renoncé à résumer dans son compte rendu chacune de ses réponses, étant précisé que le membre du Grand Conseil qui le souhaite peut consulter le texte de la réponse auprès de la Chancellerie d'Etat. A relever que ces réponses sont communiquées aux membres de la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales, ainsi qu'à la presse. Pour l'année 2004, ces procédures de consultation ont porté sur les sujets suivants:

1. Unification de la procédure civile (loi fédérale de procédure civile)
2. Modification de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (loi sur le travail). Abaissement de l'âge de protection de 19, respectivement 20 ans à 18 ans
3. Révision du Code civil suisse (protection de l'adulte, droit des personnes et droit de la filiation) et avant-projet de loi fédérale réglant la procédure devant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (LPPEA)
4. Rapport sur le Protocole facultatif du 25 mai 2000 à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, et sur la modification correspondante de la norme pénale portant sur la traite d'êtres humains (art. 196 CP)
5. Révision partielle de l'ordonnance 1 sur l'asile relative à la procédure (OA 1), de l'ordonnance 2 sur l'asile relative au financement (OA 2) et de l'ordonnance sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion des étrangers (OERE)
6. Demande d'autorisation exceptionnelle formée par les Entreprises électriques fribourgeoises SA
7. Processus de saisine d'une commission interparlementaire
8. Initiative parlementaire: protection contre la violence dans la famille et dans le couple
9. Création d'une base juridique fédérale pour la coordination des transports
10. Adhésion de la Suisse à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, à son protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ainsi qu'à son protocole additionnel contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer
11. Concept Loup Suisse et Concept Lynx Suisse
12. Loi sur les installations de transport à câbles
13. Loi fédérale sur l'assurance contre les risques à l'exportation
14. Révision totale de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires
15. Projet d'ordonnance relative à la création des services médicaux régionaux de l'AI
16. Révision partielle de la loi fédérale sur l'organisation du gouvernement et de l'administration
17. Modification de la disposition sur l'assistance administrative internationale dans la loi fédérale sur les bourses et le commerce de valeurs mobilières
18. Bilatérales II (1^{re} consultation)
19. Collaboration horizontale et verticale dans les agglomérations
20. Mouvements transfrontières des organismes génétiquement modifiés (Ordonnance de Cartagena)
21. Deuxième réforme de l'imposition des sociétés
22. Loi fédérale sur les fonds de placement
23. 1^{re} révision de la LPP – Modifications de l'OPP 2 – Etape 2
24. Loi fédérale sur le marché intérieur (prise de position commune des cantons)
25. Réforme des chemins de fer 2
26. Directives du Conseil fédéral sur la planification des réseaux des émetteurs OUC et sur la planification des réseaux des émetteurs OM (deux demandes de concession) (Radio Tropic et Radio BE 1/Extrabern)
27. Profils d'ADN
28. Renouvellement de la concession de TeleBärn
29. Modification de la loi fédérale sur le marché intérieur
30. Ordonnance sur les jeux de hasard et les maisons de jeu et ordonnance sur les systèmes de surveillance et les jeux de hasard
31. Ordonnance concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (ordonnance sur les écoles supérieures)
32. Loi concernant la promotion de l'information sur la place économique suisse
33. Introduction au niveau fédéral de prestations complémentaires pour familles selon le modèle tessinois
34. Révisions partielles dans l'assurance-maladie
35. Révision de la loi fédérale sur l'information des consommatrices et des consommateurs
36. Loi fédérale sur les identificateurs sectoriels de personnes
37. Mesures d'accompagnement liées à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes du 21 juin 1999 aux nouveaux Etats membres de l'UE

38. Bilatérales II (2^e consultation)
39. Mesures supplémentaires dans le cadre de la révision partielle de la loi sur l'asile: procédure de consultation
40. Extension de l'accord sur la libre circulation des personnes du 21 juin 1999 aux nouveaux Etats membres de l'UE
41. Loi fédérale sur la politique régionale
42. Révision partielle de la loi fédérale sur la protection des eaux, adaptation de l'ordonnance sur la protection des eaux et abrogation de l'ordonnance sur la protection des eaux contre les liquides pouvant les polluer
43. Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (remaniement de l'accord-cadre intercantonal)
44. Ordonnance concernant l'allocation de contributions pour payer les frais d'élimination des sous-produits animaux
45. Loi fédérale concernant l'accord avec la Communauté européenne relatif à la fiscalité de l'épargne
46. Nouveau régime de financement des soins – Révision partielle des lois fédérales sur l'assurance-maladie, sur l'assurance-vieillesse et survivants et sur les prestations complémentaires
47. Recommandations «Installations à forte fréquentation – Harmonisation du plan directeur cantonal et du plan de mesures pour la protection de l'air»
48. Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité et révision de la loi sur les installations électriques
49. Révision de la loi sur les chemins de fer (interopérabilité)
50. Projet de décompte annuel dans la loi régissant la TVA
51. Révision de la loi sur les brevets
52. Modification de l'ordonnance sur le traitement des déchets
53. Article constitutionnel sur l'éducation
54. Ordonnance sur le transfert international des biens culturels
55. Modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance sur la compensation des risques dans l'assurance-maladie
56. 5^e révision de l'AI
57. Convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse
58. Déclaration de force obligatoire générale portant sur un fonds en faveur de la formation professionnelle
59. Modification du financement des projets d'infrastructure des transports publics
60. Ordonnance sur la construction des bateaux et dispositions d'exécution y relatives
61. Prestations en cas de besoin versées aux parents: application pratique dans les cantons par rapport aux Etats de l'UE
62. Modification du Code pénal suisse dans sa teneur du 13 décembre 2002, concernant la mise en œuvre de l'article 123a Cst. sur l'internement à vie pour les délinquants jugés très dangereux
63. Révision de la partie générale du Code pénal suisse: date de l'entrée en vigueur.
64. Rapport d'experts de l'OFCOM sur «Quel avenir pour le paysage radiophonique OUC en Suisse?»
65. Révision partielle du Code civil (droits réels immobiliers et droit du registre foncier)
66. Projet de guide concernant les formations sanctionnées par l'attestation fédérale de formation professionnelle: réponse à la consultation
67. 5^e révision de l'AI
68. Demande de concession pour Radio Kaiseregg

3.2 *Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales*

Le Conseil d'Etat et la députation fribourgeoise aux Chambres ont profité de la nouvelle période de législature fédérale pour approfondir leur mode de collaboration. Ainsi il a été procédé au cours de l'année à un échange plus régulier et plus systématique d'informations. Un «coordinateur» de la députation a été désigné, pour l'année 2004, en la personne du Conseiller national Hugo Fasel, et sera remplacé, en 2005, par la Conseillère nationale Thérèse Meyer. La coordination des relations extérieures a par ailleurs assuré une relation plus régulière avec les députés fédéraux, particulièrement lors des sessions, et s'est efforcé d'assurer un retour systématique d'information vers l'exécutif cantonal.

Le Conseil d'Etat et la députation se sont rencontrés à quatre reprises au cours de l'année 2004 et ont abordé des objets intéressant prioritairement le canton de Fribourg et ses institutions. Une attention toute particulière a été portée sur les projets financiers de la Confédération qui ont de lourdes répercussions sur les finances cantonales (programmes d'assainissement budgétaire 2003 et 2004, répartition de l'or et des bénéfices de la Banque nationale, réforme de la péréquation financière,...).

La coordination des relations extérieures a également organisé quelques réunions particulières entre une délégation du Conseil d'Etat et de la députation afin d'approfondir certains projets particuliers de la Confédération qui présentent une grande importance pour le canton (projets liés à l'assainissement des finances fédérales, nouvelle politique régionale).

3.3 *Relations avec les autorités fédérales*

A l'initiative du Conseil d'Etat et de la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales, il a été organisé, le 6 décembre, une manifestation au Palais fédéral. Tous les parlementaires fédéraux et les plus hautes autorités fédé-

rales ont été invités. Cette manifestation, sur le thème de «*Fribourg; un pont entre les cultures et les langues*», a rencontré un grand succès, répercuté dans la presse régionale.

Des rencontres particulières sur des sujets d'actualité ont été également organisées entre des délégations du Conseil d'Etat et de la députation et le Président de la Confédération Joseph Deiss, et le Conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz.

Une manifestation réunissant le Conseil d'Etat et de hauts fonctionnaires fribourgeois de l'Administration fédérale a également eu lieu.

4. Intégration européenne

4.1 Accords sectoriels avec la CE – Bilatérales I et II, élargissement de l'UE

A la suite de la conclusion des accords bilatéraux II et de l'adaptation de l'accord sur la libre circulation des personnes, il a été procédé à une vaste consultation au sein de l'administration cantonale. Certains accords négociés, en particulier Schengen/Dublin, vont requérir de la part du canton un important travail de suivi et de mise en œuvre législative et administrative.

4.2 Autres thématiques européennes:

4.2.1 Assemblée des régions d'Europe (ARE)

Lors de l'Assemblée générale de l'ARE qui s'est tenue à Vienne les 25 et 26 novembre 2004, M. Wilhelm Schnyder, Conseiller d'Etat valaisan et représentant des cantons romands, a remis son mandat de vice-président trésorier de l'ARE; dans son rapport final, il mentionnait notamment que la Suisse pouvait beaucoup apprendre des grandes régions d'Europe et que, réciproquement, dans le cadre des réflexions de l'Union européenne sur sa Constitution, les cantons membres avaient mis en évidence le principe de subsidiarité, qui est à la base du fonctionnement du système politique suisse. Le bureau de l'ARE a siégé à Berne le 29 octobre 2004. Durant l'année, plusieurs thèmes marquants ont été abordés: la nouvelle politique de cohésion, la préservation d'une agriculture traditionnelle et le développement rural équilibré, les systèmes éducatifs à l'ère de la mondialisation, le développement des partenariats régionaux, etc.

4.2.2 Conseil du Léman

Le canton est invité aux séances de ce Conseil et y participe en fonction des objets inscrits à l'ordre du jour.

4.2.3 Programme Interreg

Le programme INTERREG est une initiative européenne à laquelle la Suisse est associée. Il tend à favoriser les collaborations entre les grandes régions européennes.

Le canton de Fribourg est actif dans cinq projets du programme INTERREG III: «E-Motion projet», un projet d'enseignement du droit à distance pour lequel Fribourg est le leader suisse. «Gestion durable des forêts de montagne»; «Léman sans frontière», un projet concernant le tourisme autour du Léman; «Réseau alpestre francophone»

et «RENE – Rural Extension Network in Europe», un projet d'échange d'expériences et de vulgarisation agricole à large échelle.

4.2.4 Convention alpine

Lors de sa session d'été, le Conseil des Etats a ratifié 3 des 9 protocoles de la convention alpine, à savoir ceux sur la protection du sol, sur les transports et sur l'aménagement du territoire. Simultanément, il a voté une motion de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie chargeant le Conseil fédéral, d'une part, d'établir dans quelle mesure, eu égard aux protocoles de mise en œuvre de la Convention alpine, le droit national actuel garantit le développement durable des régions de montagne et, d'autre part, de proposer au Parlement les mesures et les modifications de loi éventuellement requises (qui ne devront pas se limiter à la nouvelle politique régionale).

Lors de sa session d'automne, le Conseil national a approuvé la motion du Conseil des Etats et a suspendu ses délibérations sur la ratification du protocole, jusqu'à ce qu'il soit en possession de la réponse du Conseil fédéral sur ladite motion.

Service des langues

Le Service a exécuté les travaux de traduction et de correction pour les recueils officiels de droit fribourgeois, les communiqués de presse, etc., dans la même mesure que l'an dernier.

Pour le stage de terminologie, il a pu engager M^me Susanne Streit qui a procédé à la saisie de la terminologie de l'Université de Fribourg. En décembre, les résultats de ce travail ont été présentés aux collaborateurs et collaboratrices supérieurs du Rectorat, des facultés et de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport; cette présentation a suscité un vif intérêt. Une étroite collaboration entre l'Université et le Service des langues se profile dans ce domaine.

Service des élections et votations

1. Votations

a) Votations fédérales

Quatre votations fédérales ont eu lieu:

- le 8 février 2004, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur trois objets:
 1. Contre-projet de l'Assemblée fédérale du 3 octobre 2003 relatif à l'initiative populaire «Avanti – pour des autoroutes sûres et performantes» (refusé par 41 758 voix contre 21 699 voix);

2. Modification du 13 décembre 2002 du code des obligations (bail à loyer) (refusé par 46 059 voix contre 18 479 voix);
 3. Initiative populaire du 3 mai 2000 «Internement à vie pour les délinquants sexuels ou violents jugés très dangereux et non amendables» (acceptée par 37 010 voix contre 28 084 voix).
- le 16 mai 2004, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur trois objets:
1. Modification du 3 octobre 2003 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (11^e révision de l'AVS) (refusée par 64 529 voix contre 19 989 voix);
 2. Arrêté fédéral du 3 octobre 2003 sur le financement de l'AVS/AI par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée (refusé par 63 526 voix contre 19 988 voix);
 3. Loi fédérale du 20 juin 2003 sur la modification d'actes concernant l'imposition du couple et de la famille, l'imposition du logement et les droits de timbre (refusée par 62 725 voix contre 20 522 voix).
- le 26 septembre 2004, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur quatre objets:
1. Arrêté fédéral du 3 octobre 2003 sur la naturalisation ordinaire et sur la naturalisation facilitée des jeunes étrangers de la deuxième génération (accepté par 41 622 voix contre 40 687 voix);
 2. Arrêté fédéral du 3 octobre 2003 sur l'acquisition de la nationalité par les étrangers de la troisième génération (accepté par 48 294 voix contre 34 238 voix);
 3. Initiative populaire du 26 avril 2002 «Services postaux pour tous» (acceptée par 46 126 voix contre 34 660 voix);
 4. Modification du 3 octobre 2003 de la loi fédérale sur le régime des allocations pour perte de gain en faveur des personnes servant dans l'armée, dans le service civil ou dans la protection civile (loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG) (acceptée par 55 292 voix contre 27 297 voix).
- le 28 novembre 2004, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur trois objets:
1. Arrêté fédéral du 3 octobre 2003 concernant la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) (acceptée par 34 530 voix contre 15 954 voix);
 2. Arrêté fédéral du 19 mars 2004 sur le nouveau régime financier (acceptée par 36 577 voix contre 13 244 voix);
 3. Loi fédérale du 19 décembre 2003 relative à la recherche sur les cellules souches embryonnaires (Loi relative à la recherche sur les cellules souches, LRCS) (acceptée par 36 205 voix contre 15 161 voix).

b) *Votation cantonale*

Une votation cantonale a eu lieu:

- le 16 mai 2004, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur le projet de nouvelle Constitution du canton de Fribourg (projet adopté par la Constituante le 30 janvier 2004) (accepté par 44 863 voix contre 32 446 voix).

2. Elections

Le 16 mai 2004 le peuple fribourgeois était appelé aux urnes pour une élection complémentaire au Conseil d'Etat ensuite de la démission de M. Urs Schwaller. Les candidats ont obtenu le nombre de suffrages suivants:

VONLANTHEN Beat	30 717 suffrages
THALMANN-BOLZ Katharina	18 210 suffrages
ACHERMANN Marius	17 367 suffrages

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, un second tour était dès lors nécessaire. Le Conseil d'Etat a donc, par arrêté du 18 mai 2004, convoqué le corps électoral pour le second tour de scrutin. M. Beat Vonlanthen et M^{me} Katharina Thalmann-Bolz pouvaient participer à ce second tour.

Par déclaration personnelle transmise à la Chancellerie d'Etat dans le délai légal, M^{me} Katharina Thalmann-Bolz a retiré sa candidature pour le second tour de scrutin. Par conséquent, M. Beat Vonlanthen a été élu tacitement membre du Conseil d'Etat. Il est entré en fonction le 15 juin 2004. A la suite d'une nouvelle répartition des Directions entre les membres du Conseil d'Etat, M. Beat Vonlanthen a pris la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. M. Claude Lässer, jusqu'alors à la tête de cette Direction, a pris la Direction des finances dirigée précédemment par M. Urs Schwaller.

3. Initiative – Referendum

a) *Initiative*

La demande d'initiative législative «Rabais d'impôt pour les familles», déposée le 20 août 2003, a abouti avec 7029 signatures valables sur 7403 apposées.

b) *Referendum*

Le 2 novembre 2004, l'annonce d'une demande de référendum, munie de 78 signatures, concernant la loi du 14 octobre 2004 modifiant la loi sur l'exercice du commerce a été déposée.

Presse

		2004	2003
Communiqués:	Conseil d'Etat	35	36
	Chancellerie d'Etat	39	32
	Collège électoral	2	3
	Conseil d'Etat et Tribunal administratif réunis	1	1
Conférences de presse:	Conseil d'Etat	1	0
	Chancellerie d'Etat	28	22

Service du Grand Conseil

Pour l'année 2004, comme cela se fait au demeurant chaque année, il y a lieu de rappeler certaines statistiques, à savoir:

		2004	2003	
Projets de lois adoptés par le Grand Conseil		29	18	
Projets de décrets adoptés par le Grand Conseil		31	36	
Rapports dont le Grand Conseil a pris acte		23	15	
	dépôts		réponses	
	2004	2003	2004	2003
Motions	34	22	18	27
Postulats	27	20	23	17
Questions	90	109	102	106
	2004	2003		
Séances du Grand Conseil	24	22		
Séances de commissions	95	105		

Service d'achat du matériel et des imprimés

Généralités

Le Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI) a poursuivi l'expérience de la nouvelle gestion publique en tant qu'unité-pilote dans le cadre des dispositions concernant les réformes administratives déployées dans l'administration cantonale.

Durant cette année 2004, le SAMI a poursuivi ses efforts en vue de trouver les sources d'approvisionnement les plus favorables tant en ce qui concerne les machines et appareils que les fournitures. La constatation faite ces dernières années concernant la difficulté à faire réparer les machines et appareils défectueux à des conditions acceptables s'est vérifiée. Le SAMI doit régulièrement se résoudre à remplacer par du matériel neuf les appareils méritant une simple réparation. Comme par le passé, le SAMI s'est chargé de passer commande auprès de fournisseurs, principalement établis dans le canton, pour les travaux d'impression et d'édition qui n'ont pas pu être réalisés dans son atelier de reprographie et d'impression. Le SAMI a encore effectué les travaux de reliure pour les services demandeurs, principalement le Pouvoir judiciaire, et procédé au microfilmage des documents de l'Etat, en particulier pour les Registres fonciers et le Service de l'état civil cantonal en respect des

législations fédérale et cantonale. Le SAMI a amélioré l'information à ses clients par l'édition et l'envoi d'un bulletin périodique les informant ou leur rappelant ses nouvelles prestations.

Personnel

Le SAMI a engagé une nouvelle collaboratrice en qualité de secrétaire-réceptionniste en la personne de M^{me} Corinne Perroud en remplacement de M^{me} Sonia Schafer.

Le SAMI a renoncé à former un apprenti en reliure artisanale.

Formation

L'apprentie employée de commerce a suivi un stage linguistique dans le cadre de sa formation de maturité commerciale.

Une collaboratrice du secteur microfilmage a suivi un cours de perfectionnement professionnel.

Matériel de bureau

Grâce à des recherches d'approvisionnement poussées, le SAMI a pu bénéficier de la tendance à la baisse des prix des fournitures et appareils. Le SAMI a poursuivi sa collaboration active avec le Groupement romand des acheteurs de fournitures scolaires et administratives (GRAFOSA), qui réunit la quasi-totalité des cantons et principales villes de Romandie. Grâce aux contrats groupés passés avec de nombreux fournisseurs, le SAMI a pu offrir à ses clients des prix très compétitifs pour le papier et d'autres fournitures administratives standard. D'autre part, le SAMI a passé des accords avec plusieurs grandes surfaces afin d'obtenir des conditions particulières pour ses achats de matériel ne figurant pas dans son assortiment standard. Il s'est également approché directement de certains importateurs de machines et appareils.

Machines et appareils de bureau

Le SAMI a poursuivi son activité dans la ligne adoptée depuis quelques années, continuant ainsi à standardiser au maximum ces équipements. Il doit malheureusement de plus en plus souvent s'adresser à des fournisseurs établis hors du canton de Fribourg car maintes entreprises ont centralisé leurs activités sur un seul site en Suisse.

Entretien des machines et appareils

Comme indiqué ci-devant, la réparation des machines et appareils devient de plus en plus problématique à cause des prix de la main-d'œuvre. C'est ainsi que le SAMI doit régulièrement mettre au rebut des machines et appareils relativement récents et les remplacer par un nouveau modèle équivalent s'il veut continuer à ménager les deniers de l'Etat.

Secteur des imprimés

La fonction du bureau des imprimés est régie par l'arrêté du 18 novembre 1985 sur le statut et les attributions du Service d'achat du matériel et des imprimés.

Pour l'année 2004, ce secteur a poursuivi ses efforts afin d'obtenir les meilleures solutions à offrir aux services de l'Etat en tenant compte des exigences techniques et financières tout en respectant les délais.

Le bureau des imprimés reste à disposition de tous les services et établissements de l'Etat. Ses activités principales sont la création et production d'imprimés, l'achat auprès des fournisseurs agréés ainsi que le conseil technique pour tous les imprimés, publications ou documents de travail. Le recours aux demandes d'offres s'est généralisé, ce qui lui permet d'obtenir des conditions encore plus favorables.

L'évolution du monde de l'informatique l'oblige à être attentif aux nouvelles tendances qui arrivent sur le marché. De ce fait, l'équipement PAO (publication assisté par ordinateur) doit également suivre cette évolution. Comme par le passé, chaque travail confié au bureau des imprimés est analysé sur des critères techniques (tirage, format, type de papier, couleurs, etc.). Si ceux-ci sont jugés compatibles avec les moyens de production du service, le travail sera effectué par le service, soit en impression offset soit en numérique (photocopies noir/blanc ou quadrichromie). Aujourd'hui, l'avènement de l'impression à la demande (petits tirages, délais très courts) permet de constater l'évolution croissante de l'impression numérique. En effet, la qualité ainsi que les possibilités offertes par ce genre d'impression donnent un produit final de bonne facture. Cependant, on peut constater que cette évolution est plus accentuée dans l'impression couleurs, qui devient toujours plus performante tant au niveau qualitatif qu'au niveau des coûts.

La diversité et la complexité des travaux exigent du service des équipements toujours plus performants. Le secteur des imprimés bénéficie de l'aide d'un collaborateur en programme d'occupation principalement occupé à des tâches de finition (assemblage, trouage, pliages spéciaux, etc.).

Les travaux d'impression qui ne peuvent pas être réalisés sur les installations du service sont confiés principalement aux entreprises du canton, du moment que leurs équipements permettent une production de qualité et avantageuse. Pour tout nouveau travail, un appel d'offre est envoyé aux entreprises répondant le mieux aux critères du travail à effectuer. Ces offres sont ensuite analysées et le travail est attribué en tenant compte principalement de l'aspect financier mais également d'une répartition équitable. Le monde de l'industrie graphique a subi une évolution constante ces dernières années. Les nouvelles machines disponibles sur le marché offrent une capacité de production très élevée et peuvent occasionner une baisse de prix sur certains travaux. De ce fait, il est important de vérifier régulièrement que le fournisseur attitré pour un travail régulier possède toujours l'équipement (et le prix) le plus performant pour le produit demandé.

Afin de faire face à une forte demande, le secteur des imprimés a fait l'acquisition d'un duplicateur de CD-ROM avec imprimante quadrichromique intégrée. Il s'est également équipé d'une imprimante pour cartes de légitimation au format carte de crédit.

Secteur reliure

Comme par le passé, le secteur de la reliure a pris en charge les travaux commandés par l'ensemble des unités de l'administration cantonale, principalement par les unités dépendant de la Direction de la sécurité et de la justice (Tribunaux et Service de l'état civil) et de la Direction des finances (Registres fonciers).

Les travaux réalisés par ce secteur peuvent être répertoriés de la sorte:

Livres en pleine toile	918 volumes
Livres en demi-toile	144 volumes
Livres en demi-cuir	28 volumes
Livres emboîtement	411 volumes
Restauration et réparation de livres	123 volumes
Registres neufs en 1/2 cuir avec patins métalliques	32 volumes
Restauration de registres en 1/2 cuir avec renfort des patins au parchemin	14 volumes
Volume cartonné	4 volumes
Etuis en forme de livre pour plans	7 volumes
Total des volumes en reliures artisanales	1681 volumes

y compris:

- Restauration du Grand-Livre des délibérations du Conseil d'Etat et du Grand Conseil de l'année 1834
- Restauration de l'acte de Médiation de 1803 Louis-d'Affry
- Reliure en cuir et coffret pour les documents originaux de la nouvelle Constitution fribourgeoise
- 31 collages de cartes de géographie diverses sur carton plume ou bois 70 x 100 cm.

Pour le secteur des reliures semi-industrielles, 8130 brochures et 500 laminages divers ont été confectionnés dont:

Bindomatic A4 + coupe	4721
Spirales en plastique ou métal A4	3771
Brochures agrafage entoilage + coupe	950
Reliure «fastback»	208
Total des reliures semi-industrielles	9650

D'autres travaux tels que coupes, agrafages, divers dépannages à l'imprimerie, pliage du papier à la machine ou à la main, rainage de couvertures, perforation, confection de blocs-notes avec les chutes de papier, collage, entretien des machines ont été menés à bien.

Secteur microfilmage

L'année écoulée a principalement été consacrée à la poursuite du microfilmage des registres de l'état civil et des registres fonciers des districts, représentant quelque 77 230 prises de vues et concernant les secteurs suivants:

- *Etat civil cantonal*
 - Registre des familles
 - Registre foncier
 - Cadastre, registre hypothécaire, casiers

- *Divers*

Archives de l'Etat de Fribourg

Service des Biens culturels

Monastère des Dominicaines

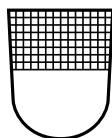
Couvent des Cordeliers.

De plus, le secteur assure le microfilmage de divers documents en provenance des Archives de l'Etat et de la Bibliothèque cantonale; cela pour satisfaire à la demande de leurs étudiants ou chercheurs. Ces travaux sont facturés.

Le secteur de microfilmage a réalisé 285 copies de films à la demande des services de l'administration cantonale.

Le personnel du secteur de microfilmage assure encore les reportages photographiques à la demande de la Chancellerie d'Etat. Ceux-ci ont été au nombre de 13 pour l'année considérée.

Pour l'année 2004, le secteur a facturé pour un montant de 9241 francs de prestations pour des tiers.



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2004

Etat des motions, postulats et mandats pendants

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2005

Table des matières

Etat des motions, postulats et mandats pendants	3
1. Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport	3
2. Direction de la sécurité et de la justice	3
3. Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	4
4. Direction de l'économie et de l'emploi	4
5. Direction de la santé et des affaires sociales	5
6. Direction des finances	5
7. Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	6
8. Chancellerie d'Etat	6

Etat des motions, postulats et mandats pendants

(Article 78 de la loi du 15 mai 1979 portant règlement du Grand Conseil)

Rappel

L'article 78 de la loi du 15 mai 1979 portant règlement du Grand Conseil prescrit: «Le Conseil d'Etat fait chaque année, dans son compte rendu, un rapport spécial au Grand Conseil, dûment motivé, sur l'état des motions, des postulats et des mandats pendants et sur la suite qu'il leur a donnée ou qu'il entend leur donner».

Ce rapport spécial comprend par conséquent:

- a) les motions acceptées dans l'année sur laquelle porte le compte rendu ou les années antérieures, dans la mesure où la suite définitive donnée n'a pas déjà été mentionnée dans un compte rendu précédent;
- b) les postulats acceptés dans l'année sur laquelle porte le compte rendu ou les années antérieures, dans la mesure où la suite définitive donnée n'a pas déjà été mentionnée dans un compte rendu précédent;
- c) les mandats acceptés dans l'année sur laquelle porte le compte rendu ou les années antérieures, dans la mesure où la suite définitive donnée n'a pas déjà été mentionnée dans un compte rendu précédent.

En revanche, il ne comprend pas les motions, postulats et mandats auxquels le Conseil d'Etat n'a pas encore répondu en raison du fait que le délai légal de réponse n'est pas encore échu. Il ne comprend également pas les motions et postulats que le Grand Conseil a refusé de prendre en considération.

Remarque

En vue de son examen par le Grand Conseil, cet état est établi par Direction (y compris la Chancellerie d'Etat).

1. Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

Motion

Jacques Baudois / Bernard Garnier relative à l'apprentissage des langues au niveau de la scolarité obligatoire, acceptée le 2 octobre 2001: le Bureau du Grand Conseil a accepté de reporter le délai de présentation du rapport. Ce dernier pourra être présenté dans le courant de l'année 2005, après adaptation du projet de concept aux résultats de la consultation qui a eu lieu en 2004.

Postulats

Christine Bulliard / Beat Vonlanthen relatif à la mise en place d'une direction d'école aux écoles primaires: ce postulat a fait l'objet d'un rapport transmis au Grand Conseil le 9 décembre 2003 et dont le Parlement a pris acte le 11 février 2004.

Jean Deschenaux / Isabelle Joye relatif à la réintroduction des notes à l'école primaire, accepté le 12 septembre 2003: le Bureau du Grand Conseil a accepté de reporter le délai de présentation du rapport au premier semestre de l'année 2005.

Solange Berset / Jacques Bourgeois relatif à la législation cantonale sur le sport et sa promotion notamment auprès des jeunes, accepté le 7 mai 2003: ce postulat fera l'objet d'un rapport après valorisation des résultats de la consultation sur le projet de concept du sport, intervenue en 2004.

Catherine Keller-Studer relatif à la structure socio-éducative, accepté le 12 septembre 2003: ce postulat fera l'objet d'un rapport après valorisation des résultats de la consultation sur le rapport ad hoc, intervenue en 2004.

Christine Bulliard / Yvonne Stempf relatif à la loi scolaire du 23 mai 1985: ce postulat a fait l'objet d'un rapport transmis au Grand Conseil le 21 décembre 2004 et dont le Parlement prendra acte en 2005.

2. Direction de la sécurité et de la justice

Motions

Armin Haymoz / Michel Losey concernant la loi sur les appareils de jeu et les salons de jeu, acceptée partiellement le 12 septembre 2003: un projet de loi a été soumis au Grand Conseil le 29 juin 2004.

Christian Ducotterd concernant l'utilisation abusive d'un nom ou d'une marque de boisson alcoolisée lors d'une manifestation, acceptée le 6 mai 2003: un projet de loi sera soumis au Grand Conseil en 2005.

Joe Genoud / Joseph Binz demandant de donner davantage de compétences et de prérogatives aux polices locales, acceptée le 6 novembre 2003: un projet de loi sera soumis au Grand Conseil en 2005.

Jean-Jacques Collaud / Charles-Antoine Hartmann demandant une modification de la loi d'organisation judiciaire (composition du tribunal civil en cas de recours), acceptée le 14 octobre 2004: un projet de loi sera soumis au Grand Conseil en 2005.

Louis-Marc Perroud / Charles-Antoine Hartmann demandant une modification du code de procédure pénale (tenue du procès-verbal), acceptée le 14 décembre 2004: un projet de loi sera soumis au Grand Conseil en 2005.

Postulats

Dominique Virdis Yerly concernant la délinquance juvénile, accepté le 12 décembre 2002: un rapport a été présenté au Grand Conseil en 2004.

Jacques Morand concernant l'institution d'un tribunal des flagrants délits, accepté le 7 novembre 2003: un rapport a été présenté au Grand Conseil en 2004.

Denis Boivin concernant la réorganisation des justices de paix, accepté le 12 décembre 2002: un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2005.

Josef Fasel concernant les dommages causés par des forces naturelles à la suite des changements climatiques, accepté le 24 juin 2003: un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2005.

Antoinette Badoud / Beat Vonlanthen concernant la politique d'information en matière pénale, accepté le 24 mars 2004: un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2005.

Michel Losey concernant la suppression du secteur agricole du pénitencier de Bellechasse, accepté le 24 mars 2004: un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2005.

3. Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Motions

Madeleine Genoud-Page concernant l'article 20 de la loi sur les communes (reprise d'une proposition), acceptée le 22 juin 2001: la modification de la loi sur les communes a été adoptée par le Grand Conseil le 10 février 2004.

Beat Vonlanthen / Jean-Pierre Dorand demandant la création d'un prix pour la promotion du bilinguisme et de la compréhension entre les communautés linguistiques, acceptée le 6 mai 2003: cette motion sera traitée dans le cadre des projets de mise en œuvre de la Constitution.

Christine Schneuwly demandant l'élaboration d'une loi sur la police des chiens, acceptée le 25 juin 2003: la mise en œuvre de cette motion sera intégrée au projet législatif qui sera élaboré à la suite de l'acceptation de la motion n° 065.04 Antje Burri-Escher.

Georges Godel / Jean-Louis Romanens concernant la péréquation et répartition des tâches entre le canton et les communes, acceptée le 26 mars 2003: cette motion sera traitée dans le cadre du projet en cours d'étude de péréquation financière.

Denis Grandjean demandant la modification de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) (candidature au second tour des élections au Conseil d'Etat), acceptée le 4 mai 2004: un projet législatif sera soumis au Grand Conseil en 2005 dans le sens de la réponse du 4 mai 2004.

Albert Bachmann demandant la modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels (cantonalisation de l'hygiène des viandes), acceptée le 16 juin 2004: cette motion sera traitée

avec la motion n° 047.04 Jacques Bourgeois sur l'optimisation des contrôles et la répression des fraudes dans le domaine des denrées alimentaires.

Antje Burri-Escher concernant la loi relative à l'impôt sur les chiens, acceptée le 16 décembre 2004: suite sera donnée dans le délai légal.

Postulats

Jean-Pierre Dorand relatif au mécanisme de péréquation financière en faveur des villes-centres, accepté le 11 février 2003: ce postulat sera pris en compte dans le cadre des travaux en cours sur l'étude d'un nouveau système de péréquation financière.

Jean-Louis Romanens / Willy Audergon concernant les amendes dans l'exercice de la chasse, accepté le 9 novembre 2001: un rapport sera soumis au Grand Conseil dans le courant de l'année 2005.

Michel Losey / Joe Genoud concernant une nouvelle clef de l'indice de la capacité financière des communes et nouvelle classification de celles-ci, accepté le 26 mars 2003: ce postulat sera traité dans le cadre du projet de péréquation financière actuellement à l'étude.

Beat Vonlanthen / Jean-Pierre Dorand relatif à la formation politique des jeunes, accepté le 15 juin 2004: un rapport sera soumis au Grand Conseil dans le courant de l'année 2005.

Mandat

Max Felser concernant les mandats de prestations de l'IAG/Institut agricole de Grangeneuve, déposé le 7 novembre 2001: a été rayé du registre (par analogie aux art. 70 al. 3 et art. 74 al. 6 LRGC).

4. Direction de l'économie et de l'emploi

Motions

Louis-Marc Perroud concernant la création d'une loi cantonale d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre, acceptée le 12 juin 2002: suite lui sera donnée par la présentation d'un projet de loi sur le tourisme en 2005.

Beat Vonlanthen concernant la loi sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre, acceptée le 12 juin 2002: suite lui sera donnée par la présentation d'un projet de loi sur le tourisme en 2005.

Postulats

Laurence Terrin / Michel Monney concernant l'augmentation de l'offre de transports publics, accepté le 19 septembre 2002: ce postulat a fait l'objet d'un rapport dont le Grand Conseil a pris acte le 23 mars 2004.

Nicolas Bürgisser concernant la desserte du Plateau de Pérolles par le train, accepté le 15 novembre 2002: ce postulat a fait l'objet d'un rapport dont le Grand Conseil a pris acte le 23 mars 2004.

Jacques Bourgeois / Pascal Kuenlin concernant le développement d'une politique régionale forte et coordonnée, accepté le 9 septembre 2003: le Bureau du Grand Conseil a accepté, le 1^{er} octobre 2004, une demande de prolongation du délai d'une année pour la présentation du rapport du Conseil d'Etat. Ce rapport sera établi lorsque le concept de politique régionale élaboré par la Confédération sera suffisamment défini pour en tirer des conséquences utiles au niveau cantonal.

Christine Bulliard / Madeleine Genoud-Page concernant la baisse du nombre de places d'apprentissage: responsabilité du Conseil d'Etat, accepté le 9 septembre 2003: ce postulat a fait l'objet d'un rapport que le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil le 11 novembre 2004.

Antoinette Romanens concernant la conséquence pour le canton de Fribourg des modifications de la loi sur l'assurance-chômage et l'insolvabilité, accepté le 7 novembre 2003: ce postulat a fait l'objet d'un rapport dont le Grand Conseil a pris acte le 19 novembre 2004.

Beat Vonlanthen / Claudia Cotting concernant la promotion économique et la création de places de travail à haute valeur ajoutée, accepté le 23 mars 2004: un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2005.

5. Direction de la santé et des affaires sociales

Motions

Catherine Keller-Studer concernant la loi d'application de la LAMal (cotisations non payées, retenues sur le salaire), acceptée le 7 novembre 2001: un groupe de travail, composé de représentants des communes et des services cantonaux, a été nommé et il est chargé de présenter un avant-projet de modification légale dans le sens de la motion. Ce projet, mis en consultation durant l'année 2004, sera soumis au Grand Conseil dans le courant de l'année 2005.

Jacques Bourgeois concernant l'optimisation des contrôles - de la répression des fraudes dans les domaines alimentaires, acceptée le 16 juin 2004: le Conseil d'Etat a nommé un comité de pilotage ainsi qu'un comité de projet chargés d'élaborer un projet législatif. Le Grand Conseil sera saisi d'un projet de loi dans le courant de l'année 2005.

Gilles Schorderet concernant la modification de la loi sur les allocations familiales (seuls les enfants résidant en Suisse ont droit à l'allocation familiale), acceptée le 15 septembre 2004 pour ce qui concerne l'allocation de naissance ou d'accueil et refusée pour ce qui concerne l'allocation pour enfant et l'allocation de formation professionnelle: le Grand Conseil sera saisi d'un projet de loi dans le courant de l'année 2005.

Postulats

Françoise Morel / Antoinette Romanens concernant la cantonalisation des structures sanitaires: hôpitaux, établissements médico-sociaux, aide et soins à domicile, accepté le 11 février 2000: un groupe de travail a été chargé d'étudier

la problématique soulevée par ce postulat et il a déposé son rapport au comité de pilotage en 2003. Ce rapport a été mis en consultation. Le Grand Conseil sera saisi d'un rapport dans le courant de l'année 2005.

Antoinette Romanens / Isabelle Chassot concernant la loi du 20 mai 1986 d'aide aux institutions pour personnes handicapées ou inadaptées, accepté le 20 mars 2002: le rapport y relatif sera intégré dans le message qui accompagnera la refonte de la législation cantonale sur l'aide financière aux institutions spécialisées.

Françoise Morel / Jacques Crausaz concernant une unité multidisciplinaire de santé des adolescents, accepté le 12 février 2003: il y sera répondu dans le cadre du message accompagnant le projet de loi sur la santé mentale.

Nicolas Bürgisser concernant la création d'une unité de psychiatrie stationnaire pour la partie germanophone du canton de Fribourg, accepté le 15 septembre 2004: il y sera répondu dans le cadre du message qui accompagnera le projet de loi sur la santé mentale

Anne-Claude Demierre / Yves Menoud concernant la création d'un service d'information pour les familles et les enfants, accepté le 15 septembre 2004: il y sera répondu par la transmission d'un rapport dans le délai légal.

Anne-Claude Demierre / Jean-Jacques Collaud concernant un revenu déterminant unique, accepté le 16 décembre 2004: il y sera répondu par la transmission d'un rapport dans le délai légal.

Françoise Morel / André Ackermann concernant les installations de haute technicité, accepté le 16 décembre 2004: il y sera répondu par la transmission d'un rapport dans le délai réglementaire.

6. Direction des finances

Motions

Louis-Guy Vorlet / Robert Biemann demandant de modifier la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers pour que la base de calcul des droits de mutation des immeubles soit toujours le prix d'adjudication en cas de vente forcée, quelle que soit la valeur vénale, acceptée le 17 novembre 1999: le Grand Conseil, dans le cadre des mesures destinées à améliorer les perspectives financières de l'Etat (message n° 286 du 13 février 2001), avait accepté en avril 2001 de reporter la modification de la loi à 2004. Le Grand Conseil a modifié la loi à la session de novembre 2004.

Paul Vonlanthen demandant de modifier la législation relative au régime de pension des magistrats, acceptée le 19 septembre 2001: le Conseil d'Etat a constitué un groupe de travail comprenant des députés et des magistrats. Un projet a été soumis au Grand Conseil qui a adopté la nouvelle loi le 15 juin 2004.

Georges Godel / Jean-Louis Romanens demandant de modifier la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) afin que les bénéficiaires en capital chez les indépendants soient considérés comme une prestation du pilier 3a et

imposés en conséquence, acceptée le 19 mars 2002: le Conseil d'Etat présentera une proposition au Grand Conseil dès que le Parlement fédéral se sera déterminé sur ce même objet pour l'impôt fédéral direct et dans la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes. Un projet fédéral a été mis en consultation jusqu'à la fin du mois d'avril 2004 dans le cadre de la deuxième réforme de l'imposition des sociétés. Les résultats de la consultation ont fait l'objet d'échanges de vues avec les milieux intéressés. A la fin de l'année 2004, aucune décision n'est intervenue.

Denis Boivin / Claude Masset demandant de modifier la loi sur les droits d'enregistrement afin de supprimer l'impôt sur les successions pour la deuxième parentèle et de diminuer les taux pour les troisième et quatrième parentèles et pour les non-parents, acceptée le 2 décembre 2003: le Conseil d'Etat intégrera cette motion dans un projet de nouvelle loi qui sera soumis au Grand Conseil d'ici à la fin de la législature 2002-2006.

Denis Boivin / Alex Glardon demandant une baisse de la cote d'alerte dans la loi sur les finances de l'Etat, acceptée le 24 mars 2004: un projet de loi sera soumis au Grand Conseil dans le délai légal, en tenant aussi compte de l'article 83 de la nouvelle Constitution relatif à l'équilibre budgétaire.

Georges Godel / Bruno Tenner demandant un allègement de la charge fiscale dans la LICD, acceptée le 16 septembre 2004 avec effet à partir de 2007: un projet de loi sera soumis au Grand Conseil en temps utile.

Postulats

Beat Vonlanthen / Charly Haenni demandant un rapport sur les applications informatiques à l'Etat de Fribourg en rapport avec la société d'information (guichet virtuel, gouvernement électronique, droit de vote par voie électronique), accepté le 7 mars 2001: un rapport sera présenté en 2005 sur les réalisations et les travaux en cours.

Hans Stocker demandant une étude sur les charges salariales et les effectifs du personnel de l'Etat, accepté le 7 mai 2003: un rapport a été présenté au Grand Conseil à la session de décembre 2004.

Ernst Maeder / Solange Berset demandant d'analyser la nouvelle péréquation financière et la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, accepté le 16 septembre 2004: le rapport a été présenté oralement par le Directeur des finances le même jour.

Solange Berset demandant d'étudier l'élargissement du cercle des affiliés à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, accepté le 13 octobre 2004: un rapport sera présenté au Grand Conseil dans le délai légal d'une année ou éventuellement à l'occasion d'un projet de loi révisant la loi sur ladite Caisse.

7. Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Postulats

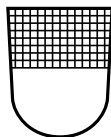
Christine Bulliard / Nicolas Bürgisser concernant l'examen d'une réduction du trafic dans la traversée de Flamatt, accepté le 10 février 2004: un rapport sera présenté au Grand Conseil dans le délai légal.

Bruno Tenner / Claire Peiry-Kolly concernant la gérance des immeubles cantonaux, accepté le 4 mai 2004: un rapport sera présenté au Grand Conseil dans le délai légal.

8. Chancellerie d'Etat

Motion

Solange Berset / Dominique Rhême demandant une loi sur l'information et l'accès au document, acceptée le 9 février 2001 (délai de deux ans accepté par le Grand Conseil pour la réalisation de cette motion): le Conseil d'Etat a institué un groupe de travail chargé d'élaborer la législation y relative. Un avant-projet de loi sera mis en consultation dans le courant de l'année 2006 et le Grand Conseil devrait être saisi du projet au cours du premier semestre de l'année 2007.



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2004

Conséquences financières et en personnel
des décisions prises par le Grand Conseil
durant l'année 2004

Table des matières

Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2004	3
a) Sur le plan du compte des investissements	3
b) Sur le plan du compte de fonctionnement	3
Lois et décrets adoptés durant l'année 2004	4

Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2004

(Art. 66 al. 5 de la loi du 15 mai 1979
portant règlement du Grand Conseil)

Au cours de l'année 2004, le Grand Conseil s'est déterminé sur 29 projets de lois et 31 projets de décrets. Seules deux propositions de modifications légales ont été refusées, toutes les autres ont été acceptées, avec ou sans modifications apportées par le Grand Conseil. Un tiers environ des dispositions discutées et admises, soit 8 lois et 11 décrets, n'ont pas ou très peu d'incidences sous l'angle financier.

S'agissant des autres projets de lois ou décrets, leurs incidences financières et en personnel peuvent être synthétisées de la manière suivante, non sans qu'aient été formulées au préalable les réserves d'usage liées aux difficultés de procéder à des additions de conséquences financières tantôt uniques tantôt répétitives, touchant aussi bien le compte de fonctionnement que le compte des investissements.

a) Sur le plan du compte des investissements

Au cours de l'année écoulée, le Grand Conseil a adopté 9 décrets concernant des crédits d'engagement, représentant au total un volume d'investissements ou de subventionnement d'investissements de 38 494 500 francs. Parmi les principaux projets, il y a lieu de mentionner le crédit pour la

construction d'écoles du cycle d'orientation (18,9 millions de francs) et 2 crédits routiers totalisant un volume de travaux de 11,5 millions de francs.

b) Sur le plan du compte de fonctionnement

Les répercussions des 19 lois et 11 décrets ayant un impact significatif sur le compte de fonctionnement peuvent être résumées de la sorte:

- une amélioration nette annuelle des résultats de quelque 10,1 millions de francs (par une augmentation de 8,5 millions de francs des revenus et par une réduction de 1,6 million de francs des charges), découlant de l'adoption des différentes mesures 2004 destinées à garder la maîtrise des finances de l'Etat;
- une charge unique de 2,6 millions de francs au titre des fusions (8) de communes;
- diverses charges répétitives nouvelles de l'ordre de 2,1 millions de francs par an en moyenne, ainsi qu'une charge unique de 575 000 francs;
- une augmentation des dépenses nettes de personnel de 14,5 millions de francs en relation avec la création de postes de travail dans le cadre du budget 2005.

A relever que plusieurs objets présentés par le Conseil d'Etat ont été modifiés par le Grand Conseil sous l'angle de leurs conséquences financières.

LOIS ET DÉCRETS ADOPTÉS DURANT L'ANNÉE 2004
(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi / de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat	
				GC: en cas de modification en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de fonctionnement en francs
					globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L modifiant la loi sur les communes	115	DIAF	10.02.04	Neutre	
L modifiant la loi d'application du code civil suisse pour le canton de Fribourg (obligation d'entretien)	111	DSAS	10.02.04	Aucune incidence financière	
L modifiant la loi sur les allocations familiales	113	DSAS	10.02.04	Pas d'influence directe sur les finances de l'Etat	
D portant adhésion du canton de Fribourg à la convention intercantonale relative aux institutions sociales	109	DSAS	10.02.04	Aucunes nouvelles incidences sur le plan financier	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'aménagement de la route cantonale Plasselb-Oberschrot	114	DAEC	10.02.04		Dépenses : + 7'478'100 fr.
D relatif au subventionnement d'un centre de création scénique, à Villars-sur-Glâne, et de la salle de spectacle de la Glâne, à Romont	102	DICS	11.02.04		Dépenses : + 1'753'000 fr.

LOIS ET DÉCRETS ADOPTÉS DURANT L'ANNÉE 2004
(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi / de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat	
				<u>GC: en cas de modification</u> en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de fonctionnement en francs
					globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour l'agrandissement de l'Ecole des métiers de Fribourg	107	DEE	11.02.04		Dépenses : + 2'000'000 fr.
D relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2003	118	DFIN	11.02.04	Aucune incidence financière	
L modifiant la loi d'application du code civil suisse pour le canton de Fribourg (mesures protectrices de l'union conjugale)	92	DSJ	12.02.04	Pas d'incidence financière GC : frais supplémentaires pas chiffrables en l'état	
L sur la protection civile	117	DSJ	23.03.04	Charges 2005 : - 227'930 fr. GC : + 147'000 fr. (soit + 163'000 fr. et - 16'000 fr.)	
D portant adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées	110	DEE	23.03.04	Compensation des effets positifs et négatifs	
D portant approbation de l'avenant acceptant l'adhésion de plein droit du canton de Berne au concordat intercantonal créant une Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	108	DEE	23.03.04	Effets positifs nets : + 330'000 fr.	

LOIS ET DÉCRETS ADOPTÉS DURANT L'ANNÉE 2004
(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi / de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat	
				GC: en cas de modification en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	financières
D relatif aux naturalisations	121	DIAF	24.03.04	Pas d'incidence financière	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L modifiant la loi d'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées	127	DSAS	04.05.04	Charges : + 1'080'000 fr. pour l'Etat (45 %) et les communes (55 %)	
D relatif à l'engagement d'une subvention pour le projet d'aménagement de la Gérine, sur le territoire de la commune de Marly	126	DAEC	04.05.04		Dépenses : + 520'800 fr.
D relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2003	125	DFIN	06.05.04	Pas d'incidence financière	
L relative au traitement et à la prévoyance professionnelle des conseillers d'Etat, des préfets et des juges cantonaux	119	DFIN	15.06.04	Globalement, à long terme, source d'économies	
D relatif à la fusion des communes de Cugy et Vesin	131	DIAF	15.06.04	Charge unique : + 352'055 fr. (70 % de 502'936 fr.)	

LOIS ET DÉCRETS ADOPTÉS DURANT L'ANNÉE 2004
 (avec indication des incidences financières et en personnel)

	Projet de loi / de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	GC: en cas de modification en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	Incidences des projets du Conseil d'Etat	
						annuelles sur compte de fonctionnement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D	relatif aux naturalisations	133	DIAF	15.06.04	Aucune incidence financière	Aucune incidence financière	Dépenses : + 3'526'000 fr.
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le renouvellement et l'extension du Musée suisse du vitrail, au château de Romont	129	DAEC	15.06.04			
L	sur l'état civil	138	DIAF	14.09.04	+ 12.50 EPT (cf. incidences financières ci-contre)	Charge unique : + 575'000 fr. Charge annuelle supplémentaire : + 739'354 fr. (nouvelle répartition des charges)	
D	constatant la validité de l'initiative législative "Rabais d'impôt pour les familles"	130	DIAF	14.09.04		Aucune répercussion financière	
D	relatif aux naturalisations	142	DIAF	14.09.04		Pas d'incidence financière	
D	permettant l'utilisation de techniques nouvelles pour l'établissement des résultats des votations	137	DIAF	15.09.04		Aucune incidence financière	

LOIS ET DÉCRETS ADOPTÉS DURANT L'ANNÉE 2004
(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi / de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat	
				GC: en cas de modification en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	financières annuelles sur compte de fonctionnement en francs globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
Message relatif aux perspectives financières 2006-2008 et aux mesures 2004 destinées à garder la maîtrise des finances de l'Etat de Fribourg :	146	DFIN	12.10.04		
L modifiant la loi sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école du cycle d'orientation (loi scolaire) (art. 88 et 94)	146/P	DICS	12.10.04	Revenus : + 350'000 Fr.	
L modifiant la loi sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école du cycle d'orientation (loi scolaire) (art. 108)	146/B	DICS	12.10.04	Charges : - 370'000 fr.	
D modifiant le décret relatif aux subventions pour la construction d'écoles primaires et enfantines	146/C	DICS	12.10.04		Dépenses : - 225'000 fr. (moyenne annuelle sur 3 ans)
L modifiant la loi sur l'enseignement secondaire (constructions scolaires)	146/D	DICS	12.10.04		Dépenses : -
L modifiant la loi d'application de la législation fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions	146/A	DSAS	12.10.04	Revenus : + 25'000 fr.	

LOIS ET DÉCRETS ADOPTÉS DURANT L'ANNÉE 2004
(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi / de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat	
				GC: en cas de modification en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	financières globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques	146/N	DSJ	12.10.04	Revenus : + 2'450'000 fr. (moyenne annuelle sur 3 ans) dès 2006	annuelles sur compte de fonctionnement en francs
L modifiant la loi sur les améliorations foncières	146/L	DIAF	12.10.04	Charges : - 300'000 fr.	
L modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle	146/E	DEE	12.10.04	Charges : - 96'000 fr.	
L modifiant la loi sur le tourisme	146/K	DEE	12.10.04	Charges : - 100'000 fr.	
L modifiant la loi sur les soins et l'aide familiale à domicile	146/G	DSAS	12.10.04	Charges : - 150'000 fr.	
L modifiant la loi d'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées	146/H	DSAS	12.10.04	Revenus : + 3'186'000 fr. (moyenne annuelle sur 3 ans)	
L modifiant la loi sur les établissements médico-sociaux pour personnes âgées	146/I	DSAS	12.10.04	Revenus : + 1'531'000 fr. (moyenne annuelle sur 3 ans)	

LOIS ET DÉCRETS ADOPTÉS DURANT L'ANNÉE 2004
(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi / de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	GC: en cas de modification en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	Incidences des projets du Conseil d'Etat	
					annuelles sur compte de fonctionnement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie	146/J	DSAS	12.10.04		Revenus : + 978'000 fr. (moyenne annuelle sur 3 ans)	
L modifiant la loi créant une assurance scolaire contre les accidents	146/M	DSAS	12.10.04		Charges : - 170'000 fr.	
L modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur la protection des eaux contre la pollution	146/F	DAEC	12.10.04			Dépenses : - 183'000 fr. (moyenne annuelle sur 3 ans)
L modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité	146/O	DSAS			Revenus : + 7'823'000 fr. GC : projet refusé	
L modifiant la loi sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école du cycle d'orientation (loi scolaire) (art. 22)	146/Q	DICS			Charges : - 1'263'000 fr. (moyenne annuelle sur 3 ans) - 1'750'000 fr. dès 2008 GC : projet refusé	
D relatif à la fusion des communes de Lussy et Villarimboud	143	DI AF	13.10.04		Charge unique : + 316'949 fr. (70 % de 452'784 fr.)	

LOIS ET DÉCRETS ADOPTÉS DURANT L'ANNÉE 2004
(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi / de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat	
				<u>GC</u> : en cas de modification en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	<u>financières</u> globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D modifiant le décret concernant l'introduction dans l'administration cantonale, à titre expérimental, de la gestion par mandats de prestations	144	DFIN	13.10.04	annuelles sur compte de fonctionnement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L modifiant la loi sur l'exercice du commerce	141	DSJ	14.10.04	Charges : + 500'000 fr.	Revenus : - 31'500 fr. GC : + 20'000 fr.
D fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2005	160	DFIN	17.11.04	Pas d'incidence financière	
D relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2005	155	DFIN	17.11.04	+ 150.82 EPT GC : + 143.02 EPT	Charges : + 18'505'000 fr. (nouveaux postes) GC : - 7.80 EPT (- 761'160 fr.) Revenus : - 3'911'500 fr.
D relatif à la fusion des communes de Botterens et Villarbeney	153	DIAF	18.11.04	Charge unique : + 134'814 fr. (70 % de 192'591 fr.)	
D relatif à la fusion des communes de Bulle et de La Tour-de-Trême	158	DIAF	18.11.04	Charge unique : + 798'000 fr. (70 % de 1'140'000 fr.)	

LOIS ET DÉCRETS ADOPTÉS DURANT L'ANNÉE 2004
(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi / de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat	
				GC: en cas de modification en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	financières globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif à la fusion des communes de Cordast et Gurmels	164	DIAF	18.11.04		annuelles sur compte de fonctionnement en francs Charge unique : + 246'250 fr. (70 % de 351'785 fr.)
D relatif à la fusion des communes de Delley et Portalban	163	DIAF	18.11.04		Charge unique : + 203'855 fr. (70 % de 291'222 fr.)
L modifiant certaines dispositions fiscales de plusieurs lois cantonales	150	DFIN	18.11.04		Revenus : légère baisse impossible à chiffrer
L réorganisant le Secrétariat du Grand Conseil	162	-	19.11.04	+ 1 EPT	Charges : + 270'000 fr. (moyenne annuelle sur 5 ans, charges de personnel comprises)
L modifiant la loi sur les appareils de jeu et les salons de jeu	140	DSJ	14.12.04		Influence défavorable sur les recettes
D relatif aux naturalisations	167	DIAF	14.12.04		Pas d'incidence financière
D relatif au subventionnement de la construction, de la transformation ou de l'agrandissement d'écoles du cycle d'orientation durant les années 2004 et suivantes	165	DICS	15.12.04		Dépenses : + 18'879'000 fr.

LOIS ET DÉCRETS ADOPTÉS DURANT L'ANNÉE 2004
(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi / de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat		
				GC: en cas de modification en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	financières annuelles sur compte de fonctionnement en francs	financières globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif à l'octroi d'un crédit cadre pour l'aménagement d'arrêts de bus sur le réseau routier cantonal	161	DAEC	15.12.04			Dépenses : + 4'000'000 fr.
D relatif à l'engagement d'une subvention pour le projet d'aménagement du ruisseau de la Crausa, sur le territoire des communes de Misery-Courtion et Courtepin	157	DAEC	15.12.04			Dépenses : + 562'600 fr.
D relatif à la fusion des communes de Chapelle (Broye) et Cheiry	172	DIAF	16.12.04		Charge unique : + 439'445 fr. (70 % de 627'778 fr.)	
D relatif à la fusion des communes de Praratoud et Surpierre	173	DIAF	16.12.04		Charge unique : + 110'124 fr. (70 % de 157'320 fr.)	
L modifiant la loi déterminant le nombre et la circonscription des districts administratifs	174	DIAF	16.12.04		Pas d'incidence financière	